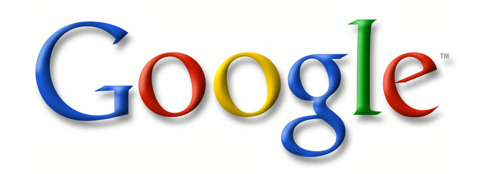




HISTOIRE LITTERAIRE *DU REGNE* DE LOUIS XIV.

TOME PREMIER.



Pierre inv. et del. *Jean Jacq. Flipart Sc.*

HISTOIRE
LITTERAIRE
DU REGNE
DE LOUIS XIV.

DÉDIÉE AU ROY.

Par M. l'Abbé **LAMBERT.**

TOME PREMIER.

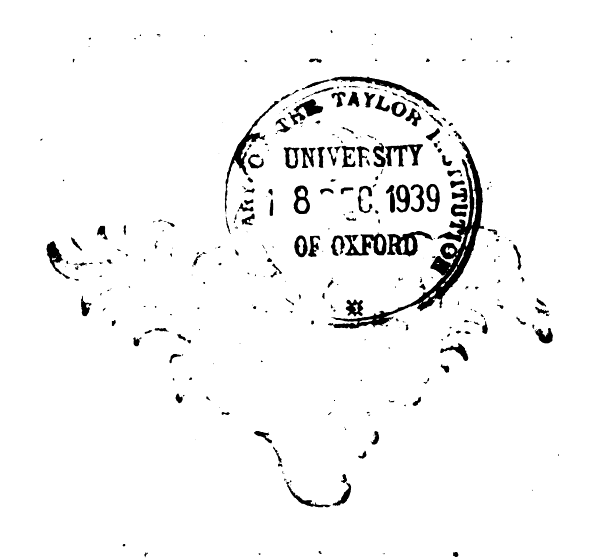


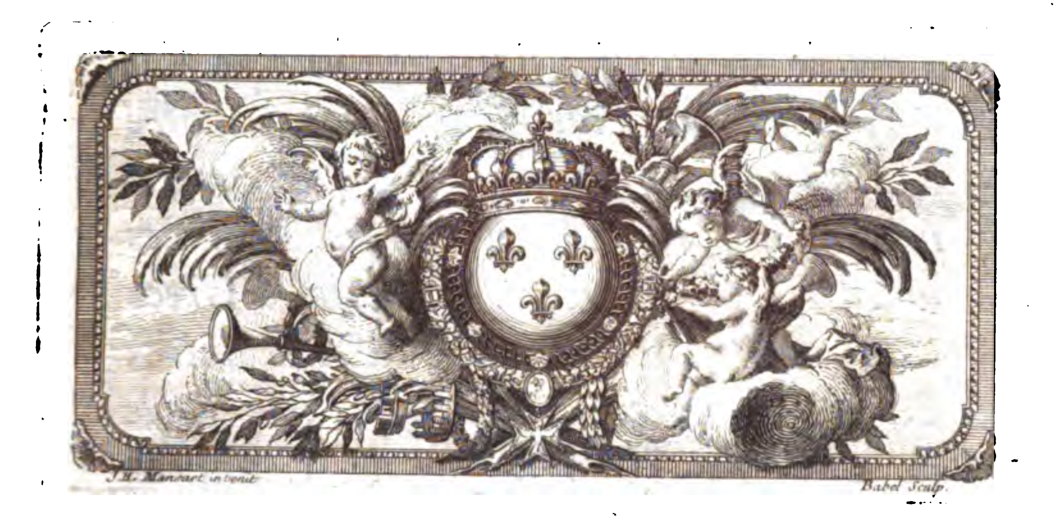
A PARIS,

Chez { PRAULT Fils, Quai de Conty, vis-à-vis le Pont-neuf.
GUILLYN, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel.
QUILLAU Fils, rue S. Jacques, aux Armes de l'Université.

M DCC LI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.





AU ROY.

IRE,

En préſentant à VOTRE MAJESTÉ *l'Hiſtoire Littéraire du régne de Votre*

Auguste Bisayeul, j'ai l'honneur de lui offrir l'histoire d'un régne autant illustré par les Lettres que par les Armes, régne non moins fécond en génies sublimes qu'en Héros guerriers. En vain la Grece se glorifie-t-elle du siécle d'Alexandre, & Rome de celui d'Auguste; le siécle de LOUIS XIV, *je ne craindrai pas de le dire, leur est infiniment supérieur par la multitude des excellens ouvrages qui l'ont distingué, & par les chefs-d'œuvres qui font tous les jours l'admiration des Connoisseurs, & qui dans tous les tems seront tout à la fois, des modéles & des sujets d'émulation pour les plus grands Maîtres.*

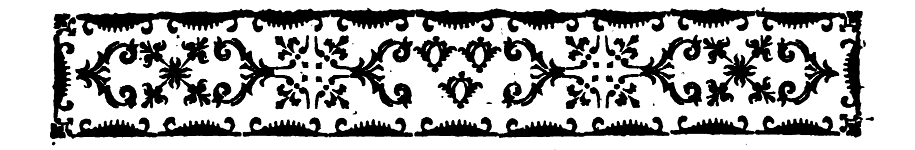
Ce siécle, SIRE, *a encore un autre avantage, c'est qu'ayant été comme preparé par* FRANÇOIS I, *le Restaurateur des Lettres en France, il est également soutenu par* VOTRE MAJESTÉ, *dont l'œil éclairé juge de tous les mérites & de tous les talens, & dont la main*

bienfaisante sçait les recompenser à propos. Oui, SIRE, le siécle que vous avez illustré, & comme Vainqueur des Anglois à Fontenoy, & comme Pacificateur de l'Europe à Aix-la-Chapelle; ce siécle donnera un nouvel éclat au régne de LOUIS LE GRAND, *& offrira à la postérité les mêmes merveilles à admirer. J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect,*

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble & très-obéissant serviteur, & très-fidel sujet,
LAMBERT, Prêtre.



PLAN
DE L'OUVRAGE.

I. CET Ouvrage renferme les éloges historiques de toutes les personnes illustres de l'un & de l'autre sexe, qui se sont distinguées dans les Arts & dans les Sciences sous le régne de Louis le Grand.

II. On ne s'est pas contenté d'indiquer leurs principaux Ouvrages; on s'est encore attaché à en faire l'analyse, & à rapporter les différens succès dont ils ont été suivis, & les divers jugemens qui en ont été portés.

III. Cet Ouvrage est divisé en autant de Livres qu'il y a de classes différentes d'hommes illustres, qui se sont rendus célébres dans les Arts & dans les Sciences.

IV. Chaque Livre est précédé d'un Discours, où après avoir exposé dans quel état étoit sous les régnes précédens tel Art ou telle Science, dont il est traité dans ce Livre; on fait voir les progrès que cet Art ou cette Science ont faits sous le régne de LOUIS XIV, & jusqu'à quel degré de perfection ils ont été portés.

V. Dans la premiere classe sont compris les Théologiens Scholastiques, Moraux, Mystiques, les Controversistes & les Canonistes.

VI. La seconde classe renferme les Orateurs sacrés & profanes, & les Jurisconsultes.

VII. La troisiéme classe est pour les Historiens.

VIII. Dans la quatriéme classe sont contenus les éloges des Philosophes; & dans cette classe sont compris les Physiciens, les Mathématiciens, les Géométres, les Astronomes, les Ingénieurs, les Méchaniciens, les Naturalistes, les Médecins, les Anatomistes, les Chymistes & les Botanistes.

IX. On a placé dans la cinquiéme classe les Poëtes Latins & François, les Poëtes tragiques, comiques, lyriques, satyriques & les Musiciens.

X. La sixiéme classe est pour les Philologues; tels que les Critiques, les Grammairiens, les Lexicographes, les Bibliographes, les Géographes, les Interprêtes, les Commentateurs, les Traducteurs, les Mythologistes, les Généalogistes, les Chronologistes, les Blasonistes, les Antiquaires, les Médaillistes, & autres qui ont excellé dans quelque genre particulier de littérature.

XI. La septiéme classe comprend les Dames illustres, qui par leur esprit & leur science ont fait la gloire de leur sexe & de leur siécle.

XII. La huitiéme & derniere classe contient les éloges des Architectes célebres, des Peintres, des Graveurs, des Sculpteurs, des Monétaires, des Machinistes, & généralement de tous les Grands

Hommes qui ont perfectionné quelque Art particulier.

XIII. Dans la derniere partie de cet Ouvrage, la plus intéressante & la plus instructive, on rapporte toutes les Médailles qui ont été frappées à l'honneur de LOUIS XIV, & la courte explication que l'on donne de ce grand nombre de Médailles, forme une espéce d'abregé de l'Histoire Civile & Militaire du régne de ce grand Roi.



APPROBATION.

J'AY lû par Ordre de Monseigneur le Chancelier un Ouvrage intitulé : *Histoire littéraire du Régne de LOUIS XIV, par M. l'Abbé* LAMBERT. Les progrès surprenans que les Sciences & les beaux Arts ont faits en France sous le Régne de LOUIS XIV, contribuent également à la gloire de ce grand Prince & à l'honneur de la Nation, & ils sont d'ailleurs très-propres à exciter une noble émulation dans les esprits. Ainsi je crois que le Public les verra avec plaisir dans cet Ouvrage qui réunit l'agrément du style à une infinité de sçavantes recherches ; & dans lequel je n'ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris ce 12 Août 1751.

Signé JAULT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé l'Abbé LAMBERT Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Histoire littéraire de Louis XIV*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes ; Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'Impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que

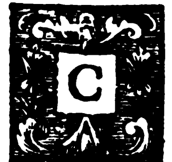
ce soit, d'augmentation, correction, changement ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts: A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'Impression dudit Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-Scel des Présentes: qne l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Biliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur DE MACHAULT, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses Ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers Sécretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, charte Normande & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. Donné à Versailles le treiziéme jour du mois d'Août, l'an de grace mil sept cent cinquante-un, & de notre Regne le trente-sixiéme. Par le Roy en son Conseil. SAINSON.

Registré sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris N°. 634. Fol. 494. conformément au Réglement de 1723. qui fait défense Art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires ou Imprimeurs, de vendre, débiter & faire affi.her aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement. A la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du même Réglement. A Paris le 10 Août 1751. LE GRAS, Syndic.

HISTOIRE



DISCOURS
SUR LES PROGRÉS
DES SCIENCES SACRÉES,
SOUS LE REGNE
DE LOUIS XIV.



C'EST un avantage de la vraie Religion d'acquerir plus de Défenseurs, plus d'Interprêtes, plus d'Ecrivains qui lui font honneur à mesure que la Barbarie se dissipe, & que les lumieres s'épurent. Il n'en a pas été de même aux siécles de l'Idolatrie. Avec le progrès de la Philosophie & des Lettres, l'on vit la Théologie des Payens devenir plus foible; & comment les esprits étant alors plus éclairés, auroient-ils pu ne pas sentir le faux & le ridicule des superstitieuses erreurs que cette Religion enseignoit? Cette pluralité des Dieux, ces Dieux décriés par des crimes qui deshonoroient l'humanité même, furent l'objet du mépris des Sages du Paganisme. Il y a au contraire tout à gagner pour les Dogmes du Christianisme, quand les hommes étendent leurs connoissances; parce que ce grand corps de Religion qu'a établi J. C. développe ses raports & place ses vérités dans un point de vûe, qui charme l'esprit, qui nourrit les sentimens, & qui éléve l'ame au-dessus d'elle-même.

Les ſiécles d'ignorance ont été funeſtes à la Religion, par la deſtruction des monumens qu'ils ont entraînée, par l'abus du vrai & du ſolide qu'ils ont enfanté, par les idées d'une infinité de faux merveilleux qu'ils ont accréditées. Qu'étoit devenue la critique dans ces tems de groſſiereté, où tout antouſiaſte étoit ſûr de trouver des Partiſans ? Quel uſage faiſoit-on de l'étude fondamentale des Saints Livres & des Peres, dans des pays où toutes les connoiſſances ſe bornoient aux élémens de la Langue Latine pour les Eccléſiaſtiques, aux exercices de l'Agriculture pour le Peuple, aux expéditions militaires pour les perſonnes de Condition?

+enthousiaste

Nous ne voulons pas dire que les lumieres ſe ſoient éteintes dans le Chriſtianiſme, l'enſeignement public n'a jamais manqué, le dépôt de la Foi a toujours été conſervé avec ſoin ; la protection du Ciel s'eſt fait ſentir au milieu des ténébres du genre humain. Mais nous diſons, & il eſt vrai, que l'état du Chriſtianiſme n'avoit point dans ces tems d'ignorance, cet éclat qui le rend ſi perſuaſif aux Infidéles, & ſi reſpectable aux Domeſtiques de la Foi. Les Héréſies ont ſuccédé ſuivant la parole de l'Apôtre, & de cette ſource empoiſonnée Dieu a tiré ſa gloire, en ranimant le zéle & les travaux des Défenſeurs de la Religion.

Après l'ébranlement que le Calviniſme avoit donné au Peuple François, & aux principes même de la Monarchie, des époques plus fortunées parurent. La Science Théologique plus néceſſaire que jamais par la néceſſité de défendre les Dogmes de nos Peres, reprit une vigueur qu'on n'avoit point encore remarquée depuis le ſiécle de Charlemagne. Sous Louis XIII. on vit en quelque ſorte l'aurore de ce beau jour ; mais il falloit un Regne tel que celui du Grand Roi dont nous écrivons l'hiſtoire, pour augmenter ces lumieres, pour les répandre dans toute l'éducation publique, dans tous les degrés du Clergé, dans tous les genres d'étude, qui ſe rapportent à la Religion.

Eſt-il quelque partie de la Théologie, qui ſous ce Régne glorieux n'ait été cultivée avec les plus grands ſuccès ?

L'Ecriture-Sainte, les Conciles, les Peres, les antiquités Ecclésiastiques, la Théologie polémique, la Théologie Scholastique, la Théologie morale, le Droit Canon, la Théologie mistique, parcourons ces differentes parties, nous osons nous flater que le détail où nous allons entrer ne déplaira pas au Lecteur.

Le seiziéme siécle nous offre une foule de Sçavans qui s'étoient exercés avec quelque succès sur l'Ecriture-Sainte, & c'est-là une matiere qui sembloit avoir été en quelque façon épuisée, mais combien de riches découvertes ne restoit-il pas encore à faire? Elles se sont faites sous le Régne de Louis XIV. Nos Sçavans les plus illustres ont donné tous leurs soins à perfectionner cette premiere partie de la Théologie; la vérité, la certitude, la divinité, l'inspiration de l'Ecriture-Sainte a été démontrée avec beaucoup plus de force, plus de méthode, plus de clarté & plus d'évidence qu'elle ne l'avoit encore été. Ecriture Sainte.

Abbadie (a), *Jaquelot* (b), *les Sçavans Evêques de Meaux & d'Avranches, (Messieurs Bossuet & Huet,) se sont signalés dans cette glorieuse carriere.*

Les Traductions françoises qu'on nous a données des Livres Saints, ont été faites avec plus de goût, plus de fidélité, plus d'exactitude. Telle est en particulier la traduction admirable que nous a laissée M. de Saci.

Mais la Géographie, la Chronologie, l'Histoire, la critique de l'Ecriture-Sainte, combien de points qui demandoient à être mieux développés, & qui ont été mis dans le plus grand jour? Quelle vaste érudition, quelle clarté, quelle méthode n'admire-t-on pas dans la Géogra-

(*a*) Fameux Ministre Protestant, natif de Bearn. Il mourut en 1727. à Marybone près de Londres. Son meilleur Ouvrage publié pour la premiere fois en 1684, & depuis réimprimé souvent en France & dans les Pays Etrangers, est son Livre intitulé, Vérité de la Religion Chrétienne.

(*b*) Il étoit né à Vassi, petite Ville de Champagne. Il sortit de France après la révocation de l'Edit de Nantes, se retira à Heidelberg, ensuite à la Haye, puis à Berlin, où il mourut en 1708, âgé de 61 ans. On trouve dans ses Dissertations sur l'existence de Dieu, des preuves convaincantes de la divinité de l'Ecriture, & plus encore dans son excellent Livre de l'inspiration des Livres Sacrés.

phie sacrée de Bochart, dans la Chronologie des Peres Petau & Pezron, dans la critique de l'ancien & du nouveau Testament, par Richard Simon, dans les Prolegomenes de l'Ecriture-Sainte du Pere Lami, dans les disquisitions bibliques du Pere Frassen, dans les curieuses Dissertations de Messieurs Huet & le Pelletier (a), *dans les mœurs des Israëlites & des Chrétiens de M. de Fleury, dans les doctes Commentaires de Siméon de Muis,* (b) *& dans ceux de Dom Calmet.*

CONCILES. *A l'étude de l'Ecriture-Sainte fut jointe celle des Conciles, & quels progrès n'a pas fait cette seconde partie de la Théologie? De combien de laborieuses recherches n'ont pas été précédées les amples collections que nous ont laissées en ce genre les PP. Thomassin, Labbe, Cossart, Hardouin & Sirmond. Vaste champ cependant où l'on pourroit faire de nouvelles découvertes si l'on vouloit s'appliquer à répandre du jour sur bien des textes, & sur quantité de points de Chronologie, qui n'ont point encore été assez bien éclaircis.*

SS. Peres. Antiquités Ecclésiastiques. *Il n'en est pas de même par raport à l'étude, qui dans le dernier siécle a été faite des Saints Peres & des antiquités Ecclésiastiques. Point de science qui ait été cultivée avec plus d'ardeur & plus de succès. On a publié d'excellens Traités sur l'étude des Peres, on a donné de leurs Ouvrages des éditions beaucoup plus exactes que celles qui avoient encore paru. On a consulté, on a comparé ensemble les manuscrits anciens, on a fouillé dans toutes les Bibliotéques, on a fait des notes critiques & de sçavantes Dissertations pour discerner les Ouvrages vrais & autentiques des Peres Grecs & Latins, d'avec ceux qui sont supposés; on en a fait paroître de fidelles traductions ou la-*

(*a*) Il a écrit sur l'Arche de Noë, sur le Temple de Salomon, sur les poids & les mesures des Anciens, sur la chevelure d'Absalon, & sur quantité d'autres points curieux de la Bible. Il mourut à Rouen, sa Patrie en 1711, presque subitement.

(*b*) Il étoit d'Orléans, Archidiacre de Soissons, Professeur au Collége Royal dans la langue Hébraïque. Il est mort en 1644. Son Ouvrage le plus estimé, est son Commentaire sur les Pseaumes. Dans son Livre intitulé, *Varia Sacra*, il y a d'excellentes notes sur les passages les plus difficiles de quelques Livres de l'Ancien Testament.

tines ou françoises : divers genres de travaux, où se sont particulierement distingués Mrs Cotelier (a), *de Saci, Hermant, de Tillemont, Baluze, Dupin, de Moissy* (b) *les PP. Mabillon, Ruinart* (c), *d'Acheri, Sirmond, Petau, Garnier, Combefis.*

L'étude de la controverse fut au commencement du Régne de Louis XIV. la principale occupation des Théologiens françois. Le Calvinisme avoit rendu nécessaires ces exercices polémiques ; il falloit attaquer, combattre & détruire les nouvelles erreurs, établir & prouver avec plus de force, plus de méthode, plus de clarté & plus d'évidence qu'on ne l'avoit encore fait, les vérités de notre Religion, contre lesquelles les Novateurs paroissoient le plus déchaînés. L'Ecriture-Sainte, les Conciles, les Peres étudiés alors avec plus de soin par nos Théologiens, leur fournirent des armes pour terrasser les nouveaux monstres que l'erreur venoit d'enfanter. Le Clergé de France les anima au combat, & seconda le zéle du Souverain pour la réduction des Hérétiques ; & quels Ouvrages plus propres à les détromper de leurs erreurs, que ceux qui furent alors composés pour leur instruction ? je parle de l'exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique & de l'Histoire des variations des Eglises protestantes par le sçavant Evêque de Meaux, de divers traités contre les Calvinistes convaincus de nouveaux Dogmes impies sur la morale par M. Arnaud, de la perpétuité de la Foi de l'Eglise Catholique, du Traité de l'unité de cette même Eglise, par M. Nicole ; d'un autre traité de l'Eglise contre les Hérétiques, par M. Théologie Polémique.

(a) Né à Nismes en 1628. Il étoit Bachelier de la Maison & Société de Sorbonne. Agé de 12 ans, il expliqua devant l'assemblée du Clergé de France, le Nouveau Testament grec à l'ouverture du Livre & la Bible en Hébreu, & il fit ensuite quelques Démonstrations de Mathématiques. Son plus grand Ouvrage est son recueil des Monumens des Peres qui ont vêcu dans les tems Apostoliques. Cet illustre Sçavant mourut en 1686.

(b) On a de cet habile homme un excellent Traité en François, de l'étude des Peres, in-quarto.

(c) Il étoit natif de Rheims & fut l'éleve de Dom Mabillon. Il est mort en 1709, âgé de 53 ans. Il a donné un Recueil des Actes des Martyrs, l'histoire de la Persécution des Vandales, une nouvelle Edition des œuvres de Grégoire de Tours, & plusieurs autres Ouvrages.

Hermant, de l'Analyse de la Foi par le célèbre Evêque de Tulles, M. d'Argentré; Ouvrages composés avec tout l'art, l'ordre, la méthode, la clarté qu'exigent ces sortes de matieres.

Théologie Scholastique.

Sous le Régne de Louis XIV. la Théologie scholastique seche & décharnée jusqu'alors, prit de l'embonpoint, parce qu'elle commença à ne plus se nourrir de vaines subtilités bien plus propres à exercer & à embarrasser l'esprit qu'à l'instruire & à l'éclairer. On bannit de l'école ces termes barbares, ces chicannes puériles, ces distinctions frivoles, ces questions de pure Métaphisique, questions souvent indécentes, & presque toujours ridicules, qui étoient traitées & discutées si sérieusement & avec tant de vivacité par les Théologiens scholastiques des siécles précédens. Le vrai, le solide, l'instructif exposé clairement & avec méthode, prit la place de toutes ces inutilités. On ne se fonda plus sur des raisonnemens purement humains, arbitraires ou métaphisiques, ni sur des argumens tirés d'Aristote; mais sur l'Ecriture-Sainte, sur les Peres & sur les Conciles. Tels furent les Théologiens scholastiques du Régne de Louis XIV. les Nicolai, les Frassen, les Vitasse, les Tourneli (a), *les Contenson* (b), *les Gonet* (c), *les Louis* (d) *& Isaac* (e) *Habert.*

Théologie Morale.

La Morale trop long-tems abandonnée à la subtilité des Casuistes, avoit besoin d'être traitée avec plus de force, de sçavoir, de recherche, de prudence. Plus les connois-

(*a*) Docteur de Sorbonne, né à Antibes en 1658. Il fut envoyé à Douai par le feu Roi pour y professer la Théologie qu'il enseigna ensuite pendant 24 ans dans les écoles de Sorbonne. Il mourut en 1730. Chacun connoît l'excellence de ses Ouvrages.

(*b*) Sçavant Dominicain né à Altivillare dans le Diocèse de Condom, en 1640, mort en 1674. Il a donné une Théologie complette.

(*c*) Il étoit natif de Beziers, il entra dans l'Ordre de S. Dominique, & s'y distingua dans l'emploi de Professeur en Théologie. Il en a publié une en 5 Volumes in-folio. Il mourut en 1681, âgé de 65 ans.

(*d*) Natif de Blois, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne. On a de lui un corps complet de Théologie, & un Livre intitulé les pratiques de la Pénitence. Sa mort arriva en 1718, étant âgé de 81 ans.

(*e*) Docteur de la Faculté de la Maison & Société de Sorbonne, Evêque de Vabres. Il a laissé plusieurs excellens Traités Théologiques. Il a beaucoup écrit contre l'Augustinus de Jansenius. Ce célebre Ecrivain est mort en 1668.

sances s'étendirent, plus les lumieres s'épurérent, plus la science des mœurs se perfectionna; on cria contre le relâchement qui avoit été introduit dans la morale, & l'effet salutaire que ces cris produisirent fut d'inspirer plus de vigilance aux Docteurs, ils écrivirent avec plus de circonspection & de sagesse, & on ne les vit plus suivre servilement les opinions des Casuistes qui les avoient précédés. Ils chercherent & trouvérent dans l'Ecriture-Sainte, dans les Conciles, dans les Peres, dans les Décrets des Papes, les preuves de leurs décisions; & c'est ainsi qu'ils sçurent éviter les deux extrêmités opposées, le relâchement, la trop grande sévérité. Les maximes de l'Evangile, les régles des Mœurs, les devoirs de l'homme envers Dieu, envers soi-même & envers le prochain, sont clairement & sagement exposés dans Nicole, & dans un grand nombre d'autres Moralistes; ce qui concerne les cas de conscience en particulier est traité d'une maniere supérieure dans M. de Sainte Beuve (a)*, dans les conférences de Paris sur le mariage, dans la Théologie de Loüis Habert, & dans les écrits de plusieurs autres Théologiens habiles.*

DROIT CANON.

Nous ne nous étendrons point ici sur les progrès que le Droit Canon a faits sous le même Régne, & qui ne sçait que cette importante partie de la Théologie a reçu toute la perfection dont elle paroissoit susceptible? on a remonté aux sources, on a prouvé la supposition des fausses décrétales, les simples citations n'ont plus été suffisantes, on a discuté avec une critique exacte & judicieuse les autorités citées & les Canons. Dans ce genre d'importantes recherches, se sont distingués les de Marca, les Gerabis, les de Launoy, les la Merre (b)*, les Cabassut* (c)*, les Thiers* (d)*,*

(*a*) Natif de Paris, Docteur de Sorbonne, Pensionnaire & Théologien du Clergé de France. On s'adressoit à lui de toutes les Provinces pour des consultations. Il mourut en 1677, âgé de 64 ans.

(*b*) Célebre Avocat du Clergé de France, qui a donné les onze premiers Volumes de cet auguste Corps. M. son fils honoré aujourd'hui de la même Charge, continue cet important Ouvrage, & soutient avec distinction la gloire de son Pere.

(*c*) Prêtre de l'Oratoire, natif d'Aix en Provence, mort en 1685, âgé de

les Gibert (e) *& quantité d'autres Canonistes illustres.*

Théologie Mystique.

Enfin sous le Regne brillant dont nous écrivons l'Histoire, la Théologie mystique a été réduite à ses vrais principes; on en a banni ces termes ampoulés & vuides de sens, fruits d'une imagination échauffée, plûtôt que d'une dévotion solide & éclairée. Les Catéchismes dans tous les Diocéses ont été réformés, les Breviaires, les Rituels, les Cerémonies, tout a été mis dans un ordre plus digne de nos Mystéres & du culte du vrai Dieu. Le Pere Pouget (f) *de l'Oratoire par son Catéchisme de Montpellier, Baillet par ses vies des Saints, Dom Claude de Vert* (g), *le Pere le Brun, Thiberge* (h), *Bocquillot* (i) *Mabillon & Martenne, par leurs Livres sur la Liturgie & les Cerémonies de l'Eglise, & Dom Ruinart par ses Actes des Martyrs, ont servi tout à la fois utilement & la Religion & le Public.*

81 ans. Il a donné un Livre intitulé, la Théorie & la pratique du Droit canonique, & une notice de l'Histoire des Conciles & des Canons.

(*d*) Natif de Chartres, Bachelier de la Faculté de Paris. Il mourut en 1703 âgé de plus de 65 ans. Son meilleur Ouvrage est son Livre de l'Exposition du S. Sacrement. On a de lui un grand nombre de Traités sur differentes matieres.

(*e*) Né à Aix en Provence en 1660. & mort à Paris en 1736. Il a été le Canoniste du Royaume, qui a eu le plus de réputation. Il a donné des Institutions Ecclésiastiques & Bénéficiales, les Usages de l'Eglise Gallicane, concernant les censures & l'irrégularité, un corps de Droit Canon & plusieurs autres sçavans Ouvrages.

(*f*) Prêtre de l'Oratoire, Abbé de Chambon, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, mort en 1723.

(*g*) Religieux de l'Ordre de Cluni, né à Paris en 1645, mort en 1708. On a de lui quatre Volumes intitulés, Explications simples, littérales & historiques des cérémonies de l'Eglise & une Traduction de la Régle de S. Benoît.

(*h*) Directeur du Séminaire des Missions étrangeres à Paris, mort en cette Ville au mois d'Octobre 1730. Il a composé plusieurs Retraites spirituelles très-estimées.

(*i*) Il étoit natif d'Avalon, & est mort en 1728. On a de lui des Homélies ou Instructions familieres sur les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, sur les Sacremens, sur les Fêtes des Saints, & un Traité historique de la Liturgie sacrée, & plusieurs sçavantes Dissertations sur divers sujets intéressans.



HISTOIRE LITTERAIRE DU REGNE DE LOUIS XIV.

ÉLOGES HISTORIQUES

Des Théologiens Scholastiques, Moraux, Mystiques, des Controversistes, & des Canonistes.

LIVRE PREMIER.

JACQUES SIRMOND.



JACQUES SIRMOND l'un de ces hommes illustres dont le nom seul dit plus que les plus pompeux panégyriques, nâquit à Riom en Auvergne en 1558 d'une famille distinguée dans la robe. Jean Sirmond son pere juge & prévôt de cette ville prit un soin d'autant plus grand de son éducation que

de bonne heure il apperçut dans ce jeune enfant des dispositions extraordinaires pour les sciences. Après lui avoir donné des maîtres habiles qui lui apprirent la grammaire, & qui lui inspirerent beaucoup de goût pour les belles lettres, il l'envoya à Billon pour y faire ses humanités dans le premier Collége que les Jesuites ayent eu en France.

Une piété édifiante, un zéle ardent pour le salut des ames, une application infatigable au travail furent les premieres vertus qu'il remarqua dans ses nouveaux maîtres, & ce fut là le principal motif de sa vocation. Agé de dix-sept ans il entra dans la Société, & vint commencer son noviciat à Verdun, qu'il acheva ensuite à Pont-à-Mousson.

Ses épreuves finies il fut appliqué pendant deux ans à l'étude de la philosophie, & fut après son cours envoyé à Paris où pendant cinq ans il professa avec éclat les humanités & la rhétorique; il eut la gloire d'avoir pour disciples Charles de Valois duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, & le célebre évêque de Genève S. François de Sales. Le tems que ce sçavant Jesuite employa à enseigner les belles lettres lui acquit une parfaite connoissance des langues Grecque & Latine. Le fameux Muret fut son modéle, & l'on peut dire qu'il a égalé & peut-être même surpassé cet illustre écrivain pour la pureté & l'élégence du stile; & ce fut en partie pour cette raison que le pere Sirmond, après avoir achevé son cours de Théologie fut appellé à Rome pour y remplir l'emploi de sécretaire auprès du général de sa Compagnie. L'étude de la belle antiquité, des médailles, des inscriptions & des autres respectables monumens que l'injure des tems ou la barbarie des nations avoit épargnés occupa tous les momens dont les fonctions de son employ lui permettoient de disposer; aussi ce fut là une science dans laquelle il se rendit si habile, que ceux-là même d'entre les Italiens qui passoient pour être le plus versés dans les antiques

lui firent souvent l'honneur de le consulter, & toujours ils s'en rapporterent à ses décisions, comme à autant d'oracles. La profonde érudition de ce grand homme, soutenue des qualités du cœur les plus recherchées, lui fit dans le sacré Collége des amis illustres qui l'ont constamment honnoré de leur amitié & de leur estime. Tels furent en particulier les cardinaux Bellarmin & Tolet Jesuites, & les cardinaux d'Ossat, Duperron & Baronius. Ce dernier s'est fait une gloire de publier dans divers endroits de ses Annales que c'est aux lumieres de ce sçavant Jesuite qu'il doit presque toute l'érudition qui se trouve répandue dans ce grand ouvrage, principalement pour ce qui concerne l'histoire Grecque.

Le pere Sirmond de retour en France après un séjour de seize ans à Rome, se livra tout entier à la composition des ouvrages dont il a enrichi le Public, & qui ont assuré à leur Auteur la gloire d'avoir été le plus sçavant critique de son siécle. Pendant quatre ans qu'il demeura à la maison professe il publia les œuvres de Geoffroy de Vendôme, d'Ennode de Flodoard, quelques Opuscules de S. Fulgence, vingt Homelies de Valerien. Étant passé au Collége sur la fin de 1612, il y entreprit son grand ouvrage de la collection de tous les conciles de l'église Gallicane; travail immense qui n'occupa cependant pas tout le loisir de cet illustre Ecrivain. Ce fut chaque année quelque nouvel Auteur ecclésiastique qu'il fit paroître avec des corrections & des notes remplies d'une érudition qui étonna son siécle, & qui sera de même un sujet d'étonnement pour la postérité la plus reculée. Ces Auteurs au nombre de plus de quarante, dont la plupart étoient demeurés ensevelis dans les ténebres, parurent avec un éclat qui répandit les plus vives lumieres sur tout ce que l'ancienne histoire de l'Eglise avoit eu jusqu'alors de plus obscur.

L'éclatante réputation que tant d'excellens ouvrages firent à leur Auteur l'auroit infailliblement enlevé à sa

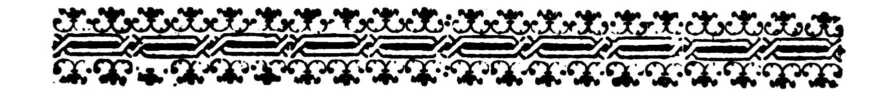
brégé de tous ces éloges se trouve en quelque façon dans l'épitaphe suivante qui lui fut consacrée par le pere ~~Fonteau~~ chanoine régulier de sainte Genevieve, & chancelier de l'Université.

Fronteau (Jean) né à Angers, mort curé de Montargis le 17. Avril 1662. à 48. ans. Il n'avoit pris possession de cette Cure que le 7. du même mois d'avril jour du Jeudy St. voyez cy-dessous p. 23. et suiv.

Quantus ipse mundus, tantus est Sirmundus. Qui hunc non novit aut Scythicus Sarmata est, aut Poli glacialis incola. In republicâ litterariâ nemo est, vel tantillùm versatus quem aut elegantiâ stili sui & sermonis puritate paucis concessâ, aut rarâ historiæ omnimodæ peritiâ, aut variâ rerum eruditione non oblectaverit; & firmo in omnibus judicii pondere in admirationem usque non pertraxerit. Nullo munere in Ecclesiâ functus est, sed ipse profectò fuit munus insigne ecclesiæ de cœlo datum. Nullâ dignitate floruit, quia sibi suffecit, ut magnus esset. Hunc purpura coluit, Tiara consuluit, diadema honoravit. Hoc magnum si sequitur, non appetitur. Tanti est doctum esse non ex famâ solum aut ad strepitum, sed ex juge & indefesso labore. In expurgandis, producendisque scriptoribus ecclesiasticis suam potissimum operam paravit. Et sic cum alii scribendo authores fiant, hic scribendo factus est author authorum, & pater patrum. Pauca scripsit, multa tamen edidit, & eam obrem nomine suo orbem implevit. Senuit inter libros quorum amor senescere nescit. Desiit prius vivere quam sapere. Audivimus eâ ætate disserentem, quâ vix alii sui meminère, quâ pauci vivunt. Sed heu qui tot autores traxit ex pulvere, ipse author magnus in pulverem abiit; qui tot patres luci dedit, ipse etiam pater luce privatus est. Diù vixit ut multos juvaret. Seculum pene attigit ut in recensione virorum magnorum quæ fit per sæcula ille unus multis responderet. Difficilia multa absolvit. Non tamen ad id quod difficilimum est pervenit ut esset extrà invidiam & non extrà gloriam. Tandem obiit inter suos, gratias Deo referens ob datam in religiosâ vitâ perseverantiam. Sensit vir magnus quantum à Deo donum est perseverantia. Nec solum vivens, sed etiam moriens Theologus fuit. Eum cum Sanctis degere quis neget, cum nomen habeat Sæpiùs in libris Sanctorum conscriptum. Mortuus licet vivet clarus non aliis quam quæ sibi ædificavit monumentis.



Babel invenit et Sculpsit.



JEAN-PIERRE CAMUS.

JEAN-PIERRE CAMUS issu d'une noble famille de Bourgogne, nâquit vers l'an 1582 de Nicolas Camus écuyer seigneur de Marcilli, capitaine & gouverneur d'Auxone. La beauté de son génie, sa profonde érudition, la pureté de ses mœurs l'éleverent en 1609 à la dignité d'évêque de Belley, & il fut sacré le 30 Décembre de la même année par S. François de Sales, dont il fut toûjours le parfait imitateur.

Le titre d'évêque fut pour lui un motif de redoublement de zele & de piété; livré tout entier aux fonctions de son ministère il ne s'occupa que de la conduite de son diocèse. Chaque année il en faisoit régulierement la visite, & chaque visite qu'il faisoit étoit accompagnée d'une mission où il prêchoit lui-même avec une onction qui faisoit les plus vives impressions sur les cœurs les plus endurcis; & ce qui donnoit encore plus de poids à ses discours, c'est qu'ils étoient soutenus par une vie sainte & pénitente, par une humilité profonde, & par une charité compatissante qui le rendoit le pere des pauvres.

Tel étoit le vertueux évêque de Belley; recommandable par sa piété, il ne l'étoit pas moins par son érudition, comme on peut en juger par le grand nombre d'ouvrages de morale & de controverse qu'il nous a laissés.

Animé d'un saint zele il déclama & écrivit avec tant de vivacité contre le relâchement de quelques moines de son tems, que ceux-ci s'étant adressés à M. le cardinal de Richelieu pour le prier d'engager M. de Belley à garder avec eux un peu plus de menagement, son Émi-

nence le pria en effet de discontinuer d'écrire, « car
» je ne trouve aucun autre défaut en vous, lui dit le
» cardinal, que cet horrible acharnement contre les
» moines; & sans cela je vous canoniserois. *Plut à Dieu,*
» *Monseigneur, que cela pût arriver*, lui répondit l'évê-
» que, *nous aurions l'un & l'autre ce que nous souhaitons;*
» *vous seriez pape & je serois saint.*

Peut-être sera-t-on surpris de trouver dans le catalogue des ouvrages de ce grand homme, des histoires qui semblent n'avoir pour objet que l'amusement du cœur & de l'esprit: & ce fut là un heureux artifice que son ingénieuse charité lui fit imaginer pour empêcher les pernicieux effets que produisoit la lecture des Romans; ouvrages qui remplissant l'esprit des sentimens de l'amour profane, étoient un obstacle à l'amour de Dieu dans les ames. Ces livres cependant devenus à la mode se faisoient lire avec une avidité qui tenoit de la fureur: M. de Belley crut devoir leur opposer d'autres ouvrages d'où l'amour ne fut pas entierement exclus; mais les sentimens de piété dont ils étoient remplis, joints aux catastrophes édifiantes par où se terminoient ordinairement toutes les avantures qui avoient été racontées, élevoient insensiblement l'ame à Dieu en lui découvrant le néant des choses du monde, la malice & la perfidie des hommes, & les périls où l'on est continuellement exposé lorsque l'on marche dans les voies du siécle.

M. de Belley après vingt ans d'Épiscopat passés dans l'exercice des plus pénibles fonctions de l'Apostolat, se retira dans son abbaye d'Aunai en Normandie pour y travailler uniquement à sa propre sanctification; mais il ne jouit pas long-tems du repos qu'il étoit venu chercher, son zele ne lui ayant pas permis de se refuser aux pressantes sollicitations de M. de Harlai archevêque de Rouen, qui le pria instamment de s'associer à ses travaux.

M. de Belley se sentant de nouveau appellé à la retraite

vint

+ exclus

vint établir sa demeure dans l'hôpital des Incurables à Paris, où il mourut le 26 Avril 1652, ayant été nommé peu de tems avant sa mort à l'évêché d'Arras. + âgé de 70. ans

Si la prodigieuse quantité d'ouvrages qui sont sortis de sa plume font honneur à sa facilité ; il faut convenir qu'il eut été à désirer que cette trop grande facilité eut été accompagnée d'un peu plus de jugement, & c'est ce que M. de Belley reconnoît lui-même dans son livre intitulé, l'Esprit de S. François de Sales.

Ce grand Saint s'étant plaint un jour de son peu de mémoire, M. de Belley lui répondit : *Vous n'avez pas à vous plaindre de votre partage puisque vous avez la très-bonne part qui est le jugement. Plut à Dieu que je pusse vous donner de la mémoire, qui m'afflige souvent de sa facilité, car elle me remplit de tant d'idées que j'en suis suffoqué en prêchant & même en écrivant, & que j'eusse un peu de votre jugement ; car de celui-ci je vous assure que j'en suis fort content.* A ce mot S. François de Sales se prit à rire, & l'embrassant tendrement lui dit : *En vérité je connois maintenant que vous y allez tout à la bonne foi. Je n'ai jamais trouvé qu'un homme avec vous qui m'ait dit qu'il n'avoit guere de jugement ; car c'est une piéce de laquelle ceux qui en manquent d'avantage pensent en être les mieux fournis, & je n'en trouve point de plus court que ceux qui pensent y abonder. Se plaindre de son défaut de mémoire & de la malice de sa volonté, c'est une chose assez commune, peu de gens en font la petite bouche ; mais de cette béatitude de pauvreté de l'esprit ou de jugement, personne n'en veut tâter, chacun la repousse comme une infamie. Mais aiez bon courage, l'âge vous en apportera assez ; c'est un des fruits de l'expérience & de la vieillesse.*



DENIS PETAU.

CET illustre sçavant, l'ornement de son siécle & de sa Compagnie, nâquit à Orleans le 21 Août 1583 de Jerôme Petau marchand de cette ville, qui plus appliqué à l'étude qu'à faire fleurir son commerce songea bien moins à enrichir ses enfans qu'à leur inspirer la forte passion dont il étoit lui-même épris pour les lettres. Il eut la consolation de les voir tous répondre à ses désirs & à ses soins. De huit enfans qu'il eut, sçavoir six garçons & deux filles dont il dirigea lui-même les premieres études, il n'y en eut aucun qui ne possedât parfaitement les langues sçavantes. Les filles mêmes de ce sçavant homme s'exercerent avec succès dans la poësie Grecque & Latine.

Denis Petau que de plus heureuses dispositions & une plus ardente application à l'étude distinguoient de ses autres freres, merita que son pere donnât de plus grands soins à son éducation. Après l'avoir perfectionné dans les belles lettres & dans les mathématiques, il l'envoya à Paris pour y achever son cours de Philosophie qu'il avoit commencé à Orléans. Les Theses que le jeune Petau soutint en Grec le rendirent un objet d'admiration pour ses Professeurs mêmes.

Après avoir fourni avec éclat cette premiere carriere, il se livra tout entier à la Théologie qu'il étudia pendant deux ans sous les célébres André Duval, Philippe Gamache & Nicolas Ysambert; toujours suivi des mêmes succès qui l'accompagnoient dans toutes les sciences qu'il embrassoit, il étonna ses maîtres autant par la facilité que par la pénétration de son esprit. Ce fut par le conseil de l'un d'eux, que le jeune Petau osa à l'âge de dix-neuf ans concourir pour une chaire de



Babel invenit et Sculpsit.

Philosophie qui étoit à remplir dans l'Université de Bourges. Il se présenta & les éclatantes preuves qu'il donna de sa capacité lui gagnerent tous les suffrages. Le jeune Professeur convaincu que les Philosophes anciens devoient être ses seuls guides, en fit une étude particuliere. » Ces Philosophes, *dit le sçavant Pere Oudin* » *dans son éloge du Pere Petau*, on les méprise beaucoup » à présent, parce qu'on ne les connoît pas & qu'il » est plus aisé de les mépriser que de se mettre en état » de les connoître.

Après deux ans de séjour à Bourges, M. Petau déja pourvu d'un Canonicat dans la Cathédrale d'Orléans revint à Paris, où il se lia d'une étroite amitié avec le sçavant Pere Fronton-le-Duc. Les conseils de ce grand homme ne contribuerent pas peu à affermir le jeune Petau dans le dessein qu'il avoit formé depuis quelque tems de se consacrer à Dieu dans la société des Jésuites ; & l'on peut dire qu'un des principaux motifs de sa vocation fut le déchaînement universel des Novateurs contre cette sçavante compagnie, déchaînement qui a été & qui sera dans tous les siécles le fruit précieux du zéle ardent de cette société à combattre l'erreur. Denis Petau y fut reçu le 15 de Juin 1605, & fut envoyé à Nanci pour y commencer son noviciat. Deux années après il vint à Pont-à-Mousson pour y étudier en Théologie, & passa delà à Reims où il fut employé pendant trois ans à professer la Rhétorique. Les fonctions attachées à cet emploi, quoiqu'il le remplit avec une distinction singuliére, ne déroberent qu'une partie de son tems. L'autre fut destinée à mettre la derniere main à l'excellente traduction qu'il avoit entreprise des œuvres de Synesius, Evêque de Cyrene en Afrique. Cette édition dont le Clergé de France fit tous les frais parut en 1612, & fut reçue du public avec une approbation générale.

Ce sçavant Jésuite après avoir eu bien des occasions de faire admirer la délicatesse de son esprit dans un

grand nombre de pieces en vers & en prose, qu'il publia pendant les trois années qu'il professa la Rhétorique à Reims, fut envoyé à la Fleche où il continua avec un nouvel éclat les mêmes fonctions; de même qu'à paris où il fut appellé par ses Supérieurs en 1618, année mémorable marquée par l'ouverture solemnelle que les Jésuites firent de leur College dans cette capitale; & pour rendre leur triomphe plus éclatant, le Roi Louis XIII qui leur avoit accordé cette premiere grace leur fit encore l'honneur de leur confier l'éducation de ses deux freres naturels, M. le Marquis de Verneuil & M. le Comte de Moret.

Le Pere Petau avoit déja donné quelques ouvrages de l'Empereur Julien, une édition des œuvres de Themistius ancien Orateur grec, & un abrégé historique de Nicephore Patriarche de Constantinople, lorsqu'en 1621 il publia les œuvres de saint Epiphane en grec, avec une nouvelle version à côté & des observations très-sçavantes à la fin, » où l'on trouve, dit M. Dupin, outre » les remarques qui regardent la critique, la chronologie, l'histoire & l'interprétation du texte de son » auteur des dissertations particulieres sur l'année de la » naissance de J. C. & sur celle de sa passion, sur l'an- » née Judaïque, sur l'ancien usage de la pénitence dans » l'ancienne Eglise, sur les Cycles, sur les Conciles & » formules de Sirmich, sur le concile d'Ancyre & l'his- » toire des demi-Ariens, sur les diversités de l'an- » cienne Eglise, sur les monnoies anciennes & sur quel- » ques autres matieres qu'il traite sçavamment & avec » étendue.

Cependant un endroit de cette traduction fut vivement attaqué par le fameux Saumaise qui venoit de publier son livre de Tertulien, intitulé *de pallio*; ce furent bien des écrits que cette dispute occasionna, mais dont le détail nous meneroit trop loin. Le Docteur Protestant qui se vantoit d'étriller la plûpart des auteurs, de les fouler aux pieds, & de les traiter à grands coups

de barre, vit trois repliques de son adversaire, paroître sous le nom de *Mastigophores ou Etrilleurs*. La conclusion de ce débat Litteraire fut que le redoutable Saumaise se tut après la publication du troisiéme *Mastigophore* du Pere Petau.

Le chef d'œuvre de cet illustre sçavant, je veux dire son admirable ouvrage sur la chronologie ou la science des temps parut en 1627. Les Noris, les Fabricius, les Vossius, les Morus & quantité d'autres célébres Ecrivains semblent s'être épuisés en louanges pour exalter l'excellence de cet admirable livre. La réputation qu'il fit à son auteur ne fut en quelque façon que trop éclatante. Philippe IV Roi d'Espagne voulut l'attirer à Madrid, & le destina à professer la chronologie & l'histoire dans le collége Impérial qu'il venoit d'établir dans la capitale de ses Etats. Le Général de la Compagnie informé des intentions de Sa Majesté Catholique, les fit sçavoir au P. Petau à qui il laissa cependant la liberté de faire ses représentations. Celui-ci en profita pour remontrer à son Supérieur Général que la foiblesse de son tempéramment ne lui permettoit pas d'accepter le poste glorieux qu'on lui offroit; qu'étant malheureusement sujet à des effervescences de bile qui le tourmentoient cruellement tous les étés, il étoit assuré que si l'obéissance l'obligeoit de passer en Espagne, toute l'année seroit lui pour un été perpétuel; il ajoutoit que depuis vingt ans sa poitrine étoit si foible qu'elle ne lui laissoit pas la force de parler de suite au-delà d'une demie heure, & que dans le collége Impérial les leçons devoient être d'une heure.

Un exposé si touchant produisit l'effet que le Pere Petau en espéroit & conserva ce grand homme à la France. Peu de tems après, sçavoir en 1633, parut un excellent abregé de sa chronologie universelle sous le titre de *Rationarium Temporum*, qu'il perfectionna encore l'année suivante, & qu'il distribua en deux parties. La premiere purement historique, contient en deux

tomes un précis exact de l'Histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J. C. en quatre livres, & depuis la naissance de J. C. jusqu'à l'an 1632 en cinq livres. La seconde partie contient les principes de la Chronologie.

Cependant le Pere Petau qui avoit dédié au Pape Urbain VIII une paraphrase des pseaumes en vers grecs faillit une seconde fois d'être enlevé à la France. La nouvelle qui lui apprit que sa Sainteté ne vouloit l'attirer à Rome, que parce qu'elle avoit dessein de l'élever à la dignité de Cardinal, l'affligea si sensiblement qu'il en tomba dangereusement malade, & la santé de ce grand homme plus recommandable encore par son humilité que par l'éminence de ses talens, ne commença à se retablir que lorsqu'il fut assuré que Sa Majesté n'avoit point voulu se prêter aux desirs de sa Sainteté.

Le dernier ouvrage de ce sçavant Jesuite, & qui seul suffiroit pour immortaliser son nom, sont ses Dogmes Théologiques contenus dans cinq volumes. Là sont traitées, avec autant de solidité que d'érudition, généralement toutes les parties que renferment les différentes parties de la Théologie.

Il travailloit à mettre la derniere main à ce grand ouvrage lorsqu'il tomba dans une langueur & une défaillance totale. L'air natal qu'il alla respirer ne lui rendit pas ses forces, il revint à Paris où il mourut l'onziéme Décembre 1652, dans la soixante-dixiéme année de son âge.

» Gui Patin l'étant venu voir la veille de sa mort & » lui ayant dit qu'il n'avoit plus que quelques heures à » vivre, la joie que cette nouvelle causa au malade sem- » bla le ranimer, il se leva sur son séant, se fit appor- » ter un exemplaire du *Rationarium Temporum*, deman- » da une plume, écrivit sur la premiere page *Guidoni* » *Patino medico carissimo*, le pria de recevoir le livre » en lui disant, *Debeo Evangelia*, je vous dois un pré- » sent pour la bonne nouvelle que vous venez de m'ap-

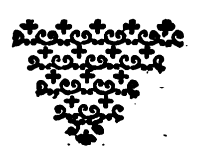
» prendre. Le Pere Oudin qui rapporte ce fait dit qu'il le tient d'un honnête homme qui avoit particuliérement connu *Gui Patin*.

» On ne peut nier, dit M. Dupin, que ce sçavant Je-» suite n'eut un genie très-étendu & très-vaste, une » lecture surprenante, une merveilleuse facilité à écrire » particulierement en Latin, il a excellé également dans » les belles lettres, dans la science des langues, dans la » poésie, dans l'astronomie, dans la géographie, dans la » chronologie, dans l'histoire & dans la théologie. Il est » rare de trouver un auteur qui ait tant sçu de choses, qui » ait travaillé sur tant de différentes matieres & qui ait » réussi en tout genre. Il avoit joint à cette profonde » science une grande simplicité, un travail assidu, un » grand éloignement du commerce du monde, beau-» coup de désintéressement & de mépris pour les hon-» neurs & les charges. Il étoit doux & honnête, mais » peu poli dans son extérieur, & quoiqu'il fut élo-» quent, il n'étoit pas propre à la prédication ni aux » actions publiques. Il avoit commerce avec les plus ha-» biles gens de son tems & étoit ami particulier de » M. *Bignon*, & de *Grotius* pour lequel il avoit une esti-» me particuliere. Il l'avoit même déterminé, à ce qu'on » croit, à embrasser la communion Catholique.

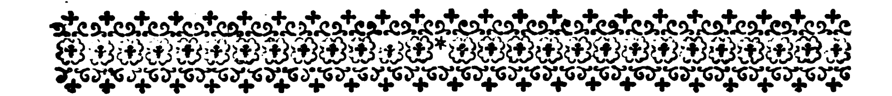
Une lettre de M. Prousteau célébre professeur en droit à Orléans, écrite au Pere Oudin achevera de faire connoître le grand homme dont nous venons de faire l'éloge. » J'étois pensionnaire, dit-il, au college de Cler-» mont en 1649, devant & après le blocus de Paris, & » j'étois de la Congrégation des pensionnaires dont le » Pere Petau avoit la conduite; cela me donnoit lieu » de le voir quelquefois, & d'être présent aux exhor-» tations qu'il faisoit aux pensionnaires congreganistes. » Ce saint homme, (on peut le qualifier ainsi) nous re-» commandoit toujours la lecture de Grenade. C'étoit » son Pere favori, où il avoit puisé une dévotion An-» gélique. Il n'y eut peut-être jamais d'homme si sça-

» vant, ni si simple tout ensemble. On eut dit qu'il sça-
» voit tout le bien & qu'il ne sçavoit point de mal. On
» disoit que sa simplicité & sa modestie parurent admi-
» rables en 1645, lorsque le Roi de Pologne envoya cette
» ambassade si solemnelle pour demander en mariage
» la Princesse Marie de la maison de Mantoue. Comme
» s'il n'y avoit point pour eux rien de plus digne d'être
» vu en France que le P. Petau, tous ces Ambassadeurs,
» gens des plus illustres pour la naissance & pour leur
» doctrine, vinrent au college de Clermont & en en-
» trant dans la cour crierent, *volumus videre clarissimum*
» *Petavium*. Le P. Petau enseignoit lors une leçon de
» Théologie. Il parut avec son porte-feuille sous son
» bras & répondit à leurs complimens latins avec son
» éloquence ordinaire.

» Le P. Petau est encore présent à mon esprit, j'en
» ai une si vive idée que si j'étois bon Peintre, il me
» semble qu'il ne m'échapperoit pas. Il avoit un front
» fort grand & large, & qui montroit contenir deux
» fois plus de cervelle qu'un autre. Je le suis allé voir
» quelquefois, & il avoit la complaisance de descendre
» pour un écolier : mais il eut fait deux tours de sale
» sans parler, après le bon jour donné, si on ne le met-
» toit sur quelque matiere de science ou de dévotion.
» Feu M. Thoynard si sçavant en l'écriture & en la
» chronologie, disoit du P. Petau qu'il étoit capable
» de remplir le monde de livres originaux en toutes
» sciences.



JACQUES



JACQUES GOAR.

JAcques Goar que son zele ardent pour la conversion des Grecs Schismatiques, n'a pas moins illustré que sa profonde connoissance qu'il avoit acquise de leur morale, de leur discipline, de leurs rits & de leur doctrine, naquit à Paris en 1601; de bonne heure il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la langue Grecque, comme s'il eut dès-lors prévu les grands avantages qu'il devoit en tirer pour l'exécution des desseins auxquels la Providence le destinoit. Agé de dix-huit ans il entra dans l'Ordre de Saint Dominique en 1619, & fit profession l'année suivante dans le Couvent de Saint Honoré.

Une dévotion tendre & solide, une scrupuleuse exactitude à remplir dans toute leur étendue les devoirs de son état, l'avoient distingué pendant le tems de ses épreuves; la même ferveur l'accompagna dans le cours de ses études, & elle parut même redoubler, parce qu'il étoit persuadé que la science d'un homme appellé par sa vocation à travailler à la sanctification des autres, leur est rarement utile, si elle n'est accompagnée d'une piété édifiante, qui souvent instruit plus efficacement que les plus éloquens discours.

La distinction singuliere avec laquelle ce jeune Religieux fit ses études de Philosophie & de Théologie, lui mérita l'honneur d'être choisi par ses Supérieurs pour enseigner les mêmes sciences; & il fut pour cet effet envoyé à Toul où il remplit avec autant de gloire pour lui que de fruit pour ses disciples, l'emploi qui lui avoit été confié. Mais en instruisant les autres, il ne négligea pas sa propre instruction, il fit en particulier une étude sérieuse des Peres Grecs, & s'appliqua à acquerir une con-

noiſſance exacte de leur créance, de leur diſcipline & de leur liturgie. Le fruit de ſon application fut qu'elle le mit en état de pouvoir travailler avec ſuccès à la converſion des peuples qui étoient l'objet de ſon zèle.

Le Général de ſon Ordre le Pere Nicolas Rodolphe étant venu en France en 1631, le Pere Goar ſollicita avec ardeur la permiſſion de paſſer dans le Levant, pour y travailler à ramener les Grecs Schiſmatiques à la créance de l'Egliſe Romaine. Sa capacité, ſa vertu lui obtinrent aiſément ce qu'il déſiroit. Revêtu du titre de Miſſionnaire Apoſtolique, & de la qualité de Prieur du couvent de ſaint Sebaſtien dans l'iſle de Chio, il partit de France avec ſon Général, & vint à Rome, d'où il ſe rendit bientôt après au lieu de ſa miſſion.

Un long ſéjour dans l'iſle ne lui fut pas néceſſaire pour s'inſtruire des mœurs, des coutumes, des uſages & de la religion des peuples qui l'habitoient; c'étoit-là une connoiſſance qu'il avoit déja acquiſe, & elle contribua beaucoup aux ſuccès de ſon zèle. Des manieres pleines de douceur, une charité tendre & compatiſſante, une bonté de cœur qui l'interreſſoit en faveur de tous ceux à qui il pouvoit être utile lui gagnerent bientôt l'amitié & la confiance du peuple; & ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que ce fut ſans exciter l'envie ou la jalouſie des Prêtres & des Docteurs de la Nation. Convaincus eux-mêmes de la pureté de ſon zèle & gagnés par les charmes de ſa converſation, ils ne craignirent pas de le recevoir dans leurs aſſemblées & de lui communiquer leurs livres, c'eſt-à-dire, de lui prêter de nouvelles armes pour attaquer & pour combattre leurs erreurs avec plus de ſuccès. Auſſi s'en ſervit-il utilement pour leur converſion, en leur démontrant clairement la conformité de la doctrine de l'Egliſe latine avec celle de leurs anciens Docteurs.

Après huit ans paſſés dans les travaux de l'Apoſtolat, le pere Goar fut rappellé à Rome par ſes ſupérieurs & fut fait Prieur du couvent de ſaint Sixte. Son ſéjour

dans cette capitale lui fournit de nouveaux secours pour la composition des grands ouvrages qu'il projettoit de donner au public. Il y profita des lumieres des plus sçavans hommes de leur siécle, & en particulier de celles du célébre Leo Allatius, à qui de son côté il fit part des riches découvertes qu'il venoit de faire dans les isles de Chio.

Rendu enfin à sa patrie après onze ans d'absence, il se disposa à mettre en œuvre les riches collections qui étoient le fruit de ses voyages & des études qui les avoient précédés; mais à peine fut-il arrivé à Paris que les affaires de son Ordre l'appellerent à Rome pour la seconde fois. Il y arriva au mois de Décembre 1643, & fut de retour en France au mois de Juillet de l'année suivante.

Ce fut alors qu'il se livra tout entier à la composition des sçavans ouvrages que depuis long-tems il destinoit au public. Son Eucologe ou Rituel des Grecs parut en 1647, & fut reçu avec une approbation générale. Dans cet ouvrage rempli des plus curieuses recherches se trouve une exposition détaillée de tout ce qui concerne la liturgie sacrée des Orientaux; rien n'est oublié de tout ce qui a quelque rapport aux cérémonies & aux pratiques observées par les anciens & par les nouveaux Grecs dans la célébration des divins Offices, dans l'administration des Sacremens, dans l'ordination des Ministres, dans les consécrations, les bénédictions, les funérailles & les priéres publiques. L'Auteur pour ne rien laisser à désirer à la curiosité du lecteur, remonte à l'origine de ces mêmes cérémonies, il en fait voir l'antiquité, & il en explique le véritable sens.

Ce premier ouvrage fut suivi de la traduction de plusieurs Ecrivains Grecs, dont quelques-uns contiennent une bonne partie du recueil de l'Histoire Bizantine. La charge de Vicaire Général de sa Congrégation, à laquelle ce sçavant homme fut nommé, ne lui fit point abandonner un travail que son zéle pour le bien de l'Eglise

livrance de l'Eglise par l'Empereur Constantin, & celle du progrès de la souveraineté des Papes par la pieté & la libéralité de nos Rois.

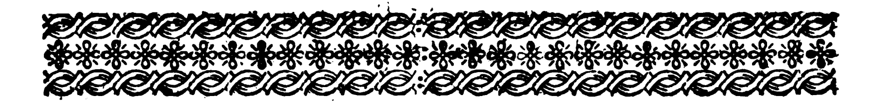
L'éclatante réputation que cet homme célébre se fit par ses ouvrages, lui procura souvent l'honneur d'être consulté par le Clergé de France, tantôt sur différens points de controverse, & tantôt sur les matieres les plus importantes de la discipline ecclésiastique. Appellé à Rome par les ordres du Pape Urbain VIII, il y fut employé à travailler au grand ouvrage de la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine.

De retour en France où il fut rappellé par les ordres du cardinal de Richelieu, après neuf mois de séjour à Rome, il travailla avec une ardeur infatigable aux différens traités qu'il nous a laissés sur les ordinations, sur la pénitence, sur la confirmation, sur la contrition & sur l'attrition. Au reste ces ouvrages du Pere Morin » ne sont pas, dit M. Dupin, du nombre de ces petits » traités qui se font en peu de tems, & dans lesquels les » matieres ne sont qu'effleurées, ce sont les fruits des » travaux de plusieurs années, & il y épuise entiere- » ment les sujets qu'il traite. Il travailla pendant vingt- » sept années à son traité de la pénitence, & ne se con- » tenta pas d'avoir recueilli ce qui se pouvoit trouver » dans les canons des Conciles & dans les écrits des » Péres sur ce Sacrement, il fit encore une recherche & » une étude particuliere des Pénitenciers Grecs & La- » tins, & eut soin de consulter les livres des Juifs mo- » dernes sur la pratique de la pénitence, qui est en » usage parmi eux. Son dessein est de représenter en » Historien dans cet ouvrage l'ancienne pratique de » l'Eglise dans l'administration du Sacrement de péni- » tence, & les variations qui y sont arrivées dans l'E- » glise Latine & dans l'Eglise Grecque pendant treize » siécles.

Une obligation essentielle que la Religion & les lettres ont à la profonde érudition de ce grand homme,

c'est d'avoir procuré une édition du Pentateuque Hébreu Samaritain, qu'il fit imprimer avec la Polyglote de Paris, & qui depuis le tems de saint Jérôme étoit, pour ainsi dire, demeuré enseveli dans les ténébres.

Une attaque d'apoplexie enleva cet illustre Ecrivain le 28 Février 1659 dans sa soixante-huitiéme année.



JEAN FRONTEAU.

LE célébre Jean Fronteau Chanoine régulier de la Congrégation de sainte Géneviéve, & Chancelier de l'Université de Paris, né à Angers en 1614 de Jacques Fronteau Notaire de cette Ville, fut un de ces génies extraordinaires que la nature semble prendre plaisir à former de tems en tems, pour éterniser la gloire du siécle où ils ont vécu. » Cet homme illustre » sçut allier, dit M. Dupin, l'érudition ecclésiastique » & profane à une éloquence vive & naturelle. Il pré» choit & parloit avec autant de facilité que d'agré» ment & de succès. Il s'étoit fait une brillante répu» tation par les discours qu'il prononçoit en donnant le » bonnet de Maître ès Arts aux actes de l'Université, » fonction qu'il a exercée pendant quinze ans. Il sçavoit » neuf langues, l'Hébraïque, la Chaldaïque, la Syria» que, l'Arabesque, la Grecque, la Latine, l'Italienne, » l'Espagnole & la Françoise, comme il le fit voir dans » une These dédiée au Cardinal Mazarin, dans laquelle » il fit paroître ces neuf langues comme neuf muses & neuf » sœurs pour expliquer chacune dans son idiôme le nom » de Mazarin. Il avoit de grandes liaisons, non-seule» ment avec tous les gens sçavans, mais encore avec les » plus grands du Royaume, & les personnes les plus

» considérables de la robe qui l'honnoroient de leur
» amitié. Dans ses ouvrages, il sçavoit unir le profane
» avec l'ecclesiastique, & égaioit toujours sa matiere
» par quelques passages des peres, & des auteurs grecs
» & latins, ou par quelques traits curieux de l'histoire:
» il ne s'attachoit pas à traiter les matieres à fond;
» mais à faire de nouvelles découvertes, à donner des
» remarques curieuses, & à fournir des idées & des
» conjectures toutes neuves, & d'un tour tout nouveau.

Les progrès qu'il fit dans ses premieres études furent si surprenans, que n'étant encore agé que de treize ans il s'étoit rendu les langues grecque & latine si familieres, qu'il avoit acquis la facilité de pouvoir traduire sur le champ dans ces deux langues les meilleurs auteurs François. Le Curé d'Epiré village près d'Angers, qui avoit été son premier maître, n'ayant plus de leçons à lui donner, le jeune Fronteau fut rappellé par ses parens à Angers, pour y continuer ses études sous les peres de l'Oratoire, & fut de-là envoyé à la Fleche, où il acheva ses humanités.

Un amour égal pour la piété & pour les sciences lui fit tourner de bonne heure ses vûes du côté de la retraite, agé de seize ans il fut reçu chanoine régulier dans l'Abbaye de Toussaints à Angers, & fut fait profès de cette Maison après une année de noviciat. Cette Abbaye ayant été réunie à la Congrégation de France, par les soins du célébre pere Faure, premier superieur général de cette congrégation: ce saint homme à qui le pere Fronteau avoit dédié sa these de philosophie, qu'il soutint avec éclat à la Fleche, l'appella à Paris en 1636 & le destina l'année suivante à enseigner la philosophie dans l'Abbaye de sainte Géneviéve.

Le jeune professeur remplit son employ avec une distinction qui commença à établir sa réputation, des idées nettes & précises, une grande justesse de raisonnement, une facilité merveilleuse à éclaircir & à développer les questions les plus abstraites & les plus épineuses; tout annonçoit

annonçoit dans lui, un génie propre à porter les sciences les plus sublimes au plus haut dégré de perfection, aussi pendant douze ans, que ce sçavant homme fut employé à professer la théologie, il fit dans cette science des progrès qui l'ont rendu un des plus grands ornemens de l'école. L'Ecriture sainte, les conciles, les peres, les langues Orientales, l'universalité de son génie lui fit tout embrasser; & il n'est aucune de ces parties dans laquelle il n'excella; animé d'un zele extrême pour l'avancement de ses disciples, aux leçons de théologie qu'il leur faisoit il joignoit des conférences réglées sur la morale, sur la controverse, & sur les endroits les plus difficiles de l'Ecriture sacrée.

L'Augustin du fameux Evêque d'Ypres, ayant alors été donné au Public, le pere Fronteau en fit une étude particuliere, & ne parut que trop prévenu en faveur de cet ouvrage. Peu de tems après ayant été invité à faire l'ouverture d'une these de théologie qui devoit être soutenue au college des Jesuites; après avoir débuté par un discours fort éloquent & rempli d'une profonde érudition, il attaqua une proposition qui lui parut ne pas s'accorder avec le sistême qu'il s'étoit formé sur la prédestination, & c'en fut assez pour qu'on le soupçonnât de nouveauté, mais dans un entretien qu'il eût avec les célébres pere Petau & Bagot Jesuites, il se justifia si pleinement, que ces deux grands hommes ne pûrent lui refuser leur amitié & leur estime. Bientôt après parut l'excellent livre qu'il avoit composé pour accorder ensemble les differens sistêmes qui partageoient l'Ecole sur les matiéres de la prédestination & de la grace.

Cet ouvrage avoit été précédé d'un cours de philosophie traité selon la doctrine de saint Thomas, l'auteur favori du pere Fronteau. Ce sçavant homme avoit aussi donné une chronologie des Papes, en vers Acrostiches, & une nouvelle édition des œuvres d'Yves de Chartres, enrichie de sçavantes notes, & divers

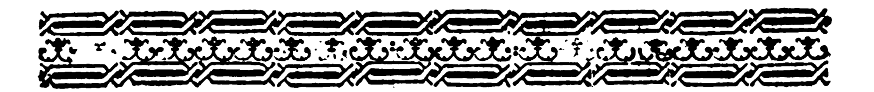
écrits pour assurer à Thomas à Kempis, l'admirable livre de l'Imitation de J. C.

En 1648 la dignité de Chancelier de l'Université attachée à la maison de sainte Génevieve, étant venue à vacquer, le pere Fronteau fut choisi pour la remplir; & c'est dans cet emploi que les rares talens de ce grand homme ont paru avec le plus d'éclat; les écoles que sa Congrégation avoit établies à Nanterre, avoient occasionné un procès qui avoit été porté au grand Conseil; le pere Fronteau y plaida, & ce fut avec tant de force, & d'éloquence, qu'il réunit tous les suffrages en faveur de sa Congrégation, qui par un Arrêt fut maintenue dans le droit de tenir des écoles publiques.

Jusques là la vie de cet homme célebre n'avoit été marquée que par des honneurs & des distinctions. Malheureusement soupçonné de favoriser le parti de ceux qui prétendoient que l'on devoit distinguer le fait d'avec le droit dans la signature du Formulaire, il se vit obligé de quitter sa chaire de professeur en théologie; & il accepta le prieuré conventuel de *Benay*, dans le diocèse d'Angers; mais il conserva toujours sa dignité de Chancelier, & continua à en remplir les fonctions avec éclat jusqu'en 1661 qu'un ordre de la Cour l'obligea de demeurer dans son prieuré de *Benay* où il étoit allé prêcher le Carême. La cause de cette disgrace fut l'approbation qu'il avoit donnée à la traduction françoise du Missel de M. Voisin, mais ce fut là une approbation qu'il n'hésita point de rétracter dès qu'il eut appris que cette traduction avoit été unanimement condamnée par le Pape, par les Evêques, & par la Sorbonne. La soumission de ce grand homme alla encore plus loin; non-seulement il déclara qu'il étoit prêt à signer le formulaire, mais consulté sur ce sujet par un de ses amis; il lui écrivit une longue lettre latine où il démontre invinciblement que cette signature n'offre rien qui puisse raisonnablement allarmer la conscience la plus timorée.

Le pere Fronteau étant revenu à Paris au commencement de l'année 1662 fut nommé par M. l'Archevêque de Sens, Henri de Gondrin, prieur curé de sainte Madelaine de Montargis, & il alla prendre possession de ce bénéfice le Jeudi Saint 7 Avril de la même année; victime de la trop grande ardeur avec laquelle il se livra aux fonctions de son ministere, il succomba sous le poids des fatigues, & mourut le 17 du même mois n'étant âgé que de 48 ans. On a de ce sçavant-homme une nouvelle explication des pseaumes, une histoire des chanoines réguliers en trois parties, un traité contre les religionnaires pour prouver que ce qui se pratique à présent, soit dans l'usage & dans l'administration des Sacremens, soit pour le saint sacrifice de la Messe, soit pour les cérémonies, s'observoit dans les quatre premiers siecles. Ses ouvrages les plus estimés, sont un grand nombre d'excellentes dissertations remplies de recherches curieuses sur divers sujets de controverse, de morale & de discipline.





PIERRE DE MARCA.

PIERRE DE MARCA, l'un des plus grands prélats de l'église Gallicane, naquit au Chateau de Gant dans le Bearn, de Jacques de Marca & de Catherine Lartel. L'illustre famille de Marca, originaire d'Espagne, que l'on croit être la même que celle de la Marque, ne s'est pas moins distinguée dans l'épée que dans la robe ; les annales du onziéme siécle font une honorable mention du célébre Gracias de Marca capitaine de cavalerie, qui immortalisa son nom par sa valeur, & qui rendit d'importans services à Gaston Prince de Bearn. Ce ne fut que vers le milieu du quatorziéme siécle que les descendans de ce grand homme, commencerent à entrer dans la robe, & ils y ont depuis soutenu avec éclat la gloire que leurs ancêtres avoient acquise par les armes, & ce qui ne les a pas moins rendu recommandables, c'est leur inviolable attachement à la religion de leurs Peres.

L'Homme célébre dont je vais ébaucher l'éloge, vint au monde le 24 Janvier 1594 ; comme l'exercice de la religion catholique avoit été proscrit dans tout le Bearn par la Reine Jeanne de Navarre, ses parens le firent porter au monastere de S. Pré de Génerets, au diocèse de Tarbes, pour y être Baptisé dans le sein de l'église Romaine. Une circonstance assez singuliere & qui pourroit en quelque façon passer pour une prédiction, fut que le Religieux qui administra le baptême à ce jeune enfant, lui appliqua ces paroles de l'Evangile, après lui avoir imposé le nom de Pierre, *tu es Petrus & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.* Ce qu'il y a de constant c'est que l'heureuse application de ces paroles a été pleinement vérifiée par le zele infatiguable avec lequel

M. de Marca s'est constamment appliqué à la conversion des hérétiques.

Après avoir appris les premiers élémens de la langue latine dans la maison paternelle, il fut envoyé à Auch chez les Jesuites, pour y faire ses humanités & sa rhétorique: cette étude finie, il passa à Toulouse pour y commencer son cours de philosophie ; les rapides progrès qu'il fit dans cette science furent les avant coureurs de ceux qu'il devoit bien-tôt faire dans l'étude du droit civil & du droit canon. Il ne se borna cependant pas à cette seule étude, quelqu'immense qu'elle fut, zelé pour la défense de la religion il s'appliqua particuliérement à la controverse qui devoit lui fournir des armes pour attaquer l'erreur avec avantage.

De retour dans sa patrie, il se distingua dans le barreau & fut peu de tems après pourvu d'une charge de conseiller dans le conseil souverain de Pau, n'étant alors âgé que de vingt-deux ans. Environ le même tems il épousa Marguerite de Fargues, issue de l'ancienne maison des Vicomtes de Levaudan en Bigorre.

Nous avons dit que l'exercice de la religion Catholique avoit été proscrit dans le Bearn ; Louis XIII qui vouloit l'y rétablir, donna le 26 Juin une déclaration qui ordonnoit l'entiere restitution des biens écléſiastiques dont les Religionaires s'étoient emparés ; mais ce fut envain que la Cour envoya des Commissaires dans cette Province pour y faire vérifier le nouvel édit ; le Conseil souverain de Pau s'y opposa vivement, & des lettres même de jussion ne purent le forcer à obéir.

Cependant comme il étoit à craindre que cette désobéissance n'eût de fâcheuses suites pour toute la Province, la noblesse Catholique prit le parti de députer à la Cour M. de Marca le pere ; & M. son fils fut chargé de dresser les instructions en conséquence desquelles M. de Marca devoit agir au nom de la noblesse.

Le succès de son voyage fut que sur ses remontrances le Roi se détermina à venir rétablir lui-même par sa

présence le calme dans le Bearn. A peine en effet Sa Majesté fut-elle arrivée dans cette Province que le Conseil de Pau donna un arrêt qui ordonnoit l'enregistrement de la déclaration du Roy. M. de Marca le fils fut député par sa compagnie avec un autre conseiller de la religion Prétendue réformée pour aller informer le Roi qui étoit à Pregnac de la parfaite soumission de la Cour Souveraine du Bearn aux ordres de sa Majesté ; son entrée à Pau fut effectivement marquée par l'enregistrement de ces mêmes édits qui avoient souffert tant d'oppositions. Le Roy content de la soumission des Bearnois, leur fit la grace d'ériger la Cour Souveraine de leur Province en Parlement, & pour récompenser M. de Marca de son zéle, il lui conféra une charge de Président dans ce nouveau Parlement, & le nomma Chef de la commission établie pour la restitution des biens usurpés sur les églises par les Religionnaires.

Cette commission délicate demandoit dans celui qui en étoit chargé, un mélange égal de modération & de fermeté. Trop de sévérité auroit infailliblement aigri les esprits, & trop de condescendance auroit pû empêcher l'entiere exécution des ordres de Sa Majesté ; la sagesse de M. de Marca lui fit prendre le juste tempéramment nécessaire pour s'attacher également les deux partis. Pour ramener les Religionnaires dans le sein de l'Eglise, il composa divers petits ouvrages de controverse, & il établit des conferences ausquelles il eut toujours soin de présider quelque multipliées que fussent ses autres occupations.

La mort lui ayant enlevé son épouse en 1631, il se disposa à exécuter le premier dessein qu'il avoit eu d'embrasser l'état ecclésiastique. Mais ce fût là un dessein dont d'importantes affaires qui se succéderent de près les unes aux autres retarderent l'exécution.

De frequens voyages que M. de Marca avoit faits à la Cour, en qualité de deputé de sa compagnie

lui avoient donné occasion de se faire connoître de M. le Chancelier Seguier dont il eût bientôt gagné la confiance & l'estime. Ce fût en effet à la sollicitation de ce ministre que M. de Marca fût nommé en 1639, à une charge de conseiller d'état ordinaire. L'année suivante parut son histoire de Bearn qu'il dédia à M. le Chancelier, & qui étoit le fruit de quinze années de recherches. On trouve dans cet excellent ouvrage de sçavans éclaircissemens sur l'origine des rois de Navarre, des ducs de Gascogne, des marquis de Gothie, des princes de Bearn, des comtes de Carcassonne, de Foix, de Bigorre, avec un grand nombre d'observations géographiques & historiques.

A cet ouvrage succéda le fameux livre de la concorde du sacerdoce, & de l'empire que M. de Marca composa pour refuter un livre nouveau intitulé, *Optatus gallus de cavendo schismate*. Dans cet ouvrage composé par un ennemi de M. le cardinal de Richelieu, on annonçoit aux évêques de France que le royaume étoit menacé d'un schisme prêt à éclore, en leur insinuant que le cardinal de Richelieu avoit dessein d'engager le Roy à établir un patriarche en France, & l'on ajoûtoit que le Cardinal devoit être ce patriarche.

M. de Marca après avoir établi avec autant de solidité que de précision les droits du sacerdoce & ceux de l'empire dont il marque les veritables bornes, prouve que les libertés de l'église Gallicane, sont ce qui peut le plus contribuer à entretenir l'union & la concorde entre les deux puissances. Cependant quelque attention qu'il eut eüe de ne rien avancer qui pût offenser la cour de Rome, son ouvrage ne laissa pas que d'y être censuré & ce fût ce qui retarda pendant cinq ans l'expédition de ses bulles pour l'évêché de Conserans auquel il avoit été nommé dès l'an 1673, & dont il ne pût prendre possession qu'en 1678; il fallut même auparavant qu'il publiâtun écrit par lequel il soumettoit son livre de la Concorde à la censure du saint Siége,

& dans lequel il donnoit des éclairciſſemens ſur divers endroits de ſon ouvrage, qui avoient été repris comme paroiſſant contraires au droit de l'égliſe Romaine.

M. de Marca ayant enfin reçu ſes bulles dont l'expédition avoit été retardée ſi long-tems, entra dans les ordres ſacrés, & au mois de Décembre de la même année 1678, il vint à Narbonne où il fût ſacré evêque par Claude Rebé archevêque de Narbonne, aſſiſté de Clement de Bonzi évêque de Beziers, & de Nicolas Pavillon évêque d'Alet.

Cependant les talens de ce grand homme n'étoient pas demeurés oiſifs, pendant tout le tems qu'avoit duré le demêlé qu'il avoit eu avec la cour de Rome. La Catalogne s'étant ſouſtraite à l'obéïſſance de l'Eſpagne pour ſe mettre ſous la protection de la France, M. de Marca y fût envoyé avec la qualité de viſiteur général, & fût chargé tout à la fois de l'adminiſtration de la juſtice, de la police, & des finances. Pendant ſept ans qu'il gouverna cette Province, il remplit avec tant de prudence & de ſageſſe l'emploi qui lui avoit été confié, que les Catalans gagnés par ſa douceur & ſa bonté, acheverent de ſe livrer entiérement à la France. Nous liſons dans l'hiſtoire de ſa vie écrite par M. l'Abbé Saget. » Que M. de Marca étant tombé dangereuſement » malade, la ville de Barcelone fit un vœu public pour » ſa guériſon à Notre-Dame de Mont-Serrat, où elle » envoya en ſon nom douze Capucins nuds pieds ſans » ſandales, & douze filles auſſi nuds pieds, les cheveux » pendans & vêtues de longues robes blanches ; & » le même auteur ajoûte que M. de Marca, perſuadé » que ces vœux & ces prieres lui avoient rendu la ſanté, fit le même pelerinage avant que de quitter la » Catalogne.

Les importans ſervices qu'il avoit rendus à la France dans l'adminiſtration de cette province, furent récompenſés par ſa nomination à l'archevêché de Toulouſe ; ce

ce qui arriva en 1652; mais accusé de favoriser le Jansenisme, il eut de nouvelles difficultés à essuier de la part de la cour de Rome pour l'expédition de ses bulles; elles lui furent enfin accordées en 1655, & ce fut là en quelque façon une grace que M. de Marca dut principalement au zéle qu'il avoit témoigné dans les assemblée du clergé de 1653 & 1654, pour y faire recevoir la constitution que le Pape Innocent X publia contre la doctrine de Jansenius.

Quelque forte envie qu'eût le nouvel archevêque de se fixer dans son diocèse, les grandes affaires dont il fut chargé par ordre du Roi ne lui permirent pas d'y faire un long sejour. Après avoir été deputé plusieurs fois de la cour pour présider aux états de Languedoc, il fut destiné à aller dans le Roussillon pour y travailler à régler les limites de la France & de l'Espagne.

En 1658, le roi pour l'attacher auprès de sa personne, l'avoit nommé conseiller d'état; & trois ans après il le fit entrer dans le conseil de conscience; & enfin en 1662, il le nomma à l'archevêché de Paris : mais étant tombé malade peu de tems après sa nomination il mourut le 29 Juin de la même année étant âgé de soixante-neuf ans.

La mort inopinée de ce grand homme arrivée dans les circonstances que nous venons de marquer, donna occasion à l'épitaphe suivante.

Cy Gist l'illustre de Marca
Que le plus grand des Rois marqua
Pour le prélat de son Eglise; + Pour être chef
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plait à la surprise,
Tout aussitôt le démarqua.

» M. de Marca, dit M. Dupin dans la Bibliotheque » des auteurs ecclésiastiques, avoit joint à une éru» dition profonde, une grande beauté de genie, &

» une facilité admirable de tourner les choses comme
» il vouloit. Il excelloit en tout genre ; il étoit grand
» politique, bon jurisconsulte, sçavant théologien &
» habile critique. Il a eu quelquefois beaucoup de ménagement pour la cour de Rome, & il a soutenu fortement, en d'autres occasions, les intérêts de l'église
» Gallicane & du royaume. Il ne paroît pas avoir été
» toujours bien constant dans les mêmes principes, &
» il lui est arrivé de s'accommoder au tems. Il faisoit
» servir les faits aux desseins & aux fins qu'il avoit,
» au lieu d'ajuster ses desseins à la nature des faits. Son
» style est ferme & mâle, sans affectation & sans embarras.



BLAISE PASCAL.

BLAISE PASCAL, l'un des plus grands génies & des plus célébres écrivains qui ayent illustré le dernier siécle, naquit à Clermont en Auvergne le 19 Juin 1623. Son pere Etienne Pascal, président en la Cour des Aydes de la même ville, & qui fut depuis intendant de Rouen, crut devoir se charger seul de l'éducation d'un fils doué des plus précieux dons de la nature, & qui dès son enfance donna d'éclatantes marques de ce génie extraordinaire & universel, qui aidé d'un application constante lui a merité un rang distingué parmi les plus grands hommes de son tems.

Sa famille étant venue s'établir à Paris en 1631, le jeune Pascal qui n'étoit âgé que de huit ans commença dès-lors à se faire admirer par la variété des connoissances dont son esprit étoit orné. Les progrès qu'il fit dans les mathématiques furent d'autant plus surprenans qu'il ne les dût qu'à la seule vivacité de

ſon génie. Son pere, quoi que très-habile dans cette ſçience, n'avoit pas voulu que ſon fils trop jeune encore s'y appliquât, & lui avoit même interdit la lecture des livres qui en traite; & c'étoit-là auſſi un ſecours que la ſupériorité de ſon eſprit lui rendoit en quelque façon inutile. Son génie lui tint lieu de maître, & l'on s'apperçut avec étonnement, que par un effort prodigieux d'imagination, il avoit pouſſé ſes recherches juſqu'à la trente-deuxième propoſition du premier livre d'Euclide. Il ſuffiſoit que cette merveilleuſe facilité fût tant ſoit peu ſécondée pour que le jeune Paſcal devînt en peu de tems un des plus grands mathématiciens de ſon ſiécle. A peine en effet eut-il parcouru les elémens d'Euclide, qu'il ſe vît en état de réſoudre les problêmes les plus difficiles. Il ne fut pas long-tems ſans enrichir le public du fruit de ſes études; dès l'âge de ſeize ans il fit paroître ſon excellent traité des Sections Coniques, ouvrage que les plus habiles connoiſſeurs jugerent digne des plus grands éloges.

Mais il s'en falloit bien que cette étude pût ſuffire à un eſprit auſſi vaſte que le ſien. Langues ſçavantes, Belles-Lettres, Hiſtoire, Philoſophie, il embraſſa tout; & l'univerſalité de ſon genie lui fit faire de rapides progrès dans toutes les ſciences auxquelles il s'appliqua. Quoique ſa ſanté ſouffrît de ſa trop grande paſſion pour l'étude, il ne put cependant la modérer; les ingénieuſes découvertes qu'il faiſoit chaque jour avoient pour lui trop d'attraits pour qu'il pût ſacrifier au ſoin de ſa ſanté le plaiſir d'en faire de nouvelles. Il avoit vû la fameuſe experience du célébre Torricelli, & c'en fut aſſez pour qu'il inventât & pour qu'il exécutât les autres expériences du vuide; ce qui le mit en état de démontrer clairement que les effets que l'on avoit juſqu'alors attribués à l'horreur du vuide, ont tous généralement leur cauſe dans la peſanteur de l'air.

des tables chronologiques, partagées en douze colonnes, où se trouvent renfermés les papes, les persécutions & les martyrs, les héretiques, les schismatiques, les saints Peres, les docteurs, & les écrivains ecclésiastiques, les Saints reconnus comme tels, les progrès de la foi en divers pays, l'établissement des cérémonies sacrées, la fondation des divers ordres religieux, les événemens les plus mémorables & les auteurs qui ont écrit sur la scholastique & sur la morale.

+ l'érudition Le sçavant pere Rainaud dont ~~l'érudiction~~ + embrassoit également, & le sacré & le profane, accompagna cette premiere table d'une seconde qui renfermoit les empereurs Romains, les rois de France, ceux d'Espagne, l'établissement & les révolutions des monarchies & des autres Etats, les conquérans & les héros avec leurs exploits, les universités & les autres écoles ou academies, les illustres philosophes ou mathématiciens, les jurisconsultes, les orateurs, les historiens & les poëtes les plus distingués, les phénomenes qui ont paru dans le ciel & sur la terre, les fondations des villes, les nouvelles inventions & les découvertes littéraires.

C'est par l'immensité d'un pareil plan que l'on peut juger combien devoient être étendues les lumieres de celui qui l'avoit dressé. Philippe IV roi d'Espagne, à qui ces deux tables chronologiques furent communiquées en parut si satisfait, qu'il voulut qu'on les traduisît en espagnol, & qu'on y joignît une troisiéme table qui renfermât la chronologie de l'ancien Testament.

Le pere Rainaud après avoir été employé pendant quatorze ans à professer la philosophie & la théologie dans le collége de la Trinité de Lyon, fut chargé de la direction d'une congrégation, nombreuse, établie dans le même collége; cet emploi qu'il remplit pendant vingt ans avec édification, fut d'autant plus de son goût qu'il lui laissoit la liberté de consacrer à l'étude la plus grande partie de son tems; & ce fut-là

jusqu'à la fin de ses jours presque sa seule occupation; & sans doute paroîtra-t'il étonnant que sa vie, quelque longue qu'elle ait été, ait pû suffire à la composition de ce nombre prodigieux d'ouvrages, sur toutes sortes de matieres, qui sont sortis de sa plume.

» On voit par ces ouvrages, dit un sçavant Journaliste, » que l'auteur avoit l'esprit hardi & decisif, l'imagina- » tion vive, & une mémoire prodigieuse. Ces avanta- » ges de la nature joints au travail infatigable avec » lequel il s'étoit appliqué à l'étude depuis les premieres » années de sa jeunesse jusqu'à l'âge de près dequatre-vingts » ans qu'il est mort, l'avoient rendu un des plus sçavans » hommes de son siecle; mais il étoit trop piquant & » trop satyrique, ce qui lui avoit attiré l'inimitié de » quantité de personnes. Sa grande érudition lui four- » nissoit une infinité de traits sur toutes sortes de ma- » tieres; mais souvent aussi il s'éloigne du sujet sur le- » quel il s'est proposé d'écrire.

Ajoutons, comme le remarque M. Dupin, que son style n'est rien moins que naturel; que souvent il affecte de se servir de termes hors d'usage & de mots tirés du grec; ce qui n'empêche pas que ses ouvrages ne soient utiles & qu'il ne soit bon de les consulter dans les matieres qu'il a traitées.

A ces témoignages nous joindrons celui d'un censeur reconnu pour avoir été toujours extrêmement avare de louanges; c'est le témoignage du célebre GuiPatin, qui après avoir parlé dans une de ses lettres de deux auteurs estimés les deux plus sçavans hommes de l'Europe, dit que *le pere Theophile Rainaud les surpasse tous deux. Car outre la doctrine & la merveilleuse mémoire qu'il avoit, il donnoit (ajoûte-t-il) à tous ses ouvrages & à tous ses livres un tour de perfection qui n'appartenoit qu'à un grand maître.*

Il est vrai cependant, & l'on ne peut en disconvenir, qu'il seroit à souhaiter qu'il regnât dans ses ouvrages plus d'ordre, plus de précision, plus de méthode, & que

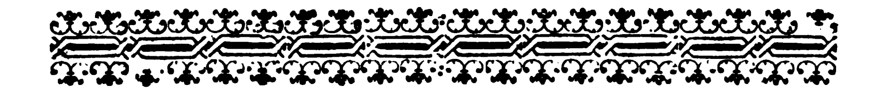
les digressions y fussent moins fréquentes; mais d'un autre côté aussi l'on ne peut nier que la vaste érudition qui s'y fait admirer, ne soit pour le lecteur une source féconde d'utiles instructions; & ce qui rend encore plus estimables les ouvrages de ce grand homme, sur-tout ceux où il traite des mœurs, c'est qu'il y établit les principes de la morale la plus pure & la plus saine; & que toutes ses décisions ne tendent qu'à combattre le relâchement.

Inviolablement attaché à l'état auquel Dieu l'avoit appellé, ce fut en vain qu'il fut vivement sollicité d'accepter les dignités ecclésiastiques qu'on lui offroit pour le garantir des orages que sa plume, quelquefois indiscrete, lui attiroit de tems en tems. Fidéle à sa vocation, rien ne fut capable de l'en détacher.

Ses mœurs furent toujours telles que les forme ordinairement un grand amour pour la retraite & pour l'étude. S'il quittoit sa chambre, ce n'étoit que pour vaquer à quelque œuvre de charité, qui seule avoit droit de l'en tirer. Quelque tems avant qu'il mourut, une foiblesse qui lui survint l'ayant mis hors d'état de célébrer nos saints mysteres, il ne laissa passer aucun jour sans communier. Averti par un pressentiment secret que sa derniere heure approchoit, il s'y disposa par une confession générale qu'il réitéra trois fois dans la même semaine. Une attaque d'apoplexie l'enleva de ce monde le 31 Octobre 1663 dans la quatre-vingtiéme année de son âge; deux années auparavant il avoit solemnisé la cinquantiéme année de sa prêtrise, en célébrant une grande Messe au milieu de laquelle le pere Girin cordelier de l'observance, prononça un discours de piété où il fit entrer l'éloge du célébrant.

Le pere Rainaud avoit entrepris dans les dernieres années de sa vie de donner une édition complete de tous ses ouvrages; mais cette édition en 19 volumes *in-folio* n'a paru qu'en 1665, ayant été achevée par les soins d'un de ses confreres, & quatre ans après on

y joignit un vingtième & dernier volume. M. de Villeroi Archevêque de Lyon voulut que son nom parut à la tête du vaste recueil des ouvrages de ce célebre écrivain. *Nous avons employé tous nos soins*, dit ce grand Prélat, *pour en avancer l'édition, voulant par là faire éclater notre estime pour cet illustre auteur, qui a été durant sa vie le plus grand théologien de son tems, qui a été si utile à toute l'Eglise & qui a particuliérement si bien mérité de la nôtre.*



AMABLE DE BOURZEIS.

» AMable de Bourzeis, abbé de saint Martin de » Cores, l'un des quarante de l'Academie Françoise, naquit à Volvic, près de Riom en Auvergne, le » 6 Avril 1606. Le pere Gerberon dit dans son histoire » du Jansenisme qu'il étoit sorti du sein de l'hérésie; » mais c'est une chose avancée sans fondement, & l'on » doit sans doute bien plûtôt s'en rapporter au témoi- » gnage d'un des neveux de cet illustre sçavant, qui » dans la vie qu'il a composée de ce grand homme, » & dont nous donnons l'extrait après M. l'abbé d'O- » livet, dit qu'il étoit né de parens très-catholiques.

» Il fût élevé page chez le Marquis de Chandenier, » & dans cet état il ne laissa pas de faire un si grand » progrès dans les lettres, surtout dans le grec que le » pere Arnould Jesuite, son parent, qui avoit été con- » fesseur du Roi, l'ayant emmené à Rome lorsqu'il » n'avoit encore que dix-sept ans, il n'hésita pas de le » produire comme un génie extraordinaire. Il y fit son » cours de théologie sous le pere de Lugo ~~Jesuiste~~+, & » il apprit les langues orientales dans toute leur perfec- » tion. Il s'exerça aussi à diverses pieces de poësie grecques

+ Jesuite

» & latines, & la traduction en vers grecs du poëme
» *de partu Virginis*, du pape Urbain VIII, lui mérita
» de sa Sainteté un prieuré en Bretagne. Le cardinal
» Maurice de Savoye prit goût pour lui, l'emmena à Tu-
» rin, le fit loger dans le palais du Duc son pere, &
» ne lui permit de se retirer en France qu'au bout de
» deux ans, gratifié d'une pension considérable. Sitôt
» qu'il fût arrivé à Paris, le Duc de Liancourt qui fai-
» soit cas des gens de lettres lui offrit un appartement
» dans son hôtel & le presenta au roi Louis XIII dont
» il reçut peu après l'abbaye de saint Martin de Cores.
» Le cardinal de Richelieu l'honnora de son estime, &
» le chosit pour être un des membres de l'academie
» Françoise qu'il venoit d'établir. Il y prononça à l'âge
» de vingt-neuf ans un discours sur l'utilité des confé-
» rences académiques, & les causes qui contribuent à
» former le différent génie des langues ; ce qui lui
» attira beaucoup ~~d'administration~~+ Peu après M. de

+ d'admiration

» Bourzeis prit les ordres sacrés, & s'appliqua à la con-
» troverse. Les suites de ses travaux furent la conver-
» sion de quelques-uns des ministres contre lesquels il
» avoit disputé. Il eut même tout l'honneur de celle
» du prince Edouard, qui en fût redevable à l'excellent
» discours que M. de Bourzeis lui addressa pour l'ex-
» horter à entrer dans la communion de l'église catho-
» lique, & à un traité de l'excellence de cette église où il
» déduisit selon les principes de saint Augustin, les cau-
» ses qui doivent obliger à ne s'en séparer jamais. Enfin
» la grande habileté qu'il avoit sur ces matieres & ses
» sçavantes prédications porterent le cardinal de Riche-
» lieu à lui confier les écrits qu'il avoit composés pour
» la conversion des herétiques, & ce fut en partie par
» les soins de l'abbé de Bourzeis, que le traité de con-
» troverse de ce grand cardinal fut mis au jour en l'état
» qu'on le voit aujourd'hui. Les disputes sur la grace
» s'étant élevées donnerent lieu à cet abbé de faire plu-
» sieurs écrits, il fut même quelque tems aux prises

» avec le pere Petau ; le livre de saint Augustin victo- » rieux de Calvin & de Molina lui fit honneur ; mais » la constitution d'Innocent X étant intervenue en » 1653, il rétracta ce qu'il avoit écrit de peu conforme » ou de contraire aux constitutions apostoliques, & signa » le formulaire en 1661. Le cardinal de Mazarin qui » avoit connu son esprit, l'avoit goûté & n'avoit pas » été fâché de se l'acquerir. L'abbé suivit son éminence » au voyage de Bouillon, où il le servit bien de sa » plume.

» M. Colbert ayant succedé au cardinal dans le mini- » stere, eût pour ce sçavant abbé la même estime. » Dans la passion que ce ministre avoit de faire fleurir » les beaux arts, il le consulta sur le choix de ceux qui » excelloient sur ces matieres, & le fit chef d'une as- » semblée qui se faisoit des gens de lettres, dans son hôtel » (c'est ce que l'on nommoit la petite academie,) & » d'une autre assemblée de théologiens célébres que l'on » forma en 1667, dans la bibliotêque du roi ; ce qui » donna lieu à l'abbé de Bourzeis de faire de sçavan- » tes dissertations. Il travailla ensuite par ordre du même » ministre à diverses matieres importantes qui regardoient » le service du roi, & il eut la principale part à la re- » cherche des droits de la reine ; les divers traités qu'il » fit à ce sujet, sur-tout celui où il démontre la nullité » de la renonciation de cette princesse, firent voir qu'il » étoit aussi grand jurisconsulte qu'il étoit grand théo- » logien. Il fit même une réponse au livre intitulé Bou- » clier d'état & de justice ; ces différens travaux ne fu- » rent interrompus que par le voyage qu'il fit en Por- » tugal par ordre du roi en 1666, pour y travailler à » la conversion ~~du maréchal~~ de Schomberg, depuis ma- » réchal de France, sur qui Sa Majesté avoit alors de » grandes vues. Quoique ce fut-là sa principale occu- » pation, il ne laissa pas d'avoir part aux grandes af- » faires qui se traiterent dans ce royaume. Il fut ho- » noré de la confiance du roi & de la reine, cette prin-

» cesse n'ayant pas dédaigné de recevoir de lui des avis » importans pour sa conduite, & ce prince lui ayant » donné des marques de son estime par un présent con- » sidérable. S'il ne réussit pas dans son espéce d'aposto- » lat, il eut du moins la consolation d'avoir persuadé » le comte de la vérité de la religion catholique ; sa con- » version n'ayant été arrêtée que par des considérations » humaines. Il mourut enfin à Paris le 2 Août 1672., » dans la soixante-sixiéme année de son âge.

Aux ouvrages dont nous avons parlé, & que nous avons de cet illustre sçavant, il faut ajouter les suivans.

Augurium Epithalamium in nuptiis DD Thadæi Barberini & Annæ Columnæ.

Lettre d'un Abbé à un Evêque sur la conformité de saint Augustin avec le Concile de Trente, touchant la possibilité des commandemens divins.

Lettre d'un abbé à un président sur la conformité de saint Augustin avec le Concile de Trente touchant la maniere dont les justes peuvent délaisser Dieu, & être ensuite délaissés de lui.

Conférences de deux théologiens Molinistes sur un libelle faussement intitulé, les sentimens de saint Augustin & de toute l'Eglise.

Apologie du concile de Trente & de saint Augustin contre les nouvelles opinions du censeur latin de la lettre françoise d'un Abbé à un Evêque.

Contre l'adversaire du concile de Trente & de saint Augustin, dialogue premier où l'on découvre les contradictions étranges des dogmes théologiques du pere Petau.

Propositiones de gratiâ in Sorbonnæ facultate propè-diem examinandæ.

In easdem propositiones notationes.

Quinque propositionum de gratiâ vera & catholica expositio juxtà mentem sancti Augustini discipulorum.

Outre ce grand nombre de sçavans ouvrages, M. de

Bourzeis a encore laissé plusieurs manuscrits qui sont entre les mains de M. de la Fautriere conseiller au Parlement de Paris. L'érudition de cet illustre magistrat, son goût pour les arts & pour les sciences qu'il fait gloire de protéger, font espérer qu'il procurera bientôt au Public l'édition de quelques-uns de ~~ses~~ manuscrits, ces qu'il peut mieux que personne mettre en état de voir le jour.

Nous joignons ici l'épitaphe que M. Charpentier consacra à la mémoire de l'homme illustre dont nous venons de faire l'éloge.

A L'IMMORTALITÉ.

PAssant, apprens qu'en ce lieu est la dépouille mortelle
De Messire Amable de Bourzeis Prêtre Abbé de S. Martin de Cores,
Conseiller du Roi en ses Conseils & l'un des quarante de l'Académie Françoise:
Sa piété & l'innocence de ses mœurs rendirent sa vie exemplaire,
Sa profonde érudition en toutes sortes de sciences & de langues
Fut regardée avec admiration des plus sçavans hommes de son siécle,
Ses éloquentes prédications reçurent les applaudissemens de toute la France,
Son zéle pour la conversion des hérétiques
Se signala dans plusieurs fameuses controverses,
Où il remporta d'illustres victoires pour la foi;
Sa grande capacité & la parfaite connoissance qu'il avoit des droits de la Couronne
Le firent employer en plusieurs occasions importantes pour le service de l'Etat.
Il fut aimé & considéré des Rois Louis XIII. & Louis XIV,

Et de leurs principaux Ministres,
Et ne se servit de sa faveur que pour faire du bien aux autres.
Ce désintéressement, & sa modestie naturelle,
L'éloignerent des premieres dignités de l'Eglise qu'il avoit méritées,
Et qu'il auroit si bien remplies.
Passant, rends honneur à la mémoire d'un si grand personnage,
Et ne te retire point d'ici, qu'après lui avoir souhaité un éternel repos.
Il décéda l'an de grace 1672 le 2e jour d'Aoust, âgé de 66 ans.

SEIGNEUR IL A ESPERÉ EN VOUS.



PIERRE L'ALLEMANT.

Pierre l'Allemant, Chancelier de l'Université de Paris, issu d'une ancienne famille de Champagne, prit naissance à Reims en 1622 : après y avoir fait avec éclat ses premieres études, il vînt à Paris pour y commencer son cours de Théologie. La vivacité & la pénétration de son esprit, soutenue d'une application sérieuse, lui fit faire dans cette science les plus grands progrès, & il en donna d'éclatantes preuves dans les theses qu'il soutint pour son Bacalaureat, où il ne se fit pas moins admirer par son érudition que par une merveilleuse facilité à résoudre les questions les plus difficiles.

Le jeune Bachelier après avoir fourni cette premiere carriere, en commença une autre où il brilla encore plus ; choisi pour professer la rhétorique au collége du cardinal le Moine, il remplit cet emploi avec les plus grands applaudissemens. Naturellement éloquent, il s'étoit fait une habitude d'écrire & de parler sur le champ

ſur toutes ſortes de ſujets, & ce fut là la méthode qu'il ſuivit en enſeignant; il vouloit que ſes diſciples ſçuſſent joindre la pratique à la théorie du grand art qu'il leur enſeignoit; auſſi eut-il la gloire de former d'excellens orateurs qui en immortaliſant leur gloire par leur éloquence ont immortaliſé celle de leur maître. L'éclatante réputation qu'il s'étoit faite lui mérita d'être élevé à la dignité de Recteur de l'Univerſité, & ce qui prouve encore plus la haute idée que l'on avoit de la ſupériorité du mérite de ce grand homme, c'eſt que par dix élections conſécutives, il fut continué dans cette charge pendant trois ans.

Obligé par ſon emploi de porter dans bien des occaſions la parole au nom de ſa compagnie, il le faiſoit avec une nobleſſe, une dignité, une éloquence qui lui gagnoit tous les ſuffrages. Pluſieurs fois il eut à plaider au Parlement & au Conſeil pour les intérêts de l'Univerſité, & autant de fois ſes juges entraînés par les charmes de ſon éloquence prononcerent en ſa faveur. Chargé de preſque toutes les actions d'éclat, ſouvent il eut l'honneur de haranguer le Roi, & il en fut toujours écouté avec toutes les marques de diſtinction les plus flatteuſes.

Déja depuis longtems la voix publique l'avoit nommé aux premieres dignités de l'Egliſe, lorſqu'il ſe déroba tout-à-coup aux honneurs que ſon mérite lui promettoit. Touché, pénétré des grandes vérités qu'il annonçoit au peuple, il craignit que ſa vie, toute innocente qu'elle étoit, ne fut pas auſſi conforme qu'elle devoit l'être à la ſainteté de la morale qu'il prêchoit; & cette réflexion fit ſur ſon eſprit de ſi vives impreſſions, qu'effrayé des dangers où ſon ſalut étoit expoſé dans le monde, il prit le parti d'y renoncer & de ſe retirer à Senlis dans la maiſon des chanoines réguliers de ſainte Geneviéve; il dit dans une lettre qu'il écrivit à un de ſes amis » qu'il avoit choiſi cette maiſon à cauſe de ſa » grande conformité à l'ordre hiérarchique de l'Egliſe

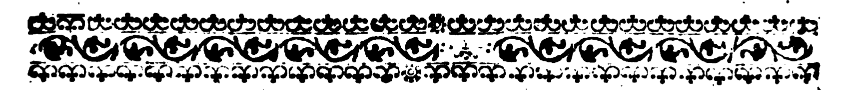
» & par la facilité qu'il y avoit de vacquer également » & à la méditation & aux œuvres de charité.

Telles furent les seules occupations de ce saint homme pendant ses premieres années de retraite, mais des talents aussi précieux que les siens pouvoient être d'une trop grande utilité pour qu'on les laissât longtems dans l'inaction. La charge de Chancelier de l'Université étant venüe à vacquer par la mort du célebre pere Fronteau son confrere, le pere l'Allemant fut nommé pour lui succéder; l'éclatante réputation que ce grand homme laissoit après lui sembloit être pour son successeur un sujet de découragement; & il est vrai cependant que le nouveau Chancelier, fidele imitateur de son prédécesseur, eut la gloire de l'égaler, & peut-être même de le surpasser. Les charmes de son éloquence toujours persuasive, la profondeur de son érudition, & plus que tout cela, sa grande habileté dans le maniment des affaires les plus difficiles le firent considérer comme l'oracle de l'Université, & il eut souvent l'honneur de se voir consulté par le Parlement, par le Roy & même par la Cour de Rome. Employé à rétablir l'ancienne discipline dans différentes maisons religieuses, par sa douceur & par sa sagesse, il sçut trouver l'art de se faire aimer de ceux-là même qui étoient les plus opposés à la réforme qu'il vouloit introduire.

Humble au milieu des honneurs que la supériorité de son mérite lui attiroit de toute part, il ne songeoit qu'à s'anéantir devant Dieu dans le tems même que les hommes l'élevoient davantage. Averti par la diminution des+ (+ de ses) forces que sa derniere heure approchoit, il ne voulut plus s'occuper que des grandes vues de l'éternité; ce fut dans de si saintes dispositions que cet homme vertueux composa les trois admirables traités qu'il nous a laissés sur la mort des justes, sur les saints désirs de la mort avec un testament spirituel; ouvrages que l'on ne peut lire sans se sentir pénétré des grands sentimens de religion dont ils sont remplis; » l'auteur les représente avec tant » de

» de force, de vivacité & d'éloquence, dit M. Dupin, » qu'il est visible qu'il en étoit bien pénétré, & qu'il » est difficile qu'on n'en soit touché en les lisant, quel» qu'attaché que l'on soit à la vie, & quelque frayeur » que l'on ait de la mort.

Cet homme célebre que ses vertus & ses talens ont rendu supérieur aux plus grands éloges, mourut le 18 Février 1673, n'étant âgé que de cinquante-un ans.



JEAN NICOLAÏ.

JEAN NIÇOLAÏ, docteur en théologie de la faculté de Paris, naquit à Monza, village du diocèse de Verdun près de Stenai, en 1594. Ses parens recommandables par leur piété lui inspirerent de bonne heure plus encore par leurs exemples que par leurs discours un grand amour de la vertu. Sa vocation à l'état religieux fut en partie le fruit d'une si sainte éducation. Le jeune Nicolaï renonça au monde avant que d'avoir pu en connoître la corruption. N'étant encore âgé que de douze ans, il entra dans l'ordre de S. Dominique, & y fit ~~possession~~ + en 1612. + profession

Ses supérieurs l'ayant envoyé à Paris pour y faire ses études, il se distingua dans toutes les sciences auxquelles il fut successivement appliqué. Les belles lettres, la philosophie, les différentes parties de la théologie, la positive, la morale, les conciles, les Peres, il approfondit tout : aussi se fit-il par sa capacité un nom qui l'auroit élevé aux premieres dignités de l'Eglise, si son humilité plus grande encore que sa science n'étoit profonde, ne lui eût fait refuser celles qui lui furent offertes.

Après avoir fait sa licence avec éclat, il prit le dégré de bachelier en 1632, & fut immédiatement après destiné

à professer la théologie, emploi qu'il a eu la gloire de remplir pendant plus de vingt ans avec les plus grands applaudissemens; mais ce ne furent pas ses freres seuls qui profiterent de ses lumieres; la plus grande partie de la vie de cet homme illustre fut employée à enrichir le public du fruit de ses études.

Comme il en avoit fait une particuliere des œuvres de S. Thomas, il en procura une nouvelle édition accompagnée de sçavantes notes qui tendent à concilier les principes de ce saint docteur avec ceux des autres écoles. Il publia aussi la théologie universelle du pere Rainier de Pise son confrere, avec des corrections & des supplémens; & parce que cette premiere édition qu'il fit paroître en 1655, avoit été promptement enlevée, il en donna quelques années après une seconde avec de nouvelles additions; cet ouvrage donna occasion à l'auteur, en traitant la question du jeûne, de combattre le sentiment de M. de Launoy qui avoit décidé que la dispense de l'abstinence de la viande n'emportoit pas la dispense du jeûne; le pere Nicolaï prétend prouver dans la dissertation qu'il donna sur ce sujet, que l'abstinence étant une partie essentielle du jeûne, le jeûne ne peut subsister lorsqu'on ne la pratique point; il prétend cependant que cette dispense qui ne peut être accordée que dans des tems d'une extrême disette ne doit pas s'étendre aux collations; & à l'occasion de cette question il épuise la matiere du jeûne.

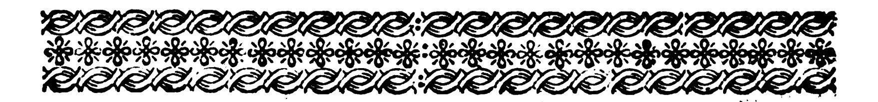
Le pere Nicolaï eut encore d'autres disputes à soutenir contre le même docteur, soit au sujet du concile plenier dont S. Augustin allégue la décision par rapport au baptême des hérétiques, soit au sujet de l'ancien usage du baptême; dans la premiere de ces deux questions, il soutient contre M. de Launoy, que le concile d'Arles ne peut pas être désigné par le nom de concile plenier ou général, parce qu'aucun evêque d'Orient n'y a assisté, & qu'une grande partie des evêques d'Occident n'y a point été appellée; que ce n'é-

toit pas tant un véritable concile, qu'une assemblée de juges commis pour connoître la cause de Cécilien evêque de Carthage accusé par les Donatistes; que ce concile général dont parle S. Augustin ne peut être que celui de Nicée, où il fut décidé que le baptême donné par les hérétiques, excepté les Paulianistes, est valide.

Quant à la seconde question qui regarde l'ancien usage du baptême, le P. Nicolaï prouve contre son adversaire, que hors le cas de nécessité il ne s'administroit autrefois qu'à Pâque & à la Pentecôte, & qu'en ce point la coûtume des autres églises n'a jamais été différente de celle de l'eglise Romaine; il fait voir ensuite que, quoiqu'il y ait des Scholastiques qui soutiennent qu'on peut contraindre les Juifs & les infidéles à recevoir le baptême, ce n'étoit pas cependant la pratique de l'ancienne eglise, & que si dans les siécles suivans, il y a eu des exemples du contraire donnés par des princes chrétiens, ces exemples n'ont jamais été approuvés par l'eglise.

L'éloquent discours que le P. Nicolaï prononça à Rome sur la prise de la Rochelle, ceux qu'il composa pour demander au roi que le droit de suffrages dans les assemblées de la faculté de théologie ne fût pas restraint par rapport aux réguliers, à un certain nombre de personnes pour chaque ordre, son poëme latin sur la naissance du Dauphin, son élégante description des triomphes de Louis le Juste, qui mérita à l'auteur une pension de six cens livres, & quantité d'autres ouvrages de littérature, sont de glorieux témoignages de l'universalité de ses talens.

Ce célébre écrivain dont les mœurs furent toujours telles que les forme un grand amour pour la retraite, joint à une application infatigable à l'étude, mourut le 7 de Mai 1673; âgé de soixante & dix-huit ans.



EMMANUEL MAIGNAN.

EMMANUEL MAIGNAN, théologien non moins profond que subtil philosophe, naquit à Toulouse le 17 Juillet 1601 de Pierre Maignan doyen de la chancellerie de cette ville, & de Gaudiose de Alvarez, fille d'Emmanuel Alvarez Portugais, professeur royal en médecine dans l'université de Toulouse.

Agé de 18 ans il entra dans l'ordre des Minimes après avoir fait avec quelques succès ses études d'humanités dans le collége des Jésuites. La philosophie à laquelle il fut appliqué au sortir de son noviciat lui donna occasion de faire briller la beauté de son génie également vif & pénétrant. Son professeur, zélé Péripatéticien, essaya en vain de le gagner à l'ancienne philosophie, le jeune étudiant vouloit des principes clairs qui portassent l'évidence dans l'esprit, & souvent il n'appercevoit qu'obscurité dans ceux d'Aristote, aussi les attaquoit-il vivement, surtout lorsqu'il s'agissoit d'accidens, de qualités & de formes substantielles, qui étoient selon lui autant d'énigmes propres à exercer l'esprit sans que l'on eût pu encore réussir à les bien expliquer. La géométrie offroit à son esprit des principes plus clairs & plus sûrs, & ce fut ce qui l'engagea à s'attacher particulierement à cette science dans laquelle il fit des progrés, d'autant plus surprenans que son génie seul lui tint lieu de maître; souvent il s'exerça à imaginer différens problêmes, dont il donnoit ensuite la solution avec autant de justesse & de précision, que s'il eût déja fait une sérieuse étude des livres d'Euclide qu'il n'avoit point cependant encore lûs; l'on présagea dès lors que ce jeune religieux seroit un jour un des plus grands géometres de son

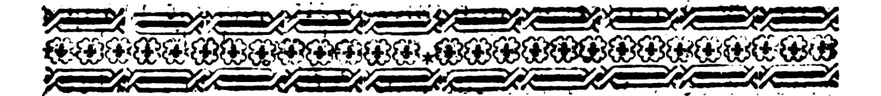
siécle ; & c'est-là une conjecture que l'événement a pleinement justifiée.

Philosophe incrédule qui jusqu'alors avoit osé tout soumettre au tribunal sévere de la raison & aux discussions les plus subtiles de la dispute, il fut un théologien humble & docile qui mit sa gloire, non à disputer sur les dogmes de la foi, mais à les croire aveuglément ; se réservant cependant le droit d'examiner les raisons philosophiques, que l'école emploie pour les prouver ou les éclaircir.

Le pere Maignan eut à peine achevé le cours de ses études que sa grande capacité lui mérita d'être choisi pour enseigner aux autres les mêmes sciences qu'il venoit d'apprendre ; nouvelle carriere qu'il fournit avec tant d'éclat, que le général de son ordre le destina à venir professer à Rôme dans le couvent de la Trinité du Mont: bientôt son habileté rendit son nom célebre. Les plus sçavans mathématiciens ne purent lui refuser leur admiration, & lui firent même souvent l'honneur de le consulter. L'exellent traité de perspective qu'il publia en 1648 sous le titre de *Perspectiva horaria*, & qu'il dédia au cardinal Spada, protecteur de son ordre, acheva d'établir sa réputation, elle le précéda dans toutes les villes d'Italie par où il passa pour retourner en France, après avoir rempli à Rome, pendant quatorze ans les chaires de professeur en philosophie & en théologie : partout il trouva sur sa route d'illustres sçavans empressés à le recevoir avec les marques de distinction les plus glorieuses.

Rendu enfin à la tendresse de ses parens qui avoient vivement sollicité son retour, il se fut à peine délassé des fatigues de son voyage, qu'il reprit avec une nouvelle ardeur le fil de ses études ; mais bientôt après il se vit obligé de les discontinuer, n'ayant pu se refuser aux voeux de sa province, du gouvernement de laquelle il fut chargé presque aussitot qu'il fut retourné à Toulouse.

son ordre, & il eut la consolation de former d'excellens philosophes. Chargé de mérites plus encore que d'années; ce vertueux religieux, non moins recommandable par l'innocence de sa vie, par la candeur de ses mœurs, & par la régularité de sa conduite, que par l'élévation de son esprit & la profondeur de sa doctrine, mourut le 29 Octobre 1676, étant âgé de soixante-seize ans; son buste a été placé avec une inscription honorable dans la galerie que la ville de Toulouse a fait construire au milieu de son hôtel pour honorer la mémoire des hommes illustres qui sont sortis de son sein.



JEAN DE LAUNOY.

JEAN DE LAUNOY, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison de Navarre naquit à Valdesie, village de la basse Normandie le 21 Décembre 1603, de Pierre de Launoy & de Michelle Jean.

Guillaume de Launoy son oncle, promoteur de l'officialité de Coûtances, lui fit faire ses premieres études dans cette ville, & eut la consolation de voir son jeune neveu répondre avec ardeur aux soins que l'on prit de son éducation. Ses humanités achevées avec tout le succès que l'on pouvoit se promettre d'une sérieuse application accompagnée d'une grande facilité de génie; ses parens l'envoyerent à Paris pour y étudier en philosophie & en théologie. Le jeune de Launoy qui se destinoit à l'état ecclésiastique se livra tout entier à cette nouvelle étude, aussi y fit-il de surprenans progrès. Point de sectes de philosophes dont il ne voulut approfondir les dogmes & les principes, pour soutenir ou pour combattre

battre leurs opinions ; il en fut de même pour la théologie. Quelqu'immense que soit cette science, il en embrassa toutes les parties, scholastique, morale, positive, controverse, auteurs ecclésiastiques anciens & modernes ; il les voulut tous lire étant persuadé, comme il l'étoit, qu'il n'y avoit aucun de ces auteurs où il ne pût puiser quelque lumiere, soit par rapport à la doctrine, soit par rapport à la discipline & aux coûtumes de l'église.

Sa licence finie avec les plus glorieux succès, il prit les ordres sacrés en 1634, & reçut la même année le bonnet de docteur en théologie de la maison de Navarre. Le désir de connoître les sçavans de l'Europe les plus illustres par leur érudition, lui fit entreprendre peu de tems après le voyage d'Italie. Arrivé à Rome il y lia une étroite amitié avec les célébres Luc Holstenius & Leon Allatius, qui ne purent lui refuser leur estime, & qui depuis ont continué de se faire honneur du commerce de lettres qu'ils ont constamment entretenu avec ce grand homme.

M. de Launoy de retour en France y reprit avec une nouvelle ardeur le fil de ses études ordinaires ; l'écriture sainte, les conciles, les peres furent les sources où il puisa ces grandes lumieres répandues dans les différens ouvrages qui sont sortis de sa plume. La grande connoissance qu'il acquit de l'histoire ecclésiastique le mit en état de découvrir la fausseté de quantité de faits fabuleux semés dans la vie d'un grand nombre de saints, & qu'une trop aveugle crédulité n'avoit encore osé révoquer en doute ; » dangereux abus dit » M. Perrault qu'on ne sçauroit trop déplorer par » l'occasion qu'il donne aux libertins de douter des » choses les plus certaines & les plus vraies, & aux » hérétiques de nous insulter sur la foi de nos tra» ditions.

M. de Launoy qui dans toutes ses lectures, s'étoit constamment appliqué à démêler le vrai d'avec le faux,

fit paroître successivement différens ouvrages qui ne tendoient qu'à retrancher des pieuses créances, celles dont les fondemens ne pouvoient subsister avec une exacte connoissance de l'histoire ecclésiastique. De ce nombre sont ses dissertations sur les deux saints Denis, sur la vision de saint Simon Stock, sur le privilége de la bulle Sabatine, sur la vraie cause de la retraite de saint Bruno dans le désert, sur l'histoire de René evêque d'Angers, & de Victorin, sur l'arrivée de la Magdeleine, du Lazare, & de saint Maximin en Provence; & quantité d'autres écrits sur de semblables matieres. Son zéle à s'élever contre des opinions communément reçues, l'engagea dans bien des disputes qui furent pour lui autant d'occasions de signaler sa profonde erudition. Elle lui procura en 1645 le titre de censeur royal des livres. L'approbation qu'il donna l'année suivante à une histoire françoise de l'hôpital du Saint-Esprit de Montpellier l'ayant brouillé avec quelques-uns de ses confreres, il quitta la maison de Navarre, & se retira chez M. l'abbé d'Estrées qui devenu evêque de Laon, emmena avec lui M. de Launoy à qui il conféra en différens tems deux canonicats; mais sur le prétexte qu'il n'avoit pas assez de voix pour fournir au chant de l'église, il se démit de ces deux bénéfices presque aussitôt qu'il en eut été pourvu. Le même esprit de piété & le généreux désintérressement de cet excellent homme, plus illustre encore par ses vertus que par ses rares talens, parurent encore dans les refus de plusieurs autres bénéfices considérables qui lui furent offerts. *Je me trouverois fort bien de l'église*, disoit-il, *mais l'église ne se trouveroit pas bien de moi, qui n'ai point les talens nécessaires pour remplir dignement les fonctions du ministere dont je serois chargé.* Ainsi pensoit l'homme vertueux dont je fais l'éloge; son humilité marchoit de pair avec cette profonde capacité qui lui a fait enfanter tant de sçavans ouvrages. Plus de soixante & dix volumes sur toutes sortes de matieres de discipline, de morale, & de controverse

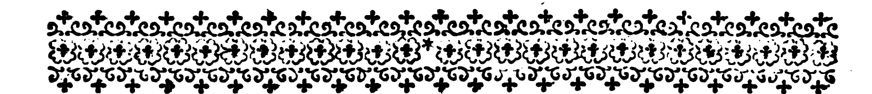
seront d'éternelles preuves de l'immense étendue de ses lumieres ; ses dissertations sur le concours de Dieu & de la création, sur la véritable intelligence du sixiéme canon du concile de Nicée, sur l'esprit du concile de Trente au sujet de la satisfaction dans le Sacrement de penitence, sur le culte des saints & des reliques, sur le pouvoir des princes séculiers par rapport aux empêchemens du mariage ; sur la véritable tradition de l'église au sujet de la prédestination & de la grace, sur les divers priviléges, ou pretendus, ou véritables, de différens ordres & de différentes églises, sur le Sacrement de l'onction des malades, & quantité d'autres ouvrages non moins instructifs, » font assez connoître dit » M. Dupin, combien ce sçavant homme avoit d'éru- » dition & de lecture, & avec qu'elle assiduité, & » quelle facilité il travailloit..... Quant à ses mœurs, » ajoûte le même auteur, il étoit simple, bon ami, » désintéressé, sobre, laborieux, ennemi du vice, sans » ambition, charitable & bienfaisant, appliqué à ses » devoirs & d'une vie toujours égale : il avoit sur-tout » en recommandation la vérité ; il ne pouvoit souffrir » les fables & les suppositions ; il a défendu avec fer- » meté les droits de l'église & du roi, & attaqué avec » liberté les maximes contraires des théologiens Ultra- » montains ; enfin l'on ne peut nier que la république » des lettres, l'église de France & l'école de Paris ne » lui soient redevables de quantité de découvertes qu'il » a faites sur un grand nombre de points d'histoire & » de critique.

Ce célébre écrivain mourut le 10 Mars 1678, étant âgé de soixante-quatorze ans ; il fut enterré dans l'église des Minimes de la Place Royale, où il disoit ordinairement sa messe. Par son testament il légua à ces religieux deux cens écus avec la moitié de ses livres, & l'autre moitié au collége de Laon, & il laissa à ses freres & à ses neveux son patrimoine, dont il leur avoit abandonné la jouissance pendant sa vie.

M. le Camus, premier président de la cour des Aydes, l'ami particulier de cet homme célèbre, consacra à sa mémoire l'épitaphe suivante.

Hic Jacet joannes Launoius Constantiensis,
Parisiensis theologus :
Qui veritatis assertor perpetuus, jurium
Ecclesiæ & regis acerrimus vindex vitam
Innoxiam exegit.
Opes neglexit, & quantulumcumque ut relicturus
Satis habuit.
Multa scripsit nullâ spe, nullo timore.
Optimam famam maximamque
Venerationem apud probos adeptus.
Annum quartum & septuagesimum excessit,
Animam christo consignavit die 10 *Martii*
Anno M. D. C. LXXVIII.





FRANÇOIS DE COMBEFIS.

FRANÇOIS DE COMBEFIS, l'un des plus célébres écrivains du dernier siecle, & dont les travaux furent utilement consacrés au bien & à la gloire de l'eglise, naquit au mois de novembre 1605 à Marmande, petite ville du diocèse d'Agen, de parens qui tenoient dans la robe un rang distingué, mais qui étoient encore plus recommandables par leurs vertus; aussi s'appliquerent-ils à cultiver avec soin les heureuses dispositions que le jeune de Combefis avoit pour la piété. Le commerce qu'il eut dès ses premieres années avec les religieux de l'ordre de saint Dominique servit encore à sanctifier son éducation, & le décida dans la suite sur le choix de vie qu'il devoit embrasser.

Après avoir fait ses études avec beaucoup de distinction dans le collége des Jésuites de Bourdeaux, il prit l'habit dans le couvent des Dominicains réformés de cette ville, & y fit profession le 14 Juillet 1625; destiné à faire l'année suivante un second cours de philosophie, il puisa dans la doctrine de l'ange de l'école ces grandes lumieres, ces lumieres pures qui le guiderent dans ses autres études, & en particulier dans celle de la théologie; devenu assez habile pour enseigner aux autres les mêmes sciences qu'il venoit d'étudier, il les professa l'une & l'autre avec éclat, la premiere à Bourdeaux, & la seconde à Paris. Son séjour dans cette capitale lui procura des secours que la province n'auroit pu lui fournir, & qui lui étoient cependant nécessaires pour l'exécution du grand dessein qu'il méditoit depuis longtems, qui étoit de purger les ouvrages des peres de l'eglise grecque d'un grand nombre de fautes qui s'y étoient

glissées, & de donner au public une traduction fidelle de ces mêmes auteurs; tout plein de ce projet il se mit en état de l'exécuter par la lecture qu'il fit des manuscrits les plus rares & les plus précieux, répandus dans les plus célébres bibliotheques de Paris.

Le premier fruit des recherches de cet illustre sçavant fut une traduction latine des œuvres de saint Amphiloque d'Icone, de saint Méthode de Patare, & d'André de Crete avec des notes propres à répandre du jour sur les endroits les plus obscurs de ces anciens écrivains, dont les ouvrages étoient jusqu'alors demeurés ensevelis dans les ténébres. De nouvelles lettres de saint Jean Chyrsostome, une défense des scholies de saint Maxime sur saint Denis parurent l'année suivante; sçavoir en 1645, & trois ans après cet infatiguable écrivain augmenta la bibliotheque des peres Grecs de deux volumes *in-folio* dans l'un desquels se trouvent les œuvres de saint Astere évêque d'Amasée, & de quelques auteurs ecclésiastiques, & dans l'autre est renfermée une histoire exacte & bien détaillée des Monothélites.

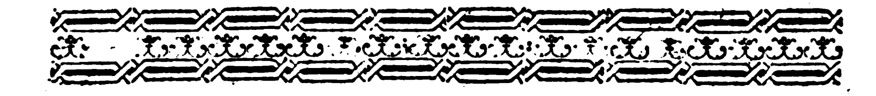
Le sçavant pere Goar employé par ordre du roi à travailler sur l'histoire Bizantine étant mort au mois de septembre 1653, lorsqu'il mettoit la derniere main à la chronographie de Tehophanes, le pere de Combefis son confrere & son ami particulier revit tout l'ouvrage, l'enrichit de nouvelles notes, & le fit paroître en 1655.

De si longs & si pénibles travaux entrepris pour le bien de l'Eglise ne demeurerent pas sans récompense; le pere de Combefis en méritoit une distinguée, & il l'obtint du clergé de France dont il devint pensionnaire en 1656, distinction d'autant plus glorieuse qu'aucun régulier n'en avoit point encore obtenu de si honorable. Mais le zéle de ce grand homme étoit trop pur pour qu'il eût besoin d'être animé par l'espérance de quelques bienfaits; ceux qu'il reçut, il les répandit sur les écrivains qu'il employoit dans les pays étrangers

pour y transcrire les manuscrits grecs les plus rares qui s'y trouvoient.

Les vies de plusieurs saints martyrs, l'Ecclésiaste grec, une nouvelle bibliothéque des peres pour les prédicateurs en huit gros volumes *in-folio*, le livre de Théodote d'Ancyre contre Nestorius, les œuvres des deux saints Basiles & des trois saints Grégoires, celui de Nysse, le Thaumaturge & le théologien furent successivement publiées par les soins de ce sçavant religieux. Singulierement estimé du ministre pour sa profonde capacité, il en fut choisi pour travailler à la traduction des auteurs grecs qui ont écrit depuis Théophane; l'ardeur avec laquelle il se livra à ce nouveau travail acheva d'épuiser ses forces déja considérablement affoiblies par les douleurs de la pierre dont il étoit tourmenté depuis quelques années, & qu'il souffrit constamment avec toute la patience & tout le courage d'un héros ~~chétien~~ +chrêtien, & il termina enfin sa glorieuse carriere le 23 mars 1679 étant âgé de soixante quatorze ans.





JEAN GARNIER.

JEAN GARNIER, célébre pour la grande réputation qu'il s'est faite par son érudition, naquit à Paris en 1612; ses premieres années furent marquées par une grande ardeur pour l'étude & par un tendre amour pour la piété. Après avoir fait ses humanités & sa philosophie avec beaucoup de distinction, il entra chez les Jésuites n'étant encore âgé que de seize ans; on dit que pénétré des sentimens de la plus vive reconnoissance pour la faveur que Dieu lui avoit faite de l'avoir appellé dans la société, il en renouvelloit tous les ans ses actions de graces dans l'église de Notre-Dame des Vertus à deux lieues de Paris, où il ne manqua jamais d'aller à pied & à jeûn, même à l'âge de près soixante-dix ans. Plein de l'esprit de son état, il en avoit acquis toutes les vertus, une piété édifiante, un grand zéle pour la gloire de Dieu, une charité ardente pour le prochain.

Les épreuves de son noviciat finies, il fut destiné, selon l'usage de sa compagnie, à enseigner pendant quelques années les humanités & la rhétorique. Le jeune professeur fournit cette premiere carriere avec les plus grands applaudissemens, convaincu que les sciences ont entr'elles une liaison essentielle, & que pour s'y rendre habile il faut les étudier successivement, & ne pas les embrasser toutes ensemble; quelque talent qu'il eût pour les connoissances les plus sublimes & les plus relevées, pendant sept ans qu'il enseigna les belles lettres il ne fit point d'autre étude; aussi n'y eut-il aucun genre de littérature dans lequel il n'excella.

Une si sage méthode d'étudier lui avoit trop bien réussi pour ne pas la suivre dans les autres sciences.

Pendant

Pendant dix ans qu'il professa la philosophie dans différens colleges, il renonça à toute autre étude qui auroit pu le distraire de celle à laquelle il venoit de se dévouer tout entier, & c'est ainsi que poëte excellent & grand orateur, il devint encore un philosophe également subtil & profond. En 1651 parurent les deux premiers ouvrages philosophiques de ce sçavant Jésuite, tous deux également estimés ; l'un qui a pour titre : *Organi philosophiæ rudimenta*, & l'autre intitulé : *Theses de philosophiâ morali*.

Mais les ouvrages qui ont le plus illustré la mémoire de ce sçavant homme sont ceux qu'il nous a laissés sur différentes matieres de controverse, & sur les divers écrits d'un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques. Tant d'excellentes productions furent le fruit des recherches que ce grand homme avoit faites pendant plus de vingt-six ans qu'il professa la théologie, & que son ardeur infatigable pour le travail lui fit continuer jusqu'au dernier moment de sa vie, même au milieu des occupations attachées aux emplois de recteur & de provincial par lesquels il passa successivement, & qu'il remplit avec distinction pendant plusieurs années.

Son premier ouvrage théologique qui parut en 1655, fut un écrit sur la grace intitulé : *Régles de la foi Catholique sur la grace de Dieu par Jesus-Christ.* En 1668 le pere Garnier donna de sçavantes notes sur le livre de Julien évêque d'Eclane, fameux Pélagien ; & cinq ans après il publia les œuvres de Marius Mercator, aussi enrichies de notes avec des préfaces, des commentaires & des dissertations d'une érudition profonde sur les hérésies de Pélage & de Nestorius.

A cet excellent ouvrage succéda un abrégé de l'histoire de Liberat diacre de Carthage, qui contient un état succinct de la cause des Nestoriens & des Eutychiens, un autre livre rempli de plus grandes recherches encore, & extrêmement instructif par les notes historiques répandues dans cet ouvrage ; c'est un jour-

nal des papes que l'auteur fit paroître en 1680, & qui est enrichi de trois sçavantes dissertations : la premiere sur la question fameuse, si le pape Honorius est tombé dans l'hérésie des Monothélites : la seconde sur les inscriptions & souscriptions des lettres des papes, & la troisiéme sur le *Pallium*.

» Dans la premiere question, l'auteur fait voir » qu'Honorius a été véritablement condamné dans le » sixieme concile ; que les actes de ce concile ne sont » point falsifiés ; qu'il a été justement condamné com- » me l'auteur de l'hérésie des Monothélites, quoiqu'il » prétende que ce pape n'ait jamais été dans cette » erreur.

» Dans la seconde, il donne une lettre curieuse des » inscriptions & souscriptions des lettres des papes, » qui en fait voir les variations.

» Enfin dans la troisiéme question, le pere Garnier » parle de l'origine du *Pallium*, de la maniere dont » il étoit envoyé du tems que les papes ont com- » mencé de l'envoyer ; de ceux à qui ils l'envoyoient, » de l'étoffe dont il étoit fait, & de la forme qu'il avoit. » On voit dans les notes qui accompagnent cet ou- » vrage, ajoute M. Dupin, que la vacance du saint siége » ne se comptoit pas de la mort du pape à l'élection » de son successeur, mais jusqu'au jour de l'ordination » de celui-ci faite par la permission de l'empereur ; qu'or- » dinairement les papes étoient élus le quatriéme jour » après la mort de leur prédécesseur en suite d'un ser- » vice de trois jours.

Le dernier ouvrage de ce sçavant Jésuite, mais qui n'a été imprimé qu'après sa mort par les soins du pere Hardouin, est un recueil de pieces donné sous le titre de cinquiéme volume des œuvres de Théodoret ; outre un grand nombre de notes curieuses qui font le plus grand prix de ce livre, on y trouve quatre dissertations critiques ; les trois premieres sur la vie, sur les écrits & la doctrine de Théodoret, & la quatriéme sur l'histoire du cinquiéme concile.

En 1681 le pere Garnier, non moins recommandable par son rare talent pour le gouvernement que par ses autres qualités, fut député à Rome pour les affaires de sa compagnie; son grand âge ne put tenir contre les fatigues d'un si long voyage. Etant arrivé à Boulogne il y tomba malade, & mourut dans cette ville le 26 Octobre 1681 étant âgé de près de soixante-dix ans.

LUC D'ACHERI.

LUC D'ACHERI, l'un des premiers & des plus célébres écrivains de la congrégation de saint Maur, autant illustre par sa piété que par son érudition, naquit à Saint-Quentin en 1609. Plein de l'esprit de Dieu dès sa plus tendre enfance, il marcha à grands pas dans le chemin de la vertu. Le désir d'assurer son salut contre la corruption du monde lui fit tourner ses vûes du côté de la retraite. Jeune encore il entra dans la congrégation de saint Maur, & fit profession dans l'abbaye de la sainte Trinité de Vendôme le 4 Octobre 1632.

Le motif qui l'avoit appellé à la religion étoit trop pur, pour qu'il n'en remplît pas tous les devoirs avec la ferveur la plus édifiante. Tous ses momens furent partagés entre la priere & l'étude; mais cette étude n'eut jamais pour objet une vaine science qui enfle le cœur. Sa propre santification, celle de son prochain, l'utilité de l'église furent les seuls motifs qui dirigerent ce sçavant religieux dans ses travaux littéraires.

Quoiqu'il fît de la retraite ses plus cheres délices, sa piété autant que son érudition eut bientôt répandu son nom dans le monde, & il ne put se refuser à la direction d'un certain nombre d'ames ferventes, qui touchées

du désir de leur perfection le choisirent pour leur guide dans la vie spirituelle. Utile aux dévots, il ne le fut pas moins aux sçavans par le zéle avec lequel il se prêtoit à leur avancement dans les lettres; il les aidoit de ses lumieres, leur indiquoit les sources où ils en pouvoient puiser de nouvelles, se faisoit un plaisir de leur communiquer les livres & les manuscrits qu'il prévoyoit pouvoir leur être utiles; & c'étoit-là selon lui l'avantage le plus précieux qu'il pût retirer de la direction de la bibliothéque immense dont il étoit chargé, & qu'il a enrichie d'un grand nombre de livres rares que ce sçavant homme avoit ramassés avec des soins extrêmes.

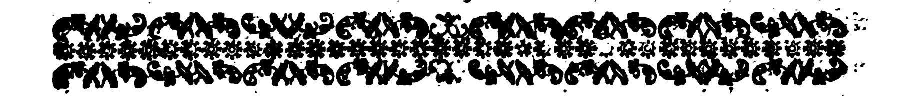
Le premier ouvrage dont ce célébre écrivain ait procuré l'édition, c'est la lettre de saint Barnabé, qu'il fit imprimer en 1645 sur le manuscrit du sçavant dom Hugues Menard son confrere. En 1648 il publia un important ouvrage qui n'avoit point encore été donné au public; ce furent les œuvres du B. Lanfranc archevêque de Cantorberi, avec la chronique du Bec, la vie de S. Augustin apôtre d'Angleterre, la vie du B. Helluin & des quatre premiers abbés du Bec, & deux traités de l'Eucharistie de Hugues evêque de Langres, & de Durand abbé de Troarn, contre Berenger. Ce qui fait le plus grand prix de ce livre, ce sont les notes sçavantes dont il est enrichi, & le grand nombre de pieces utiles & curieuses ajoûtées par ce sçavant Bénédictin aux œuvres du B. Lanfranc. La pieté de ce grand homme toujours animée du desir de rendre son travail utile à la sanctification de son prochain, lui fit entreprendre la même année un catalogue de divers traités spirituels des peres, & même de ceux des auteurs des derniers tems dont la lecture peut être le plus utile aux personnes engagées par leur état à aspirer à un plus haut degré de perfection; ouvrage dans lequel la pieté de l'auteur n'éclate pas moins que son sçavoir.

Infatigablement appliqué à faire des recherches propres à répandre du jour sur l'ancienne histoire de l'église, il se mit en état de publier en 1651 les œuvres du célébre Guibert abbé de Nogent, avec des observations très-étendues qui renferment l'histoire de plusieurs abbayes; la vie de quantité de saints illustres, & un grand nombre d'autres monumens non moins utiles que curieux.

Ce fut par tant d'excellens ouvrages que l'auteur se prépara à en publier un autre qui devoit être le fruit des plus grandes recherches & d'une opiniâtre assiduité au travail. Le grand nombre d'ouvrages d'auteurs, d'actes & de canons de conciles, d'histoires, de chroniques, de vies des saints, de lettres, de poësies; de chartes, & d'autres pieces qui n'avoient point encore paru, & que dom d'Acheri trouvoit tous les jours dans les divers manuscrits que son extrême avidité de sçavoir lui faisoit lire avec attention, l'engagerent à entreprendre d'en donner un recueil sous le nom de Spicilege; titre trop modeste pour un ouvrage aussi vaste, composé de treize gros volumes enrichis des plus précieuses dépouilles de l'antiquité, & de doctes observations qui ne font pas moins connoître l'érudition de l'auteur que sa merveilleuse habileté dans la véritable critique & dans la connoissance de l'une & de l'autre histoire & des antiquités ecclésiastiques. » On a à la » tête de chaque livre des préfaces judicieuses & bien » écrites sur les monumens qu'il contient; le dernier » renferme outre quelques pieces, trois tables générales » de tout l'ouvrage; l'une des traités, l'autre des ma- » tieres, & la troisiéme des pieces par ordre chronolo- » gique. Ce n'est pas ici le lieu de parler des pieces » contenues dans ce recueil, il suffit de dire, comme le » remarque M. Dupin, qu'il y en a de très-considérables; » que le nombre en est prodigieux, la varieté admira- » ble, & que c'est le recueil le plus ample & le plus » exact que nous ayons en ce genre.

La régle des solitaires par Grimlaïc est encore un ouvrage de ce sçavant religieux. Il avoit de même travaillé avec beaucoup d'application aux actes des saints de l'ordre de saint Benoît, & avoit été aidé dans ce travail par dom Mabillon qui en 1701 donna au public les deux derniers volumes de ce grand ouvrage avec des préfaces, des observations & des notes remplies de cette érudition profonde qui se fait admirer dans tous les écrits qui sont sortis de la plume de cet illustre écrivain.

Dom Luc d'Acheri après une longue vie passée dans l'exercice de toutes les vertus propres de son état, mourut dans de grands sentimens de piété le 28 Avril 1685, dans la soixante-seiziéme année de son âge.



GODEFROI HERMANT.

GODEFROI HERMANT, docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, naquit à Beauvais le 6 Février 1617, de Pierre Hermant, chirurgien, & de Françoise Leullier, fille d'un procureur de cette ville, & de Marguerite de Merliers, petit enièce du fameux des Bordes, qui avoit été sur intendant des finances sous Charles IX.

Le jeune Hermant laissé orphelin à l'âge de cinq ans fut élevé par son grand-pere Lucien Leullier, qui donna tous ses soins à cultiver les heureuses dispositions qu'il remarquoit dans son petit-fils. Après avoir fait ses premieres études à Beauvais, âgé de treize ans il fut envoyé à Paris pour y faire une troisiéme année de rhétorique sous les Jesuites, & fit ensuite son cours de philosophie au collége de Navarre. A cet étude succéda celle de la théologie à laquelle il se livra avec

+ cette

d'autant plus d'ardeur que s'étant destiné à l'église, il jugeoit que cette science lui étoit absolument nécessaire pour remplir dignement les devoirs de l'état qu'il avoit embrassé.

Après avoir glorieusement fourni ces différentes carrieres, trop jeune pour prendre le dégré de bachelier, il revint en 1636 à Beauvais, & y fut employé pendant trois ans à professer les humanités, & la rhétorique. Ce tems écoulé son evêque, Augustin Potier, le renvoya à Paris pour y prendre soin de l'éducation de M. d'Ocquerre son neveu; cet emploi ne l'empêcha pas de remplir pendant quelques années une chaire de professeur au collége de Bauvais. Déja connu pour un homme très-versé dans la connoissance des langues & des antiquités sacrées & profanes, il merita d'être associé aux travaux des sçavans qui avoient entrepris l'édition de la grande bible poliglotte de Paris; & quoiqu'il fût le plus jeune des critiques chargés de ce grand travail, il n'étoit pas, dit M. le président, le Jay; le moins habile ni le moins expérimenté.

En 1642 M. Hermant fut aggregé à la maison de Sorbonne, & fut pourvu l'année suivante d'un canonicat dans la cathédrale de Beauvais. Quoiqu'il ne fût encore que bachelier, l'université le choisit pour répondre à la requête présentée par les Jesuites pour être aggregés à cette compagnie, & il fut de même chargé de repondre aux divers écrits que cette premiere apologie avoit occasionnés. Devenu par son éloquence l'organe de l'université, souvent il eut l'honneur de porter la parole au conseil dans des actions d'éclat. La dignité de recteur à laquelle il fut elevé, & dans laquelle il fut continué pendant dix-huit mois, une gratification considérable qu'il reçut de sa compagnie, furent la recompense de son zele à en défendre la gloire & les intérêts. Pendant qu'il faisoit sa licence, il entreprit aussi la défense du livre de M. Arnaud sur la frequente communion attaqué par M. Renard prêtre,

de Paris. On le vit pendant son rectorat se livrer avec zele au sacré ministere de la parole, & son éloquence d'autant plus persuasive qu'elle étoit soutenue d'une piété édifiante & d'une grande pureté de mœurs, se fit souvent admirer dans les plus célébres églises de Paris. Enfin en 1650 il prit les ordres sacrés; & reçut le bonnet de docteur.

Quelque tems après il retourna dans sa patrie, & y assista au sacre de M. de Buzenval successeur de M. Potier. M. Hermant trouva dans le nouvel evêque un protecteur non moins zélé que celui que la mort venoit de lui enlever. Il fut honoré de son amitié & de son estime, & fut pendant vingt-cinq ans associé à ses travaux. M. Hermant fut cependant envelopé dans les longues discussions que ce prélat eut avec son chapitre, & fut même pendant quelques années exclus du chœur & privé des fruits de son bénéfice. Cette espece de disgrace fut pour M. Hermant le motif d'un renouvellement d'ardeur pour l'étude, & elle devint dès-lors son unique occupation. En 1651 il avoit fait paroître un livre intitulé: *Défense de la pieté & de la foi de l'églisecatholique contre les impiétés & lesblasphêmes de Jean Labadie Apostat*; il publia l'année suivante un recueil contre Samuel Desmarets professeur de Groningue, qui prétendoit que M. Arnaud & ses amis avoient expliqué les matieres de la grace d'une maniere peu éloignée de celle des Protestans. Cet ouvrage fut suivi de la traduction du traité de la providence, composé par S. Jean Chrysostome, pendant son exil. Ce sçavant homme nous a donné aussi la vie de ce saint docteur avec celles de S. Athanase, de S. Basile, de S. Grégoire de Nazianze, & de saint Ambroise. » L'examen, dit M. Baillet, que cet » auteur a fait des ouvrages des principaux peres de » l'église grecque & latine, sur-tout du quatriéme & » cinquiéme siecle, de diverses lettres, & des historiens » mêmes de ce tems-là, fait remarquer beaucoup » de finesse dans son discernement, beaucoup de délica-
tesse

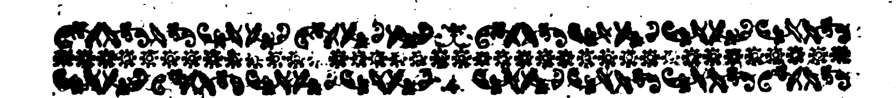
» tesse dans son goût, beaucoup de solidité dans son
» jugement, & beaucoup de sûreté dans ses décisions.
» Cette excellente critique est ramassée sous le titre
» d'éclaircissement & de remarques qu'il a eu soin d'a-
» joûter à la fin de chaque vie des peres de l'église
» qu'il a composée. L'exactitude est gardée dans tous
» ces écrits avec toute la rigueur que la vérité la plus
» pure puisse exiger de la plus profonde capacité.

L'élégante traduction que ce célébre écrivain nous a laissée des œuvres ~~spirituels~~ + spirituelles de S. Basile le Grand, ses entretiens sur l'évangile de S. Mathieu & sur celui de S. Marc n'ont pas reçu moins d'applaudissemens que ses vies des saints peres. On a encore de lui un traité où il a recueilli les réglemens des conciles, des papes, des évêques, & les sentimens des peres & des théologiens contre l'usage des sommes d'argent que l'on exige des filles qui font profession religieuse.

Ce sçavant homme que ses éminentes vertus ont encore plus illustré que sa profonde capacité, fut enlevé de ce monde le 11 Juillet 1690 dans la soixante-treizieme année de son âge. Etant allé ce jour-là avec deux de ses amis chez M. de Lamoignon, une attaque d'apopléxie dont il fut surpris dans la rue, en passant devant l'hôtel de S. Paul, le fit tomber entre les bras de ceux qui l'accompagnoient, sans qu'on pût lui arracher aucun signe de vie; un de ses amis M. de Cat, chanoine de Beauvais, consacra à la mémoire de cet homme illustre l'épitaphe suivante.

Hic resurrectionem expectat
Godefridus Hermant Bellovacus,
Eruditione clarus, famâ celebris, vitute præstantior.
Rector quondam Academiæ Parisiensis ac vindex;
Doctor & socius Sorbonicus,
Hujus insignis ecclesiæ canonicus;
Amans disciplinæ, si quis unquam, sanctioris,
Excelso ingenio, stupendæ doctrinæ; facundiæ mirabili

Majora debebantur.
Oblata recusavit modestiâ singulari.
Impendit
Doctis elucidata illustriorum patrum gesta,
Piis, sacras in Matthæum & Marcum exercitationes,
Civibus suis, urbis hujus ac diœcesis historiam.
Omnibus se ipsum verbo, conversatione, charitate
Super impendit:
Egenis sua omnia.
Repentinâ morte ereptus est, non improvisâ,
Anno R. S. M. M. DC. XC. xj. Jul. ætat. LXXIII, &c.



ANTOINE ARNAULD.

ANTOINE ARNAULD, docteur de Sorbonne, né à Paris le 8 Février 1612, eut pour pere le célebre Antoine Arnauld, avocat au Palement, & ancien conseiller & procureur de la reine Catherine de Médicis. Illustre par son érudition & son éloquence qui lui mérita l'honneur d'avoir pour auditeurs Henri IV & Emanuel, duc de Savoye, dans une action d'éclat; ce grand homme ne s'étoit pas moins distingué par son zéle pour la gloire & les intérêts de ses légitimes souverains ausquels il fut inviolablement attaché malgré les séduisantes promesses qu'employa la ligue pour l'attirer dans son parti. Son petit-fils, le sçavant M. le Maître, consacra à sa mémoire l'épitaphe suivante.

Passant, du grand Arnauld respecte la mémoire,
Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son pays, sa voix au Parlement,
Son esprit à son siecle, & ses faits à l'histoire.


J.B. Champagne Pinx.
P. Dupin Sculp.
ANTOINE ARNAULD DOCTEUR
en Theologie de la Maison et societé de Sorbonne,
Né le 5 Fevrier 1612 Mort le 8 Aoust 1694.
Paris chez Odieuvre Md d'Estampes Quay de l'Ecole vis à vis le côté de la Samaritaine à la belle Image.
A.P.D.R.

Ses discours aux Héros dispenserent la gloire,
Par lui la vérité triompha puissamment,
Des Princes & des Rois il fut l'étonnement,
Et les eût pour témoins d'une illustre victoire.
Contre un second Philippe, usurpateur des lys,
Ce second Démosthène anima ses écrits,
Et contre Emmanuel arma son éloquence.
Il crut basses pour lui les hautes dignités,
Et préféra le nom d'oracle de la France
A la vaine splendeur des titres empruntés.

Antoine Arnauld, le plus jeune des fils de cet homme illustre, se fit encore un plus grand nom que lui dans la république des lettres; grammaire, histoire, critique, philosophie, mathématiques, théologie scholastique, morale & polémique, presque toutes les sciences furent de son ressort; & ce n'est pas en trop dire que d'avancer que ce qu'elles ont de plus solide & de plus subtil se trouve renfermé dans les écrits de cet homme illustre. Plus de cent-trente volumes sur toutes sortes de matieres sortis de sa plume feront des monumens éternels, & de son ardeur infatigable pour le travail, & de la prodigieuse variété de son érudition.

Le collége de Calvi le vit briller dans ses humanités, de même que dans ses études de philosophie & de théologie; il les avoit achevées avec distinction, lorsqu'en 1635 il soutint ses théses pour le baccalaureat; ce fut dans cette occasion qu'il commença à faire éclater ses sentimens particuliers sur les matieres de la grace.

Il avoit fait sa licence, & avoit pris en 1641 le bonnet de docteur en théologie de la faculté de Paris, lorsque la société de Sorbonne, où, selon les régles ordinaires, il ne pouvoit être admis, parce qu'il n'y avoit pas fait sa licence, sollicita vivement auprès du Cardinal de Richelieu son proviseur pour qu'il y fût reçu extraordinairement; distinction glorieuse, qui, quoique due au rare mérite de ce grand homme, ne lui fut

cependant accordée que le dernier jour d'Octobre de l'année 1643, dix mois environ après la mort du cardinal ministre.

A peu près dans le même tems parut son livre de la fréquente communion qui fut vivement attaqué ; ses sentimens sur les matieres de la grace trouverent encore un plus grand nombre d'adversaires ; mais ce qui excita le plus grand bruit, fut les deux lettres que publia M. Arnauld au sujet de l'absolution qu'un ecclésiastique de Paris, l'abbé Picoté, avoit refusée à M. le Duc de Liancour à cause des liaisons que ce seigneur avoit avec la maison de Port Royal. Deux propositions extraites de l'une de ces lettres furent examinées en Sorbonne, & y furent censurées malgré les protestations de soixante & douze docteurs, qui ne croyant pas devoir adhérer à cette censure se retirerent de l'assemblée.

Ce coup d'éclat affermit M. Arnauld dans la résolution qu'il avoit prise depuis quelque tems de s'ensevelir dans la solitude ; ce fut pendant cette retraite qui dura près de quinze années, que l'on vit sortir de la plume de ce célebre écrivain ce grand nombre de sçavans ouvrages qu'il nous a donnés sur tant de matieres differentes.

La paix ayant enfin été rendue à l'église par la bulle du pape Clément IX, M. Arnauld de retour à Paris s'y livra tout entier au zéle qui l'animoit pour les intérêts de la religion ; ce fut avec le secours des lumieres de ce grand homme que fut tracé le plan de l'excellent livre de la perpétuité de la foi sur l'Eucharistie composé par le célebre M. Nicole. L'argument général sur lequel roule le premier volume de cet admirable ouvrage avoit déja été proposé d'une maniere abrégée dans l'office du saint Sacrement publié par M. Arnauld en 1659.

» Il est certain, dit-il dans sa préface, que cette » nuée de témoins, comme parle S. Paul, qui dans

» tous les siecles de l'église déposent pour la foi dont
» nous faisons profession, est de soi-même capable d'en
» persuader tous ceux d'entre les Calvinistes qui cher-
» cheroient sincérement la vérité, principalement s'ils
» considéroient que la paix dont l'église a joui durant
» dix siecles à l'égard de ce mystere, pendant lesquels
» on ne peut croire sans extravagance qu'il se soit fait
» un changement universel, & néanmoins insensible
» dans la créance d'un sacrement qui devoit être
» compris distinctement de tous ceux qui y partici-
» poient c'est-à-dire, de tous les fidéles, a été terminée,
» par une guerre qui a encore fait éclater davantage
» la vérité de notre foi, puisque lorsque Berenger atta-
» qua la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, &
» fut condamné l'an 1053, cette créance se trouva si
» généralement établie, non seulement dans toute l'é-
» glise Romaine, mais aussi dans toutes les commu-
» nions qui en étoient séparées, comme la Grecque &
» l'Arménienne, qu'il n'y avoit aucune trace ni aucune
» mémoire qu'il y en eût jamais une autre; ce qui a fait
» que les auteurs qui ont écrit contre Berenger, com-
» me Hugues evêque de Langres, Adelman, Lanfranc,
» Guitmond, l'abbé Durand, Alger, lui reprocherent tous
» qu'il combattoit la foi de tous les siecles, celle de
» l'église universelle, & généralement de tous ceux qui
» portoient le nom de chrétiens.

M. Arnauld toujours plus ardent à combattre l'erreur, fit paroître successivement divers autres ouvrages polémiques composés dans le même esprit de zéle. Tels sont son renversement de la morale de J. C. par la doctrine des Calvinistes touchant la justification; l'impiété de la morale des mêmes hérétiques pleinement découverte; son apologie pour les Catholiques, contre les faussetés & les calomnies d'un livre intitulé, la politique du clergé de France; son traité contre les Calvinistes convaincus de nouveaux dogmes impies sur la morale; ses réflexions sur le préservatif du ministre Ju-

rieu, & quantité d'autres écrits tous également solides, & qui portoient la conviction dans l'esprit ; ouvrages que les papes Clément IX, Clément X, & Innocent XI honorerent des plus grands éloges.

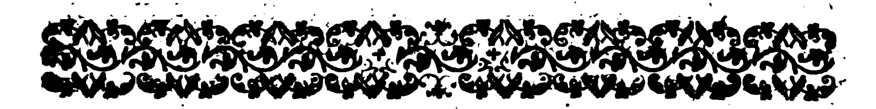
D'autres sujets exercerent depuis la plume de ce célebre écrivain dont le génie sembloit être inépuisable sur quelque matiere qu'il voulût l'employer. Sa grammaire générale & raisonnée, ses élémens de géométrie, ses réflexions philosophiques & théologiques sur le nouveau systême de la nature & de la grace du P. Malebranche, sa dissertation sur le prétendu bonheur des sens pour servir de réplique à ce qu'à répondu M. Bayle, ses objections sur les méditations métaphysiques de M. Descartes & bien d'autres productions sont d'éclatantes preuves de l'universalité du génie de cet homme célebre, & de l'immense étendue de son érudition.

Menacé d'un nouvel orage, il s'étoit retiré dans les Pays-bas où il termina sa glorieuse carriere, âgé de quatre-vingt-deux ans. Quoiqu'il jouît encore d'une entiere liberté de corps & d'esprit, craignant néanmoins que son extrême vieillesse ne le mit hors d'état de continuer ses travaux ordinaires, il avoit appris par cœur tous les pseaumes de David pour pouvoir les réciter & en faire le sujet de ses méditations dans les dernieres années de sa vie. Ainsi consomma sa course un des plus grands hommes qu'ait vu naître le dernier siecle. Il mourut à Bruxelles le huitieme jour d'Août 1694, après avoir reçu les sacremens des mains de son pasteur, quoiqu'il eût célébré deux jours auparavant le saint sacrifice de la Messe; son corps fut inhumé dans l'église de l'Hospice des Prémontrés où il logeoit, & son cœur fut apporté à Port-Royal des Champs. D'un grand nombre d'épitaphes consacrées à sa mémoire nous n'en rapporterons qu'une, qui est de M. de Santeuil.


Elizabeth Cheron pinx.
P. Dupin Sculp.
PIERRE NICOLE
Mort à Paris le 16. Novembre en 1695. Agé de 70 ans.
a Paris chez Odieuvre Md. destampes Quay de l'Ecole vis a vis le coté de la Samaritaine a la belle Image.
A.P.D.R.

Ad sanctas rediit sedes ejectus & exul;
Hoste triumphato, tot tempestatibus actus
Arnaldus veri defensor, & arbiter æqui;
Illicet ossa memor sibi vindicet extera tellus,
Huc cœlestis amor, rapidis cor transtulit alis,
Cor nunquam avulsum, nec amatis sedibus absens.

Sanctor. Victor.



PIERRE NICOLE.

LE célebre PIERRE NICOLE, l'un des plus grands théologiens du dernier siecle, naquit à Chartres le 13 Octobre 1625, de Jean Nicole, avocat & juge-chambrier de la chambre ecclésiastique de Chartres, & de Louise Constant.

Son pere fut son premier maître, & il acquit sous lui une parfaite connoissance des meilleurs auteurs Grecs & latins. En 1642 il fut envoyé à Paris pour y commencer son cours de philosophie qu'il fit avec beaucoup de succès; la pénétration de son esprit lui fit faire aussi de rapides progrès dans l'étude de la théologie; il se contenta cependant du degré de bachelier qu'il prit en 1649; les disputes qui agitoient alors la faculté de théologie de Paris au sujet des cinq fameuses propositions de Jansénius, l'ayant déterminé à renoncer au doctorat.

Plus libre alors, ses engagemens avec Port-Royal en devinrent plus suivis & plus étroits. M. Nicole se retira dans cette maison où il avoit déja enseigné les belles-lettres pendant qu'il étudioit la théologie, & il y demeura jusqu'en 1655 qu'il revint à Paris pour ai-

der de sa plume M. Arnaud avec qui il étoit étroitement lié.

L'on dit que vers l'an 1658 il passa en Allemagne, & que ce fut là qu'il travailla à une traduction latine des fameuses lettres provinciales qu'il publia sous le nom de Wendrock; mais bien des gens croyent que M. Nicole ne sortit point de France, & que ce fut à Paris où il se tenoit caché sous le nom de M. de Rosny, qu'il composa l'ouvrage dont nous parlons; quoi qu'il en soit, s'il alla en Allemagne, il est constant qu'il n'y fit pas un long séjour, puisqu'il étoit à Paris en 1660.

Il changea depuis souvent de demeure, mais toujours livré à la composition de ses ouvrages; sollicité par ses amis d'entrer dans les ordres sacrés, il voulut auparavant consulter M. Pavillon, évêque d'Alet; il partit donc de Paris au commencement du Printems de l'année 1676, pour venir trouver ce prélat avec qui il passa trois semaines; mais ce fut là un voyage que M. Nicole entreprit inutilement, son diocésain M. l'évêque de Chartres, lui ayant refusé le consentement dont il avoit besoin pour être admis à prendre les ordres.

Une lettre que M. Nicole écrivit l'année suivante au pape Innocent XI pour les évêques de S. Pons & & d'Arras contre le relâchement des Casuistes, acheva de brouiller ses affaires, & l'obligea de s'exiler de Paris. Après s'être rendu à Chartres pour y recueillir la succession que la mort de M. son pere venoit de lui laisser, il se retira à Beauvais auprès de M. Choart de Buzenval, passa de-là à Bruxelles, puis à Liege, ensuite à Orval & en différens autres endroits.

M. Nicole ennuyé de cette vie errante, prit enfin le parti en 1679 d'écrire à M. de Harlai archevêque de Paris, & d'adresser sa lettre à M. Marcelle curé de saint Jacques du Haut-pas, à qui il laissoit la liberté, ou de présenter cette même lettre, ou de la supprimer. M. de Harlai content de la maniere dont M. Nicole se justifioit dans cet écrit, parut assez disposé à permettre

son

ſon retour en France ; ce qu'il accorda peu de tems après à la ſollicitation de M. Robert, chanoine de l'égliſe de Paris.

M. Nicole revenu ſecrettement à Chartres, recommença ſous le nom de M. de Bercy, à travailler à de nouveaux ouvrages qu'il eut bientôt après la conſolation de venir continuer à Paris ; ce même ami qui s'étoit intéreſſé en ſa faveur, ayant de nouveau employé ſes ſollicitations auprès de M. de Harlai, pour qu'il fût permis à M. Nicole de retourner dans la capitale.

Il y revint en 1683, & depuis ce tems-là juſqu'au moment de ſa mort, il n'a ceſſé d'écrire.

Cet homme célebre, loué par ceux-là mêmes qui ont le plus condamné ſes ſentimens, déceda le 11 Novembre 1695 dans la ſoixante-dixiéme année de ſon âge ; Métaphyſicien ſubtil, Théologien profond, excellent Controverſiſte, il a immortaliſé la gloire de ſon nom par les ſavans ouvrages qu'il a publiés contre les Religionnaires ; tels ſont la perpétuité de la foi de l'égliſe catholique touchant l'Euchariſtie, ſon traité de l'unité de l'égliſe, & la réfutation des principales erreurs des Quiétiſtes.

D'autres ouvrages non moins eſtimables de ce grand homme, & qui feront l'admiration de tous les ſiecles, ſont ſes eſſais de morale, ſes lettres choiſies & ſes inſtructions théologiques. Voici le jugement que les Journaliſtes de Trévoux portent de ce dernier ouvrage.

» On y reconnoît M. Nicole au ſoin d'approfondir les matieres, & de les digérer dans un bel ordre, » à la préciſion des idées, à la juſteſſe des concluſions » tirées des principes ; enfin à la ſécheresſe preſque in» ſéparable de cette exactitude géométrique dont il fait » profeſſion. On doit ajouter à une grande connoiſſance » du cœur humain une expreſſion toujours pure & dé» licate. On voit bien qu'il a ſuivi l'ordre du Caté» chiſme Romain ; ſon deſſein a été de dégager la théo» logie des ſubtilités & des longueurs de l'école, & de

» la mettre à la portée des gens du monde & de cer-
» tains ecclésiastiques trop occupés pour s'engager
» dans des études profondes. Il a été au-de là
» de son projet, & les sçavans peuvent lire ses instruc-
» tions, comme le systême théologique d'un auteur de
» réputation ; l'ouvrage est écrit en forme de dialogue,
» & c'est là-la meilleure maniere de composer des ins-
» tructions.

Le style de cet illustre écrivain paroît avoir été formé sur celui des meilleurs auteurs latins, & en particulier sur celui de Térence qui étoit son auteur favori ; il écrivoit aussi en françois avec beaucoup de pureté & d'élégance.

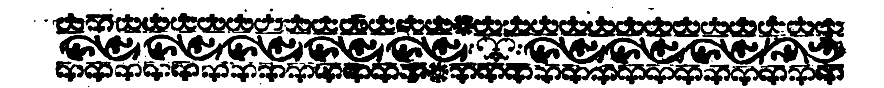
Sa maniere de penser toujours ingénieuse, mais un peu trop abstraite & trop concise, le rendoit peu propre à traiter des sujets qui demandassent de l'invention ; aussi avoue-t'il ingénuement dans ses lettres, qu'il n'avoit nul talent pour la chaire.

» Il y a quelques années, dit-il, qu'un de mes amis
» m'ayant montré le panégyrique d'un saint qu'il de-
» voit prononcer, & lui ayant dit avec liberté que je
» n'en étois point du tout satisfait, il m'engagea à lui
» en faire un ; je le fis, il l'adopta & le déclama par-
» faitement bien ; cependant ayant assisté moi-même à
» ce sermon, j'entendis à mes côtés je ne sçai com-
» bien de gens qui ne pouvoient s'empêcher de dire as-
» sez haut : le pauvre sermon ! est-ce-là prêcher ? qui a
» jamais vû un tel panégyrique ? Etant enfin sorti, il
» y en eut qui me vinrent trouver sérieusement pour
» me dire, qu'étant ami du prédicateur, je le devois
» avertir de ne plus se mêler d'un métier dont il s'ac-
» quittoit si mal. Le prédicateur cependant ne se re-
» buta pas de ce mauvais succès, il exigea de moi une
» seconde fois la même corvée ; je l'acceptai pour avoir
» une seconde fois le plaisir de ces jugemens du mon-
» de, & j'assistai encore à ce sermon. L'amour pro-
» pre s'étoit un peu défendu la premiere fois contre le

» jugement public, parce que le prédicateur avoit défiguré le premier sermon par quantité de lambeaux » mal cousus qu'il y avoit ajoutés; mais la seconde fois » il fut entiérement désarmé, car le prédicateur n'a» jouta pas un mot à ce que je lui avois donné; il le » déclama mieux qu'il ne méritoit, cependant ce se» cond sermon eut le même succès que le premier, & » excita les mêmes plaisanteries.

M. Nicole convient encore qu'il ne réussissoit pas mieux dans les épitaphes que dans les sermons. » Je » fus autrefois engagé, dit-il, par Madame la prin» cesse de Conty à faire l'épitaphe de M. le prince » de Conty, & on la grava aux Chartreux d'Avignon; » quelques années après passant par cette ville, on me » proposa de me mener aux Chartreux pour la voir; » mais le plus bel esprit d'Avignon s'y opposa, en di» sant qu'elle ne méritoit pas d'être vûë, & qu'elle » ne valoit rien; tout le monde en demeura d'accord » & moi aussi, avec intention de me délivrer à jamais » des épitaphes. »





LOUIS THOMASSIN.

LOUIS THOMASSIN, issu d'une noble & ancienne famille qui s'est également distinguée & dans la robe, & dans l'épée, naquit à Aix en Provence le 28 Août 1619 de Joseph Thomassin avocat général en la Cour des Comptes, Aydes, & Finances de Provence.

La beauté & la facilité de son génie, soutenue d'une mémoire heureuse & d'une passion extrême pour l'étude, lui fit faire de rapides progrès dans toutes les sciences ausquelles il s'appliqua. Ce fut pour se mettre à portée de cultiver avec plus de succès de si heureuses dispositions, que n'étant encore âgé que de quatorze ans il entra dans la congrégation des peres de l'Oratoire.

Après y avoir achevé ses études, il fut destiné par ses supérieurs à aller enseigner la philosophie à Lyon; le charme des nouveaux systêmes philosophiques ne fut point capable de l'éblouir; s'il en adopta quelques opinions, il ne s'attacha qu'à celles qui lui parurent évidemment s'accorder avec les sentiments des meilleurs auteurs ecclésiastiques dont il fit pendant toute sa vie sa principale étude.

Envoyé à Saumur pour y professer la théologie, il s'appliqua à dépouiller cette science des vaines & inutiles subtilités de l'école; l'écriture, les peres, les conciles furent ses seuls guides. Une si sage méthode d'enseigner ne pouvoit manquer d'avoir, & pour le maître, & pour les disciples, les plus heureux succès; l'éclat avec lequel le pere Thomassin remplit à Saumur son emploi de professeur engagea ses supérieurs à l'appeller à Paris pour y continuer les mêmes fonctions au séminaire de S. Magloire. Il y vint en 1654, & débuta par des conférences

réglées sur l'histoire ecclésiastique, sur les conciles & sur les peres, qu'il continua presque sans aucune interruption jusqu'en l'année 1668.

Avant ce tems-là le pere Thomassin avoit déja publié deux ouvrages sur des matières fort délicates ; sçavoir, l'un sur la grace, & l'autre sur l'autorité du pape, & sur celle des conciles.

A la sollicitation de plusieurs grands prélats du Royaume, ce sçavant homme entreprit un ouvrage beaucoup plus considérable, & qui ne pouvoit être le fruit que d'une érudition immense ; ce fut son excellent traité de l'ancienne & de la nouvelle discipline de l'église touchant les bénéfices & les bénificiers, ouvrage où se trouve réuni tout ce qui peut servir à donner quelque éclaircissement sur une si importante matiere ; & ce qui fait le plus grand prix de ce livre, c'est que l'auteur n'avance rien qui ne se trouve expressément marqué dans les conciles, dans les décrétales des papes, dans le droit canon, dans les rites, dans les meilleurs auteurs ecclésiastiques, dans les loix, dans les ordonnances & dans un grand nombre de monumens anciens & modernes.

Le succès de cet ouvrage fut tel que le pape Innocent XI parut disposé à vouloir s'en servir pour le gouvernement de l'église, & résolut d'élever l'auteur à la dignité de cardinal : il voulut l'attirer à Rome ; mais sur la proposition qui en fut faite au Roi par le nonce de Sa Sainteté, la réponse de ce grand prince fut qu'un sujet d'un si rare mérite illustroit trop sa patrie pour qu'elle pût consentir à s'en priver. Cependant le pere Thomassin plein de reconnoissance pour les marques de distinction dont l'honoroit la Cour de Rome, & voulant se conformer aux désirs de Sa Sainteté, entreprit de donner une traduction latine de son grand ouvrage de la discipline de l'église, désirée avec ardeur dans les pays étrangers.

Un autre ouvrage qui ne fit pas moins d'honneur à la profonde érudition de ce grand homme, fut son livre

des dogmes théologiques divisé en trois parties. Là sont approfondies avec autant de solidité que de pénétration, non selon la méthode de l'école, mais par la voie de l'écriture & de la tradition, & selon les sentimens des saints peres Grecs & Latins, toutes les questions qui peuvent servir à nous donner la plus haute idée des respectables mysteres de notre sainte religion.

Je n'entreprendrai point d'entrer dans le détail de toutes les autres sçavantes productions qui sont sorties de la plume de ce célebre écrivain. Tels sont ses excellens traités sur le jeûne, sur les fêtes, sur l'office divin, sur l'unité de l'église, sur la vérité & sur le mensonge, sur l'aumône & sur le bon usage des biens temporels, autant d'ouvrages marqués au coin de l'érudition la plus vaste & de la morale la plus saine & la plus pure.

Dans son traité de l'aumône qu'il publia peu de temps avant sa mort, après avoir rapporté les sentimens de tous les saints peres Grecs & Latins sur l'obligation de faire l'aumône, il expose les pressants motifs qui doivent engager tout chrétien à satisfaire à ce précepte indispensable. » Un des principaux est que les hommes » ne doivent pas se considérer comme propriétaires de » leurs biens, mais comme de simples dispensateurs de » ce qu'ils ont reçu de la main de Dieu, non pour le » consumer en vaines dépenses, mais pour le distri- » buer à ceux qui en ont besoin. Tous les hommes sont » freres, la nature les a fait égaux en biens, & leur a » donné la terre & les fruits en communs ; l'inégalité » qui met les uns dans l'abondance du superflu, & qui » laisse les autres dans la disette du nécessaire, ne vient » que du déréglement de leurs désirs & de l'excès de » leur avarice. L'ingénieuse charité de l'évangile remit » les premiers fidéles dans l'égalité qui avoit fait l'âge » du monde naissant, & rendit communs tous les biens » qui furent apportés aux pieds des apôtres. Quoique » cet usage n'ait pas continué, les riches n'en sont pas » moins obligés, non-seulement par les loix de la charité,

» mais encore par celles de la justice, d'assister les pau-
» vres de leur superflu, & même de leur nécessaire dans
» certaines occasions. Quant à la maniere de faire l'au-
» mône, quoique les saints peres ayent souhaité qu'elle
» fût sage & judicieuse, ils l'ont pourtant étendue à tous
» ceux qui en ont besoin, même aux vicieux & aux in-
» fidéles; pour le tems, ils ont déclaré tous d'une com-
» mune voix, qu'il étoit beaucoup plus sûr de la faire
» pendant la vie que d'attendre à la mort.

La piété qui présidoit à toutes les actions de cet homme illustre étoit aussi le principal motif de tous les ouvrages qu'il entreprenoit. Persuadé qu'il n'y avoit pas jusqu'aux auteurs profanes d'où l'on ne pût tirer d'utiles instructions par rapport au salut, il composa différens traités où il enseigne la maniere de sanctifier la lecture de ces mêmes auteurs. Attentif à y faire remarquer ce que la superstition & l'erreur ont répandu dans leurs ouvrages, il y fait observer d'un autre côté ces grands sentimens de vertu & de religion, ces sublimes vérités qui y brillent de toute part; vérités, sentimens que ces sages du paganisme avoient puisés dans les simples lumieres de la nature, ou dont ils étoient peut-être redevables à leur commerce avec les Hébreux, & à la communication qu'ils avoient eüe des saintes écritures.

Ce fut dans la même vûe qu'il entreprit de donner une méthode qui apprit la maniere d'étudier chrétiennement la grammaire ou les langues par rapport à l'écriture sainte & à la langue hébraïque, que le pere Thomassin prétendoit être la source commune de toutes les autres langues; & ce fut pour le faire voir qu'il composa le fameux glossaire universel qui fut le dernier de ses ouvrages, & qu'il ne put même achever; mais un de ses confreres le P. des Bordes & M. Barat, y mirent la derniere main, & le firent paroître en 1697.

Le pere Thomassin épuisé par un si pénible travail, ne fit plus que languir pendant les trois dernieres années de sa vie. Hors d'etat de se livrer à aucune étude sui-

vie, il ne s'occupa plus que de la priere, & de tous les autres exercices de la piété la plus édifiante. Résigné à la volonté de son Dieu, & plein de confiance dans ses bontés, il lui faisoit chaque jour un nouveau sacrifice de sa vie, il sembloit même attendre avec une sainte impatience le moment qui devoit le faire passer à une vie plus heureuse. Il mourut enfin le 24 Décembre 1696, dans la soixante-seizieme année de son âge.

Sa douceur, sa modération, la bonté naturelle de son cœur, sa droiture, sa probité le rendoient cher à tous ceux avec qui il avoit quelque liaison. Humble & modeste autant qu'il étoit sçavant, il sembloit craindre de faire paroître la supériorité de ses lumieres. Content de proposer son avis, & d'exposer naturellement les raisons qu'il avoit de le soutenir, il étoit bien éloigné de vouloir tyranniser les esprits, & c'étoit-là une maxime dont son amour pour la paix auroit voulu établir la pratique parmi tous les sçavans. *L'Eglise*, disoit-il, *toujours attachée à ses décrets, ne désaprouve point les différentes écoles & leurs opinions opposées; ayons entre nous la même modération, & puisque les hommes ont la raison en partage, & que d'ailleurs ils ont leur foible, il faut donc prendre une partie de leur systême, & retrancher ce qu'il y a de défectueux de part & d'autre; & peut-être est-ce là*, ajoutoit-il, *le moyen le plus sûr pour découvrir plus facilement la vérité.*

La priere & l'étude ont partagé presque seules tous les momens de la vie de cet excellent homme, & l'une & l'autre avoient leur tems réglé; l'oraison, la récitation de l'office, la célébration de nos saints mysteres remplissoient les premieres heures de la matinée, & il en consacroit le reste à l'étude. Quelques momens après après le dîner il se remettoit pendant trois heures au travail, & ne le quittoit que pour satisfaire à quelques exercices de piété; point de visite inutile qui dérangeât l'ordre qu'il s'étoit prescrit.

Pénétré des grandes vérités de notre religion il en parloit

parloit avec une onction, avec une effusion de cœur, qui faisoit passer dans l'esprit de ceux avec qui il conversoit, les mêmes sentimens dont le sien étoit rempli. » Les pensées les plus chrétiennes, dit un des panégyristes de cet homme célebre, naissoient naturellement dans ses entretiens, ainsi que sous sa plume ; ce qu'il y a de plus profane dans les auteurs, prenoit un sens édifiant en passant par sa bouche, ou par ses mains ; tout marquoit qu'il portoit J. C. dans le cœur, & qu'il ne cherchoit que la gloire de son église.



LOUIS FERRAND.

LOUIS FERRAND, avocat au parlement de Paris, célebre par les ouvrages de piété & de controverse qui sont sortis de sa plume, naquit à Toulon le 3 Octobre 1645. Animé du désir de se perfectionner dans les sciences pour lesquelles il avoit une passion extrême, il quitta sa patrie dès qu'il y eut fait ses premieres études, & vint à Lyon où sa piété lui inspira le dessein de se consacrer à Dieu dans l'ordre des Carmes-Déchaussés ; mais un de ses amis à qui il ne crut pas devoir faire un mystere de sa nouvelle vocation, lui adressa pour l'en détourner, une belle piéce en vers qui fut si persuasive, qu'elle rallentit d'abord la ferveur du jeune prosélyte, & bientôt après il ne songea plus à l'état auquel il s'étoit cru appellé ; toute son ardeur se tourna du côté de l'étude, & il s'y livra tout entier. Un sçavant ecclésiastique avec qui il avoit lié amitié, lui apprit l'hébreu & les langues orientales, & ce fut-là une science dans laquelle il se rendit habile en peu de tems.

Agé de dix-neuf ans, il vint à Paris où il avoit été devancé par la réputation qu'il s'étoit faite à Lyon. Une élégante paraphrase des sept pseaumes de la pénitence fut le premier ouvrage que lui dicta sa piété, & ce fut elle seule qu'il consulta toujours dans les divers ouvrages qu'il a depuis donnés au public. Connu par la grande capacité qu'il avoit acquise dans les langues, il fut prié par un libraire de Paris de se rendre à Mayence, pour y travailler à une traduction du texte hébreu de la Bible. Plein de zele pour tout ce qui pouvoit servir au bien de l'église, il entreprit ce voyage avec joye; mais divers incidens l'ayant privé de la consolation de pouvoir exécuter le dessein qui l'avoit appellé à Mayence, il en partit pénetré de reconnoissance pour les marques de bonté & d'estime dont son altesse électorale l'avoit honoré.

De retour en France, il s'y appliqua pendant quelque tems à l'étude du droit, & se fit recevoir avocat au parlement de Paris, après avoir pris ses degrés à Orleans; son dessein cependant n'étoit pas de s'attacher au barreau : s'il étudia la Jurisprudence, ce ne fut que dans la vûe de se mettre en état d'aider du secours de ses lumieres la veuve & l'orphelin, & les autres malheureux exposés à être les victimes des artifices & des injustices de la chicane. Ses vertus autant que la supériorité de ses talens, lui firent des protecteurs de toutes les personnes les plus distinguées par leur rang, ou par leur mérite. De ce nombre furent M. Colbert, M. le président Boucherat, M. le Camus, premier président, & M. le président de Mesmes. Ce fut par le conseil de ce dernier, que M. Ferrand entreprit l'excellent ouvrage qu'il publia en 1679, sous le titre de *Réflexions sur la religion chrétienne, contenant les prophéties de Jacob & de Daniel sur la venüe du Messie, avec quatre discours; le premier du senat des Juifs, le second des prosélytes, le troisiéme des paraphrases chaldaïques, & le quatriéme de l'année des Juifs.*

La piété & la profonde érudition répandue dans cet ouvrage rempli de recherches aussi curieuses qu'instructives, mériterent à l'auteur une pension de 800 livres, dont il fut gratifié par le clergé de France, & qui fut dans la suite augmentée. Son zele plus encore que sa reconnoissance pour une marque de distinction si glorieuse, anima sa plume, & il donna successivement divers autres ouvrages non moins utiles que le précedent. Tels sont son livre de la connoissance de Dieu, son traité de l'église contre les hérétiques, sa réponse à l'apologie pour la réformation, pour les réformateurs & pour les réformés, son commentaire sur les pseaumes, où il se propose de montrer, 1°. que tous les versets des pseaumes sont parfaitement bien liés les uns avec les autres, 2°. de découvrir les événemens qui ont donné lieu à la composition de chaque pseaume, 3°. de justifier contre les hérétiques la vulgate dont l'église se sert, & enfin de rapporter les maximes des Peres Grecs & Latins, & même les sentences des auteurs profanes, qui peuvent servir à éclaircir & à appuyer le sens & la doctrine renfermée dans les pseaumes.

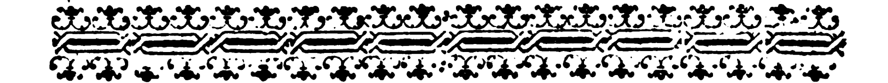
Ce grand homme dont la plume fut toujours consacrée à la gloire & au progrès de la religion & de la vertu, avoit entrepris de donner des dissertations sur tous les livres de la Bible; mais il n'en a publié qu'un volume, où il traite, de l'origine, de l'antiquité & de la durée de la langue hébraïque, des versions de l'Ecriture-Sainte, des travaux d'Origene & de saint Jerôme sur les livres sacrés, & des divisions de ces livres, de leur ancien catalogue, de l'auteur du Pentateuque, de la version des Septante, & de la vulgate ancienne & nouvelle. Les continuelles & importantes affaires où l'auteur fut pendant long-tems employé par M. le Chancelier+, ne lui permirent pas de mettre la derniere main à ce grand ouvrage. Un traité sur les mariages clan-

+ Boucherat

destins fut le fruit des entretiens qu'il avoit eus avec ce célebre magistrat ; & ce fut pour cette raison qu'il intitula cet écrit : *Soirées du Marais*, à cause qu'il les avoit eus le soir après souper chez M. le Chancelier.

Ce célebre écrivain dont la science fut toujours éclairée par une piété tendre & solide, mourut le 11 Mars 1699, dans sa soixante-quatrieme année. Les ouvrages qu'il a laissés manuscrits forment deux immenses recueils, dont le premier composé de quatorze gros volumes *in*-4°. renferme ce qu'il y a de plus remarquable dans les conciles généraux, provinciaux & diocésains, & dans les décrétales des papes, & le second compris dans vingt-cinq volumes aussi *in*-4°. contient des extraits des peres des six premiers siecles de l'église, & de quelques autres, rangés par ordre alphabétique. Ces extraits regardent principalement le dogme & la discipline.





JEAN GERBAIS.

JEAN GERBAIS, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison & société de Sorbonne, ancien professeur en éloquence dans le College-Royal, naquit en 1629 à Rupois, village du diocèse de Rheims, de parens peu accommodés des biens de la fortune. Un désir extrême d'apprendre, joint à une grande facilité de génie lui tint lieu de tout secours étranger. De bonne heure il quitta la maison paternelle pour venir à Paris faire ses études. De surprenans progrès furent le fruit de son application.

Ses vues s'étant tournées du côté de l'état ecclésiastique, il se mit sur les bancs, & fit sa licence en Sorbonne avec beaucoup de distinction. En 1661 il prit le bonnet de docteur, & fut nommé l'année suivante à une chaire de professeur en éloquence dans le College-Royal.

La grande connoissance qu'il avoit acquise des matieres ecclésiastiques lui mérita d'être choisi pour travailler à l'édition des réglemens du clergé touchant les séculiers, avec les commentaires de M. Hallier, ouvrage dont s'étoit auparavant chargé M. Nicolas le Maître qui avoit été nommé à l'évêché de Lombez, & qui mourut en 1661. Ce premier ouvrage que M. Gerbais fit paroître en 1665, lui mérita une pension de 600 livres dont il fut gratifié par le clergé de France.

Bientôt après il entreprit par les ordres du même clergé un traité des causes majeures, où il prétend prouver qu'elles ne doivent pas être portées en premiere instance au jugement du saint Siége, mais qu'elles

touchant les dorures des habits des femmes, où il examine si la défense que S. Paul a faite aux femmes chrétiennes de se parer avec de l'or, ne doit passer que pour un conseil; son sentiment est que cette défense est de précepte.

Ce célebre canoniste mourut le 14 Avril 1699, âgé d'environ soixante-dix ans. Il avoit, dit M. Dupin, l'esprit vif, le raisonnement fort, beaucoup de délicatesse & de pénétration; il écrivoit beaucoup mieux en latin qu'en françois. Il laissa par son testament une fondation pour entretenir deux boursiers dans le college de Reims dont il avoit été principal.

Un des amis de ce sçavant homme consacra à sa mémoire l'épitaphe suivante.

Gallia Gerbasium, Sorbonaque luget alumnum.
Clerus aït, vindex, ô! ubi noster adest.
Augustinus erat calamo, & Gersonius alter,
Tullius ore, Cato moribus, arte Thomas.



ANTOINE

Le premier ouvrage qu'il donna en ce genre, fut une dissertation hypatique sur les consulats des empereurs Romains. Dans cet écrit composé à l'occasion de l'inscription d'une colonne érigée autrefois en l'honneur de l'empereur Aurelien dans la ville de Fréjus, l'auteur indique les tems où les empereurs prenoient le consulat, ce qui, selon lui, n'arrivoit que dans six occasions différentes; sçavoir 1o. au commencement de leur empire, 2o. dans les années de leurs quinquennales, décennales & autres semblables fêtes qui se célébroient réglément la cinquiéme & la dixiéme année de leur empire, 3o. pour servir de collegues aux autres empereurs, quand il y en avoit plusieurs, ou à leurs fils, quand ils étoient déclarés Césars, 4o. quand ils entreprenoient quelque grande guerre, 5o. dans les années qu'ils triomphoient de leurs ennemis, 6o. enfin dans celle où ils célébroient les jeux séculaires. Ce sçavant Religieux prétend, que quoique les empereurs n'ayent pas toujours pris le consulat dans ces années-là, il leur est rarement arrivé de le prendre dans d'autres années.

Cet écrit imprimé en 1682, ayant été attaqué par quelques sçavans d'Italie, le pere Pagy répondit à leur critique par une dissertation insérée dans la préface qui se trouve à la tête des sermons de saint Antoine de Padouë, qui furent imprimés pour la premiere fois en 1685, & dont il procura l'édition; & l'année suivante, il fit paroître sur le même sujet une autre dissertation en françois, qui se lit dans le Journal des sçavans du mois de Novembre 1686.

Trois années après, ce sçavant homme donna son premier volume de la critique des annales de Baronius, avec une préface qui renferme trois dissertations; l'une sur les différentes époques & périodes des chronologies, la seconde sur la chronologie des Septante, & celle du texte hébreu, & la troisiéme sur une chronologie entiere, depuis le commencement du monde jusqu'à Jesus-Christ. L'auteur prétend que J. C. est mort la vingt-neuviéme

année de son âge ; & pour soûtenir son sentiment, il prouve qu'Affricanus avançoit les olympiades de deux ans, que l'éclipse que Philégon met à la deux-cent-deuxiéme olympiade, est arrivée la vingt-neuviéme année de Jesus-Christ.

Après ces dissertations, l'habile critique suit année par année les annales de Baronius, mettant à la tête de chaque article l'année de l'ére vulgaire & de la période ; il décrit ensuite les faits que Baronius a oubliés, corrige ceux qu'il a mal rapportés, & s'attache principalement à relever les fautes de chronologie & d'histoire, sans s'arrêter à ce qui regarde le dogme & la controverse.

Ce premier volume mérita à l'auteur une pension dont il fut gratifié par le clergé de France à qui il avoit dédié son ouvrage. Ce ne fut qu'après sa mort, qu'on en publia la suite dans trois autres volumes *in-folio*, qui furent imprimés en 1705 à Genève sous le titre d'Anvers. Ce grand ouvrage va jusqu'à l'an 1198, où finissent les annales du cardinal Baronius.

L'homme célebre dont nous venons de parler, mourut à Aix le 5 Juin 1699, étant âgé de soixante-quinze ans.

Son neveu, le pere François Pagy, religieux du même ordre, ne s'est pas fait un nom moins illustre dans la république des lettres ; il étoit né à Lambesc le 7 Septembre 1654. N'étant âgé que de neuf à dix ans, il fut envoyé à Toulon pour y faire ses études sous les peres de l'Oratoire. Une grande facilité de génie, jointe à une application constante, le distingua dans toutes ses classes. Le pere Pagy informé des heureuses dispositions de son jeune parent, se fit un plaisir de l'appeller auprès de lui pour achever de perfectionner son éducation. L'exemple de l'oncle décida de la vocation du neveu. S'étant consacré à Dieu dans le même ordre, il s'y distingua par les mêmes vertus & les mêmes talens, & y fut aussi honoré des mêmes dignités.

Après avoir professé avec distinction la philosophie dans divers couvents, il obtint d'être renvoyé à Aix auprès de son oncle, dont les sçavantes instructions le rendirent si habile qu'il se vit bientôt en état de soulager ce grand homme dans la composition de l'ouvrage immense qu'il avoit entrepris, & dont il ne publia qu'un volume. Le neveu procura l'édition des trois autres, après avoir pris soin de les revoir & de les corriger; il travailla ensuite à donner en latin un abrégé historique, chronologique & critique de l'histoire des papes, en quatre volumes *in*-4°. dont le dernier ne parut qu'en
+ 1727. 1627, par les soins du pere Antoine Pagy II du nom, son neveu, aussi religieux de l'ordre des Freres Mineurs conventuels.

Le pere François Pagy mourut le 21 de Janvier 1721, âgé de soixante-six ans.



JEAN LE BOUTHILIER DE RANCÉ.

LE célebre abbé de la Trappe, dom Armand Jean le Bouthilier de Rancé, neveu de Claude le Bouthilier de Chavigni, sécretaire d'Etat & sur-intendant des finances, naquit à Paris le 9 Janvier 1626, de Denis le Bouthilier seigneur de Rancé, conseiller d'Etat, & de Charlotte Joly. Les heureuses dispositions qu'il apporta en naissant engagerent ses parens à prendre un soin particulier de son éducation. Il fut d'abord destiné à la profession des armes; mais la mort de son frere aîné qui étoit engagé dans l'état ecclésiastique fit changer cette destination; le jeune de Rancé fut consacré à l'église, & se vit en fort peu de tems chanoine de Notre-Dame de Paris, abbé de la Trappe, de Notre-Dame du Val & de S. Symphorien de Beauvais, prieur

de Boulogne près de Chambort, de l'ordre de Grammont & de S. Clémentin en Poitou, archidiacre d'Outremaine dans le diocèse d'Angers, & chanoine de Tours. Son engagement dans l'état ecclésiastique fut pour lui un motif de se livrer tout entier à l'étude; il y fit de si grands progrès que n'étant âgé que de douze à treize ans, il donna au public une nouvelle édition des œuvres d'Anacréon qu'il accompagna d'un commentaire grec qui mérita au jeune auteur les suffrages de tous les sçavans; une traduction françoise qu'il donna du même poëte ne fut pas reçue avec moins d'approbation.

De l'étude des belles-lettres l'abbé de Rancé passa à celle de la philosophie où il eut tout le succès qu'on avoit lieu d'attendre de la vivacité & de la pénétration de son esprit; mais son extrême avidité de sçavoir le fit donner dans un piege dangéreux. Persuadé que la destinée des hommes est écrite dans les astres, il s'entêta de l'astrologie judiciaire, & voulut en approfondir tous les mysteres.

L'étude de la théologie suspendit pour un tems de si pernicieuses recherches. L'abbé de Rancé que l'amour de la gloire animoit, crut qu'il ne pouvoit trop s'appliquer à une science qui plus que toutes les autres pouvoit le faire briller dans l'état qu'il avoit embrassé. Cependant quelqu'étendue qu'elle fût, elle ne suffit pas pour occuper toute la vivacité de son esprit. Doué de toutes les qualités qui forment les grands orateurs, il étudia l'éloquence de la chaire, & prêcha souvent avec les plus glorieux applaudissemens. Ses études finies, il reçut l'ordre de la prêtrise; & trois ans après, sçavoir en 1654, il reçut le bonnet de docteur. Environ ce tems-là, il refusa l'evêché de Laon, parce que toutes ses vûes tendoient à être nommé coadjuteur de l'archevêque de Tours son oncle, qui le fit recevoir en survivance dans sa charge de premier aumônier de son altesse royale le duc d'Orléans; après l'avoir fait élire député de sa Pro-

vince pour l'assemblée générale du Clergé qui se tint en 1655, & qui ne finit que deux ans après.

Cependant il s'en falloit bien que la vie de l'abbé de Rancé eût été jusqu'alors telle que l'exigeoit la sainteté de son état. L'ambition, l'amour du plaisir avoient été ses passions dominantes, & il n'étoit occupé que du soin de les satisfaire, lorsqu'il plut à Dieu de le retirer de ses égaremens. On a parlé diversement des motifs de sa conversion. Quelques-uns l'ont attribuée à la mort du duc d'Orléans & à celle d'une duchesse fameuse par sa beauté ; mais M. l'abbé Marsolier dit que M. de Rancé étoit converti avant la mort de ce prince, & qu'il dut sa conversion à diverses marques d'une protection singuliere dont Dieu l'avoit honoré ; quoi qu'il en soit, son retour à la vertu fut fincere. Après avoir fait une retraite à l'institution des peres de l'Oratoire de Paris, il se retira dans sa belle maison de Veret en Touraine, & là il ne s'occupa que d'œuvres de piété. Pour se déterminer enfin sur l'état qu'il devoit embrasser, il consulta les evêques d'Aleth, de Pamiers, de Châlons & de Comminges qui tous lui conseillerent de se démettre de ses bénéfices.

De retour du voyage qu'il venoit d'entreprendre, il pensa sérieusement à mettre la derniere main au grand ouvrage qu'il avoit si heureusement commencé. Non-seulement il refusa la coadjutorerie de l'archevêché de Tours qui lui fut offerte, mais de tous ses bénéfices il ne conserva que son abbaye de la Trappe où il avoit dessein d'introduire la réforme ; mais n'ayant pu en venir à bout, il fit avec les religieux de cette maison un concordat par lequel il fut réglé que les moines de l'étroite observance de Cîteaux seroient mis en possession de ce monastere.

Cette affaire ayant été ainsi terminée, l'abbé de Rancé résolu de se dépouiller de tout ce qui pouvoit le tenir attaché au monde, se défit de sa belle terre de Veret & généralement de tous ses autres biens ; & en

donna le prix à l'Hôtel-Dieu & à l'Hôpital général de Paris. Ayant ensuite obtenu du roi un brevet pour tenir son abbaye de la Trappe en régle, il prit l'habit religieux dans l'abbaye de Notre-Dame de Perseigne, & y fit profession le 26 Mai 1664. Le lendemain il se rendit à la Trappe où il travailla avec un zéle infatigable à rétablir les anciens usages de Cîteaux & de Clairveaux.

Peu de temps après il fut député à Rome avec l'abbé du Val-Richer pour travailler à la défense de l'étroite observance; mais ce voyage n'eut pas malheureusement le succès que l'abbé de Rancé sembloit avoir lieu de s'en promettre. De retour en France il se vit obligé de protester contre un bref donné par le pape Alexandre VII, qui fut suivi d'un autre encore moins favorable à la réforme, ce qui obligea les religieux de l'étroite observance d'en appeller comme d'abus, & d'avoir recours à l'autorité du roi, qui nomma des commissaires pour régler les difficultés que les monasteres de l'étroite observance avoient avec l'abbé & le chapitre général de l'ordre général de Cîteaux; mais les religieux de la commune observance obtinrent un arrêt favorable qui portoit néanmoins que l'abbé de la Trappe exerceroit la charge de visiteur & de vicaire général de la réforme, dignité que son humilité, jointe à un grand amour pour la retraite, ne lui permirent pas d'accepter. Les soins qu'il avoit pris pour étendre la réforme dans son ordre n'ayant pu lui réussir, il s'appliqua fortement à l'établir à la Trappe dans sa plus grande rigueur, & ses religieux par un renouvellement de vœux s'engagerent à la maintenir jusqu'au dernier moment de leur vie. L'application qu'il avoit à la conduite de sa maison ne l'empêchoit pas de donner bien des momens à l'étude. En 1687 on le força en quelque façon de rendre public son excellent traité de la sainteté & des devoirs de l'état monastique composé des discours & des exhortations qu'il faisoit à ses religieux; ouvrage écrit avec

autant de vivacité que de pureté; les pensées en sont nobles, les expressions fortes & sublimes, & la doctrine qui y est établie, n'est uniquement tirée que de l'écriture & des ouvrages des saints; cet ouvrage cependant, quelque parfait qu'il fût, eut ses contradicteurs. On proposa à l'auteur plusieurs difficultés, & ce fut pour y satisfaire, qu'il composa un troisiéme volume qui parut en 1685 sous le titre d'éclaircissement sur quelques difficultés que l'on a formées sur le livre de la sainteté & des devoirs de l'état monastique.

L'année suivante, il donna une traduction des œuvres de saint Dorothée, & publia quelque tems aprés un commentaire sur la regle de saint Benoît, qui fut suivi d'une nouvelle version de la même regle.

Environ le même tems, parut le traité du pere Mabillon sur les études monastiques. Le saint abbé de la Trappe qui craignoit, que si ce livre tomboit entre les mains de ses religieux, il ne fit quelque impression sur leur esprit, crut y devoir faire une réponse, où il réfute toutes les raisons & les autorités attaquées par le sçavant Bénédictin, pour autoriser ou pour justifier les études des moines. Il prétend qu'il suffit à un supérieur, d'avoir assez de science pour appliquer à ceux qui sont sous sa conduite, les instructions contenues dans le nouveau testament & dans les ouvrages ascétiques des peres. Il prétend que les abbés ne sont pas obligés par leur état, à assister aux conciles; & que s'ils y ont été appellés, ç'a été l'estime qu'on faisoit de leur vertu, & que pour trente moines qui ont paru dans ces saintes assemblées, trente mille sont demeurés dans l'obscurité de leur cloître, & ont soutenu l'église par la fermeté de leur foi, par l'ardeur de leurs prieres, & par la mortification de leur esprit & de leurs sens, pendant que les pasteurs la soûtenoient par la pureté de leurs lumieres, & par la ferveur de leur zéle. Il avoüe que les religieux élevés à la cléricature, doivent avoir une science plus étendue que ceux qui sont dans le rang des

des laïques ; mais il croit que cette science doit se terminer à l'intelligence de l'écriture, aux principes de la religion, & aux maximes de la morale. Aux exemples des moines, qui par leur science ont rendu service à l'église, il répond qu'entre les moines qui se sont distingués par leur doctrine, les uns sont sortis d'eux-mêmes de leur état contre l'esprit de leur régle, & que les autres en ont été tirés par une providence extraordinaire ; mais que les uns & les autres ont été en petit nombre, en comparaison de ceux qui ont persévéré dans le silence jusqu'à la mort : il ajoute, que s'il y a eu des moines qui ayent servi l'église par leurs écrits, il y en a eu plusieurs autres dont il fait le dénombrement, qui ont altéré la pureté de la doctrine par leurs erreurs ; ce qui ne seroit pas arrivé, s'ils avoient conservé l'esprit de leur regle. L'abbé de la Trappe juge que l'étude des sciences a été un des effets & des signes du relâchement parmi les moines ; & en effet, tant qu'ils ont estimé leur état, & qu'ils se sont fidelement acquittés de leurs devoirs, ils ont trouvé leur sanctification dans l'observation de leur regle ; mais dès qu'ils ont perdu l'esprit de leur institut[redacted], & qu'ils se sont dégoûtés de la retraite, du silence, de la priere, des saintes lectures, du travail des mains, ils ont eu recours aux livres pour remplir le vuide de leur vie. Il convient que les écoles sont anciennes dans l'ordre de saint Benoît ; mais tout ce que cela prouve selon lui, c'est que les moines n'y ont pas été long-tems sans se tirer de la regle, & qu'ils ont préferé l'étude qui entretient la curiosité, donne de la réputation, & flatte l'orgueil, au travail qui mortifie le corps & l'esprit. Si les papes ont favorisé l'établissement de l'étude dans les ordres religieux, ils ne l'ont fait que dans le tems où les ordres étoient relâchés, & où le travail qui devoit remplir la plus grande partie de la vie des moines, leur étoit devenu insupportable. Il falloit nécessairement les occuper à quelque chose, & il y avoit moins d'inconvénient

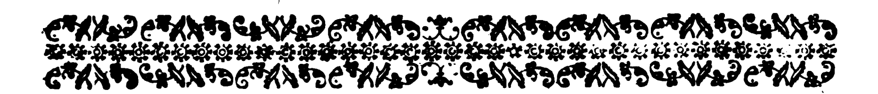
à leur permettre l'étude, que le jeu ou la chasse. Quant aux études que les moines peuvent faire, le vertueux abbé croit que l'histoire sainte suffit pour les désabuser de l'amour du monde, de la vanité & des plaisirs. Il soûtient que la philosophie n'est propre qu'à leur enfler le cœur, & qu'à inspirer un esprit de dispute à des hommes qui ne sont faits que pour se soumettre & pour obéir; que l'étude des belles-lettres, & sur-tout celle des poëtes, leur est très-dangéreuse.

D'autres ouvrages dictés par la pieté, succéderent à cette réfutation du traité des études monastiques, publié par le pere Mabillon. En 1693 parurent les instructions de l'abbé de la Trappe sur les principaux sujets de la morale chrétienne, & quatre ans après, la conduite chrétienne qu'il avoit composée pour son altesse royale mademoiselle de Guise. En 1699 il donna son excellent livre intitulé, l'abrégé des obligations des chrétiens, avec des réflexions sur les quatre évangiles; ses conférences ou instructions sur les épîtres & évangiles des dimanches & des principales fêtes de l'année furent publiées en 1690, de même que ses deux volumes des maximes chrétiennes & morales. Dans ses lettres qui ne furent imprimées qu'après sa mort, » on » voit, dit M. Dupin, cet esprit de piété dont il étoit » pénetré, ce zele ardent dont il étoit possédé pour » l'observation réguliere, la douleur dont il étoit tou» ché des déreglemens des monasteres, ces grandes idées » qu'il avoit de la religion, sa science & sa prudence » pour la conduite des ames, combien il étoit instruit » des devoirs & des obligations de tous les états, la par» faite connoissance qu'il avoit des voies du salut, & » sur-tout cette sublimité de génie, & cette facilité » de s'exprimer noblement, qui lui étoient si natu» relles.

Cependant la santé du saint abbé s'affoiblissoit chaque jour, & il tomba enfin dans une maladie qui l'obligea de passer le reste de ses jours dans l'infirmerie


Hiacinte Rigaud pinxit
APDR
C. Roy Sculp.
JACQUES BENIGNE BOSSUET
Evesque de Meaux.
a Paris chez Odieuvre M.d d'estampes quay de l'Ecole vis a vis la Samaritaine a la belle Image.
Babel invenit et Sculpsit.

Hors d'état de remplir les fonctions de sa charge, il donna la démission de son abbaye, & obtint pour successeur un religieux de sa maison; mais le nouvel abbé mourut presqu'aussitôt après que ses bulles eurent été expédiées. Celui qui lui succéda, & qui fut aussi un religieux de la Trappe, mit le trouble & la division dans cette maison, & le calme n'y fut rétabli que lorsqu'on l'eut en quelque façon obligé de donner sa démission; celui qui le remplaça rendit la paix à la Trappe. Cependant les infirmités de l'ancien abbé augmenterent, & l'emporterent enfin le 27 du mois d'Octobre de l'an 1700 à l'âge de soixante-quinze ans, après en avoir passé près de trente-sept dans la solitude & dans l'exercice de la pénitence la plus austere.



JACQUES-BENIGNE BOSSUET.

JACQUES-BENIGNE BOSSUET, evêque de Meaux, l'une des plus grandes lumieres de l'église Gallicane, & l'un des plus zélés défenseurs de la foi Catholique, naquit à Dijon le 27 Septembre 1627, d'une famille qui pendant une longue suite d'années avoit rempli les premieres charges dans le parlement de Bourgogne & dans celui de Metz. Après avoir fait avec beaucoup de succès ses premieres études dans sa patrie, il fut envoyé à Paris pour y faire son cours de philosophie & de théologie. Un génie vaste & profond, & non moins sublime que pénétrant, ne pouvoit manquer de lui faire faire de rapides progrès dans ces deux sciences. Aussi fut-il bientôt considéré comme un de plus grands ornemens de l'université & de la faculté; il reçut le bonnet de docteur le 16 Mai 1652, & se retira peu de tems après à Metz où il étoit chanoine, & où il obtint

depuis les dignités d'archidiacre & de doyen. Ce fut pendant cette résidence qu'il s'appliqua tout entier à la méditation de l'écriture sainte & à la lecture des saints peres ; & par une étude si nécessaire, il se mit en état d'annoncer dignement la parole de Dieu. On le vit à Metz se former à ce saint ministere, & il y fut employé aux missions les plus importantes, & en particulier à l'instruction des Protestans dont il commença de gagner la confiance par sa modestie & par sa douceur.

Appellé à Paris pour y remplir les premieres chaires, il y eut pour auditeurs les plus sçavans hommes de son tems & les personnes les plus qualifiées de la Cour. La reine Anne d'Autriche l'alloit entendre partout, & elle lui procura l'honneur à trente-quatre ans de prêcher devant le roi l'Avent de 1661, & le Carême de l'année suivante ; il eut encore le même honneur en 1665, en 1666 & en 1669, qu'il fut nomméevêque de Condom ; mais ayant été fait peu de tems après précepteur de monseigneurle Dauphin, il ne crut pas pouvoir conserver un bénéfice qui demandant résidence, ne lui auroit pas permis de vacquer aux fonctions du nouvel emploi qui lui avoit été confié.

Ce fut sur la fin des études de son auguste éleve qu'il lui adressa son discours sur l'histoire universelle. L'immense érudition répandue dans cet ouvrage écrit avec autant d'élégance que de précision, le rendra l'objet de l'admiration de tous les siécles.

Monseigneur le Dauphin s'étant marié en 1680, M. Bossuet fut nommé la même année premier aumônier de madame la Dauphine, & il obtint l'année suivante l'evêché de Meaux, qui se trouvant à la proximité de Paris ne l'empêchoit pas de remplir les devoirs qui l'attachoient à la Cour. En 1697 il fut fait conseiller d'état, & fut nommé l'année suivante premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne. La littérature ne se montra pas moins empressée que la Cour à honorer le mérite de ce grand homme ; dès l'année

1671 il avoit été reçu à l'académie Françoise, comme un des plus habiles maîtres en notre langue, & des plus capables de l'enrichir & de la perfectionner, & en 1695, le roi à la priere des docteurs de la maison royale de Navarre, dont il étoit membre, l'en établit supérieur, pendant que l'université le choisissoit pour le conservateur de ses privileges apostoliques.

Tant de titres glorieux, tant de dignités éclatantes étoient bien dûs à un homme dont tous les travaux étoient consacrés à la gloire de l'église & à l'avancement de la religion. Le premier ouvrage de controverse qu'il publia, fut une réfutation du catéchisme de Paul Ferri, ministre de la religion prétendüe réformée à Metz. La réunion d'un grand nombre de Protestants, & même de ministres fut le fruit de ce livre; mais un ouvrage bien plus important fut celui que cet illustre prélat publia en 1671, sous le titre d'exposition de la doctrine de l'église catholique sur les matieres de controverse; ce qui prouve l'excellence de ce livre, c'est la traduction qui en a été faite en toutes les langues, & l'approbation avec laquelle il a été reçu non-seulement en France, mais encoredans tous lespays où l'on professe la religion catholique. Le pape lui-même (c'étoit Innocent XI) fit l'éloge de cet ouvrage dans deux brefs qu'il adressa sur ce sujet au sçavant evêque de Meaux. Enfin l'assemblée générale du Clergé de France de l'année 1685 en adopta la doctrine, en le mettant au nombre des méthodes approuvées par l'église pour l'instruction des Protestans.

Le talent particulier que ce grand homme avoit pour s'insinuer dans le cœur des hérétiques, lui procura la consolation de recevoir les abjurations de presque toutes les personnes distinguées dans le parti par leur naissance & par leur mérite, qui revinrent à l'église. Le grand Turenne n'abjura ses erreurs qu'après avoir été instruit par M. Bossuet; mademoiselle de Duras, niece

de ce maréchal, ébranlée dans sa foi par la lecture qu'elle avoit faite du livre de l'exposition de la doctrine de l'église, souhaita pour achever de se convaincre que l'auteur eût en sa présence une conférence avec M. Claude ministre de Charenton. L'entiere conversion de cette demoiselle fut l'effet de cette conférence qui se tint au mois de Mars de l'année 1678 sur la matiere qu'elle avoit elle-même proposée.

M. de Meaux publia en 1682 son traité de la communion sous les deux especes, pour répondre à ceux qui se plaignoient qu'on les privoit injustement de la coupe sacrée. Sa lettre pastorale aux nouveaux catholiques parut en 1686 dans le grand mouvement des conversions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes; & pour donner le dernier coup à la réforme & aux réformateurs, il mit au jour en 1688 son histoire des variations des églises protestantes qui confondit autant d'obstinés, que les précédens avoient éclairé d'esprits dociles. En vain Jurieu, Burnet, Basnage & d'autres ministres s'éleverent contre ce livre & les autres ouvrages du sçavant evêque de Meaux, ce furent autant de sujets de triomphe pour lui; il opposa aussi une explication de l'Apocalypse aux rêveries de Jurieu dans son prétendu accomplissement des Prophéties, & six avertissemens aux protestans contre les lettres prétendues pastorales dont ce ministre inondoit la France, & où M. de Meaux le convainquit d'autoriser le Socinianisme, & de flétrir le Christianisme. Le catéchisme de cet illustre prélat, son explication de la messe, ses prieres ecclésiastiques & une lettre sur l'adoration de la croix servirent beaucoup à confirmer les freres réunis.

Le livre de l'explication des maximes des saints sur la vie intérieure+, donna à M. de Meaux une nouvelle matiere d'exercer son zele; il composa sur ce sujet divers ouvrages qui ne furent pas sans replique, auxquelles il répondit; & s'il eut la gloire de demeurer vainqueur,

+ par M. de fenelon

il eut encore la consolation de voir son adversaire, l'illustre archevêque de Cambrai M. de Fenelon, déférer humblement aux décisions du saint siege.

Les assemblées du Clergé de 1682 & de 1700 emprunterent sa plume & sa voix pour s'exprimer dans les matieres les plus importantes de la morale chrétienne. Les oraisons funébres qu'il fit de la reine mere Anne d'Autriche, de la reine d'Angleterre, de Madame, de la reine Marie Therese d'Autriche, de la princesse Palatine, du chancelier le Tellier, & du prince de Condé sont autant de morceaux d'éloquence que les orateurs de tous les siecles à venir se proposeront pour modéles.

Dans une vie remplie de tant d'actions éclatantes, M. Bossuet ne négligea point celles d'un moindre éclat; & on lui vit autant d'application au gouvernement de son diocèse qu'à ses autres devoirs. Il en fit plusieurs fois la visite entiere durant ses vingt-trois années d'épiscopat, donnant toujours à ses ouailles la consolation d'ouir la voix de leur pasteur; toutes les fois qu'il officioit pontificalement dans sa cathédrale, il y prêchoit. Il s'acquittoit encore de ce devoir dans toutes les visites des paroisses & des monasteres de son diocèse. Les statuts synodaux qu'il publia en 1691, & ses autres ordonnances synodales font voir combien il étoit attentif à maintenir la discipline ecclésiastique dans le clergé, aussi bien que la discipline réguliere dans les monasteres de son diocese, & le tout avec une douceur & une sagesse qui le rendoit aimable & respectable à tous. L'application sérieuse avec laquelle il gouvernoit les consciences, & veilloit à leur avancement, l'a fait regarder comme un grand directeur des ames, & un maître très-éclairé dans la vie spirituelle. On a ses lettres, ses maximes & ses instructions pleines de l'onction du saint Esprit.

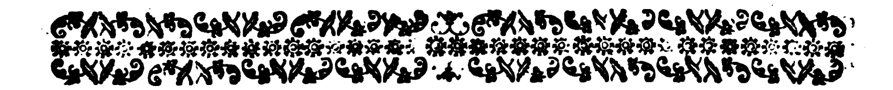
Enfin ce grand homme infatigable jusqu'au bout, s'éleva sur la fin de ses jours contre la version du Nou-

veau Testament du sieur Simon ; & dans deux tomes d'instructions sur cette traduction ; on trouve le même feu, la même vivacité, le même zéle pour la défense de la foi & des mysteres pour conserver le dépôt des écritures, & autant d'érudition qu'il en avoit paru dans ses autres ouvrages, & principalement dans ses commentaires sur les pseaumes & sur les livres de la sagesse. Il mourut même les armes à la main contre les Sociniens ; & par une explication d'un passage d'Isaïe sur l'enfantement de la sainte Vierge, & sur le pseaume XXI qu'on acheva d'imprimer trois semaines avant sa mort ; il termina le cours d'une vie si utile à l'église, étant décédé à Paris le 12 d'Avril 1704 à l'âge de soixante & seize ans six mois & seize jours.

On trouve le catalogue exact de tous les ouvrages de ce sçavant prélat dans le Journal des sçavans de Paris du 8 Septembre 1704, & dans les Mémoires de Trévoux du mois de Novembre de la même année.



PAUL



PAUL PEZRON.

PAUL PEZRON, docteur en théologie de la faculté de Paris, ancien abbé de la Charmoïe, issu d'une famille distinguée dans la robe, naquit à ~~Lennebont~~ + petite ville du duché de Bretagne en 1639. De bonne heure il eut un goût marqué pour les sciences, & il s'y livra avec ardeur. Un esprit délicat, un jugement solide, une mémoire qui tenoit du prodige; avec tant d'avantages de la nature soûtenus d'une sérieuse application, le jeune Pezron ne pouvoit manquer de faire de rapides progrès dans ses études. Ses classes finies avec un succès surprenant, il entra dans l'ordre de Cîteaux en 1660, & fit profession l'année suivante dans l'abbaye de Prieres, d'où il fut envoyé à Rennes pour y étudier en philosophie sous les Jesuites. Le jeune profès y brilla encore plus qu'il n'avoit fait dans ses humanités, & fut pour ses professeurs mêmes un sujet d'étonnement pour la facilité extraordinaire qu'il avoit à expliquer & à résoudre les questions les plus difficiles.

+ Hennebont

Ses supérieurs, pour séconder de si heureuses dispositions, destinerent ce jeune religieux à venir faire sa théologie à Paris dans le college de leur ordre. Dom Pezron y soûtint avec éclat la gloire qu'il s'étoit acquise dans ses autres études. Ses theses pour le baccalaureat lui mériterent les plus glorieux applaudissemens, & l'on jugea dès-lors qu'il seroit un jour un des plus grands ornemens de la faculté.

De retour en sa province, son supérieur dom Jouaud, abbé de Prieres, & vicaire géneral de l'étroite observance, dont il étoit singuliérement estimé, le choisit pour son secrétaire. Les fonctions attachées au nouvel

emploi que dom Pezron avoit à remplir, ne furent point capables de rallentir l'extrême ardeur qu'il avoit pour l'étude ; il lui consacra tous les momens qu'il put dérober à ses autres occupations ; mais déchargé enfin par la mort de son supérieur arrivée en 1673, d'un emploi que l'obéissance seule lui avoit fait accepter, il revint dans son cher monastere de Prieres, résolu de n'avoir plus de commerce qu'avec ses livres ; il ne put cependant se refuser à l'instruction des jeunes novices qui étoient dans cette maison, dont il fut fait sous-prieur.

Les rares talens de ce sçavant religieux ne demeurerent pas long-tems ensevelis dans la solitude. En 1677 son supérieur géneral le destina à remplir l'emploi de sous-prieur dans le college des Bernardins à Paris ; mais dom Pezron, pour qui les dignités avoient moins d'attrait que l'étude, obtint qu'on le déchargeât de cet emploi, dont les fonctions auroient été un obstacle à son inclination, qui ne lui laissoit de goût que pour les sciences.

A peine fut-il arrivé à Paris, qu'il y reprit avec ardeur le fil de ses études de théologie ; mais son esprit trop vaste pour se borner à une seule science, ne lui permit pas de s'en tenir là. Il avoit acquis une parfaite connoissance de l'écriture-sainte, des conciles & des peres. Convaincu que l'histoire profane peut servir à éclaircir l'histoire sacrée, il s'appliqua à la lecture des anciens historiens Grecs & Latins, où souvent il trouvoit la confirmation, ou une plus grande explication de ce qu'il avoit lû dans les meilleurs auteurs ecclésiastiques. L'érudition la plus vaste & la plus variée, fut le fruit d'une si sérieuse étude ; dom Pezron en donna d'éclatantes preuves dans les theses qu'il soutint en 1682, lorsqu'il reçut le bonnet de docteur.

Ses confreres furent les premiers qui profiterent de ses lumieres. L'éclat avec lequel il avoit fait sa licence, engagea ses supérieurs à le choisir pour professer la théo-

logie à Paris dans le college de leur ordre. Dom Pezron remplit cet emploi jusqu'en 1686, qu'il fut fait supérieur de cette maison. L'année suivante parut son excellent ouvrage de l'antiquité des tems, rétablie & défendue contre les Juifs & les nouveaux chronologistes. Le dessein de l'auteur est de prouver que le monde est plus ancien que ne le croyent les chronologistes modernes, & qu'au lieu qu'ils ne mettent que quatre mille ans entre sa création & la naissance de Notre Seigneur, il y en a eu près de six mille. Le fondement sur lequel il s'appuie, est qu'il faut suivre la version des Septante, & non celle du texte hébreu, que l'auteur croit avoir été alteré par les Juifs qui ont vécu depuis la prise de Jerusalem, ayant retranché environ quinze cens ans de la vie des patriarches, pour n'être point obligés d'avoüer, que suivant leurs principes, le Messie étoit venu. » On ne peut nier que l'auteur de cet excel» lent ouvrage n'ait beaucoup fouillé dans les premiers » & les plus anciens monumens de l'histoire universelle » des nations, & qu'à l'exemple des Usserius, des Mars» ham, des Bochart & des Vossius, il n'ait pénétré bien » avant dans les tems les plus reculés de l'antiquité, & » qu'il n'ait éclairci sur bien des choses les obscurités » des siecles ténebreux.

Le systême établi dans cet ouvrage, quoique soutenu par tous les saints peres avant saint Jerome, fut vivement attaqué par dom Martianay & par le pere le Quien, Dominicain, ce qui engagea dom Pezron à faire paroître en 1691 un second ouvrage, où il confirme par de nouvelles preuves ce qu'il avoit avancé dans le premier.

Deux ans après, il donna l'essai d'un commentaire littéral & historique sur quelques chapitres des prophetes Osée, Joel, Amos, Abdias & Isaïe. Son sentiment est, que pour bien expliquer les prophéties, il faut suivre l'ordre des tems auxquels elles ont été faites, & c'est aussi l'ordre qu'il suit dans ce troisiéme ouvrage;

& au lieu d'expliquer de suite chaque chapitre d'un prophete, il explique les prédictions faites dans le même tems par les autres prophetes.

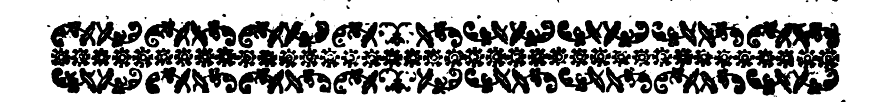
La grande connnoissance que ce sçavant homme avoit acquise de l'histoire sacrée & de l'histoire profane, lui fit entreprendre un autre ouvrage qui demandoit qu'il fût également versé dans l'une & dans l'autre. Cet ouvrage imprimé en 1696, est son histoire évangelique confirmée par la Judaïque & la Romaine; l'auteur dans cet ouvrage éclaircit plusieurs difficultés de l'histoire évangélique qu'il accorde avec l'histoire profane.

Un autre ouvrage beaucoup plus étendu, & qui demandoit de bien plus grandes recherches, est le traité de l'antiquité de la nation, & de la langue des Celtes que dom Pezron publia en 1699, & qui n'est qu'une petite partie du grand ouvrage qu'il avoit entrepris de donner sur l'origine des différentes nations de la terre.

Un plus grand nombre encore d'autres ouvrages manuscrits que ce sçavant homme a laissés sur différentes matieres, sont de nouvelles preuves de son immense érudition, & de l'ardeur infatigable, qui pendant toute sa vie, l'a tenu attaché au travail le plus assidu. Tels sont ses traités sur la langue hébraïque, sur l'origine de la magie & de l'astronomie, son histoire de la version des Septante, sa traduction françoise de la Genese, ses commentaires sur les pseaumes & sur les prophetes, son histoire ecclésiastique des quatre premiers siécles, sa chronologie de l'histoire sacrée & profane, & biens d'autres écrits qu'il seroit trop long de détailler.

Ce célebre écrivain mourut le 10 Octobre 1706, étant âgé de soixante-sept ans. En 1690, son mérite l'avoit élevé à la dignité de vicaire géneral des maisons réformées de l'Isle de France, de Picardie & de Champagne, & en 1697 il avoit été nommé par le roi à l'abbaye de la Charmoïe, bénefice qu'il ne conserva que jusqu'en 1703, qu'il s'en démit généreusement, sans

songer à se réserver la plus petite pension. Religieux aussi fervent qu'écrivain excellent, il ne se distingua pas moins par ses vertus que par ses rares talens. Peu d'hommes en particulier qui ayent porté plus loin que lui la douceur, la modestie & l'humilité.



JEAN GISBERT.

JEAN GISBERT, ancien professeur dans l'université de Toulouse, l'un des plus célebres controversistes & des plus profonds théologiens de son siecle, prit naissance à Cahors le 2 de Janvier 1639. De bonne heure il annonça ce qu'il devoit être un jour, un sçavant & un sage que la science & la piété rendroient également recommandable. Ses premieres études achevées avec un succès qui répondit à son application & à la facilité de son génie, il entra chez les Jésuites en 1684, n'étant encore âgé que de quinze ans.

Aggrégé à la société, il s'appliqua avec ardeur à remplir tous les devoirs de son état, & à former son cœur par la pratique des plus excellentes vertus. Sa ferveur fut constante, & elle le suivit dans les différens colléges où il fut envoyé après qu'il eut achevé son noviciat. Pendant sept ans qu'il professa successivement la grammaire, les humanités & la rhétorique, les belles-lettres, dont l'étude s'accordoit avec la délicatesse de son génie, l'occuperent tout entier ; de-là cette grande éloquence qu'il acquit, & qu'il fit si souvent admirer dans les discours académiques qu'il prononça ; tels sont la harangue qu'il composa à l'occasion du rétablissement de la santé du roi, son panégyrique de S. Sébastien martyr, patron de l'université de Toulouse, son dis-

cours ſur la néceſſité de veiller en tout tems avec un ſoin extrême à la conſervation de la religion.

Le pere Giſbert après avoir glorieuſement fourni cette premiere carriere entra dans une autre, où il s'acquit plus de gloire encore. Deſtiné à profeſſer la philoſophie & enſuite la théologie, il remplit ces deux emplois avec une diſtinction dont le ſouvenir n'eſt point encore effacé. Pendant dix-huit ans qu'il occupa une chaire de profeſſeur en théologie dans l'univerſité de Toulouſe, il ſe vit conſulté comme l'oracle des théologiens de ſon ſiecle. Les queſtions les plus ſubtiles & les plus abſtraites de la ſcholaſtique expliquées par ce ſçavant homme, devenoient pour ſes diſciples des démonſtrations dont l'évidence ſe faiſoit ſentir aux eſprits les moins pénétrans. Mais c'étoit en particulier dans les matieres de controverſe que ſa profonde capacité ſe faiſoit le plus admirer; on n'a pour s'en convaincre qu'à lire les excellentes diſſertations académiques qu'il nous a laiſſées ſur la diſpute qui s'étoit élevée entre les apôtres S. Pierre & S. Paul, ſur la défenſe du pape Zozime dans la cauſe de Pelage, ſur l'hiſtoire des trois fameux chapitres, ſur l'apologie du pape Honorius au ſujet du Monothéliſme, & ſur quantité d'autres points développés avec autant de ſolidité que de préciſion & de clarté.

De ce nombre encore eſt le grand ouvrage que ce ſçavant Jéſuite fit paroître en 1689 ſous le titre de Théologie chrétienne. Là ſont décidées les queſtions les plus importantes de droit & de fait, non ſelon la méthode de l'école, mais ſelon les ſentimens des ſaints peres, & par l'autorité des conciles.

A cet ouvrage ſuccéda en 1703 l'excellent traité que le pere Giſbert publia contre la probabilité. M. Dupin après avoir fait un grand éloge de cet ouvrage, dit qu'il mérite d'autant plus l'eſtime du public, que l'auteur y donne un grand exemple de l'amour ſincere que l'on doit avoir pour la vérité; il avoüe que pour la ſuivre il

& ce qui le rendit encore plus estimable, c'est que les sciences auxqu'elles il se livra ne lui firent rien perdre de son ardeur pour la piété.

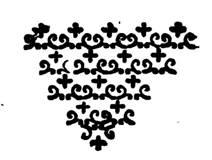
L'éclat avec lequel il soutint ses theses pour le baccalaureat, lui mérita d'être choisi pour remplir une chaire de professeur en philosophie dans le grand couvent & college de Paris de son ordre; emploi dont il s'acquitta avec les plus glorieux succès; il ne brilla pas moins dans celui de professeur en théologie dont il fut chargé dès qu'il eut reçu le bonnet de docteur. Pendant plus de trente années consécutives on l'a vu fournir cette pénible carriere avec un zéle & une application digne de la piété qui anima toujours toutes les actions de cet excellent homme. Un si grand nombre d'années consacrées à l'instruction de ses freres ne fut pas pour lui un tems perdu; l'on peut même dire qu'il en recueillit le premier fruit, qui fut ce fond immense de doctrine qu'il puisa dans l'étude assidüe des livres sacrés, des conciles & des peres. Aussi ce sçavant homme eut-il la gloire de se voir consulté comme l'oracle de son siecle. Souvent il fut député par le feu roi pour informer, & pour donner son avis sur des affaires d'une conséquence extrême, & qui demandoient une prudence consommée. Le parlement, le clergé lui firent plusieurs fois le même honneur; on a même vu des ordres de religieux entiers avoir recours aux lumieres de ce grand homme, lui demander qu'il leur prescrivît des régles pour leur gouvernement, & on les a vus se soumettre à ses décisions avec autant de docilité que s'il eut été leur légitime supérieur, & il est vrai aussi qu'il avoit reçu du ciel un talent admirable pour gouverner.

Un grand fond de sagesse, un mélange heureux de fermeté & de douceur, une charité tendre & compatissante qui le faisoit entrer dans le détail de tous les besoins de ses inférieurs, un zéle ardent pour leur perfection, un amour extrême de l'ordre, une vigilance, une attention à laquelle rien n'échappoit.

Un

ont mérité un rang diſtingué parmi les plus célebres écrivains de ſon ſiecle. Tels ſont ſes œuvres de piété remplies d'une onction propre à faire naître dans l'ame les ſentimens de la dévotion la plus tendre & la plus affectueuſe; ſes ſçavantes diſquiſitions ſur la bible marquées au coin de la critique la plus juſte & de l'érudition la plus profonde & la plus variée; ſes cours de philoſophie & de théologie réimprimés tant de fois, & où ſont diſcutées avec autant de préciſion que de ſolidité généralement toutes les queſtions les plus difficiles de l'école.

L'innocence de la vie de ce grand homme répondit aux talens de ſon eſprit: humble & modeſte au milieu des plus glorieux ſuccès, plus il étoit grand aux yeux des hommes, plus il s'anéantiſſoit devant Dieu. Scrupuleux obſervateur des moindres pratiques de la religion, il prêchoit la régularité plus encore par ſes exemples que par ſes diſcours; amateur de la pauvreté, il la pratiqua dans toute ſa rigueur. Une vie réglée l'avoit conduit juſqu'à l'âge de quatre-vingt-ſix ans, ſans que ſa ſanté parût tant ſoit peu altérée; mais le poids des années ſe fit enfin ſentir. Quelques attaques d'apoplexie avancerent la fin de ſes jours, & il mourut le 26 Février 1711 dans la quatre-vingt-onzieme année de ſon âge, & la ſoixante & quatorzieme de ſa profeſſion.



de ſon ſupérieur le pere Bertad le firent changer de deſſein.

Son année d'inſtitution finie, il fut envoyé à Juilly pour y profeſſer la philoſophie; mais bientôt après les ordres de ſes ſupérieurs l'ayant rappellé à Paris, il y fut chargé du ſoin de la bibliotheque de la maiſon de l'Oratoire, enrichie d'un grand nombre de livres & de manuſcrits orientaux. Charmé de ſe voir deſtiné à un emploi que ſon extrême avidité de ſçavoir auroit ſollicité avec empreſſement, il ne ſe contenta pas de dreſſer une liſte exacte de ces livres, il les lut encore avec avidité, & ſurtout ceux qui convenoient le plus à ſes études. Un entretien qu'il eut avec M. de Lamoignon premier préſident, qui étoit venu viſiter la bibliotheque des peres de l'Oratoire contenta ſi fort ce ſçavant magiſtrat, qu'il s'intéreſſa vivement auprès des ſupérieurs du pere Simon pour qu'on le retînt à Paris; mais le jeune bibliothécaire qui craignoit d'être à charge à la maiſon, demanda & obtint d'être renvoyé à Juilly pour y profeſſer un nouveau cours de philoſophie.

Les momens que ſon emploi lui laiſſa de libres, il les employa à préparer une édition des œuvres de Gabriel de Philadelphie avec des notes qui éclairciſſent la créance des égliſes d'Orient. Le but de cet ouvrage qui parut en 1671, eſt de démontrer que la foi de l'égliſe Grecque ſur l'Euchariſtie eſt la même que celle de l'égliſe Romaine.

L'année précédente le P. Simon avoit été ordonné prêtre par M. de Ligni evêque de Meaux, il avoit déja publié deux autres ouvrages qui commencerent à lui faire un nom dans la république des lettres. Le premier eſt un Factum pour les Juifs de Metz accuſés d'avoir tué un enfant chrétien, & le ſecond eſt une longue lettre au ſujet du grand ouvrage + de la perpétuité de la foi de l'égliſe ſur l'Euchariſtie.

+ de M. Nicole

En 1674 il donna une traduction françoiſe du livre des cérémonies des Juifs compoſé par Leon de Modene,

avec un supplément sur les fêtes des Caraïtes & des Samaritains de nos jours, & il augmenta depuis cet ouvrage de la comparaison des céremonies des Juifs avec la discipline de l'église. L'année suivante, cet infatiguable écrivain donna le voyage du Mont Liban, traduit de l'italien du R. P. Dandini Jésuite, avec des notes qui font le plus grand prix de cet ouvrage. Cette traduction mit l'auteur en état d'entreprendre l'excellente histoire qu'il nous a laissée de la créance & des coûtumes des nations du Levant, ouvrage où le pere Simon se propose de démontrer que l'on impute aux chrétiens d'Orient des erreurs qu'ils rejettent eux-mêmes, & que l'on condamne quelques-unes de leurs coûtumes qui ne sont point blâmables.

Cet ouvrage avoit été précedé de la fameuse histoire critique du Vieux Testament qui fut publiée en 1678. La hardiesse & la singularité des sentimens répandus dans cette histoire, allarmerent ceux qui craignoient toute nouveauté en fait de religion; & quoique l'ouvrage fût muni de l'approbation de M. Pirot docteur de Sorbonne, & d'un privilege du roi, on se crut obligé d'en arrêter la vente, & ensuite de révoquer le privilege. Un si grand sujet de mortification affligea sensiblement l'auteur, & ce fut sans doute une des principales raisons qui le déterminerent à sortir de la congrégation pour se retirer à Bolleville au pays de Caux, où il fit pendant quatre ans les fonctions de curé.

Cependant la suppression de son ouvrage n'empêcha pas qu'il n'en parût plusieurs éditions. En 1679 il fut imprimé chez Elzevir sur une copie défectueuse faite par le chapelain de madame la duchesse de Mazarin. Deux ans après, Noel Aubert de Versé en donna une traduction latine, qui fut aussi imprimée à Amsterdam; & enfin en 1685, il parut une troisiéme édition de cet ouvrage, faite par un libraire de Roterdam, sur un exemplaire de l'édition de Paris.

Cette histoire critique est divisée en trois parties,

dont la premiere traite du texte des livres sacrés, la seconde des versions, & la troisiéme des commentateurs. L'auteur y agite une infinité de questions de critique non moins curieuses qu'instructives; celle qui fit le plus de bruit est celle qui concerne l'auteur du Pentateuque. M. Simon s'y propose de prouver que Moïse n'est l'auteur que des loix & des ordonnances contenues dans ce livre, & que l'histoire de son tems a été composée par des écrivains publics divinement inspirés, qui ont dressé d'anciens mémoires sur lesquels a depuis été fait le recueil des cinq livres du Pentateuque, tels que nous les avons à présent.

MM. de Veil, le Clerc, Jurieu, Smith, Isaac Vossius, Spanheim, & quantité d'autres sçavans critiques, s'éleverent vivement contre la singularité d'une opinion si dangereuse; & censurerent en même-tems bien d'autres propositions non moins hardies que l'auteur avoit avancées. M. Spanheim reconnoît cependant que le pere Simon a mérité les louanges de toutes les personnes équitables, soit pour le choix judicieux des matieres, soit pour le bel ordre dans lequel elles sont rangées, soit enfin pour la maniere aisée dont il s'explique. Il ajoute que l'auteur a bien étudié son sujet; qu'il y épuise en quelque sorte la curiosité du lecteur le plus appliqué, qu'il la prévient même, & qu'il la soulage; que son livre est l'abregé de plusieurs volumes, ou plûtôt d'une bibliotheque entiere; qu'on y trouve même de quoi en faire une avec choix & avec jugement, par celui qu'il donne des auteurs & des éditions, ou des Bibles en toute sorte de langues, ou de ses interpretes, & de ses critiques de toutes sortes de religion; enfin qu'on s'y instruit agréablement par plusieurs découvertes également curieuses & nouvelles.

A des louanges si flatteuses succede une judicieuse censure. M. Spanheim reproche à l'auteur d'avoir trop peu déferé aux versions, soit des Septante, soit de la vulgate, qui ont été comme canonisées, l'une par l'église

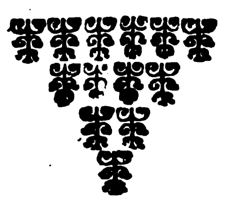
Grecque, l'autre par la Latine, & même de les avoir cru encore plus défectueuses que le texte hébreu; d'avoir établi des regles sur lesquelles il prétend qu'on peut donner de meilleures versions, & non moins authentiques que la vulgate; de s'être proposé de réformer le texte de la Bible, & d'avoir voulu y trouver de nouveaux sens; d'avoir prétendu prouver que Moïse, Josué, Jeremie, & quelques autres écrivains sacrés ne sont pas les auteurs des livres qui portent leurs noms, ou au moins de la meilleure partie de ces écrits divins; d'avoir voulu assujettir toute l'écriture aux régles de sa critique, & d'une critique qu'il semble n'avoir pas voulu rendre sujette aux régles & à l'autorité de l'église; & enfin d'avoir exercé une critique trop hardie sur les anciens peres de l'église.

Nous serions infinis, si nous voulions entrer dans le détail des autres ouvrages qui sont sortis de la plume de ce sçavant homme, & dont on peut voir une liste exacte dans son éloge historique composé par M. de Bruzen de la Martiniere son neveu. Les plus considérables de ces ouvrages sont son histoire de l'origine & du progrès des revenus ecclésiastiques; un projet d'une nouvelle poliglotte abrégée; une dissertation critique sur la nouvelle bibliothéque des auteurs ecclésiastiques; une nouvelle édition des moyens de réunir les Protestans avec l'église Romaine, publiés par M. Camus, évéque de Belley; trois volumes de lettres choisies; & enfin une histoire critique des versions du Nouveau Testament, avec une nouvelle traduction françoise du même livre, qui fut censurée par M. de Noailles archevêque de Paris, & par le sçavant évêque de Meaux.+ +M. Bossuet

M. Simon après avoir passé quatre ans à Bolleville s'étoit retiré à Dieppe où il vécut dans une grande retraite & dans une application continuelle à l'étude. Cependant il devint suspect; l'intendant de la province le fit venir chez lui, l'interrogea sur les ouvrages auxquels il s'appliquoit, & lui fit entendre qu'on se saisiroit

de ses papiers. M. Simon le crut, s'en troubla, & dans l'agitation où cette frayeur le mit, il recueillit ses papiers, en remplit plusieurs gros tonneaux, & les ayant fait rouler jusques dans une prairie durant la nuit, il les brûla entiérement; mais comme il lui en avoit beaucoup coûté pour prendre cette résolution, & qu'il en eut peu après un regret très-sensible, la fievre le saisit, il devint sérieusement malade, reçut les sacremens de l'église dans de grands sentimens de piété, & mourut au mois d'Avril 1712 dans sa soixante-quatorzieme année: voici le portrait qu'en fait M. de la Martiniere:

M. Simon étoit petit, d'une physionomie peu prévenante, plein de feu, d'un esprit vif, & malgré cela capable d'une très-forte attention. Il avoit une mémoire prodigieuse, un grand fonds de gayeté naturelle qui servoit de contre-poids à l'humeur sombre & sérieuse qui semble être attachée au genre d'étude qu'il avoit embrassé. Il étoit bon ami & exact à entretenir une correspondance exacte avec les gens de lettres qui l'honoroient de leur estime. Il étoit sincérement attaché à la religion catholique; mais il mettoit de la différence entre les écrits & les personnes des Protestans; & quoiqu'il combattît vivement leurs opinions, il ne laissoit pas d'avoir parmi eux d'illustres amis avec qui il entretenoit un commerce de lettres assez assidu, ou avec qui il conversoit de vive voix, quand il le pouvoit, & toujours avec cordialité.



FRANCOIS


J. Vivien pinxit.
P. Dupin Sculp.
FRANCOIS DE SALIGNAC
OU SALAGNAC DE LA MOTHE
Archevesque Duc De Cambray
a Paris chez Odieuvre Md. d'Estampes Quay de l'Ecole vis a vis le côté de la Samaritaine a la belle Image.
A.P.D.R.



FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON.

FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON, précepteur de messeigneurs les enfans de France, archevêque duc de Cambrai, prince de l'Empire, l'un des quarante de l'Académie Françoise, prit naissance au château de Fenelon en Querci le 6 Août 1651. Agé de douze ans il fut envoyé à l'université de Cahors pour y commencer ses études qu'il vint achever à Paris. Le marquis de Fenelon son oncle, lieutenant général des armées du roi, homme non moins recommandable par son esprit & sa piété que par sa valeur, donna tous ses soins à l'éducation de son jeune parent, qui de bonne-heure s'étoit destiné à l'état ecclésiastique.

Il n'avoit encore que dix-neuf ans qu'il commença à donner d'éclatantes preuves du talent extraordinaire qu'il avoit pour l'éloquence de la chaire; il en fit une étude particuliere, sans cependant négliger celle de la théologie & de la morale dont il acquit une parfaite connoissance. Quelque tems avant que d'entrer dans les ordres sacrés il fut mis à S. Sulpice, où il se fit admirer par sa modestie, par une piété tendre & solide, & par une scrupuleuse exactitude à remplir tous les devoirs de son état. Ses vertus ne firent qu'augmenter dès qu'il eut reçu le sacerdoce; plein d'ardeur pour la conversion des ames, il se livra ~~avec ardeur~~ + à toutes les fonctions les plus pénibles de la paroisse. M. de Harlay archevêque de Paris édifié des vertus de ce jeune abbé, le choisit pour supérieur des Nouvelles Converties.

+ avec vélocité

M. l'abbé de Fenelon qui n'étoit alors âgé que de vingt-sept ans remplit cet emploi avec autant de zéle que de

prudence; le talent qu'il avoit de persuader se fit connoître par la conversion de plusieurs personnes qui se mirent sous sa conduite, & qui détrompées de leurs erreurs firent leur abjuration entre ses mains. Le roi en ayant été informé, Sa Majesté le nomma en 1686 chef d'une mission sur les côtes de Saintonge & dans le pays d'Aunis pour travailler à la conversion des hérétiques. La modération, la douceur, la charité, la voie de la persuasion, furent les seules armes que l'abbé de Fenelon employa, & avec ces seules armes il opéra un grand nombre de sinceres conversions.

Les missions dont il avoit eu la direction étant finies il revint à Paris où il reprit avec une nouvelle ardeur ses fonctions de supérieur des Nouvelles Converties. Tous les momens qu'elles lui laissoient il les consacroit à l'étude ou à la chaire.

Il composa à la priere de M. le duc de Beauvilliers dont il étoit particulierement estimé, son traité de l'éducation des filles, qui imprimé en 1688, fut reçu du public avec une approbation générale, M. le duc de Beauvilliers en particulier charmé de l'excellence de ce petit ouvrage, se fit un plaisir de faire connoître à Louis XIV le mérite de l'auteur, qui presque aussitôt après fut nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne, du roi d'Espagne & de M. le duc de Berri.

Le zéle de l'abbé de Fenelon pour l'éducation de ses augustes éleves lui fit entreprendre plusieurs beaux ouvrages propres à former également le cœur & l'esprit, dont les plus considérables sont le Télémaque, les nouveaux dialogues des morts accompagnés d'un recueil de fables & de quelques morceaux d'histoire, un abrégé des vies des anciens philosophes avec un recueil de leurs plus belles maximes. Le premier de ces ouvrages suffit seul pour faire passer le nom & la gloire de son inimitable auteur jusqu'à la postérité la plus reculée. C'est ainsi qu'en parle le célebre M. de Saci dans le jugement qu'il en a porté.

» Cet ouvrage, dit-il, mérite non seulement d'être » imprimé, mais encore d'être traduit dans toutes les » langues que parlent ou entendent les peuples qui aspi- » rent à être heureux ; ce poëme épique, quoiqu'en » prose, met notre nation en état de n'avoir rien à en- » vier de ce côté-là aux Grecs & aux Romains. La fable » qu'on y expose ne se termine pas à amuser notre cu- » riosité & à flatter notre orgueil. Les récits, les des- » criptions, les liaisons & les graces du discours éblouis- » sent l'imagination sans l'égarer. Les réflexions, les » conversations les plus longues paroissent toujours trop » courtes à l'esprit qu'elles n'éclairent pas moins qu'elles » l'enchantent. Entre tant de caracteres d'hommes si » différens que l'on y trouve, il n'y en a aucun qui ne » grave dans le cœur du lecteur l'horreur du vice ou » l'amour de la vertu. Les mysteres de la politique la » plus fine y sont dévoilés, les passions ne présentent » rien que de honteux & de funeste, les devoirs n'y » montrent que des attraits qui les rendent aussi aima- » bles que faciles. Avec Télémaque on apprend à s'atta- » cher inviolablement à la religion dans la mauvaise » comme dans la bonne fortune, à aimer son pere & » sa patrie, à être roi, citoyen, ami, esclave même, si » le sort le veut. Avec Mentor on devient bientôt juste, » humain, patient, sincere, discret & modeste ; il ne » parle point qu'il ne plaise, qu'il n'intéresse, qu'il ne » remüe, qu'il ne persuade, on ne peut l'écouter qu'avec » admiration, & on ne l'admire point que l'on ne sente » qu'on l'aime encore davantage. Trop heureuse la na- » tion pour qui cet ouvrage pourra former quelque jour » un Télémaque & un Mentor.

La premiere édition de ce merveilleux ouvrage parut à Bruxelles en 1703, & il s'en fit depuis quantité d'autres éditions, mais toutes aussi défectueuses que la premiere. Ce ne fut qu'en 1717 que ce poëme admirable fut enfin imprimé d'après le manuscrit même de l'auteur.

Il y avoit déja près de six ans que M. l'abbé de Fenelon étoit à la cour en qualité de précepteur des enfans de France, & il n'avoit pour tout bénéfice qu'un simple prieuré qui lui avoit été conféré par l'evêque de Sarlat son oncle; mais le roi lui donna enfin l'abbaye de S. Valery, & il fut nommé quelques mois après à l'archevêché de Cambray, que la délicatesse de sa conscience ne lui permit d'accepter qu'en se démettant en même tems des deux bénéfices dont il étoit pourvû. Ce fut en 1695 qu'il fut sacré.

Deux ans auparavant il avoit été reçu à l'académie à la place du célebre M. Pellisson. » Le plus grand » honneur que cette compagnie pouvoit faire à cet » illustre défunt, dit M. Bergeret, alors directeur, dans la » réponse qu'il fit à M. l'abbé de Fenelon, c'étoit, mon» sieur, de vous nommer pour être son successeur, & de » faire connoître au public que pour bien remplir la » place d'un académicien comme lui, elle a jugé qu'il » en falloit un comme vous....

» Cette place elle ne l'a point donnée à l'ancienne & » illustre noblesse de votre maison, ni à la dignité & à » l'importance de votre emploi; mais seulement aux » grandes qualités qui vous y ont fait appeller.

» On sçait que vous aviez résolu de vous cacher » toujours au monde, & qu'en cela votre modestie a » été trompée par votre charité; car il est arrivé que » vous étant consacré tout entier aux missions aposto» liques, où vous ne pensiez qu'à suivre les mouvemens » d'une charité chrétienne, vous avez fait paroître sans » y penser une éloquence véritable & solide, avec tous » les talens acquis & naturels qui sont nécessaires pour » la former.

» Et quoique, ni dans vos discours, ni dans vos écrits, » il n'y eût rien qui ressentît les lettres profanes, on » ne pouvoit pas douter que vous n'en eussiez une par» faite connoissance, au-dessus de laquelle vous sçaviez » vous élever par la hauteur des mysteres dont vous

» parliez, pour la conversion des hérétiques, & pour l'édification des fidéles.

» Ce ministere tout apostolique par lequel vous vous éloigniez de la cour a été principalement ce qui a porté le roi à vous y appeller, ayant jugé que vous étiez d'autant plus capable d'élever de jeunes princes, que vous aviez fait voir plus de charité pour le salut des peuples; & dans cette pensée il vous a joint à ce sage gouverneur dont la solide vertu a mérité qu'il ait été choisi pour cet emploi.

» Le public apprit avec joie la part qui vous y étoit donnée, parcequ'il sçait que vous avez toutes les vertus nécessaires pour faire connoître aux jeunes princes leurs véritables obligations, & pour leur dire de la maniere la plus touchante, que rien ne peut leur être plus glorieux que d'aimer les peuples & d'en être aimé.

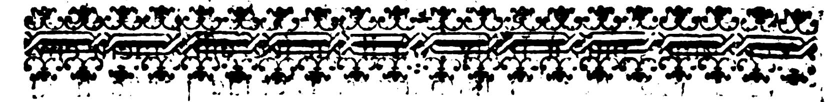
» L'obligation de vous acquitter d'une obligation si importante fit aussi-tôt briller en vous toutes ces rares qualités d'esprit dont on n'avoit vu qu'une partie dans vos exercices de piété; une vaste étendue de connoissance en tout genre d'érudition, sans confusion & sans embarras, un juste discernement pour en faire l'application & l'usage, un agrément & une facilité d'expression qui vient de la clarté & de la netteté des idées; une mémoire dans laquelle, comme dans une bibliothéque qui vous suit partout, vous trouvez à propos les exemples & les faits historiques dont vous avez besoin; une imagination de la beauté de celle qui fait les plus grands hommes dans tous les arts, & dont on sçait par expérience que la force & la vivacité vous rendent les choses aussi présentes qu'elles le sont à ceux mêmes qui les ont devant les yeux.

Nous n'avons pas cru devoir rien retrancher de cet éloge, qui tout pompeux qu'il est, ne renferme cependant qu'une partie des louanges dues au mérite de l'illustre archevêque de Cambray.

Jamais les vertus de ce grand homme ne parurent avec plus d'éclat, que dans la disgrace qui l'éloigna pour toujours de la cour. Devenu suspect à cause de la liaison qu'il avoit avec madame Guyon fameuse Quiétiste, on le soupçonna de penser comme elle ; & ce qui augmenta ce soupçon, ce fut le zele avec lequel il entreprit la justification de cette dame, lorsqu'elle fut attaquée sur ses mœurs, & le refus qu'il fit de condamner sa personne, après avoir adhéré à la censure qui fut faite des expressions répandues dans les ouvrages de madame Guyon, & qui étoient véritablement condamnables. M. de Fenelon ayant publié peu de tems après, sçavoir au mois de Janvier 1697, son livre des maximes des saints sur la vie intérieure, cet ouvrage ne fut que trop séverement examiné. M. Bossuet & plusieurs évêques qui s'unirent à lui, le censurerent ; ce fut en vain que M. de Fenelon écrivit pour se justifier & pour s'expliquer lui-même, cela n'empêcha point qu'il ne fût renvoyé dans son diocèse au mois d'Août 1697, & que son ouvrage ne fût condamné par un bref d'Innocent XII en 1699, après dix-huit mois d'examen ; ce bref condamnoit ce livre & vingt-trois propositions qui en furent extraites. Le saint prélat humble dans sa foi, donna au mois d'Avril de la même année, un mandement par lequel il assuroit le pape, son troupeau & toute l'église, d'une entiere soumission à ce mandement ; il eut le courage d'en faire lui-même la lecture dans son église.

M. de Cambray retiré dans son diocèse, ne s'occupa que du soin de le bien régler ; il en faisoit souvent la visite, instruisoit par lui-même, dirigeoit les consciences, & se montra jusqu'à la fin, le pere de son peuple & le modéle de son troupeau, par ses soins, sa vigilance, & la sainteté de ses exemples. Plein d'une pitié compatissante à l'égard des pauvres, il s'appauvrit lui-même pour les soulager dans leur misere. Après sa mort arrivée le 7 Janvier 1715, il se trouva sans argent & sans dettes.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, ce sçavant prélat nous a encore laissé plusieurs ordonnances & instructions pastorales, trois volumes en faveur de la constitution *Unigenitus*, une démonstration de l'existence de Dieu & de ses attributs, tirée des preuves de la nature, un volume de sermons choisis sur divers sujets, cinq volumes d'œuvres spirituelles, des dialogues sur l'éloquence en général, & en particulier sur celle de la chaire, avec une lettre écrite à l'Académie Françoise sur la rhétorique, la poësie, &c.



BERNARD LAMY.

BERNARD LAMY, qui par l'universalité & la profondeur de ses lumieres, a été un des plus grands hommes de son siécle, naquit dans la ville du Mans en 1640, d'Alain Lamy, seigneur de la Fontaine. Les merveilleuses dispositions qu'il avoit pour les sciences, ne se manifesterent, que lorsqu'il eut été envoyé au college. Mis d'abord sous la conduite d'un précepteur, qui voulut lui apprendre les élemens de la langue latine, il se dégoûta bientôt de cette étude; un second maître qu'on lui donna, ne lui fit pas faire de plus grands progrès dans le latin; mais il réussit mieux dans les leçons de géographie & d'histoire qu'il fit à son jeune éleve.

Agé de douze à treize ans, il fut mis au college pour y faire ses humanités sous les peres de l'Oratoire. Le jeune Lamy, dont l'émulation se trouva piquée par l'exemple de ses condisciples, & dont les heureuses dispositions furent merveilleusement secondées par l'habileté de ses nouveaux maîtres, se livra à l'étude avec tant d'ardeur, qu'il y fit en peu de tems les plus surprenans progrès.

Son amour pour les sciences & pour la piété, fut le motif de sa vocation. Après avoir glorieusement achevé son cours de philosophie, il demanda à être reçu dans la congrégation des peres de l'Oratoire, & il vint pour cet effet à Paris en 1658. Les témoignages avantageux que ses professeurs du Mans rendirent de sa sagesse & de ses talens, lui obtinrent la place qu'il désiroit. Agé de dix-huit ans, il entra à l'Institution, où il se distingua par une édifiante ferveur à remplir tous les devoirs de son nouvel état.

Son noviciat fini, il fut envoyé à Saumur pour y recommencer un cours de philosophie, & il passa de-là à Vendôme, puis à Juilly, où il fut successivement employé à professer les humanités. L'étude particuliere qu'il en fit en les enseignant aux autres, le mit en état de donner ces excellens ouvrages de litterature, dont il a dans la suite enrichi le public; tels sont; sa rhétorique ou l'art de bien parler; ses réflexions sur l'art poëtique, ses entretiens sur les sciences, avec la méthode de les étudier, pour se faire l'esprit juste & le cœur droit. » Ce qu'il y a d'infiniment estimable dans » ce dernier ouvrage, dit M. Bayle, c'est que l'auteur ne » perd point de vûe la fin principale de nos actions, » qui est de rapporter tout à Dieu, & que son dessein » est de former des sçavans qui ayent de la piété, & » qui ne se proposent dans leurs études, que la gloire » de Dieu & l'utilité de l'église.

Le pere Lamy après avoir consacré plusieurs années à l'instruction de la jeunesse dans différens colleges de sa congrégation, fut envoyé à Saumur pour y commencer son cours de théologie, nouveau genre d'étude dans lequel la pénétration & la sublimité de son esprit le firent exceller.

Son cours achevé avec les plus glorieux succès, ses supérieurs le destinerent à professer la philosophie dans la même ville, & l'envoyerent ensuite à Angers pour y continuer les mêmes fonctions. La nouvelle philosophie

s'étoit

s'étoit offerte au pere Lamy avec tous ses charmes, & avoit produit sur son esprit les mêmes impressions qu'elle avoit faites sur celui des plus grands hommes de son siécle ; à leur exemple, il l'embrassa avec ardeur, & crut ne pouovir trop signaler son zele à lui faire de nouveaux partisans, & par ses leçons, & par ses écrits. Son traité de méchanique, & de l'équilibre des solides & des liqueurs, son livre de la grandeur en général, qui comprend l'arithmétique, l'algebre & l'analyse, ses élemens de géométrie, sa nouvelle maniere de démontrer les principaux théorèmes des élemens des méchaniques, son traité de perspective, sont autant d'ouvrages où se font sentir les grands progrès que ce sçavant homme avoit faits dans la nouvelle philosophie. Sa trop grande ardeur à en défendre les principes, souleva contre lui les partisans de l'ancienne philosophie. Un ordre de la cour qu'ils eurent le crédit d'obtenir, obligea le nouveau professeur de quitter sa chaire d'Angers, & de se retirer à Grenoble où il arriva en 1676.

Pour faire l'éloge de cet homme illustre, peut-être suffiroit-il de dire que le célébre M. le Cardinal le Camus, alors évêque de cette ville, ~~ne peut~~ lui refuser +ne put sa confiance & son estime, & que pendant plusieurs années il l'associa à ses travaux pour le gouvernement de son diocèse.

Ce fut pendant son séjour à Grenoble, que le pere Lamy commença les excellens ouvrages qu'il nous a laissés sur l'écriture sainte, & qu'il vint ensuite continuer à Rouen où il a achevé sa glorieuse carriere. Le premier de ces ouvrages qui parut pour la premiere fois en 1687, est son introduction à la lecture de l'écriture-sainte écrite en latin, & composée de vingt grandes tables, & précedée d'une préface où l'auteur cite une prodigieuse quantité d'auteurs dont il s'est servi pour les dresser. Ce grand ouvrage rempli de l'érudition la plus profonde, est terminé par un traité sur les différens sens de l'écriture sacrée, le sens littéral, le sens

mystique & le sens moral. Le surprenant succès qu'eut ce livre, qui fut depuis considérablement augmenté par l'auteur, en produisit deux traductions, l'une par M. Boyer, chanoine de Montbrison, & l'autre par M. l'abbé de Bellegarde.

Le second ouvrage que le pere Lamy publia sur l'écriture sainte, est son harmonie ou la concorde des quatre évangélistes, qui est une narration historique de l'histoire de l'évangile, composée des termes des quatre évangélistes, dans laquelle les actions de Jesus-Christ rapportées par un ou plusieurs évangélistes, sont rangées suivant l'ordre des tems où elles sont arrivées.

Les trois sentimens singuliers que le pere Lamy soutient dans cet ouvrage, l'engagerent dans une longue suite de disputes, qui servirent à faire briller encore davantage l'étendue de ses lumieres. Le premier de ces sentimens est que saint Jean-Baptiste avoit été emprisonné deux fois, une à Jerusalem par ordre du grand Sanhedrin, & l'autre en Galilée par l'ordre d'Herode : le second, que J. C. ne mangea pas l'agneau pascal dans la derniere cene, & qu'il fut crucifié le jour même que les Juifs le mangeoient : le troisiéme enfin, que Marie-Magdeleine, Marie sœur du Lazare, & la femme pécheresse, étoient la même personne. Ces trois opinions, & en particulier celle sur la pâque, furent attaquées par MM. Bulteau, de Tillemont, Witasse, par les peres Mauduit, Daniel, Pezron, & par une grande quantité d'autres illustres sçavans. Le pere Lamy en butte à tant d'adversaires, osa lutter contre tous, & publia autant de réponses qu'ils firent paroître de différens écrits pour attaquer ses sentimens.

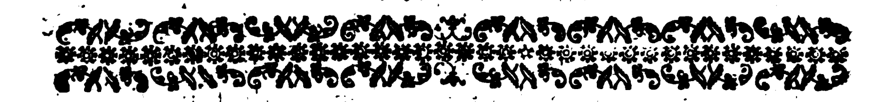
Cette longue dispute n'empêcha pas que le pere Lamy ne donnât la plus grande partie de son tems à la composition de plusieurs autres ouvrages considérables qui sembloient le demander tout entier. En 1711 parut son cinquiéme & dernier entretien de la démonstration de la vérité & de la sainteté de la morale chrétienne. Son

dernier ouvrage est un ample traité du temple de Jerusalem partagé en sept livres, imprimé en 1720, & dont le sçavant pere Desmolets a procuré l'édition.

L'homme célebre dont nous venons de faire l'éloge, mourut à Rouen le 29 Janvier 1715. On dit que l'excès de son zele avança la fin de ses jours. Un jeune homme qu'il avoit converti à la foi, & qui s'étoit mis sous sa direction, sembloit marcher d'un pas égal dans la science & dans la piété, lorsqu'il eut le malheur de se replonger dans ses premieres erreurs. La lâche désertion de cet infidéle affligea si sensiblement son vertueux directeur, qu'il en tomba dans une maladie de langueur, à laquelle succeda un vomissement de sang qui l'emporta dans la soixante & quinziéme année de son âge.

» Ce grand homme a sçu accorder, dit M. Dupin, » les amusemens des belles lettres, & les fleurs de la » rhétorique & de la poësie, avec une sérieuse applica» tion à l'étude des langues, les méditations profondes » des mathématiques avec les épines de la critique, la » philosophie payenne avec la morale chrétienne, & » les arts libéraux avec l'étude de l'écriture-sainte des » Rabins & de la théologie.

Mais son plus grand éloge est d'avoir sçu allier à tant de rares talens la piété la plus tendre & la plus solide, l'humilité la plus profonde, la charité la plus ardente, & généralement toutes les sublimes vertus qui caractérisent les ministres du Seigneur.



CHARLES WITASSE.

CHARLES WITASSE, théologien célebre, ancien professeur dans la maison de Sorbonne, né à Chauni, petite ville de Picardie, le 11 Novembre 1660, reçut sa premiere éducation dans les pieuses écoles dont feu M. Gillot fut le fondateur, & d'où sont sortis tant d'hommes illustres que leur piété & leur science ont rendu également recommandables. Le jeune Witasse s'y distingua autant par ses vertus que par la beauté de son génie & par une application extraordinaire à l'étude qui avoit pour lui tant d'attrait, que souvent il lui consacroit bien des heures qu'il déroboit au sommeil; aussi les plus rapides progrès furent-ils le fruit d'une si grande application, & ces progrès furent les mêmes dans toutes les sciences dont il s'occupa successivement. Les belles-lettres, la philosophie, la théologie, les langues sçavantes, autant de connoissances qu'il posséda dans un égal dégré de perfection. Devenu assez habile pour instruire les autres, il fut destiné à faire des conférences sur l'histoire ecclésiastique; emploi qu'il remplit pendant plusieurs années avec les plus glorieux succès.

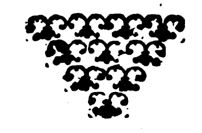
Ce fut en 1668 qu'il fut admis dans la société de Sorbonne, & l'année suivante il fut fait prieur de la même société. La grande réputation qu'il se fit pendant sa licence, autant par sa vertu que par sa science, lui attira dès-lors la confiance & l'estime des personnes les plus distinguées par leur mérite. Une chaire de professeur royal en théologie étant venüe à vacquer en 1646, tous les suffrages se réunirent en sa faveur pour la lui faire remplir. Une justice que l'on ne peut refuser à ce grand homme, c'est qu'il est peu de ses prédécesseurs

qui ayent fourni avec autant d'éclat la même carriere. Les excellens traités qu'il a dictés pendant les dix-huit premieres années consécutives qu'il professa la théologie, & qui n'ont été imprimés qu'après sa mort par les soins de ses amis, sont autant de monumens de son érudition, de la justesse & de la pénétration de son esprit, de son exactitude & de son attention à ne jamais passer les bornes que l'écriture & les saints peres nous ont marquées. » Jamais homme, disent les Journalistes, ne sçut mieux » que ce docteur digérer ou réduire ses sujets; les ques- » tions les plus obscures devenoient intelligibles entre » ses mains; il traitoit les mysteres avec respect, l'his- » toire avec érudition, & la scholastique avec netteté. » Son style convenoit parfaitement au genre didactique, » pur sans affectation, simple sans barbarie, net & con- » cis sans sécheresse. Il ne lui manquoit qu'un peu plus » de délicatesse dans le choix de ses preuves, & moins » de scrupule à ne pas toujours s'assujettir aux formes » & aux questions que la tyrannie de l'usage de l'école » a introduites. Ses manieres répondoient exactement » à sa capacité. Plein de douceur & de gravité, il sçut » toujours se concilier l'amour & la vénération du pu- » blic dont l'estime a éclaté par le nombreux concours » de disciples qui le préféroient sans hésiter à la plûpart » des autres professeurs. Quoi qu'il ait pu attendre de sa » réputation & de l'estime générale qu'elle lui avoit » acquise, il borna son ambition à servir utilement le » public dans son emploi.

Les autres ouvrages de cet illustre sçavant sont un traité sur la pâque où il réfute le système de Louis de Leon théologien Espagnol, & quelques lettres pour servir de réponse à celles que le pere Lamy de l'Oratoire avoit publiées sur le même sujet. M. Witasse eut aussi beaucoup de part à la fameuse ordonnance que feu M. le Tellier archevêque de Reims, publia sur la grace en 1697.

Jusqu'en 1717. M. Witasse uniquement occupé des

fonctions de son emploi avoit joui d'une tranquillité qu'aucun accident fâcheux n'avoit encore troublé; le refus qu'il fit d'accepter la constitution lui attira cette année-là une lettre de cachet qui l'exiloit à Noyon; mais comme il avoit prévu l'orage dont il étoit menacé, il prévint par une prompte retraite les ordres qui devoient lui être intimés. De retour à Paris au bout d'un an d'exil, il songea à se pourvoir en parlement pour être rétabli dans sa chaire de professeur en théologie qui lui avoit été ôtée. La Sorbonne n'avoit pas seulement approuvé son dessein, elle avoit encore pris d'elle-même la résolution d'intervenir dans sa cause; mais lorsqu'on alla pour l'informer d'une résolution si honorable pour lui, on le trouva tombé en apoplexie, étendu par terre auprès de son feu. Il revint de cette attaque; tous ses amis qui étoient en Sorbonne sentoient renaître la joie dans leur cœur avec l'espérance de sa guérison; cependant les prises réïtérées d'émétique lui causerent une inflammation de poitrine si violente qu'il mourut deux jours après, c'est-à-dire le 10 Avril, jour du vendredi saint de l'année 1716, étant âgé de cinquante-cinq ans, regretté de tous ceux qui connoissoient sa candeur, son mérite & sa probité. Peu de tems avant sa mort il avoit été nommé par le parlement l'un des commissaires établis pour l'examen de l'édition des conciles du pere Hardouin.





ETIENNE BALUZE.

Etienne Baluze, l'un des auteurs du XVIIe siecle, qui a le plus utilement & le plus glorieusement servi l'église, naquit à Tulle en 1631 de Jean-Charles Baluze & de Catherine Teyssier. Un esprit facile & pénétrant, une imagination vive & féconde, une mémoire prodigieuse soutenue d'une grande application lui firent faire dans les sciences les plus rapides progrès.

Après avoir commencé ses études dans sa patrie, il vint les continuer à Toulouse où il obtint une place de boursier dans le college de S. Martial; il étoit encore écolier que l'on vit sortir de sa plume divers petits écrits qui commencerent à établir sa réputation. Dès l'année 1652 il publia une critique qu'il intitula *Anti-Frizonius*, parce que dans cet ouvrage il reprenoit un grand nombre de fautes répandues dans la *Gallia purpurata* de Pierre Frizon docteur de Sorbonne. Deux dissertations, l'une sur le tems auquel a vécu S. Sadroc évêque de Limoges, & l'autre sur les reliques de plusieurs saints conservées dans l'église de Tulle suivirent de près ce premier ouvrage.

Ces essais reçus favorablement du public firent naître à M. de Marca l'envie d'attirer le jeune auteur à Paris & de se l'attacher; il lui écrivit en effet, & l'on juge assez avec quel empressement le jeune Baluze dut se rendre à une si glorieuse invitation. Autant par reconnoissance que par intérêt il se dévoua tout entier à son nouveau protecteur, & il eut bientôt gagné sa confiance & son estime; il eut même la gloire de se voir associé aux travaux de ce sçavant prélat; mais la mort le lui enleva malheureusement dans le tems même

qu'il avoit le plus besoin de sa protection pour l'avancement de sa fortune.

M. Baluze fut cependant assez heureux pour trouver un autre Mecene dans la personne de M. le Tellier, qui plein d'estime pour le mérite de ce sçavant homme résolut de l'attacher à M. l'abbé le Tellier son fils. Mais divers incidens ayant empêché la réussite de cette destination, M. Baluze invité par M. Colbert de se charger du soin de sa bibliotheque, se prêta volontiers aux désirs de ce grand ministre le protecteur généreux des arts & des sciences. Sa bibliotheque devint bientôt une des plus fameuses de l'Europe par l'attention qu'eut le nouveau bibliothécaire de l'enrichir d'un nombre prodigieux de manuscrits rares, amassés avec des soins extrêmes.

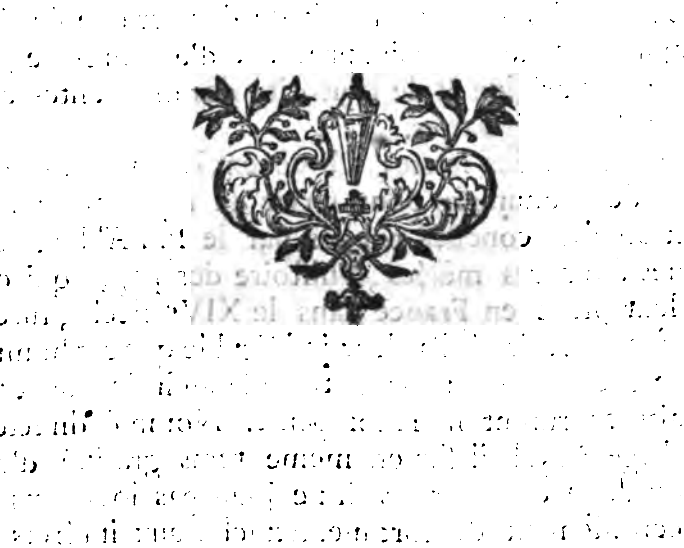
Ces manuscrits furent entre les mains de M. Baluze de riches trésors dont il connoissoit trop bien le prix pour ne pas les faire valoir; aussi en tira-t'il de grands secours pour la composition de la plûpart des ouvrages qu'il a donnés au public. Nous ne parlerons ici que des plus considérables.

Sa reconnoissance pour son premier protecteur dont la mémoire lui fut toujours chere lui fit entreprendre une nouvelle édition de la concorde de l'empire & du sacerdoce, dont M. de Marca n'avoit publié que les quatre premiers livres; M. Baluze y ajouta les quatre derniers, & les fit paroître en 1663. Quelques années après il fit aussi réimprimer quelques dissertations de ce sçavant prélat avec son histoire de Catalogne & de Roussillon qu'il donna sous le titre de *Marca Hispanica.*

Ce dernier ouvrage qui parut en 1688 avoit été précédé de différentes éditions qui s'étoient succédées immédiatement les unes aux autres. Telles furent les œuvres de Vincent de Lerins & de Salvien, celles de Louis de Ferrieres, d'Agobard, de Leidrade, d'Amolon, de Florus diacre, les conciles de la Gaule Narbonnoise,

toire de sa maison, il eut le malheur d'être enveloppé dans la disgrace de cette éminence, & reçut une lettre de cachet qui le reléguoit à Lyon. Ce fut en vain que des amis d'un rang distingué s'intéresserent en sa faveur, tout ce qu'ils purent obtenir fut de faire changer le lieu de son exil ; ainsi M. Baluze fut successivement envoyé à Rouen, à Tours & à Orléans, d'où il ne revint qu'après la conclusion de la paix d'Utrecht ; mais sa pension & sa charge de directeur du College-Royal ne lui furent pas rendues.

Son amour pour l'étude l'avoit suivi dans son exil ; il s'y occupa à revoir sur plus de trente manuscrits différens les œuvres de S. Cyprien dont il méditoit depuis longtems de donner une nouvelle édition. Ce fut pendant le cours de l'impression de ce grand ouvrage que cet excellent homme mourut le 28 Juillet 1718, étant âgé de quatre-vingt-huit ans. Cette édition de S. Cyprien a paru en 1726 par les soins de dom Marand religieux de la congrégation de S. Maur.



LOUIS ELLIES DUPIN.

LOUIS ELLIES DUPIN, docteur en théologie de la faculté de Paris, & professeur royal en philosophie, issu d'une noble & ancienne famille de Normandie, naquit à Paris le 17 Juin 1657 de Louis Ellies, ecuyer seigneur Dupin & de Marie Vitart originaire de Champagne. Dès sa plus tendre jeunesse il fit de l'étude ses plus cheres délices, & elle fut pendant toute sa vie son unique occupation, comme on peut en juger par le nombre prodigieux d'excellens ouvrages en tout genre de littérature dont il a enrichi le public. Théologie, droit canon, critique, philosophie, histoire sacrée & profane, antiquités, il embrassa tout, & la facilité de son génie le fit réussir dans tout ce qu'il entreprit.

Après avoir appris sous les yeux de son pere les premiers élémens de la langue latine, âgé de dix ans il fut mis en troisiéme au college d'Harcourt où il étudia sous le célebre M. le Lair, alors recteur de l'université. Ce grand maître enchanté des heureuses dispositions de son jeune disciple les cultiva avec soin, & lui fit faire de grands progrès dans les belles-lettres. Le jeune Dupin ne brilla pas moins en philosophie; n'étant encore âgé que de quinze ans il soutint avec éclat la thése qui lui mérita le titre de maître-ès-arts. De plus grands succès encore le suivirent en théologie, aussi fit-il de cette science une étude d'autant plus sérieuse, qu'il la jugeoit plus nécessaire à l'état ecclésiastique auquel il se destinoit. La lecture de l'écriture sainte, des conciles & des peres l'occupa tout entier jusqu'en 1684 qu'il reçut le bonnet de docteur. Ce fut alors qu'il entreprit de don-

ner au public l'ouvrage immense qui a fait à son auteur un si grand nom dans le monde sçavant.

» Le dessein de M. Dupin, dit le continuateur de ce » célebre écrivain, comprend la vie de tous les auteurs » ecclésiastiques, le catalogue, la critique & la chrono- » logie de leurs ouvrages, un sommaire de ce qu'ils » contiennent, un jugement sur leur style & sur leur » doctrine, & le dénombrement des éditions de leurs » œuvres. Il renferme aussi des extraits, des actes & des » canons des conciles, & les principaux points de l'his- » toire ecclésiastique; il fait la vie de chaque auteur, » non par rapport à la morale, mais par rapport à l'his- » toire de leurs tems & à leurs écrits. Il marque leur » patrie, le tems où ils écrivoient, les principales cir- » constances de leur vie, quels hérétiques ils attaquoient, » quelle part ils ont eüe aux affaires de l'église, & quels » intérêts ils avoient à ménager. Il distingue exactement, » suivant les régles qu'il a établies dans sa préface, les » ouvrages supposés des véritables; il indique les ouvra- » ges perdus & les lieux où l'on peut en trouver des » fragmens; il fait des extraits des plus beaux endroits » des auteurs, donne partout l'argument de leurs livres, » & remarque les sentimens particuliers qui s'y rencon- » trent; il datte les différentes éditions des auteurs & » des ouvrages, & finit ordinairement chaque siecle » par un abrégé général de la doctrine, de la disci- » pline & de la morale.

Un plan aussi vaste, & qui sembloit ne pouvoir être l'ouvrage que d'une société entiere de sçavans, M. Dupin l'entreprend seul, & ce plan il l'a rempli dans toute son étendue; mais non pas à la vérité avec toute l'exactitude qui eût dû répondre à sa diligence. Aussi les trois premiers volumes de ce grand ouvrage n'eurent pas plutôt été donnés au public, qu'un sçavant Bénédictin dom Mathieu Petit-Didier attaqua vivement la bibliotheque de M. Dupin, & fit paroître successivement trois volumes de notes critiques.

Cependant, quelque jugement que l'on porte de cet ouvrage aussi-bien que des autres qui sont sortis de la plume de cet illustre écrivain, on ne peut, comme le remarque son continuateur, lui refuser la louange d'avoir un goût excellent, un esprit net, précis, méthodique, une lecture immense, une mémoire heureuse, une imagination vive, mais réglée, un style leger & noble, un caractere équitable & modéré, plein de ressources dans les besoins, porté à la paix, & propre à former des projets de réünion, s'il y avoit eu lieu d'en espérer quelqu'une de la part des communions étrangeres.

Dans le tems même que M. Dupin étoit occupé à répondre à la critique qui avoit éte faite de sa bibliotheque universelle, M. de Harlay archevêque de Paris fulmina contre le même ouvrage, & obligea l'auteur de passer lui-même condamnation sur un grand nombre de propositions qui en avoient été extraites, ce qui n'empêcha cependant pas que l'ouvrage ne fût supprimé par une ordonnance publique; mais il reparut bientôt après sous un autre titre.

Le parti que prit M. Dupin dans l'affaire du cas de conscience, excita contre lui un orage beaucoup plus violent. Exilé à Châtelerault il n'obtint son rappel qu'en rétractant sa signature; mais sa chaire de professeur dont il avoit été privé ne lui fut pas rendüe.

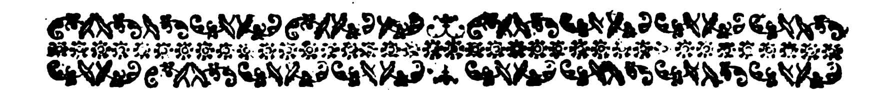
De retour à Paris il recommença à se livrer à l'étude avec une nouvelle ardeur, & cette ardeur de même que la fécondité de sa plume n'ont fait qu'augmenter jusqu'au dernier moment de sa vie. Des dissertations historiques, sur l'ancienne discipline de l'église, des notes sur les pseaumes & sur le pentateuque, des dissertations historiques, chronologiques & critiques sur la bible, un traité de la doctrine chrétienne, une bibliotheque universelle des historiens, & une autre des auteurs séparés de la communion Romaine, une édition des œuvres d'Optat & de celles de Gerson, une histoire générale des Juifs, & une histoire de l'église en abrégé par de-

mandes & par réponses, un traité de la puissance ecclésiastique & temporelle, & quantité d'autres ouvrages considérables qu'il seroit trop long de détailler ici, furent les fruits de son infatigable application au travail.

Il projettoit de donner une théologie françoise qu'il avoit autrefois commencée, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut le 6 de Juin 1719 dans la soixante-deuxieme année de son âge. Il fut enterré sous les charniers de l'église de S. Severin sa paroisse, où l'on voit sur un marbre l'épitaphe suivante consacrée à la mémoire de ce grand homme par le célebre M. Rollin.

Hic jacet
Ludovicus Ellies Dupin,
Sacræ Theologiæ Parisiensis doctor,
Veritatis cultor & indagator non otiosus;
Vetera Ecclesiæ monumenta
Indefesso labore illustravit.
Regni jura
Et Ecclesiæ Gallicanæ libertates
Acriter non minùs quàm eruditè propugnavit.
Immensâ in omni genere lectionis & doctrinæ
Laude conspicuus.
Idemque animo miti ac modesto
Nihil in omni vitâ visus est oblivisci,
Præter injurias.
Ecclesiæ munitus sacramentis
Obiit sexto die Junii anno R. S. H.
M. DCC. XIX. ætatis verò LXII.


C. le Febure Pinx.
Gaillard Sculp.
FRANÇOIS MICHEL LE TELLIER.
Marquis de Louvois Ministre et Secretaire d'Etat,
Né le 18 Janvier 1641. Mort le 16 Juillet 1691.
A Paris chez Odieuvre, Md. d'Estampes rüe Danjou Dauphine la derniere porte Cochere au I.er
Babel invenit et Sculpsit.



MICHEL LE TELLIER.

MICHEL LE TELLIER, membre honoraire de l'académie des inscriptions & belles-lettres, confesseur du feu roi Louis XIV, naquit auprès de Vire en basse Normandie le seiziéme de Décembre 1643. Dès qu'il fut en âge d'être appliqué à l'étude, il fut envoyé à Caen où il fit ses humanités & sa philosophie chez les Jésuites. Son penchant à la piété, son amour pour les lettres, le déciderent sur l'état de vie qu'il devoit embrasser; il tourna ses vûes vers la société, étant assuré de pouvoir s'y former également dans la science & dans la vertu; il s'étoit distingué dans toutes ses classes, & y avoit brillé de façon à faire juger qu'il seroit un jour l'un des plus grands ornemens de la compagnie où il demandoit à entrer, aussi y fut-il reçu avec empressement.

Après ses deux années d'épreuve qui avoient été uniquement consacrées aux exercices de piété, il fut selon l'usage de sa compagnie, destiné à régenter pendant quelque tems les humanités & la rhétorique. Il fournit cette premiere carriere avec tout le succès que l'on pouvoit se promettre de ses rares talens. Appliqué ensuite à l'étude la théologie, il fit dans cette science les plus grands progrès; aussi s'y appliqua-t'il avec d'autant plus d'ardeur, qu'il avoit les plus heureuses dispositions pour y exceller, un jugement solide, un génie sublime, vif & pénétrant; il ne se borna pas à la simple scholastique; la positive, la morale, la controverse qui devoit lui fournir des armes pour combattre l'erreur, il embrassa tout; & toutes ces parties il les posseda dans un égal dégré de perfection. Pour juger de la profonde

capacité qu'il avoit acquise dans ce genre d'étude, il n'y a qu'à jetter un coup d'œil sur le grand nombre d'écrits théologiques qui sont sortis de la plume de ce sçavant Jesuite, ouvrages qui ne font pas moins d'honneur à son zéle pour la religion, qu'à son sçavoir.

Son cours de théologie achevé, il fut destiné à professer la philosophie, nouvelle carriere qu'il remplit avec de nouveaux succès; mais ce qui prouve l'universalité de ses talens, c'est qu'après avoir brillé dans toutes les sciences où il avoit été jusqu'alors successivement appliqué, ses supérieurs qui connoissoient la beauté de son génie, jugerent qu'il devoit se dévoüer tout entier aux belles-lettres, & ils commencerent par le charger de travailler sur Quinte-Curce pour l'usage de feu Monseigneur. L'édition que le pere le Tellier donna de cet ouvrage en 1678, ne servit qu'à confirmer ses supérieurs dans la haute idée qu'ils s'étoient formée de son talent particulier pour la littérature; & c'est ce qui les détermina à le choisir avec quelques autres Jesuites distingués par de semblables travaux, pour établir à Paris dans le college de Louis le Grand, une societé d'illustres sçavans, qui succédât aux Sirmonds & aux Petaus; mais le pere le Tellier entraîné par son zéle pour la religion, se livra à un autre genre d'écrire. Nous donnerons à la fin de cet éloge, le catalogue de ses ouvrages, tel qu'il se trouve dans le second volume de l'histoire de l'académie des belles-lettres par M. de Boze.

Le pere le Tellier, après avoir gouverné successivement différentes maisons de sa compagnie, & après y avoir rempli l'emploi de réviseur, passa à l'administration entiere de sa province, & il fut enfin choisi pour être confesseur du roi à la place du pere de la Chaise. L'importance de ce ministere, & le choix d'un prince aussi sage & aussi éclairé que l'étoit le feu roi, forment seuls le plus grand éloge.

Il nous resteroit à rapporter ici tout ce que sa piété &

& son zéle pour la religion, lui ont fait entreprendre dans un poste si glorieux; mais la sçavante compagnie qui le forma dans son sein, ne manque ni d'orateurs, ni d'historiens pour transmettre à la postérité un détail si intéressant.

Après la mort de Louis XIV, le pere le Tellier fut envoyé à Amiens, & ensuite à la Fleche, où il mourut le second du mois de Septembre de l'année 1719, étant âgé de soixante & seize ans. Il avoit été reçu à l'Académie des inscriptions & belles-lettres, la même année qu'il fut nommé confesseur du roi.

CATALOGUE DES OUVRAGES DU R. P. LE TELLIER.

1°. *Réponses aux principales raisons de la nouvelle défense du Nouveau Testament de Mons*, Rouen 1672. in-8°.

2°. *Avis importans & nécessaires aux personnes qui lisent les traductions françoises des saintes écritures, & particuliérement celle du Nouveau Testament imprimé à Mons*, Lyon 1675. in-8°.

3°. *Quintus-Curtius ad usum Delphini*. Parisiis 1678, réimprimé depuis à Londres, 1705. in-8°.

4°. *Observations sur la nouvelle défense de la version françoise du Nouveau Testament imprimé à Mons*, Rouen 1684. in-8°.

5°. *Défense des nouveaux Chrétiens & des Missionnaires de la Chine, du Japon & des Indes, contre deux lettres intitulées:* la Morale-pratique des Jesuites, & l'esprit de M. Arnauld, Paris 1687. in-12.

La même, seconde édition, *avec une réponse à quelques plaintes contre cette défense, & une addition*, sur la prophétie de S. Hildegarde, Paris 1688. in-12.

6°. *Lettre à M. l'abbé Brisacier sur la révocation qu'il avoit faite de son approbation, donnée au livre de la défense des nouveaux Chrétiens*, 1690. in-12.

7°. *Défense des nouveaux Chrétiens & des Missionnaires*, seconde partie, Paris 1699. in-12.

8°. *Réflexions sur le libelle intitulé* : Véritables sentimens des Jesuites touchant le péché philosophique, 1691. in-12.

9°. *L'Erreur du péché philosophique, combattüe par les Jesuites*, Liege 1691. in-12.

10°. *Avis à M. Arnauld sur la IVe dénonciation & sur la nouvelle censure de ses erreurs, qui viennent encore d'être condamnées à Rome*, 1661. in-12.

11°. *Lettre pour servir de réponse aux remarques sur la lettre du pere* de Vaudripont, *Jesuite*, 1693. in-12.

12°. *Recueil historique des Bulles & Constitutions, Brefs, Décrets & autres Actes, concernant les erreurs de ces deux siécles, tant dans les matieres de la foi, que dans celles des mœurs, depuis le saint concile de Trente*, 1697 & 1710. in-8°.

13°. *Défense du mandement de M. l'Evêque d'Arras du 30 Décembre 1677*, Cologne. (Paris.) 1698. in-16.

14°. *Le Pere Quesnel héretique dans ses réflexions sur le Nouveau Testament*, 1705. in-12.

15°. Diverses *Homelies du Pape Clement XI*, traduites en françois, & imprimées en différens volumes, des Mémoires ou Journaux des Sçavans.

16°. Le pere le Tellier a contribué conjointement avec le pere Pierre Bernier à la traduction *du Nouveau Testament*, faite par le pere Bouhours, & imprimée à Paris en deux volumes in-12, dont le premier tome parut en 1697, & le second en 1703.

Il avoit été choisi pour continuer *les Dogmes Théologiques du pere Petau*; il s'attacha au traité de la pénitence qu'il a achevé.



EUSEBE RENAUDOT.

EUSEBE RENAUDOT, prieur de Frossay en Bretagne & de S. Christophe de Châteaufort, l'un des quarante de l'académie françoise, membre de celle de la Crusca de Florence & de celle des inscriptions & belles-lettres, naquit à Paris le 20 Juillet 1646. Il étoit petit-fils du fameux Théophraste Renaudot, qui le premier introduisit en France l'usage des gazettes pour lesquelles il obtint un privilege de Louis XIII qui fut confirmé par Louis XIV : ses deux fils Isaac & Eusebe Renaudot les continuerent jusqu'à l'année 1680.

Cet Eusebe Renaudot mourut en 1679 premier médecin de monseigneur le Dauphin ; il eut quatorze enfans, dont l'aîné fut l'abbé Renaudot qui s'est rendu si célebre par sa profonde érudition, & par la grande connoissance qu'il avoit acquise des langues orientales.

Après avoir fait ses humanités au college des Jésuites, il fit son cours de philosophie dans celui d'Harcourt, où n'étant encore âgé que de quatorze ans, il soutint publiquement des theses en grec & en latin ; peu de tems après il entra à l'Oratoire, mais il n'y demeura que quelques mois ; il continua cependant toujours de porter l'habit ecclésiastique, non qu'il eut dessein d'entrer dans les ordres ; mais résolu de consacrer tous ses momens à l'étude, il vouloit s'affranchir de tous les devoirs que les gens du monde ont à remplir. En peu de tems il devint un théologien habile, & il fit encore de bien plus grands progrès dans la connoissance des langues orientales. On dit qu'il possédoit jusqu'à dix-sept langues, & qu'il en parloit le plus grand nombre avec une facilité merveilleuse.

Comme l'emploi de premier médecin que son pere exerçoit auprès de monseigneur le Dauphin l'avoit produit de bonne heure à la cour, son esprit, ses rares talens, sa politesse lui concilierent l'amitié & l'estime des personnes les plus distinguées; de M. le duc de Montausier, du célebre M. Bossuet, de MM. Colbert, de Seignelai & de Croissy. M. le prince de Condé & les deux princes de Conti ses neveux l'honorerent aussi de leur confiance.

Cet illustre sçavant a donné plusieurs ouvrages pour justifier que l'église grecque & les autres églises orientales sont d'accord avec les Latins sur la foi du mystere de l'Eucharistie. Le premier livre qu'il publia en ce genre fut une traduction en latin des attestations des églises d'Orient touchant leur créance sur ce mystere. Cet ouvrage que M. l'abbé Renaudot composa à l'âge de vingt-cinq ans a été inséré dans le troisieme volume de son traité de la perpétuité de la foi sur l'Eucharistie. » Ce » seroit, dit M. Arnauld, dans la préface de ce livre, » manquer tout-à-fait à la reconnoissance & à la justice » que de ne pas rendre un témoignage public de l'obli- » gation qu'on a à celui qui a rendu ces actes utiles à » l'église par la traduction qu'il en a faite, & la peine » qu'il a prise d'extraire lui-même des livres orientaux » tous les passages qui sont rapportés dans cet ouvrage. » C'est M. l'abbé Renaudot dont la modestie ne permet » pas d'en dire davantage; mais la diversité de ces ac- » tes & des livres dont ces extraits ont été tirés, qui » sont écrits les uns en grec vulgaire, les autres en ara- » be, les autres en syriaque, les autres en copte, les » autres en éthiopien font assez connoître l'intelligence » extraordinaire qu'il a de toutes ces langues.

Cet ouvrage de la perpétuité de la foi de l'église catholique sur les sacremens & sur tous les autres points de religion & de discipline que les premiers réformateurs ont pris pour prétexte de leur schisme, prouvée par le consentement des églises orientales, renferme cinq

volumes dont le dernier fut publié en 1713. Le premier est une réfutation des calomnies & des faussetés qui se trouvent dans un livre intitulé : *Monumens authentiques de la religion des Grecs* composé par Jean Aymon.

Ce misérable écrivain après avoir été ordonné prêtre fut aumônier d'un evêque de Maurienne qu'il suivit dans un voyage de Rome, où il acquit un titre de protonotaire apostolique, & desservit quelque tems une cure de campagne. Il quitta ensuite l'église Romaine pour embrasser le Calvinisme & passa en Hollande, d'où il vint à Paris en 1706, sous prétexte de rentrer dans le sein de l'église. Il s'acquit par-là de la protection, & eut un libre accès à la bibliotheque du roi, où abusant de la liberté qu'il avoit de parcourir les manuscrits précieux qui y sont, il en mutila quelques-uns & vola l'original d'un synode de Jerusalem tenu en 1672, qu'il emporta en Hollande, & qu'il y fit imprimer avec des notes de sa façon sous le titre de *monumens authentiques* de la religion des Grecs. Ce fut ce livre que M. Renaudot entreprit de réfuter, ce qu'il fit avec autant de solidité que d'érudition.

Ce sçavant abbé nous a encore donné l'histoire des patriarches d'Alexandrie Jacobites, les homélies de Gennadius patriarche de Constantinople, de Melece d'Alexandrie, de Nectaire de Jerusalem, de Syrigus & de quelques autres sur l'Eucharistie, une collection de liturgies orientales & d'anciennes relations des Indes & de la Chine de deux voyageurs Mahométans du neuvieme siecle traduites de l'Arabe. Mais il paroît, comme le pere de Premare Jésuite le démontre dans le dix neuvieme recueil des lettres curieuses édifiantes, que M. l'abbé Renaudot auroit dû ne pas croire aussi légérement, qu'il a fait, ce qui est rapporté par ces deux voyageurs Mahométans dont les relations sont un tissu de faussetés & de contradictions.

Le grand nom que M. l'abbé Renaudot s'étoit fait

dans la république des lettres lui obtint en 1689 une place à l'académie françoise ; & deux années après il fut reçu à celle des inscriptions. En 1700 il fit le voyage de Rome avec le cardinal de Noailles & entra avec lui au conclave ; Clement XI qui y fut élu, informé depuis longtems du mérite de cet illustre sçavant, lui donna plusieurs audiences particulieres, & l'engagea à demeurer encore sept à huit mois à Rome après le départ du cardinal ; le prieuré de Frossay en Bretagne étant venu à vaquer, le pape lui conféra ce bénéfice que M. l'abbé Renaudot n'accepta qu'après s'en être défendu longtems.

S'il avoit été reçu à la cour de Rome avec les marques de distinction les plus glorieuses, il le fut encore plus honorablement à celle de Florence. Le grand duc ayant été informé du jour de son arrivée envoya ses principaux officiers au-devant de lui, & voulut qu'il logeât dans son palais ; après l'y avoir retenu un mois, & l'avoir comblé de présens, il lui donna des felouques pour le ramener à Marseille. Un honneur au quel M. l'abbé Renaudot ne fut gueres moins sensible, fut celui qu'il eut d'être reçu dans la sçavante académie de la Crusca pendant le séjour qu'il fit à Florence.

De retour en France il recommença à se livrer à l'étude avec plus d'ardeur que jamais. L'académie des inscriptions avoit pris alors une nouvelle face ; chaque conférence qui s'y tenoit étoit marquée par quelque sçavante dissertation.

M. l'abbé Renaudot en donna plusieurs qui ont été insérées dans les mémoires de cette illustre compagnie ; sçavoir de l'origine de la sphere, de celle des lettres grecques, des observations sur les explications que les Anglois ont données de quelques inscriptions de Palmyre, des éclaircissemens sur le nom de Septimia joint à celui de Zenobia dans quelques médailles de cette princesse, & cinq lettres à M. Dacier sur les versions syriaques & arabes d'Hypocrate.

Mais M. l'abbé Renaudot qui regrettoit tous les momens qu'il ne donnoit pas à la composition de ses ouvrages sur les matieres de la religion obtint en 1711 le titre de véteran, & discontinua dès-lors d'assister aux assemblées de l'académie.

Son principal objet étoit de rétablir en France les impressions en langues orientales; il avoit eu sur ce sujet plusieurs conférences avec M. Colbert, de même qu'avec M. le duc d'Orléans régent du Royaume, qui tous deux étoient convenus de l'utilité de ce projet, mais divers changemens arrivés dans le gouvernement le firent échouer.

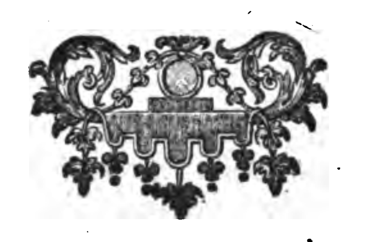
Peu de tems après que M. de Pontchartrain eut abdiqué la chancellerie, M. Voisin qui lui succéda ôta à M. Renaudot la pension qu'il avoit sur le sceau dès le tems de M. Boucherat; mais cet illustre sçavant qui n'étoit animé que du seul désir de se rendre utile à l'église n'en continua pas ses travaux avec moins d'ardeur; il donna une traduction latine de la vie de S. Athanase écrite en arabe qui a été insérée dans l'édition des œuvres de ce pere publiées par dom Montfaucon.

Si M. l'abbé Renaudot travailla avec succès pour le bien de l'église, il eut aussi la gloire de rendre d'importans services à l'état dans les differentes affaires où il fut employé, & où il travailla conjointement avec les ministres, principalement en celles de Rome, d'Angleterre & d'Espagne.

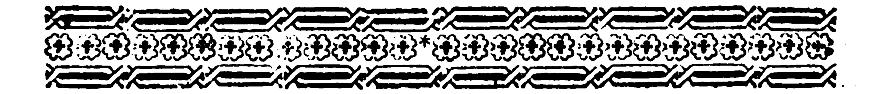
Cet excellent homme mourut le premier Septembre 1720, âgé de soixante-dix-sept ans. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de S. Germain-des-Prés, à qui il laissa sa bibliotheque composée de huit à neuf mille volumes, mais plus considérable encore par un grand nombre de rares manuscrits en langues orientales.

Dans l'éloge que M. de Boze nous a laissé de cet illustre sçavant, il dit » qu'il étoit d'un jugement net & » solide, que sa critique étoit sûre, d'un tour aisé & na- » turel, quoique méthodique & pressante. L'austérité

» de ſes mœurs, loin de le ſéqueſtrer de la ſociété ci-
» vile ne ſervoit qu'à le rendre plus cher & plus déſiré
» dans celle des gens capables & vertueux. Il ne ſe dé-
» fendoit pas d'y être le fléau des eſprits forts, des eſprits
» vains & des hypocrites, parce qu'il croyoit qu'il étoit du
» bien public de les démaſquer, & perſonne n'étoit plus
» heureux que lui à leur appliquer à chacun dans ſon eſ-
» pece, ces qualifications qui peignent les caracteres
» d'après nature. Dans le commerce de l'amitié, il
» étoit d'une tendreſſe & d'une fidélité à toute épreuve;
» ſa piété marquée dans tous ſes ouvrages, l'étoit encore
» bien plus dans ſa conduite. Il avoit d'abord eu un ap-
» partement à S. Denis, puis à S. Germain-des Prés,
» où ſuivant les ſaiſons il ſe retiroit le ſamedi & la
» veille des grandes fêtes pour y aſſiſter avec les reli-
» gieux aux offices du jour & de la nuit. Tous les mois
» on diſtribuoit chez lui des aumônes conſidérables, &
» perſonnellement il ne refuſoit jamais un pauvre, ni ne
» le laiſſoit aller ſans lui avoir donné ces inſtructions &
» ces avis que les malheureux ne reçoivent bien que de
» ceux qui ſoulagent leur miſere.



PIERRE



PIERRE-DANIEL HUET.

PIERRE-DANIEL HUET, sous-précepteur de monseigneur le Dauphin, évêque d'Avranches, & mort doyen de l'académie françoise, prit naissance à Caen le 8 Février 1630. Il étoit fils de Daniel Huet, écuyer, & d'Isabelle Pilon de Bertonville; il n'avoit que dix huit mois, qu'il perdit son pere, & sa mere mourut quatre ans après. Mis dans une pension bourgeoise par ses tuteurs, il y fit ses humanités, & les eut achevées à l'âge de treize ans. Le célebre P. Mambrun fut son professeur de philosophie; comme il vouloit ainsi que Platon, que ses écoliers commençassent avant toutes choses par s'instruire des premiers principes de la géométrie, M. Huet ne se rendit pas seulement habile dans cette partie des mathématiques; mais il en apprit encore toutes les autres, & en soûtint des theses publiques.

Au sortir du college, il s'attacha à la philosophie de Descartes; mais il n'en fut pas toujours le partisan. Le fameux Bochart, ministre des Protestans de Caen, ayant publié sa sçavante géographie toute remplie de grec & d'hébreu, M. Huet plein d'admiration pour la profonde érudition répandüe dans cet ouvrage, ne put s'empêcher de désirer ardemment, que celui qui l'avoit composée, voulût l'aider du secours de ses lumieres; & dans cette vûe il alla lui rendre ses devoirs, & lui demander instamment son amitié. L'étude qu'il fit sous la direction de ce grand homme, fut pour lui la source de cette érudition immense qu'il acquit dans la suite.

Devenu maître de ses biens à l'âge de vingt ans &

un jour, selon la coûtume de Normandie, il vint à Paris dans le dessein d'y faire connoissance avec ce qu'il y avoit d'hommes les plus sçavans & les plus distingués par leur esprit; & l'on peut dire qu'il n'y en eut aucun dont il ne s'acquît l'estime. Il eut plusieurs conférences avec les fameux PP. Sirmond & Petau, qui dès-lors présagerent qu'il n'iroit pas moins loin qu'eux dans la carriere où ces deux grands hommes se sont rendus si illustres.

Le désir de connoître les sçavans du Nord, engagea deux ans après M. Huet, à se joindre au célebre Bochart, qui étoit appellé en Suede par la reine Christine, mais dont il ne fut pas reçû aussi gracieusement qu'il étoit en droit de se le promettre. La trop grande application que cette princesse apportoit à l'étude, ayant dérangé sa santé, Bourdelot son premier médecin, jugea qu'elle devoit pour se rétablir, s'interdire tout commerce avec les sçavans, ou plûtôt il sçut en habile courtisan profiter de cette circonstance, pour empêcher que la reine ne vît personne, qui pût partager avec lui la confiance dont elle l'honoroit; mais la grande jeunesse de M. Huet le rendant moins suspect à ce médecin, il lui fut souvent permis de voir cette princesse; elle lui fit même la grace de le presser de se fixer auprès d'elle; mais il s'en défendit poliment, & il revint en France après trois mois de séjour à Stokolm, où il copia un manuscrit d'Origene.

En passant par la Hollande, il y fit connoissance avec le fameux Saumaise, dont la femme se vantoit d'avoir pour mari, *le plus sçavant de tous les nobles, & le plus noble de tous les sçavans.*

M. Huet de retour dans sa patrie, se livra à l'étude avec plus d'ardeur que jamais. Reçu dans l'académie des belles-lettres qui avoit été établie pendant son absence, il en fonda une autre de physique. Les momens que ne lui déroboient pas ses fonctions d'académicien, il les employa tous à sa belle traduction d'Origene, qu'il

publia seize ans après son retour de Suede. Ce fut en la composant qu'il eut occasion de travailler à ces deux excellens livres, où il traite des regles de la traduction, & des diverses manieres des plus célebres traducteurs.

En 1659, la reine Christine voulut l'attirer auprès d'elle à Rome, où elle s'étoit retirée après son abdication; & l'année suivante, il fut sollicité de passer en Suede, pour y prendre soin de l'éducation du jeune roi, qui avoit remplacé Charles Gustave successeur de Christine; mais ce furent là des offres glorieuses qu'il ne jugea pas à propos d'accepter; & il n'eut pas sujet de s'en repentir, car en 1670, il fut honoré du titre de sous-précepteur de monseigneur le Dauphin. Les embarras & le tumulte de la cour, ne furent pas capables de rallentir l'ardeur que cet excellent homme eut toujours pour l'étude. Avare de tous ses momens, il les consacra tous, ou aux fonctions de son emploi, ou à la composition de sa démonstration évangélique. Il fut aussi chargé de tracer le plan, & de diriger l'exécution de tous les commentaires qui furent faits à l'usage du Dauphin.

M. Huet avoit résisté pendant long-tems aux instances que lui firent plusieurs de ses amis pour l'engager à demander une place à l'académie; mais enfin il se rendit à leurs sollicitations, & il fut reçu en 1674 à la place de M. de Gomberville. M. l'abbé Flechier, directeur alors de la compagnie, répondit en ces termes à l'éloquent discours que M. Huet prononça le jour de sa réception.

» Je sçais, M. lui dit-il, les intentions de l'acadé-
» mie; elle n'entend pas que je vous fasse de sa part
» des exhortations inutiles, elle connoît la passion que
» vous avez toujours eüe pour les exercices académi-
» ques; apprendre les langues les plus difficiles, con-
» noître les livres & les auteurs, fouiller curieusement
» dans la plus sombre antiquité, ç'ont été vos premiers
» plaisirs, & comme les jeux de votre enfance. Les études

» continuées de l'un à l'autre soleil, les jours confon-
» dus avec les nuits, l'avidité de tout apprendre & de
» tout sçavoir, les longues lectures où le travail des
» yeux suffisoit à peine au plaisir de l'esprit, ç'ont été
» les emportemens de votre jeunesse.

» Que dirai-je de ces voyages entrepris, non par une
» vaine curiosité de voir des cours étrangeres, ni par
» un désir ambitieux de faire valoir ses talens & d'a-
» vancer sa fortune; mais pour communiquer avec les
» sçavans, & pour voir une reine célebre, qui plus tou-
» chée du désir de sçavoir que du plaisir de régner,
» établissoit la politesse dans des provinces autrefois
» barbares? Que dirai-je de cette modération qui vous
» fit préferer les douceurs de la retraite à l'honneur
» d'instruire ce jeune roi qui remplit aujourd'hui le
» trône du grand Gustave? Que dirai-je de ces aca-
» démies dont vous avez été un des principaux orne-
» mens, de celles dont vous avez été le chef? Ne sont-
» ce pas autant de gages de l'estime & du zele que
» vous aurez pour l'honneur de cette compagnie, en un
» tems où sa ferveur se renouvelle, & où elle acheve
» ce grand ouvrage qui lui a coûté tant de travaux &
» tant de veilles?

Deux ans après que M. Huet eut été reçu à l'aca-démie, il embrassa l'état ecclésiastique, & prit les ordres sacrés à l'âge de quarante-six ans. Peu de tems après, sçavoir en 1678, il fut nommé à l'abbaye d'Aunay, où il avoit coûtume de se retirer tous les étés; ce fut là qu'il composa plusieurs excellens ouvrages, dont le plus considérable est celui qu'il publia sous le titre de *Quæstiones Alnetanæ*, ouvrage qui seul suffit pour immortaliser la gloire de cet illustre sçavant.

En 1687, le roi le nomma à l'évêché de Soissons; mais il n'en prit pas possession, & il n'en avoit pas même encore les bulles en 1689, lorsque M. Fabio-Brulart de Sillery nommé à l'évêché d'Avranches, l'engagea à permuter avec lui. M. Huet toujours livré à

l'étude, mena à Avranches la vie qu'il avoit menée dans sa retraite d'Aunay, c'est-à-dire qu'il se tenoit continuellement enfermé dans son cabinet & dans sa bibliotheque, où il ne souffroit point qu'on vînt le détourner, c'est ce qui fit dire à quelques-uns de ses diocésains qui étoient venus pour lui présenter des mémoires, & auxquels on avoit répondu trois différentes fois, qu'on ne pouvoit pas voir Monseigneur, parce qu'il étudioit. *Eh pourquoi*, dirent-ils, *le roi ne nous a-t'il pas donné un évêque qui ait fait ses études?* Aussi M. Huet voyant que sa passion pour l'étude ne pouvoit s'accorder avec les fonctions de son ministere, se détermina en 1699 à se démettre de son évêché entre les mains du roi, qui lui accorda pour dédommagement l'abbaye de Fontenay près de Caen. Il avoit résolu d'y faire son séjour ordinaire; mais inquiété par les procès qu'il eut à soûtenir, il prit le parti de venir à Paris, & de se loger dans la maison professe des Jesuites, où il passa les vingt dernieres années de sa vie, partageant son tems entre la priere & l'étude.

C'étoit sa coûtume de réciter chaque jour le chapelet en trois fois, un tiers le matin, un tiers à midi, & un tiers le soir au coup de l'*Angelus*: il avoit aussi ses heures réglées pour réciter l'office divin; tous les dimanches, il célebroit le saint sacrifice de la messe, s'y étant auparavant disposé par le sacrement de pénitence.

Sa principale occupation dans les dernieres années de sa vie, fut de faire des notes sur la vulgate, c'étoit la matiere qu'il possedoit le mieux; aussi dit il lui même qu'il avoit lû vingt-quatre fois le texte hebreu, en le confrontant avec les textes orientaux; & il ajoute que depuis 1681 jusqu'à 1712, il n'avoit laissé passer aucun jour sans donner trois ou quatre heures à l'étude de l'écriture-sainte; s'il la discontinua, ce ne fut que par une maladie dont il fut attaqué cette année-là, qui avoit extrêmement affoibli sa mémoire. Cette maladie donna occasion au pere Brumoy de faire une belle ode.

latine, où ce poëte feint qu'Atropos choquée de voir les gens de lettres s'immortaliser en quelque sorte malgré ses loix, s'étoit déterminé à les perdre tous. Déja elle se disposoit à couper une trame bien précieuse, lorsque toutes les divinités favorables aux sciences, accoururent vers elle. Apollon lui demanda grace pour un poëte célebre, Uranie pour un interprete fameux des divines vérités, l'éloquence pour un orateur favori, Clio pour un scrutateur de l'histoire ancienne. Des graces de tout pays viennent aussi faire leurs demandes; la Grecque prie pour un Grec, la Romaine pour un Latin, & ainsi des autres. Aucune de ces divinités ne dit le nom de celui pour qui elle s'intéresse; ce qui fait croire à la Parque qu'on veut lui enlever une infinité de sçavans; elle se courrouce, & ne leur répond que par un refus. Apollon reprend la parole, & dit qu'il ne demande que le seul Huet, & c'est lui aussi s'écrient tous les dieux pour qui nous vous prions. Atropos sourit, & surprise de se voir si agréablement trompée, elle rend ce sçavant à leurs vœux.

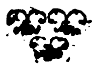
Tel étoit en effet le grand homme dont nous faisons l'éloge; théologien, géometre, philosophe, historien, orateur, critique, grammairien, il étoit encore excellent poëte: voici le jugement qu'en porte Menage. » M. Huet excelle, dit-il, dans la poësie latine, & la » diction des meilleurs poëtes du tems de César & d'Au» guste n'est pas plus pure que la sienne. On reconnoît » dans ses dix éclogues, qui sont autant de chefs-d'œu» vres d'invention, un agréable mélange du tour d'Ovide » avec celui de Claudien, le caractere de Lucrece dans » l'*Epiphora*, celui de Tibule dans l'élégie du thé, & » dans les deux autres, celui d'Horace dans son voyage » de Suede & dans ses odes, & enfin celui d'Ausone » dans le petit poëme du sel. Ce qu'il y a de merveil» leux, c'est que l'érudition universelle de l'auteur n'a » laissé nulle trace d'obscurité ni de sécheresse dans au» cune de ses pieces, qu'on y remarque en toutes la

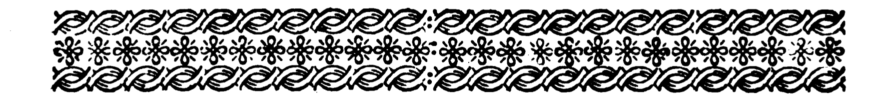
» même élégance de style & la même vivacité ; en sorte » que celles qu'il a faites à quatre-vingts ans & plus » sont aussi pleines de feu que les poësies de sa plus verte » jeunesse.

Considérablement affoibli par la maladie dont il fut atteint en 1712, & qui le mit hors d'état de fournir dans la suite à un travail qui exigeât beaucoup de contention d'esprit, il s'occupa à écrire sa vie & à jetter sur le papier ce grand nombre de pensées détachées que M. l'abbé d'Olivet a données au public sous le titre de *Huetiana*.

Cet homme célebre mourut à Paris le 26 Janvier 1721, âgé de quatre-vingt-onze ans.

Ses ouvrages, outre ceux dont nous avons parlé, sont un traité de l'origine des Romans ; des remarques sur Manlius & sur les notes de Scaliger ; une critique de la philosophie de Descartes ; une dissertation sur la situation du paradis terrestre ; de nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme ; des poësies latines ; une dissertation sur la navigation de Salomon ; des notes sur l'anthologie des épigrammes grecques ; les origines de Caen ; une dissertation sur diverses matieres de religion & de philologie ; une histoire du commerce & de la navigation des anciens ; un traité philosophique de la foiblesse de l'esprit humain ; Diane de Castro, ou le faux Incas, & une traduction latine, mais non imprimée des amours de ~~Daphnée~~+ & de Chloé, que M. Huet composa à l'âge de dix-huit ans, & une réponse aussi manuscrite à M. Regis sur la métaphysique de Descartes. +Daphnis





NOEL ALEXANDRE

NOEL ALEXANDRE, docteur en théologie de la faculté de Paris, naquit à Rouen le 19 Janvier 1639. Ses premieres années furent marquées par un goût égal pour la piété & pour l'étude, & il fit dans l'une & dans l'autre de rapides progrés. Distingué de ses compagnons, autant par la facilité de son génie que par son application, il fut pour eux pendant tout le cours de ses classes un sujet d'émulation. Il les eut à peine achevées, que docile à la voix de Dieu qui l'appelloit à l'état religieux, il entra dans l'ordre de S. Dominique où il fit profession le 9 Mai 1655.

Destiné peu de tems après par ses supérieurs à venir faire ses études de philosophie & de théologie à Paris, il fournit cette double carriere avec tant de distinction qu'il fut jugé capable de remplacer ses professeurs. Cet emploi qu'il remplit pendant douze années consécutives lui fournit d'éclatantes occasions de signaler la supériorité de ses talens. Des idées nettes & précises, un grand fond de solidité & de justesse dans le raisonnement, un esprit vif, subtil & pénétrant qui lui présentoit sur le champ la solution des questions les plus difficiles, le firent briller dans une infinité d'actes publics auxquels il eut à présider, de même que dans ceux qui se faisoient dans les différens colleges de Paris.

Son zéle animé de l'esprit de sa vocation le livra pendant quelque tems au ministere de la parole qu'il considéroit comme une fonction essentielle de son état; & s'il renonça à la chaire, ce ne fut que parce que ses supérieurs crurent que la profonde capacité qu'il avoit acquise dans la connoissance de l'écriture, de la tradi-

tion,

tion, des conciles & des peres le mettoit en état de servir plus utilement l'église par ses écrits, & ce fut-là aussi la seule occupation de ce grand homme pendant tout le cours de sa vie.

Dirigé par la volonté de ses supérieurs il se fixa donc à l'étude à laquelle ils l'avoient destiné, & commença sa licence après avoir soutenu sa tentative avec les plus grands applaudissemens. Il reçut le bonnet de docteur en théologie de la faculté de Paris le 21 de Février 1675, & fut choisi l'année suivante pour un des conventuels de la maison de S. Jacques.

L'éclatante réputation que le jeune docteur s'étoit faite pendant sa licence lui avoit concilié l'estime des personnes les plus distinguées par leur rang ou par leur mérite. M. Colbert ministre & sécretaire d'Etat, qui avoit entendu parler avec les plus grands éloges de la capacité du pere Alexandre, lui fit l'honneur de le choisir pour assister aux conférences ecclésiastiques établies par ce grand homme pour l'instruction de M. l'abbé Colbert son fils. Ces conférences furent pour le nouveau docteur une occasion de faire briller la supériorité & l'étendüe de ses lumieres, la justesse & la pénétration de son esprit, & plus que tout cela un art admirable à développer, & à éclaircir les matieres les plus obscures & les plus épineuses.

Ce fut à la sollicitation même du ministre que le pere Alexandre qui avoit été chargé de rédiger par écrit tout ce qui avoit été proposé dans ces conférences entreprit de donner un corps entier de l'histoire de l'église. Le premier volume de ce grand ouvrage parut en 1697, sous le titre de chefs choisis de l'histoire ecclésiastique avec des dissertations historiques, chronologiques, critiques & dogmatiques. Dans ce premier volume est renfermé tout ce qui s'est passé de plus considérable dans le premier siecle de l'église, comme les persécutions qu'elle a souffertes, la suite des papes qui l'ont gouvernée, les hérésies qui s'y sont élevées, les conciles qui

les ont condamnées, les auteurs eccléſiaſtiques qui l'ont défendue ou illuſtrée par leurs écrits, & enfin les princes, les rois & les empereurs qui ont régné pendant ce premier ſiecle; viennent enſuite de ſçavantes diſſertations qui éclairciſſent tout ce qui concerne la foi, les mœurs & la diſcipline. Le même ordre eſt obſervé dans l'hiſtoire des ſiecles ſuivans. Des ſçavans de toutes les nations, un grand nombre d'illuſtres prélats, pluſieurs cardinaux, le pape Innocent XI lui-même encouragerent le travail de l'auteur par les applaudiſſemens les plus glorieux. Peut être le lecteur ne ſera-t-il pas fâché de trouver ici une copie de la lettre que le Cardinal Cibo adreſſa à ce célebre écrivain pour lui témoigner la ſatisfaction de ſa ſainteté.

» J'avois déja reçu, lui marque cette éminence, les » livres de l'hiſtoire eccléſiaſtique que vous avez publiés, » lorſqu'on m'a encore remis ceux que vous m'envoyez » pour être préſentés au ſouverain pontife. Sa Sainteté » qui les a reçus avec beaucoup de bonté a témoigné » combien elle penſoit avantageuſement de votre piété » & de votre zéle pour la foi catholique, etant bien » perſuadée que vous ne laiſſez pas échapper les occa» ſions de montrer publiquement avec quelle fermeté » vous demeurez toujours attaché aux ſentimens de » votre très-ſaint ordre, ſoit dans les queſtions de diſci» pline ou de doctrine, ſurtout lorſqu'il s'agit de l'auto» rité & de la dignité du ſaint ſiége. C'eſt pour quoi Sa » Sainteté m'a enjoint de vous donner de ſa part la bé» nédiction apoſtolique, comme une preuve de ſa bonté » paternelle à votre égard.

Cette approbation du ſouverain pontife n'empêcha pas que l'ouvrage du pere Alexandre ne fût proſcrit par un bref du même pape donné le 13 Juillet 1683; & ce qui occaſionna cette proſcription fut que l'auteur, en parlant des démêlés entre les papes & les empereurs ou autres princes temporels, n'avoit pas craint de traiter ces matieres délicates, non en ſimple hiſtorien, mais en

théologien & en théologien François, étant bien éloigné de penser que les papes eussent quelque autorité ou directe ou indirecte sur le temporel des rois. Confirmé dans les mêmes principes, il continua à défendre avec le même zéle les droits des rois contre les prétentions de la cour de Rome.

Le pere Alexandre après avoir mis la derniere main à son histoire ecclésiastique, renfermée en vingt-six volumes *in*-4°. entreprit de traiter de la même maniere celle de l'ancien Testament depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J. C. cette histoire est rapportée de trois façons selon Moyse, selon Josephe, & selon les auteurs payens; l'auteur fait voir que la vérité pure ne se trouve que dans la premiere façon, & que dans les deux autres elle est altérée, ou par les imaginations ridicules des docteurs Juifs, ou par les erreurs grossieres de la théologie payenne.

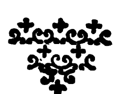
A ce nouvel ouvrage succéda une théologie dogmatique & morale partagée en cinq livres. Là les dogmes de la foi & les préceptes de la morale sont traités & expliqués, non selon les différentes opinions de l'école, mais selon la doctrine de l'église fondée sur l'autorité de l'écriture & de la tradition.

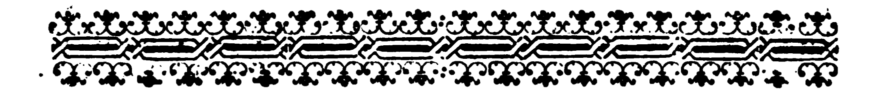
Resserrés dans les bornes étroites que nous nous sommes prescrites, nous ne nous étendrons pas sur bien d'autres écrits qui ont immortalisé la gloire de ce célebre écrivain. Ses réflexions sur la morale de la chaire & sur les régles de l'éloquence chrétienne, son commentaire sur les évangiles, son abrégé de la foi & de la morale de l'église, tirée de l'écriture sainte, ses lettres sur la probabilité, sur la morale & sur la grace, son apologie des Dominicains missionnaires de la Chine, & quantité d'autres ouvrages non moins estimés, ont rendu son nom illustre dans la république des lettres. » Que l'on » parcoure, dit l'auteur des réflexions sur les régles & » sur l'usage de la critique, ce qu'il y a de plus relevé, » de plus profond & de plus mystérieux dans l'écriture

» sainte, tant du vieux que du nouveau Testament; de plus » épineux, de plus difficile & de plus curieux dans l'his- » toire ecclésiastique & prophane, rien n'a échappé à la » pénétration de ses recherches.... On peut donc dire, » ajoute le même critique, que jamais éloge n'a été plus » juste que celui des docteurs qui ont approuvé l'histoire » ecclésiastique de ce grand homme, quand ils l'ont » appellé une fontaine pure & inépuisable de doctrine, » où ceux qui sont peu avancés, comme les plus sçavans, » peuvent puiser les eaux de la plus profonde sagesse. » *Fons est doctrinæ purus & perennis, ex quo non tyrones modò,* » *sed & eruditi quique reconditiorem sapientiæ aquam haurire* » *possint.*

Dans une lettre que le pape Benoît XIII adresse à cet excellent homme, il lui marque que le tremblement de terre arrivé à Benevent le 5 Juin 1688, a renversé son palais archiépiscopal & détruit sa bibliothéque, mais qu'il a heureusement recouvré ses ouvrages, qui lui tiennent lieu d'une bibliotheque entiere.

Nous ne rapporterons pas un grand nombre d'autres témoignages non moins glorieux à la mémoire de cet illustre écrivain. Il mourut le 21 d'Août 1724 dans sa quatre-vingt-sixieme année. Il avoit été pendant quatre ans provincial de son ordre, & avoit été honoré d'une pension par le clergé de France. Il avoit projetté de donner au public des réflexions sur tous les prophetes; mais ayant perdu la vûe sur la fin de sa vie, il fut privé de la consolation de pouvoir travailler à ce nouvel ouvrage.





PIERRE LE BRUN.

PIERRE LE BRUN, recommandable par la beauté de son génie, & par son érudition, naquit à Brignole en Provence, le 11 Juin 1631. Plein d'ardeur pour l'étude & pour la piété, il fit dans l'une & dans l'autre de grands progrès dès son enfance. Agé de dix-sept ans, il entra dans la congrégation des peres de l'Oratoire, dont il devint un des principaux ornemens par ses vertus & par ses écrits.

Un esprit juste, facile & pénétrant, le rendoit propre à réussir dans les sciences les plus sublimes; aussi s'y appliqua-t'il avec les plus glorieux succès. Son cours de théologie achevé, il fut destiné par ses supérieurs à aller enseigner la philosophie à Toulon, & il fut de-là envoyé à Grenoble pour y professer la théologie dans le séminaire établi par M. le cardinal le Camus.

Ce vertueux prélat, juste estimateur du mérite, connut bientôt celui du pere le Brun, & ne tarda pas à l'honorer de son amitié & de son estime; & c'étoit là un tribut que le pere le Brun étoit en droit d'exiger de tous ceux qui le connoissoient. Une grande innocence de vie, une piété tendre, un zele ardent pour la gloire de l'église, une humilité profonde, relevoient dans lui l'éclat de ses rares talens.

En 1690, ses supérieurs l'appellerent à Paris pour y continuer dans le séminaire de S. Magloire, les mêmes fonctions dont il s'étoit glorieusement acquitté pendant deux ans dans celui de Grenoble; & dans la suite ils le destinerent à faire des conférences sur l'histoire ecclésiastique, dont le pere le Brun fit pendant toute sa vie

ſa principale étude. Ce fut là auſſi une ſcience qu'il porta au plus haut dégré de perfection ; peut-être ſuffiroit-il d'en apporter pour preuve les excellentes differtations hiſtoriques & dogmatiques que ce ſçavant homme a publiées ſur les liturgies de toutes les égliſes du monde chrétien, au ſujet de la meſſe, ſur le tems auquel ces liturgies ont été écrites, comment elles ſe ſont répandues & conſervées dans tous les patriarchats, ſur leur uniformité dans tout ce qu'il y a d'eſſentiel au ſacrifice, & comment cette uniformité a été abandonnée par les Sectaires.

Quelque vaſte que ſoit un ſi grand deſſein, il ſe trouve heureuſement rempli dans toute ſon étendüe. L'auteur remonte dans cet excellent ouvrage juſqu'à l'origine des prieres & des cérémonies de la meſſe, il en développe le ſens & les raiſons, & découvre ce qu'elles renferment de plus myſtérieux & de plus profond. Le conſentement de toutes les égliſes chrétiennes ſur l'eſſentiel du ſacrifice, ſur la préſence réelle, ſur la tranſubſtantiation, ſur l'invocation des ſaints, ſur la priere pour les morts, & généralement ſur tous les dogmes exprimés dans la liturgie de l'égliſe Romaine, & ſur les principales cérémonies de la meſſe ; eſt démontré avec une évidence ſupérieure à toutes les difficultés qu'on pourroit oppoſer. Cet important ouvrage fut le fruit des plus exactes recherches & du plus long travail ; le pere le Brun ne l'ayant composé qu'après avoir parcouru la plus grande partie des archives du royaume & de la Flandre. Il pouſſa même ſes courſes juſqu'à Cologne ; & avec la protection des miniſtres des affaires étrangeres, & des ambaſſadeurs du roi à la Porte, il fit venir de Rome & du Levant un grand nombre de mémoires ~~ſur~~ ſur les différentes liturgies.

Sur ce que le pere le Brun avoit avancé dans une de ſes diſſertations, que la conſécration de l'euchariſtie ſe fait conjointement par les paroles de l'inſtitution de

l'eucharistie, & par la priere de l'invocation que le prêtre fait au nom de l'église, il se vit attaqué par plus d'un auteur, ce qui occasionna bien des écrits qui furent publiés de part & d'autre; mais qu'il seroit trop long de rapporter ici.

Les autres ouvrages un peu considérables du pere le Brun, sont sa concordance des tems pour l'intelligence des auteurs ecclésiastiques des huit premiers siécles, son histoire critique des pratiques superstitieuses, qui avoit été précedée de quelques lettres sur ce que l'on doit penser de la baguette divinatoire. Le pere le Brun prétend démontrer, ou qu'il n'y a que fourberie dans l'usage de cette baguette, ou que si les effets qu'on lui attribüe sont réels, ils ne sont point naturels, & qu'il faut les attribuer à quelque mauvaise intelligence.

Ce sçavant homme mourut le 6 Janvier 1729, étant âgé de soixante-sept ans.





SIMON GOURDAN.

SIMON GOURDAN, illustre par l'éminence des sublimes vertus qu'il a constamment pratiquées pendant tout le cours de sa vie, étoit fils d'Antoine Gourdan, secrétaire du roi, & de Marie de Villaines. Il naquit à Paris le 27 Mars 1646, & fut baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de S. Jean en Greve. La maison paternelle fut pour lui une école de sainteté. Madame sa mere devenüe veuve avant que de le mettre au monde, & chargée seule du soin de son éducation, donna toute son attention à le former à la vertu, & elle y réussit plus encore par ses exemples, que par ses sages instructions.

On rapporte de cette vertueuse dame, qu'elle porta si loin l'exactitude à remplir dans toute leur étendüe tous les devoirs de la religion, que quoiqu'elle fût d'un tempéramment extrêmement délicat, jamais on ne put la résoudre à se dispenser de l'abstinence des vendredis & des samedis pendant le tems de sa grossesse, ni même pendant celui de ses couches. Sous une telle mere, le jeune Gourdan fit dès ses plus tendres années de grands progrès dans la piété. Animé du désir de sa perfection, de bonne heure il tourna ses vûes vers la retraite, & il renonça au monde avant que d'en avoir éprouvé la corrruption; à peine âgé de quinze ans, il entra dans l'abbaye de S. Victor de Paris sur la fin de l'année 1660, & y fit profession le 16 Avril 1662.

L'esprit de piété qui l'avoit conduit en religion, lui en fit remplir tous les devoirs avec la ferveur la plus édifiante, & elle redoubla, lorsqu'il fut engagé dans le sacerdoce;

facerdoce ; ce n'en fut pas assez pour lui de la scrupuleuse fidélité avec laquelle il avoit gardé jusqu'alors les premiers engagemens qu'il avoit contractés ; plus il avançoit dans la perfection, plus augmentoit dans lui le désir qu'il avoit de s'élever à un plus haut dégré de sainteté. La nouvelle réforme établie dans l'abbaye de la Trappe, les excessives austérités qui s'y pratiquoient, inspirerent à M. Gourdan le dessein d'aller se présenter au saint réformateur, pour être reçu dans sa maison, où le pere le Nain son confrere s'étoit retiré depuis quelques années, & où il vivoit dans une haute réputation de vertu.

M. l'abbé de Rancé, non moins distingué par sa prudence, que par la pénitence de sa vie, ne put refuser son admiration au zele du nouveau prosélyte ; mais il ne crut pas devoir se prêter à ses désirs ; il le confirma au contraire dans sa premiere vocation, en lui représentant que c'étoit là l'état où il pouvoit le plus utilement employer ses talens à la gloire de Dieu, & à l'édification du prochain, & les faire en même tems servir à sa propre sanctification.

M. Gourdan de retour à S. Victor, y mena une vie peu différente de celle qu'il s'étoit proposé de mener à la Trappe ; enseveli dans la retraite, il y passa ses jours dans une entiere abnégation de soi-même, dans une austere mortification des sens, & dans la continuelle méditation des grandes vérités du salut. Outre le tems qu'il accordoit chaque jour à la récitation de l'office divin, & à la célébration de nos saints mysteres, il avoit encore des heures réglées qu'il venoit passer aux pieds des autels ; & là abîmé dans la contemplation, il répandoit son cœur dans le sein de Dieu. Il poussa si loin l'amour de la retraite, que depuis son retour à S. Victor, il ne lui est arrivé qu'une seule fois de sortir de cette maison ; encore cette sortie fut-elle l'effet de son zele & de sa soûmission à la volonté de ses supérieurs. Ceux-ci informés qu'un ministre de la religion prétendüe

réformée avoit témoigné un désir extrême de s'entretenir avec l'homme de Dieu dont il avoit souvent entendu louer l'éminente piété, ajoutant qu'il étoit le seul homme qui pût opérer sa conversion, s'il étoit vrai qu'il fût dans l'erreur, ils engagerent M. Gourdan à lui faire une visite ; mais il n'eut pas la consolation d'en tirer le fruit qu'il s'en promettoit. Il trouva celui qu'il alloit voir touchant de près à sa derniere heure, & ne conservant plus aucune connoissance.

Ce fut par le même esprit de retraite que le saint homme dont nous parlons s'étoit interdit jusqu'à la moindre apparition dans le jardin de la maison. Dans le même esprit, il s'étoit fait une loi de ne parler à aucune personne du dehors, ni les dimanches, ni les fêtes, ni les jours de jeûne de l'église, ni pendant tout le tems de l'Avent & du Carême.

L'humilité fut toujours une des vertus caractéristiques des saints ; aussi fut-elle la principale vertu de M. Gourdan. Plus sa piété le rendoit grand aux yeux des hommes, plus il s'anéantissoit devant Dieu. Jamais il ne voulut accepter ni dignités ni bénéfices ; mais ce fut avec empressement qu'il se chargea de l'emploi d'infirmier qu'il a rempli depuis l'an 1692 jusqu'à sa mort ; & ce qui lui rendoit cet emploi précieux, c'est qu'outre qu'il y trouvoit de fréquentes occasions d'exercer sa charité, son assiduité auprès des malades ou des moribonds, l'entretenoit dans la continuelle pensée de la mort.

L'amour de la mortification fut encore une de ses vertus chéries. A l'exemple du grand apôtre il réduisoit sa chair en servitude pour la rendre plus semblable à celle d'un Dieu crucifié : le peu d'heures de repos qu'il prenoit, ce n'étoit jamais que sur une simple paillasse piquée qui composoit tout son lit ; & toujours il étoit revêtu d'un rude cilice, & souvent chargé de divers instrumens de pénitence. Sa vie fut un jeûne continuel. Il s'étoit interdit l'usage de la viande & du vin ;

des légumes, quelques œufs formoient son meilleur repas, qui en tout tems n'étoit suivi que d'une collation bien légere.

Au reste une si grande austérité de vie ne prenoit rien sur son humeur, toujours douce, affable & complaisante, & toujours égale, de façon qu'elle annonçoit parfaitement le calme & la paix inaltérable qui régnoient dans son cœur. Sa conversation toujours instructive & toujours édifiante, & cependant agréable avoit pour ses jeunes confreres des charmes infinis.

Une piété si sincere & si solide attira à M. Gourdan la confiance & l'estime des personnes les plus distinguées par l'éclat de leur naissance & par la splendeur de leur rang; leurs majestés elles-mêmes lui en ont souvent donné d'éclatantes marques. La haute idée que l'on avoit de son éminente piété étoit si universellement répandüe, qu'un grand nombre de personnes de tout état & de toute condition avoient sans cesse recours à la sagesse de ses conseils, ou venoient avec confiance réclamer les secours de ses prieres.

Cet excellent homme couronna par une sainte mort une vie passée dans le continuel exercice des vertus les plus précieuses aux yeux de Dieu. Il décéda le 10 Mars 1729, âgé de quatre-vingt-trois ans, & fut inhumé dans la chapelle souterraine de la Vierge pour laquelle il eut toujours la dévotion la plus tendre & la plus affectueuse.

C'est M. le Comte de Châteaurenaud qui a fait poser la tombe de marbre blanc sous laquelle reposent les os de ce saint homme. Il a fait aussi graver son portrait au bas du quel on lit l'épitaphe suivante.

Hic jacet
Pietatis ardentioris,
Pœnitentiæ severioris,
Disciplinæ sanctioris,
Orationum, vigiliarum alacriorum,
Jejunii asperioris,

Silentii arctioris,
Solitudinis abditioris,
Vitæ denique castigatioris
Tenacissimus.
P. Simon Gourdan, Parisinus,
Hujus Abbatiæ sacerdos canonicus professus
Jubilæus.
Per annos plusquam quinquaginta
Vix semel egressus,
Postulante moribundo,
Jubente Archipræsule,
Ne domesticum quidem ingressus hortum.
Vel æger vino abstinuit & carnibus.
Inde Victorinos pariter, civesque, ac peregrinos,
Quamdiu vixit,
Tenuit venerabundos.
Obiit annorum plenus meritorumque
Die X Martii M. DCC. XXIX ætatis, LXXXIII,
Professionis, LXVII.

On lit sur un des pilliers de la chapelle de la Vierge une autre épitaphe conçue dans les termes suivans:

P. Simonis Gourdan Victorini
Epitaphium.
Hic jacet ante aram pietas cui flammea sacram
Promeruit tumulum, perpetuosque dies.
Hic clero, hic populis vixit venerandus & aulæ;
Non aliâ pietas fronte placere valit.
Sanctum vox populi toto clamavit in orbe,
Si vitam inspicias; vox populi ipsa Dei.

M. Gourdan a composé plusieurs ouvrages de piété que l'on peut regarder comme les expressions des sentimens dont son cœur étoit pénétré. Tel est celui qui a pour titre, le sacrifice perpétuel de foi & d'amour au très-saint sacrement imprimé à Paris chez la veuve

Etienne 1715. Ce sont des élévations à J. C. dans le très-saint sacrement, tirées des différens mysteres de sa vie, & des différentes qualités de l'homme-Dieu, avec des aspirations pour la communion, prises des pseaumes graduels, & du cantique des cantiques. On y trouve aussi des élévations sur le sacerdoce & le sacrifice de J. C. exprimées par les paroles du prophete Malachie en faveur des prêtres.

On a aussi de lui le cœur chrétien formé sur le cœur de Jesus, vol. *in*-12. imprimé à Paris chez Guerin 1722.

Instruction & pratique pour la dévotion au sacré cœur de Jesus *in*-12. à Paris chez Chesnet.

Des méditations en forme d'élévations surtous les livres de l'écriture qui doivent composer douze volumes dont il n'y en a que deux d'imprimés; le premier en 1727 chez Coignart sur le Pentateuque; ce sont des actes d'adoration sur toutes les grandes choses que Dieu a opérées en faveur de son peuple, & sur tous les faits rapportés par Moyse rangés dans le même ordre que dans les livres de la loi, en sorte que ce qui est recit dans l'auteur sacré est ici sentimens & élévations.

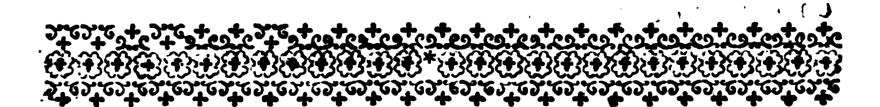
Le second sur les pseaumes, a été imprimé en 1729; c'est comme une paraphrase perpétuelle sur tous les pseaumes, rapportée à J. C. dans le S. sacrement de l'autel.

On a aussi de M. Gourdan des instructions & prieres pour la confrairie de S. Jean établie à S. Victor vol. *in*-12. imprimé à Paris chez la veuve Gentil en 1684.

Outre ces ouvrages il a composé un très-grand nombre d'hymnes & de proses pour différentes fêtes de l'année, & dont plusieurs se chantent dans l'église. Il fut chargé par le chapitre général de son ordre tenu le 29 Août 1690, de composer un office propre de saint Victor.

On a trouvé parmi ses papiers une traduction des œuvres spirituelles d'Achard abbé de S. Victor, théologien du XII siecle.

Il a recueilli en 6 vol. *in-folio* la vie des hommes illustres de l'abbaye de S. Victor depuis son origine. Il y parle de ses accroissemens, des fondations qui y ont été faites, des donations de nos rois, & autres illustres personnages qui y ont donné de leurs biens & y ont choisi leur sépulture. Cet ouvrage n'est pas imprimé.



JEAN HARDOUIN.

JEAN HARDOUIN, l'un des plus sçavans hommes de son tems, non moins fameux par la singularité de ses sentimens, que par la profondeur & l'étendüe de son érudition, naquit à Quimper en 1646. Après avoir fait ses premieres études avec un succès qui répondit à la pénétration & à la facilité de son esprit naturellement vif & ardent, & en quelque façon universel, il entra chez les Jésuites où il se proposoit de marcher sur les traces des Sirmonds, des Petaus, des Théophiles Renauds, & des autres hommes célebres qui venoient d'illustrer cette sçavante compagnie; point de sciences qu'il n'embrassât, & il se livra à toutes avec une égale ardeur. Belles-lettres, langues sçavantes, histoire, médailles, critique, philosophie, théologie, il voulut tout sçavoir, & l'universalité de son génie jointe à une ardeur extraordinaire pour l'étude lui fit faire des progrès aussi rapides que surprenans dans toutes les sciences auxquelles il s'appliqua.

Les deux premiers ouvrages qu'il publia en 1684 commencerent à établir sa réputation parmi les sçavans. Le premier fut une nouvelle édition des harangues de Thémistius en grec & en latin, déja données au public par le P. Petau, mais que le P. Hardouin aug-

menta de treize harangues, & qu'il enrichit d'excellentes notes. Son second ouvrage fut de sçavantes dissertations sur les anciennes médailles des peuples & des villes, accompagnées d'explication dont la singularité souleva contre lui les plus célebres antiquaires, les Vaillant, les Morel, les Toinard, les Noris, & quantité d'autres sçavans illustres dans ce genre de littérature.

Des ouvrages dans le goût d'une érudition toute différente succéderent à ces premieres productions. En 1687 le P. Hardouin fit paroître un écrit qui contient trois questions sur le baptême. Dans la premiere il recherche le véritable sens de ces paroles de S. Paul dans le chapitre 15 de la premiere épître aux Corinthiens. *Que feront ceux qui sont baptisés pour les morts.* Il prétend que l'on doit entendre ceux des Juifs &. des payens qui à la vûe des maladies & des morts subites qui étoient alors fréquentes se hâtoient de recevoir le baptême; ainsi selon cet auteur, être baptisé pour les morts ne signifie autre chose qu'être baptisé à cause du grand nombre des morts.

La seconde dissertation est sur le baptême donné avec du vin, qui est une des dix neuf réponses du pape Etienne II qui dit *qu'un prêtre n'ayant point d'eau, s'est servi de vin pour baptiser un enfant qui étoit en danger de mort, il n'a fait en cela aucune faute, & que les enfans demeureront ainsi baptisés.* Le P. Hardouin soutient que parmi ces réponses il y en a plusieurs de supposées, & que celle-ci est du nombre.

La troisieme dissertation est sur la validité du baptême qui auroit été conféré au seul nom de Notre-Seigneur. Le pape Nicolas & avant lui S. Ambroise semblent avoir assuré que les apôtres ont quelquefois administré le baptême au seul nom de J. C. mais le sentiment du P. Hardouin est qu'ils n'ont rien voulu dire autre chose sinon que ceux qui avoient été baptisés avoient invoqué le nom de J. C. quoique les apôtres

en les baptisant eussent prononcé le nom des trois personnes de la Trinité.

Ces trois dissertations furent suivies de l'édition de la lettre de S. Chrisostome au moine Cesaire avec une dissertation sur le sacrement de l'autel que le pere Hardouin publia en 1689. Il fit paroître l'année suivante un autre écrit sous le titre de défense de la lettre de saint Chrisostome. Ce fut dans ce livre que le P. Hardouin commença à insinuer ses idées singulieres sur les auteurs. Il dit qu'il est convaincu *que Facundus Liberatus, Marius Mercator, Victor de Tunone, Cassiodore, Isidore que l'on veut être l'auteur du livre des écrivains ecclésiastiques; que tous ces prétendus Affricains, Italiens, Espagnols avec quelques autres sont nés en France, & qu'ils ne sont pas à beaucoup près si vieux qu'on les croit.* Il ajoute, *que de tous les ouvrages qui portent le nom de Justin il n'y a que le dialogue contre Triphon qui soit véritablement de lui, & que tout le reste est supposé.* Il paroîtra sans doute surprenant que l'extravagance d'un systême aussi singulier & aussi bizarre ait pu échapper à la pénétration d'un aussi grand homme. Dans sa dissertation sur les médailles des Hérodiades qu'il publia en 1693 il avance encore d'autres paradoxes non moins insoutenables; il prétend qu'à la réserve des ouvrages de Ciceron, de l'histoire naturelle de Pline, des géorgiques de Virgile, des satyres & des épîtres d'Horace, généralement tous les autres ouvrages des auteurs profanes, qui jusqu'à présent ont passé pour anciens, ont été fabriqués dans le XIII siecle.

Un pareil systême ne pouvoit manquer d'exciter dans la république des lettres un soulevement général contre son auteur. Le P. Hardouin ne trouva même parmi ses confreres que des censeurs qui le désavouerent & le condamnerent. Mais la société ne s'en tint pas là; elle exigea que le P. Hardouin donnât une rétractation publique qu'il ne put refuser.

Long-tems avant l'éclat que fit son systême, ce célebre écrivain avoit donné en 1685 Pline le naturaliste

à l'usage de monseigneur le Dauphin, & en 1723 il en donna une nouvelle édition en plusieurs volumes *in-folio*, enrichie d'une quantité prodigieuse d'excellentes notes marquées au coin de l'érudition la plus vaste & la plus profonde.

Un autre ouvrage immense de ce grand homme fut sa nouvelle édition des conciles en douze volumes *in-folio* qu'il publia en 1715, & qu'il avoit entreprise à la sollicitation du clergé du royaume dont il recevoit une pension annuelle.

Les autres ouvrages de ce célebre écrivain sont en trop grand nombre & sont en même tems trop connus pour que nous entrions sur ce sujet dans un plus long détail. Agé de quatre-vingt-trois ans, & toujours livré à l'étude, il travailloit à une réfutation des différens écrits que le P.[le] Courayer chanoine régulier de la congrégation de sainte Genevieve avoit publiés sur la validité des ordinations des Anglois, lorsqu'il mourut le 3 de Septembre 1729.





MICHEL LE QUIEN.

MICHEL LE QUIEN, l'un des plus grands ornemens de l'ordre de S. Dominique, naquit à Boulogne-sur-mer, le 8 Octobre 1661. Son pere riche négociant de cette ville donna tous ses soins à son éducation, & le jeune le Quien de son côté répondit à ces soins par des mœurs douces & réglées, & par une grande application à ses devoirs. Après avoir fait avec beaucoup de succès ses humanités dans sa patrie, il fut envoyé à Paris pour y faire son cours de philosophie au college du Plessis. Bientôt il se distingua de ses condisciples autant par sa sagesse que par son ardeur pour l'étude. L'un d'entre eux, M. l'abbé de Lorraine mort évêque de Bayeux, ne dédaigna pas de rechercher son amitié, & l'a depuis constamment honoré de sa confiance & de son estime.

Le jeune le Quien dont toutes les vûes furent toujours tournées vers la piété, ne consulta qu'elle seule dans le choix de l'état de vie qu'il devoit embrasser. Plein de vénération pour l'ordre de S. Dominique, qu'il regardoit comme une excellente école de toutes les vertus, il demanda avec ferveur d'y être reçu; sa persévérance lui obtint l'accomplissement de ses vœux. Agé de vingt ans, il entra au noviciat, & fournit cette premiere carriere de la religion avec la plus édifiante piété; il ne se distingua pas moins dans le cours de ses études. Le célebre pere Massoulié si connu par l'excellent ouvrage qu'il a publié sur le dogme de la grace efficace par elle-même, cultiva avec soin les heureuses dispositions que le pere le Quien avoit pour les langues, & commença par lui apprendre l'hébreu; à cette étude


C. Dupuis del.
et Sculpsit
LE R.P. MICHEL LE QUIEN
Dominicain
Né à Boulogne sur mer, le 8. Octobre
1661. Mort à Paris le 12. Mars 1733.
C.P.R.
A Paris chez Odieuvre M.d d'Estampes, quai de l'Ecole vis-à-vis la Samarit.e à la belle Image.

notre sçavant Dominicain joignit celle du grec & de l'arabe, & se livra ensuite tout entier à la lecture de l'écriture-sainte, des conciles & des peres, sans négliger la critique où il se rendit si habile, que n'étant âgé que de trente ans, il osa entrer en lice avec le sçavant pere Pezron, qui avoit entrepris de rétablir la chronologie du texte des Septante, & de la soûtenir contre celle du texte hébreu de la Bible. Les sçavans écrits que le pere le Quien publia pour réfuter l'opinion de son adversaire, sont regardés encore aujourd'hui comme la plus excellente défense du texte hébreu, & de la supputation ordinaire des chronologistes.

Ces essais furent suivis d'une traduction latine de tous les ouvrages de S. Jean Damascene, avec des dissertations & des notes remplies d'une érudition, qui seule suffiroit pour assurer à l'auteur un rang distingué parmi les plus illustres sçavans de son siecle. Une gloire du moins qu'on ne peut lui refuser, c'est que sa traduction la plus exacte, la plus complette & la plus intéressante de toutes celles qui avoient été données jusqu'alors, sera toujours admirée comme un modéle de perfection en ce genre.

La capacité de ce célebre écrivain ne se fait pas moins sentir dans un autre ouvrage, que son zéle pour la gloire de l'église Romaine lui fit entreprendre. C'est la réfutation du livre de Nectaire patriarche de Jérusalem, touchant la primauté du pape. On trouve dans l'écrit de ce patriarche, un auteur fin & subtil qui sçait donner à la plûpart de ses preuves & de ses raisonnemens un tour artificieux & imposant; aussi ne peut-on nier que les charmes trompeurs de son éloquence, n'ayent beaucoup contribué à fortifier les Grecs dans leur schisme; c'en fut assez pour animer le zéle du pere le Quien. Trop pénétrant pour ne pas sentir le piége qui étoit tendu à la crédulité des Grecs schismatiques, il tâcha de le découvrir, & de montrer la foiblesse même des ruses de son auteur; & il faut convenir qu'il l'a fait avec succès.

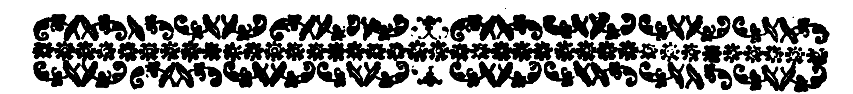
Ce fut par un même principe de zéle qu'il s'éleva vivement contre le sentiment du pere le Courayer, qui soûtenoit la validité des ordinations anglicanes. Quelque jugement que l'on puisse porter sur les ouvrages que produisit cette longue dispute, » on ne peut nier, » dit le continuateur de M. Dupin, que l'on ne trouve » dans ceux du pere le Quien, de l'érudition, de l'a» dresse, du tour, de la subtilité, & tout ce qu'une » imagination heureuse & féconde peut fournir de con» jectures.

Cet illustre écrivain nous a encore laissé des dissertations sur S. Nicolas évêque de Myre, sur Annius de Viterbe, & sur le ~~*Portus jecius*~~+, avec une histoire abrégée de la ville de Boulogne-sur-mer, & des observations sur le livre intitulé *Petra fidei*, composé par Etienne Javorsky dernier patriarche de Constantinople.

+ Portus-Iccius

Les divers écrits dont nous venons de parler, étoient pour l'auteur un espéce de délassement qu'il se permettoit dans le tems qu'il travailloit avec une ardeur infatigable au grand ouvrage qui l'occupoit depuis plusieurs années, & dans lequel il se proposoit de donner une notion exacte & détaillée de l'état passé & de l'état présent de toutes les églises de l'Orient, renfermées sous les quatre grands patriarchats de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem, avec une description géographique de chaque diocèse, & des villes épiscopales. On devoit encore trouver dans cet ouvrage, l'origine de ces mêmes églises, leur établissement, leur étendüe, leur jurisdiction, leurs droits, leurs prérogatives, leurs prétentions, la succession & la suite de leurs évêques, leur gouvernement politique, & les divers changemens qui y sont arrivés; dessein le plus vaste qui pût être conçu, & qui a cependant été exécuté dans toute son étendüe, avec une érudition qui ne laisse rien à désirer pour la parfaite intelligence de l'histoire sacrée & profane de ces immenses régions.

Ce fut dans le commencement de l'impreſſion de ce grand ouvrage, que l'auteur mourut le 12 Mars 1733, étant âgé d'environ ſoixante-douze ans. Sa vie fut toujours ſimple & uniforme, la priere & l'étude en partagerent tous les momens; prodigue de louanges en faveur de la vertu & du mérite, il ne pouvoit ſouffrir celle que l'on ne pouvoit refuſer à la ſupériorité de ſon mérite; on lui a ſouvent oüi dire que la véritable ſcience enſeignoit à être humble; il aimoit à apprendre de tout le monde, & ſouvent il avouoit avec ſimplicité qu'il s'étoit mépris.



RENÉ-JOSEPH DE TOURNEMINE.

L'Eloge de cet illuſtre ſçavant inſéré dans les mémoires de Trévoux, ſort d'une plume trop délicate, pour que nous oſions entreprendre d'en compoſer un autre qui ne vaudroit pas aſſurément celui que nous allons tranſcrire, & que le lecteur verra ſans doute avec autant de plaiſir que nous en avons à le lui offrir.

» RENÉ-JOSEPH DE TOURNEMINE, né à Ren-
» nes le 26 Avril 1661, d'une des plus anciennes & des
» plus illuſtres maiſons de Bretagne, apporta avec lui
» en venant au monde ces qualités précieuſes, qui ſe-
» roient l'appanage immuable d'une grande naiſſance,
» ſi la nature régloit toujours ſes faveurs ſur les diſtinc-
» tions que le bon ordre des ſociétés a établies parmi
» les hommes. Une mémoire heureuſe, une imagination
» vive, féconde, un goût également ſûr & délicat, un
» eſprit étendu & pénétrant, diſpoſerent le pere de
» Tournemine à ſe faire un grand nom dans la litté-
» rature.

» Le goût de la vertu & de l'étude tourna de bonne

» heure ses vûes du côté de la société des Jesuites. Il
» y entra en 1680 à l'âge de dix-neuf ans, après avoir
» fini sa philosophie. Il y fournit avec distinction les
» différentes carrieres, où le cours des emplois pro-
» pres de son état l'engagerent successivement : tour à
» tour humaniste, rhétoricien, philosophe, théologien;
» il forma dans ces divers genres des disciples qui firent
» honneur à ses leçons, comme ils se faisoient gloire
» de devoir à ses instructions le bon usage de leurs
» talens.

» C'est dans ces fonctions variées qu'il puisa cette
» multiplicité de connoissances diverses, dont la réunion
» forme le sçavant universel. Les belles-lettres, l'élo-
» quence, la physique, la morale, la métaphysique,
» toutes les parties de la théologie, l'histoire ancienne
» & moderne, sacrée & profane, les médailles, la chro-
« nologie, la géographie, la fable, tout devint de son
» ressort.

» Une moindre érudition entée sur un discernement
» aussi juste que celui du pere de Tournemine, auroit
» suffi pour former un habile critique. Ses supérieurs
» démêlerent aisément ce qu'il pouvoit en ce genre;
» & pour le mettre à portée d'exercer cet utile talent,
» ils le chargerent de travailler aux Journaux de Tré-
» voux, ce qu'il fit avec ce grand succès auquel le pu-
» blic a justement applaudi. Un style aisé, naturel, no-
» ble, nerveux, sans rudesse, brillant sans affectation,
» varié sans être inégal; l'ordre, la netteté avec la-
» quelle il exposoit ses idées, relevoient le prix de ses
» observations, & donnoient de la dignité, de l'agré-
» ment même aux discussions épineuses où son sujet l'o-
» bligeoit souvent d'entrer.

» Ce travail le mit bientôt en correspondance avec
» tout ce qu'il y avoit de sçavans de quelque nom en
» Europe. La maniere dont il soûtenoit ce commerce,
» ajoutoit à sa réputation; & ses lettres qui étoient
» souvent des espéces de traités, redoubloient l'estime

» que ses autres écrits avoient déja inspiré pour sa per-
» sonne.

» Son ardeur pour le progrès des sciences ne se bor-
» noit point à en étendre le goût par son exemple, à
» en approfondir les objets par ses recherches, il sa-
» crifioit le plaisir délicat de réussir lui-même, à celui
» de faire réussir les autres. Apôtre de la littérature,
» qu'on me permette ce mot, il se livroit sans ména-
» gement au plaisir de seconder les talens, & les efforts
» de ceux qui cherchoient à se signaler dans cette car-
» riere. Plus empressé à se former, à se préparer un
» jour des rivaux, que les autres ne le sont à les écar-
» ter; il applaudissoit avec plus de joie aux premiers
» essais d'un mérite naissant, ou aux chefs-d'œuvres
» d'un génie supérieur & déja mûr, que l'envie n'ins-
» pire de vivacité pour les censurer.

» Avec de pareilles dispositions, il n'est point surpre-
» nant que le pere Tournemine ait été pendant plus
» de quarante ans le conseil, l'ami, le partisan déclaré
» de la plûpart de ceux, qui dans cet intervalle ont
» travaillé à se faire un nom dans la république des
» lettres. Un abord facile, des manieres nobles &
» aisées, une conversation vive & intéressante, un fond
» de complaisance inaltérable, la générosité avec laquelle
» il faisoit sans réserve part de ses lumieres à quiconque
» cherchoit à s'instruire, rendoient son commerce
» également utile & agréable. Voilà ce qu'étoit chez
» le pere de Tournemine, l'homme de lettres.

» Mais il n'oublioit pas que cette qualité dans un
» homme de cette profession, doit être subordon-
» née à des vûes encore plus relevées, & n'être envi-
» sagée que comme un moyen de rendre au public des
» services plus intéressans, que celui de former des sça-
» vans. Le pere de Tournemine sçavoit l'art de mé-
» nager sans contrainte & sans affectation dans les
» entretiens ordinaires, & dans son commerce lit-

» téraire, les intérêts de Dieu & de la religion ; de
» ramener naturellement les esprits à ces vérités, ou
» qui confondent l'incrédule, ou qui touchent le pé-
» cheur. On sentoit dans ces rencontres que le cœur
» seul parloit chez lui, & qu'on devoit ces pieuses ré-
» flexions à ses sentimens, & non pas aux bienséances
» de son état.

» Tandis qu'il vécut dans des colleges de sa compa-
» pagnie, il fut toujours chargé du soin de ces assem-
» blées qui s'y forment pour élever d'une maniere plus
» particuliere les jeunes gens dans le goût de la piété.
» Persuadé de l'obligation que lui imposoit son état de
» travailler à la sanctification de la jeunesse, il en fit
» toujours le principal objet de son zéle. Il ne bornoit
» pas même ses instructions à cette partie de la jeunesse
» qui fréquente les colléges, il l'étendoit aux séminai-
» res, aux académies, à ces corps où la jeune noblesse
» commence à se former aux exercices militaires. Dans
» toutes les situations où la providence les plaçoit, ils
» trouvoient en lui les secours qu'inspire un zéle vrai-
» ment apostolique. Les retraites annuelles qu'il donnoit,
» les exhortations fréquentes qu'il leur faisoit, le grand
» nombre de confessions qu'il entendoit ont produit
» plus d'une fois dans les consciences des changemens
» dont les heureux effets subsistent encore chez plus d'un
» de ses disciples, & dont on trouveroit au besoin des
» garans bien respectables.

» Ce n'étoit pas seulement auprès d'une jeunesse dont
» l'éducation & les sentimens préparoient à son zéle
» un succès plus sûr & plus flatteur qu'il se plaisoit à
» l'exercer ; les provinces, le simple peuple en deve-
» noient l'objet, dès que la volonté de ses supérieurs
» & les souhaits de plus d'un illustre prélat l'appelloient
» dans leurs diocèses. Il se livroit dans ses missions à
» tous les travaux qu'on peut attendre du courage d'un
» ouvrier de l'évangile. Un fond d'éloquence vive, na-
turelle,

» turelle, pathétique, une facilité d'esprit étonnante, » une constitution robuste & infatigable le mettoient » en état de suffire à tout.

» Plus sévere pour lui-même que pour les autres, il » commençoit par pratiquer la morale qu'il leur annon- » çoit. Sa vie fut toujours dure & laborieuse; il ne con- » nut jamais ces douceurs innocentes, ces intervalles » de repos & d'amusement que les plus gens de bien » ne craignent pas de se permettre quelquefois, il ne » se délassoit d'un espece de travail qu'en se livrant à » un autre.

» Ce caractere de vertu ne le rendoit cependant pas » farouche ou insensible; un cœur naturellement tendre » & compatissant l'intéressoit vivement au malheur » d'autrui: c'étoit assez qu'on eût besoin de son secours » pour qu'on en fût assuré. Il comptoit en quelque sorte » pour un service l'occasion qu'on lui fournissoit d'en » rendre quelqu'un. Ami délicat & solide, il sçavoit » joindre à un attachement sincere ces attentions & » ces soins qui font l'agrément & le charme de l'ami- » tié; aussi avoit-il des amis partout ce qu'a la France » de plus distingué pour l'esprit, la vertu & le rang.

» Un épanchement de bile le fit languir les trois der- » niers mois de sa vie. Il vit de loin, sans s'en effrayer, » la mort venir à lui; il l'envisagea avec fermeté, & ne » pensa qu'à se préparer au moment où elle décideroit » de son sort. Il avoit toujours eu l'esprit trop occupé » de toutes les grandes vérités de la religion pour ne » pas se livrer dans ces momens aux vives impressions » qu'elles devoient faire sur un cœur comme le sien. » L'usage fréquent des sacremens, les sentimens d'une » patience inaltérable, d'une humble résignation, d'une » ferme confiance en Dieu & d'une reconnoissance » tendre pour toutes ses bontés, le disposerent à trou- » ver grace auprès du pere des miséricordes. Il mourut » le 16 Mai 1739 dans la soixante-dix-neuvieme année » de son âge.

Ses ouvrages sont 1°. un grand nombre d'extraits & de dissertations sur toutes sortes de sujets répandus dans les Mémoires de Trévoux, non-seulement pendant le tems qu'il étoit chargé d'y travailler, mais encore dans des tems postérieurs.

2°. Des réflexions sur l'athéïsme.

3°. Une dissertation sur l'origine des fables.

4°. Une dissertation sur l'origine des François.

5°. Une autre enfin sur la derniere cene de Jesus-Christ.

6°. Une épître en vers à M. le prince de Dombes.

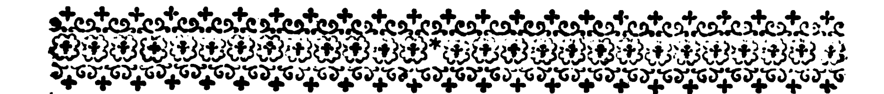
7°. Un panégyrique de S. Louis prêché devant l'académie françoise.

8°. Un systême de chronologie sur toute l'écriture.

9°. Douze dissertations qui roulent toutes sur quelque point de chronologie sacrée, sur les années des patriarches, sur les 70 semaines de Daniel, sur les années de Jesus-Christ.

10°. Une dissertation sur le fameux passage de Josephe touchant Jesus-Christ.





EDMOND MARTENNE.

EDMOND MARTENNE, religieux de la congrégation de S. Maur, illustre par le grand nombre de sçavans écrits qu'il a donnés au public, naquit à S. Jean de Losne, petite ville du duché de Bourgogne en 1654. Ses études achevées avec tout le succès que lui assuroit son application & la facilité de son génie; âgé de dix-sept ans il entra dans la congrégation de saint Maur, & fit profession dans l'abbaye de S. Remi à Reims le 8 Septembre 1672.

L'extrême passion qu'il eut toujours pour l'étude ne rallentit point sa piété; s'il s'appliqua à enrichir son esprit des connoissances les plus utiles & les plus variées, son premier soin fut de former son cœur par la pratique des plus excellentes vertus, & surtout de celles qui pouvoient le plus contribuer à lui faire acquérir la perfection de son état; & ce fut même là la fin qu'il se proposa dans ses premieres études. Pour mieux connoître toute l'étendüe des obligations que sa régle lui prescrivoit, il la commenta après en avoir fait pendant longtems le sujet de ses méditations. » Cet excellent com- » mentaire que dom Martenne publia en 1690 est tout » ensemble littéral, moral & historique, parce que l'au- » teur, dit M. Dupin, y explique la régle par l'autorité » de plusieurs écrivains qui n'étoient presque connus » que de nom, qu'il y appuie les sentimens de S. Benoit » par la doctrine des saints peres, & qu'il confirme les » faits par la pratique constante des plus anciens reli- » gieux.

Dom Martenne fit paroître la même année un autre ouvrage qui avoit un rapport essentiel au précédent;

ce ſont deux volumes ſur les rites, les uſages, les coûtumes, les ſtatuts des plus anciens monaſteres. Là ſont traités dans un détail également curieux & inſtructifs généralement tous les points qui concernent la diſcipline monaſtique.

Un autre ouvrage plus intéreſſant encore ſortit peu de tems après de la plume de ce célebre écrivain ; il avoit épuiſé la premiere matiere qu'il avoit traitée, & il épuiſa de même celle ſur laquelle il s'exerça enſuite. Je parle de ſes ſçavans traités ſur les anciens rites & ſur l'ancienne diſcipline de l'égliſe ; ouvrage où l'auteur a fait entrer des découvertes qui ont étonné ſon ſiecle, & qui étonneront toute la poſtérité ; auſſi ne peut-on nier que ce ne ſoit le meilleur livre qui ait paru en ce genre, & c'eſt-là le ſentiment de ceux-là mêmes qui ſont le plus verſés dans la ſcience des antiquités eccléſiaſtiques. Dom Martenne ne ſe contente pas de rapporter ſur chaque cérémonie ce qu'il en a trouvé de marqué dans les canons des anciens conciles, dans les décrets des papes & dans les divers ouvrages des auteurs eccléſiaſtiques, il donne encore de longs extraits des anciens pontificaux, des ſacramentaires, des rituels, des miſſels, des bréviaires & autres monumens qui concernent les cérémonies & les uſages de différentes égliſes.

Ce fut par un ſi grand travail, fruit des plus longues & des plus judicieuſes recherches que dom Martenne ſe prépara à en entreprendre un autre qui demandoit qu'il eût toutes les grandes connoiſſances qu'il avoit déja acquiſes. Sa congrégation s'étant chargée à la priere de pluſieurs illuſtres prélats du royaume de donner une nouvelle édition du grand ouvrage que MM. de Sainte-Marthe avoient publié ſous le titre de *Gallia Chriſtiana*, dom Martenne fut choiſi par ſes ſupérieurs pour voyager dans la plus grande partie des provinces de France, & y viſiter les archives, afin de rectifier par des actes authentiques un grand nombre de fautes qui s'étoient gliſ-

sées dans l'ouvrage dont nous venons de parler. Plein d'ardeur pour un travail que son zele pour le bien de l'église lui faisoit entreprendre, il parcourut seul en 1708 le Poitou, le Berri, le Nivernois, & une partie de la Bourgogne; les années suivantes il visita avec dom Durand, associé à ses travaux, la Champagne, la Franche-Comté, le Blaisois, l'Orléanois, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Guienne, le Limosin, le pays Messin, l'Alsace, la Lorraine, la Picardie & la Flandre.

Le fruit de tant de sçavantes courses fut un recueil de plus de deux mille pieces rares qui ont servi à former la meilleure partie des cinq volumes *in-folio* que dom Martenne publia en 1717 sous le titre de *Trésor nouveau de pieces anecdotes.* » On peut assurer, disent les » les Journalistes de Hollande, que ce trésor, la plus am» ple des collections qui ait encore paru, sera recherché » tant qu'il y aura des gens de lettres; & il le sera par» ticulierement par ceux qui voudront étudier solide» ment l'histoire sacrée & l'histoire profane, & qui vou» dront former une chaîne exacte de la tradition des » peres & des auteurs ecclésiastiques.

De nouvelles courses que ces deux sçavans religieux entreprirent en 1719, les enrichirent de nouvelles connoissances; ce qui les mit en état de donner une collection beaucoup plus ample & non moins utile que celle qu'ils avoient publiée.

Ils ont aussi donné une relation de leurs voyages littéraires qui est d'autant plus intéressante que le lecteur y trouve une relation exacte de tout ce qu'il y a de plus curieux dans les différentes provinces où leurs courses les avoient conduits.

La science de l'homme célebre dont nous venons d'ébaucher l'éloge fut toujours éclairée par une piété solide & par un zele attentif à remplir jusqu'aux moindres observances de la religion: au milieu des travaux immenses auxquels il se livroit, & qui sembloient devoir

remplir tout son tems, il trouvoit celui d'assister régulierement à tous les offices du jour & de la nuit; son amour pour la retraite la lui faisoit garder avec une exactitude exemplaire, & c'est par-là qu'il trouvoit le moyen de suffire à ses entreprises. L'esprit de pénitence le guidoit dans la pratique de sa régle, & le faisoit encherir sur les austérités qu'elle prescrit. Il étoit aimé & estimé des gens de lettres, qui n'admiroient pas moins en lui la simplicité des mœurs que la vaste étendüe de ses connoissances. Il travailloit à donner deux tomes des actes des saints de l'ordre de S. Benoît pour servir de continuation au recueil de dom d'Acheri & de dom Mabillon; & il espéroit de publier de suite le recueil de la vie & des lettres de S. Thomas de Cantorbery, lorsqu'un attaque subite d'apoplexie l'enleva de ce monde le 20 Juin 1739, âgé de quatre-vingt-cinq ans dans l'abbaye de S. Germain-des Près. Il a laissé manuscrits des mémoires pour servir à l'histoire de la congrégation de S. Maur, & pour celle de l'abbaye de Marmoutier.



ment du pape Clément XI dont il fut reçu avec toutes les marques de bonté & d'estime les plus flatteuses.

Dès l'année précédente M. d'Argentré avoit été nommé par le roi à l'abbaye de Sainte-Croix de ~~Quincamp~~+ (+ Guingamp), & il obtint en 1702 le doyenné de Laval. Une distinction bien plus glorieuse fut quelques années après la récompense de la supériorité de ses talens, & surtout de son zele à combattre les nouvelles erreurs par un grand nombre d'excellens ouvrages qui sortirent successivement de sa plume. Tels sont ses sçavans élémens de théologie, son analyse de la foi divine, son traité de l'église, & quantité d'autres écrits qui firent considérer leur auteur comme un des plus profonds théologiens de son siecle. L'on peut dire aussi que ce fut à l'éclat seul de son mérite qu'il dut la charge d'aumônier du roi dont il fut pourvu en 1709; avec cette distinction glorieuse pour lui, qu'il fut le premier à qui une place si honorable eût été donnée gratuitement.

Uniquement occupé de l'étude, dont il fit pendant toute sa vie ses plus cheres délices, il continua à enrichir le public du fruit de ses veilles. Mais sans faire ici l'énumération des ouvrages de ce célebre écrivain, ce qui nous meneroit trop loin, il nous suffira de dire qu'il est peu d'années de sa vie qui n'ayent été marquées par quelque production considérable de sa façon, qu'il a épuisé presque toutes les matieres de théologie les plus épineuses & les plus difficiles; qu'ennemi irréconciliable de l'erreur, il l'a combattüe avec succès presque dans tous ses écrits; peut-être suffiroit-il d'en apporter pour preuve sa grande collection des divers jugemens & condamnations portées généralement contre toutes les erreurs qui se sont élevées depuis le commencement du douzieme siecle jusqu'au siecle présent.

Ce fut en 1725 que M. l'abbé d'Argentré publia cet excellent ouvrage, & il fut sacré la même année evêque de Tulles, dignité dont il remplit les saintes fonctions avec un zele & une édification qui retraçoit la ferveur

&

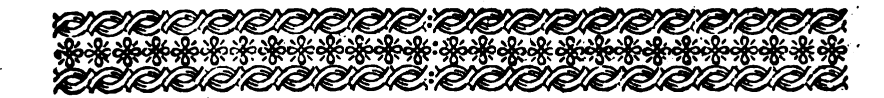
& la sainteté des premiers pasteurs de l'église. Les momens que ce vertueux & sçavant prélat ne donnoit pas à l'étude, il les employoit à entendre les confessions, à visiter les malades, à assister les moribonds dont plusieurs réclamoient sa charité, à rompre le pain de la parole de Dieu. Méditations, exhortations, homélies, sermons, panégyriques, son zele embrassoit tout & suffisoit à tout.

» Mais le soin qu'il prenoit de son clergé l'emportoit » sur tout le reste, dit l'auteur de son éloge, l'abbé du » Mabaret; de-là l'attention qu'il donnoit à son séminai» re, les retraites qu'il établit pour ses curés & pour ses » prêtres, les visites assidües qu'il faisoit tous les ans dans » divers quartiers de son diocèse; de-là ce zele pour re» médier aux abus, pour ranimer le bon ordre & la » discipline, pour maintenir chacun dans la sainteté de » son état, ou pour l'y appeller. Zele vif, zele ardent, » mais aussi zele sans aigreur & sans amertume, zele » au contraire toujours accompagné de patience, plein » de cordialité, soutenu de manieres polies & engagean» tes, & animé d'une douceur à qui rien ne résistoit.

» Tous les vendredis de l'année, il faisoit manger à sa » table un pauvre de l'hôpital, trait qui seul doit faire » juger du cas qu'il faisoit des misérables, & jusqu'où » alloit sa charité.

» Ce que le S. Esprit a dit de Moyse qu'il étoit cheri » de Dieu & des hommes, on pouvoit le dire de M. de » Tulles. Le meilleur homme du monde, & de la plus » grande simplicité; parfaitement honnête homme, & » d'une droiture ravissante, bon chrétien, & d'une inno» cence de mœurs qui ne s'est jamais démentie en au» cune rencontre, grand prélat, & avec toutes les qua» lités que l'apôtre demande.

Cet homme illustre supérieur aux plus grands éloges, mourut le 27 Octobre 1749, étant âgé de soixante-dix-sept ans.



BERNARD DE MONT-FAUCON.

BERNARD DE MONT-FAUCON, membre honoraire de l'académie des inscriptions & belles-lettres, issu d'une noble & ancienne famille (a) du Languedoc, distinguée dans la province depuis le treiziéme siécle, eut pour pere Timoleon de Mont-faucon, seigneur de Roquetaillade & de Conillac au diocèse d'Alet, & pour mere Flore de Maignan, fille du baron d'Albieres; il naquit le 17 Janvier 1655 au château de Soulage en Languedoc, où ses parens avoient été appellés par quelques affaires, & fut élevé au château de Roquetaillade.

Après avoir fait ses premieres études dans la maison paternelle, il fut envoyé à Limoux pour les y continuer sous les peres de la doctrine chrétienne. Animé du désir de marcher sur les traces de ses ancêtres qui avoient glorieusement servi leurs princes & la patrie dans la profession des armes, il en prit le parti dès qu'il fut sorti du college, & fut reçu dans le régiment de Perpignan en qualité de cadet; mais il ne fit qu'une ou deux campagnes. La mort inopinée de ses parens, celle d'un officier de distinction, sous lequel il servoit, & qui étoit pour lui un protecteur zélé; & quelques autres événemens fâcheux qui se succéderent de près les uns aux autres, dégoûterent ce jeune guerrier du service, & lui firent tourner ses vûes du côté de la retraite. Le premier état qu'il avoit embrassé, n'avoit point rallenti son ardeur pour l'étude; & ce fut là le motif qui régla son choix. En 1675 il entra dans la

(a) Sa famille avoit pour tige les anciens seigneurs de Mont-faucon-le-vieux, premiers barons de Cominges.


Tardieu filius Sculp.
D. BERN.^D DE MONTFAUCON
R. de la Congreg. de St Maur
Né au Ch.^au de Soulage Dioceze de
Narbonne le 16. Janv. 1655.
A Paris chez Odieuvre M.^d d'Estampes quai de l'Ecole vis-à-vis la Samaritaine à la belle Image. C.P.R.

congrégation de S. Maur, où les ſciences étoient cultivées avec ſuccès, & il fit profeſſion le 13 Mai de l'année ſuivante dans le prieuré de Notre-Dame de la Daurade.

Le jeune profès ne fut pas long-tems ſans donner d'éclatantes preuves de la ſupériorité de ſes talens. L'univerſalité de ſon génie lui fit faire de rapides progrès dans toutes les études auxquelles il ſe livra ſucceſſivement ; belles-lettres, philoſophie, théologie, langues ſçavantes & critiques, hiſtoire ſacrée & profane, tout fut de ſon reſſort. Le premier eſſai qui parut de ſa capacité, fut un volume de divers opuſcules grecs, qui n'avoient point encore été imprimés, & dont il donna une traduction latine, conjointement avec deux de ſes confreres dom Lopin & dom Pouget. On trouve dans ce recueil, la regle que l'impératrice Irene compoſa pour un monaſtere de religieuſes qu'elle avoit fondé, le traité de Hieron le géometre ſur les meſures anciennes & nouvelles, la logarique d'Alexis Comnene, où il eſt parlé des monnoies, des tributs, des droits des officiers, & des divers caracteres dont on ſe ſervoit anciennement pour marquer toutes choſes ; & enfin les vies de S. Euthyme, de S. Cyriaque & de S. Etienne le jeune.

A cet ouvrage qui parut en 1688, ſuccéda deux ans après l'hiſtoire de Judith, remplie de ſçavans éclairciſſemens ſur l'empire des Medes & des Aſſyriens. Dans la derniere partie de ce traité, l'auteur prouve que l'hiſtoire qu'il donne au public, n'eſt point une hiſtoire allégorique ou fabuleuſe, comme l'ont prétendu quelques écrivains Proteſtans.

Un ouvrage beaucoup plus vaſte que les précédens, rempliſſoit depuis quelques années tout le loiſir de ce ſçavant religieux, & il le dona enfin en 1698 ; c'eſt ſa nouvelle édition des œuvres de S. Athanaſe, dédiée au pape Innocent XII, & précédée d'une préface où l'auteur traite de la vie de ce ſaint docteur, de ſes écrits,

de sa doctrine, de son zéle à combattre l'erreur, & de la discipline de son tems.

Dom de Mont-faucon encouragé par le prodigieux succès qu'eut ce grand ouvrage, ne songea qu'à acquérir de nouvelles lumieres; & dans ce dessein, il partit pour l'Italie, résolu d'y faire une étude particuliere des manuscrits grecs les plus rares, d'où il espéroit de tirer de grands secours, pour rendre plus parfaites encore les nouvelles éditions qu'il méditoit de donner au public. Cette étude cependant ne l'occupa pas tout entier; non moins habile dans la science des antiques, que dans la connoissance des langues sçavantes, il consacra une partie de son tems à se perfectionner dans ce premier genre de littérature. On trouve dans la relation que ce sçavant religieux a donnée de son voyage, la description exacte d'une infinité de monumens précieux, avec les catalogues d'un grand nombre de manuscrits qui avoient été l'objet de ses recherches.

Ce fut pendant son séjour à Rome, où durant deux ans il exerça les fonctions de procureur général de sa congrégation, qu'il prit la défense de la nouvelle édition des œuvres de S. Augustin, qui avoit été publiée par quelques-uns de ses confréres, & qui fut attaquée par différens écrits.

De retour en sa patrie après trois ans d'absence, il ne fut pas long-tems sans faire part au public des riches découvertes qu'il avoit faites dans les bibliothéques d'Italie. Un nouveau recueil d'ouvrages d'anciens écrivains Grecs traduits en latin, & publiés en deux volumes *in-folio*, en fut le premier fruit. Dans ces deux volumes sont renfermés les commentaires d'Eusebe de Césarée sur les pseaumes, & sur le prophete Isaïe, la topographie chrétienne de Côme d'Egypte, & quelques opuscules de S. Athanase qui n'avoient point encore été donnés au public. Les notes, les dissertations, les préfaces dont cet excellent ouvrage est accompagné, en font le plus grand prix. Là sont discutées avec autant

de ſagacité que d'érudition, toutes les queſtions qui peuvent intéreſſer la curioſité du lecteur au ſujet des auteurs dont on lui donne la traduction. On lui fait connoître leur génie, leur ſtyle, leur doctrine, les héréſies qu'ils ont combattües, les conciles où ils ont aſſiſté, & on lui expoſe dans un grand jour, généralement tout ce qu'il peut y avoir d'obſcur dans leurs ſentimens & dans leurs ouvrages.

La paléographie grecque que notre ſçavant Bénédictin publia en 1708, renferme une érudition encore plus étendüe & plus variée. Il y traite non-ſeulement des caracteres grecs, mais auſſi des inſtrumens dont on ſe ſervoit pour écrire, du papier ſur lequel on écrivoit, des écrivains, de leur maniere d'écrire & de leurs obſervations. On trouve dans cet ouvrage les figures des plus anciens caracteres de la langue grecque, des anciens manuſcrits, des obſervations ſur les différentes lettres de l'alphabet grec & ſur leurs liaiſons, des alphabets où tous les caracteres ſont repréſentés ſuivant qu'ils ont été formés en différens ſiécles; & enfin les abbréviations & les notes en uſage pour toute ſorte d'arts & de ſciences. Ce ſçavant ouvrage eſt terminé par une deſcription du mont Athos, & par celle de vingt-deux monaſteres qui ſont ſur cette montagne, publiée en grec vulgaire par le célebre Jean Comnene, & traduite en latin par le pere de Mont-faucon.

Cet excellent homme publia l'année ſuivante une traduction en françois, du traité de Philon ſur la vie contemplative, & il y joignit de ſçavantes obſervations, où il prétend faire voir que les Thérapeutes dont il eſt parlé dans cet ouvrage, étoient chrétiens; opinion ſinguliere qui fut vivement combattüe par le ſçavant M. Bouhier de l'académie françoiſe, à qui le pere de Mont-faucon avoit envoyé un exemplaire de ſa traduction de Philon.

Les autres ouvrages de ce célebre écrivain ſont, une édition de tout ce qui nous reſte des hexaples d'Origene,

toutes les œuvres de S. Chrysostôme, les monumens de la monarchie françoise, & l'antiquité expliquée & représentée en figures. Il est traité dans cet ouvrage, des faux dieux, du paganisme, de leurs temples, de leurs autels, de leurs sacrifices, des habits & des instrumens militaires, & généralement de tout ce qui peut servir à répandre du jour sur l'antiquité profane. Les dix premiers volumes de ce grand ouvrage augmenté depuis de cinq autres volumes *in-folio*, parurent en 1719, & mériterent à leur auteur une place d'honoraire dans l'académie des inscriptions & belles-lettres; choix glorieux que les sçavantes dissertations dont le pere de Mont-faucon a depuis enrichi les mémoires de cette illustre compagnie, ont pleinement justifié.

Ce grand homme non moins illustre par ses vertus, que par ses rares talens & sa profonde capacité, mourut presque subitement dans l'abbaye de S. Germain des Prez, le 21 Décembre 1741, étant âgé de quatre-vingt-six ans.

En 1718, lorsque le premier volume de S. Jean Chrysostôme parut, le pape Clement XI envoya au pere de Mont-faucon une médaille d'or.

En 1722, l'empereur Charles VI, à qui dom Bernard de Mont-faucon avoit envoyé les quatre premiers volumes de S. Chrysostôme, écrivit de sa propre main à ce religieux une lettre latine, à laquelle il joignit une médaille d'or de la valeur de 800 livres. Le Comte de Windisgratz, plénipotentiaire de l'empereur au congrès de Cambrai, chargé de faire tenir cette lettre & la médaille au pere de Mont-faucon, lui écrivit en ces mes: *Vous recevrez ci-jointe une médaille de l'empereur mon très auguste maître, & une réponse de sa main sacrée, grace que sa majesté ne fait pas à beaucoup de grands seigneurs; mais que vous méritez autant qu'homme du monde.*

La lettre de Charles VI fait également honneur à la mémoire de ce monarque & à celle de ce religieux. L'empereur dit, en parlant de S. Jean Chrisostome,

Præstantissimi scriptoris hujus lectione ideò præ cæteris delectamur quòd acutus non minùs sit sacrarum litterarum interpres, quàm formator morum eximius, & docentes æquè ac imperantes instruat.

La fin de la lettre est en ces termes. *Cæterùm non mireris evenisse sæpiùs ut mentio de te fieret, ubi de re litterariâ & eruditorum existimatione sermo nobis fuit. Hoc enim præclaræ quæ de te est famæ, editisque tuis debetur quâ ut diù fruaris valde optamus, & gratiam nostram Cæsaream tibi hisce abundanter deferimus. Viennæ 26 mensis Decembris 1722.* Carolus.

En 1725 dom Bernard de Monfaucon reçut de Benoît XIII une médaille d'argent, accompagnée d'un bref du 3 Octobre qui roule sur les services que ce religieux rend à l'église par les lumieres qu'il répand sur les ouvrages des saints docteurs, & en particulier par l'excellente édition de S. Jean Chrysostôme.

Le vaste sçavoir du pere de Montfaucon l'avoit rendu comme le centre de l'Europe littéraire. Il s'est fait de son tems très-peu d'ouvrages d'érudition & de critique sur lesquels on n'ait pas demandé ou pressenti son avis. On le consultoit de toute part avec d'autant plus de confiance qu'il joignoit à un goût sûr & à un fond prodigieux de connoissances la bonté du cœur, une modestie naturelle, une douce franchise, & une simplicité de mœurs que les étrangers surtout ne se lassoient point d'admirer dans un homme de sa réputation. Les Anglois dans les lettres qu'il en recevoit fréquemment, l'appelloient *hominum & amicorum optimus.* Ils lui écrivoient *qu'il leur enlevoit la palme dans la carriere de l'érudition.*

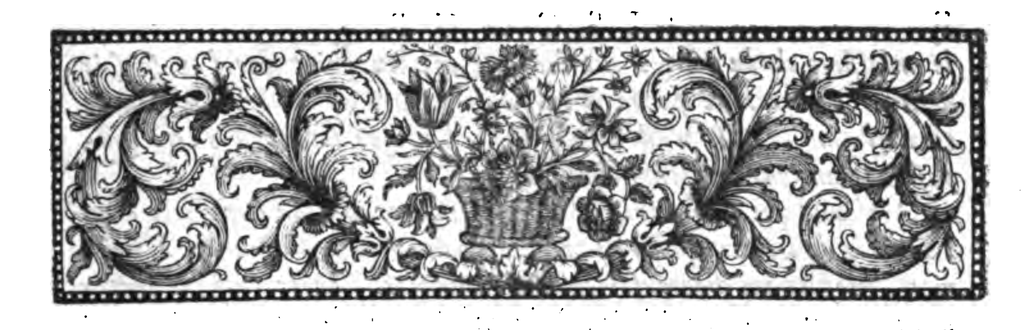
L'illustre M. Prior en lui recommandant M. Sherrard grand antiquaire qui avoit parcouru tout l'Orient: *Comme nous voyons*, dit-il, *avec autant de plaisir que d'admiration tout ce que vous avez déterré & mis dans un si grand jour des antiquités Grecques & Romaines, nous sommes contraints d'avouer que vous avez un droit seigneurial sur tout ce qui pourra y appartenir.*

Aucun sçavant n'a donné au public une aussi grande quantité d'ouvrages que dom Bernard de Montfaucon. Les seuls *in-folio* sont au nombre de 44, personne depuis le renouvellement de la belle littérature n'a mieux possédé la langue Grecque; il avoit aussi appris pour l'intelligence des livres saints l'Hébreu, le Syriaque, le Chaldéen, le Samaritain, & le Copte. Il avoit entrepris l'Arabe; mais cette langue lui parut demander trop de tems pour le peu de fruit qu'il y avoit à en tirer. Il avoit lu de suite, & sans rien oublier de ce qu'il s'étoit proposé de retenir, tous les auteurs Grecs & Latins de l'antiquité profane, tous les écrivains ecclésiastiques des premiers siecles, tous les historiens de la monarchie françoise, les principaux de ceux des autres nations qui ont écrit en Latin, en Italien, ou en Espagnol, tous les voyageurs, les meilleurs ouvrages des sçavans sur l'histoire ancienne & moderne, & tout ce qui concerne les beaux arts. De cette multitude de connoissances résultoit en lui une supériorité de vûes, de critique & de goût qui l'élevoit au-dessus des préjugés que donne ou que laisse ordinairement une étude particuliere & bornée.

Ces anecdotes que nous venons de rapporter, & que nous n'avons fait que transcrire nous ont été communiqués par un sçavant Bénédictin *(a)* qui pendant plusieurs années a été associé aux travaux littéraires du pere de Montfaucon.

(*a*) Dom Brice.

Fin du premier Livre.



DISCOURS
SUR LES PROGRÈS
DE L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE
SOUS LE REGNE
DE LOUIS XIV.

SI nous avons vu les arts & les sciences se perfectionner sous le regne glorieux dont nous donnons l'Histoire littéraire, la perfection qu'ils ont acquise ne doit être regardée que comme l'effet d'une gradation successive de progrès plus ou moins rapides; mais il n'en a pas été de même par rapport à l'Eloquence de la chaire. Un subit changement la fit passer de l'état le plus obscur à l'état le plus brillant. Et en effet, qu'étoit l'Eloquence sur la fin du XVI siécle? Pour juger du haut degré de perfection où elle s'éleva presque tout à coup, nous n'avons qu'à comparer ceux d'entre nos Orateurs sacrés qui ont le plus illustré le regne de Louis XIV, avec ceux qui se sont fait le plus grand nom sous les regnes précédens. Le paralelle est aisé à faire. Nous avons les ouvrages des uns & des autres. Les écrits des premiers ravissent encore aujourd'hui notre admiration, & seront des modéles dans tous les siécles où régnera le goût de la vraie Eloquence; & en parcourant les ouvrages des derniers, ne sommes-nous pas tentés de nous demander à nous-mêmes, s'il est possible que

le ministere de la parole ait été profané au point que l'on se soit attaché en quelque façon à en faire un art de divertir le peuple & de l'amuser ? Et n'est-ce pas là le but que semblent s'être proposé nos anciens Orateurs chrétiens ?

Oubliant que la gravité doit être inséparable du caractere d'un Ministre de l'Evangile, ils ne cherchoient qu'à plaire & à faire rire, prostituant honteusement leur ministere, en le faisant servir à la satyre, à la raillerie, à la médisance & au divertissement du peuple. Ainsi la chaire de la vérité se trouvoit érigée en théâtre. Les discours que l'on y entendoit n'étoient ordinairement qu'un tissu de plaisanteries, de bouffoneries, de grossieretés, d'allusions indécentes, de pensées extravagantes ; de comparaisons basses & rampantes, d'équivoques & de jeux de mots souvent non moins contraires à la modestie, qu'à la gravité. Des mouvemens convulsifs, des contorsions ridicules, des gestes bouffons accompagnoient ces sortes de discours ; & comme ce n'étoit ni au cœur, ni à l'esprit, mais aux sens & à l'imagination que le prédicateur vouloit parler, il n'employoit gueres que les seules impressions de la machine pour toucher ses auditeurs. Familier avec eux, pour mieux se communiquer, il leur parloit, pour ainsi dire, de plein pied ; il descendoit à une popularité basse & grossiere, indigne de la gravité de la chaire chrétienne ; où tout doit se ressentir de la majesté & de la grandeur du caractere d'Ambassadeur de Jesus-Christ & de Ministre de l'Evangile.

Au reste, l'on s'imagine assez que les prédicateurs de ce temps-là ne respectoient pas assez leurs auditeurs pour se croire obligés d'apporter beaucoup de soin à polir & à orner leurs discours. Avanturiers dans le métier de la chaire, ils y montoient presque sans aucune préparation, dans la folle persuasion que le Saint-Esprit parleroit par leur bouche ; comme s'ils auroient dû ignorer qu'avant que de parler, le Saint-Esprit doit être consulté par la priere, par la lecture des livres saints, par la méditation profonde des vérités chrétiennes, & que quiconque attend à penser à ce qu'il faut dire à l'heure & au moment qu'il le faut dire, tente le Seigneur, & s'expose à être abandonné à son propre esprit. Or quel ordre, quelle méthode, quelle dialectique pouvoit régner dans des discours où l'Orateur livré au feu de son imagination, saisissoit indifferemment tous les objets qu'elle lui présentoit ? De-là ces digressions sans fin qui faisoient perdre de vüe le sujet qu'il s'étoit proposé de traiter.

Ajoutons un autre défaut dont peu de prédicateurs du XVI siécle ont été exempts. Outre qu'ils vouloient être plaisans, agréables, & que par-là ils déshonoroient leur ministere, ils le profanoient encore par une vaine ostentation de sçavoir & de lecture : leur manie étoit d'entasser citations sur citations, & très-souvent sans s'embarrasser si elles pouvoient servir de preuves ou de confirmations aux vérités qu'ils avoient à démontrer ; & ces citations, c'étoient indifféremment & les auteurs sacrés, & les auteurs profanes qui les fournissoient. Après avoir fait parler les Apôtres ou les SS. Peres, on rapportoit de longs passages des philosophes payens ; on citoit même ces derniers & plus souvent, & plus volontiers que S. Paul & que Jesus-Christ même : c'est ainsi que la pédanterie fut portée jusques dans la chaire chrétienne.

Tels furent les Orateurs sacrés du XVI siécle. Auroit-on soupçonné que l'Eloquence eût pu s'élever non par degré, mais presque tout à coup, à ce haut point de perfection où elle est parvenue sous le regne de Louis XIV ? On commença à bannir de la chaire ce vain étalage d'une érudition profane & toujours déplacée, ces plaisanteries indécentes, ces farces bouffonnes, qui déshonoroient la parole divine.

Le langage des Ministres de l'Evangile ne fut plus le langage du peuple ; ce fut un langage tout composé de termes, d'expressions, de tours, de figures, d'images tirées de l'Ecriture-Sainte & des Peres ; sources sacrées où nos Orateurs chrétiens commencerent à puiser ces brillantes lumieres, ces grands mouvemens, cette onction sainte, ces sublimes pensées, ce pathétique, qui faisoient sur le cœur de leurs auditeurs les plus vives impressions : le cœur étoit touché, & la raison éclairée, parce que l'on ne s'attacha plus qu'à parler au cœur & à la raison.

Deux Orateurs illustres, le P. de Lingendes & le P. Senaut, tous deux également recommandables & par l'ardeur de leur zéle, & par la supériorité de leurs talens, travaillerent avec un égal succès à rendre à l'Eloquence chrétienne sa premiere dignité. Le premier né avec toutes les heureuses dispositions qui forment les grands Orateurs, dut moins à l'art, qu'à son zéle & à son génie, qui naturellement élevé lui fournissoit les mouvemens les plus pathétiques & les plus touchans. Le second compta moins sur son génie ; aussi l'Eloquence de la chaire fut-elle pendant toute sa vie le principal

objet de ses études. Les grandes connoissances qu'il acquit, il les transmit à d'illustres Eleves qu'il prit soin de former, & qui devenus eux-mêmes de grands maîtres acheverent de rendre à la chaire son premier lustre. Et est-il quelque genre d'Eloquence dans lequel ils n'ayent excellé ? Car quoique l'Eloquence n'ait qu'un seul but, qui est de toucher & de persuader, elle n'a cependant pas toujours la même forme, ni le même caractere ; la différence des talens & des dispositions particulieres la diversifie ; tantôt elle s'insinüe par la douceur de ses charmes, & tantôt elle triomphe, elle accable par l'abondance & la force des raisonnemens. Les Bourdaloüe, les la Rüe, les Flechier, les Massillon, les Cheminais, quels maîtres, quels modéles chacun dans leur genre ! Le premier sur-tout ne sera-t-il pas le prédicateur de tous les tems & de toutes les nations ? Et où trouverat-on quelqu'un qui ait possédé dans un plus haut degré que lui tous les grands caracteres de la vraie Eloquence, la simplicité du discours chrétien avec la majesté & la grandeur, le sublime avec l'intelligible & le populaire, la force avec la douceur, la véhémence avec l'onction, la liberté avec la justesse, l'ardeur la plus vive avec la lumiere la plus pure ? Avec quelle facilité ne dévelopoit-il pas les plus profonds mysteres de la Religion ? Dans quel beau jour ne mettoit-il pas les vérités de la morale ? Rien n'échappoit à la vivacité & à l'étendüe de son imagination. Quel feu dans toute son action sans emportement & sans violence ! Quelle rapidité, & quel torrent sans confusion & sans désordre ! Il emportoit, il entraînoit, il enlevoit ; il falloit se laisser persuader, se laisser convaincre ; le libertinage même n'osoit lui résister ; la raison & la Religion étoient en lui de concert. Egalement raisonnable & chrétien, on le voyoit avec une espece d'étonnement déployer toute la force d'une raison pure & éclairée, & étaler en même tems tout ce que la Religion a de plus grand, de plus élevé & de plus mystérieux, pour abbattre & pour captiver la plus fiere & la plus orgueilleuse raison sous l'obéissance d'une foi humble & sincere. Ami de la vérité jusqu'au trône, jamais la flatterie ne lui ouvrit, ni ne lui ferma la bouche. Avec quelle liberté sage & modeste, sans aucune ombre d'orgueil & de présomption, au milieu des applaudissemens publics, n'exhortoit-il pas, ne conjuroit-il pas, ne reprenoit-il pas ?

Nous trouvons dans les autres Orateurs qui ont le plus illustré le

regne de Louis XIV de grands maitres, qui selon la diversité de leur génie, ont excellé dans divers genres d'Eloquence; Eloquence au reste toujours impérieuse & toujours efficace, soit par l'onction, soit par la force. Les Cheminais, les la Roche ont porté au plus haut point de perfection l'art de toucher le cœur & de l'attendrir par les charmes d'une Eloquence douce & coulante; les la Rüe, les Massillon seront dans tous les tems proposés comme des modéles d'une Eloquence mâle & vigoureuse pour le sublime & le pathétique qui regne dans tous leurs discours.

*Il étoit encore réservé au siécle de Louis XIV de former de grands maitres dans un autre genre d'Eloquence qui jusqu'alors avoit été l'écueil des plus célébres Orateurs chrétiens; l'on devine assez que je veux parler ici des Oraisons funebres que l'Eloquence consacre à la mémoire des rois, des princes, des héros & des autres hommes illustres qui par leurs vertus ont immortalisé leurs noms. Est-il un art qui demande plus d'habileté? Quelle difficulté n'y a-t-il pas à allier le caractere de Panégyriste à celui d'Orateur chrétien? « Une Oraison funebre, dit l'Auteur de l'*Eloquence
» chrétienne*, est un mélange du sacré & du profane; il faut » que le sacré ne fasse jamais perdre de vüe le héros qu'on a entre- » pris de louer, & que le profane ne fasse jamais disparoitre l'Ora- » teur chrétien. » Ne craignons pas de le dire. L'Orateur qui loüe un héros, s'il veut le louer dignement, doit être lui-même un héros dans l'art de louer; & tels ont été les Flechier, les Mascaron, les Bourdaloüe, les la Rüe. Quelle grandeur, quelle majesté, quelle force, quelle véhémence n'admire-t-on pas dans les excellens discours consacrés à la mémoire des héros qu'ils ont loüés! Là se trouve réuni tout ce qu'il y a de plus élevé dans les sentimens, de plus sublime dans les pensées, de plus exact & de plus pur dans le style, de plus magnifique dans les expressions.*

Ces grands maitres qui sous le regne de Louis XIV ont été les restaurateurs de l'Eloquence de la chaire, on se les propose encore aujourd'hui pour modéles; mais plus on s'efforce de les imiter, plus on s'apperçoit qu'ils sont inimitables; & de là vient que souvent on les abandonne, parce que l'on désespere de pouvoir atteindre au point de perfection où ils sont parvenus; & qu'arrive-t-il de là? c'est que l'on s'égare dès que l'on ne s'attache plus à suivre des guides si sûrs. Le goût de la bonne & vraie Eloquence se perd insensible-

ment : on laisse le sublime, le pathétique & le touchant, la véhémence ou l'onction des sentimens, la force & l'abondance des raisonnemens pour courir après de faux brillans, de faux ornemens, qui ne servent qu'à éblouir le peuple, & à l'amuser. On veut réjouir l'imagination par des descriptions fleuries, plaire à l'esprit par des expressions & des figures brillantes, chatouiller l'oreille par des périodes harmonieuses, par des phrases où tous les mots sont comptés, toutes les syllabes pesées, c'est-à-dire, que l'on cherche à suppléer au défaut des pensées par l'abondance & le choix des paroles ; & pourquoi cela ? c'est qu'il est plus aisé de parler que de penser. On employe les traits les plus fins, les couleurs les plus vives, les termes les plus recherchés, les mouvemens du cœur les plus déliés & les plus imperceptibles pour faire des portraits où personne ne se reconnoît, & qui ne sont bons qu'à faire admirer l'habileté du peintre, la délicatesse de sa main, la finesse de son pinceau. Il y a une popularité qui doit être regardée comme une partie essentielle de la vraie Eloquence, & qui est autant pour le grand monde que pour le peuple ; cette popularité consiste à dire des choses proportionnées aux idées & aux sentimens communs, & à les dire d'une maniere convenable aux façons communes de penser & de s'exprimer ; & cette popularité que l'on peut dire être souvent liée au véritable sublime, on la néglige, on la méprise. Combien de prédicateurs qui à force de raffiner, de subtiliser, de vouloir dire les choses d'une maniere extraordinaire, les dépaysent si fort que l'auditeur n'y comprend rien, & n'y reconnoît plus aucune trace de la nature ?

Mais n'entrons pas dans un plus grand détail ; souvenons-nous seulement, que si l'on parle mal, ce n'est que parce que l'on veut trop bien parler, & que si l'on ne dit que des mots, c'est que le tems que l'on met à les arranger dérobe tout celui que l'on devroit employer à penser aux choses que l'on devroit dire.





HISTOIRE LITTERAIRE DU REGNE DE LOUIS XIV.

ÉLOGES HISTORIQUES
Des Orateurs Sacrés.

LIVRE SECOND.

HARDOUIN DE PEREFIXE.



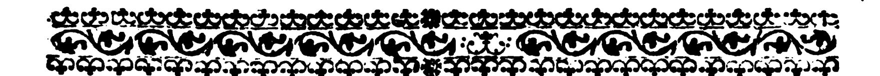
HARDOUIN DE PEREFIXE, archevêque de Paris, commandeur & chancelier des ordres du roi, proviseur de Sorbonne, & l'un des quarante de l'Académie Françoise où il fut reçu en 1654, tiroit son origine d'une noble & ancienne famille du royaume de Naples; mais qui depuis plus d'un siecle étoit établie dans le Mirebalais. Un esprit sublime & pénétrant, aidé d'une grande solidité de jugement, lui facilita les progrès qu'il fit dans l'étude de la philosophie & de la

théologie, il cultiva aussi avec succès le talent qu'il avoit pour l'éloquence.

Après avoir reçu en Sorbonne le bonnet de docteur, il se dévoua à la chaire, & mérita de tenir un rang illustre parmi les orateurs sacrés les plus célebres de son tems; il dût à la haute réputation que lui acquirent ses rares talens l'honneur qu'il eut d'être fait précepteur de Louis XIV. Ce fut pour former ce grand roi à la vertu qu'il composa son livre intitulé : *Institutio principis*, ouvrage où se trouvent généralement toutes les maximes qui renferment les devoirs d'un roi enfant. Un autre ouvrage plus important encore est la belle histoire de Henri IV, écrite avec autant de pureté que d'élégance; mais ce qui en fait le plus grand mérite, c'est que l'auteur semble ne s'être attaché qu'à rassembler dans cette histoire les exemples les plus capables de faire impression sur le cœur & sur l'esprit du prince incomparable, dont l'éducation lui avoit été confiée. La trrduction qui a été faite de cet ouvrage en Anglois, en Allemand & en Hollandois en fait assez l'éloge. De malins critiques ont osé avancer que M. de Perefixe avoit emprunté la plume de Mezerai pour cette histoire; mais pour peu que l'on veuille faire attention à la différence des styles, on demeurera convaincu que c'est-là une fausseté témérairement avancée.

Peu de tems après que M. de Perefixe eût été fait précepteur du roi, sa majesté le nomma évêque de Rhodez, & il fut depuis nommé à l'archevêché de Paris; élevé à cette première dignité du clergé de France, il en remplit tous les devoirs avec autant d'édification que de fermeté. Il recouvra la jurisdiction spirituelle du fauxbourg S. Germain, acquit celle de Versailles, & fit pour son église beaucoup d'autres choses importantes que l'on trouvera détaillées dans les mémoires du clergé de France.

L'illustre M. de Perefixe mourut le 31 Décembre de l'année 1670.



JEAN-FRANÇOIS SENAULT.

JEAN-FRANÇOIS SENAULT, général de la congrégation de l'Oratoire, le restaurateur de l'éloquence de la chaire, naquit à Anvers en 1599 de Pierre Senault, sécretaire du roi, fameux par le malheur qu'il eut d'être un des plus zelés partisans de la Ligue. Il s'en fallut bien que son fils héritât de ses sentimens, & c'est une justice que la reine Anne d'Autriche lui rendit souvent, qu'elle ne connoissoit personne en France qui portât plus loin que lui l'attachement à la personne de ses légitimes souverains.

Les heureuses dispositions qu'il avoit reçûes du ciel en naissant le distinguerent dans le cours de ses études qu'il commença dans l'université de Douay, & qu'il vint achever dans celle de Paris. Un goût marqué pour les sciences, un grand amour de la vertu le rendirent cher au cardinal de Berule, qui fut charmé de recevoir un si excellent sujet dans l'illustre congrégation qu'il venoit d'établir, & il présagea dès-lors que ce jeune homme seroit un jour un des plus grands ornemens de cette compagnie naissante. Il y fut d'abord employé à professer les humanités & la rhétorique dans différens colleges, & il le fit avec un éclat qui lui attiroit chaque jour de nouveaux disciples. Cette premiere carriere fournie avec les plus heureux succès, le pere Senault se livra tout entier à l'étude de la théologie, & s'appliqua particulierement à la lecture de l'écriture sainte, des conciles & des peres. Ce fut dans ces sources sacrées qu'il puisa ce grand fond de doctrine qui l'a depuis tant fait admirer pendant plus de quarante ans qu'il a passé dans l'exercice du ministere évangelique; la plus grande gloire

de cet homme illuſtre a été de bannir de la chaire ce vain étalage d'érudition profane, ces plaiſanteries indécentes, ces jeux de mots, ces fades équivoques, qui déshonoroient la majeſté de la parole divine, & que cependant les orateurs chrétiens les plus ſéveres ſe croyoient permis, ou pour réveiller l'attention de leurs auditeurs ou pour ſe concilier leur bienveillance. Le pere Senault ſçut trouver l'art de rendre à l'éloquence ſacrée cette grandeur, cette dignité, cette nobleſſe, cette ſublimité qui en doit être le caractere. Doué de toutes les qualités qui forment les grands orateurs, pendant quarante années conſécutives, il annonça ſans interruption la parole de Dieu à la cour & dans les plus grandes chaires du royaume, & les charmes de ſon éloquence toujours perſuaſive lui attirerent de toute part un concours prodigieux d'auditeurs, les reines mêmes furent preſque toujours de ce nombre, toutes les fois qu'il eut à prêcher dans l'égliſe de l'Oratoire; touché, pénétré plus que ſes auditeurs mêmes des grandes vérités qu'il leur annonçoit, il leur arrachoit des larmes bien plus flatteuſes pour lui que n'euſſent été les témoignages infructueux d'une ſtérile admiration. Le vice, eût-il été ſur le trône même, il l'attaquoit avec toute la véhémence qui doit caractériſer le zele d'un digne prédicateur de l'évangile. La régularité de ſes mœurs, l'innocence de ſa vie, ſon parfait déſintéreſſement autoriſoient cette ſainte liberté qui ne ſervit qu'à le rendre encore plus eſtimable dans l'eſprit même des courtiſans. Ce fut envain qu'il fut vivement ſollicité d'accepter deux des premieres dignités de l'égliſe qui lui furent offertes par la reine mere & par le cardinal de Mazarin; ſon humilité, ſa modeſtie les lui firent refuſer conſtamment, & il avoua depuis que c'étoit pour lui la plus douce de toutes les conſolations d'avoir perſiſté juſqu'à la fin dans un ſi généreux refus.

Continuellement animé du déſir de rendre ſes talens utiles au ſalut du prochain, une de ſes principales occu-

pations, dès qu'il eut été élu supérieur de S. Magloire fut de former de jeunes ecclésiastiques à qui il transmit les grandes lumieres que lui avoit acquises la longue étude qu'il avoit faite de l'éloquence de la chaire. C'est de l'école d'un si excellent maître que sont sortis les le Boux, les Mascaron, les Soanen, les Hubert, les de la Roche & quantité d'autres orateurs célebres qui ont porté au plus haut point de perfection l'éloquence chrétienne.

C'est ainsi que l'homme célebre dont nous faisons l'éloge, a sçu, pour ainsi dire, perpétuer ses talens en les transmettant à d'illustres éleves. Nous devons encore à son zele pour la sanctification du prochain les admirables ouvrages que sa piété nous a laissés, son traité de l'usage des passions traduit en toutes sortes de langues, sa paraphrase de Job, qui, en conservant toute la majesté & toute la grandeur de son original, en éclaircit toutes les difficultés, son livre de l'homme criminel, celui du chrétien, son traité des devoirs du souverain & un grand nombre de panégyriques, d'oraisons funebres & de vies de saints.

Mais les talens de cet homme illustre ne se bornoient pas à instruire, il excelloit encore dans la science du gouvernement, pendant dix ans qu'il exerça les fonctions de supérieur général de sa congrégation, par les charmes ravissants de sa douceur, par sa sagesse, par sa bonté il sçut gagner l'estime, la confiance, l'amour, la tendresse même de ses inférieurs. Aussi sa conduite à leur égard sembloit-elle être moins celle d'un supérieur que celle d'un ami & d'un pere; il les aidoit de ses conseils, les soulageoit dans leurs peines, les consoloit dans leurs afflictions, se faisoit un devoir d'entrer dans le détail de tous leurs besoins, il poussoit même l'indulgence jusqu'à pressentir leur inclination & leur goût lorsqu'il avoit quelque emploi à leur confier. Le fruit d'un si sage gouvernement fut que les membres agissant de concert avec leur chef, & n'ayant tous qu'une même vue, qui étoit de rendre leurs travaux utiles, & le chef & les membres

servirent utilement l'église, tandis qu'ils l'édifioient par leur union & par la pureté de leurs mœurs.

Une attaque d'apoplexie enleva de ce monde l'homme célebre dont nous venons de parler. Sa mort arriva le 3 Août 1672, étant âgé de soixante-douze ans; un de ses anciens disciples, M. l'abbé de Fromentieres, depuis evêque d'Aire, prononça son oraison funebre en présence de plusieurs grands prélats, & d'un grand nombre d'autres personnes illustres par leur mérite ou par leur rang.



CLAUDE DE LA COLOMBIERE.

CLAUDE DE LA COLOMBIERE, issu d'une famille distinguée dans le parlement de Grenoble, naquit à S. Symphorien, petite ville du Lyonnois en 1641. Dès ses plus tendres années, toutes ses inclinations parurent se tourner vers la piété & vers l'étude. Après avoir fait avec succès ses humanités & sa rhétorique à Lyon dans le college des peres Jesuites, âgé de quinze ans, il entra dans la société, & s'y distingua plus encore par l'éminence de ses vertus, que par la supériorité de ses talens. Fidele à la grace de sa vocation, il en remplit constamment tous les devoirs avec la ferveur la plus édifiante; mais il poussa encore plus loin le zele de la perfection.

Après un certain nombre d'années employées, ou à à l'instruction de la jeunesse, ou à ses propres études, le pere de la Colombiere fut destiné par ses supérieurs à faire une troisiéme année de noviciat selon l'usage ordinaire de la société. Ce fut là où il forma ces résolutions héroïques, dont l'exécution devoit le conduire à la plus éminente sainteté. Quelques gênantes, & quel-

que multipliées que fussent les obligations que la regle lui imposoit, il s'en prescrivit à lui-même de nouvelles, & s'engagea par un vœu à les remplir dans toute leur étendue. Une entiere abnégation de soi-même, une continuelle mortification des sens, la pratique de toutes les vertus religieuses portées au plus haut degré de perfection; tels étoient les engagemens que ce saint homme contractoit, & qu'il ne pouvoit remplir sans un secours extraordinaire de la grace; aussi marque-t'il dans un écrit qu'il remit entre les mains de son directeur. *Je ne m'appuye ni sur ma résolution ni sur mes propres forces; mais sur la bonté de Dieu, laquelle est infinie, & sur sa grace qu'il ne manque jamais de communiquer abondamment, & d'autant plus, qu'on s'efforce de faire davantage pour son service.*

Tel étoit par rapport à la piété, l'homme illustre dont j'ébauche l'éloge, & cette pieté étoit accompagnée des talens de l'esprit les plus estimables. Un genie vif & subtil, un jugement solide, fin & pénétrant, une ame noble, des sentimens élevés, une façon de penser qui lui faisoit envisager les choses avec tant de justesse, qu'elles se perfectionnoient dans son esprit par le tour qu'elles y prenoient; s'il pensoit finement, il s'exprimoit avec une pureté de langage qui l'a fait considérer comme l'homme de son siecle qui entendoit le mieux les beautés de notre langue; c'est le témoignage que lui rend un grand maître dans l'art de parler & d'écrire, le célebre M. Patru, avec qui il a longtems entretenu un commerce de lettres.

Le pere de la Colombiere envoyé à Paroi après sa troisiéme année de noviciat, y vécut en apôtre, & les peuples de la province l'honorerent comme un saint. Il sçut si bien profiter de leur confiance & de leur respect, qu'il eut la consolation de gagner à Dieu tous les esprits & tous les cœurs que sa bonté, sa douceur, & la sainteté de ses discours & de ses exemples, lui avoient gagné à lui-même. Bientôt ses supérieurs ouvri-

rent un plus vaste champ à son zele. Son altesse royale madame la duchesse d'Yorck ayant désiré d'avoir un prédicateur Jesuite, le révérend pere de la Chaise, à qui l'on s'étoit adressé pour en choisir un, plein d'estime pour le pere de la Colombiere, le destina à remplir un emploi si important.

Ce saint homme trouva à Londres de nouveaux sujets d'exercer les sublimes vertus, à la pratique desquelles il s'étoit engagé par le vœu dont nous avons parlé. S'il brilla par son éloquence qui l'a rendu un des plus célebres orateurs chrétiens de son siecle, il se fit encore plus admirer par sa pieté & par la vivacité de son zele. Les conversions sans nombre qu'il opéra, ne pouvoient guéres manquer de lui attirer la haine des religionnaires. Accusé d'être entré dans la chimérique conspiration qui fut le prétexte de tant d'injustices, il fut jetté dans les prisons publiques, où il demeura environ un mois; & enfin par un arrêt du parlement, il fut condamné à un exil perpétuel; il est vrai cependant que dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, on ne put alleguer contre lui, que les conversions qui avoient été le fruit de son zele.

De retour en France, après avoir édifié pendant dix-huit mois la Cour où il venoit d'annoncer la parole de Dieu avec tant de fruit, il ne fit plus que languir dans de continuelles infirmités qui furent une suite des rigueurs de sa pénitence, & des travaux de son apostolat. Après quatre ans de souffrances, il termina par une mort sainte une vie passée dans l'exercice des plus sublimes vertus. Il mourut à Paroi en 1682, n'étant âgé que de quarante-un ans.

Un grand maître dans l'éloquence chrétienne, le célebre pere de Lingendes, (*a*) dont les sermons venoient

(*a*) Claude de Lingendes, issu d'une noble & ancienne famille, naquit à Moulins en 1591. A l'âge de seize ans, il entra dans la compagnie de Jesus, où il se fit un grand nom par son éloquence & par la profondeur de son érudition; il fut un des premiers de sa compagnie qui eut l'honneur de prêcher devant le feu roi; & il le fit avec tant de succès, que ce grand

d'être publiés, lorſque le pere de la Colombiere commença à ſe conſacrer à la chaire, fut le modele qu'il ſe propoſa d'imiter, ſur-tout pour la force & la ſolidité des raiſonnemens & l'élévation des penſées ? Mais ce qu'il y a de plus touchant dans les ſermons de ce grand homme, c'eſt une onction qui ſe fait ſentir à l'ame, & qui la pénetre des ſentimens de la dévotion la plus tendre & la plus affectueuſe.

Les ouvrages du pere de la Colombiere, ſont deux volumes de lettres ſpirituelles, une retraite, quatre volumes de ſermons, & un cinquiéme volume, contenant des réflexions morales, & les harangues latines qu'il prononça lorſqu'il profeſſoit la rhétorique à Lyon.

prince dans les dernieres années de ſa vie, parloit encore avec éloge des rares talens de ce ſçavant homme, & ſembloit même le préferer à ceux qui ont depuis rempli la même carriere. Le pere de Lingendes gouverna pendant onze ans le collège de Moulins, fut enſuite chargé de l'adminiſtration de ſa province, & fut trois fois député à Rome pour y aſſiſter aux aſſemblées générales de la ſocieté. Il mourut à Paris ſupérieur de la maiſon profeſſe le 12 Avril 1660, étant âgé de ſoixante-neuf ans. Sa coûtume étoit d'écrire en latin le plan de ſes ſermons, & de s'abandonner enſuite à ſon zele & à ſon éloquence qui lui fourniſſoit les penſées les plus ſublimes & les mouvemens les plus pathétiques & les plus touchans ; auſſi fut-il conſidéré comme le premier orateur chrétien de ſon tems.





JEAN-LOUIS DE FROMENTIERES.

JEAN-LOUIS DE FROMENTIERES, des Etangs, évêque d'Aire, illustre par l'éclat de sa naissance, le fut encore plus par l'éminence de ses vertus & la supériorité de ses talens. Un goût marqué pour la chaire se fit remarquer dans lui dès ses plus tendres années; à peine la raison eut-elle commencé à éclairer son esprit, qu'on le vit se faire un plaisir d'écouter les prédicateurs & de les imiter : il en étudioit les gestes, il en observoit les mouvemens, & répétoit avec des graces infinies ce qu'il avoit retenu de leurs sermons. N'étant encore âgé que de sept ans, il apprit par cœur un sermon de la composition de son précepteur, & le prononça dans l'église de sa paroisse avec une action & une présence d'esprit que l'on ne pouvoit gueres attendre d'un jeune enfant de son âge.

Un talent si marqué fit changer sa destination; ses parens ne songerent plus à le faire recevoir chevalier de Malthe, ainsi qu'ils en avoient eu le dessein. Pour le mettre à portée de cultiver avec succès ses heureuses dispositions, ils confierent le soin de son éducation aux peres de l'Oratoire du Mans. Sa piété, la beauté de son génie, une extrême avidité d'apprendre le distinguerent bientôt de ses condisciples.

Ses premieres études achevées avec une distinction singuliere, ses parens l'envoyerent à Paris pour y faire son cours de philosophie & de théologie, nouvelle carriere qu'il fournit avec de nouveaux succès; mais ce fut dans celle de la chaire que la supériorité de ses talens se fit le plus admirer, & ce fut-là le fruit des leçons qu'il avoit reçües d'un grand maître en éloquence le pere

Senault supérieur du séminaire de S. Magloire, & depuis géneral de l'Oratoire.

M. de Fromentieres profita si bien des lumieres de cet excellent homme, que comme lui il devint un des plus grands ornemens de la chaire : la force & la justesse du raisonnement, la noblesse & la pureté de l'expression, le feu & la vivacité de l'action furent les mêmes dans ces deux célebres orateurs. Leurs raisonnemens n'avoient point cette sécheresse qui fait perdre quelquefois l'onction au discours, & leur façon de s'exprimer ne tenoit rien de cette élocution trop étudiée, qui souvent affoiblit le discours à force de le polir ; & pour tout dire en un mot, l'on reconnoissoit la composition du maître dans celle du disciple ; mêmes succès aussi les accompagnerent dans l'exercice de leur ministere.

M. de Fromentieres avoit rempli avec éclat les chaires les plus considérables de la capitale, & il avoit eu plusieurs fois l'honneur de prêcher devant le roi, lorsqu'il fut nommé à l'évêché d'Aire. De toutes les lettres de félicitations qu'il reçut sur sa nouvelle élévation, celle qui lui fut plus agréable, & qu'il conserva jusqu'à sa mort fut la lettre que lui écrivit madame la duchesse de Longueville, & qui étoit conçüe en ces termes.

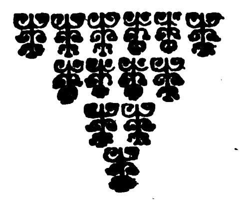
Je ne me réjouis pas avec vous, Monsieur, de la dignité où vous venez d'être élevé : plus j'ai de considération & d'estime pour ceux que Dieu y appelle, plus je les plains dans ces occasions. Je ne vous dirai point les raisons qui me donnent ces sentimens, & qui m'inspirent cette conduite ; votre piété doit vous en faire sentir le poids.

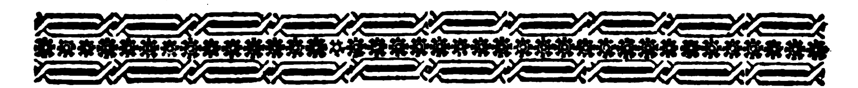
Le nouvel evêque le sentit, & il en trembla. Résolu de se donner tout entier à la conduite du troupeau que l'on venoit de lui confier, il se prépara à l'exercice de son ministere par une retraite de dix jours qu'il fit dans la maison des peres de la Doctrine Chrétienne. Son zele, sa charité, ses fréquentes exhortations, ses instructions, ses remontrances eurent bientôt fait changer de face à son diocèse ; & ce qui rendoit son zele plus efficace,

c'est qu'il y joignoit la force du bon exemple. » Il ne » ressembloit pas, dit l'auteur de son éloge, à ceux » dont parle S. Bernard, qui par la magnificence de » leur train, le nombre de leurs officiers, la pompe de » leur équipage, l'ornement même & la délicate pro- » preté de leurs personnes passeroient plutôt pour l'é- » pouse, que pour quelques-uns de ceux qui sont com- » mis à sa garde. Tout étoit chez lui dans une modestie » & une simplicité chrétienne; ce que l'on donne sou- » vent à la vanité & au plaisir il le consacroit au soula- » gement des pauvres pour qui il eut toujours une ten- » dresse de pere.

Une humilité profonde fut encore une des vertus caractéristiques de ce vertueux prélat. Par une des clauses de son testament il avoit ordonné qu'on l'entéreroit sans pompe dans le cimetiere, voulant que ses cendres fussent mêlées avec celles des pauvres, & qu'on ne distinguât l'endroit où il seroit inhumé que par un marbre noir sans nom & sans armes où seroient gravées les paroles du pseaume XXVI. *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison & le lieu où réside votre gloire, ne perdez pas, mon Dieu, mon ame avec les impies.*

Ce grand homme qui retraça dans lui les vertus des premiers pasteurs de l'église naissante, mourut au mois de Décembre de l'année 1684 dans la cinquante-deuxieme année de son âge.





TIMOLEON CHEMINAIS.

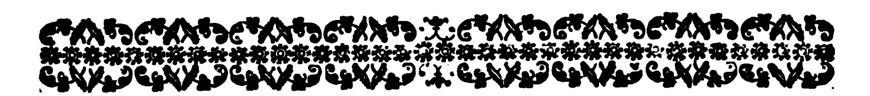
TIMOLEON CHEMINAIS, de Montaigu, issu d'une noble & ancienne famille distinguée dans la robe, naquit à Paris le 3 Janvier 1652. Agé de quinze ans il entra chez les Jésuites, & s'y fit bientôt admirer plus encore par sa piété que par la beauté de son génie. Après un certain nombre d'années employées avec succès, ou à l'instruction de la jeunesse, ou à ses propres études il se dévoua au ministere de la parole, & s'y fit en peu de tems la réputation la plus éclatante. Aussi avoit-il reçu du Ciel tous les rares talens qui servent à former un orateur parfait; un génie heureux, facile & pénétrant, une imagination vive & brillante, toujours réglée par un jugement solide, une facilité merveilleuse pour inventer, une façon de s'exprimer noble & aisée tout ensemble; mais ce qui le distinguoit le plus c'étoit l'art admirable qu'il avoit de parler au cœur, de répandre dans tous ses discours une onction particuliere qui faisoit sur l'esprit de ses auditeurs les plus vives impressions, & qui les remplissoit des sentimens de cette dévotion tendre & affectueuse dont il étoit lui-même pénétré, & qui éclatoit jusques sur son extérieur. Bien éloigné de l'éloquence profane, il se souvint toujours qu'il prêchoit l'évangile de J. C. & qu'il devoit par conséquent chercher à édifier, à toucher & à instruire, & non à plaire; il dédaigna aussi toujours ces vains ornemens indignes de la noble simplicité de la parole de Dieu. Il s'étoit même proposé une maniere de prêcher toute simple sans division & sans ornement, mais touchante & pathétique dont on a trouvé le projet parmi ses papiers.

A peine eut il commencé à briller dans les chaires de Paris qu'on voulut l'entendre à la cour ; mais ses infirmités qui augmenterent alors ne lui permirent pas de prêcher l'Avent pour lequel il avoit été nommé. Cependant, quoique l'exercice du ministere de la parole le fatiguât infiniment, emporté par l'ardeur de son zele il lui fit un sacrifice de sa santé ; & ce fut en particulier au pénible travail auquel il se livra pour se mettre en état de prêcher tous les dimanches de Carême, que l'on attribua la derniere maladie qui l'enleva de ce monde.

Réduit dans un état qui ne lui permettoit aucune application d'esprit, il ne voulut pas pour cela se priver de la consolation d'annoncer la parole de son divin Maître ; les pauvres de la campagne devinrent dès-lors l'objet de son zele, & on le vit, tout languissant qu'il étoit, empressé à aller les instruire tous les dimanches. Il s'étoit encore attaché à former les mœurs d'un grand nombre de jeunes gens dont il avoit gagné la confiance, & qui touchés du désir de leur perfection s'étoient mis sous sa conduite.

De continuelles souffrances éprouverent la patience de ce saint homme, plus estimable encore par l'éminence de ses vertus que par la supériorité de ses talens ; il mourut enfin le 15 Septembre 1689, n'étant âgé que de trente-neuf ans. Ses sermons ont été publiés par les soins du pere Bretonneau son confrere, connu lui-même par ses prédications. » Le pere Cheminais, dit-il dans » l'avertissement mis à la tête des sermons de cet » homme illustre, a été regretté de tout le monde, » & il a mérité de l'être ; car outre ses vertus chré- » tiennes & religieuses & son rare talent pour la pré- » dication, on peut dire qu'il avoit toutes les qualités » qui rendent un homme très-aimable ; une probité » exacte, un naturel obligeant, une candeur admi- » rable ; une humeur douce & gaie, jusques dans le » fort de la douleur, une conversation charmante,

» mais toujours accompagnée de beaucoup de sagesse & » de modestie ; qu'il étoit enfin un ami généreux, un » très-bel esprit, & un parfaitement honnête-homme.



JULES MASCARON.

Jules Mascaron, evêque d'Agen, l'un des plus éloquens prédicateurs du dix-septiéme siécle, prit naissance à Marseille au mois de Mars de l'année 1634. Son pere avocat au parlement d'Aix, & qui étoit un des plus grands ornemens du barreau, lui transmit le rare talent qu'il avoit pour l'éloquence, héritage précieux que son fils cultiva avec un soin extrême.

Le cours de ses premieres études fini[redacted] avec beaucoup de distinction, il entra dans la congrégation des peres de l'Oratoire, où animé par l'exemple des grands hommes qui illustroient alors cette compagnie naissante, il se distingua bientôt lui-même par la beauté de son génie, soûtenüe d'une ardeur extrême pour le travail. Les belles-lettres eurent pour lui un attrait particulier, & il en fit d'abord sa principale étude ; ce fut avec tant de succès, que n'étant encore âgé que de vingt-deux ans, ses supérieurs le destinerent à remplir une chaire de professeur en rhétorique dans le college du Mans. Là il se lia d'une amitié étroite avec le célebre Costart, qui enchanté des heureuses dispositions du jeune professeur, se fit un plaisir de les cultiver, & en particulier celles qu'il avoit pour l'éloquence.

Une étude peut-être moins agréable, mais plus utile que celle des belles-lettres, fut pendant quelques années l'unique occupation du jeune Oratorien. Dans le dessein où il étoit de se dévoüer tout entier au ministere de la parole, il crut que pour être un parfait

orateur chrétien, il devoit commencer par puiser dans l'étude de la théologie, dans la lecture de l'écriture-sainte, des conciles & des peres, ce grand fonds de doctrine qu'il sçavoit lui être nécessaire pour expliquer les mysteres de notre religion, les dogmes de la foi & les saints préceptes de la morale de l'évangile. Ainsi préparé, il ne craignit pas de se livrer tout entier à l'ardeur de son zele. Son premier essai fut accompagné des plus glorieux succès. L'église de Saumur où il commença à prêcher s'étant trouvée trop petite pour contenir la prodigieuse affluence d'auditeurs que son éloquence attiroit de toute part, l'on fut obligé de dresser des échafauts qui ne suffirent pas encore. Catholiques, hérétiques, tous accouroient en foule, & les uns & les autres publioient à l'envi les louanges du jeune prédicateur. Le fameux Taneguy-le-Fevre ne put lui-même lui refuser son estime, & fut des premiers à faire son éloge. L'evêque du Mans ne s'en tint pas à de simples applaudissemens: résolu d'attacher un si habile prédicateur à sa cathédrale, il le destina à remplir la chaire de théologie; mais le pere Mascaron, dont la réputation fut bientôt répandüe dans toute la France, ne put se refuser aux désirs de plusieurs grandes villes du royaume. Aïx, Marseille, Nantes, voulurent tour-à-tour le posseder, & il eut par-tout les mêmes succès. Paris ne fut pas long-tems sans l'enlever à la province, & ce fut là le théâtre où son éloquence brilla avec le plus d'éclat. La cour empressée de l'entendre, le demanda pour l'Avent de 1666, & tout de suite pour le Carême de 1667; mais ce qui paroîtra peut-être incroyable, c'est que pendant six années consécutives qu'il a eu l'honneur de remplir la même carriere, & toujours avec les mêmes applaudissemens, la fécondité de son génie ait pû suffire pour diversifier tellement ses piéces, que rarement il lui soit arrivé de donner les mêmes.

Un mérite aussi éclatant que celui de ce grand homme, ne

ne pouvoit manquer de l'élever aux honneurs les plus distingués ; déja depuis plusieurs années, la voix publique l'avoit nommé aux premieres dignités de l'église, lorsqu'en 1671, le roi lui confera l'évêché de Tulles.

Le zele du nouveau prélat ne se borna pas à l'instruction de son peuple, il l'étendit encore sur ses voisins. Les villes de Bordeaux & de Toulouse, empressées de l'entendre, eurent la consolation de le posseder. D'autres villes considérables du royaume auroient voulu jouir du même avantage ; mais M. l'évêque de Tulles étoit devenu en quelque façon nécessaire à la cour, elle le demanda pour le Carême de 1675, qui fut suivi de celui de 1677 ; & au commencement de l'année suivante, Sa Majesté le nomma à l'évêché d'Agen. Il en eut à peine pris possession, qu'il fut rappellé à la cour pour y prêcher l'Avent de 1679, & quatre ans après il fut redemandé pour l'Avent de 1683, & pour le Carême de 1684. Cet homme illustre enfin que le ciel sembloit avoir formé exprès pour annoncer les vérités de l'évangile aux grands de la terre, prêcha pour la derniere fois l'Avent de 1694, son éloquence lui mérita cette même année-là, d'être choisi pour faire l'ouverture de l'assemblée du clergé de France.

M. d'Agen retiré dans son diocèse qu'il étoit résolu de ne plus quitter, se livra tout entier à l'ardeur du zele qui l'animoit pour la conversion des Religonnaires répandus en grand nombre dans l'Agenois. Son affabilité, sa douceur, sa charité, lui gagnerent d'abord leur confiance, ce qui les mit dans l'heureuse disposition de profiter de ses instructions ; celles qu'il leur fit, & ces instructions revenoient plusieurs fois le jour, opererent les plus merveilleux changemens. De trente mille hérétiques qui se trouvoient dans son diocèse, lorsqu'il vint en prendre possession, vingt-huit mille abjurerent leurs erreurs.

Tel fut le fruit du zele de ce grand homme, dont

l'éloquence étoit d'autant plus persuasive que ses discours furent toujours appuyés du poids du bon exemple. Chargé de mérites il mourut au milieu de ce cher troupeau qu'il avoit eu la consolation de faire rentrer dans le bercail de J. C. Il expira le 16 Décembre 1703+ dans les mêmes sentimens de piété qu'il avoit tant de fois inspirés aux autres, instituant pour ses héritiers les pauvres, qui pendant sa vie avoient été l'unique objet de sa tendresse.

+agé de 69 ans

On n'a d'imprimé des sermons de cet homme illustre que ses oraisons funébres qui sont celles de la reine-mere, de Madame, du duc de Beaufort, du Chancelier Seguier, & de M. de Turenne.



LOUIS BOURDALOUE.

LOUIS BOURDALOUE, l'orateur chrétien le plus célebre que la France ait vû naître, & à qui l'on peut justement attribuer l'éloge que Quintilien faisoit de Cicéron, lorsqu'il disoit que c'étoit par le goût que l'on trouvoit à lire les ouvrages de cet illustre Romain que l'on devoit juger des progrès que l'on avoit faits dans l'éloquence, a laissé après lui un nom qui tient lieu des plus pompeux panégyriques.

Ce grand homme issu d'une des familles des plus considérables de Bourges, naquit dans cette ville le 20 Août 1632. Les heureuses dispositions qu'il apporta en naissant furent pour ses parens un motif de donner une attention particuliere à son éducation. Son pere, homme de lettres, auroit bien voulu qu'il se fût destiné à briller dans le barreau; mais comme il se reprochoit de n'avoir pas suivi la voix du Ciel, qui dans sa jeunesse sembloit l'avoir appellé au même état que son fils vouloit embrasser, il ne crut pas devoir s'opposer à son dessein.

Ainsi il lui permit d'entrer dans la compagnie de Jesus ; charmé que son fils fût en quelque façon destiné à le remplacer.

Un génie supérieur accompagné d'une ardeur extraordinaire pour l'étude fit briller ce jeune Jésuite dans tous les emplois dont il fut chargé. Il professa successivement les belles-lettres, la philosophie & la théologie avec le même succès qu'il les avoit lui-même étudiées. Quelques sermons qu'il prêcha & qui lui mériterent les plus glorieux applaudissemens déciderent du genre d'occupation qui devoit le fixer ; une illustre princesse son altesse royale Mademoiselle, devant qui il eut l'honneur de prêcher dans la ville d'Eu daigna l'encourager à suivre l'attrait particulier qu'il avoit pour la chaire.

En peu de tems le pere Bourdaloüe se fit une réputation qui détermina ses supérieurs à l'appeller à Paris en 1669 pour y fournir la carriere ordinaire de toute une année dans leur église de la maison professe. L'éloquence du nouveau prédicateur brilla avec un éclat qui étonna, que rien depuis n'a pu effacer, & dont on conservera long-tems le souvenir. De tout Paris, de la cour même on accourut en foule pour entendre & pour admirer, & les grands, les sçavans, le peuple, tous furent également charmés.

Sur le récit qui fut fait au feu roi d'un si prodigieux succès, Sa Majesté fit au pere Bourdaloüe l'honneur de le destiner à prêcher à la cour l'Avent de l'année suivante, & il fut tout de suite nommé pour le Carême de 1672. Plus on entendit ce grand homme, & plus on eut du goût pour l'entendre ; goût qui se soutint dans le même dégré de vivacité après cinq Carêmes & un plus grand nombre d'Avents, prêchés à la cour la plus brillante & la plus éclairée de l'Europe. Paris, la Province eurent le même empressement que la cour ; toutes les chaires de la capitale retentirent des sermons de ce célebre orateur ; & qui pourroit dire les grands prodiges

de converſion qu'il a opérés pendant plus de trente-quatre ans qu'il a exercé le ſaint miniſtere de la parole ? Ce fut ſurtout dans les miſſions qu'il fit par ordre du roi dans le Languedoc après la révocation de l'édit de Nantes, que ces prodiges éclaterent davantage. Les nouveaux & les anciens catholiques eurent la même avidité de l'entendre, & tous profiterent également des fruits de ſon zele.

L'on ne doit pas au reſte être ſurpris que l'éloquence de ce grand homme ait été ſi généralement & ſi conſtamment applaudie ; car fondée ſur la raiſon, comme elle l'étoit, elle ne pouvoit manquer d'être de tous les goûts & de tous les tems. Tous les talens qui forment un orateur parfait étoient réünis dans cet homme illuſtre. » Il avoit reçu du Ciel un fonds de raiſon, qui joint » à une imagination vive & pénétrante, lui faiſoit trou- » ver d'abord dans chaque choſe le ſolide & le vrai : » c'étoit-là proprement ſon caractere ; & ce fut avec les » lumieres de la foi, cette raiſon qui le dirigea dans tous » les ſujets de la morale chrétienne & dans les myſteres » de la religion qu'il eut à traiter ; c'eſt auſſi ce qui donne » à ſes ſermons une force toujours égale. Leur beauté » ne conſiſte point préciſément en quelques endroits » bien amenés, où l'orateur épuiſe tout ſon art & tout » ſon feu, mais dans un corps de diſcours où tout ſe » ſoutient parce que tout eſt lié & bien aſſorti. Ses divi- » ſions juſtes, ſes raiſonnemens ſuivis & convaincans, » ſes mouvemens pathétiques, ſes réflexions judicieuſes, » & d'un ſens exquis ; tout va à ſon but, & malgré l'a- » bondance des choſes que lui fourniſſoit une admirable » fécondité, & qu'il ſçavoit ſi bien renfermer dans un » même deſſein, il ne s'écartoit pas un moment de ſa » propoſition ; qu'une penſée ſoit commune il ne la » rejette point, c'eſt aſſez qu'elle ſoit vraïe, & qu'elle » lui ſerve de preuve : il l'approfondit & il la creuſe, & » par-là même il la met dans un tel jour que de com- » mune qu'elle étoit, elle lui devient particuliere, de

» ſorte qu'en penſant ce que les autres ont penſé avant » lui, il penſe néanmoins tout autrement que les autres ; » que s'il oppoſe une difficulté, il y fait une réponſe à » laquelle il n'y a point de réplique, & quelquefois il » tire de l'objection même de quoi la réſoudre, & il » convainc l'auditeur par ſes propres ſentimens ; s'il cite » l'écriture ou les peres, il les cite en maître, juſqu'à » faire le précis de tout un traité pour l'appliquer à la » vérité qu'il prêche. Du reſte ce ne ſont pas tant les » paroles des peres qu'il rapporte, que leur doctrine & » leurs raiſons ; il les développe, & ſurtout il les place ſi » à propos, & les fait tellement entrer dans ſon ſujet, » qu'on diroit que les peres n'ont parlé que pour lui. » Des auteurs ſacrés il eut à ce qu'il paroît plus aſſidue- » ment devant les yeux Iſaïe & S. Paul, & des peres » Tertullien, S. Auguſtin & S. Jean Chryſoſtôme, par- » ce qu'il y trouvoit plus d'énergie & plus de grandeur.

» Son expreſſion répond parfaitement à ſes penſées ; » elle eſt noble & naturelle tout enſemble : il parle » bien, & ne fait pas voir qu'il veut bien parler ; quand » il s'éleve, ce n'eſt point avec emphaſe, c'eſt avec une » certaine magnificence, où ſans qu'il y ait rien d'outré, » tout eſt majeſtueux & grand ; & quand il ſe commu- » nique, c'eſt toujours avec la même dignité ; & dans » les plus petits détails, il n'a rien de petit ni de ram- » pant.

» Ce qu'il y eut encore de ſingulier dans cet excellent » homme c'eſt la maniere dont il traite la morale ; nul » autre prédicateur ne lui avoit ſervi en cela de mo- » dele, & l'on peut dire qu'il en a ſervi lui-même à » tous ceux qui ſont venus après lui. Perſuadé que le » prédicateur ne touche qu'autant qu'il intéreſſe, qu'il » applique, & que rien n'intéreſſe davantage, & n'at- » tire plus l'attention qu'une peinture ſenſible des mœurs, » où chacun ſe voit lui-même, & ſe reconnoît, il tour- » noit là tout ſon diſcours, non qu'il négligeât d'expli- » quer les plus hauts myſteres & les plus difficiles queſ-

» tions de la foi. Il en parloit avec habileté, & même » avec d'autant plus d'autorité qu'il possédoit parfaite- » ment ces sortes de matieres, & qu'il croyoit devoir » prendre alors plus d'ascendant sur les esprits pour con- » fondre le libertinage, pour faire respecter la reli- » gion; mais après avoir donné aux points les plus obs- » curs tout l'éclaircissement nécessaire, il passoit à ce » qu'ils ont d'instructif & de moral, & c'est-là que lui » servoit infiniment la connoissance qu'il avoit du monde » & du cœur de l'homme. Car il ne disoit rien qu'il ne » connût, ni qui portât à faux.

» C'est de-là même que ses explications sont si vraies, » & ses portraits si ressemblans. Pour peu qu'on ait » d'usage du monde & qu'on sçache comment vivent » les hommes, on les voyoit peints sous les traits les » plus marqués; aussi avec quelle attention se faisoit-il » écouter, & combien de fois s'est on écrié dans l'audi- » toire qu'il avoit raison, & que c'étoit-là en effet » l'homme & le monde? Certains sentimens, certains » tours élevés, touchans & nouveaux, le feu dont il ani- » moit son action, sa rapidité en prononçant, sa voix » pleine, résonnante, douce & harmonieuse.

A ce portrait tracé par une main habile (*le P. Bretoneau l'éditeur des sermons du P. Bourdaloüe*) il n'est personne qui ne reconnoisse l'homme célebre dont nous parlons; son zele au reste n'étoit pas borné à l'exercice assidu du ministere de la parole. La direction des consciences fut encore une de ses principales occupations; une infinité de personnes de tout état, de toute condition touchées de ses prédications voulurent l'avoir pour guide dans la vie spiruelle. Grands & petits, pauvres & riches, tous lui parurent également dignes de son zele; les gens de la plus basse condition trouverent en lui les mêmes secours pour leur sanctification que les personnes du plus haut rang. Nulle considération ne fut capable d'altérer sa franchise & sa sincérité, il soutint toujours la liberté de son ministere, & n'en avilit jamais la dignité.

Un de ſes talens étoit encore celui d'aſſiſter les malades. Appellé de toute part il auroit voulu pouvoir ſe reproduire ; ſans ménagement pour ſa ſanté, combien de fois ne l'a-t'on pas vû paſſer de la chaire au lit d'un moribond ? C'étoit dans ces précieux momens où toute la vivacité de ſon zele ſembloit ſe réveiller ; toutes ſes paroles étoient accompagnées d'une onction qui touchoit l'ame, & qui la rempliſſoit des ſentimens de la plus vive confiance, ou du plus ſincere repentir.

Cependant tout occupé de la ſanctification des autres il ne négligea pas la ſienne propre ; & ce fut pour y vaquer uniquement que dans les dernieres années de ſa vie, il demanda avec les plus vives inſtances à ſes ſupérieurs qu'il lui fût permis de ſe retirer dans quelque maiſon de la province où il pût donner tous ſes ſoins à la grande affaire de ſon ſalut. S'il ne put obtenir ce que le zele de ſa perfection lui faiſoit déſirer ardemment, il eut du moins la conſolation de mourir, pour ainſi dire, les armes à la main. Tourmenté depuis quelque tems par un rhume violent, il ne laiſſa pas que de prêcher un ſermon de vêture, & pendant huit jours il continua ſon aſſiduité auprès des malades & au tribunal de la confeſſion ; cependant ſes forces s'affoibliſſoient, & il fut obligé de ſe mettre au lit. Le dimanche jour de la Pentecôte, après avoir célébré nos ſaints myſteres, il ne ſe cacha point le danger qui menaçoit ſes jours, & dès le lendemain il ſe prépara à la mort par une confeſſion de toute ſa vie, & il reçut le même jour les derniers ſacremens avec tous les ſentimens de la piété la plus tendre & la plus affectueuſe ; ſur le ſoir la fievre redoubla, & il expira le mardi matin 13 Mai 1704 dans la ſoixante-douzieme année de ſon âge.

Ajoutons à l'éloge de cet homme illuſtre quelques traits que nous fournit encore l'auteur que nous avons déja cité.

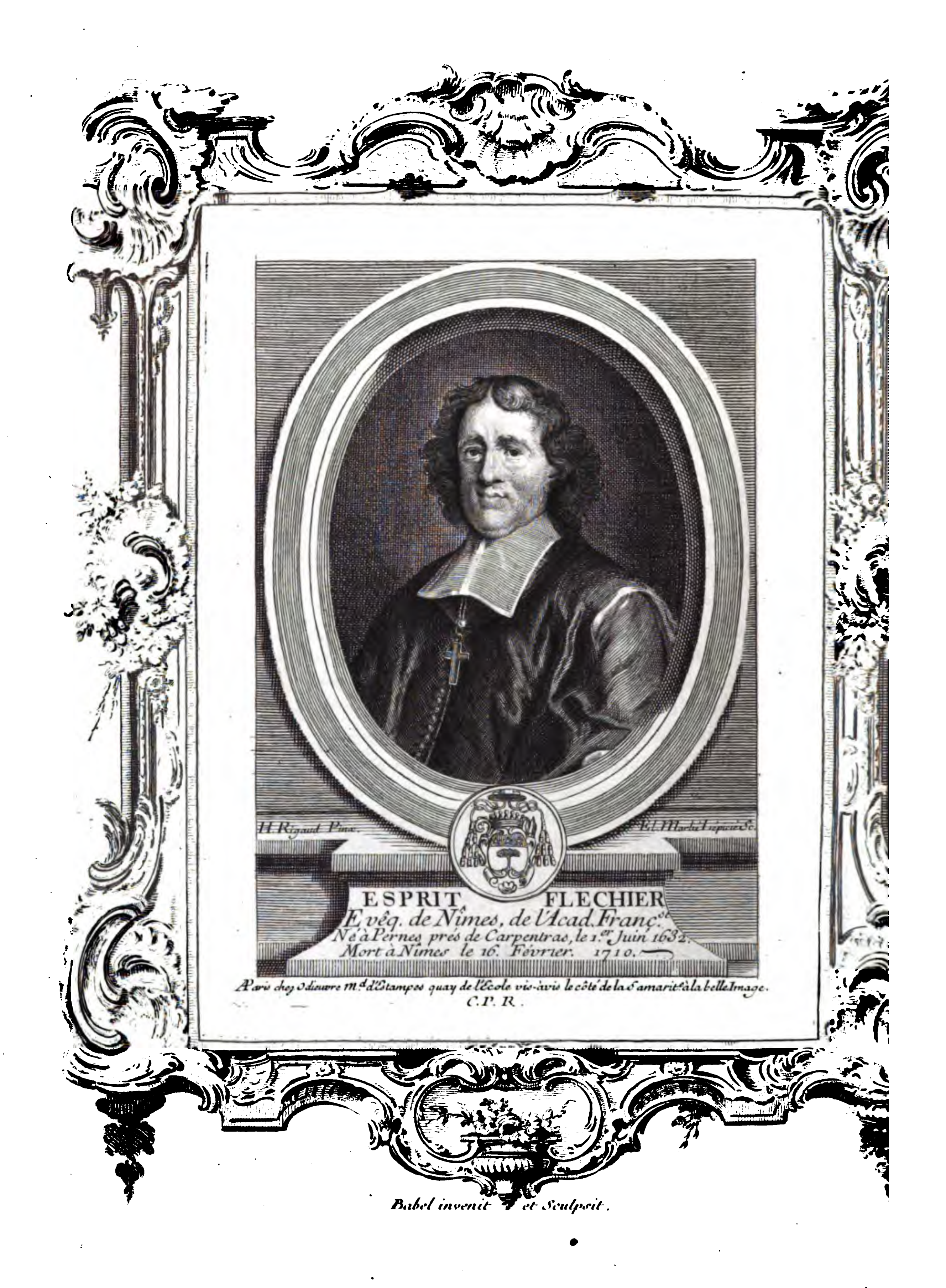
» Etroitement reſſerré dans les bornes de ſa profeſ-
» ſion, il joignoit aux talens de la prédication & de la

» direction des ames, le véritable esprit d'un religieux, » & les vertus que demandoit de lui sa compagnie, sur- » tout un parfait mépris du monde & de ses grandeurs, » sans manquer à rien néanmoins de ce qu'il devoit aux » grands; un dévoüement inviolable au service de l'égli- » se, & une soumission entiere aux puissances ecclésiasti- » ques, une estime de sa vocation dont il se déclaroit » partout, & un attachement à son état, capable de l'af- » fermir contre les offres les plus avantageuses; un zele » sincere & vif pour le bon ordre, & un soin exact de » s'y conformer lui-même & de le suivre.....

» Il avoit encore toutes les vertus qui font l'honnête » homme selon le monde. La probité, la droiture, la fran- » chise, la bonne-foi, ne disant jamais les choses autre- » ment qu'il les pensoit, ou si par sagesse il ne les pou- » voit dire telles qu'il les pensoit, ne disant rien; beau- » coup de prudence & de pénétration dans les affaires, » mais en même tems beaucoup de retenüe pour ne » s'y point ingérer de son mouvement propre, n'y en- » trant qu'autant qu'on l'y faisoit entrer, proposant ses » vües comme un ami, sans entreprendre de décider en » maître, cherchant à servir & à se rendre utile, & non » à se faire valoir & à dominer; bien de l'agrément » dans la conversation, un air engageant, des manieres » aisées, quoique respectueuses & graves, une douceur « qui devoit lui coûter, du tempérament dont il étoit, » mais par-dessus tout une modestie qui lui attiroit d'au- » tant plus d'éloges, qu'il avoit plus de peine à les en- » tendre, les fuyant, bien loin de les rechercher, élevant » volontiers les autres, & ne parlant jamais de lui-même,



ESPRIT


H. Rigaud Pinx.
ESPRIT FLECHIER
Evêq. de Nîmes, de l'Acad. Franç.se
Né à Pernes prés de Carpentras, le 1.er Juin 1632.
Mort à Nîmes le 16. Février. 1710.
A Paris chez Odieuvre M.d d'Estampes quay de l'Ecole vis-à-vis le côté de la Samarit.e à la belle Image.
C.P.R.
Babel invenit et Sculpsit.

ESPRIT FLÉCHIER.

ESPRIT FLÉCHIER évêque de Nîmes, l'un des quarante de l'académie françoise, naquit à Pernes, ville près d'Avignon dans le Comtat-Venaissain, le 10 Juin 1632. Neveu du pere Hercules Audifret, géneral des peres de la doctrine chrétienne, il fut élevé dans cette congrégation, y prit l'habit, & y professa pendant quelques années les humanités; mais en étant sorti, il vint à Paris, & s'y fit admirer autant par son génie pour la poësie, que par son goût pour l'éloquence. Une superbe description du Carousel en vers latins, fut le premier ouvrage qui commença d'établir sa réputation; il composa aussi en vers latins une piéce sur la paix entre la France & l'Espagne, & un excellent poëme sur la naissance de monseigneur le Dauphin, & en vers françois un poëme sur le Quiétisme, & deux odes, une sur la maladie du roi, & l'autre sur les conquêtes de ce grand monarque.

Mais c'est par son talent extraordinaire pour la chaire, que ce grand homme s'est le plus distingué. C'est l'éloquence elle-même qui paroît avec toutes ses beautés dans les panégyriques, & dans les oraisons funébres que nous a laissés cet illustre écrivain. » L'oraison funébre, dit M. Mongin dans un de ses discours académiques, étoit avant M. Flechier, l'art d'arranger » de beaux mensonges; un art tout profane, où sans » égard, ni à la vérité, ni à la religion, on consacroit » les fausses vertus des grands, & souvent l'abus de la » grandeur même; mais le sage Fléchier ne songea dans » les éloges des morts, qu'à faire des leçons aux vivans, » qu'à déplorer les grandeurs humaines par la vanité

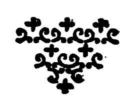
» qui les accompagne, ou par la mort qui les détruit.
» Il ne suffisoit pas d'être né grand, de posséder de
» grandes dignités, ou de lui proposer de grandes ré-
» compenses pour avoir plàce parmi ses héros immor-
» tels. Pour ne point trahir la vérité, il n'a loué que
» la vertu; pour ne point flatter ses portraits, il n'a
» travaillé que d'après la nature, & tous ses héros sont
» des modéles, comme toutes ses piéces sont des chefs-
» d'œuvre. C'est-là qu'on est étonné de voir dans un
» seul homme, l'ame universelle de plusieurs grands hom-
» mes, l'ame du guerrier, l'ame du sage, du grand ma-
» gistrat & de l'habile politique; là il s'éleve, il change,
» il se multiplie, & prend toutes les formes différen-
» tes du mérite & de la vertu. La séduction est si forte,
» qu'on croit voir tout ce qu'on ne fait que lire ou
» qu'entendre. Avec un livre à la main, vous êtes trans-
» porté dans des siéges & dans des batailles, c'est l'ora-
» teur qui vous charme, & vous n'êtes occupé que du
» héros; c'est Fléchier qui parle, & vous ne voyez que
» le grand Turenne; l'art cache l'orateur, & ne mon-
» tre que le grand capitaine ou le grand magistrat.

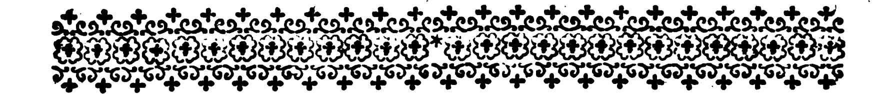
Voici un éloge moins pompeux, mais plus détaillé du mérite & des rares talens de cet homme célebre. » L'amour de la politesse & de la justesse du style, dit
» le pere la Rüe dans la préface de ses sermons, avoit
» saisi M. Fléchier dès ses premieres études. Il ne sor-
» toit rien de sa plume, de sa bouche, même en con-
» versation, qui ne fût, ou qui ne parût travaillé, ses
» lettres & ses moindres billets avoient du nombre &
» de l'art. Les beaux arts ayant été sa premiere occu-
» pation, principalement la poësie, il s'étoit fait une
» habitude & presque une nécessité de compasser tou-
» tes ses paroles, & de les lier en cadence. Le feu qui
» éclate dans son style, & qui en releve par-tout la grace
» & la dignité, semble manquer de véhémence, & sa
» prononciation traînante & peu animée, favorisant
» par sa lenteur la fidélité de sa mémoire, donnoit à

de défectueux dans ces conversions. On voit dans ses instructions & dans ses lettres pastorales, principalement dans celles qui sont adressées aux nouveaux convertis de son diocèse, l'effusion du cœur d'un vrai pasteur qui ne veut que le salut de ses oüailles, & qui se sert des voies les plus capables de les persuader, de les instruire & de les toucher; mais rien n'approchoit de sa charité envers les pauvres; elle éclata surtout dans de malheureuses années de disette, où pour soulager la misere de son pauvre peuple, il ne craignit pas de s'endetter, après s'être dépouillé généralement de tout ce qu'il avoit de plus précieux. Après avoir soutenu presque seul pendant plusieurs années l'hôpital de Nîmes, par des aumônes considérables, il voulut encore que cette maison héritât à sa mort d'une partie de ses biens, & l'autre partie qui consistoit en plus de vingt mille écus, fut distribuée aux pauvres.

Ce saint prélat plus illustre encore par ses vertus, que par la supériorité de ses talens, mourut le 16 Février 1710, dans la soixante & dix-huitiéme année de son âge.

Nous avons de lui l'histoire de Théodose le Grand composée pour l'instruction de monseigneur le Dauphin, la vie du cardinal Commendon, l'histoire du cardinal Ximenès, une courte description des antiquités de Nîmes, ses panégyriques, ses oraisons funebres, ses sermons de morale prêchés devant le roi, avec les discours synodaux qu'il a prêchés aux Etats de Languedoc & dans sa cathédrale, & des œuvres mêlées, contenant ses harangues, complimens, discours, & ses poësies latines & françoises.





COSME ROGER.

DOM COSME ROGER, supérieur général de la congrégation des Feuillans, mort evêque de Lombez dans la quarantieme année d'un épiscopat que ce grand homme illustra également, & par sa doctrine, & par ses éminentes vertus, naquit à Paris en 1615 de parens plus distingués encore par leur piété que par l'éclat d'une noble & ancienne origine. Formé de bonne heure à la vertu, ses vües se tournerent vers la retraite, dès qu'il eut connu les dangers où son salut seroit exposé dans le monde. N'étant âgé que de seize à dix-sept ans il entra dans la congrégation des Feuillans dont il devoit être un jour un des plus grands ornemens. Rien n'égala l'ardeur avec laquelle ce jeune religieux travailla à acquérir les vertus propres de son état, & à cultiver en même tems les merveilleuses dispositions qu'il avoit pour les sciences.

Ses études achevées avec un succès qui répondit à la beauté & à la facilité de son génie, soutenües d'une application constante; plein d'un zele ardent pour la sanctification des ames, il se dévoüa tout entier au ministere de la parole qu'il exerça pendant une longue suite d'années avec un éclat qui lui acquit la réputation d'un des plus excellens orateurs de son siecle. La province, Paris, la cour admirerent tour à tour son éloquence, & recueillirent les précieux fruits de son zele. Tout dans ce grand homme annonçoit la piété dont son cœur étoit rempli, & portoit l'édification partout. Il pensoit & parloit en apôtre, aussi ses discours nourris des paroles de l'écriture, & remplis des principes des saints peres, qui lui étoient familiers, étoient comme autant de traits de flâme

qui dissipoient les ténébresde l'ignorance & de l'erreur, & qui allumoient dans les cœurs les feux de l'amour divin; pendant cinq ans qu'il eut l'honneur de prêcher devant le plus grand roi de la terre il fut par son éloquence un objet d'admiration pour toute la cour, & ce fut chaque année nouvel empressement de l'entendre.

Au talent de la prédication ce grand homme joignoit les lumieres d'une prudence consommée, qui souvent lui mérita l'honneur d'être employé par le feu roi dans des négociations extrêmement délicates; & en particulier dans celle où il eut à travailler à la réconciliation de Cosme troisieme, grand duc de Toscane avec la duchesse son épouse.

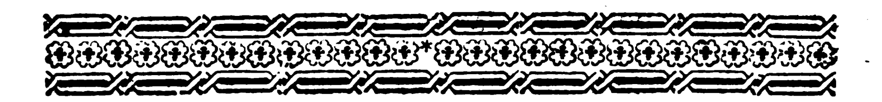
Il y avoit cinq ans que son mérite l'avoit élevé à la dignité de supérieur général de sa congrégation, lorsque le feu roi pour récompenser ses services le nomma à l'évêché de Lombez (*a*). Son élevation ne servit qu'à enflammer encore plus le zéle ardent dont il fut toujours animé pour le salut des ames. La conduite du nouveau troupeau qui venoit de lui être confié l'occupa tout entier; à peine fut-il arrivé dans son diocese, qu'on le vit se livrer avec ardeur aux pénibles fonctions de l'apostolat. Convaincu que le premier devoir d'un évêque est de rompre à ses oüailles le pain de la parole de Dieu, il prêcha, il cathéchisa, il instruisit, & ce fut avec un fruit d'autant plus grand, que la haute idée que l'on avoit de sa vertu rendoit ses instructions plus persuasives & plus touchantes.

Vivement sollicité d'accepter d'autrès bénéfices plus considérables qui lui furent offerts, il demeura fidéle à sa premiere épouse, & lui fut même si attaché, que pendant quarante ans d'épiscopat il ne lui est arrivé qu'une seule fois de s'éloigner de son diocese; encore y fut-il obligé par la nécessité de se trouver à l'assemblée générale du Clergé.

(*a*) En 1671.

Plein d'une charité tendre & compatissante pour les pauvres il sacrifia à leur soulagement jusqu'aux bienséances de son état. Ses revenus ne pouvant suffire à ses aumônes, il en vint jusqu'à se défaire de son équipage pour pouvoir plus abondamment fournir à leurs besoins.

La mort de cet homme illustre arriva le 20 Décembre 1710 dans la quatre-vingt-quinzieme année de son âge & la soixante-dix-huitiéme de sa profession dans l'état religieux.



JEAN DE LA ROCHE.

JEAN DE LA ROCHE, prêtre de l'Oratoire, l'un des plus grands ornemens de cette congrégation, naquit en Bretagne dans le diocese de Nantes en 1654, de Pierre de la Roche capitaine d'infanterie, & de N. Merrey originaire de Troyes en Champagne. Dès qu'il fut en âge de commencer ses études, un de ses oncles le pere Jean Merrey prêtre de l'Oratoire, homme distingué par sa piété & par son érudition, le prit auprès de lui & donna tous ses soins à son éducation; sous un si excellent maître le jeune de la Roche doué d'un esprit excellent fit en peu de tems de grands progrès dans ses études qu'il commença à Nantes, & qu'il vint achever à Condom. La tendresse, les soins de son oncle, ses sages instructions le gagnerent à l'Oratoire où il fut reçu en 1668.

Après son année d'épreuves il fut renvoyé de Paris à Condom auprès de son oncle pour y enseigner les humanités, & il passa de-là à Nantes où il professa la rhétorique avec beaucoup de distinction. Toujours dirigé dans ses études par un maître dont il étoit tendrement chéri, & qui étoit plein de zele pour son instruction,

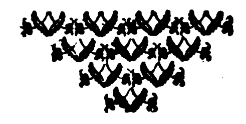
aidé du ſecours de ſes lumieres il ſe diſtingua dans toutes les ſciences auxquelles il s'appliqua. Comme le pere Merrey avoit un talent particulier pour l'éloquence de la chaire il s'attacha principalement à cultiver les heureuſes diſpoſitions que ſon jeune neveu avoit pour cet art. Il fit plus en ſa faveur, il le mit en poſſeſſion d'une ample collection qu'il avoit faite des plus beaux morceaux d'éloquence répandus dans les écrits des peres; fruit précieux d'une longue & pénible étude, dont le pere de la Roche ſçut profiter avec d'autant plus de ſuccès, qu'il poſſédoit dans le plus haut dégré tous les talens qui forment les grands orateurs.

Après différens eſſais qui commencerent à établir ſa réputation, nommé pour prêcher le Carême à Condom, il fournit cette premiere carriere avec un éclat qui fit naître à pluſieurs grandes villes le déſir de le poſſéder; ce fut partout mêmes ſuccès, & même approbation. Appellé à Paris en 1680 pour y prêcher dans l'égliſe de l'Oratoire, il y mérita encore de plus grands applaudiſſemens. Les chaires les plus conſidérables de cette capitale il les remplit ſucceſſivement, & partout il eut autant de panégyriſtes que d'auditeurs. Un de ſes plus zélés partiſans fut le célebre M. Racine à qui l'on a ſouvent entendu dire qu'il trouvoit plus de beautés dans les ſermons du pere de la Roche, qu'il n'en trouvoit lui-même dans ſes propres ouvrages; rien auſſi dans ces éloquens diſcours qui ne tende, ou à toucher le cœur, ou à perſuader l'eſprit; les grandes vérités de la religion y ſont propoſées d'une maniere également forte & touchante. Partout on ſent que l'orateur étoit lui-même vivement pénétré, & de la vérité des maximes qu'il annonçoit, par la ſolidité des preuves qu'il en donne, & de leur grandeur par l'énergie & la nobleſſe des expreſſions qu'il employe; ce qui venoit moins de l'art que de la forte impreſſion que l'importance des ſujets qu'il traitoit avoit faite ſur ſon eſprit.

Comme la réputation que ce célebre orateur s'étoit faite

faite dans la province l'avoit fait connoître à Paris, la réputation qu'il se fit dans la Capitale le fit connoître & souhaiter à la cour où il eut l'honneur de prêcher deux années de suite, & ce fut avec tant de satisfaction de la part du feu roi, que ce grand prince ayant été obligé de partir dans le cours du Carême pour l'ouverture de la campagne, il eut la bonté de dire à son prédicateur: *Mon pere, je suis très-content de vous, & édifié de vos sermons; je suis fâché de ne pouvoir en profiter pour le présent, mais le bien de mon royaume m'appelle ailleurs: cependant je ne veux pas me priver de vos instructions, je vous retiens pour l'année prochaine.* Nouvelle carriere que le pere de la Roche fournit avec l'approbation générale de toute la cour.

Cependant sa santé qui s'affoiblissoit chaque jour le mit dans la nécessité de modérer l'ardeur de son zele. Obligé de prendre le lait au Printems & en Automne il acheta près de Surenne une maison de campagne où il passa les dernieres années de sa vie dans la priere & dans la méditation des grandes vérités qu'il avoit si souvent annoncées avec autant d'édification que de succès. Ses infirmités cependant ne l'enleverent pas entierement à la chaire, on l'y vit paroître encore quelquefois; mais il n'y avoit que son zele seul qui pût l'arracher de sa chere retraite qui avoit pour lui d'autant plus d'attrait, qu'il la regardoit comme un azile contre la séduction du monde. Ce fut-là qu'il termina sa glorieuse carriere l'an 1711, étant âgé de cinquante-sept ans.





FABIO BRULART DE SILLERY.

FABIO BRULART DE SILLERY, docteur de Sorbonne, évêque de Soissons, & l'un des quarante de l'académie, issu d'une des plus nobles & des plus illustres familles du royaume, naquit au château de Pressigny en Touraine le 25 Octobre 1655, de Louis Brulart, marquis de Sillery & de Puysieulx, & de Catherine-Elisabeth de la Rochefoucaut. Destiné à l'église il travailla de bonne heure à acquérir les sciences & les vertus qui devoient le mettre en état de remplir dignement les fonctions de l'état dont il avoit fait choix. Après avoir achevé ses humanités, il fut envoyé à Paris où il fit son cours de philosophie au college de la Marche, & il étudia ensuite en Sorbonne où il reçut le bonnet de docteur à l'âge de vingt-six ans. A ces différentes études il joignit celle de l'histoire sacrée & des langues sçavantes, ne voulant rien négliger de tout ce qui lui paroissoit nécessaire à une plus parfaite intelligence de l'écriture-sainte & des peres de l'église. Tant de connoissances ne suffirent pas à la vaste étendüe de son génie; il s'appliqua encore à l'éloquence de la chaire & à la poësie, & montra qu'il n'avoit pas moins de talent pour l'une que pour l'autre. Son ode sur la paix, celle qu'il a adressée à M. de Segrais, & une troisieme qu'il a composée sur l'amitié, toutes trois insérées dans divers recueils de vers choisis, sont admirables par le tour aisé & délicat, par le naturel charmant, & par la noblesse & l'élégance de l'expression qui y régnent.

Deux lettres que M. de Sillery écrivit au pere Lami Bénédictin qui dans son livre de la connoissance de soi-même n'avoit pas plus épargné l'éloquence de la

chaire & du barreau que la rhétorique du college, renferment tout ce qui se peut dire de plus instructif sur ces différens genres d'éloquence ; mais le sçavant auteur de cet ouvrage ne s'en tint pas à la théorie de ce bel art : il y voulut encore joindre la pratique, & il le fit avec des succès surprenans ; il annonça la parole de Dieu dans les plus célebres chaires de Paris, & ce fut toujours avec un concours prodigieux d'auditeurs. S'il persuadoit l'esprit par la force du raisonnement, il touchoit le cœur par l'onction qui se faisoit sentir dans tous ses discours, il ne lui manqua qu'un tempérament plus robuste pour briller long-temps dans ce saint exercice.

Ce fut à une si grande supériorité de mérite que l'abbé de Sillery dut les honneurs où il fut élevé. En 1685 il fut député du second ordre à l'assemblée du clergé, & en 1689 il fut nommé à l'évêché d'Avranches, mais avant que ses bulles fussent expédiées, il obtint du roi l'agrément de permuter avec le célebre M. Huet qui avoit été nommé à l'évêché de Soissons. Les brouilleries qui étoient survenües entre la cour de Rome & celle de France furent cause que M. de Sillery ne put être sacré qu'en 1692.

Passionné autant qu'il l'étoit pour les sciences il fut charmé de trouver à Soissons une académie, qui formée sur le plan & sous les yeux de l'académie françoise consacroit comme elle tous ses travaux à l'avancement des lettres & à la perfection du langage. Ce n'en fut pas assez pour ce sçavant prélat de favoriser & de protéger cette académie naissante, il se fit encore un plaisir d'en ranimer les exercices par sa présence, & de lui consacrer tous les momens que les fonctions de son ministere lui laissoient de libres.

La haute réputation que M. de Sillery s'étoit acquise d'être un des plus éloquens orateurs de son siecle, lui procura l'honneur d'être choisi par l'assemblée du clergé pour haranguer Jacques II roi d'Angleterre,

qui obligé de se retirer en France, vint établir sa cour à S. Germain-en-Laye en 1695 ; ce fut dans cette action d'éclat que M. de Soissons fit briller toute la force & tous les charmes de son éloquence ; jamais harangue ne fut autant applaudie que celle qu'il fit dans cette occasion, aussi fut-elle presque aussitôt traduite en plusieurs langues & répandüe dans toutes les cours de l'Europe.

Un discours non moins éloquent & plus rempli d'érudition fut celui que M. de Soissons prononça le jour de sa réception à l'académie françoise où il succéda à M. Pavillon mort en 1705. Tout ce qui se peut dire de plus ingénieux sur le génie des langues & sur le caractere de l'éloquence & de la poësie se trouve rassemblé dans ce sçavant morceau.

M. de Sillery ne fit pas moins admirer son érudition dans l'académie des inscriptions où il fut reçu en 1701 en qualité d'académicien honoraire. Chaque fois qu'il assistoit aux assemblées de cette célebre compagnie, il avoit à lui faire part de quelque nouvelle découverte qui étoit le fruit de ses sçavantes recherches, & de la grande connoissance qu'il avoit des monumens antiques. On peut voir là-dessus ses remarques sur le dessein de deux colomnes milliaires ornées d'inscriptions, sur les sépultures des premiers chrétiens dans les Gaules, sur un bas-relief de marbre que l'on croit être le dessus du tombeau que le peuple appelle à Soissons *le trou de l'oracle d'Isis*.

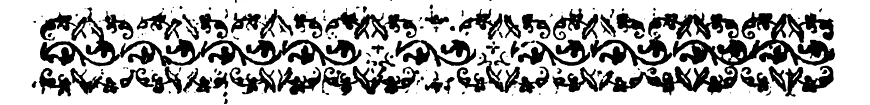
Mais ce n'est que par la lecture des doctes ouvrages que cet illustre prélat a laissé manuscrits que l'on pourra connoître quelle étoit l'immense étendüe de ses connoissances : versé en toute sorte de genre de littérature, il n'en est presque point où il n'ait excellé. Parmi ses ouvrages non imprimés se trouvent des poësies latines & françoises de toutes les especes, des homélies, des sermons, divers traités de morale, des commentaires sur quelques épîtres de S. Paul, & sur celle

de S. Clément pape, aux Corinthiens, & un grand nombre de sçavantes dissertations sur différens sujets de littérature.

Les qualités du cœur étoient dans ce grand homme plus estimables encore que celles de l'esprit. Rien qui égalât sa pitié compatissante envers les pauvres : peu content de sacrifier chaque année la plus grande partie de ses revenus à leur soulagement, souvent il lui est arrivé dans des années de disette de se charger lui-même de dettes pour secourir son pauvre peuple dont les besoins furent toujours la mesure de la charité de ce vertueux prélat. Les écoles, les séminaires, les hôpitaux qu'il a établis dans son diocèse seront d'éternels monumens de sa piété & de son zele.

Cet homme illustre que sa science & ses vertus ont rendu supérieur aux plus grands éloges, mourut le 20 Novembre 1717 dans sa soixante-unieme année.





MATHIEU HUBERT.

MATHIEU HUBERT, plus illustre encore par l'éminence de ses vertus, que par la supériorité de ses talens, naquit à Châtillon, petite ville du pays du Maine en 1640, de parens peu accommodés des biens de la fortune; mais distingués par une probité peu commune. Leur premier soin fut d'élever leurs enfans dans la crainte du Seigneur, & de les former de bonne heure à la pieté. Le jeune Hubert, que mille qualités aimables leur rendoient cher, devint l'objet de leur prédilection, & les grandes espérances qu'ils en conçurent, furent pour eux un motif de donner une attention particuliere à son éducation. La modicité de leur fortune ne les empêcha pas de l'envoyer au Mans pour y faire ses études dans le college des peres de l'Oratoire. Un de ses maîtres, fut le célebre Jules Mascaron, que la supériorité de son mérite éleva depuis à la dignité d'évêque d'Agen. Enchanté des heureuses dispositions de son disciple, il les cultiva avec un soin extrême, & il en parla avec éloge aux supérieurs de la congrégation: sur le témoignage de ce grand homme, le jeune Hubert fut reçu à l'Institution de Paris, où il entra en 1661 âgé de vingt & un ans, après avoir glorieusement achevé son cours de philosophie.

Destiné au sortir de l'Institution à professer les belles-lettres, il sçut inspirer à ses disciples une égale ardeur pour l'étude & pour la pieté; & il est vrai que jamais maître ne posséda dans un plus haut dégré, le talent de former la jeunesse dans les principes d'une éducation véritablement chrétienne.

Le pere Hubert, après avoir fourni avec éclat cette

premiere carriere, ne s'occupa plus pendant quelques années que de sa propre instruction. L'étude de la théologie, la lecture assidüe de l'écriture-sainte & des peres, déroberent tous ses momens; étude à laquelle il se livra avec d'autant plus d'ardeur, qu'il la jugeoit d'une utilité extrême pour remplir dignement les fonctions du ministere auquel il se destinoit, & qu'il a exercé pendant tant d'années dans les provinces, à Paris & à la cour; mais avec quel succès? Peut-être suffiroit-il pour en juger, de rapporter ici l'approbation qui se trouve à la tête des sermons de ce célebre orateur.

» En lisant ces discours, je me suis ressouvenu, dit » le censeur, de cette grande réputation que l'auteur » s'est acquise pendant sa vie, lorsqu'il préchoit, & que » ses pieds vénérables alloient d'une chaire à l'autre » dans les principales églises de cette capitale du royau» me, à la cour devant le roi, & le plus grand de nos » rois : réputation la plus célebre, autant par sa » probité & la sainteté de ses mœurs, que par la beauté » de ses discours & l'éclat de son éloquence. Des ins» tructions si belles, si sçavantes, si sublimes, si mé» thodiques, si pures dans le dogme, si correctes & si » édifiantes dans la morale, méritent sans doute de » passer à la postérité la plus reculée. Le choix des ma» tieres, l'excellente maniere de les traiter, fondée sur » l'écriture-sainte, tirée des SS. peres & des docteurs de » l'église les plus sûrs dans leurs décisions, la force des » raisonnemens, l'élégance & la politesse chrétienne » qui en sont les ornemens; le zele, la pieté, l'onction » qui éclatent de toutes parts, & tant d'autres perfec» tions qu'elles renferment, les rendront également » cheres & utiles au public.

Les grands succès au reste, qui accompagnerent constamment cet excellent homme dans l'exercice de son ministere, on doit peut-être moins les attribuer à ses talens, quelques grands qu'ils fussent, qu'à sa solide pieté, qui donnant une merveilleuse onction à ses

paroles, faisoit passer dans le cœur de ses auditeurs, les sentimens dont il étoit lui-même pénétré. Plein d'un respect profond pour la sainteté de la parole qu'il annonçoit, il auroit cru que c'eût été l'avilir, que de la faire servir à éblouir, ou à amuser agréablement l'esprit; son but fut toujours de parler au cœur, de le toucher & de le convertir; & ce qui rendoit son éloquence plus touchante & plus persuasive, c'est la haute idée que l'on avoit de sa sainteté: les vertus qu'il prêchoit, l'on sçavoit qu'il les pratiquoit dans toute leur perfection. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes ces vertus, contentons-nous de rapporter quelques traits édifians de sa profonde humilité. Ayant un jour rencontré dans une compagnie une personne de distinction, qui après l'avoir embrassé, le fit souvenir qu'il avoit été autrefois son condiscipl e: *Je n'ai garde, Monsieur*, lui répondit humblement le pere Hubert, *de l'oublier jamais, je m'en souviens toujours avec plaisir & avec reconnoissance: vous aviez la bonté de me fournir des livres, de me donner de vos habits & semblables secours, sans quoi j'aurois eu bien de la peine à faire mes études; & je fais gloire de l'avouer ici devant tant d'honnêtes gens qui me font l'honneur de m'aimer, afin qu'ils m'aident à m'acquitter auprès de vous de ce que je vous dois.*

Dans les dernieres années de sa vie, le prédicateur destiné pour le Carême de S. Jean en Greve étant venu à manquer, & le pere Massillon devant prêcher cette même année-là le Carême à S. Gervais, la proximité des deux églises, la concurrence d'un voisin redoutable qui avoit pour lui les charmes de la nouveauté, & peut-être la supériorité des talens; n'empêcherent pas que le pere Hubert ne remplît la station qui lui étoit offerte, *content*, disoit-il, *de prêcher aux gens de livrée, qui ne pouvoient trouver de place avec leurs maitres aux sermons de son illustre voisin*; mais l'éloquence de ce grand homme fut, comme elle l'avoit toujours été, généralement applaudie.

Epuisé par les fatigues d'une longue suite d'années consacrées aux travaux apostoliques, il termina sa glorieuse carriere le 22 Mars de l'année 1717, étant âgé de soixante & dix-sept ans.

CHARLES DE LA RÜE.

CHARLES DE LA RÜE, l'un des plus grands orateurs, & des plus excellens poëtes de son siécle, naquit à Paris en 1673. La beauté & l'élévation de son génie lui firent de bonne heure un nom illustre dans la république des lettres. Etant entré à l'âge de seize ans dans la compagnie de Jesus, il s'y distingua bientôt par la supériorité de ses talens; il les fit surtout briller avec éclat dès qu'il eut commencé à professer les humanités à Paris. Le beau poëme latin qu'il composa en 1667 sur les conquêtes de Louis XIV, fut jugé si excellent, que le célebre Pierre Corneille se fit un honneur d'en donner une traduction en françois; & lorsqu'il la présenta à Sa Majesté, il n'hésita pas de lui dire, qu'il s'en falloit bien que cette traduction offrît les mêmes beautés qui se trouvoient dans l'original; & ce fut-là le commencement de l'estime singuliere dont le feu roi honora depuis constamment le pere de la Rüe.

Cependant le jeune Jésuite, plein de l'esprit de sa vocation, brûloit du désir d'aller signaler son zele dans les missions du Canada: il en sollicita la permission avec les plus vives instances; mais ses supérieurs qui avoient sur lui d'autres desseins, refuserent constamment de se prêter à ses voeux.

Sa passion pour les belles-lettres le suivit en théologie, & il trouva bien des momens pour la contenter.

Ce fut en ménageant ainsi son tems, qu'il donna son interprétation de Virgile enrichie de sçavantes notes.

Son cours de théologie fini, ses supérieurs le destinerent à professer la rhétorique à Paris ; emploi qui le mettoit à portée de cultiver avec succès le rare talent qu'il avoit pour l'éloquence & pour la poësie. Ses tragédies latines & françoises furent généralement applaudies, & en particulier du grand Corneille, qui ne put s'empêcher de dire, que *c'étoit dommage que le pere de la Rüe fût d'une profession à ne pouvoir se donner tout entier aux piéces de ce genre ; qu'il ne voyoit que lui qui pût soûtenir la noble majesté du théâtre françois.* Poëte excellent, il ne fut pas moins bon orateur ; ses harangues, les catéchismes même qu'il faisoit en latin à ses disciples, furent regardés comme des modéles.

Après plusieurs années passées dans les exercices du college, le pere de la Rüe résolu de se dévouer tout entier au ministere de la parole divine, ne s'occupa plus que de l'étude de l'écriture-sainte & des peres. » Ce » fut dans ces sources sacrées, dit l'auteur qui nous four- » nit l'extrait que nous donnons ici, que le pere de la » Rüe puisa ces idées magnifiques ; ces vives peintures » du vice & de la vertu, ces nobles sentimens de l'hé- » roïsme chrétien, ce sublime de la religion dont il en- » richit ses sermons : ses panégyriques des saints, ses ad- » mirables éloges funebres n'étoient ni moins édifians, » ni moins pathétiques que ses discours de morale. C'é- » toit toujours un homme qui gardoit son caractere de » prédicateur de l'évangile, qui sembloit parler en pro- » phete, qui se servoit avantageusement du beau feu » d'une imagination féconde en traits enlevans, pour » intimider les cœurs les plus endurcis ; qui sans se ren- » dre toujours esclave de sa mémoire, prenoit quelque- » fois l'essor, & se livroit aux saintes ardeurs de son » zele. De-là, ces fruits immenses d'un ministere de » près de quarante ans, qui le firent passer pour un des » plus excellens prédicateurs de son tems ; il le fut aux

» yeux de tout Paris; il le fut à la cour, où plus on
» l'entendit, plus on voulut l'entendre.

» Ce fut après qu'il eut prêché plusieurs Avents &
» plusieurs Carêmes, que le feu roi toujours animé de
» cet esprit de religion qui le distingua pendant sa
» vie, & qui rendit sa mort si chrétienne, voulut procu-
» rer à ses sujets rebelles du Languedoc, un moyen de
» salut qui pût les faire rentrer dans le sein de l'église.
» Le pere de la Rüe fut destiné à aller faire des mis-
» sions dans cette province, & pendant trois ans entiers
» qu'il y demeura, il y opéra des conversions sans nom-
» bre; mais il dit lui-même que le bien qu'il fit, on
» ne dut l'attribuer avec la bénédiction du ciel, qu'à la
» liberté qu'il se donna de s'abandonner aux mouve-
» mens de son génie, & ses plus beaux sermons n'y eu-
» rent point de part. A l'occasion de divers événemens;
» & des scenes tragiques qui se passoient sous ses yeux,
» il fit souvent des discours, où les transports de son
» zele, secondés de son talent, lui fournissoient les ima-
» ges les plus vives, & les plus fortes expressions; tant
» il est vrai, disoit-il, qu'une étude recherchée des gra-
» ces de la langue; qu'une justesse scrupuleuse de mé-
» moire, énerve l'éloquence chrétienne, & ne sert qu'à
» lui faire perdre son fruit.

» Respectueux envers les grands sans être gêné de
» leur grandeur, il trouvoit auprès d'eux un accès fa-
» cile, qui le faisoit entrer jusques dans leur cœur.
» Affable & plein de bonté pour les petits, il daignoit
» se familiariser avec eux; toujours sage, toujours
» édifiant dans sa conduite, il se prêtoit au monde,
» sans oublier les bienséances de son état; agréable ce-
» pendant & poli dans ses manieres religieuses. Le
» monde le voyoit avec d'autant plus de plaisir, qu'ayant
» du goût pour les arts, & pouvant parler de tout,
» on trouvoit dans ses entretiens, & de quoi pouvoir
» apprendre, & de quoi pouvoir s'édifier.

» Des personnes les plus distinguées par leur mérite,

par leur naiſſance, par la ſainteté de leur profeſſion, lui remirent leur conſcience entre les mains. Madame la Dauphine d'abord, & enſuite M.r le duc de Berry, lui firent l'honneur de le choiſir pour leur confeſſeur; & l'on peut dire que jamais homme ne fut dans les fonctions de ce miniſtere, moins attentif à ſa propre gloire, moins ſuſceptible de jalouſie.

» M. le Dauphin ſi recommandable par une pieté dont toute l'Europe fut édifiée, ſe faiſoit un plaiſir de l'entretenir, & ſembloit n'avoir rien de ſecret pour lui; le feu roi ſur-tout le voyoit auſſi volontiers en particulier, qu'il l'entendoit en public; il avoit pour lui tout ce qu'un grand roi peut avoir de conſidération pour un ſujet.

» Au comble de tout ce qu'un homme de ſa profeſſion pouvoit eſperér en ce monde de ſuccès, d'agrémens, de diſtinction, il ſe vit précipité dans un état, où ſes infirmités ne purent lui laiſſer en partage que la retraite. Celle de Pontoiſe étoit ſon ouvrage, & elle faiſoit ſes délices; il fut obligé d'y renoncer, & de venir s'enſevelir dans la ſolitude du college. Tandis qu'il avoit pû offrir le ſaint ſacrifice, il n'y manqua pas; inconſolable de ne l'avoir pû depuis près d'un an, ſi juſqu'à la mort il n'avoit pas eu la conſolation de communier tous les jours régulièrement.

» Il s'étoit levé le matin à ſon ordinaire; & déja faiſant un dernier effort, il ſe préparoit à la communion, lorſque ſa foibleſſe l'obligea de ſe remettre au lit. A peine y fut-il, qu'il tomba dans une entiere défaillance; bien-tôt il parut ne reconnoître plus perſonne, & n'entendit plus rien. Les yeux levés au ciel, & ſourd à tout ce qu'on lui diſoit, il fut plus d'une heure à réciter certaines prieres qu'il s'étoit rendues familieres. On en entendit aſſez pour juger qu'il falloit que cette grande ame dans ces derniers momens, eût intérieurement ranimé toute ſa ferveur. Il ne

» cessa de prier de la sorte, que lorsque n'en pouvant
» plus, il entra dans une douce agonie qui l'enleva de
» ce monde le 27 Mai 1725, âgé de quatre-vingt-deux
» ans.



PIERRE FRANÇOIS D'AREREZ DE LA TOUR.

PIERRE FRANÇOIS D'AREREZ DE LA TOUR, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, l'un des plus grands hommes de son siecle, issu d'une famille plus distinguée encore par les vertus qui y étoient héréditaires que par l'éclat de son ancienne noblesse, naquit à Paris le 21 Avril 1653, de messire Henri d'Arerez, seigneur de la Tour & de Thuy, conseiller & maître d'hôtel ordinaire du roi, capitaine & gouverneur pour Sa Majesté du château de Tonquile, & de dame Marie Sybille Fautrier de Malleval.

Dès ses plus tendres années il laissa appercevoir dans lui les plus heureuses dispositions pour les sciences, accompagnées d'un naturel docile & d'un goût marqué pour le travail. La réputation d'un maître habile le célebre M. Cailly, qui le premier osa enseigner publiquement la nouvelle philosophie dans l'université de Caen, attira le jeune de la Tour en cette ville. La beauté de son génie l'avoit distingué dans ses humanités, & il brilla encore plus dans cette nouvelle carriere; les theses publiques qu'il soutint à la fin de son cours lui mériterent les plus glorieux applaudissemens. Mais quelque grande qu'eût été jusqu'alors son application, elle redoubla lorsqu'il fut passé à l'étude de la théologie. L'attrait qu'eut pour lui cette science dont la sublimité sembloit s'accorder si parfaitement avec celle de son esprit,

ne fit qu'augmenter pendant toute sa vie ; aussi s'y livra-t-il tout entier. On jugera des progrès qu'il y fit par la gloire qu'il a eüe d'être consulté par les plus grands prélats du royaume comme un des hommes de son siecle qui possédoit le mieux les matieres de la foi, & qui étoit le plus versé dans la science de l'écriture - sainte, des conciles & des peres.

Les avantages que lui promettoit l'éclat d'une naissance illustre soutenüe de toutes les qualités les plus propres à le faire briller dans le monde ne purent l'empêcher de suivre l'attrait de la grace qui l'appelloit à la retraite. Destiné par la providence à être l'ornement & l'appui d'une société illustre, âgé de dix-neuf ans il entra dans la congrégation de l'Oratoire le 15 Août de l'année 1672. S'il y brilla par la supériorité de ses talens, il ne s'y fit pas moins admirer par l'éminence de ses vertus. Après avoir enseigné avec distinction pendant quelques années les humanités dans différens colleges de sa compagnie, il fut envoyé à Soissons pour y professer la philosophie. Ce fut-là qu'il commença à donner d'éclatantes preuves du rare talent qu'il avoit pour l'éloquence de la chaire ; on en jugera par la lettre que le P. Duguet supérieur de la maison de Soissons, écrivit en 1680 au R. P. de Sainte - Marthe supérieur général de l'Oratoire. Nous la transcrirons ici toute entiere parce qu'elle peut seule tenir lieu du plus grand éloge. Voici dans quels termes elle est conçüe.

» Le pere de la Tour qui enseigne ici la philosophie » vient de faire paroître en deux ou trois sermons un » talent si prodigieux & si complet, que je ne sçache » point de prédicateur qu'il ne puisse égaler en très-peu » de tems. C'est, comme vous sçavez, un parfaitement » homme de bien, d'une piété solide, d'une humilité » profonde, & qui mene une vie de Chartreux parmi » nous, sans pourtant s'y distinguer par aucune singu- » larité ; il sçait tout ce qu'on peut sçavoir à son âge, » sur-tout pour la doctrine des saints peres & pour la

» discipline ecclésiastique; il a le jugement mur, rien de » faux dans l'esprit; la mémoire du monde la plus sûre » & la plus heureuse, ajoutez à cela une composition » juste, nette, vive, fleurie, & avec tout cela pleine » d'onction, toujours proportionnée aux personnes à qui » il a à parler; mais ce qu'il y a de plus admirable c'est » la prononciation qu'il a si belle, si animée, si insi» nuante, si dégagée qu'encore qu'il n'ait prêché que » trois ou quatre fois, je connois peu de gens de ceux» mêmes qui brillent dans la chaire depuis quinze ou » vingt ans que je voulusse lui préférer. Vous ne songiez » apparemment à lui que pour une philosophie ou une » théologie. C'est un emploi pour lequel vous trouverez » assez de gens; il n'en est pas de même de la prédica» tion pour laquelle vous en trouverez peu qui ayent » tant de talens; ce n'est pas au reste un homme à se » déterminer de lui-même à aucun emploi, il est trop » humble & trop détaché pour cela; mais je puis vous » répondre, pour l'avoir tâté, que si vous le déterminez » à cet emploi, il pourra dès cet été, sans faire tort à » sa classe, au-dessus de laquelle il est infiniment, se » mettre en état de commencer au plûtôt. Vous use» rez, comme il vous plaira, de cet avis; mais je vous pro» teste que rien ne m'a porté à vous le donner que le » zele que j'ai pour le service de l'église & pour l'hon» neur de la congrégation.

Cette lettre décida de la destination de l'homme célebre dont je fais l'éloge. Ses supérieurs qui souhaitoient qu'il consacrât ses talens au ministere de la parole l'appellerent à Paris en 1680; les charmes de son éloquence lui firent bientôt un grand nom dans la nouvelle carriere où il entroit. Un style pur sans affectation, noble sans enflure, égal sans monotonie, une composition réguliere sans être génée, plus nourrie de l'écriture sainte & de la lecture des peres qu'abondante en ornemens & en descriptions fleuries; une déclamation douce, un ton gracieux, un geste naturel caractériserent ses discours, &

le firent écouter avec une approbation générale ; mais trop humble pour être sensible aux applaudissemens les plus flatteurs, il ne fut touché que du fruit qu'il plût à Dieu d'opérer par son ministere.

La profonde connoissance qu'il avoit acquise des matieres ecclésiastiques ayant engagé ses supérieurs à le choisir pour faire des conférences à S. Magloire, tout Paris accourut pour l'entendre ; de grands prélats, des théologiens célebres, d'illustres magistrats s'empresserent à grossir la foule de ses auditeurs.

Au reste le zele de ce grand homme ne fut pas borné au seul exercice du ministere de la parole. Un nombre infini de personnes de tout état & de toute condition touchées de l'onction de ses discours voulurent l'avoir pour guide dans la voie du salut ; & quel homme posséda dans un plus haut degré le talent de la direction? Peut-être suffiroit-il d'en rapporter pour preuve le choix que firent de lui deux grands princes (*a*) pour les assister à la mort, & la confiance dont l'honorerent deux illustres princesses (*b*) en remettant entre ses mains les intérêts de leur conscience.

A tant de rares talens ajoutons celui du gouvernement. On peut se rappeller dans quelle circonstance de tems le pere de la Tour fut chargé de l'administration générale de sa congrégation. Il eut besoin de toute sa sagesse pour empêcher que le vaisseau qu'il conduisoit n'allât briser contre les écueils qui sembloient l'environner de toute part. Son affabilité, sa douceur, sa charité lui gagnerent le cœur de tous ses inférieurs ; s'il commandoit, ses ordres étoient accompagnés de tant de politesse qu'ils pouvoient plutôt passer pour des prieres que pour des commandemens. Rien qui égalât sa tendresse pour les malades ; il les visitoit souvent, s'informoit avec soin de ce qui pouvoit leur manquer, vouloit

(*a*) Henri-Jules de Condé & le prince de Conti son oncle.

(*b*) La reine d'Angleterre épouse du roi Jacques II, & la princesse de Condé femme de Henri-Jules de Condé.

qu'on

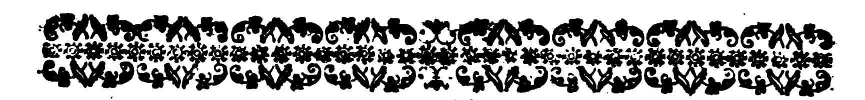
tante, il évita toute singularité, & on n'en remarqua point d'autre en lui que celle de marcher d'un pas toujours égal dans le chemin de la vertu. La multiplicité de ses occupations ne lui fit jamais rien retrancher du tems qu'il consacroit chaque jour à l'oraison. C'étoit dans ses fréquentes communications avec Dieu qu'il se délassoit de ses fatigues; & qu'il prenoit de nouvelles forces pour soutenir le poids d'un travail continuel. Depuis son entrée dans le sacerdoce il n'avoit laissé passer aucun jour sans célébrer nos divins mysteres, la veille même du jour qu'il fut enlevé de ce monde il avoit offert le saint sacrifice de la messe.

Chargé d'années & plus encore de mérites, il mourut subitement le 13 Février 1733 dans la quatre-vingt-unieme année de son âge.

Son extérieur sembloit avoir été fait pour annoncer les qualités d'une belle ame. Il avoit une taille avantageuse, les traits réguliers, & une de ces physionomies heureuses qui sont comme les images de l'esprit, & les premiers garans de la vertu. Il suffisoit de l'envisager pour être prévenu en sa faveur. Lorsqu'il entreprenoit d'insinuer quelque chose, son mérite extérieur avoit déja préparé les voies à la persuasion.

conseil de conscience pendant la régence. Ce fut lui qui dit au pere de la Borde de l'Oratoire qu'il avoit eu ordre d'inscrire le pere de la Tour sur la feuille des bénéfices pour cette prélature; mais jamais on ne put le persuader de consentir à cette destination. M. le Cardinal de Noailles qui y avoit beaucoup contribué a souvent confirmé la même chose; mais ce qui fait encore plus d'honneur au pere de la Tour, c'est que sa modestie lui a fait garder un profond silence, & sur cette nomination, & sur le refus qu'il avoit constamment opposé aux pressantes instances de M. le cardinal de Noailles.





HONORÉ DE QUIQUERAN DE BEAUJEU.

HONORÉ DE QUIQUERAN DE BEAUJEU, évêque de Castres, honoraire de l'académie des inscriptions & belles-lettres, issu d'une des plus nobles & des plus anciennes familles de Provence, naquit à Arles le 29 Juin 1655, de Honoré de Quiqueran, baron de Beaujeu, & de Thérese de Grille d'Estoublon. Ses ancêtres avoient successivement rempli à la cour des rois de Naples, comtes de Provence, les charges les plus honorables; & depuis que cette province avoit été réünie à la couronne de France, on vit la même famille élevée aux plus grandes dignités de l'état & de l'église.

Pierre de Quiqueran de Beaujeu n'étoit encore âgé que de dix-huit ans, lorsqu'il mérita par son sçavoir extraordinaire d'être nommé à l'évêché de Senez sous le regne de François I. Il mourut en 1550 âgé de vingt-six ans, & fut enterré dans une chapelle de l'église des grands Augustins de Paris. Au bas de son mausolée où il étoit représenté en marbre blanc, soutenu par une renommée au milieu des attributs des arts & des sciences, on lisoit l'épitaphe suivante:

Dum juvenilis honos primâ lanugine malas
Vestit, & in calido pectore fervet amor,
Me rapuit quæ cuncta rapit, mors invida doctis,
Hei mihi! cur vitæ tam brevis hora fuit.
Cur brevis hora fuit, rerum sic volvitur ordo,
Alternatque suas tempus & hora vices.
Si fera longævæ tribuissent fata senectæ,

Tempora, venturis poma dedisset ager,
Flos periit, periêre simul cum cortice fructus,
Aridaque ante suos poma fuêre dies,
Nemo tamen lacrymis, nec tristia funera fletu;
Fœdet, cur? volito docta per ora virûm.

Paul-Antoine de Quiqueran de Beaujeu, chevalier de Malte, oncle de M. l'évêque de Castres, s'étant acquis par son intrépidité & par sa valeur la réputation d'un des plus grands hommes de son tems; attaqué & investi en 1660 dans un misérable port de l'Archipel où la tempête l'avoit jetté, il se défendit pendant un jour entier contre trente galeres de Rhodes commandées par le capitan-bacha Mazamamet. Chargé de fers il étoit conduit esclave à Constantinople, lorsqu'il s'éleva une si furieuse tempête, que la flotte turque auroit été perdüe sans ressource, si le chevalier de Beaujeu n'eût eu l'adresse de la sauver par l'habileté de sa manœuvre. Le capitan-bacha sensible à la générosité de son prisonnier, supprima son titre de chevalier, & le confondit avec les plus vils esclaves, dans le dessein de lui rendre la liberté dès qu'il seroit arrivé à Constantinople; mais cette précaution fut inutile. Le grand Visir informé de ce qui venoit de se passer, & à qui on avoit sans doute fait le portrait du chevalier, voulut voir tous les esclaves, & démêla aisément le chevalier; sur le champ il fut conduit au château des sept Tours, sans qu'on voulût entendre parler de sa rançon. Ce fut en vain que le roi de France le redemanda, & que la république de Venise voulût le faire comprendre dans le traité de Candie, M. de Beaujeu seroit mort dans l'esclavage, si un de ses neveux, frere de M. l'évêque de Castres, n'eut entrepris de lui rendre la liberté. Etant donc passé à Constantinople avec M. de Nointel qui y alloit en qualité d'ambassadeur, il y vit M. son oncle; car on ne refusoit à personne la liberté de le voir, attendu que l'on se croyoit bien assuré qu'il ne pouvoit s'é-

chapper du lieu où il étoit. Son jeune parent fut exact à lui porter chaque fois qu'il l'alloit voir, une certaine quantité de cordes dont il s'entouroit le corps. Quand il jugea qu'il en avoit suffisamment porté, l'oncle & le neveu convinrent du jour, de l'heure & du signal. Le signal donné, le chevalier descendit, & la corde se trouvant de trois ou quatre toises trop courte, il s'élança dans la mer qui mouille le pied du château: le bruit qu'il fit en tombant fut entendu de quelques Turcs qui passoient dans un brigantin, & ils allerent droit à lui; mais son libérateur arrivant à force de rames dans un esquif bien armé, les écarta, & conduisit le chevalier à bord d'un vaisseau du roi que montoit le comte d'Aprémont, qui le ramena heureusement en France; & à son retour, il fut nommé à la commanderie de Bordeaux; il avoit été onze ans prisonnier.

L'évêque de Castres neveu de ce grand homme, & non moins vif que lui, ne fit usage de sa vivacité, que par rapport à l'étude; de bonne heure il s'y livra avec ardeur, & y fit les plus rapides progrès, & surtout dans les langues sçavantes, dans la théologie & dans l'éloquence. Agé de dix-sept ans, il entra dans la congrégation des peres de l'Oratoire, & s'y distingua bientôt par la supériorité de ses talens. Il n'étoit pas encore prêtre, que ses supérieurs le destinerent à enseigner la théologie à Arles, & ensuite à Saumur; il prêcha depuis quelques Dominicales avec les plus glorieux succès; ce n'est pas cependant qu'il donnât beaucoup de tems à la composition de ses sermons, il avoit reçu du ciel le rare talent de parler sur le champ avec plus de force & plus d'onction, que ne le font ordinairement les orateurs sacrés, dont l'éloquence est le fruit d'un long travail. Il se contentoit de bien méditer les sujets qu'il avoit à traiter, il en traçoit le plan sur le papier; il avoit même l'attention de l'écrire en latin pour ne point s'assujettir aux termes. De-là vient,

que de trois Carêmes qu'il a prêchés à Aix, à Paris & à la Rochelle, on n'a pas plus de deux ou trois sermons de sa façon écrits exactement.

Son éloquence naturelle engagea ses supérieurs à l'employer dans les missions du Poitou & du pays d'Aunis; il y travailla avec tant de fruit, que M. Fléchier évêque de Nîmes crut devoir l'attirer dans son diocèse; & pour se l'attacher, il le nomma à un canonicat de sa cathédrale, le fit son grand Vicaire, & lui donna bientôt toute sa confiance.

M. l'abbé de Beaujeu eut peu de tems après une occasion éclatante, de montrer jusqu'à quel point il possédoit le précieux don de la parole. Sur l'avis que M. le maréchal de Montrevel avoit reçu, que les Fanatiques du Languedoc devoient s'assembler le Dimanche des Rameaux dans un moulin des fauxbourgs de Nîmes, il le fit investir par cinq cens dragons, & l'on dit qu'il leur avoit en même-tems donné ordre de brûler cette maison. C'en fut assez pour répandre l'allarme dans toute la ville, les habitans effrayés coururent aux armes, & vinrent se renfermer dans l'église résolus de s'y défendre jusqu'à la derniere extrémité; l'éloquence de l'abbé de Beaujeu dissipa le tumulte, il monta en chaire, & prêcha avec tant de force & d'onction, qu'il rétablit un calme parfait.

Député du second ordre, il ne fit pas moins éclater son éloquence dans les assemblées du clergé de 1695 & de 1700. Le célebre M. Bossuet & M. l'abbé Bignon, en furent frappés au point, qu'ils n'oublierent rien pour engager l'abbé de Beaujeu à se fixer à Paris. On lui proposa pout cet effet une place d'associé à l'académie des inscriptions qu'il accepta; mais sans cesse rappellé par son zele aux exercices ordinaires de son ministere, il parut rarement aux assemblées de l'académie. Le roi informé des grands fruits de conversion que M. de Beaujeu opéroit dans le diocèse de Nîmes, le nomma en 1705 à l'évêché d'Oleron, & le fit passer la même année à celui de Castres.

Le nouvel évêque plein de tendresse pour le nouveau troupeau qui venoit de lui être confié, se hâta d'en aller prendre soin, & fixa son départ au lendemain du jour même qu'il devoit prêter serment de fidélité entre les mains du roi, qui lui dit, lorsqu'il prit congé de lui : *C'est bien-tôt ; mais c'est bien fait.*

Son arrivée à Castres fut marquée par l'établissement d'un séminaire, où se formerent sous ses yeux de vertueux ecclésiastiques, dont l'instruction devint le principal objet de son attention. Point de fonctions de son ministere qu'il ne remplît avec autant de ferveur que de pieté. Trop instruit de ses devoirs pour ignorer que la distribution du pain de la parole divine doit être particuliérement réservée à un évêque, il faisoit ceder toute occupation à celle de prêcher lui-même ses ouailles, de les cathéchiser & de les instruire. Un prédicateur nommé pour prêcher le Carême dans sa cathédrale, ayant annoncé qu'il ne prêcheroit que trois fois la semaine, M. de Castres se leva, & promit de prêcher les autres jours ; il tint parole ; & l'on accourut de toute part pour l'entendre.

Depuis sa nomination à l'évêché de Castres, jusques en 1711, il n'avoit encore fait aucune apparition à la cour. Il y vint cette année-là chargé de la présentation du cahier des Etats. Le discours qu'il fit au roi fut d'autant plus applaudi, que tout y paroissoit marqué au coin d'une éloquence où l'art n'avoit point de part.

Il mérita les mêmes applaudissemens dans une autre occasion qui se présenta bientôt après. M. l'évêque de Lavaur étant mort pendant la tenüe des Etats du Languedoc, l'on ne sçavoit, si selon l'usage ordinaire, l'on devoit faire son oraison funebre, parce que les Etats étoient sur le point de se séparer, & qu'il n'y avoit pas apparence que l'on pût trouver quelqu'un, qui dans un intervalle si court, voulût se charger de la composition de cette piéce. Ce fut-là un soin que M. de

Castres prit sur lui, & il ne demanda pas même de délai. Le jour même des obséques de M. de Lavaur, il prononça l'oraison funebre de ce prélat, & peut-être jamais piéce n'a été plus applaudie.

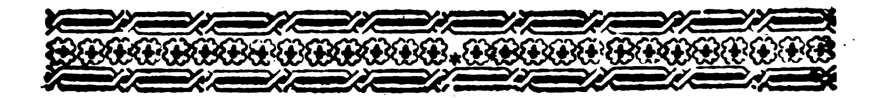
Le dernier voyage que M. de Castres fit à Paris, fut en 1715, année malheureuse qui enleva à la France un roi dont le souvenir vivra éternellement dans le cœur de ses sujets, & qui sera éternellement le sujet de leurs regrets, comme il a été pendant toute sa vie l'objet de leur admiration & de leur tendresse. Ce grand roi étant mort dans le tems de la tenüe de l'assemblée générale du clergé, M. l'évêque de Castres qui en étoit, fut choisi pour faire l'oraison funebre de ce monarque, dont les louanges étoient depuis long-tems le chef d'œuvre ou l'écueil des orateurs du premier ordre. M. de Castres ne consentit à abandonner sa piéce à l'impression, que parce qu'elle lui avoit donné occasion de faire éclater les sentimens distingués de vénération dont il étoit pénétré pour la mémoire d'un prince à qui la monarchie françoise doit son plus grand lustre.

Les autres ouvrages de ce sçavant prélat qui ont été rendus publics, & qui ne l'ont été que parce qu'il étoit nécessaire d'en répandre des copies uniformes dans toute l'étendüe de son diocèse, ce sont ses mandemens & ses instructions pastorales. Ces écrits imprimés en différens tems roulent sur l'établissement de son séminaire, sur les maladies contagieuses de Provence & de Languedoc, sur l'incendie de Castres, sur les abus de la mendicité, sur la légende de Grégoire VII, sur le concile d'Embrun, & sur quelques autres points de doctrine.

Son amour pour sa famille, ne tenoit que le second rang dans son cœur, sa tendresse pour les pauvres y occupoit la premiere place : *Recevez*, disoit il à ses parens, *ce que je puis en conscience prendre sur moi pendant ma vie ; je ne vous laisserai point de dettes ; mais point de richesses : ne vous ressouvenez de votre ancienne splendeur*,

deur, que pour faire un meilleur usage de la médiocrité actuelle de votre fortune : ne regardez tout l'éclat de la noblesse, que comme une obligation plus essentielle de ne jamais rien faire qui n'en soit digne ; c'est une espece de vernis qui releve les graces d'une peinture exquise, & rend plus sensibles la rudesse & les inégalités d'un pinceau vulgaire.

Agé de plus de quatre-vingts ans, il voulut se procurer pour la derniere fois la consolation de revoir sa famille ; mais ce voyage lui coûta la vie. Il fut surpris en chemin d'une fiévre qui redoubla, lorsqu'il fut arrivé à Arles, & qui fut suivie d'une fluxion de poitrine dont il mourut le 26 Juin 1736.



ANTOINE ANSELME.

ANTOINE ANSELME, abbé de S. Sever Cap de Gascogne, pensionnaire vétéran de l'académie des inscriptions & belles-lettres, l'un des plus célebres prédicateurs de son siecle, naquit le 13 Janvier 1652 à l'Isle-Jourdain petite ville du comté d'Armagnac, de Pierre Anselme chirurgien de cette ville.

Le jeune Anselme fut élevé dès sa plus tendre enfance par un de ses oncles qui étoit curé aux environs de l'Isle-Jourdain. Après lui avoir appris les premiers élémens de la langue latine, il l'envoya faire ses classes à Gimont chez les peres de la Doctrine Chrétienne, & le fit passer de-là à Toulouse pour y étudier en philosophie & en théologie. Son talent particulier étoit pour la chaire : aux graces de la diction, il joignoit une mémoire si prodigieuse, que n'étant encore âgé que de douze à treize ans, il lui suffisoit d'entendre un sermon pour le répéter presque mot à mot. Il cultiva avec un

égal succès l'éloquence & la poësie ; & deux fois il eut la gloire de voir ses poësies couronnées aux jeux floraux ; mais dès qu'il eut fini son cours de théologie, il ne s'occupa plus que du ministere de la parole évangélique. Gimont fut la premiere ville où il vint l'annoncer, & ce fut avec tant d'éclat qu'on ne le nomma plus que le petit prophete ; il vint peu de tems après prêcher dans une des premieres églises de Toulouse. M. le marquis de Montespan enchanté de l'éloquence du jeune prédicateur crut devoir lui confier le soin de l'éducation de M. le Marquis d'Antin son fils, qui n'étoit alors âgé que de dix ans. M. l'évêque de Tarbes qui avoit des vües sur l'abbé Anselme essaya de se l'attacher ; & pour cet effet il lui conféra l'archipretré de Bagnieres, mais l'abbé Anselme après être allé prêcher dans ce bénéfice les fêtes de la Toussaints, remercia son bienfaiteur, & partit presque aussitôt après pour Paris avec son jeune éleve.

Chacun sçait quels furent les glorieux succès d'une si brillante éducation. Les heureuses dispositions du disciple, les soins & l'habileté du maître en furent la mesure.

Cette éducation finie, M. l'abbé Anselme reprit le ministere de la prédication, & personne n'ignore quels applaudissemens & quelle réputation l'ont accompagné. Point de grande chaire dans Paris où il n'ait prêché des Avents & des Carêmes ; il falloit même le retenir des quatre à cinq années d'avance. En 1698 il fut nommé pour prêcher l'Avent à la cour, & il fut encore choisi pour y prêcher le Carême en 1709.

Voici comment madame de Sevigné s'explique dans une de ses lettres écrite à madame la comtesse de Grignan sa fille, & qui est datée du huitiéme Avril 1689, jour du Vendredy saint.

» J'ai été ce matin à une très-belle passion à S. Paul : » c'étoit l'abbé Anselme ; j'étois toute prévenüe contre » lui, je le trouvois Gascon, & c'étoit assez pour m'ôter » la foi en ses paroles ; il m'a forcée de revenir de cette

» injuste prévention. Je le trouve un des meilleurs pré» dicateurs que j'aye jamais entendu : de l'esprit, de la » dévotion, de la grace, de l'éloquence, en un mot je » n'en préfere gueres à lui.

Un autre témoignage plus glorieux encore est celui du censeur royal qui revit les sermons de M. l'abbé Anselme avant qu'ils fussent donnés à l'impression. Il dit dans son approbation, » qu'il a eu le bonheur d'assister » à ces sermons, d'être témoin des justes applaudisse» mens qu'un nombreux auditoire leur prodiguoit tou» jours, & qu'il trouve le public heureux de pouvoir » recueillir par la voie de l'impression les grandes vérités » du salut que ce célebre prédicateur annonçoit alors » dans la chaire, & qu'il méditoit encore dans sa re» traite.

Ses oraisons funebres & en particulier celle de la feüe reine Marie - Thérese, celle de mademoiselle de Montpensier, & celle du roi Jacques II ne furent pas moins applaudies que ses sermons & ses panégyriques.

Il y avoit déja près de trente ans que M. l'abbé Anselme exerçoit avec les plus glorieux succès le ministere sacré de la parole, lorsqu'il se rendit enfin aux pressantes sollicitations de M. le duc ~~Dantin~~+, qui depuis longtems l'invitoit à revenir dans son hôtel pour y jouir du repos qu'il avoit acheté par une longue suite d'années passées dans les pénibles fonctions de l'apostolat. Mais il s'étoit fait du travail une habitude trop grande pour qu'il pût aisément y renoncer; tout ce qu'il put gagner sur lui fut de mesurer ses occupations à son âge & à ses forces. Revenu à l'hôtel d'Antin il se réduisit à ne plus prêcher que quelques sermons pour des vêtures & des professions religieuses, & pour des assemblées de charité, & quelques panégyriques. Il se fit aussi une occupation de l'étude des belles-lettres pour lesquelles il avoit toujours conservé beaucoup de goût; son penchant pour les beaux arts engagea l'académie de peinture à le mettre au rang de ses amateurs honoraires, & presque

+d'Antin

dans le même tems il fut nommé historiographe des bâtimens ; un titre plus glorieux encore & qu'il désiroit avec la plus vive ardeur étoit celui d'associé à l'académie royale des inscriptions & belles-lettres. Il y fut enfin reçu en 1710, & il n'y eut jamais d'académicien qui se soit montré plus zélé que lui pour la gloire & les intérêts de sa compagnie. Il avoit été décidé après la mort de Louis XIV, que ce seroit par M. le duc d'Antin que l'académie recevroit les ordres du roi. L'abbé Anselme tout puissant auprès de ce seigneur l'engagea à prévenir l'académie & l'amena à la premiere assemblée publique, & ensuite à celle où selon l'usage on se rendoit compte des travaux du dernier semestre. Ce que l'abbé Anselme avoit prévu arriva ; M. le duc d'Antin saisi d'admiration donna à la compagnie les plus grandes louanges, applaudit à ses travaux, l'exhorta à les continuer, & lui promit de la favoriser de tout son crédit ; l'académie de son côté infiniment sensible aux bons offices que M. l'abbé Anselme venoit de lui rendre lui accorda par une délibération unanime le titre de pensionnaire surnuméraire avec l'assurance de la premiere pension qui viendroit à vaquer.

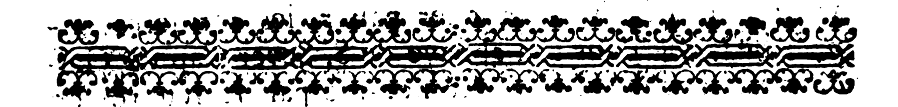
+ 1724. Il continua jusqu'en ~~[illegible]~~ + à se rendre assidûement à toutes les assemblées de l'académie ; & rarement il y paroissoit les mains vuides. On trouve de lui dans les mémoires de cette compagnie plusieurs sçavantes dissertations, telles sont celles qu'il a publiées sur les monumens qui ont suppléé au défaut de l'écriture, & sur ceux qui ont servi de mémoires aux premiers historiens, des recherches sur ce que le paganisme a publié de plus merveilleux, & sur le Dieu inconnu des Athéniens, des réflexions sur l'opinion des sages du paganisme touchant la félicité de l'homme, & des mémoires où l'on prouve que les lettres ont été cultivées dès les premiers tems, & principalement dans les Gaules.

M. l'abbé Anselme âgé de soixante & douze ans demanda & obtint la vétérance. Depuis quelque tems ses

vûes s'étoient tournées du côté de la retraite ; enfin en 1724 il se détermina à aller passer les dernieres années de sa vie dans son abbaye de S. Sever Cap de Gascogne à laquelle il avoit été nommé par le feu roi en 1699. Là il ne s'occupa plus que de ses livres & d'œuvres de piété, répandant sur les paroisses qui dépendoient de son abbaye la plus grande partie de ses revenus.

Il fit encore deux voyages à Paris. Au premier il avoit soixante & dix-neuf ans, & au second quatre-vingt-un ; il les fit tous deux en poste, & aussi légérement que s'il eût été à la fleur de son âge ; mais le plaisir de se montrer encore à l'académie & de revoir son illustre éleve, M. le duc d'Antin, lui prêtoit des forces. La mort de ce seigneur l'affligea si sensiblement qu'il en tomba malade ; la fievre le prit & l'emporta au troisieme accès. Il mourut le 8 Avril 1738, étant âgé de quatre-vingt-six ans.





JEAN-PAUL BIGNON.

JEAN-PAUL BIGNON, abbé de Saint-Quentin en l'Isle, ci-devant doyen de S. Germain l'Auxerrois, conseiller d'état ordinaire, & doyen du conseil, bibliothécaire du roi, l'un des quarante de l'académie françoise, & honoraire des académies des sciences & des inscriptions & belles-lettres, naquit le 19 Septembre 1662, & fut baptisé le même jour dans l'église de S. Nicolas du Chardonnet à Paris. Sa famille originaire d'Anjou, distinguée par son ancienneté l'est encore davantage par les grands hommes qu'elle a produits ; Roland Bignon qui vivoit dans le seizieme siecle fut un des plus sçavans hommes de son tems. Il porta dans le barreau les grandes lumieres que ses études lui avoient acquises, & se contenta d'y paroître en qualité d'avocat ; titre qu'honoroient alors les personnes les plus illustres par leur naissance, & les plus recommandables par leur mérite, inviolablement attachées à la modération des anciennes mœurs, & prévenües d'une espece d'aversion contre la vénalité qui s'étoit introduite dans les charges.

Son fils, l'illustre Jerôme Bignon, avocat général du parlement de Paris, conseiller d'état & bibliothécaire du roi, digne de tous les éloges que peuvent mériter l'érudition la plus profonde & la probité la plus constante, fut un de ces génies extraordinaires que les derniers siecles peuvent hardiment opposer aux plus grands personnages de l'antiquité : il n'eut point d'autre maître que son pere ; & ce fut sous cet homme célebre con-

fommé dans toutes fortes de fciences, que le jeune M. Bignon apprit les langues, les humanités, l'éloquence, la philofophie, les mathématiques, l'hiftoire, la jurifprudence & la théologie. Plein de ces connoiffances qu'il avoit épuifées avec rapidité, il fit part au public des fruits furprenans de fes méditations, dans un âge où les autres enfans ont à peine jetté les premiers fondemens de leurs études. A dix ans il publia fa chorographie ou defcription de la Terre-fainte, beaucoup plus exacte que celles qui jufqu'alors avoient été mifes en lumiere; & trois ans après il donna deux traités, l'un des antiquités Romaines, enfuite celui des élections des papes. Ces derniers ouvrages firent grand bruit parmi les fçavans: déja furpris de fon coup d'effai on vit les plus illuftres d'entr'eux s'empreffer à l'envi d'entrer en commerce avec un jeune homme dont les lumieres pouvoient contribuer à l'inftruction des vieillards même les plus avancés. Mais pourquoi répéter ici ce que l'on trouve bien au long dans l'éloge que nous avons déja fait de ce grand homme?

Son fils, Jerôme II du nom, le digne héritier de fes vertus auffi bien que de fes charges, joignit à un grand fond d'érudition un plus grand fond encore de religion, de probité & de droiture. De fon mariage avec Sufanne Phelypeaux de Pontchartrain il laiffa quatre fils dont le puîné fut le célebre abbé Bignon.

Dès fon enfance il marcha fur les traces de fon illuftre ayeul, le fameux Jérôme Bignon, dont nous avons parlé. Les maladies & les infirmités dont il fut continuellement accablé pendant les dix premieres années de fa vie ne purent l'empêcher de fe livrer avec ardeur au penchant extraordinaire qui le portoit aux fciences: en vain tâcha-t'on de modérer fa trop grande application, elle ne faifoit qu'augmenter par les obftacles mêmes qu'on y oppofoit. Son extrême avidité de fçavoir ne lui laiffoit perdre aucun moment; & cette avidité s'étendoit à

tout, historiens, poëtes, orateurs, il dévoroit tout; & ce qui augmentoit son goût pour l'étude, c'est qu'il s'appercevoit chaque jour des nouveaux progrès qu'il y faisoit. Il les devoit en partie à l'excellence de sa mémoire si fidéle qu'elle ne laissoit rien échapper de tout ce qu'il lui confioit. Il vint un tems où elle étoit devenüe pour lui une bibliotheque vivante.

Destiné, & par sa propre inclination, & par le choix de ses parens à l'état ecclésiastique, il s'attacha principalement à l'étude des sciences convenables à cet état: ce fut pour les cultiver avec plus de tranquillité, & par conséquent avec plus de succès qu'il prit le parti d'entrer dans la congrégation des peres de l'Oratoire; mais encore trop exposé dans cette retraite aux visites de ses parens & de ses amis, il en choisit une autre qui lui procura un plus grand recueillement. Là il n'eut plus d'autre occupation & plus d'autre amusement que l'étude: les quatorze heures qu'il y employoit chaque jour lui paroissoient un tems trop court; & combien de fois ne lui est-il pas arrivé de prendre sur son sommeil le tems qu'il donnoit à de profondes méditations? L'étude de l'écriture-sainte & des saints peres, la théologie, la jurisprudence, la philosophie, la critique, autant de sciences, qui venoient chacune à leur tour, & qui avoient chacune leur heure marquée pour occuper le sçavant abbé. Ce ne fut qu'après avoir fait une si ample moisson de connoissances qu'il se dévoua à la prédication; ministere dans lequel il se fit bientôt le plus grand nom. Des Avents & des Carêmes prêchés dans les principales églises de Paris avec autant de fruit pour l'auditeur que de gloire pour le prédicateur lui mériterent l'honneur d'être destiné à prêcher devant le roi; & il fut retenu en l'état & charge de prédicateur de Sa Majesté par lettres du 17 Février 1693. Dans un même jour il prononça un panégyrique de S. Louis à la chapelle du Louvre devant l'académie françoise, & un autre tout différent dans

l'église

de l'assemblée vers le roi, & à la seconde députation Sa Majesté témoigna publiquement combien elle étoit satisfaite du compte qu'il lui avoit rendu, & lui donna bientôt après l'abbaye de S. Quentin.

En 1701 il fut fait conseiller d'état, & ensuite chef du bureau des affaires ecclésiastiques du royaume, & dans tous ces postes il se montra supérieur à toutes les fonctions qui y étoient attachées, & quelle facilité, quelle universalité de génie ne demandoient-elles pas?

Mais ce qui a acquis à M. l'abbé Bignon une gloire immortelle, c'est la constante protection qu'il a accordée aux arts & aux sciences. Combien de personnes qui ont fait honneur aux lettres seroient demeurées inconnües sans lui, il les accueilloit dès qu'il les connoissoit, il les protégoit & travailloit à les rendre utiles & à les mettre en état de l'être. Point de science, point d'art qu'il n'ait favorisé de tout son crédit, & que n'a-t-il pas fait pour leur avancement? C'est au zele de ce grand homme que les deux académies des sciences & des belles-lettres doivent leur renouvellement; il étoit aussi de celle de peinture & de sculpture, & il ne se contenta pas de l'aider de ses lumieres & de ses conseils, dans mille occasions il montra combien il s'intéressoit pour cet établissement si digne de marcher après les sciences & les lettres.

La mort de M. le président Cousin, qui depuis plusieurs années présidoit au Journal des sçavans avoit interrompu cet important ouvrage, M. l'abbé Bignon toujours attentif à tout ce qui concernoit la gloire & la perfection de la littérature le rétablit en 1702. Trois ans avant que la garde de la bibliotheque du roi lui eut été confiée, on n'y comptoit que soixante & dix mille volumes, & il s'y en trouve aujourd'hui plus de cent trente-cinq mille, dont près du quart sont manuscrits; prodigieuse augmentation, & en quelque façon incroyable, düe aux soins infatigables de ce grand homme.

seul dans sa chambre, M. son pere y étant entré brusquement, *mon fils*, lui dit-il, *je devrois me mettre à genoux devant toi pour te demander pardon du tort irréparable que je te viens de faire; je viens de donner ma démission de la charge de maitre de la Librairie, charge que je te destinois, & que tu aurois remplie avec honneur, mais M. le marquis de Louvois me l'a demandée pour l'abbé de Louvois son fils, & il m'a fait une espece de violence à laquelle je n'ai pû résister*; là-dessus il embrassa l'abbé Bignon & se retira les yeux baignés de larmes.

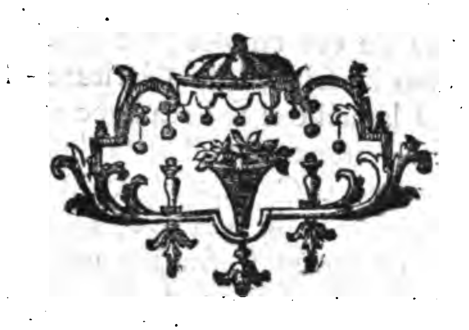
C'est ainsi que les charges de maître de la Librairie & de garde de la bibliotheque du roi furent réunies en faveur de M. l'abbé de Louvois; il eut, comme nous l'avons dit, M. l'abbé Bignon pour successeur dans ces deux charges, mais les fonctions qu'elles demandoient, quelque multipliées qu'elles fussent ne l'occuperent pas tout entier. M. le Comte de Pontchartrain son oncle, chancelier de France, ayant pris sous sa protection l'académie des sciences se déchargea sur son neveu de tout ce qui concerne la littérature du royaume, & lui confia le soin d'une infinité d'autres affaires d'espece toute différente.

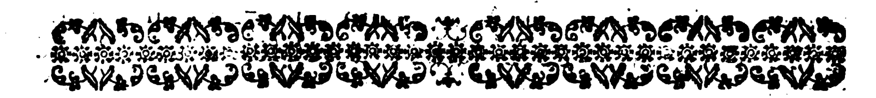
Après tant de travaux, supportés pendant une longue suite d'années, M. l'abbé Bignon déja presque octogénaire songea à se procurer quelque repos, & se retira pour cet effet en 1741 à son château de l'Isle-belle près de Meulan. Il y mourut le 14 Mars 1743 dans la quatre-vingt-unieme année de son âge. C'étoit la cinquantieme de sa réception à l'académie françoise, & la cinquante-deuxieme depuis qu'il étoit entré dans celle des sciences. En 1701 au renouvellement de l'académie des inscriptions & belles-lettres le roi le nomma président de cette compagnie.

On a trouvé parmi ses papiers plusieurs de ses sermons, & un grand nombre de lettres de sçavans & les minutes de ses réponses. Parmi les lettres du sça-

vant Gisbert Cuper publiées par M. Beyer son petit neveu, & imprimées à Amsterdam en 1742, il y a de suite cinquante-deux lettres adressées à M. l'abbé Bignon.

Il avoit trois freres qui sont morts avant lui, l'aîné étoit Jerôme Bignon conseiller d'état ordinaire, & ancien prevôt des marchands; le second Louis Bignon ancien capitaine aux gardes & inspecteur général de l'infanterie, & le troisieme Armand-Rolland Bignon conseiller d'état & intendant de la généralité de Paris. Ce dernier est le seul qui ait laissé des enfans; c'est le pere de M. Bignon bibliothécaire du roi & le seul qui reste du nom.





JEAN-BAPTISTE MASSILLON.

JEAN BAPTISTE MASSILLON, évêque de Clermont, l'un des quarante de l'académie françoise où il fut reçu le 23 Février 1719, naquit à Hieres en Provence en 1663. Jeune encore, il entra dans la congrégation des peres de l'Oratoire, dont il devint un des plus grands ornemens par la supériorité de ses talens. Après un certain nombre d'années consacrées à sa propre instruction & à celle de la jeunesse, il fut appellé à Paris par ses supérieurs pour y faire des conférences au séminaire de saint Magloire. Le principal fruit qu'il tira de cet emploi, fut d'achever de se perfectionner dans la science de l'écriture-sainte & des peres, étude à laquelle il se livra avec d'autant plus d'ardeur, que le ministere auquel il se destinoit la lui rendoit plus nécessaire. Comme il avoit un talent supérieur pour l'éloquence de la chaire, il s'y exerça de bonne heure; mais ce fut en se frayant une route nouvelle, où il ne suivit pour guide que son seul génie. Interrogé par le révérend pere de la Tour supérieur général de l'Oratoire, sur ce qu'il pensoit des prédicateurs qui étoient alors les plus suivis: *Je leur trouve*, répondit-il, *bien de l'esprit & des talens; mais si je prêche, je ne prêcherai pas comme eux.*

Il exceptoit cependant le pere Bourdaloüe, dont il fut pendant toute sa vie un des plus zelés panégyristes, & comment auroit-il pû refuser son admiration à la supériorité des talens de ce grand homme, duquel il est vrai de dire, comme Quintilien le disoit de Ciceron: *qu'il faut juger du progrès que l'on a fait dans*

l'éloquence, par le goût que l'on trouve à la lecture de ses ouvrages.

On sçait avec quel succès l'orateur célebre dont nous parlons, a rempli pendant plus de vingt ans de suite les chaires les plus distinguées de Paris & celle de la cour. » Il s'étoit fait, dit l'éditeur de ses sermons, » une maniere de composer qu'il ne dut qu'à lui-même; » & sans autre guide que ce talent original qu'il avoit » reçu de la nature, il sçut se garantir des défauts » qu'il avoit cru remarquer dans les autres. Chez lui » rien d'inutile & de superflu, dès la premiere phrase sup- » posant les principes, ou les établissant en deux mots, » il cherche les raisons sur lesquelles chacun en particu- » lier, sans contester l'existence de la loi, ni la né- » cessité de lui obéir, se met dans le cas de la dispense. » Il cherche ces raisons dans le cœur de ceux qui l'é- » coutent, dans l'attache à ces passions, dont les inté- » rêts nous sont malheureusement plus chers que notre » salut; passions ausquelles nous voudrions bien ne pas » renoncer, sans être forcés cependant de nous regar- » der comme infracteurs de la loi. C'est-là qu'il décou- » vre la source intarissable de tous ces frivoles pré- » textes, & de ces tempéramens que l'homme ima- » gine pour allier Dieu & le monde.

» Que fait le pere Massillon? afin de dissiper ces té- » nebres, qui pour être volontaires, n'en sont pas moins » épaisses, il vous met votre propre cœur sous les yeux, » il vous force de vous y trouver tel que vous êtes, & tout » autre que vous ne croyez être, c'est-à-dire, le jouet dé- » plorable de mille passions; il vous force de reconnoître, » que ce n'est pas de ce fonds de lumiere & de droiture » naturelle que Dieu a mis en vous, encore moins des » lumieres de l'évangile, que vous tirez les raisons par » lesquelles vous prétendez être dispensé de la loi; que » le langage que vous tenez est le langage des passions, » & qu'elles seules vous inspirent; & lorsqu'après avoir

» démasqué les ruses & les artifices de l'amour propre, » il en montre dans tout leur jour la misere & la fausseté; avec quelle force & quelle véhémence ne les » combat-t-il pas ?

» C'est un torrent impétueux qui renverse tout ce » qu'il rencontre, c'est, pour ainsi dire, un déluge de » raisons toutes convainquantes, toutes intéressantes, » qui, à l'appui les unes des autres, viennent coup sur » coup confondre & accabler le pécheur; & ce qui » forme le caractere distinctif de l'éloquence du pere » Massillon, c'est que tous ses traits portent droit au cœur; » c'est de ce côté-là qu'il dirige tous ses coups; ce qui » est simplement raison & preuve dans les autres, prend » dans sa bouche la teinture du sentiment; non seu- » lement il convainc, mais il touche, il remue, il at- » tendrit; aussi lorsqu'il eut prêché son premier Avent » à Versailles, le feu roi lui dit ces paroles remarqua- » bles: *Mon pere, j'ai entendu plusieurs grands prédicateurs dans » ma chapelle, j'en ai été fort content; pour vous toutes » les fois que je vous ai entendu, j'ai été très-mécontent » de moi-même*, éloge parfait qui honore également le » goût & la piété du monarque, & le talent du pré- » dicateur.

» Son style au reste, quoique noble & digne de la » majesté de la chaire, n'en est pas moins simple & à » la portée du peuple. La vivacité de son imagination » ne prête à ses expressions que ce qu'il faut d'agré- » ment pour satisfaire l'homme d'esprit, sans que la » multitude soit réduite à admirer ce qu'elle n'entend » pas.

» Ennemi de tout ce qui ressent l'affectation dans le » style, il l'étoit encore plus de ces pensées qui n'ont » d'autre mérite que le brillant, qui ne font qu'amu- » ser l'esprit, & le détourner de l'attention qu'il doit » aux vérités importantes qu'on lui annonce.

» En 1704, le pere Massillon parut pour la seconde fois

» fois à la cour. Louis XIV après lui avoir témoigné » dans les termes les plus gracieux, son extrême sa» tisfaction, ajouta, *& je veux mon pere vous entendre » désormais tous les deux ans*. Sur le champ le pere Mas» sillon forma le dessein de ne revenir à Versailles qu'a» vec des sermons nouveaux, mais ce projet n'eut point » de suites.

Nommé à l'évêché de Clermont en 1717, il fut destiné l'année suivante à venir à la cour pour la troisiéme fois. Il crut qu'en cette occasion il devoit prêcher pour le prince lui-même, & pour l'instruire des devoirs de la royauté; dans cette vue, il composa en six semaines dix discours, où le style, l'instruction, tout étoit proportionné à l'instruction du jeune monarque. » Les applaudissemens, dit l'approbateur, que la » cour a donnés à ces sermons, lorsqu'elle les a en» tendu prononcer, répondent de ceux qu'ils recevront » du public. Le célebre Orateur y expose à l'auguste » monarque, les devoirs d'un roi chrétien dans toute leur » étendue, la doctrine sainte dans toute sa pureté, les » vœux de la France & les tendres sentimens des peu» ples pour sa personne sacrée dans toute leur force; » enfin M. Massillon paroît exercer avec une égale di» gnité dans ces éloquens discours, le glorieux minis» tere d'un prédicateur accompli de l'évangile, & d'un » fidele interprête de la nation.

En 1723, M. Massillon prononça à S. Denis en France, l'oraison funebre d'Elisabeth-Charlotte de Baviere, Duchesse douairiere d'Orléans. Depuis ce tems-là, il résida presque toujours dans son diocèse, où il donna tous ses soins à la conduite du troupeau qui lui avoit été confié, s'appliquant à instruire son peuple, autant par ses exemples, que par ses discours. Après vingt-quatre ans d'épiscopat passés dans l'exercice du zele le plus ardent, & de la plus solide piété, ce digne prélat mourut le 28 Septembre 1742 âgé de soixante & dix-neuf ans.

Le recueil des ouvrages de cet homme illustre, rassemblés en quatorze volumes, & imprimés à Paris en 1745 & en 1746, contient plus de cent sermons, dont plusieurs même n'ont jamais été prononcés ; un Avent & un Carême complet, avec le petit Avent prêché devant le roi en 1718, plusieurs oraisons funebres, plusieurs discours & panégyriques, les conférences ecclésiastiques qu'il fit dans le séminaire de S. Magloire, & celles qu'il a faites pendant son épiscopat, & ses oraisons synodales avec des paraphrases sur une partie des pseaumes.

Fin du second Livre.



DISCOURS
SUR LES PROGRÉS
DE L'ELOQUENCE
DU BARREAU,
ET
SUR CEUX DE LA JURISPRUDENCE.
SOUS LE REGNE DE LOUIS XIV.

DANS le discours précédent nous avons fait voir l'heureuse révolution de l'éloquence de la Chaire sous le Regne de Louis XIV. Celle du Barreau eut la même destinée, on les vit l'une & l'autre marcher d'un pas égal vers la perfection. Brutes & informes auparavant, travesties ridiculement, elles commencerent à se montrer avec toutes les graces & tous les ornemens qui leur convenoient, mais qu'elles ne connoissoient plus. Eloquence.

La politesse, le bon goût, l'étude des meilleurs Orateurs

. Mémoires communiqués à l'Auteur par M. Terrasson, Ecuyer, Avocat au Parlement.

de l'ancienne Grece & de l'ancienne Rome bannirent ces bassesses, ces grossieretés, ces indécences, ces plaisanteries bouffonnes, cette popularité rempante, ce langage barbare, qui depuis si long tems deshonoroient le Barreau. On apprit à parler dès que l'on se fut appliqué à penser & à raisonner.

Il restoit cependant un défaut dont nos Orateurs prophanes ne se corrigerent que bien difficilément, c'étoit le goût des citations; à quelque prix que ce fut on vouloit être sçavant ou du moins le paroître. Un discours n'étoit brillant & ne faisoit honneur à l'Orateur qu'à proportion de l'érudition qu'il y étaloit. Les preuves les plus solides, les raisonnemens les plus convainquans, les décisions des Jurisconsultes anciens les plus respectables, & consultés comme des oracles, tout cela pour être de quelque poids devoit être appuyé d'un grand nombre de passages d'Auteurs Grecs ou Latins, sacrés ou prophanes; ce goût qui avoit principalement dominé sous les Regnes de Henry III. de Henry IV. & de Louis XIII. n'eut encore que trop de charmes pour les Orateurs qui parurent au commencement du Regne suivant. Le célébre M. le Maître qui pour la pureté du langage, l'élégance du style, le choix des expressions, la force & la noblesse des pensées doit être consideré comme le restaurateur de l'éloquence du Barreau, nous a laissé des plaidoyers remplis de passages tirés indifféremment & de l'Ecriture-Sainte & des Peres, & des meilleurs Auteurs Grecs & Latins de l'antiquité; mais aussi il faut avouer que ces passages sont distribués avec tant d'art qu'ils paroissent naître des faits mêmes de la cause que cet Orateur a à défendre.

Son successeur dans la même carriere, l'illustre M. Patru ne bannit point du Barreau les citations, même celles de l'Ecriture Sainte; mais quel talent n'eut-il pas à les placer de façon qu'elles servissent tout à la fois & d'ornemens & de preuves à son discours. Ce grand homme négligea encore moins les citations des Loix, & ses plaidoyers sont remplis d'une érudition peu commune en ce genre, mais ce fut une érudition brillante & toute pleine de charmes, qui loin de surcharger sa cause, étoit présentée comme y étant absolument nécessaire pour intéresser davantage l'Auditeur.

M. Gautier remit sur la scene les citations des Poëtes Grecs & Latins aussi-bien que des Historiens & des Peres de l'Eglise, & il brilla pendant bien des années au Barreau, non par la beauté de son style qui étoit diffus, mais par une imagination vive & féconde, un génie sublime & plein de feu, une merveilleuse présence d'esprit, qui toujours le servit heureusement par les repliques ingénieuses qu'elle lui fournissoit à propos.

Les Fourcroy, les Poucet de Montauban, les Pageau, les Nivelle, les Erard parurent ensuite & prêterent à l'éloquence de nouveaux charmes. Le dernier sur tout doué de tous les talens qui forment les grands Orateurs, sçut porter son art au plus haut point de perfection. S'il brilla, ce ne fut point par le vain étalage d'une érudition pédantesque. Content de placer à propos les citations des textes de Droit & de Coutume que sa cause exigeoit, il les appuyoit de raisonnemens qui entraînoient la conviction. Son éloquence quoique simple & naturelle étoit sublime, véhémente, persuasive & ornée d'une grande pureté de style, dépouillée cependant de toute affectation. Il présentoit les faits d'une maniere intéressante & exposoit ses moyens avec autant de force que de solidité, mettant toujours dans ses plaidoyers beaucoup d'esprit, non de cet esprit qui se fait chercher & après lequel on court, mais de cet esprit que la nature donne, & qui brille sans qu'on pense à le faire briller.

Tels furent les progrès de l'éloquence du Barreau sous le Regne de Louis XIV. Eloquence mâle, vigoureuse, sublime. Un modele en ce genre fut l'illustre Chrétien-François de Lamoignon. Pendant vingt-cinq ans que ce grand homme remplit avec éclat l'importante Charge d'Avocat Général, avec quelle admiration ne se fit-il pas écouter dans tant d'excellens discours qu'il prononça à l'ouverture du Parlement? Ce n'étoit pas assez du plaisir de l'entendre; à mesure qu'il parloit, des copistes écrivoient; & c'est ainsi que ces éloquens discours étoient rendus publics par l'impression, & avec quelle avidité ne les recherchoit-on pas?

Si nos Orateurs du siecle de Louis XIV. excellerent dans leur art, c'est qu'ils s'appliquerent plus à acquérir une par-

faite connoissance de l'éloquence des choses que de celle des paroles : Des preuves solides, des raisonnemens convainquans, de grands mouvemens capables de faire sur le cœur & sur l'esprit les plus vives impressions leur parurent préférables à ces antitheses, à ces jeux d'esprit, à ces périodes harmonieuses faites avec un travail infini, à ces pensées si délicates & qui dépendent tellement du tour & de la finesse de l'expression, qu'après avoir charmé dans le moment, elles s'effacent presqu'aussitôt de l'esprit; & en effet ne songer qu'à polir ses phrases, qu'à donner de l'harmonie à ses paroles, n'est-ce pas faire consister l'éloquence dans l'arrangement des mots? Encore si on se rendoit intelligible, mais à force de vouloir raffiner, on donne dans un phœbus, dans un galimatias où l'Orateur se perd souvent lui-même, on devroit dire des choses, & on ne dit souvent que des mots vuides de sens. On s'exhale en vaines subtilités, on abandonne la réalité pour courir après des ombres & des figures; on tâche enfin de suppléer par des paroles à ce qui manque de lumieres pour bien penser les choses.

Si nous voulons remonter à la cause des progrès de l'éloquence sous le Regne de Louis XIV. nous trouverons que les hommes illustres qui brillerent alors dans le Barreau, ne devinrent excellens Orateurs que parce qu'à une parfaite connoissance des Loix, ils joignirent une grande étude de la Dialectique, non de cette Dialectique qui se plaît à chicaner sur tout, & qui ne cherche qu'à surprendre par des sophismes spécieux; mais de cette Dialectique qui nous apprend à démêler sûrement le vrai du faux, à distinguer avec une exacte précision ce qui est du sujet de tout ce qui lui est étranger, qui va toujours au but proposé & court à sa fin; sans tous ces détours, ces inutiles digressions qui font perdre de vûe l'objet principal, qui ôte aux expressions & aux pensées toute obscurité, toute équivoque, qui détermine le véritable sens de chaque chose par une idée claire & distincte, qui remonte aux premiers principes & en tire des consequences nécessaires & évidentes, qui n'admet enfin jamais de preuves qui ne soit concluante & invincible. Cette Dialectique ne la néglige-t-on pas

parce que l'on n'en connoît pas tout le prix. Passons aux progrès que fit la Jurisprudence sous le même Regne, & commençons par le Droit Romain.

Lorsque Louis XIV. parvint à la Couronne, le Droit Romain s'observoit dans un certain nombre de Provinces du Royaume, nommées Pays de Droit Ecrit, & on l'enseignoit dans les Universités de ces Provinces, de même que dans celles des Pays Coutumiers; il n'y avoit que la seule Université de Paris, où conformément à la Decretale super specula *& à l'article 69 de l'Ordonnance de Blois, il fût défendu de l'enseigner. Nous nous dispenserons d'examiner ici les motifs qui avoient donné lieu à cette défense, & il est également étranger à notre sujet d'approfondir, si au préjudice de cette défense, les Professeurs en Droit de la Faculté de Paris (qui n'étoient alors que Professeurs en Droit Canon) avoient continué d'enseigner le Droit Romain sans y être autorisés.* Droit Romain.

Il nous suffira d'observer que l'étude du Droit Civil étant interrompue depuis plusieurs siécles dans l'Université de Paris, & que cette même étude ayant été extrêmement négligée dans les Universités mêmes où il étoit permis de l'enseigner; le Roi Louis XIV. par son Edit du mois d'Avril 1679, enregistré au Parlement le 8 Mai suivant, exposa qu'il a reconnu que l'incertitude des Jugemens qui est si préjudiciable à la fortune de ses sujets, provient principalement de ce que l'étude du Droit Civil a été presqu'entierement négligée depuis plus d'un siécle dans toute la France, & que la Profession publique en a été discontinuée dans l'Université de Paris; *& pour remédier aux inconvéniens exposés dans ce préambule, Sa Majesté ordonne que dorénavant les Leçons publiques du Droit Romain seront rétablies dans l'Université de Paris conjointement avec celles du Droit Canonique, nonobstant l'article 69 de l'Ordonnance de Blois, & aux autres Ordonnances & Arrêts à ce contraires.*

Un si sage Reglement ne pouvoit manquer de ranimer l'étude d'une science si long tems négligée, & qui auroit dû être cultivée avec les plus grands soins. Le Droit Civil devint dès-lors le principal objet de l'application de nos plus habiles Ju-

risconsultes, & quelles lumieres leurs sçavans écrits n'ont-ils pas répandues sur cette premiere partie de la Jurisprudence? Combien de points intéressans qu'ils ont éclaircis par d'excellentes notes; mais ils se proposerent un objet plus étendu; le Droit Romain tout entier, ils s'appliquerent à le mettre dans le plus grand jour, à en résoudre toutes les difficultés, à nous faire connoître l'origine de ce Droit, à en développer l'Histoire, à montrer la liaison, la conformité qui se trouve entre la plupart des Loix Romaines & celles du Droit François. Dans ce glorieux genre de travail se sont distingués les Fabrot, (a) *les de Roye,* (b) *les Doujat,* (c) *les Domat,* (d) *les Taisand,* (e) *les de Ferriere* (f)*: d'autres se sont attachés à des matieres particulieres & les ont épuisées. Le Traité de l'abus par Fevret, celui des Donations, du Don mutuel & des Substitutions par Ricard; du Droit de Patronage par de Roye; du Ban & de l'arriere-Ban par de la Lande; des Hypotheques par Basnage; du Droit d'amortissement & de celui des Francs-Fiefs par de Lauriere, autant d'ouvrages excellens qui ne laissent rien à desirer pour l'éclaircissement des matieres qui y sont traitées.*

Droit François.

L'Edit de Cremieu, l'Ordonnance de Villers-Cotterets, l'Edit des Présidiaux, l'Ordonnance d'Orleans, celle de Roussillon, celle de Moulins, l'Edit d'Amboise & quelques autres Ordonnances faites sous les Regnes precédens, avoient commencé à regler la compétence des Juges, la diversité des actions & les formalités de la Procedure; mais c'étoit là un ouvrage qui n'avoit encore été qu'ébauché. Il étoit réservé au Regne de Louis XIV. d'y mettre la derniere main, & ce fut

(*a*) Il nous a donné des notes sur Justinien, & une traduction des Basiliques ou Loix Romaines, dont l'usage s'étoit conservé dans l'Orient, & celles que les Empereurs de Constantinople avoient faites.

(*b*) Nous avons de lui un Livre des institutions du Droit Canonique.

(*c*) Il a composé divers ouvrages sur le Droit Civil & le Droit Canon.

(*d*) Il est Auteur d'un nouveau corps de Droit Romain où les matieres distribuées dans des classes particulieres sont rangées sélon l'ordre naturel qu'elles doivent avoir.

(*e*) Il a publié une Histoire du Droit Romain.

(*f*) Il a donné les instituts du Droit François, contenant l'application du Droit François aux instituts du Droit Romain.

là le premier objet des soins de ce grand Prince, dès qu'il eut commencé à prendre les rênes de l'Empire.

On vit en effet paroître dès le mois d'Avril de l'année 1667 *cette fameuse Ordonnance appellée le Code Civil qui contient un Reglement Général pour la Procedure en matiere civile & l'établissement d'un style uniforme dans toutes les Cours & dans tous les Siéges du Royaume.*

Deux années après fut donnée une Ordonnance concernant les Reglemens des Juges, les Committimus *& les Evocations, & l'on publia la même année, sçavoir le* 13 *Août* 1669, *un Reglement sur les matieres qui doivent être portées devant les Juges des Eaux & Forêts, & sur les choses qu'ils doivent observer dans l'exercice de leurs Charges.*

L'année 1670 *fut marquée par la publication du Code criminel, qui est un Reglement général touchant l'instruction de la Procedure & la compétence des Juges dans ces sortes de matieres.*

Au mois de Janvier 1673 *parut un Reglement fait par le Roi pour être observé dans son Conseil d'État, & au mois de Mars de la même année fut publiée l'Ordonnance du Commerce ou le Code Marchand. Les Aydes & les Gabelles furent l'objet du Reglement donné en* 1680.

Mais la plus belle Ordonnance qui ait été faite sous ce Regne est celle qui est connue sous le titre d'Ordonnance de la Marine (g) *publiée en* 1681; *enfin parut en* 1687 *un Reglement concernant la procédure dans toutes les affaires qui se traitent au Conseil de Sa Majesté, soit pour les Finances, soit pour les Parties.*

De célébres Auteurs, Messieurs l'Ange, de Ferriere, Couchot, Gauret s'employerent avec succès à réduire la procedure & la pratique en systême par d'utiles ouvrages qui sont d'un usage journalier dans les Tribunaux & dans les Jurisdictions.

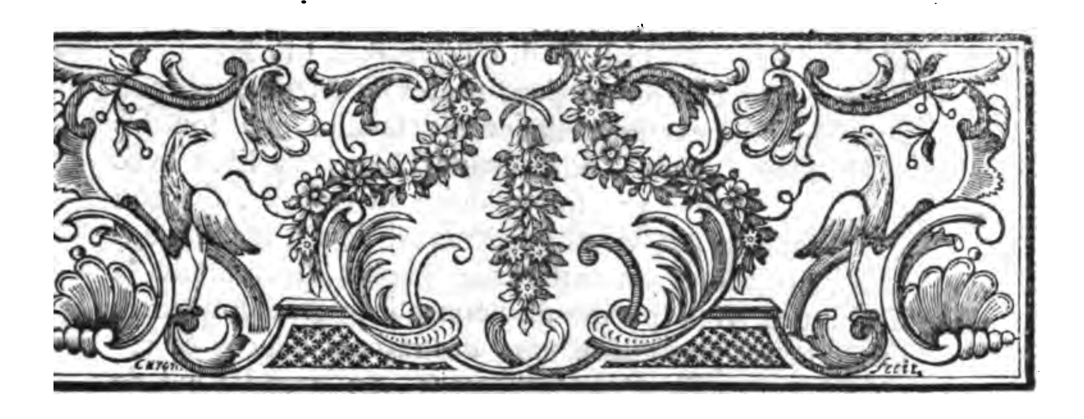
Si le Droit Coutumier ne fut point réformé, il fut du moins Droit Coutumier.

(g) Cette Ordonnance fixe la Jurisprudence des Contrats maritimes & la Jurisdiction des Officiers de l'Amirauté, elle regle les différends qui naissent entre les Négocians & gens de mer, & elle établit la police dans les ports, côtes & rades qui sont dans l'étendue de la domination du Roi; c'est M. Vayer de Boutigny qui a fait la rédaction de cette Ordonnance.

éclairci & perfectionné par un grand nombre de Commentaires (h) *bien supérieurs à ceux qui avoient été faits sous les Regnes précédens.*

(*h*) Louis le Grand a donné la Coutume du Baillage de Troyes, Ricard celle d'Amiens, Hevin celle de Bretagne, de la Lande celle d'Orleans, Taisand celle du Duché de Bourgogne, Basnage celle de Normandie, de Livoniere celle d'Anjou & du Maine, de la Thaumassiere celle du Berry ; Auzanet, Duplessis & le Maître celle de Paris.





HISTOIRE LITTERAIRE DU REGNE DE LOUIS XIV.

ÉLOGES HISTORIQUES

Des Orateurs Profanes & des Jurisconsultes.

LIVRE TROISIEME.

PIERRE DUPUY.



PIERRE DUPUY, conseiller du roi en ses conseils & garde de sa bibliotheque, l'un des plus sçavans hommes de son siécle, & que son zele pour la gloire & les intérêts de l'état n'a pas moins illustré que la vaste étendue de ses lumieres, naquit à Paris en 1578, de Claude Dupuy, conseiller au parlement, & de Claude Sanguin.

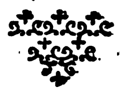
Son pere consommé dans toutes les sciences seconda avec un soin extrême l'heureuse facilité que son fils avoit pour l'étude, & le jeune Dupuy s'y livra avec tant d'ardeur que par son assiduité au travail, soutenu d'un génie facile, vif & pénétrant il devint bientôt habile dans toutes les différentes parties qu'embrasse la littérature. Aux qualités de l'esprit il joignit les qualités du cœur les plus estimables, des mœurs douces & réglées, un parfait désintéressement, un grand fond de droiture & de probité, un généreux penchant à obliger, & sur-tout un amour inconcevable pour sa patrie. Tant de vertus accompagnées des plus rares talens lui gagnerent la confiance & l'estime de M. le président de Thou son allié, celle du célebre Nicolas Rigault, et de plusieurs autres illustres sçavans avec qui il lia l'amitié la plus étroite. Un voyage qu'il fit à la suite de M. de Thumeri de Boissise, envoyé par le roi en Hollande, lui donna occasion de renouveller celle que M. son pere avoit entretenüe pendant longtems avec tout ce qu'il y avoit de gens habiles dans les Pays-bas.

Ce fut au retour de ce voyage que M. Dupuy commença à travailler à ces excellens ouvrages qui seront des monumens éternels du zele & de l'amour de ce grand homme pour sa patrie. De sa plume féconde sortirent successivement son traité des droits du roi, ses recherches pour montrer que plusieurs provinces & villes du royaume sont du domaine de Sa Majesté, son mémoire du droit d'Aubeine, ses preuves des libertés de l'église Gallicane, son traité des contributions que les ecclésiastiques doivent au roi, ses considérations sur les fameux traités de Madrid, de Cambrai & de Crespy, son histoire du différent entre le pape Boniface VIII & Philippe le Bel, ses preuves pour montrer que le domaine de la couronne est inaliénable, ses sçavans traités de la loi Salique, des appanages des enfans de France, des régences & des majorités des mêmes princes parvenus à la couronne, de la confiscation pour crime de

lèze-Majesté ; son histoire de la pragmatique sanction, celle du concordat de Boulogne entre le pape Leon X, & le roi François I, & quantité d'autres ouvrages tendans tous au même but, c'est-à-dire à la gloire & au bien de l'état.

M. Dupuy s'étoit mis en état de donner sur tant de differentes matieres des eclaircissemens que l'on ne pouvoit attendre que de sa seule capacité. Chargé au retour de son voyage de Hollande de travailler à la recherche des droits du roi sur les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun, il ne s'étoit pas contenté d'épuiser cette matiere ; pour se mettre au fait de toutes les justes prétentions de la France, il s'étoit appliqué avec un soin infatigable à dresser l'inventaire du trésor des chartes ; travail qui lui avoit acquis une parfaite connoissance de notre histoire, aussi fut-il toujours consulté comme l'oracle des jurisconsultes de son siecle, sur-tout lorsqu'il s'agissoit des droits du roi. Naturellement porté à obliger, & en particulier les hommes de lettres, il se faisoit un plaisir de communiquer à ceux qui travailloient sur cette importante matiere tout ce qui se trouvoit de plus curieux dans l'immense recueil de mémoires qu'il avoit ramassés depuis cinquante ans.

La mort de cet homme illustre arriva le 26 Décembre 1651 dans la soixante-neuvieme année de son âge. Le célebre Henri de Valois fit son oraison funebre, & le sçavant Nicolas Rigault a écrit sa vie ; & Jacques Dupuy son frere, prieur de S. Sauveur, son successeur dans la charge de garde de la bibliotheque du roi, a publié ses ouvrages posthumes.





JERÔME BIGNON.

LE célebre JERÔME BIGNON, la lumiere du Barreau, l'ornement de son siecle & de sa patrie par l'immense étendüe, & par la surprenante variété de son érudition, naquit à Paris en 1590, de Rolland Bignon, l'un des plus sçavans hommes que la France ait produits, & de Marie Ogier, fille de Christophe Ogier avocat au parlement de Paris.

Son enfance fut marquée par des progrès qui sembloient ne pouvoir être le fruit que d'une longue suite d'années consacrées au travail le plus assidu. Né avec une facilité extraordinaire pour réüssir également dans toutes les sciences, de bonne heure il les étudia toutes, & il n'y en eut aucune dans laquelle il n'excellât. Un seul maître lui suffit pour cultiver ses heureuses dispositions, ce fut le célebre Roland Bignon son pere, qui crut ne devoir se reposer que sur lui seul du soin de l'éducation d'un fils favorisé des plus précieux dons de la nature. Sous un si excellent maître le jeune Bignon apprit les langues sçavantes, les belles-lettres, l'histoire, l'éloquence, la philosophie, les mathématiques, la jurisprudence, la théologie, & ce fut avec tant de rapidité & tant de succès, que dès l'âge même où les autres enfans ont à peine jetté les premiers fondemens de leurs études il commença à enrichir le public du fruit de ses sçavantes méditations.

Agé de dix ans il fit paroître sa chorographie ou description de la Terre-sainte, & trois ans après il publia son livre des antiquités Romaines avec un traité de l'élection des papes. » Ces ouvrages, dit l'ingénieux au-» teur de l'éloge de ce grand homme firent beaucoup



Coyzevox inci
C. Dupuis del. et Sculp.
JEROME BIGNON
Avocat Genl. du Parlemt. de Paris, Consr.
d'Etat, et Bibliothre. du Roi.
Né à Paris, en 1590. Mort le 7 avril 1656.
A Paris chez Odieuvre Md. d'Estampes, quai de l'Ecole vis-à-vis la Samarit.e à la belle Image. C.P.R.

» de bruit parmi les sçavans déja surpris de son coup
» d'essai. On vit les plus illustres d'entre eux s'empresser
» à l'envi d'entrer en commerce avec un jeune homme
» dont les lumieres pouvoient être très-utiles aux vieil-
» lards mêmes les plus avancés; la réputation de mon-
» sieur Bignon vola même jusques dans les cours des
» souverains. Le pape Paul V l'honora des témoignages
» de sa bienveillance, & le roi Henri le Grand prévenu
» pour lui d'une tendre estime, après l'avoir goûté dans
» quelques conversations crut devoir le placer en qualité
» d'enfant d'honneur auprès de monseigneur le Dauphin
» qui fut depuis le roi Louis XIII.

» M. Bignon parut dans ce nouveau poste avec des
» manieres tout-à-fait aisées & polies. L'austérité d'une
» étude assidüe n'avoit point obscurci les dispositions
» naturelles qu'il avoit pour le grand monde; le tumulte
» & les engagemens de la cour ne furent pas capables
» d'affoiblir l'inclination qu'il se sentoit pour les sciences.
» On en eut des preuves sensibles à l'occasion d'un ou-
» vrage *in-folio* publié en 1602 par Diegue Valdez, con-
» seiller de la chambre royale de Grenade, pour établir
» la préséance imaginaire des rois d'Espagne sur les au-
» tres souverains. Le traité de l'excellence des rois &
» du royaume de France où le systême de l'auteur Espa-
» gnol étoit absolument renversé, sortit en 1610 de la
» plume de M. Bignon, qui n'étoit encore que dans sa
» dix-neuvieme année, & lui attira de grands applau-
» dissemens. Il dédia ce livre au roi Henri IV qui l'en-
» gagea par ordre exprès à le pousser plus loin; mais
» la mort funeste de ce prince, arrivée peu de tems
» après, interrompit ce projet, & détermina même
» M. Bignon à se retirer de la cour. Ce ne fut pas pour
» longtems; il y fut rappellé à la sollicitation de M. le
» Fevre nouveau précepteur du jeune roi Louis XIII, &
» ne pût se défendre d'y demeurer jusqu'à la mort de
» cet ami arrivée le 4 Novembre 1612.

» M. Bignon profita de cet intervalle pour travailler

» à l'édition des formules de Marculphe, qu'il mit au » jour en 1613 avec des notes très-sçavantes; ouvrage » incomparable où l'auteur ne se fait pas moins aimer » par son caractere naturel d'honnête homme, & d'ama» teur de la justice, qu'il s'y fait admirer par la pro» fondeur de son érudition inconcevable dans un homme » de cet âge.

» En 1614, dans un voyage qu'il fit en Italie, il pra» tiqua ceux qui s'y distinguoient entre les plus habiles, » & les convainquit par sa présence de ce que la renom» mée leur avoit annoncé de plus incroyable en sa fa» veur. Le pape Paul V lui donna des preuves convain» cantes de son estime; le cardinal de sainte Susanne, » qui n'étoit alors que sécretaire des brefs, établit avec » lui un commerce d'amitié très-étroit; & le célebre » *Frapaolo*, charmé de sa conversation, l'arrêta quelque » tems à Venise pour en profiter.

» Au retour de ce voyage M. Bignon se dévoua tout » entier aux exercices du Barreau, où ses premieres ac» tions furent suivies d'un très-grand succès. M. son pere » juste estimateur de sa capacité le fit pourvoir en 1620 » d'une charge d'avocat général au grand conseil, & la » réputation qu'il s'acquit dans ce poste fut si éclatante » que le Roy, quelque tems après, le nomma conseiller » d'état; & enfin avocat général au parlement de Paris » l'an 1626. Toute la France applaudit à ce choix, le » Clergé même, qui avoit résolu de solliciter auprès du » roi la nomination d'un de ses membres, suivant l'an» cien usage, ne se contenta pas de renoncer à ses pré» tentions en faveur de ce digne magistrat; on députa » vers Sa Majesté pour lui faire des remercimens, & » vers M. Bignon pour le féliciter. En effet jamais cette » importante dignité n'avoit été remplie plus digne» ment, car sans parler de ses talens naturels, qu'on y » vit briller dans toute leur étendue, il signala dans mille » occasions sa vigueur à soutenir la dignité du parlement, » son zele inviolable pour la justice, & sa fermeté d'ame

inébranlable,

» inébranlable, contre toutes les attaques de la faveur, » vertus dont ses envieux entreprirent de lui faire des » crimes, après la harangue sincere, quoique respec- » tueuse qu'il prononça devant le roi Louis XIII séant » dans son lit de justice l'an 1635 pour la vérification » de quelques édits.

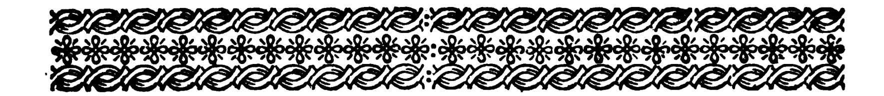
» Mais ce prince justement prévenu en faveur de » M. Bignon opposa la parfaite connoissance qu'il avoit » de ses intentions aux complots & à l'avidité des gens » d'affaire déchaînés contre sa trop grande probité. En » 1641 il résolut de ne plus vacquer qu'aux emplois qui » l'occupoient dans le conseil d'état; il céda sa charge » d'avocat général à Etienne Briquet son gendre, & ne » la reprit qu'après sa mort en 1645.

» Dans cet intervalle le cardinal de Richelieu, quoique » assez mal intentionné pour M. Bignon, le fit nom- » mer grand maître de la bibliotheque du roi, persuadé » que c'étoit l'unique voie de se réconcilier avec les » honnêtes gens & les sçavans, indignés de la mort de » M. de Thou qui avoit possédé cette charge.

» L'amour que M. Bignon conservoit pour les belles- » lettres la lui fit accepter, & son désintéressement lui » fit refuser dans la suite celle de sur-intendant des finan- » ces. Il n'eut jamais en vue que les intérêts de l'état » dont il mania les affaires les plus épineuses, soit do- » mestiques, soit étrangeres.

» On sçait combien il eut de part à l'ordonnance de » 1639, & avec combien d'équité il exerça les commis- » sions de l'arriere-ban, des amortissemens, & des do- » maines qui lui furent confiées en différens tems. La » reine Anne d'Autriche l'appella pendant sa régence » aux conseils les plus importans; ce fut lui qui accom- » moda les différens de MM. d'Avaux & Servien, plé- » nipotentiaires à Munster, & qui travailla avec MM. de » Brienne & d'Emeri au traité d'alliance avec la Hol- » lande en 1649. Il fut aussi choisi en l'année 1651 pour » régler la grande affaire de la succession de Mantoüe,

» & en l'année 1654 pour conclure le traité avec les » villes anséatiques. Enfin ce grand homme qui avoit » toujours fait servir la piété de base aux vertus qu'il » avoit constamment pratiquées, finit par une mort pré- » cieuse devant Dieu le cours d'une vie si glorieuse aux » yeux des hommes. Ce fut le septieme jour d'Avril de » l'année 1656.



POMPONNE DE BELLIEVRE.

POMPONNE DE BELLIEVRE, II du nom, conseiller d'Etat & premier président au parlement de Paris, naquit à Paris en 1607, de Nicolas de Bellievre, président à mortier, & de Claude Brûlart, fille puînée du célebre Nicolas Brûlart de Sillery, chancellier de France. La famille de Bellievre, illustre pour avoir été revêtue pendant plusieurs siécles des premieres dignités de la robe, (*a*) est plus illustre encore par les signalés services (*b*) qu'elle a rendus à l'Etat, dans

(*a*) Cette famille a eu la gloire de donner un chancelier à la France, plusieurs présidens à mortier, & un premier président au parlement de Paris, deux premiers présidens à celui de Grenoble, & deux archevêques à la ville de Lyon.

(*b*) Le célebre Pompone de Bellievre, chancelier de France, l'un des plus grands hommes de son siécle, loüé par tous les sçavans de son tems, fut employé dans les plus importantes affaires par Charles IX, puis par Henri III, & ensuite par Henri IV. La profonde connoissance qu'il avoit acquise du droit civil qu'il étoit allé étudier dans les universités de Toulouse & de Padouë, lui mérita d'être pourvû à l'âge de vingt-deux ans d'une charge de conseiller au parlement de Chamberi. La Savoye ayant été restituée au duc de ce nom, en vertu du traité de Château-Cambresis, M. de Bellievre fut envoyé en qualité d'ambassadeur du Corps Helvétique par le roi Charles IX, il obtint pendant son ambassade une levée de six mille Suisses, & c'est en partie à leur valeur, que doit être attribué le gain de la bataille de Dreux. Une charge de conseiller d'Etat, à laquelle M. de Bellievre fut nommé en 1570, fut la récompense de ce premier service, deux ans après il eut ordre de repasser en Suisse, pour y travailler à appaiser les Cantons Protestans, qui irrités du massacre de la Saint-Barthelemy,

des tems où les grands du royaume armés contre leur légitime souverain, ne cherchoient qu'à secouer le joug de la dépendance & de la soumission.

L'excellent homme dont j'entreprends l'éloge, se proposa pour modele le célebre Pompone de Bellievre, chancelier de France son grand pere, & comme lui il se distingua par les mêmes vertus & les mêmes talens. Destiné à la magistrature, il s'attacha particuliérement à l'étude de la jurisprudence, & y devint habile en peu de tems : n'étant encore âgé que de vingt-deux ans, il fut pourvû d'une charge de conseiller au par-

paroissoient disposés à prendre les armes en faveur de ceux de leur religion; peu de tems après il fut destiné à accompagner Henri III en Pologne en qualité d'ambassadeur du roi Charles IX; il fut aussi envoyé auprès de l'empereur Maximilien II, pour détourner ce prince du dessein qu'il auroit pû avoir de faire arrêter Henri III, lorsque ce prince passa par l'Allemagne pour revenir en France prendre possession de la couronne que lui laissoit la mort de Charles IX son frere. Pour reconnoître les services que lui avoit rendus M. de Bellievre, il le fit surintendant des finances, & l'honora depuis d'une charge de président à mortier, & le nomma successivement son ambassadeur en Angleterre & en Hollande.

Il servit encore plus utilement sous le regne de Henri IV, par son éloquence il vint à bout de persuader aux Suisses, qui étoient à la solde de la France, de ne pas abandonner le nouveau roi dans un tems où il avoit le plus besoin de leurs secours, ils le servirent en effet avec beaucoup de courage & de fidélité, & se signalerent principalement à la mémorable bataille d'Arques & à celle d'Yvry. En 1598 M. de Bellievre fut envoyé à Vervins pour y traiter de paix avec les députés d'Espagne; & l'on peut dire qu'il eut la meilleure part à la conclusion de ce fameux traité. Henri IV, pour le récompenser, l'éleva en 1599 à la dignité de chancelier de France, vacante par la mort de M. de Chiverni. Ce grand homme distingué par le rare talent qu'il avoit pour les négociations, ne l'étoit pas moins par son érudition; il avoit une parfaite connoissance des belles-lettres, & aimoit ceux qui en faisoient profession. Il se trouva à la conférence de Fontainebleau entre Jacques Davi du Perron, depuis cardinal, & Philippes du Plessis-Mornai, & il fit par ordre du roi la relation de ce qui s'étoit passé en cette dispute. Il quitta les sceaux en 1605, & demeura chef du Conseil. Il mourut le 7 Septembre 1607, âgé de soixante & dix-huit ans, & fut inhumé en l'église de S. Germain l'Auxerrois, où l'on a consacré à sa mémoire l'épitaphe suivante:

D. O. M.

Pomponio Bellievræo Franciæ cancellario, pietate, doctrinâ, magnitudine animi, summâ in principem fide clarissimo, qui sub quinque regibus honoribus amplissimis ac variis laboriosissimisque legationibus pro republicâ gestis, pace domi, forisque difficillimis temporibus confectâ, cum diù ærario publico, arcanis i[illegible]rii, legibus & sigillo principis integerrimè præfuisset, gloriâ, non opibus cumulatus, obiit anno salutis 1607, ætatis 78.

lement, emploi qu'il remplit avec tant de diſtinction, qu'après quelques années d'exercices, le roi lui fit l'honneur de créer en ſa faveur une charge de maître des requêtes, & le nomma preſque auſſi-tôt après à l'intendance du Languedoc; ſa prudence & ſes ſoins eurent bientôt rétabli le calme & la tranquillité dans la province. Plein de zele pour la gloire & les intérêts de ſon ſouverain, il ſçut par ſa fermeté rendre à l'autorité royale ſon premier éclat, en faiſant rentrer les factieux dans le devoir, & en les mettant hors d'état de cauſer de nouveaux troubles; mais il en eut trop coûté à la bonté de ſon cœur, ſi l'exercice de ſa charge n'eût dû être marqué que par des exemples de ſévérité; pour les rendre plus efficaces, il n'y eut recours que rarement, & ce fut toujours à regret. Sa tendreſſe pour le peuple ſe ſignala par les ſoins qu'il ſe donna pour le ſoulager dans ſes beſoins, par l'ardeur avec laquelle il s'empreſſa à ménager ſes intérêts en les conciliant avec ceux de la cour.

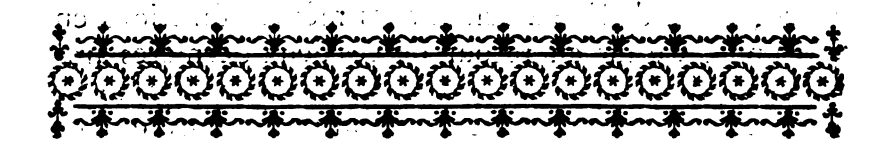
La réputation qu'il s'étoit faite d'un homme conſommé dans le maniement des affaires les plus difficiles, lui procura les marques de diſtinction les plus glorieuſes. N'étant âgé que de trente-huit ans, le roi Louis XIII le nomma ſon ambaſſadeur en Italie, & le fit enſuite paſſer en Angleterre, avec ordre d'y travailler à détourner l'orage dont les catholiques de ce royaume étoient menacés.

De retour à Paris, après avoir donné d'éclatantes preuves de ſon habileté dans ces deux ambaſſades, il fut reçu préſident à mortier, charge dont M. ſon pere Nicolas de Bellievre, qui venoit d'être fait conſeiller d'état, ſe démit en ſa faveur en 1642.

Cependant l'homme illuſtre dont nous parlons, avoit trop bien réuſſi dans les importantes négociations qui lui avoient été confiées, pour que la cour ne fût pas empreſſée à lui fournir de nouvelles occaſions de ſignaler ſon habileté. De nouveau il reçut ordre de repaſſer en

Angleterre avec la qualité d'ambassadeur, & peu de tems après, il fut destiné à remplir les mêmes fonctions en Hollande. Ce fut au retour de ces deux dernieres ambassades, qu'il fut élevé par le feu roi à la dignité de premier président du parlement, on le vit dans ce poste éminent, se distinguer par toutes les vertus qui forment les grands magistrats. Aux qualités essentielles à sa profession, cet homme illustre joignit la charité la plus tendre & la plus ardente pour les pauvres, & elle ne s'étendit pas aux seuls besoins du corps, elle eut encore pour objet ceux de l'ame. » Il avoit remar» qué, dit M. Perraut, qu'il y a sur la terre une na» tion qui ne connoît presque point de Dieu, qui ne » se soucie ni des princes, ni des loix, qui a pour regle » de faire tout ce qu'elle peut faire impunément, & » qui n'est retenüe ni par la pudeur ni par l'honnêteté. » M. de Bellievre entreprit de civiliser cette nation fa» rouche & brutale, & de lui donner de la religion, » des loix & de la pudeur; projet dont l'exécution paroissoit impossible; mais est-il quelque obstacle qu'une charité bien vive ne surmonte aisément? L'hôpital général dont M. de Bellievre avoit formé le plan, fut établi, & sera un monument éternel de la charité de ce grand homme. Il avoit trop aimé les pauvres pendant sa vie, pour les oublier dans ses derniers momens; il leur laissa par son testament jusqu'au lit où il expira.

Sa mort arriva le 13 Mars 1657, n'étant âgé que de cinquante ans six mois & dix jours.



ANTOINE LE MAISTRE.

ANTOINE LE MAISTRE, non moins recommandable par l'éminence de ses vertus que par sa grande éloquence & la profondeur de son érudition, naquit à Paris le 2 Mai 1608 d'Isaac le Maistre, maître des comptes, & de Catherine Arnaud, sœur de M. Dandilly, de M. Arnaud évêque d'Angers, & de M. Arnaud docteur de Sorbonne.

Né avec un talent particulier pour l'éloquence, il en fit dès ses premieres années sa principale étude. Un goût délicat soutenu d'un esprit juste & naturellement élevé lui fit sentir tous les défauts que la barbarie de nos peres avoit introduits dans le bel art de la parole, & il entreprit de lui rendre sa premiere dignité & sa premiere grandeur. Les plus célebres orateurs de l'ancienne Grèce & de l'ancienne Rome furent les seuls modeles qu'il se proposa d'imiter, & il profita si bien de la lecture des ouvrages de ces grands maîtres de l'éloquence, qu'il devint bientôt la lumiere & l'oracle du Barreau; il commença à y briller dès l'âge de vingt & un ans, & sa réputation s'accrut au point, & avec tant de rapidité, qu'au bout de quelques années d'exercice, il se vit chargé presque seul de toutes les actions d'éclat. Pour juger si cet homme célebre a mérité le grand nom qu'il s'est fait par son éloquence, d'autant plus admirable qu'il ne la devoit en quelque façon qu'à son génie seul, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les excellens plaidoyers qu'il nous a laissés; depuis plus d'un siecle qu'ils sont composés, le tems ne leur a rien fait perdre de leur beauté;

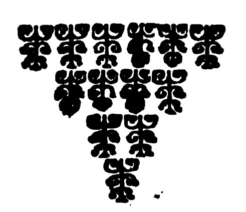
on y admire encore aujourd'hui une pureté de langage, une élégance de style, un choix d'expressions, une force, une noblesse de pensées qui feroient honneur aux meilleurs écrivains de nos jours.

Le parlement, le grand conseil, & la cour des aides se rappellent encore avec admiration les harangues éloquentes que M. le Maître prononça lorsqu'il leur présenta les lettres de chancelier de France données en faveur de M. Seguier, qui l'avoit choisi pour cette éclatante action; choix que M. le Maître justifia si glorieusement, que le nouveau chancelier, touché de l'honneur qu'il lui fit dans cette occasion, sollicita & obtint pour lui un brevet de conseiller d'état, & lui offrit même la charge d'avocat général au parlement de Metz; mais ce fut ~~enfin~~ + qu'il le pressa de l'accepter. + *en vain*

De si glorieuses marques de distinction ne toucherent que foiblement celui qui les recevoit, & elles ne furent pas capables de retarder l'exécution du grand projet qu'il méditoit depuis quelque tems. Ses vûes s'étoient tournées du côté de la retraite, & il choisit pour renoncer au monde le tems même où il auroit dû ce semble s'y attacher davantage. On fut assez injuste pour croire que l'ambition avoit la meilleure part à son dessein, & que s'il quittoit le Barreau, ce n'étoit que pour se livrer à la chaire, dans la vue de s'ouvrir par-là un chemin aux premieres dignités de l'église; mais on rendit bientôt plus de justice à la pureté de ses intentions. Le désir seul d'assurer son salut avoit été le motif de son renoncement au monde, c'est ce qu'il marqua à M. le chancelier en lui renvoyant ses lettres de conseiller d'état. Sa conduite a depuis prouvé qu'il étoit bien éloigné des vûes d'ambition qu'on lui avoit prêtées; sa vie depuis sa retraite a été constamment celle d'un homme qui n'est occupé que de la salutaire pensée de l'éternité. On le vit pendant vingt ans s'exercer dans la pratique des plus excellentes vertus, de l'humilité la plus profonde, de la charité la plus tendre & la plus ardente, de la

pénitence la plus austere. La piété sanctifia toutes ses études; dans le dessein où il étoit de donner une vie des saints purgée de toutes les fables que l'ignorance, la crédulité ou le peu d'exactitude de quelques auteurs ont laissé glisser dans les anciennes légendes, il ramassa avec un soin extrême tout ce qu'il put déterrer d'actes originaux de la vie & du martyre des saints; & il commença par publier celles de S. Ignace évêque d'Antioche, de S. Jean Climaque & de S. Bernard, avec une traduction du traité du sacerdoce par S. Jean Chrysostôme, & une autre traduction des passages des peres recueillis dans la tradition de l'église touchant la pénitence & la communion.

La continuation de la vie des saints l'occupoit tout entier, lorsqu'il fut attaqué de la maladie qui l'enleva de ce monde. Dans ces derniers momens, pénétré des sentimens d'une profonde humilité, il dit à quelques-uns de ses amis que Dieu, qui lui avoit inspiré ce grand projet, ne lui avoit pas permis de le consommer, *parce que la vie des saints devoit être écrite de la main d'un saint.* Il mourut le 4 Novembre 1658, âgé de cinquante ans dans des sentimens d'une piété digne de la vie pénitente qu'il avoit menée depuis plus de vingt ans, qu'il s'étoit retiré à Port-Royal.



CHARLES



CHARLES ANNIBAL FABROT.

CHARLES ANNIBAL FABROT, l'un des plus habiles jurisconsultes du dernier siecle, célebre par l'étendüe & la variété de son érudition, naquit en 1681 à Aix en Provence, où son pere zélé Catholique & originaire de Nismes étoit venu chercher un azile contre la persécution des Calvinistes.

Son fils apporta en naissant les plus heureuses dispositions pour les sciences, & de bonne heure il les cultiva avec une ardeur extrême; les langues sçavantes, les belles-lettres, la jurisprudence furent tour à tour l'objet de son application, & ce furent là autant de connoissances dans lesquelles il excella. Agé de vingt-cinq ans il prit le bonnet de docteur en droit, & se fit recevoir la même année avocat au parlement d'Aix. La supériorité de son mérite lui gagna l'amitié & l'estime du célebre Nicolas Fabri seigneur de Peiresc, & celle de M. le premier président du Vair, qui élevé en 1617 à la dignité de garde des sceaux, attira à Paris M. Fabrot à qui il avoit procuré dès l'année 1609 une chaire de professeur en droit dans l'université d'Aix.

Cet illustre magistrat étant mort en 1621, M. Fabrot privé d'un protecteur généreux se détermina à retourner l'année suivante en Provence pour y reprendre ses fonctions de professeur. Il les remplit avec distinction jusqu'en 1637 qu'il vint à Paris pour y faire imprimer des notes de sa façon sur les instituts de Justinien paraphrasées en Grec par Théophile. Cet ouvrage qu'il dédia à M. le chancelier Seguier fit à son auteur un grand nom dans la république des lettres; les universités de Valence

& de Bourges lui offrirent une premiere chaire de professeur en droit, & le presserent vivement de l'accepter ; mais les engagemens qu'il avoit pris avec le ministre ne lui permirent pas de se rendre à leurs voeux. M. le chancelier plein d'estime pour le mérite de ce grand homme voulut qu'il se fixât à Paris & qu'il y travaillât à la traduction des basiliques, & dans cette vûe il lui avoit obtenu de Sa Majesté une pension de deux mille livres.

Cet ouvrage immense, le fruit d'un travail de dix années, parut en 1647 en sept volumes *in-folio*, & mérita à M. Fabrot une charge de conseiller au parlement de Provence, dont il fut qualifié par le feu roi, qui avoit érigé ce parlement en semestre. Mais les gueres civiles ayant exigé d'autres arrangemens, cet établissement fut abrogé, & M. Fabrot ne put par conséquent jouir de la récompense qui lui avoit été accordée.

Cependant ce grand homme animé du seul desir de rendre ses talens utiles au public continua de se livrer au travail le plus opiniâtre. Peu de tems après avoir donné sa sçavante traduction des basiliques, qui contient les loix Romaines dont l'usage s'étoit conservé dans l'Orient, & celles que les empereurs de Constantinople avoient faites, il fit paroître une édition des œuvres de Cedrene, de Nicetas, d'Anastase le bibliothéquaire, de Constantin Manassès & de Théophilacte Simocatte, qu'il enrichit de notes & de dissertations.

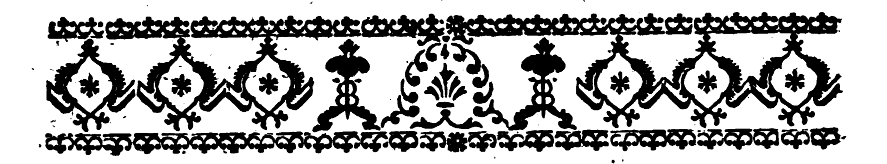
Il avoit publié longtems auparavant un traité contre Claude de Saumaise qui combattoit plusieurs maximes de droit, des observations sur quelques traités du Code Théodosien & diverses exercitations latines qui roulent toutes sur le droit, & auxquelles il avoit ajouté quatorze loix qui manquoient dans les digestes.

Ce fut en 1652 que cet infatigable écrivain commença à revoir les œuvres de Cujas qu'il corrigea sur divers manuscrits, & qu'il fit paroître ensuite en dix volumes *in-folio* avec d'excellentes notes de sa façon, & avec divers traités qui n'avoient point encore été donnés au public.

La trop grande application qu'il donna à ce grand ouvrage lui causa une maladie dont il mourut au mois de Février 1659 étant âgé de soixante-dix-huit ans. Il fut inhumé dans l'église de S. Germain l'Auxerrois sa paroisse.

On trouva parmi les papiers de ce sçavant homme des commentaires sur les instituts de Justinien, des notes sur Aulu-Gelle, & le recueil des ordonnances ou constitutions ecclésiastiques qui n'avoient point encore été publiées en Grec. Ce dernier ouvrage a été inséré dans la bibliotheque du droit canon publiée en 1661 par MM. Voët & Justel.





CLAUDE HENRYS.

CLAUDE HENRYS, issu d'une honnête & ancienne famille du Forest, apporta en naissant un génie vif, facile & pénétrant, qui aidé d'une mémoire prodigieuse, le fit briller dans toutes ses études. N'étant âgé que de six ans, il vint les commencer à Lyon, & les y continua jusqu'à sa philosophie, où il se distingua encore plus qu'il n'avoit fait dans ses humanités. Destiné au barreau autant par sa propre inclination, que par les vûes de ses parens, il commença son cours de droit, & ce fut-là l'étude à laquelle il se livra tout entier. De rapides progrès furent le fruit de son application, jeune avocat il plaida avec beaucoup de distinction au présidial de Lyon, & y donna pendant quelques années de si éclatantes preuves de son habileté & de son éloquence, que Louis XIV, informé de son rare mérite, le nomma à la charge d'avocat du roi dans le présidial nouvellement érigé en Forest. Dix années après, ce même siége ayant été supprimé, il fut dit dans l'édit donné sur ce même sujet par sa Majesté, que M. Henrys conserveroit la charge d'avocat du roi au baillage, & qu'il en rempliroit les fonctions conjointement avec celui qui les exerçoit déja auparavant.

Une marque de distinction si glorieuse, accordée par un grand roi juste estimateur du mérite, fut pour celui qui la recevoit, un motif puissant de se livrer avec une nouvelle ardeur à l'exercice de sa profession. Devenu l'oracle de sa province, il fut bientôt celui de toute la France; peu d'affaires importantes sur lesquel-

les il ne se vit consulté; sa réputation alla encore plus loin. Comme il étoit également versé dans la jurisprudence civile & canonique, & dans la science des intérêts des princes, de même que dans celle de l'histoire & du droit public, les ministres de plusieurs grands princes de l'Europe lui firent souvent l'honneur de le consulter sur des affaires d'Etat; & ce qui augmentoit la confiance que l'on avoit dans la capacité de ce grand homme, c'est que l'on étoit assuré que sa probité, sa prudence & sa discrétion, répondoient à ses lumieres; aussi les affaires les plus secrettes des familles lui étoient-elles souvent confiées.

Ses conseils au reste, n'eurent jamais l'intérêt pour objet, & peut-être jamais homme ne poussa plus loin que lui le désintéressement. Le pauvre, la veuve, l'orphelin, trouvoient dans lui un défenseur zélé, ardent à défendre leurs droits. *Les riches*, disoit-il, *ne manqueront jamais d'avocats empressés à les servir; & cependant la récompense que l'on peut s'en promettre, peut-elle entrer en comparaison avec celle dont est assuré celui qui sert le pauvre en vûe de Dieu.* Ainsi pensoit ce sçavant homme, que l'éminence de ses vertus n'a peut-être pas moins illustré que la supériorité de ses talens.

Trop humble pour s'imaginer que ses productions méritassent l'approbation qu'elles ont reçûe du public, elles seroient demeurées ensevelies dans les ténebres, si quelques-uns de ses amis n'eussent profité de son absence pour en procurer l'édition; ainsi c'est à cette espece de larcin que nous devons ses plaidoyers, avec ses observations sur un nombre infini d'arrêts qu'il avoit recüeillis, & qui parurent pour la premiere fois en 1651 en deux volumes *in-folio*; ce recueil fut depuis imprimé en 1662, & l'a été encore depuis en 1708, par les soins de M. Bretonnier qui y a joint ses remarques; & enfin M. Terrasson en a procuré une quatriéme édition avec des additions & d'excellentes notes.

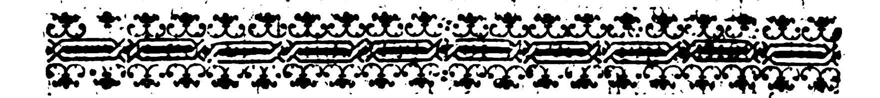
Voici l'ordre que l'auteur a suivi dans cet excellent

recueil ; après avoir fixé l'état de la question dont il s'agit ; il expose les moyens des parties, dans des dissertations où la matiere se trouve épuisée, & chaque arrêt il l'accompagne encore de réflexions judicieuses, qui servent à en montrer le rapport aux loix Romaines, ou à en justifier l'exception. Comme les faits sur lesquels ces arrêts sont intervenus, contiennent quelquefois des circonstances intéressantes, M. Henrys donne à ces circonstances, quand elles le méritent, toute l'étenduë nécessaire, & souvent il y séme à propos des traits utiles de littérature. Dans le premier volume, il traite les questions suivant les principes de droit, & dans le second, suivant les décisions des arrêts ; de-là vient qu'il n'est pas toujours uniforme dans ce qu'il décide.

D'autres ouvrages sortis de la plume de cet illustre écrivain, prouvent également, & l'étenduë & la variété de ses connoissances, & ne font pas peu d'honneur à sa piété. Parfaitement instruit de sa religion, il nous a laissé divers écrits sur cette matiere, entr'autres un excellent traité, intitulé, *L'homme Dieu, ou parallele des actions divines & humaines de Jesus-Christ.*

Cet excellent homme mourut en 1661 ou 1662.

Trois oraisons funebres prononcées à sa mort, sont des témoignages peu suspects de la haute idée que l'on avoit de sa piété & de ses autres vertus.



CHARLES FEVRET.

CHARLES FEVRET, orateur & jurisconsulte célebre, naquit à Semur capitale de l'Auxois le 16 Décembre 1583. Son pere Jacques Fevret, conseiller au parlement de Bourgogne, distingué par sa profonde capacité dans la jurisprudence, prit un soin d'autant plus grand de son éducation, que de bonne heure il remarqua dans ce jeune enfant de merveilleuses dispositions, accompagnées d'une extrême avidité d'apprendre. Après avoir commencé ses études dans sa patrie, il vint les continuer à Dijon, puis à Dole où il fit ses humanités & sa philosophie avec un égal succès. Les universités de Paris, d'Orléans & de Bourges le virent ensuite successivement briller dans l'étude du droit. Mais quelque progrès qu'il eut fait dans cette science, il en connoissoit trop l'étendüe pour se borner à ces premiers succès.

De retour à Dijon il s'y fit recevoir avocat au parlement en 1602, & la même année il s'arracha du sein de sa famille pour aller continuer ses études de droit dans une des plus célebres universités de l'Allemagne ; mais ce ne fut qu'après avoir fait divers séjours dans plusieurs villes considérables de l'empire. (*a*) La haute répu-

(*a*) M. Taisand dans son histoire des Jurisconsultes anciens & modernes dit que M. Fevret parcourut les principales cours de l'Allemagne avec le célebre M. Bongars résident du roi de France auprès des électeurs de l'empire, il ajoute que ce fut cet illustre sçavant connu par sa belle histoire latine intitulée, *Gesta Dei per Francos* & par ses excellentes notes sur Justin, qui conseilla à M. Fevret d'aller finir ses études de droit à Heidelberg sous le fameux Denis Godefroi, & qu'il ne revint à Dijon que sur la fin du mois d'Octobre de l'année 1607. Le pere Niceron au contraire & les continuateurs de Moreri disent qu'il fit ses études à Strasbourg, & que dès l'an 1604, il étoit de retour dans sa patrie. Mais nous avons crû devoir nous en tenir au témoignage de M. Taisand, auteur contemporain de M. Fevret, & de plus l'ami particulier de sa famille.

tation du célebre Denis Godefroi professeur en droit à Heidelberg y attira M. Fevret. Disciple d'un si excellent maître qui prit un soin particulier de son instruction, il profita si bien de ses leçons qu'en peu de tems il se vit en état de soutenir avec éclat des theses publiques sur tous les différens traités qui forment un corps de droit entier.

S'il se fit admirer par son habileté, il se fit encore plus aimer par la politesse & la douceur de ses manieres. Son altesse madame la princesse Palatine qui l'honoroit d'une estime particuliere voulut l'attacher au prince Frédéric son fils, élu depuis roi de Bohème, en qualité de sécretaire, mais plein de zele pour sa patrie & résolu de lui consacrer ses talens, pour ne point accepter l'emploi avantageux qui lui étoit offert, il prétexta des affaires pressantes, qui le rappelloient incessamment en Bourgogne.

Il y revint en 1607, & peu de tems après son retour il épousa mademoiselle Brunet de Beaune dont il eut dix-neuf enfans. Orateur & Jurisconsulte il ne brilla pas moins par son éloquence que par sa profonde capacité dans la jurisprudence; de grands princes l'honorerent de leur confiance & de leur estime. En 1626 Henri de Condé, gouverneur de Bourgogne lui envoya des *lettres de provision de l'état & office de conseiller & intendant ordinaire de ses affaires*, honneurs qui lui furent continués par le grand Condé.

Quelques années après M. Fevret eut une éclatante occasion de signaler la supériorité de ses talens. Le roi Louis XIII étant venu à Dijon pour y punir les auteurs d'une sédition populaire, M. Fevret choisi par le magistrat pour parler en faveur des coupables, il le fit avec tant d'éloquence, que non-seulement il obtint leur pardon, mais que Sa Majesté voulut encore que le discours de l'orateur fut imprimé, & elle ordonna qu'on le lui envoyât à Lyon. Une marque de distinction encore plus glorieuse fut la récompense de l'éloquence de ce grand homme;

homme ; elle lui mérita d'être nommé par le roi à une charge de conseiller au parlement de Dijon de nouvelle création ; mais trop dévoué au bien public pour abandonner le Barreau, où ses talens étoient si utilement employés, il refusa d'exercer la charge dont il avoit été gratifié par Sa Majesté, & voulut bien se contenter de celle de sécretaire de la cour, qui lui fut conférée gratuitement avec des appointemens annuels de 900 livres.

Au milieu des occupations multipliées à l'infini, que lui attiroit de toute part la haute idée que l'on avoit de sa profonde capacité, il se ménageoit chaque jour quelques momens de loisir qu'il consacroit ordinairement à l'étude des belles-lettres pour lesquelles il eut toujours une forte passion ; & l'on ne peut nier qu'il ne s'y soit exercé avec succès. Son dialogue des orateurs les plus célebres du Barreau de Bourgogne ; son commentaire sur les quatrains de Pibrac, ses vers à la louange du célebre Naudé, son poëme latin, où il fait lui-même l'histoire de sa vie, sont autant de pieces marquées au coin d'un goût fin & délicat. Mais l'ouvrage qui a immortalisé la gloire de ce grand homme & qui est encore considéré aujourd'hui comme un chef-d'œuvre où la matiere est épuisée, c'est son excellent traité de l'abus réimprimé quatre fois, & qui depuis qu'il a paru a servi constamment d'oracle & de régle à tous les tribunaux, aussi ne peut-on disconvenir que ce ~~ne~~ ne soit l'ouvrage le plus sçavant & le plus nécessaire que nous ayons sur les matieres ecclésiastiques.

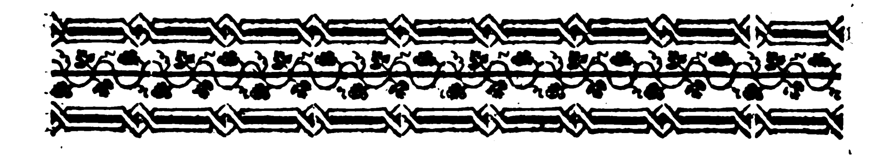
L'auteur de cet admirable ouvrage mourut à Dijon le 22 Août 1661 âgé de près de soixante & dix-huit ans. Recommandable par une probité à toute épreuve qui fut toujours sa vertu caractéristique, il avoit pris les mots suivans pour sa devise : *conscientiæ virtuti satis amplum theâtrum est*, la conscience est un théâtre assez vaste pour la vertu. L'un de ses fils, conseiller, clerc au parlement de Dijon fit élever en l'honneur de cet illustre

défunt un magnifique tombeau où on lit l'épitaphe suivante :

Hìc jacet clarissimus vir Carolus Fevret senatorum filius & parens, senatoriam tamen dignitatem haud gessit; quippe qui à rege ultrò bis oblatam recusavit, & in patronorum ordine manere maluit. Orator enim ut in foro, sic in aulâ maximus, & Ludovicum XIII patriæ offensum exoravit; & Condæos principes pro senatu sæpè adiit, nunquam sine laude dimissus; sacri prophanique juris scientissimus; pontificiæ ac regiæ potestati, editis de abusu libris metas posuit utrinque probatas, claros temporis sui autores posteritati commendavit; Pibracum gallum latino splendore reddidit; doctrinam in eo pietas, pietatem doctrina illustravit, vir immortalitate dignus! posuit gratus & mœrens patri Petrus Fevret senator 1701 monumentum.

Carolus Fevret orator eloquentissimus, abusum notavit & expunxit. Ex Annâ Brunet conjuge 19 liberos genuit & auxit purpuratam gentem duobus senatoribus, totidem nepotibus & genero. Obiit pridiè idus sextilis anno salutis 1661, ætatis septuagesimo octavo.





LOUIS LE GRAND.

LOUIS LE GRAND, Orateur non moins éloquent que jurisconsulte profond, né à Troyes en 1588, eut pour pere Nicolas le Grand, écuyer, & pour mere Claudine-de-Villeprouvée, d'une noble & ancienne famille alliée aux premieres maisons du royaume.

Après avoir fait avec succés ses premieres études dans sa patrie, il fut envoyé à Paris pour y commencer son cours de philosophie. Un esprit subtil, vif & pénétrant le distingua parmi ses condisciples, & lui concilia l'amitié & l'estime de ses professeurs, qui ne pouvoient eux-mêmes s'empêcher d'admirer sa merveilleuse facilité à résoudre les questions les plus difficiles.

Son cours achevé, ses parens qui le destinoient à la magistrature; le firent passer à Bourges pour y étudier en droit. Le célebre Edmond Merille compatriote & parent du jeune le Grand, & l'ami particulier de sa famille, occupoit alors avec distinction une chaire de professeur dans l'université de cette ville. Sa tendresse pour son jeune parent, fut la mesure des soins qu'il prit pour cultiver ses heureuses dispositions, le disciple par son application répondit parfaitement aux soins du maître, & puisa dans les leçons de celui-ci, cette profonde connoissance du droit Romain, qu'il a depuis répandüe dans les excellens écrits dont il a enrichi le public.

De retour dans sa patrie, il s'attacha au barreau, & s'y fit admirer par son érudition & son éloquence. L'étude, les fonctions de sa profession, qui se multi-

plioient à mesure que sa réputation prenoit de nouveaux accroissemens, déroberent dès-lors tous ses momens. M. de Villeprouvée son oncle maternel étant mort en 1627, M. le Grand lui succeda dans la charge de conseiller au baillage & présidial de Troyes, & fut installé le 18 Février de l'année suivante avec tous les éloges dûs à la supériorité de son mérite.

Le loisir que lui procuroit cette nouvelle charge, il le consacra à l'utilité de sa patrie. Il commença alors à former le projet d'un nouveau commentaire sur la coûtume de Troyes. Le célebre Pierre Pithou, dont les grands talens avoient été long-tems renfermés dans le barreau de cette ville, avoit fait pour son usage particulier des notes sur cette coûtume. Depuis sa mort elles avoient été publiées par les soins de François Pithou son frere, qui y avoit ajouté une conférence sur chaque article; mais cet ouvrage quoique digne de la profonde capacité des deux hommes illustres qui y avoient successivement travaillé, n'avoit pas à beaucoup près toute l'étendüe que l'on auroit dû lui donner.

M. le Grand entreprit donc d'épuiser la matiere, en discutant chaque article par les principes du droit Romain, par l'autorité des coûtumes semblables, & par la jurisprudence des arrêts; mais comme l'exécution d'un si vaste projet demandoit un homme tout entier, M. le Grand pour pouvoir donner plus de tems à ce travail, se détermina en 1646 à se défaire de sa charge de conseiller; plus libre alors, il travailla sans relâche à amasser des matériaux propres à remplir dans toute son étendüe, le plan de l'important ouvrage, que depuis bien des années il projettoit de donner au public. Pour en pressentir le goût, il fit paroître en 1655 un premier essai de son travail, sous le titre de *Traité des restitutions*. Rassuré par le favorable accueil que les plus habiles jurisconsultes firent à cet essai, il ne balança point à faire paroître l'ouvrage en entier, il fut imprimé en 1661, & il y en a eû depuis une seconde édi-

tion sous le titre suivant : *Coûtume du baillage de Troyes, avec les commentaires* de M. Louis le Grand, conseiller au présidial de Troyes, *dans lesquels est conféré le droit Romain avec le droit François & Coûtumier, qui s'observe dans toutes les provinces du royaume, où l'on remarque ce qui est en usage, & où les dispositions particulieres des coûtumes qui paroissent contraires, se trouvent conciliées*.

L'auteur ne survécut pas longtems à la gloire que lui avoit acquis un si grand travail. Il mourut le 10 Janvier 1664 âgé de soixante & seize ans. Il fut inhumé dans la chapelle des avocats en l'église paroissiale de la Magdeleine, où l'on a consacré à sa mémoire l'épitaphe suivante :

Ludovicus le Grand
In præsidiali Trecarum curiâ consiliarius
Hîc jacet
Qualis vixerit famam consule,
Quandiu vixerit saxum vide.
Obiit an. R. S. 1664, die 10 mensis Jan. ætatis 76.

La haute idée que l'on avoit de sa capacité, & plus encore de sa probité & de son désintéressement, l'avoit rendu l'arbitre de tous les différends qui s'élevoient parmi ses concitoyens ; & rien n'égaloit le zele avec lequel il travailloit à les accommoder. Simple dans ses mœurs comme dans ses manieres, tout annonçoit dans lui la candeur & la franchise ; jugeant des sentimens des autres par les siens propres, il ne connoissoit ni soupçon ni défiance. Son extérieur, sa maison, son domestique, tout respiroit l'antique simplicité. Ses vertus enfin étoient celles d'un homme, qui engagé par son état dans le monde, y vit sans en avoir éprouvé la corruption. Uniquement attaché à l'étude, il a toujours vêcu dans le célibat.

» se piquoit d'une éloquence pompeuse & fardée, em-
» ploya tout son tems à faire un long & ennuyeux éloge
» de la maison de Crevecœur. Il dit à cet égard tout
» ce qui se pouvoit dire de la noblesse, des richesses, de la
» bravoure & des autres qualités ou avantages des seigneurs
» de cette ancienne maison. M. Gautier écouta tout ce dis-
» cours fort paisiblement; mais quand ce vint à la ré-
» plique, il apostropha la cour en ces termes: *Mes-*
» *sieurs, de la noblesse, des ancêtres, des richesses, de la bra-*
» *voure, des combats, des victoires, des palmes & des lauriers;*
» *sont-ce des moyens de requête civile?* Ces cinq ou six lignes comme un coup de foudre, abbatirent toutes les machines que M. le Vayer avoit élevées à grands frais; & ce qui acheva de le déconcerter, c'est qu'il ne lui fut que trop facile de s'appercevoir, qu'il s'en falloit bien que les rieurs fussent de son côté.

Une autre anecdote que nous apprend l'auteur que nous venons de citer, est que M. Gautier avoit amassé plus de quatre cens mille livres à plaider, & qu'à sa mort on ne lui trouva qu'une piece de trente sols.

Cet excellent homme conserva jusqu'à la fin de ses jours, tout le feu de l'imagination la plus vive. La même année qu'il mourut, il plaida encore deux ou trois causes célebres avec toute la force de cette éloquence victorieuse, qui pendant une longue suite d'années, lui avoit mérité tant de glorieux applaudissemens.

M. Gautier mourut le 16 Septembre 1666, âgé de soixante & seize ans. Nous avons de lui deux volumes de ses plaidoyers, l'un qu'il publia pendant sa vie, & l'autre qui a été donné après sa mort, par les soins de M. Gueret célebre avocat au parlement de Paris.



PIERRE



PIERRE SEGUIER.

PIERRE SEGUIER, chancelier de France, duc de Villemor, comte de Gien, pair de France, & & garde des sceaux des ordres du roi, naquit à Paris le 29 Mai 1588 de Jean Seguier (*a*) seigneur d'Autry, maître des requêtes, & de Marie Thudert fille de Claude Thudert, seigneur de la Bournaliere, conseiller au parlement & de Nicole Hennequin.

La maison des Seguiers, l'une des plus nobles & des plus anciennes familles du Querci, féconde depuis bien des siecles en hommes illustres, qui se sont également distingués & dans la magistrature & dans la profession des armes, a donné des chanceliers d'Armagnac & des sénéchaux d'épée, qui se sont immortalisés par leur bravoure dans les longues guerres que la France a eu à soutenir contre les Anglois. Nos histoires font surtout une honorable mention du célebre Artau Seguier seigneur de S. Geniers qui a été la tige des différentes branches qui se sont établies à Toulouse & à Paris.

Gerard Seguier, le premier de sa famille qui ait pris le parti de la robe, fut fait conseiller au parlement de Paris vers l'an 1469 sous le régne de Louis XI. Parmi

(*a*) Pierre Seguier sixieme fils de Pierre Seguier premier du nom, président au parlement, & de Louise Boudet, fut d'abord conseiller au parlement, puis maître des requêtes, & enfin lieutenant civil en la prevôté de Paris. Après avoir rendu d'importans services au roi Henri III, il suivit la fortune de Henri IV son successeur, qui lui ordonna d'exercer la justice à Mantes & à S. Denis, comme il auroit fait à Paris. Il contribua beaucoup à ramener cette capitale sous l'obéissance de son souverain; il y rétablit la justice, & se donna des mouvemens excessifs pour arrêter le cours d'une maladie contagieuse qui dépeuploit cette grande ville, & dont il mourut lui-même, ayant mieux aimé sacrifier sa vie que d'abandonner ses concitoyens.

ceux de ses descendans qui embrasserent la même profession que lui, on comptoit dès l'an 1700 un chancelier de France, cinq présidens à mortier, onze conseillers, deux avocats généraux, & sept maîtres des requêtes.

L'homme célebre dont je vais ébaucher l'éloge réunit dans sa personne toutes les grandes qualités qui avoient le plus illustré ses ancêtres. La facilité & la pénétration de son génie se fit remarquer par les grands progrès qu'il fit dans toutes ses études; & en particulier dans celle des différentes parties dont est composée la jurisprudence civile & canonique.

Après avoir successivement rempli avec une égale distinction les charges de conseiller au parlement & de maître des requêtes, son oncle le célebre Antoine Seguier (a) le fit recevoir en survivance + le 17 Avril 1624. Les éclatantes preuves qu'il donna de sa capacité & de son zele pour la gloire & les intérêts de son souverain pendant neuf ans qu'il remplit cette derniere charge, le firent nommer garde des sceaux en 1633, & deux années après il fut élevé à la dignité de chancelier de France.

+ de sa charge de Président à mortier

Nous serions infinis si nous voulions entrer dans le détail des grandes choses, qui ont illustré son ministere

(a) Antoine Seguier fils de Pierre Seguier premier du nom, président à mortier, que M. Scevole de Sainte Marthe appelle l'une des plus brillantes lumieres du temple des loix, fut conseiller au parlement sous Charles IX, maitre des requêtes, puis lieutenant civil en la prevôté de Paris, ensuite conseiller d'état, & enfin avocat général sous Henri III. Henri IV l'honora d'une charge de président à mortier, & le nomma son ambassadeur auprès de la république de Venise. Par son habileté il vint à bout d'empêcher que cette république ne joignit ses forces à celles du duc de Savoye à qui la France venoit de déclarer la guerre au sujet du marquisat de Saluces, dont ce prince ne vouloit point se désaisir. Ce fut au retour de cette ambassade qu'Antoine Seguier se démit de sa charge de président à mortier en faveur de Pierre Seguier son neveu. Il mourut sur la fin de l'année 1624 sans avoir été marié, ayant laissé par son testament plus de trente mille livres de rente pour être employées en aumônes & fondations, entre lesquelles, celle qu'il fit de l'hôpital de la miséricorde au fauxbourg de S. Marcel pour l'éducation de cent pauvres filles orphelines, est une des plus considérables. Il fut inhumé en l'église de S. André des Arcs où est la sépulture de sa famille.

pendant près de trente-neuf ans qu'il a eu la gloire de remplir la premiere charge du royaume. Jugé seul capable de pouvoir travailler avec succès à appaiser les émotions populaires qui s'étoient élevées en Normandie, il eut ordre de passer dans cette province sur la fin de l'année 1639, avec cette distinction singuliere & unique, que le commandement des troupes, qui y furent envoyées sous la conduite de M. de Gassion, lui fut aussi confié. Par un heureux mêlange de douceur & de sévérité, de hardiesse & de circonspection il rétablit par-tout l'ordre & la tranquilité.

Les baricades de Paris lui fournirent quelque temps après une éclatante occasion de signaler cette intrépidité qui lui faisoit braver les plus grands dangers, lorsqu'il y alloit de la gloire ou des intérêts de son souverain. Obligé de se rendre au parlement pour y déclarer les intentions de Sa Majesté il fut arrêté & forcé de descendre de carrosse. Le péril où il exposoit sa vie ne fut pas capable de l'effrayer & ne put l'engager à retourner sur ses pas; tandis qu'il veut se faire jour à travers une populace furieuse, il se fait plusieurs décharges, & il voit sans s'étonner le lieutenant du grand prevôt tué à ses cotés; le roi informé du danger où le livroit son zele fait marcher à son secours le maréchal de la Meilleraye à la tête des gardes françoises & des gardes Suisses. M. le chancelier de retour au palais royal, où le parlement mandé par Sa Majesté venoit de se rendre, eut à répondre presque dans le même moment à la harangue de cette illustre compagnie, & à lui déclarer les intentions de son maître; ce qu'il fit avec tant de force, tant d'éloquence, & tant de sang froid, que l'on connut bien que sa grande ame avoit été peu effrayée du danger auquel il venoit d'être arraché.

Versé en toute sorte de littérature il s'empressa à faire servir le crédit que lui donnoit la prééminence de son rang à l'avancement des arts & des sciences. Ami des des sçavans il les recevoit chez lui, se plaisoit à avoir

avec eux de fréquentes conférences où il se faisoit admirer par l'étendüe de ses lumieres & par la délicatesse de son esprit. Ceux d'entre eux qui étoient moins bien partagés du côté de la fortune que de celui de la nature, il les encourageoit par les graces qu'il leur obtenoit, & plus souvent encore par les bienfaits qu'il répandoit sur eux, & qu'ils ne devoient qu'à sa seule générosité. Honoré après la mort du cardinal de Richelieu du titre de protecteur de l'académie françoise, il n'eût pas moins de zele que ce grand ministre pour la gloire & les intérêts de cette illustre compagnie; sa maison en avoit été pour ainsi dire le berceau, & elle continua d'y tenir ses assemblées jusqu'au moment fatal qui lui enleva cet homme illustre. L'académie royale de peinture & de sculpture perdit aussi dans sa personne un protecteur généreux non moins zelé à faire fleurir les arts que les sciences.

La mort de ce grand homme arriva le 28 Janvier 1672 étant âgé de 84 ans. Il décéda à S. Germain en Laye, & fut inhumé à Pontoise dans l'église des Carmelites où madame sa sœur étoit supérieure.

Il avoit épousé Magdeleine Fabri fille de Jean Fabri, seigneur de Champauzé, tresorier de l'extraordinaire des guerres, & de Marie Buatier. Deux filles furent le fruit de ce mariage; l'aînée fut mariée en premieres nôces à Pierre César du Cambout, marquis de Coislin, colonel général des Suisses, & en secondes nôces à Gui, marquis de Laval, lieutenant général des armées du roi. La cadette épousa Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, & étant devenüe veuve elle eut pour second mari Henri de Bourbon duc de Verneuil, pair de France, chevalier des ordres du roi & gouverneur du Languedoc.



BARTHELEMY AUZANET.

NOus donnerons ici l'éloge de cet homme illustre tel qu'il a été écrit par son ami & son confrere le célebre M. de Fourcroy.

M. Auzanet, ancien avocat au parlement de Paris, conseiller d'état honoraire étoit un homme né juste. Il avoit été rempli des principes du droit avant que de les apprendre; son érudition étoit solide & profonde sans être opiniâtre, elle ne consistoit point dans l'amas confus de plusieurs connoissances inutiles; il la devoit autant à ses réflexions qu'à ses lectures, dans lesquelles tout avoit été choisi; sa conception étoit aisée, & rien n'égaloit la justesse de son esprit que la droiture de son cœur. Il avoit eu part dans toutes les affaires éclatantes jugées de son tems ou décidées par la voie de l'arbitrage, & il avoit bien sçu profiter des secours de l'expérience.

Qu'est-ce qui n'a point appris de la voix publique que les familles les plus considérables du royaume ont trouvé dans la prudence & dans la sagesse de ses conseils la défense de leurs intérêts, l'appui de leur innocence, la sûreté de leur fortune, & leur repos? Ceux des magistrats qui cherchoient l'équité croyoient la suivre en suivant ses consultations. Sans entêtement pour son sçavoir, ni pour ses sentimens, il n'avoit pas même de jalousie de voir ses confreres mériter avec lui une gloire que le partage ne diminue point.

Il ne manquoit pas non plus des graces de la voix & de la déclamation. Il rapporte plusieurs arrêts où lui-

même avoit porté la parole, mais sans charger ses discours de ces ornemens qui affoiblissent souvent la force des raisons. Son style naturel se soutenoit par sa netteté ; il ne se servoit que de ces termes si surs de mener à la conviction ; sincere dans le récit des faits, juste dans le choix des maximes, toujours mesuré sur son sujet, il sacrifioit la gloire de dire de belles choses à la louange de ne dire que celles qui conviennent, & qui sont nécessaires ; les qualités de son ame ne le faisoient pas moins estimer que celles de son esprit ; formé sur le modéle des anciennes mœurs, il avoit dans les siennes une candeur & une simplicité qui représentoit l'innocence des premiers siecles, un extérieur vénérable, une douce gravité, jettoient dans le cœur à sa premiere vüe de ces impressions qui le saisissent agréablement.

Plus le public, qui le regardoit comme l'oracle & l'arbitre de ses différens, l'honoroit d'une confiance sans bornes, plus il se rendoit sociable à ses confreres. Il aimoit à voir s'avancer au Barreau, ceux que ses exemples & les entretiens qu'il ne leur refusoit jamais, excitoient à se soutenir dans cette pénible carriere.

Personne ne souffroit plus tranquillement que lui qu'on eut des opinions opposées aux siennes. Dépouillé de tout amour propre il cédoit aux meilleures raisons ; amateur de la vérité quand elle étoit favorable à ses sentimens, il la reveroit quand elle lui étoit contraire. Dans ces occasions rares où pour un tems elle se cachoit à sa pénétration, il la reconnoissoit bientôt, s'il la combattoit, c'étoit moins pour lui résister que pour achever de se convaincre ; oubliant pour lors ce qu'il avoit pensé en secret, il souscrivoit publiquement à ce qu'il auroit dû penser.

L'assiduité de son emploi ne l'empêchoit pas d'être attentif aux devoirs de la vie civile. Tendre & charitable pour les pauvres il partageoit avec eux le fruit de ses travaux. Exempt des passions violentes, il n'étoit touché que de la gloire de sa patrie. Il n'étoit sensible

qu'à la joie de se dérober quelquefois lui-même à la foule de ceux qui l'environnoient ; afin de cacher aux yeux des hommes quelques œuvres de sa charité & de sa religion. Chacun publioit un mérite qu'il ne s'empressoit point de montrer, ce qui le faisoit connoître aux autres ne le fit jamais méconnoître à lui-même ; & il sçut acquérir la réputation d'homme sçavant sans perdre celle d'homme modeste. Il a joui pendant sa vie (a) de sa propre réputation, & de la gloire de ses longs travaux ; honneur très-rare & que l'envie n'accorde qu'après la mort, à ceux-même, qui ont le plus justement mérité cette récompense.

Ses excellentes notes sur la coûtume de Paris, ses mémoires, ses réflexions & arrêts sur les questions les plus importantes de droit & de coûtume donnés au public en 1708 seront des monumens éternels de sa profonde capacité & de son ardeur infatigable pour le travail. On peut regarder les réformations qu'il propose comme une interprétation des endroits obscurs, des endroits douteux & imparfaits & les nouveaux articles, qu'il a dressés, doivent passer presque tous pour le précis des questions que la jurisprudence & l'usage avoient decidées de son tems.

Outre ce grand ouvrage, M. Auzanet a encore laissé des apostils+ sur son coûtumier, & un grand nombre de consultations sur nos coûtumes en plusieurs volumes manuscrits qui étoient restés entre les mains de M. de Brilhac son petit-fils, que la supériorité de son mérite avoit élevé à la dignité de premier président au parlement de Bretagne. +apostilles

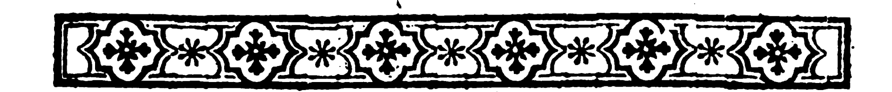
Quoique M. Auzanet fut parvenu à un âge où il semble que l'homme ne soit plus qu'infirmités & que

(a) C'est à sa profonde connoissance du droit, & à la haute réputation qu'elle lui avoit acquise, que M. Despréaux fait allusion dans ces deux vers de sa seconde épitre.

Crois-moi, dût Auzanet t'assurer du succès,
Abbé, n'entreprends point, même un juste procès.

douleur, il jouissoit néanmoins de toute la pureté de sa raison. La vieillesse n'avoit point épuisé les forces de son corps, ni abbatu la vigueur de son esprit; il soutenoit encore le poids des affaires, & l'application laborieuse des consultations à l'âge de quatre-vingt-deux ans; mais enfin après une vie utile à la justice & honorable au Barreau, il mourut le 17 Avril 1673. Il avoit reçu par un brevet de conseiller d'Etat, une marque singuliere de l'estime que le feu roi faisoit de sa capacité & de ses services.





GUILLAUME DE LAMOIGNON.

GUILLAUME DE LAMOIGNON, marquis de Bâville, comte de Launay-Courson, baron de Saint-Yon, premier président au parlement de Paris, naquit dans cette ville le 23 Octobre 1617, de Chrétien de Lamoignon, seigneur de Bâville, de Launay-Courson, de Folleville, les Thuilleries, de Breuilpont & de Loré, président au parlement, & de Marie de Landes, fille de Guillaume de Landes, seigneur de Sagy & de Magnanville, conseiller au parlement, & de Bonne de Vitry vicomtesse de Meaux.

La famille de l'homme illustre dont je vais ébaucher l'éloge, l'une des plus nobles & des plus anciennes du Nivernois, distinguée dans les emplois militaires, avant même le regne de S. Louis, & honorée depuis des premieres dignités de la robe, a soutenu dans le parlement la gloire qu'elle avoit acquise par les armes.

Charles de Lamoignon, seigneur de Bâville, l'une des plus grandes lumieres de son siécle, conseiller du roi en son conseil d'Etat & privé, fut le premier de sa famille qui se consacra à la magistrature. Après s'être perfectionné dans l'étude du droit sous les plus habiles jurisconsultes qui brillassent alors en France, il passa en Italie, où il eut pour maître le fameux Alciat. De retour en sa patrie, après avoir pris en 1543 le bonnet de docteur dans l'université de Ferare, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris. Ses premiers essais dans le barreau lui acquirent tant de gloire, que le roi François I par un brevet du 14 Novembre 1545, lui promit de le pourvoir du premier office de conseil-

ler qui viendroit à vaquer dans le même parlement ; ce ne fut que sous le regne de Charles IX, que ce grand homme reçut toutes les marques de distinction dûes à la supériorité de son mérite. Ce prince qui vouloit l'attacher à sa personne, & l'employer dans les plus grandes affaires, le pourvut d'un office de maître des requêtes en 1564, & le nomma quelques années après, sçavoir en 1572, conseiller d'Etat. Il lui accorda encore la même année des lettres-patentes, pour qu'il pût avoir séance & voix délibérative dans tous les parlemens, chambre des comptes & cour des aydes du royaume. M. de Lamoignon ne joüit pas long-tems des honneurs que lui avoient mérité les importans services qu'il avoit rendus à l'Etat. Il mourut au mois de Novembre 1573, emportant dans le tombeau les regrets d'un grand roi, qui après lui avoir fait l'honneur de le visiter plusieurs fois durant sa maladie, témoigna lorsqu'il apprit son décès, qu'il perdoit dans sa personne un sujet digne de remplir les premieres charges du royaume. Son fils Chrétien de Lamoignon mort président à mortier le 18 Janvier 1636, fut pere de l'homme célebre dont nous allons parler.

Héritier des vertus de ses ancêtres, & surtout de leur zele pour la gloire & les intérêts du souverain, il marcha sur leurs traces, & se signala comme eux dans la même carriere, avec cette distinction glorieuse, qu'il dut à son mérite de plus grands honneurs encore. Privé dans ses jeunes ans des instructions d'un pere dont il n'avoit fait qu'entrevoir les bons exemples, il fut élevé par une mere, qui pendant toute sa vie fut celle des pauvres, & qui de bonne heure s'appliqua à lui inspirer ces grands sentimens de piété & de religion, qui furent depuis l'ame & la regle de toutes ses actions. Destiné à remplir les premieres charges de la robe, il reçut du ciel toutes les qualités qui forment les grands magistrats ; un cœur droit, noble & généreux, tendre & compatissant pour les malheureux, ferme & capa-

ble de tout entreprendre pour réprimer la fraude & la licence, un amour extrême de la vérité, une modération qui sembloit l'élever au-dessus de toutes les passions, une douceur, une affabilité qui lui gagnoit tous les cœurs; ajoutons un génie facile & pénétrant, avide de tout sçavoir, & qui pouvoit aisément tout apprendre; & avec quelle ardeur ne cultiva-t-il pas cette merveilleuse facilité? belles-lettres, philosophie, histoire sacrée & profane, droit civil & canonique, aucune de ces parties qui lui fût étrangere. Il acquit de tout une connoissance si parfaite, que n'ayant encore que dix-huit ans, il fut reçu conseiller au parlement avec un applaudissement universel. Dès ce moment on le vit livré tout entier aux devoirs de son état, consacrer les jours & les nuits à l'étude, s'appliquer à acquérir une connoissance profonde des loix & de la coûtume, un usage familier des formalités & des procédures. Pour juger de l'étendüe des lumieres de ce grand homme, il n'y a qu'à parcourir les remontrances qu'il a faites, & les harangues qu'il a prononcées à la tête du plus auguste parlement du monde, le procès-verbal des ordonnances des mois d'Avril 1667 & mois d'Août 1670, & tant de doctes arrêtés qu'il a faits sur plusieurs matieres du droit francois.

Mais ce n'est pas assez qu'un juge soit éclairé, ses intentions doivent être droites, & n'avoir pour objet que le triomphe de l'équité, dont les intérêts soient seuls capables de le toucher. Voici une preuve bien marquée du zele ardent qu'eut pour la justice l'homme illustre dont j'ébauche le portrait. Des armateurs François, contre la liberté des mers & la fidélité du commerce, avoient enlevé les richesses & le vaisseau de quelques marchands étrangers, qui étoient venus des bords du Levant négocier en Europe. L'injustice étoit manifeste, & cependant à peine ces malheureux furent-ils écoutés; mais enfin le zele d'un juge incorruptible s'alluma en leur faveur. M. de Lamoignon

se chargea de défendre leur cause, & il le fit avec tant de force, il parla avec tant de netteté & de précision, qu'il fit restituer à ces étrangers ce qu'ils croyoient avoir perdu.

Ce fut en 1644 que M. de Lamoignon fut fait maître des requêtes, & il fut peu de tems après nommé commissaire aux états de Bretagne. On se rappelle encore avec quel zele & avec quel succès ce grand homme travailla à concilier les intérêts du prince avec ceux de la province. Les éclatantes preuves qu'il avoit données en mille occasions de la supériorité de ses talens & de son mérite, sollicitoient pour lui les premieres dignités de la robe, & ce fut à cette seule sollicitation, qu'il dut sa nomination à la charge de premier président du Parlement. C'est le témoignage glorieux que lui rendit le cardinal Mazarin, lorsque M. de Lamoignon vint le remercier de ce qu'il avoit bien voulu s'intéresser en sa faveur : *Monsieur*, lui répondit le ministre ; *si le roi avoit pû trouver dans tout son royaume un plus homme de bien que vous, il ne vous auroit pas donné cette charge.* Chacun sçait avec quelle application il la remplit. L'utilité publique fut la regle de toutes ses actions, & l'équité seule présida à tous ses jugemens. Amitié, respect, considérations humaines, il n'est rien qu'il ne lui sacrifiât. Plein d'une pitié compatissante qui l'intéressoit dans tous les besoins du peuple, il ne craignit pas d'en faire une peinture touchante, & toujours ses remontrances eurent l'heureux effet qu'il s'en promettoit. Dans ces occasions délicates il auroit cru trahir son ministere, s'il n'eut parlé selon les regles de sa conscience. Il ne faut pas au reste s'imaginer que jamais il ait songé à se faire honneur de son zele ; il s'acquitta de ses devoirs pour la seule satisfaction de s'en être acquitté, le plaisir délicat de faire le bien, fut l'unique récompense qu'il se proposa en le faisant.

Livré aux fonctions de sa charge qui l'occupoit tout entier, il en portoit seul tout le fardeau quelque acca-

blant qu'il fût. Il s'étoit fait un devoir d'écouter les raifons des parties, de lire avec attention tous leurs mémoires quelques longs & ennuyeux qu'ils fuffent, ne croyant pas que pour s'inftruire à fond des caufes fur lefquelles il devoit juger, il pût s'en rapporter à de fimples extraits quelquefois mal digérés & très-fouvent infideles. En vain lui repréfentoit-on que fon trop grand zele le livroit à un travail qui l'épuifoit, il répondoit à ceux qui le preffoient de fe ménager, *que fa fanté & fa vie étoient au public & non pas à lui.* Accessible à tout le monde, même aux indifcrets & aux importuns, jamais il ne laiffa échaper aucune marque d'ennui ou d'impatience dans les longues & fréquentes audiances qu'il donnoit; il écoutoit avec bonté, & répondoit avec douceur fans jamais rebuter perfonne. *N'ajoutons pas*, difoit-il, en parlant des plaideurs, *au malheur qu'ils ont d'avoir des procès, celui d'être mal reçus de leurs juges, nous fommes établis pour examiner leurs droits, & non pas pour éprouver leur patience.* Son affabilité alloit jufqu'à confoler ceux à qui il ne pouvoit être favorable. Ami de la paix, il auroit voulu que tous les procès euffent pû fe terminer par des accommodemens à l'amiable, fans que les parties euffent à effuyer ces lenteurs éternelles, que la chicane femble n'avoir imaginées que pour dépouiller également, & celui qui perd, & celui qui gagne fa caufe. Ce fut auffi avec un zele extrême, que M. de Lamoignon s'employa à faire de ces fortes d'accommodemens, qui rétabliffoient la paix & l'union dans des familles qui fembloient ne devoir jamais fe réconcilier.

Tel fut ce grand homme dans l'exercice de la premiere charge de la magiftrature. A tant d'autres qualités effentielles à fa profeffion, il joignit un amour fingulier pour les belles-lettres; & eft-il quelque genre d'érudition où il n'ait excellé? Il fe faifoit écouter avec admiration dans ces affemblées qui fe tenoient chez-lui, & qui étoient compofées de tout ce

qu'il y avoit de personnes distinguées par leur sçavoir & par leur mérite. Sur quelque matiere de littérature que tombât le discours, il en parloit avec autant de facilité & de conoissance, que s'il en eût fait pendant toute sa vie son unique étude. Sa Majesté lui ayant fait l'honneur de lui envoyer tous les livres de l'académie des arts & des sciences, où se touve tout ce qu'il y a de plus curieux dans les mathématiques, dans la physique, dans la chymie & dans toutes les sciences les plus épineuses & les plus abstraites, il parcourut ces livres en présence de celui qui les lui présentoit, & en parla de façon à faire juger qu'il possédoit parfaitement toutes les matieres qui y étoient traitées.

Mais ce qui acheve l'éloge de cet homme illustre, c'est que les plus excellentes vertus relevoient dans lui l'éclat des qualités les plus estimables. Rien qui égalât l'ardeur de sa charité: outre les aumônes extraordinaires qu'il distribuoit dans les calamités publiques, il s'étoit fait une loi de consacrer à la subsistance du pauvre, ce qu'il retiroit tous les ans du travail actuel du palais. Sa piété fut pure & sincere, & éloignée de toute ostentation, il ne montra de ses bonnes œuvres, qu'autant qu'il en falloit pour l'édification des peuples; la multiplicité des occupations dont il étoit accablé, ne lui fit rien perdre de son ardeur pour la priere, à laquelle il consacroit ordinairement des heures entieres qu'il déroboit au sommeil. Il animoit sa ferveur par la lecture assidue des livres saints, & par l'usage fréquent des sacremens. Son zele pour la gloire & les intérêts de la religion, se signala par son empressement à seconder les travaux des ouvriers évangéliques, par la protection qu'il leur accorda constamment, & par les soins qu'il prit pour rappeller les anciens ordres religieux à la premiere ferveur de leur institut.

Averti par un pressentiment secret, que sa derniere heure approchoit, il s'y prépara par un redoublement de ferveur & de piété, & ne voulut plus s'occuper que

de la salutaire pensée de l'eternité; il couronna enfin par une mort sainte, une vie passée dans l'exercice de toues les vertus chrétiennes. Il déceda le 10 Décembre 1677, dans la soixante unième année de son âge.



JEAN-MARIE RICARD.

JEAN-MARIE RICARD, que la supériorité d'un mérite personnel n'a pas moins illustré que les excellens ouvrages dont il a enrichi le public, naquit à Beauvais vers l'an 1628. Ses études achevées avec beaucoup de succès il se dévoua à la jurisprudence qui fut pendant toute sa vie le principal objet de son application. Reçu avocat au parlement de Paris, il fréquenta le Barreau pendant quelque tems; mais le peu de facilité qu'il avoit à parler en public, sa répugnance à se charger d'affaires douteuses, & peut-être aussi la trop grande étendüe de ses lumieres qui l'empêchoient de pouvoir se décider aisément furent autant de motifs qui le déterminerent à se consacrer aux consultations. La haute idée que l'on avoit de son habileté soutenüe d'une probité, d'une candeur & d'une franchise qui le rendoient plus estimable encore que sa profonde doctrine, lui attira des affaires de toute part. Les premieres maisons du royaume le choisirent pour leur conseil, & ne craignirent pas de lui abandonner le soin de leurs intérêts. Honoré de la confiance des premiers magistrats, il en fut souvent consulté, & ses décisions ou ses avis régloient ordinairement leurs jugemens.

Mais c'est par les ouvrages que ce sçavant homme nous a laissés que l'ön doit juger si sa capacité répondoit au haut dégré de célébrité où il est parvenu. Peut-être suffiroit-il de citer son excellent traité des dona-

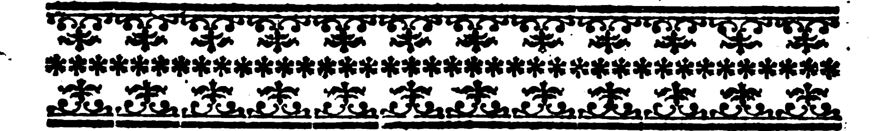
tions considéré encore aujourd'hui comme un chef-d'œuvre de l'art. » Les oracles du palais, dit l'éditeur » de cet ouvrage, l'ont cité du vivant de son auteur » avec des éloges qui offensoient sa modestie, & les » juges l'ont souvent fait apporter sur le bureau pour en » tirer la décision des difficultés qui se sont présentées » sur cette matiere. Les parlemens qui suivent la dis» position du droit écrit, n'en ont pas fait moins d'es» time à cause de la solidité des maximes & de la net» teté avec laquelle les loix les plus difficiles y sont ex» pliquées par rapport à leur usage. C'est ce qui en a » fait connoître le mérite aux étrangers qui en ont » trouvé les résolutions si judicieuses, qu'ils croiroient » contrevenir à leurs propres loix, s'ils s'en écartoient.

Les autres ouvrages de ce célebre jurisconsulte sont un traité du don mutuel, & un traité des substitutions, la conférence de la coûtume de Paris avec les autres coûtumes de France, un commentaire sur la coûtume de Paris, & un autre sur la coûtume d'Amiens.

Ces ouvrages, le fruit d'une application continuelle au travail, mériterent à leur auteur un rang distingué parmi les plus sçavans jurisconsultes de son siecle; mais sa trop grande application avança la fin de ses jours. Il mourut en 1678, étant à peine âgé de cinquante-six ans. La gloire de se rendre utile fut l'unique récompense qu'il voulut obtenir; il porta le désintéressement jusqu'à refuser généralement tout ce qui lui étoit offert sous le titre d'honoraire, ou sous celui de reconnoissance. Empressé à profiter des occasions qui se présentoient de rendre des services souvent essentiels à ceux qui avoient recours à son ministere, il se croyoit bien abondamment récompensé de son travail par le plaisir délicat qu'il goûtoit en les obligeant.



OLIVIER



OLIVIER PATRU.

OLIVIER PATRU, avocat au parlement, & mort doyen de l'académie françoise, naquit à Paris en 1604. Après avoir fait ses humanités avec succès il étudia la philosophie, mais ce fut sans aucun goût ; parce qu'il ne pouvoit s'accommoder de la barbarie des termes de l'école. Sa mere dont il étoit idolâtré, témoin de l'aversion qu'il avoit pour ses cahiers les jettoit elle-même au feu, & se faisoit un plaisir de lui mettre entre les mains les romans qu'elle jugeoit les mieux écrits. La lecture qu'il en fit ne lui fut pas inutile ; elle lui découvrit une partie des beautés d'une langue dont il fit pendant toute sa vie sa principale étude. Mais il ne s'en tint pas là ; comme il se destinoit au Barreau il tâcha de former son goût sur Cicéron qu'il se rendit familier de bonne heure, & dont il traduisit une des plus belles harangues.

Dès qu'il se fut fait recevoir avocat, il lui prit envie de faire le voyage d'Italie. Il est dit dans l'éloge qui est au-devant de ses plaidoyers, qu'il rencontra à Turin M. d'Urfé qui venoit de donner son Astrée au public, & que M. Patru lui parla de cet ouvrage d'une maniere si intelligente que ce seigneur qui passoit alors pour l'auteur françois le plus spirituel & le plus poli l'engagea à passer au retour par sa maison de Forêt pour l'entretenir à fond de son Astrée & lui en expliquer le mystere ; mais le jeune voyageur apprit la mort de M. d'Urfé en repassant par Lyon.

De retour à Paris il recommença à fréquenter le Barreau, mais ce fut avec bien plus de gloire que de profit. L'honneur d'être considéré, & d'être consulté comme l'oracle des meilleurs écrivains François, lui tint lieu de la plus brillante fortune.

La belle préface qu'il mit au-devant du nouveau monde de Laet, imprimé par les Elzevirs fut lûe avec admiration par le cardinal de Richelieu qui lui destina dès-lors une place à l'académie, & où il fut en effet reçu en 1640. » Le remerciment qu'il prononça fut trouvé si beau, & on en demeura si satisfait, nous dit » M. Pellisson, qu'on a obligé tous ceux qui ont été reçus » depuis d'en faire autant.

La réputation que ce grand homme avoit de parler & d'écrire plus poliment que personne en France étoit si bien établie, que les plus habiles grammairiens ne craignoient pas de s'en rapporter à ses décisions comme à autant d'oracles. M. Vaugelas avoüe qu'il lui devoit les lumières qui lui manquoient pour la composition de son excellent livre des remarques qu'il nous a données sur la langue françoise. *M. Patru étoit*, selon le pere Bouhours, *l'homme du* royaume qui sçavoit le mieux notre langue. » Quant aux beautés de l'élocution, ajoute » ce sçavant Jésuite, la gloire d'en traiter est réservée » toute entiere à une personne (M. Patru) qui médite » depuis quelque tems notre rhétorique, & à qui rien ne » manque pour exécuter un si grand dessein; car on peut » dire qu'il a été nourri & élevé dans Athenes & dans » Rome comme dans Paris, & que tout ce qu'il y a » d'excellens dans ces trois fameuses villes a formé son » éloquence.

Au talent qu'avoit M. Patru d'écrire avec autant de pureté que d'élégance, il joignoit encore celui d'être un excellent maître en matiere de goût & de critique. M. Despréaux qui le consultoit dans tous ses ouvrages a voulu parler de lui, lorsqu'il a dit dans son art poëtique :

Faites choix d'un censeur solide & salutaire,
Que la raison conduise, & le sçavoir éclaire,
Et dont le crayon seur d'abord aille chercher
L'endroit que l'on sent foible, & qu'on veut se cacher.

Mais ce qui mettoit le comble à la gloire de cet excellent homme, c'est qu'il étoit peut-être plus estimable encore par les qualités de son ame que par celles de son esprit. » Il avoit dans le cœur, nous dit le P. Bou» hours, une droiture qui se sentoit de l'innocence des » premiers siecles, & qui étoit à l'épreuve de la cor» ruption du monde. Il n'y eut jamais un homme de » meilleur commerce, ni un ami plus tendre, plus » fidele, plus officieux, plus commode & plus agréable. » La mauvaise fortune qu'il a éprouvée selon la destinée » de la plûpart des hommes de lettres qui ont un mérite » extraordinaire, ne put altérer la gayeté de son humeur » ni troubler la sérénité de son visage. Les malheurs » d'autrui le touchoient plus que les siens propres; & sa » charité envers les pauvres qu'il ne pouvoit voir sans » les soulager, lors même qu'il n'étoit pas trop en état de » le faire, lui a peut-être obtenu du Ciel la grace d'une » longue maladie pendant laquelle il s'est tourné tout-à-fait » vers Dieu. Car après avoir vêcu en honnête homme & » un peu en philosophe, il est mort bon chrétien dans la » participation des sacremens de l'église, & avec les » sentimens d'une sincere pénitence. La mort de ce grand homme arriva le 16 Janvier de l'année 1681 étant âgé de soixante & dix-sept ans.

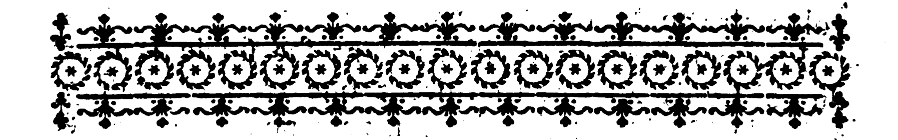
Le roi qui faisoit un cas particulier de son mérite, touché de sa triste situation lui envoya une gratification de cinq cens écus pour le soulager pendant sa maladie. Son indigence fut telle que pour satisfaire un de ses créanciers il se vit obligé de vendre ses livres à un très-vil prix; M. Despréaux l'ayant apprit en offrit la moitié de plus; encore eut-il la générosité de mettre dans son marché que ces livres ne lui appartiendroient qu'après la

mort de M. Patru à qui ils demeureroient pendant sa vie.

Le soin extrême que ce célebre écrivain prenoit de retoucher ses écrits ne lui a pas permis d'en donner un grand nombre au public ; nous n'avons de lui que ses plaidoyers, quelques observations sur les remarques de Vaugelas, un traité manuscrit des libertés de l'église Gallicane, & une réponse du curé à la lettre du marguillier sur la conduite de M. le coadjuteur.

M. Tallemant des Reaux, l'ami particulier de M. Patru a consacré à la mémoire de cet homme célebre l'épitaphe suivante.

Le célebre Patru sous ce marbre repose.
Toujours comme un oracle, il s'est vû consulter,
Soit sur les vers, soit sur la prose,
Il sçut jeunes & vieux au travail exciter,
C'est à lui qu'ils doivent la gloire
De voir leurs noms gravés au temple de mémoire,
Tel esprit qui brille aujourd'hui,
N'eut eu sans ses avis que lumieres confuses :
L'on n'auroit point besoin d'Apollon ni de Muses
Si l'on avoit toujours des hommes comme lui.



MICHEL LE TELLIER.

MICHEL LE TELLIER, trésorier des ordres du roi, sécrétaire d'état & chancelier de France, supérieur par son mérite à tant de titres glorieux, naquit à Paris le 19 Avril 1603, de Michel le Tellier seigneur de Chaville, conseiller en la cour des aydes, & de Claude Chauvelin. Les heureuses dispositions qu'il apporta en naissant furent cultivées avec un soin extrême, & il y répondit par une application sérieuse & constante. De l'étude des belles-lettres qui eurent toujours pour lui un attrait particulier, il passa à celle de la jurisprudence qu'il jugea digne de toute son application ; les rapides & surprenans progrès qu'il y fit suppléérent aux années qui lui manquoient pour entrer dans la magistrature ; âgé de vingt-un ans il fut pourvu d'une charge de conseiller au grand conseil, & fut fait quelques années après procureur du roi au châtelet. La grande capacité qu'il fit paroître dans l'exercice de ce second emploi lui obtint en 1638 une charge de maître des requêtes ; & il fut associé l'année suivante à M. le chancelier Seguier, & à M. Talon conseiller d'état pour examiner avec eux les procédures qui avoient été faites contre les auteurs des séditions qui s'étoient élevées en Normandie. Cette commission fut pour M. le Tellier une occasion de donner de nouvelles preuves de son habileté dans le maniment des affaires les plus difficiles ; nommé en 1680 à l'intendance du Piedmont, il remplit cet emploi avec tant de prudence & de dextérité que M. le cardinal Mazarin, dont il s'étoit concilié l'estime, s'intéressa vivement auprès de Sa Majesté pour lui faire obtenir la

place de ministre de la guerre, vacante par la démission volontaire de M. des Noyers.

Les malheureuses divisions dont fut suivie la mort du roi Louis XIII ne fournirent que trop d'occasions à M. le Tellier de signaler son zele pour la gloire & les intérêts de l'état dans un tems où les grands du royaume sembloient n'être occupés que du soin d'en troubler la tranquilité. Il fut presque seul chargé de toutes les affaires les plus importantes qui se passerent pendant la minorité, & quel tems plus orageux que celui-là? Laissé auprès de son altesse royale M. le duc d'Orléans durant les voyages que leurs Majestés firent en Normandie, en Bourgogne & en Guyenne il porta tout le poids du gouvernement, & n'en fut pas accablé.

Le parti des Factieux ayant prévalu en 1651, & le cardinal ministre ayant été obligé pour le bien de la paix de se retirer hors du royaume, M. le Tellier toujours prêt à sacrifier les intérêts de sa fortune à ceux de l'état demanda qu'il lui fut permis de s'éloigner de la cour. Ce ne fut qu'avec peine que la reine mere y consentit; encore ne fut-ce pas pour longtems. L'absence de M. le Tellier ne servit qu'à faire sentir davantage à leurs Majestés combien les conseils de ce grand homme leur étoient nécessaires pour travailler avec succès à l'extinction des troubles & au rétablissement de l'autorité royale. Rappellé à la cour après quelques mois de retraite il se dévoua de nouveau aux fonctions du ministere, & par sa prudence & sa dextérité il vint à bout de faire signer à son altesse royale M. le duc d'Orléans un traité par lequel ce prince consentoit à se retirer dans son appanage, & à ne revenir à la cour que lorsqu'il seroit rappellé par un ordre exprès de leurs Majestés. Ce fut à peu près dans ce tems-là que le cardinal Mazarin, qui s'étoit une seconde fois exilé volontairement revint en France; & M. le Tellier pour récompense de ses importans services fut revêtu de la charge de trésorier des ordres de Sa Majesté.

Cependant la France délivrée des troubles qui l'avoient agitée si longtems commençoit à jouir d'une tranquilité dont elle étoit en partie redevable au zele & aux soins infatigables de l'homme illustre dont je fais l'éloge. Associé aux travaux du cardinal ministre il fut laissé seul auprès de Sa Majesté, lorsque cette éminence partit pour S. Jean de Luz où la paix générale & le mariage du roi avec Marie Therese infante d'Espagne devoient se conclure. C'étoit à M. le Tellier qu'étoient addressées les relations des conférences tenües avec dom Louis de Haro pour qu'il en rendit compte à leurs Majestés dont il recevoit ensuite les ordres qu'il devoit envoyer au cardinal pour finir cette double négociation.

Après la mort de cette éminence, le roi résolu de gouverner par lui-même, choisit M. le Tellier pour un de ses principaux ministres, & l'honora depuis de la confiance la plus intime. Il continua d'exercer la charge de sécretaire d'état jusqu'en 1666 qu'il la remit au marquis de Louvois son fils aîné qui l'avoit en survivance. Sa démission volontaire ne l'éloigna pas du conseil; il conserva le titre & les emplois de ministre, & il en remplit les fonctions avec tout le zéle & toute l'application d'un homme qui ne connut jamais d'autres intérêts que ceux du bien public, & qui depuis une longue suite d'années s'étoit fait un devoir de lui consacrer ses forces, sa santé & ses talens. Tant de services rendus à l'état dans les circonstances de tems les plus critiques ne pouvoient être trop glorieusement récompensés; aussi le feu roi qui avoit souvent comblé M. le Tellier des témoignages d'une estime & d'une affection distinguée lui en donna de nouvelles marques en 1677 en l'élevant à la dignité de chancelier & de garde des sceaux vacante par la mort de M. d'Aligre. *Il y a longtemps monsieur*, lui dit obligeamment Sa Majesté, *que je vous destinois cette premiere charge, je la devois à vos ser-*

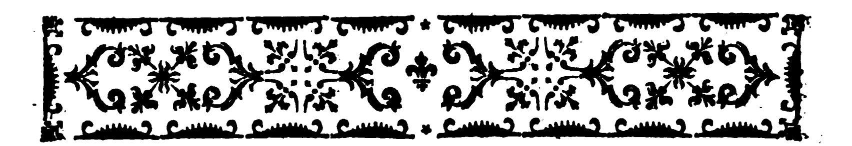
vices, & je suis bien assuré qu'il n'y a personne dans mon royaume qui puisse la remplir avec plus de dignité que vous. Sire, lui répondit le nouveau chancelier âgé alors de soixante & quatorze ans, *votre Majesté en illustrant ma famille vient de couronner mon tombeau*; mais malgré son grand âge il trouva dans son zele de nouvelles forces pour satisfaire à tous les devoirs de cette importante charge à l'exercice de laquelle il se livra tout entier. *Si je ne puis juger partout*, disoit souvent ce grand homme, *je suis du moins obligé de répandre partout l'esprit de la justice, & je ne dois rien oublier pour la faire régner dans tous les tribunaux de la monarchie.* Le même zele qui avoit signalé les premieres années de la vie de cet homme illustre en signala les derniers momens. Peu de jours avant sa mort, il eut la consolation de signer la révocation de l'édit de Nantes, dernier coup par lequel le feu roi acheva d'exterminer l'hérésie dans ses états. *Il ne me reste plus rien à désirer*, dit M. le Tellier transporté de joie lorsqu'il eut signé ce fameux arrêt, *& sans peine je quitterai la vie, puisqu'avant que de mourir j'aurai vu l'exercice public de la religion prétendue-réformée banni du royaume.*

Ce grand homme que ses éminentes vertus n'ont pas moins distingué que la supériorité des plus rares talens mourut le 28 Octobre 1685 étant âgé de quatre-vingt-deux ans six mois & onze jours. Regretté de son prince il le fut encore de toute la France & des étrangers mêmes; plein de confiance dans les miséricordes de son Dieu il vit sans effroi approcher l'heure de sa mort. Il expira entre les bras de M. l'archevêque de Rheims son fils en prononçant ces paroles consolantes du prophete roi, *misericordias Domini in æternum cantabo.*

M. le Tellier avoit épousé mademoiselle Elizabeth Turpin, fille de Jean Turpin conseiller d'état; il eut de ce mariage Michel-François le Tellier marquis de Louvois, ministre & sécretaire d'état. On ne sçauroit mieux

mieux faire son éloge, selon la remarque de M. Bayle, qu'en disant que toute l'Europe fut persuadée que la mort de ce grand homme seroit plus utile aux affaires des alliés que le gain d'une bataille rangée, & que la conquête de deux ou trois places. Le second fils de M. le Tellier fut M. l'abbé de Louvois archevêque, duc de Rheims, premier pair du royaume, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, docteur & proviseur de la maison de Sorbonne, conseiller d'état ordinaire; prélat qui a été également recommandable par la profondeur & l'étendüe de son érudition, par son attachement inviolable à la saine doctrine, & par l'ardeur de son zele pour l'entretien de la discipline ecclésiastique. M. le Tellier a encore eu une fille qui fut mariée à Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, chevalier des ordres du roi & premier gentilhomme de sa chambre.





ROLLAND VAYER DE BOUTIGNY.

ROLLAND VAYER DE BOUTIGNY, avocat au parlement de Paris, puis maître des requêtes, & enfin intendant de Soissons, issu d'une noble & ancienne famille, naquit au Mans au mois de Novembre 1617. Son pere René de Vayer, conseiller d'Etat, & qui fut le premier intendant de l'Artois & des autres pays que la France avoit conquis en Flandre, donna tous ses soins à cultiver par une bonne éducation, les heureuses dispositions que ce jeune enfant, qui étoit son troisiéme fils, apporta en naissant. Son goût se tourna d'abord vers la poësie, & il y fit de si rapides progrès, que n'étant encore âgé que de seize ans, il donna deux piéces de théâtre, l'une intitulée le *grand Selim*, & l'autre *Manlius*, qui toutes deux mériterent quelques applaudissemens. La beauté de son génie soutenüe d'une imagination vive & féconde, se fit encore plus admirer dans deux autres ouvrages en prose, qui furent reçus avec une approbation générale. Ce sont deux romans fort ingénieux, dont l'un parut en quatre volumes sous le titre de *Mithridate*, & l'autre sous celui de *Tarsis* & de *Zelie* en six volumes; mais ces différentes productions, qui sont de glorieuses preuves de l'universalité de son génie, ne doivent être regardées que comme les amusemens de ses premieres années. Une étude plus sérieuse & plus digne de toute son application l'occupa tout entier. S'étant attaché au barreau, il y parut d'abord avec tant d'éclat, que bientôt il se vit chargé de plus grandes causes. Sensible à la gloire qu'il acquéroit dans sa profession, il ne songea qu'à

y briller toujours plus, quoique le mariage avantageux qu'il avoit contracté avec une riche héritiere, l'eût mis en état de se pourvoir d'une des premieres charges de la magistrature.

Sa réputation qui prenoit chaque jour de nouveaux accroissemens, fit désirer à M. Fouquet de l'avoir pour défenseur. Ce fut dans le cours de cette cause célebre, que M. de Boutigny composa deux excellens traités, l'un sur la peine du péculat, suivant les loix & usages de France, & l'autre sur la preuve par comparaison d'écritures. Un autre ouvrage qui ne fut pas reçu moins favorablement du public, fut le sçavant traité que M. de Boutigny publia en 1669 sur l'autorité du roi, touchant l'âge nécessaire à la profession religieuse; ouvrage qui tendant du moins indirectement à diminuer le nombre des moines, ne pouvoit gueres être du goût des ordres réguliers; aussi fut-il vivement attaqué, mais ce fut moins par de bonnes raisons, que par de grossieres injures qui furent répandües dans un écrit intitulé, *Contre la nouvelle apparition de Luther & de Calvin, sur les réflexions faites sur l'édit touchant la réformation des monasteres, avec un échantillon des faussetés & des erreurs contenües dans le traité de la puissance politique, touchant l'âge nécessaire à la profession solemnelle des religieux*; mais l'auteur content d'avoir établi la vérité sur des fondemens solides, dédaigna de répondre à cette méprisable critique.

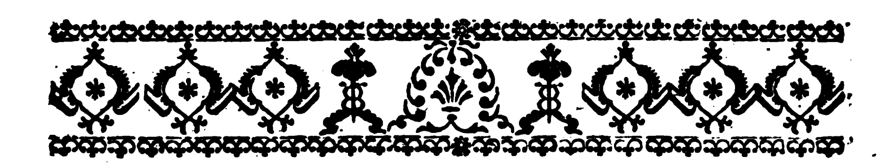
Cependant pressé depuis longtems par M. Colbert d'abandonner le barreau pour prendre une charge de maître des requêtes, il se rendit enfin aux sollicitations du ministre, & fut reçu au conseil en 1671., nouvelle carriere où la supériorité de ses talens, & en particulier la profonde connoissance qu'il avoit acquise du droit public, brillerent avec un nouvel éclat. Considéré comme une des plus grandes lumieres du conseil, il y obtint les plus glorieuses marques de distinction; ce fut à lui que fut confiée la rédaction de la nouvelle ordon-

nance de la marine, qui parut en 1677, commission dont il s'acquitta avec tant de capacité, qu'il fut nommé procureur-général de la chambre des étapes, & l'un des six maîtres des requêtes servans au conseil-royal de justice.

Le dernier ouvrage de l'homme célebre dont nous faisons l'éloge, fut son traité de l'autorité de nos rois dans l'administration de l'église Gallicane, qui fut imprimé à Cologne en 1682 sous le titre suivant : *Dissertations sur l'autorité légitime des rois en matiere de regale.* » Cette autorité, dit M. Bretonnier dans ses observations sur le deuxiéme plaidoyer de M. Henrys, » a été établie très-solidement par M. le Vayer maître » des requêtes, dans son excellent traité de l'autorité » du roi dans l'administration de l'église Gallicane. Ce » sçavant magistrat avoit puisé ce grand fond de doc» trine au barreau, qu'il avoit fréquenté pendant plus » de vingt ans avec beaucoup de gloire & de succès. » Il quitta ce noble exercice pour se faire maître des re» quêtes, y étant invité par un grand ministre ; il » eut ensuite l'Intendance de Soissons, où il se com» porta comme un très-sage & très-habile magistrat ; » mais voyant qu'il ne pouvoit pas y faire tout le bien » qu'il souhaittoit, il quitta cet emploi & sa charge de » maître des requêtes, pour s'appliquer uniquement à » l'importante affaire de son salut. Avant que de se re» tirer, il me fit l'honneur de me venir voir, & m'ex» cita fortement à m'appliquer à l'étude du droit, com» me la plus propre à former les jurisconsultes & les » honnêtes-gens, & éleva la profession des avocats au» dessus de toutes les dignités ; il me dit qu'il s'étoit » toujours repenti de l'avoir quittée, & me raconta un » trait de M. de Mezerai, bien digne de la franchise » de ce vénérable & sincere historien. Quelques jours » après que M. le Vayer eut été pourvû de la charge » de maître des requêtes, il rencontra M. de Meze» rai qui étoit de ses amis, & l'aborda ; mais l'autre le

» salua froidement & le quitta en lui disant. *Ah! que*
» *vous êtes déchu.*

Ce fut en 1684, deux ans après avoir été nommé à l'intendance de Soissons, que M. de Boutigni se défit de sa charge de maître des requêtes, mais il obtint des lettres d'honoraire. Il mourut le cinq Décembre de l'année suivante, étant âgé de cinquante-huit ans, & fut inhumé le lendemain à saint Benoît.



FRANÇOIS DE ROYE.

FRANÇOIS DE ROYE, célebre pour ne s'être pas moins distingué dans l'étude du droit que dans celle des belles-lettres, né à Angers au commencement du dernier siecle, eut pour pere Claude de Roye conseiller au présidial de cette ville. Ses études achevées avec les plus merveilleux succès, il se dévoua à la jurisprudence qui avoit pour lui un attrait particulier; aussi y fit-il en peu de tems de si grands progrès, que jeune encore il parut avec éclat à deux concours qui se firent à Bourges & à Orléans pour une chaire de professeur en droit. Etant venu en disputer une à Angers il l'emporta avec cette distinction glorieuse, que tous les suffrages se réünirent en sa faveur, ceux mêmes qui étoient entrés avec lui en lice n'ayant pu lui refuser les éloges les plus flatteurs.

Le mérite du nouveau professeur lui attira bientôt un concours prodigieux de disciples. S'il sçut se les attacher par sa douceur, par son affabilité, par la politesse de ses manieres, il les charma par sa capacité, & plus encore par le rare talent qu'il avoit de porter la clarté

dans l'esprit de ceux devant qui il parloit. Des idées nettes & précises, une diction pure & élégante, beaucoup d'ordre, beaucoup de méthode dans les matieres qu'il traitoit & que toujours il approfondissoit; rien ne lui manquoit pour former d'excellens disciples; ajoutons que son zele pour leur instruction ne pouvoit être porté plus loin. Des infirmités habituelles qui furent une suite de sa trop grande application ne l'empêcherent presque jamais de continuer ses leçons. Il ne les bornoit pas même à celles qu'exigeoit le devoir de son emploi. C'étoit pour lui la plus agréable de toutes les récréations de conduire ses disciples à la promenade, & là dans des entretiens familiers, il prenoit plaisir à éclaircir leurs doutes & à répondre aux différentes questions qu'ils lui faisoient. Mais leur avancement dans les sciences n'étoit pas ce qui l'intéressoit le plus. Sa principale attention étoit de les former à la piété & à la vertu, de leur inspirer un grand amour de la justice, & un zele ardent à défendre la veuve & l'orphelin. Aussi pendant plus de quarante ans que ce grand homme a rempli avec une approbation générale les fonctions de professeur, il a eu la consolation de voir sortir de son école quantité de magistrats illustres plus distingués encore par leur intégrité & leurs vertus que par leur profonde capacité.

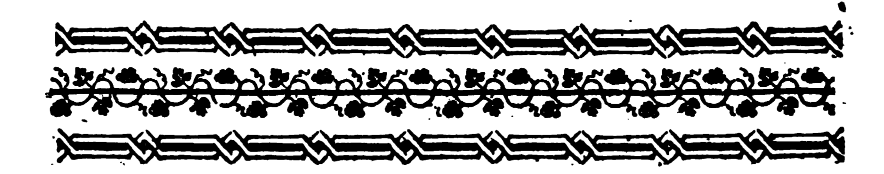
Les ouvrages de ce célebre jurisconsulte ont tous été reçus favorablement du public. En 1656 il donna un livre où il traite de la vie, de l'hérésie & de la pénitence du fameux Berenger archidiacre d'Angers, & dans lequel il justifie Eusebe Brunon evêque de cette ville, que l'on avoit voulu enveloper dans les erreurs de son archidiacre. Plusieurs années après, sçavoir en 1665 M. de Roye fit paroître un ouvrage où il prend la défense de toutes les universités de droit du royaume, tant contre les entreprises de celle de Paris, qui donnoit des degrés en droit civil, que contre les mercenaires qui l'enseignoient en particulier. Deux années

après il publia ſon traité du droit de patronage & des droits honorifiques, eſtimé comme un des plus parfaits ouvrages que nous ayons en ce genre. On doit porter le même jugement de ſon livre des inſtitutions du droit canonique, qui doit être conſulté comme la régle de la juriſprudence eccléſiaſtique. Nous avons encore du même auteur un ouvrage intitulé, *de miſſis dominicis, eorum officio & poteſtate :* M. de Roye traite dans ce livre des officiers que nos rois de la premiere & de la ſeconde race envoyoient quelquefois dans les provinces pour y régler ce qui regardoit la juſtice, la police & les finances, & dont les fonctions étoient différentes de celles qu'ont en ce tems-ci les intendans des provinces.

En 1681 le feu roi ayant donné des réglemens pour les univerſités de ſon royaume, en vertu deſquels M. de Roye ſe vit obligé de céder au profeſſeur du droit françois la ſeconde place qu'il occupoit; cet excellent homme plus modeſte encore qu'il n'étoit ſçavant, & qui ne conſulta jamais dans toutes ſes actions que le ſeul intérêt du bien public, fit lui-même l'éloge de ces ſages réglemens, s'y ſoumit avec joye & parut ſe livrer avec une nouvelle ardeur à l'inſtruction de ſes diſciples, dont le nombre croiſſoit chaque jour.

L'éclat avec lequel cet habile profeſſeur rempliſſoit depuis une longue ſuite d'années les fonctions de ſa charge lui mérita d'être nommé par le feu roi à une chaire dans la faculté de Paris renouvellée par Sa Majeſté en 1685; mais M. de Roye s'excuſa ſur ſes infirmités, fruit glorieux de ſes longs travaux, auſſi diſoit-il lui-même qu'elles ne lui étoient pas moins honorables que les bleſſures à un homme de guerre, quoique ce genre de mérite ne fut pas ſi éclatant.

La grande part qu'il avoit eu à l'établiſſement de l'académie d'Angers lui obtint une place dans cette nouvelle compagnie, mais il mourut l'année ſuivante, ſçavoir en 1686 ſans avoir fait aucune fonction d'académicien. Il n'avoit point été marié.



JEAN BOSCAGER.

JEAN BOSCAGER, né à Beziers le 23 Août 1601, reçut du ciel en naissant un esprit propre à réussir dans toutes les sciences; belles lettres, philosophie, théologie morale, jurisprudence, il devint habile dans toutes ces connoissances. Après avoir achevé avec succès ses études dans sa patrie, jeune encore, il se rendit à Paris dans le dessein de prendre des dégrés en Sorbonne; mais il changea bientôt de résolution.

Un heureux hazard lui ayant appris qu'il avoit à Paris, un parent qui y enseignoit le droit avec distinction, il ne balança point à l'aller voir, & ce fut avec bien de l'empressement qu'il accepta la proposition qu'il lui fit de venir demeurer chez lui.

L'exemple de son oncle, quelques leçons qu'il en reçût, lui inspirerent tant de goût pour l'étude des loix, qu'il s'y dévoua tout entier; il y fit en peu de tems de si rapides progrès, que M. la Forêt, (c'est le nom de son oncle) étant tombé malade au bout de six mois, le jeune Boscager qui n'étoit âgé que de vingt-deux ans, se vit alors en état de remplir sa place de professeur. La comparaison qui se fit de l'oncle avec le neveu, ne fut pas à l'avantage du premier, dont l'érudition profonde, à la vérité, n'étoit accompagnée d'aucun autre talent, & le neveu possédoit tous ceux qui pouvoient le faire briller dans son nouvel emploi. Une merveilleuse facilité à s'exprimer en latin, des idées claires, nettes & précises, une diction

tion pure & élégante, un esprit juste & méthodique, autant de qualités qui se trouvoient soutenües dans lui par une grace inexprimable à s'énoncer. Son vieux parent revenu en santé, ne s'apperçut que trop aisément qu'il s'étoit donné un substitut peu propre à le faire regretter; la jalousie qu'il en conçut, ne put demeurer secrette; & c'est ce qui engagea son neveu à prendre le parti de s'éloigner. Déja connu par la supériorité de ses talens, M. le comte d'Avaux nommé à l'ambassade de Venise, se fit un plaisir de l'attacher à sa suite, & le conduisit avec lui en Italie.

M. Boscager fit quelque séjour à Padouë, & fut reçu avec distinction dans l'université de cette ville. L'ingénieuse devise qu'il fit sur le nom d'*academia del Bove*, que portoit cette université, fut généralement applaudie. Cette devise exprimée dans les paroles suivantes qui faisoient allusion à la fable d'Isis, *ex Bove facta dea est*, fut trouvée si belle, qu'on la fit graver sur la porte en lettres d'or, avec ces mots au-dessous: *posuit Joannes Boscager ex Galliâ occitanus, ex occitaniâ Biterensis.* Il prononça aussi un excellent discours, où après avoir prouvé la nécessité du travail dont le bœuf est le symbole, il montra que le travail élevoit l'homme au-dessus de la condition mortelle, & le rendoit égal aux Dieux, ce qui étoit figuré par le changement d'Isis en Déesse, & ce qui se trouve vérifié par la gloire qui suit ceux qui l'ont méritée par leurs travaux.

De retour en France, il y reprit avec ardeur ses études chéries, & bientôt après son parent étant mort, il lui succéda dans l'emploi de professeur; mais ce fut avec cette distinction glorieuse pour le neveu, que l'éclat de sa réputation lui attira en peu de tems pour disciples, les personnes les plus distinguées par la splendeur de leur naissance ou de leur rang; tels furent M. le prince de Turenne, M. de la Meilleraye, M. le marquis de Seignelay, fils de M. Colbert. Ce fut en particulier pour l'instruction de

ce jeune seigneur, que M. Boscager traduisit en françois divers traités qu'il avoit composés, & qui ont été donnés au public sous le titre d'*Institution du droit Romain & du droit François*.

Au reste, la méthode que ce sçavant homme suivoit en enseignant, ne pouvoit manquer d'accroître sa réputation, & de grossir le nombre de ses disciples. Tout le droit Romain, il l'avoit réduit à un certain nombre de principes sûrs & incontestables; & de ces principes il tiroit des conséquences qui comprenoient généralement tout ce qui pouvoit se dire sur chaque matiere. Son sentiment étoit que l'étude la plus inutile, étoit celle des commentaires, qui au lieu d'éclaircir les matieres, ne servent bien souvent qu'à les embrouiller; il ajoutoit, que le droit ayant pris sa source dans les seules lumieres de la raison, & étant principalement fondé sur l'équité naturelle, il suffisoit de relire souvent le texte, pour entrer parfaitement dans le sens de la loi; aussi de tous les commentateurs, M. Godefroi étoit le seul pour qui il eut quelque estime particuliere: nous n'avons de ce sçavant homme qu'un seul ouvrage, que M. le Saché, le dépositaire de ses papiers, fit imprimer en 1689 sous le titre suivant:

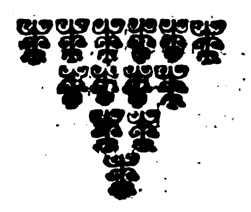
Joannes Boscagerius, J. C. clarissimus de justitiâ & jure, in quo exquisitissima juris utriusque principia accuratissimè proponuntur, luculentissimisque exemplis è scripturâ, conciliis, patribus & jurisconsultis summâ cum fide depromptis, illustrantur. Origo & progressus juris civilis canonici & franco-gallici, & singulorum species omnes indicantur, autores, interpretes & collectores laudantur.

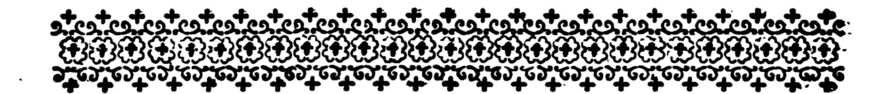
Ses ouvrages manuscrits, sont le plan d'un ample traité de jurisprudence divisé en deux parties, dont l'une devoit traiter du droit particulier, & l'autre du droit public: Divers discours sur les instituts de Justinien, & sur les principaux titres du digeste & du code, des préparations sur quantité de loix, & sur plusieurs chapitres des décretales du pape Gregoire IX; autant

d'écrits composés avec beaucoup d'art, & où regne une grande érudition, jointe à une merveilleuse netteté dans l'expression.

Un accident funeste enleva de ce monde l'homme célebre dont nous venons de parler. Se promenant un soir seul aux environs de sa maison d'Hamonvilliers à six lieües de Paris, il tomba malheureusement dans un fossé, d'où n'ayant pas eû la force de se tirer, il y demeura jusqu'au lendemain matin ; il ne fut trouvé par ses gens qui le cherchoient de tous côtés, que lorsqu'il eut perdu presque toute connoissance. Tous les secours qu'on put lui donner, ne prolongerent sa vie que de quelques jours. Il mourut le 15 Septembre 1687, âgé de quatre-vingt-six ans.

Doux, officieux, complaisant, c'étoit l'obliger que de lui fournir quelque occasion d'obliger les autres. Eloigné de toute vüe d'intérêt & d'ambition, jamais il ne songea à faire servir à l'avancement de sa fortune, la faveur où il étoit auprès du ministre. Jusqu'à la fin de ses jours, il joüit de la santé la plus ferme, n'ayant jamais ressenti aucune infirmité ; & lorsqu'on lui en faisoit compliment, il répondoit qu'il ne continuoit à se bien porter, que parce qu'il avoit toujours eu soin d'éloigner de lui les deux plus grands ennemis de la vie, qui selon lui étoient les médecins & le chagrin.





GABRIEL GUERET.

GABRIEL GUERET, célebre pour ne s'être pas moins distingué dans l'étude des belles-lettres que dans celle de la jurisprudence, naquit à Paris en 1641 d'une honnête famille de cette ville. Un esprit fin & délicat, accompagné d'un jugement solide le fit briller dans toutes ses classes. N'étant âgé que de quinze à seize ans, il commença un cours de droit, mais il ne rompit pas pour cela tout commerce avec les muses; il continua de les cultiver, & ce fut avec les plus heureux succès. Il ne voulut cependant jamais se faire honneur dans le public des faveurs qu'il en recevoit; & il n'y eut que quelques amis particuliers à qui il voulut bien faire part de ses amusemens poëtiques; ce n'est pas cependant qu'il redoutât le nom d'auteur. Mais engagé dans la profession d'avocat il ne crut pas que ce titre pût s'accorder avec celui de poëte.

S'il refusa de donner ses poësies au public, il n'en fut pas de même par rapport à ses autres ouvrages de littérature, qui tous furent admirés pour la pureté & l'élégance du style dont ils sont écrits; dès l'année 1662 il fit paroître son livre intitulé, le caractere de la sagesse payenne dans les vies des sept sages de la Grece, & l'anné suivante il donna la carte de la cour, piece fort ingénieuse, & écrite avec une finesse inexprimable. Elle fut suivie de trois entretiens sur l'éloquence de la chaire & sur celle du Barreau; ouvrage où l'auteur expose dans un grand jour les différentes qualités nécessaires pour former un orateur parfait. A ces entretiens succéderent le parnasse réformé, & un autre ouvrage sous le titre de guerre des auteurs entre les anciens & les mo-

dernes, qui eſt une critique fine & judicieuſe des ouvrages d'un grand nombre d'auteurs. M. Gueret avoit compoſé dans le même goût une ſatyre qu'il avoit intitulée la promenade de S. Cloud, mais qu'il ne fit point paroître par la crainte qu'il eut d'offenſer une perſonne d'un rang diſtingué, repréſentée dans cette ſatyre ſous des traits trop reſſemblans pour qu'on pût la méconnoître.

Ces divers ouvrages qui ſe ſuccéderent de près les uns aux autres acquirent à leur auteur l'amitié & l'eſtime des écrivains les plus polis de ſon ſiecle. Sécretaire de l'académie qui ſe tenoit chez M. l'abbé d'Aubignac, il s'y fit admirer par deux excellens diſcours qu'il prononça, l'un intitulé : *L'orateur*, & l'autre : *Si l'empire de l'éloquence eſt plus grand que celui de l'amour.*

Mais ces différentes productions quelques parfaites qu'elles ſoient dans leur genre, M. Gueret ne les regarda dans la ſuite que comme les amuſemens de ſa jeuneſſe, & par ſon application à un travail plus ſérieux & plus conforme à ſa profeſſion, il tâcha de réparer le temps qu'elles lui avoient dérobé. L'étude du droit civil & canonique devint dès-lors ſon unique occupation ; & juſqu'à la fin de ſes jours il lui conſacra tous ſes momens.

Le premier ouvrage de juriſprudence qu'il donna au public fut un ſecond volume des plaidoyers de M. Gautier mort en 1666. Ces plaidoyers laiſſés imparfaits furent revûs par l'éditeur, & reçurent en paſſant par ſes mains cette pureté, cette élégance & cette nobleſſe de ſtyle qui caractériſe tous ſes écrits.

M. Gueret donna peu de tems après, ſçavoir en 1672, le premier volume d'un autre ouvrage trop intéreſſant pour qu'il ne fut pas reçu favorablement du public. C'eſt ſon excellent Journal du palais, c'eſt-à-dire, le recueil des principales décisions de tous les parlemens & cours ſouveraines de France. Il aſſocia à ſon travail

son ami particulier M. Blondeau, & ils donnerent conjointement onze volumes de cet ample recueil.

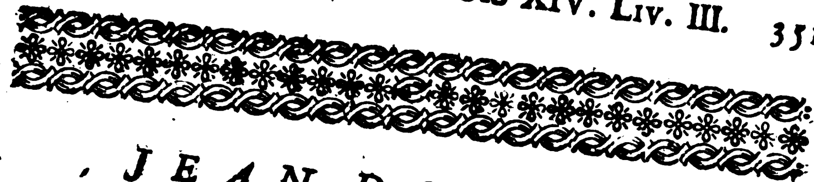
» Ils étoient nés l'un & l'autre, *dit le journaliste des* » *sçavans*, avec un génie heureux & solide; & ils avoient » joint l'étude de la politesse avec celle de la jurisprudence, en sorte que les questions les plus épineuses » sortoient de leurs mains dépouillées de ce qu'elles ont » de sec & de barbare. Ces deux amis par un commerce » très-étroit s'étoient tellement accoûtumés à raisonner » de la même maniere, que l'on voyoit régner le même » esprit dans l'ouvrage qu'ils faisoient en commun. Quel» ques-uns prétendoient remarquer quelque chose de » plus vif & de plus égayé dans ce qui partoit de la » plume de M. Gueret, & quelque chose de plus ferme » & de plus noble dans le style de M. Blondeau; mais » cette différence n'étoit pas sensible à la plûpart.

Le même auteur a encore augmenté & enrichi de notes sçavantes les questions notables de droit qui avoient auparavant été publiées par M. le Prêtre.

Une mort prématurée enleva de ce monde l'homme célebre dont nous venons de parler. Il mourut le 22 Avril 1688, n'étant âgé que de quarante-sept ans.

La douceur de sa conversation, l'égalité de son humeur, sa gaieté naturelle que son infatigable application à l'étude ne fut jamais capable d'altérer, le rendirent cher à tous ceux avec qui il fut en quelque liaison. Il s'étoit marié en 1677, & il eut pour fils M. Gueret docteur de la maison & Société de Sorbonne, grand vicaire de monseigneur l'archevêque de Paris & curé de saint Paul.





JEAN DOUJAT.

JEAN DOUIAT, l'un des plus sçavans hommes de son siecle, mort doyen de l'académie, & de la faculté de droit, prit naissance à Toulouse l'an 1609. Louis Doujat un de ses ancêtres, le premier avocat général que le grand conseil ait eu vers l'an 1515 se fit par son érudition & son éloquence un grand nom dans le barreau; Jean Doujat s'y distingua encore davantage. Un esprit vaste & pénétrant, une imagination vive & féconde, une mémoire prodigieuse le firent exceller dans toutes les sciences ausquelles il s'appliqua. Après avoir fait avec succès ses humanités & son cours de philosophie; il s'attacha à l'étude du droit où il fit encore de plus grands progrès. En 1637 il prêta serment d'avocat au parlement de Toulouse, & deux ans après il vint à Paris où il se fit aussi recevoir avocat.

M. Chapelain dans une de ses lettres à M. de Balzac dit qu'il n'étoit pas possible de rien apprendre au sçavant M. Doujat dans les langues grecque, latine, italienne, espagnole, qu'il avoit de même beaucoup de connoissance de l'esclavonne, de l'allemande & de l'hébraïque.

La grande réputation que s'acquit cet homme célebre par sa profonde érudition, lui mérita d'être honoré en 1650 d'une chaire de professeur en droit-canon au college royal, & la même année il fut reçu à l'académie, à la place de M. Baro; & quatre ans après il obtint encore une autre chaire de docteur-régent dans la faculté de droit.

Mais une preuve plus éclatante du mérite de cet excellent homme, c'est le choix que l'on fit de lui pour-

donner à monseigneur le Dauphin les premieres teintures de l'histoire & de la fable. Ce fut pour répondre à une si glorieuse distinction que M. Doujat composa plusieurs beaux ouvrages de littérature qui devoient servir au jeune prince dont l'instruction lui avoit été confiée. Ces ouvrages sont un abrégé de l'histoire grecque & romaine, en partie traduit de Velleius Paterculus, une nouvelle édition de Tite-Live enrichie de notes sçavantes, les éloges en vers des personnes illustres de l'ancien Testament, avec une géographie historique & politique.

Des ouvrages d'une bien plus grande importance, & qui demandoient une érudition bien plus vaste, sont ceux que le sçavant M. Doujat a composés sur le droit-civil & le droit-canon, matiere dans laquelle il étoit d'autant plus assuré de réussir qu'il en fit pendant toute sa vie sa plus sérieuse étude; aussi ces ouvrages lui obtinrent-ils de la cour & du clergé des pensions considérables, il ne tint pas même à M. de Marca, dont il étoit singulierement estimé, qu'il ne fut envoyé à Rome avec la qualité d'auditeur de Rote pour la France.

» Mais ce qui met le sceau à la gloire de ce grand » homme, c'est qu'aux talens les plus estimables, il joignoit » une rare modestie, une exacte probité, & un parfait » désintéressement. Jouissant par son travail d'un revenu » considérable, il ne songea jamais à faire des acquisi» tions, ni à amasser des richesses; content d'en tirer » une honnête subsistance, il employa tout le superflu » au soulagement des pauvres. Ainsi finit l'éloge du célebre M. Doujat inséré dans le Journal des sçavans de l'année 1689.

Cet illustre écrivain mourut le 27 Octobre 1688 dans la soixante & dix-neuvieme année de son âge. On peut voir le catalogue de ses ouvrages imprimés & de ceux qui ne le sont pas dans la bibliotheque du pere le Long.

BONA-



BONAVENTURE DE FOURCROY.

BONAVENTURE DE FOURCROY, qu'un talent supérieur pour l'éloquence du barreau, n'a pas moins distingué, que sa profonde capacité dans la science du droit, naquit à Noyon au commencement du dernier siécle. Touché des charmes de la poësie, il en fit ses délices dans ses premieres années: nous avons de lui divers sonnets adressés à M. le prince de Conty, une piéce en vers latins sur la mort de Scevole de Sainte-Marthe, les sentimens de Pline le jeune sur la poësie; une Comédie intitulée *Sancho Pancha*, une piéce en vers françois qui a été insérée dans le recueil donné par le pere Bouhours, & divers autres morceaux de poësies, mais qui n'ont pas fait un grand nom à leur auteur; aussi ne doivent-ils être considérés que comme les amusemens de sa jeunesse. Il s'appliqua depuis à mieux connoître ses talens, & il les consacra à une étude plus sérieuse. Doué de toutes les qualités qui forment les grands Orateurs, il s'attacha au barreau, & il en devint bientôt un des principaux ornemens.

» M. de Fourcroy, dit l'auteur de la préface des » œuvres du célebre M. Auzanet, avoit un esprit vaste » & élevé, un discernement droit & exquis, un ju» gement supérieur & décisif. Versé dans l'étude de » toutes sortes de loix, il s'appliquoit principalement » à la science du droit public, elle qui semble mettre » celui qui la possede audessus des autres hommes. Ora» teur vif & animé, homme fort en persuasion, il » ne disoit rien qui ne tînt de ce noble caractere, si

» propre à relever les pensées & les expressions.

» Il faisoit paroître dans ses plaidoyries de ces traits » brillans qui saisissent, qui transportent, & laissent dans » l'esprit de l'étonnement & de l'émotion. Partout on » remarquoit une hardiesse de langage, un style sublime » qui se formoit des choses qu'il devoit exprimer. La » grandeur des matieres découvroit celle de sa péné- » tration, il s'abandonnoit aisément à la beauté de son » feu, sans en craindre les excès; mais toujours maî- » tre de lui, l'impétuosité de son éloquence réussissoit » mieux que la justesse d'une composition arrangée; dans » ces heureuses irrégularités, plus belles que les regles » mêmes, dans ces fieres saillies de l'esprit qui ont sou- » vent surpris le palais, les paroles & les sentimens » se précipitoient en abondance; l'auditeur entraîné » par la solidité d'un discours véhément qui le frappoit, » respectoit malgré lui les termes puissans qui sça- » voient le vaincre & le conduire à la vérité; & cette » force de raisonnement, cette fermeté presque inflé- » xible, qui sembloit choquer ceux qu'elle attaquoit, » devenoit bientôt l'objet de leur admiration. Sa viva- » cité n'ôtoit rien à son discernement, elle ne ban- » nissoit que les lenteurs d'une trop longue réflexion, » sans en affoiblir la sagesse. De si rares qualités qui » lui avoient fait remplir une des premieres places du » barreau, l'avoient fait choisir par M. de Lamoignon » premier président au parlement de Paris, pour être » du nombre de ceux qui travailloient aux nouvelles » ordonnances, & à la réduction des édits.

A mesure que je travaillois à des mémoires, dit M. Auzanet dans une de ses lettres, *en même-tems M. le premier président les mettoit entre les mains de M. de Fourcroy pour s'en instruire, mettre les matieres par ordre, & y ajouter comme il fit quantité de questions qui méritent une décision, à quoi il travailla avec une grande exactitude & assiduité, nonobstant ses plus grands emplois dans le barreau.*

Plusieurs plaidoyers de ce célebre Orateur ont été donnés au public, de même que ses réflexions sur la décrétale du pape Innocent III, touchant l'élection du patriarche de Constantinople. On trouve aussi trois de ses discours dans les recueils de l'académie Françoise. Il mourut doyen des avocats le 25 Juin 1691, & fut inhumé dans l'église de S. Cosme, où l'on voit son épitaphe.



FRANCOIS PINSSON.

3.

FRANÇOIS PINSSON, célebre pour sa profonde capacité dans les matieres bénéficiales, & par les excellens ouvrages dont il a enrichi la jurisprudence, naquit à Bourges le 5 Août 1612, de François Pinsson, docteur & professeur en droit dans la même ville, & de Marie Bengy, fille d'Antoine Bengy, conseiller en la prevôté de Bourges, qui fut aussi docteur & professeur dans l'université de Bourges.

Le jeune Pinsson réunit dans lui tous les talens qui avoient distingué ces hommes célebres, & comme eux il les cultiva avec un soin extrême. Ses études achevées avec beaucoup de distinction, destiné au barreau, il s'appliqua à la jurisprudence, qui fut depuis son étude favorite, ou plutôt son unique étude. Instruit à l'école de son pere, si fameuse alors, que l'on y comptoit jusqu'à cinq ou six cens écoliers; il y fit des progrès d'autant plus grands, que des leçons domestiques qui n'avoient pour but que son instruction particuliere, précédoient toujours celles qu'on lui faisoit publiquement.

Licentié en droit, il vint à Paris en 1633, & s'y fit recevoir avocat le 5 Décembre de la même année. Le Châtelet fut le premier théâtre où il fit briller son éloquence; dès l'entrée de sa carriere il plaida avec tant de distinction, qu'on le regarda dèslors, comme devant être un jour l'ame des plus grandes lumieres du barreau; il s'attacha depuis au Palais, où il se fit en peu de tems un si grand nom, que malgré son assiduité au travail, il pouvoit à peine suffire à la prodigieuse quantité d'affaires que son mérite lui attiroit de toute part; il fut en particulier consulté comme l'oracle de son siécle, sur tout ce qui concerne les matieres bénéficiales, & c'étoit-là aussi la partie dans laquelle excelloit ce grand homme; comme on peut en juger par les excellens ouvrages qu'il nous a laissés sur ce sujet.

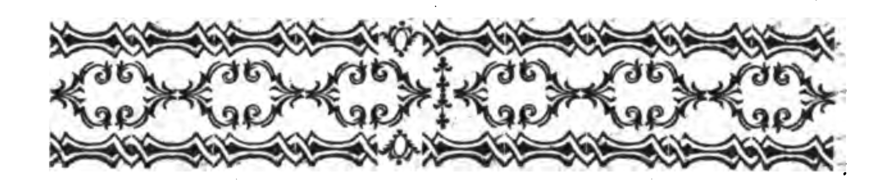
Dès l'année 1654, il fit paroître un ample traité latin des bénéfices, que le célebre Antoine Bengy son ayeul maternel avoit enseigné dans l'université de Bourges; mais qu'il n'avoit pû achever, & que M. Pinsson continua depuis le chapitre *de oneribus & immunitatibus ecclesiarum*. Quelques années après, il publia la pragmatique sanction de S. Louis, & celle de Charles VII, avec de sçavans commentaires. En 1673, il eut l'honneur de présenter au feu roi des notes sommaires sur les indults accordés à Sa Majesté par les papes Alexandre VII & Clement IX, avec une préface historique, & quantité d'actes qui forment une collection extrêmement utile.

Mais de tous les ouvrages de ce sçavant homme, le plus considérable, & qui seul doit lui mériter un rang distingué parmi les plus célebres jurisconsultes de son siécle, c'est son admirable traité des régales, ou des droits du roi sur les bénéfices ecclésiastiques, accompagné d'excellentes instructions sur les matieres bénéficiales. Traité singulier & original rempli de sçavantes recherches, & enrichi d'un grand nombre d'actes

originaux qui sont d'une utilité extrême pour l'étude du droit.

Le même auteur a aussi travaillé à la révision des œuvres du sçavant de Mornac & de celles du célebre du Moulin accompagnées d'excellentes notes sur le corps du droit canonique.

M. Pinsson mourut sous-doyen de la compagnie des avocats le 10 Octobre 1691 âgé de soixante-neuf ans. En 1688 il avoit été reçu l'un des vingt-quatre docteurs honoraires de la faculté en droit.



PIERRE HEVIN.

LA vie de ce célebre jurisconsulte se trouve à la tête du premier volume de ses notes sur la coûtume de Bretagne, ainsi nous allons la donner ici telle qu'elle a été écrite par M. Poulain du Parc avocat au parlement de Rennes.

Pierre Hevin, troisieme du nom, naquit à Rennes en l'année 1621. Ses ancêtres n'étoient pas originaires de Bretagne; d'anciens mémoires de sa famille apprennent que Jean Hevin son bisayeul, sorti d'Irlande sa patrie, d'origine noble, vint s'établir à Arras en 1537. Il y épousa demoiselle margueritte Morieux. Tous leurs enfans prirent le parti des armes, & moururent au service du roi, à l'exception de Pierre Hevin, sieur de Mellery, premier du nom qui embrassa la profession des lettres, où il réussit.

Il fut l'un des membres de l'université de Paris, & il parvint à être recteur de S. Maxent en Poitou, où les sciences fleurissoient alors. Il se maria le 12 d'Avril 1586

avec demoiselle Magdeleine Texier, fille de François Texier, seigneur de la Guillontiere, avocat du roi à Poitiers. Ils eurent de leur mariage deux garçons; l'un entra chez les PP. Jésuites, fut l'un des célebres prédicateurs de son tems, & il nous reste de lui quelque ouvrage de morale; l'autre aussi nommé Pierre Hevin second du nom, professeur en droit, & rempli de riches connoissances de la littérature fut reçu dans sa jeunesse à l'académie des humoristes de Rome. Il y connut Jean Barclay, qui en étoit un des plus rares ornemens.

Ce célebre auteur étoit aussi d'Irlande, professeur en droit, & de race noble; même patrie, même naissance, même profession formerent entre eux les liens d'une estime & d'une amitié mutuelle. Barclay confia à Hevin tous les secrets de son Argenis, il le consulta sur les principaux événemens de ce roman politique, le seul des livres de son espece, dont l'illustre M. Despreaux aimoit la lecture; & qui mérita l'attention de Louis XIII auquel il fut dédié.

Dans une des lettres de Barclay, dattée de Rome le 9 d'Octobre 1618, il s'expliquoit avec Hevin en ces termes: » Toutes choses sont demeurées au même repos » où vous les avez laissées hormis *Selenissa & Rodirobanes* (personnages de l'Argenis) qui sont tous deux » morts, car je suis parvenu au milieu du dernier livre. » Je prétens vous envoyer le tout en un an, si vous êtes » encore à Paris, & le laisser à votre disposition.

L'ami de Barclay étoit en effet à Paris, il y avoit été reçu avocat, & il se proposoit d'en faire la profession en cette ville, lorsqu'un établissement l'appella à Rennes; il y arriva au commencement de l'année 1620, & le 12 d'Avril de cette même année, il épousa demoiselle Julienne Billefer, d'une très-ancienne famille, & alliée de familles distinguées dans la magistrature.

Son mariage l'ayant fixé à Rennes, il y fréquenta le barreau; mais peu versé dans les principes de la coûtume de Bretagne, & ignorant les usances particulieres

à chaque ville, & à plusieurs des évêchés de cette province, il s'appliqua particulierement à professer le droit civil, dont il avoit fait le fond de ses études. Retiré dans une province que le reste de la France regardoit alors comme peu propre au séjour d'un sçavant, il entretint le commerce de lettres qu'il avoit toujours eu auparavant avec les auteurs les plus estimés en ce tems, & principalement avec M. de Peiresc, le protecteur de Barclay dont la mort fut pleurée par tant de poëtes & en tant de langues, & qui suivant M. Bayle, mit en deuil *pompeusement* les humoristes de Rome.

Pierre Hevin, troisieme du nom, fils de l'ami de Barclay parut sombre dans ses commencemens. Il n'avoit pas de talens extérieurs, & quoi qu'il eut été reçu avocat le 19 Juin 1640 n'étant âgé que de dix-neuf ans, & que l'amour du travail lui tint lieu de toutes les passions, il ne promettoit pas de faire de grands progrès dans la profession à laquelle il étoit destiné : un air pésant qu'il avoit puisé dans une application continuelle recelloit son heureux génie, son pere y fut même trompé; il s'en plaignit un jour à un de ses amis durant une maladie qui l'empêchoit de continuer ses leçons aux étudians, qui faisoient leur cours de droit sous lui. Cet ami qui avoit vu le jeune Hevin au milieu des étudians, & qui avoit été frappé de sa méthode claire, facile & précise à enseigner, rassura le pere sur la défiance qu'il avoit des talens de son fils; un pere craint toujours d'être flatté, celui du jeune Hevin voulut juger par lui-même de sa capacité. Il se cacha dans un lieu d'où il l'entendit, & il en fut charmé; son éducation lui devint plus chere, il l'envoya à Paris auprès des sçavans dont il cultivoit l'amitié.

Le célebre Hevin n'y brilla pas, mais il y profita beaucoup; de retour à Rennes il s'attacha au barreau qu'il fréquenta avec assiduité. Ses commencemens n'y furent pas heureux, parce qu'il ne pouvoit pas s'accommoder au genre d'éloquence qui y régnoit, & qui char-

geoit les plaidoyers de trop de citations, & d'ornemens étrangers.

C'étoit un esprit juste, exact, & qui ne perdoit jamais de vûe son objet, on pensa d'abord qu'il étoit sec & stérile, parce qu'il étoit simple dans ses plaidoyers, & qu'il n'y employoit ni expressions fort neuves, ni figures brillantes & hardies, mais à peine eut-il développé son érudition dans les causes où il eut à combattre l'opinion des plus fameux jurisconsultes, & à ramener les juges au véritable esprit des loix, qu'il se fit admirer de ses confreres même. Ils trouvoient en lui un orateur qui dédaignant les graces & les ornemens, s'attache à convaincre par l'abondance des raisons solides.

Le troisieme Mars 1658 il épousa demoiselle Perrine Louis, fille de Jean Louis, ecuyer sieur du Vivier. Aucun mariage n'a été mieux assorti par la sympathie des humeurs de deux époux ; une égale douceur dans leurs mœurs, une même inclination à la vertu, & une émulation mutuelle au bien de leurs enfans les rendirent parfaitement heureux ; un garcon & deux filles furent le fruit de leur mariage. Les deux filles épouserent deux gentilshommes de grande considération, tant par leur maison que par leur mérite. Le garçon aussi nommé Pierre suivit le parti des armes, & entra dans la maison du roi, mais ayant été blessé dangereusement à la bataille de Stinkerque il revint à Rennes, où il suivit la profession de son pere, quoique d'ailleurs il fut conseiller au présidial de cette ville. Il s'y maria avec demoiselle Jeanne Lemoine, qui augmenta ses alliances dans la haute magistrature & dans l'épée. Leur union fut suivie de la naissance de trois garçons & d'une fille. L'aîné a embrassé la profession de ses peres, le second est mort à Lintz au service du roi, & le troisieme est capitaine d'infanterie.

M. Hevin qui dans l'étude du droit civil avoit puisé des principes dont il s'étoit heureusement servi à combattre

battre quelques-unes des opinions de M. d'Argentré, chercha à acquérir de plus vastes connoissances, afin de les mieux combattre encore, & de déraciner du barreau les erreurs que ce grand jurisconsulte y avoit transmises, par l'explication qu'il avoit donnée à l'assise du comte Geffroy sur une copie défectueuse de cette ancienne ordonnance, & par la fausse interprétation de quelques articles de l'ancienne coûtume.

Rempli d'un dessein si utile au public, il étudia avec une application continuelle la moyenne antiquité, & la basse latinité. La conversation des sçavans est nécessaire dans cette étude; il alla donc à Paris en 1662. Il y eut de longs entretiens avec de sçavans antiquaires, & les plus célebres avocats qui lui ouvrirent à l'envi leurs cabinets & rechercherent son amitié. Ce fut dans le cabinet de M. Sevin fameux avocat au parlement de Paris, qu'il découvrit une ancienne traduction faite de l'assise du comte Geffroy sur l'exemplaire qui en avoit été donné au seigneur de Dinan.

Son étude de la moyenne antiquité lui facilita l'intelligence des anciennes constitutions des ducs de Bretagne, des Chartres & de la très-ancienne coûtume de la même province, dont il ne laissa passer aucun mot, aucune expression, sans qu'il en eut pénétré le véritable sens.

Le fruit de tant de veilles & de tant de recherches si pénibles est répandu dans tous ses ouvrages. Sa modestie, & la défiance qu'il avoit de son sçavoir l'empêcherent de mettre au jour d'autres productions que le recueil d'arrêts sur la coûtume, imprimé à la fin des plaidoyers de M. Frain, & ses annotations sur les plaidoyers du même auteur; encore se plaignoit il dans son avertissement au lecteur sur la troisieme édition de ce que l'imprimeur y avoit mis son nom, & il demanda grace pour son style, craignant *qu'il n'eut donné du dégoût*. Cependant aucun jurisconsulte n'a eu une maniere de s'exprimer ni plus forte ni plus claire.

Au milieu de ses grandes occupations il entretenoit un commerce de lettres avec les plus célebres avocats & les plus sçavans magistrats du royaume. M. de Pontchartrain étant parvenu au ministere, lui continua l'estime singuliere dont il l'avoit honoré en Bretagne, pendant qu'il y avoit été premier président. Devenu ministre il ne cessa point de le consulter.

» Non, monsieur, lui disoit-il, dans une lettre datée » de Versailles le premier de Juin 1688, je n'oublierai » ni la Bretagne, ni vous, ni vos ouvrages. Vous ne » pourrez me faire plus de plaisir que de m'envoyer tout » ce que vous faites, & que de me parler de vous & de » votre province.

Dans un autre lettre de la même année il lui écrivoit en ces termes : » C'est vous assurément qui avez » les vingt légions & beaucoup plus encore; ainsi, mon» sieur, c'est à vous à qui l'on doit céder, & personne » ne le fait plus volontiers & avec plus de justice que » je le fais. Si vous voulez travailler sur la réformation » de votre coûtume, & faire sur chaque article vos re» marques, de ce qui seroit à conserver, à changer, à » diminuer ou à ajouter, ce seroit un ouvrage aussi » glorieux pour vous qu'utile au public, car il n'est pas » impossible que cette réformation n'arrive, & per» sonne n'y peut servir plus que vous; vous me ferez un » singulier plaisir de me communiquer titre par titre » ce que vous ferez, & comme j'y travaille aussi de » mon côté, je vous ferois voir volontiers mes imagi» nations. Songez je vous prie, & croyez-bien toujours, » que personne ne vous aime & ne vous estime plus par» faitement que je fais.

On seroit tenté de croire à la lecture d'une lettre datée du 8 Février 1689, que M. Hevin fit une partie de la réformation à laquelle M. de Pontchartrain l'avoit encouragé. » J'ai reçu votre lettre, monsieur, disoit ce » ministre, & votre ouvrage commencé, dont malgré » vos humbles & séveres pronostiques, je suis assuré que

» je serai content. Souvenez-vous toujours, je vous prie, » de Dargentré, de la bonne & correcte impression, & » du *Fatum mundi*; & cependant comme M. Hevin n'a laissé dans ses papiers aucune trace de cette réformation, & que d'autres lettres apprennent qu'il envoyoit à M. de Pontchartrain des ouvrages en différens genres, on ne peut pas assurer qu'il ait travaillé sur la réformation, ni qu'il ait fait d'autres notes que celles qui ont été rendües publiques.

Ce jurisconsulte, aussi modeste que sçavant, mourut le 15 Novembre 1692.+ Il avoit porté pendant quarante ans le poids des plus grandes affaires dans une province où leur affluence y surchargeoit tous les tribunaux, & sembloit interdire tout repos aux avocats. Pendant sa vie il a eu pour témoins de ses travaux des magistrats respectables, qui par l'estime & la considération dont ils aimoient à l'honorer, commençoient cette justice exacte dont ils étoient redevables à tous, & le soutenoient dans les agitations continuelles de l'esclavage qu'il avoit contracté avec le public. Un autre charme l'y soutenoit encore, c'etoit le plaisir de penser que l'utilité de ses services devoit lui survivre à lui-même, & laisser à des enfans dignes de lui un patrimoine d'honneur la plus noble partie de ses biens.

+âgé de 71. ans.

Ouvrages de M. Hevin.

Annotations sur les plaidoyers de M. Frain imprimées chez Pierre Garnier à Rennes, 2 *vol. in*-4°. 1684.

Consultations & observations sur la coûtume de Bretagne, parmi lesquelles on en a inséré quelques-unes du fils de l'auteur. L'impression en a été faite chez Guillaume Vatar imprimeur du roi à Rennes, 1 *vol. in*-4°. 1743.

Questions & observations concernant les matieres

féodales par rapport à la coûtume de Bretagne imprimées à Rennes chez le même, 1 *vol. in*-4°. 1736.

Notes & arrêts sur la même coûtume imprimés cy-après.

****

JEAN DAUMAT.

JEAN DAUMAT, avocat du roi au présidial de Clermont en Auvergne, naquit en cette ville, le 30 Novembre 1625. Il n'avoit encore que huit ans, lorsque le célebre pere Sirmond Jesuite son grand oncle, engagea les parens du jeune Daumat à l'envoyer à Paris pour y faire ses études, promettant de prendre un soin tout particulier de son éducation; & quel progrès ne dut-il pas faire sous un si excellent maître?

Le pere Sirmond charmé de trouver dans son jeune parent les plus heureuses dispositions pour les sciences, un génie facile & pénétrant, une mémoire merveilleuse, une grande ardeur pour l'étude; se fit un plaisir de cultiver avec soin ces précieux dons. Le jeune Daumat dirigé dans ses études par ce sçavant homme, fit dans toutes de surprenans progrès. Il brilla dans ses humanités par la beauté & la délicatesse de son génie, & se fit encore plus admirer en philosophie, par la pénétration & la subtilité de son esprit. Des theses publiques qu'il soutint à la fin de son cours, lui mériterent une approbation générale; & ce qui rendit cet acte plus éclatant, fut que M. Daumat eut l'honneur d'en partager la gloire avec un condisciple illustre, son altesse sérénissime le prince de Conty.

Aux études ordinaires que l'on fait dans les colleges, M. Daumat joignit celle des langues; & en peu de tems il apprit parfaitement l'Espagnol & l'Ita-


N. Coypel Pinx.
Francois Sculp.
JEAN DOMAT.
Avocat du Roy au Presid.l de Clermont en Auvergne, auteur
des Loix Civile, Né le 30, 9bre 1625 mort a Paris le 14 Mars 1696.
A Paris chez Odieuvre, Md d'Estampes rüe Danjou Dauphine la deuxieme Porte Cochere A.P.D.R.
Babel invenit et Sculpsit.

lien. Il s'appliqua aussi à la géométrie ; & ce fut-là une science dans laquelle il ne se rendit pas moins habile, que dans les belles-lettres.

De retour en sa province, il y fut considéré comme un prodige d'érudition. Ses parens enchantés des progrés qui l'avoient suivi dans toutes ses études, le destinerent au barreau, persuadés que c'étoit-là la profession où il pourroit faire briller avec le plus d'éclat la supériorité de ses talens, ils ne furent pas trompés dans leurs espérances.

M. Daumat envoyé à Bourges pour y étudier en droit, fournit cette nouvelle carriere avec les plus glorieux succès. Le célebre M. d'Emmerville un de ses professeurs, & qui présida aux theses que M. Daumat soutint pour sa licence, ne put s'empêcher de faire publiquement son éloge.

Ses premiers essais dans le barreau, furent généralement applaudis, & l'on commença dès-lors à juger qu'il effaceroit bientôt ceux qui auroient vieilli dans la même profession. Jeune encore, il fut pourvû de la charge d'avocat du roi au présidial de Clermont, emploi qu'il a exercé pendant une longue suite d'années avec les plus glorieuses marques de distinction. Devenu l'oracle de sa compagnie, plusieurs fois elle le députa à Paris pour la conduite des affaires les plus importantes & les plus difficiles, étant bien persuadée qu'elle ne pouvoit remettre ses intérêts en de meilleures mains ; mais ses confreres ne furent pas les seuls qui l'honorerent de leur confiance & de leur estime. Les magistrats envoyés en Auvergne en 1664 pour y tenir les grands jours, ne l'eurent pas plutôt connu, que charmés également & de sa probité & de son sçavoir, ils ne craignirent pas de lui confier les affaires les plus délicates & les plus secrettes, & dont la réussite étoit le principal objet de leur commission. M. Daumat associé à leurs travaux, leur en facilita le succès par l'étendüe de ses lumieres & la sagesse de ses conseils.

Cependant un travail immense remplissoit depuis bien des années tout le loisir de ce sçavant homme. Son dessein étoit de donner un nouveau corps de droit Romain, où les matieres distribuées dans des classes particulieres, fussent rangées selon l'ordre naturel qu'elles doivent avoir. Il devoit commencer par donner des définitions qui offrissent une idée claire & distincte de chaque chose, & finir ensuite par les principes & les regles, en faisant observer leurs exceptions; & pour que chaque matiere fût parfaitement développée, il se proposoit d'apporter sur toutes des décisions précédées de tout ce qui pouvoit servir à une plus grande intelligence du sens de la loi. L'utilité qui devoit revenir de l'exécution d'un si vaste projet, étoit de rendre l'étude du droit Romain plus méthodique, & par conséquent plus facile.

L'auteur en formant le plan de cet ouvrage, ne s'étoit d'abord proposé que son instruction particuliere; mais ses amis à qui il fit part de son dessein, persuadés qu'un si grand travail seroit pour le public d'une utilité extrême, engagerent M. Daumat à entreprendre le voyage de Paris, ne doutant pas que son projet ne dût être approuvé par tout ce qu'il y avoit de personnes zélées pour l'avancement de l'étude des loix Romaines.

M. Daumat ainsi encouragé, vint à Paris en 1683, & il eut tout sujet de se féliciter du succès de son voyage. M. le Pelletier alors controlleur-général à qui il présenta quelques cayers de son ouvrage, ne se contenta pas de l'exhorter à le continuer; mais il lui promit encore d'en rendre compte à Sa Majesté; & peu de tems après il lui obtint une pension de deux mille livres de la cour; mais ce fut à condition qu'il resteroit à Paris, & qu'il y travailleroit sous les yeux du ministre.

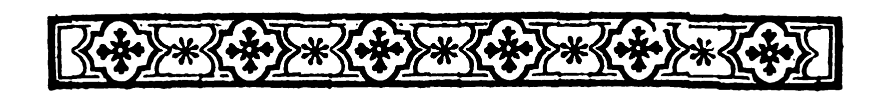
Le zele du public, bien plus que la récompense qui venoit d'être accordée à ce sçavant homme, anima sa plume. Œconome de son tems, il en consacra tous

les momens à l'exécution du vaste projet qui l'occupoit depuis plus de vingt ans. A la fin de l'année 1689, conduit par son illustre protecteur M. le Pelletier, il eut l'honneur de présenter à Sa Majesté le premier volume de son ouvrage, précédé d'une préface qui fut admirée comme un chef-d'œuvre, tant pour la noblesse des pensées, que pour la pureté & l'élégance du style. L'auteur eut de même l'honneur d'offrir quelque tems après au roi, le second & le troisiéme volume de cet ample recueil, & il reçut de la bouche même de ce grand prince, les louanges les plus flatteuses sur le rapport qui avoit été fait à Sa Majesté, de l'excellence & de l'utilité de ce grand ouvrage.

M. Daumat n'eut pas la consolation d'en voir paroître le dernier volume, qui ne fut donné au public que deux années après sa mort. M.s ses fils, l'un chanoine de la cathédrale de Clermont, & l'autre conseiller en la cour des Aydes de la même ville, eurent l'honneur de le présenter à Sa Majesté en 1697.

L'homme illustre dont nous venons de parler, mourut sur la fin de Février de l'année 1695, étant âgé de soixante-dix ans. Recommandable par son érudition & par ses talens, il le fut encore plus par ses vertus. Un grand fond de religion & de piété, un zéle ardent pour la justice, une droiture, une probité qu'il portoit jusqu'au scrupule, une charité tendre pour les pauvres, & si compatissante, que souvent il lui arrivoit de s'incommoder pour les soulager dans leurs besoins, formoient le caractere de cet excellent homme. Pendant plus de dix huit ans qu'il exerça dans sa patrie l'emploi d'avocat du roi au présidial, il remplit les fonctions de sa charge avec un désintéressement d'autant plus admirable, que sa fortune n'étoit rien moins que brillante. Ami de la paix, il lui sacrifioit toute vuë d'intérêt; presque tous les différends, il les terminoit, ou par des accommodemens, ou par des arbitrages; & lorsqu'on le forçoit de recevoir quelques présens, c'étoient

toujours les pauvres qui en profitoient; pendant plusieurs années il fut chargé de l'administration des hôpitaux de la ville, & sa charité industrieuse lui fit trouver les moyens d'augmenter considérablement les revenus de ces maisons de charité, dont l'intérêt lui fut toujours plus cher que celui de sa propre famille.



JACQUES DE LA LANDE.

JACQUES DE LA LANDE, seigneur de Lumeau, Mazeres, Lavau, Montaran, issu de la noble & ancienne famille des de la Lande de Bretagne, conseiller au bailliage & siége présidial d'Orléans, docteur & professeur de l'université de la même ville, a été un de ces hommes illustres que l'éminence de leurs vertus & de leurs talens rend supérieurs aux plus grands éloges. Il naquit à Orléans le 2 Décembre 1622 de Daniel de la Lande conseiller en la prévôté de cette ville, & de Michelle le Gendre. Dès ses plus tendres années il fit admirer dans lui un génie heureux pour les sciences, & un grand amour de la vertu; sa jeunesse fut exempte des passions qui semblent comme attachées à cet âge. Uniquement occupé de l'étude il s'appliqua constamment à cultiver les heureuses dispositions qu'il avoit pour y réussir; aussi y fit-il les plus merveilleux progrès.

Ses classes finies avec une distinction singuliere, il se dévoua à la jurisprudence, qui fut depuis l'unique objet de son application. Il parut d'abord avec éclat dans le barreau, mais il ne le suivit pas longtems.

Il épousa en 1651 Margueritte Davezan fille de M. Jean Davezan gentilhomme de l'Armagnac, doyen des docteurs & professeurs en droit des universités d'Orléans & de Paris, & conseiller d'état; & il fut pourvu

en 1652 d'une charge de conseiller au bailliage & au siége présidial d'Orléans. Une chaire de professeur en droit dans l'université de cette ville étant venüe à vaquer l'année suivante, M. de la Lande jeune encore osa la disputer, & il eut la gloire de l'emporter.

Le nouveau professeur livré tout entier aux fonctions de son emploi, s'y fit admirer autant par l'étendüe de ses lumieres que par l'ardeur de son zele pour l'instruction de ses disciples.

La haute idée que l'on avoit de son intégrité, de sa sagesse & de son dévouement au bien public, le fit nommer en 1691 à la charge de maire de la ville d'Orléans. Son amour pour ses concitoyens, les soins continuels & infatigables qu'il prit pour assurer leur tranquillité, la bonté naturelle de son cœur, sa pitié compatissante, qui en le rendant sensible aux besoins du pauvre, le rendoit en même tems ingénieux à le soulager, mériterent à ce grand homme le titre glorieux de pere du peuple.

Les ouvrages de cet homme illustre sont un traité du ban & de l'arriere-ban, un excellent commentaire sur la coûtume d'Orléans en deux volumes *in-folio*. Ces deux ouvrages sont écrits en françois; les suivans sont en latin:

Exercitationes utriusque juris ad titulum de ætate qualitate & ordine præliciendorum, apud Gregorium IX, cum brevi tractatu de nuptiis clericorum vetitis aut permissis, & ad titulum secundum libri 28 digestorum de liberis & posthumis heredibus instituendis aut exheredandis.

Prælectiones in titulum trigesimum libri tertii decretalium de decimis, primitiis & oblationibus.

Juris dissertatio de ingressu in secretaria judicum, & cum his considendi societate, viris honoratis competente, & de honorariis dignitatibus.

Juris dissertatio ad novellam imperatoris Justiniani de transitu militum eorum que anona.

Specimen juris Romani gallici ad pandectas.

Paſſant, tu vois ici le buſte
D'un avocat ſçavant & juſte,
Qui fut entre les conſultans
L'oracle & l'honneur de ſon tems.

Le préſent qu'il a fait te ſemble magnifique,
Mais ſi tu veux ſçavoir pourquoi
Cette bibliotheque, il a rendu publique,
C'eſt que lui-même fut au peuple plus qu'à ſoi.

Il veut juſqu'au tombeau, ſoulager ſes confreres,
Et les pauvres cliens qu'il plaint dans leurs procès.
Que le Ciel à jamais ſenſible à nos prieres,
D'un ſi noble deſſein aſſure le ſuccès.





CHRETIEN-FRANÇ. DE LAMOIGNON.

CHRÉTIEN-FRANÇOIS DE LAMOIGNON, premierement avocat-général, depuis président à mortier du parlement de Paris, fils aîné de Guillaume de Lamoignon, premier président du même parlement, & de Magdeleine Potier, fille de Nicolas Potier, seigneur d'Oequerre, sécretaire d'Etat, naquit à Paris le 26 Juin 1644.

Un esprit sublime, vaste, pénétrant, solide, propre à tout; un air noble, une voix forte & agréable, une éloquence naturelle, à laquelle l'art eut peu de chose à ajouter, une mémoire qui tenoit du prodige, un cœur juste, ferme & généreux, ne furent qu'une partie des précieux dons qu'il reçut du Ciel; & pour les cultiver, le Ciel lui donna encore les plus grands maîtres. Son illustre pere fut le premier. Cet excellent homme, l'objet de l'admiration de son siécle, ne dédaigna pas de descendre jusques dans les moindres détails de l'éducation & des premieres études de son fils, & il ne se déchargea de ce soin, que lorsque le jeune M. de Lamoignon fut capable de la rhétorique. On le mit alors au college des Jésuites, & on lui choisit le célebre pere Rapin pour directeur de ses études. Les progrès du disciple répondirent parfaitement aux soins & à l'habileté de son nouveau maître, les mêmes succès le suivirent en philosophie dont il fit un cours dans le même college.

Son cours fini, il voulut voyager, ne doutant pas que ce ne fût-là une sorte d'étude qui ne pouvoit être

remplacée par les livres. Il alla donc en Angleterre & en Hollande, & eut pour témoins & pour admirateurs des progrès qu'il avoit faits, les plus illuſtres ſçavans de ce pays-là. Charles II qui étoit alors élevé ſur le trône de la Grande-Bretagne, & qui étoit rempli d'eſtime pour M. de Lamoignon le pere, en conçut beaucoup pour le mérite naiſſant de ſon illuſtre fils, & ſe fit un plaiſir de lui en donner des marques. Les univerſités d'Oxfort, d'Utrecht & de Leyde qu'il viſita ſucceſſivement, s'empreſſerent à lui faire la réception la plus honnorable, & parurent également ſurpriſes, & des grandes connoiſſances qu'il avoit deja acquiſes, & de l'inſatiable déſir qu'il avoit de les augmenter.

M. de Lamoignon de retour en France, y devint par ſa capacité un objet d'admiration, pour ceux-là-mêmes que la France admiroit dans les aſſemblées qui ſe tenoient réguliérement chez M. ſon pere. Déja Charles Patin étoit ſurpris de la connoiſſance qu'il avoit de l'antiquité, & de ~~l'habilité~~ + qu'il faiſoit paroître, & dans le choix & dans l'explication des médailles. Le ſçavant pere Rapin ſon ancien maître, l'eſtimoit au point de le conſulter ſur ſes ouvrages, & nos meilleurs poëtes ſe rapportoient à ſon goût de la perfection de leurs piéces. Ces diverſes connoiſſances n'étoient néanmoins que le fruit de ſes amuſemens; l'étude de la juriſprudence étoit ſa principale & preſque ſon unique occupation. Et quels rapides progrès ne devoit-il pas faire dans cette ſcience ? Quel oracle n'avoit-il pas à conſulter ? Les circonſtances les plus favorables contribuerent encore à ſon avancement. Les plus célebres avocats s'aſſembloient alors deux fois la ſemaine chez M. ſon pere, pour y travailler ſous ſes yeux à la réformation des ordonnances. M. de Lamoignon ne pouvoit manquer de profiter infiniment du fruit d'un ſi grand travail, qui des mains de ſon pere, paſſoit immédiatement entre les ſiennes.

+ l'habileté

On ne sera pas sans doute surpris qu'avec de si grands secours, il ait paru avec éclat dans le barreau, & que ses premiers plaidoyers y ayent été tant admirés; mais ce n'est pas en dire assez, nous pouvons hardiment ajouter que l'éloquence leur dut en partie la perfection où elle a été portée depuis.

Ce ne fut qu'après avoir exercé pendant deux ans les fonctions de simple avocat des parties, que M. de Lamoignon se fit recevoir conseiller au parlement. Son entrée dans cette illustre compagnie, fut marquée par d'importantes commissions dont il fut chargé. Nous ne parlerons que de celle qu'il exerça en 1668. La peste affligeoit Soissons, & ce terrible fléau commençoit à répandre au loin la terreur & l'effroi; le remede ne pouvoit être trop prompt. M. de Lamoignon fut choisi pour aller sur les lieux donner les ordres qu'il jugeroit les plus convenables, emploi qui étoit une preuve glorieuse de la haute idée que l'on avoit de la fermeté & & de la sagesse du jeune conseiller, alors âgé seulement de vingt-quatre ans; mais emploi qui d'un autre côté se trouvoit être extrêmement périlleux. Heureusement M. de Lamoignon étoit d'une famille, qui depuis bien des siécles, dévouée à l'utilité publique, se faisoit un honneur de braver les dangers où il falloit s'exposer pour la procurer; ainsi il partit le lendemain de l'arrêt qui le chargeoit d'une si dangereuse commission, & il montra dans l'usage qu'il en fit, autant de prudence qu'il avoit fait voir de courage en l'acceptant.

M. de Lamoignon fut peu de tems après pourvû d'une charge de maître des requêtes, & avec quel éclat n'en exerça-t-il pas les fonctions? Le feu roi qui souvent l'avoit entendu rapporter différentes affaires d'une extrême importance, lui fit l'honneur de le destiner à être du nombre des commissaires dont il voulut prendre le conseil, quand après la mort du chancelier Seguier, Sa Majesté tint le sceau elle-même pendant quelque tems.

Quelque brillant que fût un poste si relevé, il ne fournissoit à M. de Lamoignon, que des occasions peu fréquentes de faire briller sa grande capacité, encore n'étoit-ce presque qu'en secret. Une charge d'avocat-général qu'il obtint en 1674, lui procura la gloire de paroître tout ce qu'il étoit. Pendant vingt-cinq ans, il eut l'honneur de remplir cette importante place avec tout l'éclat & tout le succès que l'on pouvoit se promettre de ses rares talens.

Avec quelle admiration ne se faisoit-il pas écouter? Quels charmes & quelle force ne prêtoit-il pas à tous ses discours toujours trop persuasifs pour ne pas entraîner les esprits? point de matiere qui ne fût de son ressort, & qu'il ne possédât parfaitement. Jurisconsulte, historien, orateur, théologien, naturaliste; il étoit tout. Universalité de connoissances, qui le rendit pendant long-tems l'oracle de sa compagnie. Ce fut sur ses remontrances que le parlement abolit pour toujours la honteuse épreuve, qui depuis plus d'un siécle décidoit en beaucoup de rencontres de la validité des mariages. Une autre fois il fit revenir les juges d'un avis pour lequel ils s'étoient unanimement déclarés.

Mais c'étoit particuliérement dans les discours qu'il prononçoit à l'ouverture du parlement, que son éloquence brilloit avec le plus d'éclat. Tout Paris accouroit pour l'entendre, des copistes répandus ça & là, écrivoient à mesure qu'il parloit. C'est ainsi que les harangues de cet illustre Orateur étoient rendues publiques en peu de jours. On les imprimoit; & quoiqu'elles ne fussent pas à beaucoup près sur le papier, telles qu'elles avoient été prononcées, il suffisoit que l'on y eût conservé quelques-uns des traits qui caractérisoient le génie de ce grand homme, pour que le public les recherchât avec avidité.

Ce fut en 1690, que M. de Lamoignon obtint de Sa Majesté l'agrément pour une charge de président à mortier; mais trop dévoué au bien public pour vouloir

loir

voir cesser si-tôt de lui être utile, il exerça encore pendant huit ans les laborieuses fonctions d'avocat général, & ne songea au repos, que lorsque sa santé le lui eut rendu nécessaire.

En 1704, il remplaça M. le duc d'Aumont dans la place de Membre honoraire de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, & il en fut nommé président pour l'année suivante. « Nous n'oublierons jamais, dit l'ingénieux secretaire de cette académie, » la maniere noble & agréable avec laquelle M. de La- » moignon remplit les fonctions de cette premiere char- » ge académique. Il discutoit une difficulté littéraire, » presque aussi facilement qu'il eut fait un point de juris- » prudence ; & lorsqu'il parloit de la dignité de ces » monumens qui ont transmis jusqu'à nous la mémoire » des grands hommes, il en parloit avec une certaine » élévation, qui, sans qu'il y pensât, marquoit assez l'in- » térêt qu'il y devoit prendre.

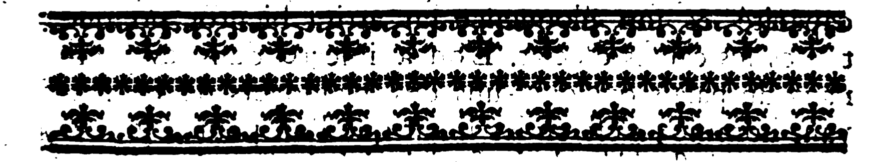
Il ne joüit pas longtems du repos qu'il ne s'étoit procuré que lorsque ses forces eurent commencé à diminuer considérablement, encore avoit-il fallu que sa famille dont il étoit tendrement chéri, & en quelque façon adoré, employât les plus pressantes instances pour l'engager à renoncer au travail. En 1707, il se démit de sa charge de président à mortier en faveur de son fils aîné, & il obtint la même année des lettres de président honoraire.

Cependant une maladie de langueur le consumoit insensiblement. Préparé à la mort, il en vit approcher le moment avec toute la fermeté & toute la grandeur d'ame d'un héros chrétien. Ce qui le faisoit le plus souffrir, c'étoit la désolation de sa famille. Il tâchoit lui-même de la consoler, & se faisoit violence pour lui cacher une partie des maux qui l'accabloient. La veille même de sa mort, voulant informer M. de Bâville son frere de l'état où il se trouvoit, il se contenta de lui marquer : *Vous sçaurez dans peu ma destinée.* Ses dernieres

paroles furent d'éternels adieux qu'il fit à Madame de Lamoignon, après l'avoir remerciée de tous les soins qu'elle lui avoit rendus pendant sa maladie. Il se tourna vers son confesseur, & prononça ces paroles : *Dilecta uxor, æternum vale*, affectant de parler latin, & de tourner ses regards d'un autre côté, pour ne pas l'accabler de douleur par ce dernier adieu, & il expira peu de momens après. La mort de ce grand homme arriva le 7 du mois d'Août de l'année 1709, étant âgé de soixante-cinq ans.

+ momens





PIERRE TAISAND.

PIERRE TAISAND, tréforier de France & ancien avocat au parlement de Bourgogne, naquit à Dijon le 7 Janvier 1644 de Jean Taifand, confeiller au bailliage de cette ville, & de Marguerite Vallot fœur d'Antoine Vallot célebre avocat.

Agé de douze ans il fut envoyé à Pont-à-Mouffon pour y faire fes études au college des Jéfuites. Un efprit vif & plein de feu, une mémoire qui tenoit du prodige, jointe à un défir extrême d'apprendre le firent briller dans toutes fes claffes. Après avoir glorieufement fourni cette premiere carriere, de retour dans fa patrie il confacra deux années à l'étude du droit; fon oncle le fçavant M. Vallot donna tous fes foins à fon inftruction, & ce fut avec les plus heureux fuccès. Cependant quelque progrès que le jeune Taifand eut fait fous un fi habile maître, fes parens voulurent qu'il allât à Toulouse pour y continuer la même étude dans l'univerfité de cette ville. Il y demeura deux ans, & paffa de là à Orléans où il prit fes degrés n'étant âgé que de dixhuit ans; les thefes qu'il foutint lui mériterent les plus glorieux applaudiffemens. *Si eodem pede pergas*, lui dit le chancelier en lui remettant fes lettres de docteur, *non tantùm eris decus facultatis, quin imò totius orbis.* Prédiction que l'on peut dire avoir été vérifiée par le grand nom que s'eft fait dans le monde fçavant l'homme célebre dont nous faifons l'éloge.

Ses premiers effais dans le barreau lui concilierent

une estime générale, & la réputation qu'il se fit par sa capacité & son éloquence lui attira bientôt presque toutes les causes d'éclat. L'on a inséré dans les journaux du palais quelques-uns des plaidoyers de ce sçavant homme; c'est en les lisant que l'on pourra se former une juste idée de la supériorité de ses talens.

Ils parurent avec éclat dans un voyage qu'il fit à Paris en 1672. Plusieurs causes qu'il plaida au parlement le firent considérer comme un des plus grands orateurs de son fiecle; ses amis, le célebre M. Bossuet son parent, le presserent vivement de s'établir à Paris. M. le premier président de Lamoignon lui fit l'honneur de l'inviter à assister aux conférences qui se tenoient dans sa maison, où s'assembloient ordinairement les personnes les plus distinguées par leur érudition. Celle de M. Taisand se fit admirer; un discours académique sur la science du salut qu'il prononça dans une de ces assemblées, & que M. de Lamoignon fit depuis imprimer, fut regardé par les maîtres même de l'art comme un chef-d'œuvre de la plus sublime éloquence.

Cependant l'accueil gracieux que l'on faisoit partout au mérite de ce grand homme, l'espérance d'une fortune brillante ne purent lui faire oublier qu'il se devoit à sa patrie. Il y revint en 1673, & il épousa la même année mademoiselle Dubois issue d'une honnête famille de Dijon.

Après une année d'absence, M. Taisand recommença à paroître dans le barreau; & ce fut avec un nouvel éclat. Choisi en 1674 par M. d'Aligre, nommé chancelier de France pour présenter au parlement ses lettres patentes, il prononça en présence de son altesse sérénissime monseigneur le duc de Bourbon, gouverneur de la province un discours qui fut généralement applaudi. Il en fut de même de celui qu'il prononça l'année suivante, lorsqu'il présenta au même parlement

les lettres patentes de M. le Comte de Roussillon nommé par Sa Majesté lieutenant général au gouvernement de Bourgogne.

Cependant M. Colbert, alors contrôleur général des finances, informé du mérite distingué de l'homme illustre dont je ne fais qu'ébaucher l'éloge, l'ayant destiné à à enseigner le droit à messieurs ses fils, l'invita à se rendre à Paris avec sa famille; mais M. Taisand dont la santé étoit considérablement altérée ne put profiter des offres du ministre.

Hors d'état de remplir dans le barreau les fonctions dont il s'étoit si glorieusement acquitté pendant une longue suite d'années, il ne laissa pas que de servir utilement le public par l'ardeur avec laquelle il se livra à la composition des excellens ouvrages qu'il nous a laissés. Dès l'année 1678 il fit paroître son histoire du droit Romain dédiée au sçavant M. Bossuet alors précepteur de monseigneur le Dauphin. Deux années après il traita d'une charge de trésorier de France dans la généralité de Bourgogne. Ce fut alors qu'il forma le projet du sçavant commentaire qu'il nous a laissé sur la coûtume générale des pays & duché de Bourgogne. Cet ouvrage devoit être suivi d'un autre où l'auteur approfondit un grand nombre de questions de droit civil & canonique, coûtumier & françois, décidées par des édits & déclarations du roi, des arrêts du conseil d'état, des parlemens & du grand conseil; mais cet ouvrage est demeuré manuscrit de même que plusieurs autres dont on peut voir la liste dans la vie de l'auteur écrite par dom Taisand religieux de Cîteaux, qui nous a aussi procuré l'édition des vies des plus célebres jurisconsultes de toutes les nations tant anciens que modernes.

Au commencement de l'année 1715 M. Taisand ayant fait présenter au feu roi quelques ouvrages manuscrits qu'il avoit composés en l'honneur de la famille royale, ce grand prince les reçut avec bonté, & envoya à l'auteur un beau médaillon d'or où ce prince

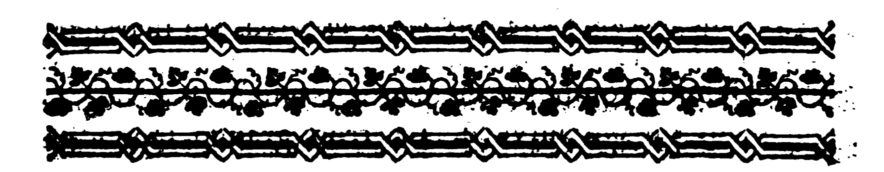
étoit représenté avec ces mots : *Ludovicus rex christianissimus*, & sur le revers les quatre princes ses fils & petit-fils avec cette légende, *felicitas domûs Augustæ.* Mais M. Taisand mourut avant que de recevoir ce présent, témoignage glorieux de l'estime dont l'honoroit le plus grand des rois. Il décéda le 12 Mars 1715 âgé de soixante & douze ans. Il fut inhumé dans l'église de S. Etienne. On lit sur son tombeau l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Petrus Taisand regi à consiliis, apud Burgundos, Sebusianos que Galliæ quæstor; qui post oratas olim feliciter causas in senatu Divionensi, & peractum in leges municipales Burgundiæ commentarium, per multis aliis operibus tam in jure canonico quam in civili, ac præsentim vitis jurisconsultorum scribendis vitam propriam insumpsit. Quapropter à christianissimo rege Ludovico XIV numismate aureo insignitus. Tandem pietate in Deum, charitate in proximum, misericordiâ in pauperes aliisque virtutibus Christianis ornatus amisit spiritum.

Sa physionomie annonçoit toutes les qualités dont son ame étoit ornée. Affabilité, douceur, candeur, franchise, généreux penchant à obliger, il avoit toutes les vertus qui concilient l'amitié & l'estime ; la beauté de son génie, la politesse de ses manieres, les charmes de sa conversation le faisoient rechercher des personnes de la premiere distinction. Sa modestie égaloit sa profonde capacité & relevoit l'éclat de ses autres vertus ; aussi l'amour du travail fut pendant toute sa vie son unique passion ; ses connoissances furent en quelque façon universelles. Droit civil & canonique, langues grecque, latine, italienne & espagnole, morale, physique, antiquités, histoire sacrée, & profane, poëtes anciens & modernes, aucune de ces parties qu'il ne possédât parfaitement. Les manuscrits qu'il a laissés sur

toute sorte de genre de littérature prouvent combien étoit variée, & combien étoit étendüe l'érudition de ce sçavant homme, & ce qui acheve de faire son éloge c'est que la religion & la pieté ont toujours sanctifié toutes ses études.



CLAUDE DE FERIERRE.

CLAUDE DE FERIERRE, ancien professeur en droit civil & en droit françois à Rheims, docteur aggregé en la faculté de droit à Paris, naquit dans cette ville le 6 Février 1639 d'une honnête famille & assez accommodée des biens de la fortune. Il fit le cours ordinaire de ses études sans s'y être beaucoup appliqué, parce qu'il ne crut pas que les sciences lui fussent fort nécessaires pour réussir dans les finances qui étoient la profession à laquelle il se destinoit, mais un changement imprévû arrivé dans sa famille dérangea ses projets, & lui fit sentir que l'étude devoit être son unique ressource.

M. son pere intéressé dans les sous-fermes ayant été enveloppé dans la disgrace d'une personne d'un rang distingué qui l'honoroit de sa protection, ce fut une nécéssité pour M. de Ferierre le fils alors âgé de dix-sept à dix-huit ans de songer à être lui-même l'artisan de sa fortune, puisqu'il se voyoit malheureusement déchu de toutes les espérances qu'il avoit osé se promettre du côté de sa famille.

Ses premieres vües se tournerent vers la jurisprudence, & il prit le dégré de docteur en droit dans la faculté de Paris; résolu de se livrer tout entier à cette

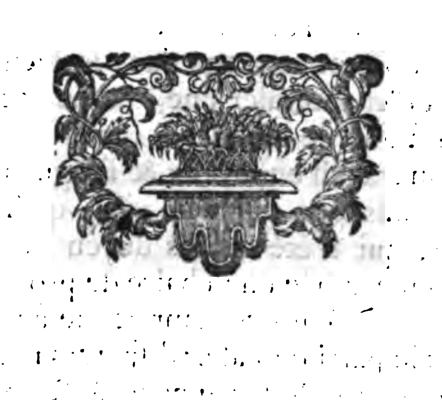
profeſſion, mais trop ſtérile pour lui procurer une ſituation aiſée, il ſe détermina bientôt après à y joindre celle d'avocat, & enfin celle d'auteur; projet qui pour être trop étendu n'étoit gueres propre à enrichir celui qui l'avoit formé. Auſſi M. de Ferierre eut-il longtems à lutter contre ſa mauvaiſe fortune; elle ne l'empêcha cependant pas de s'engager dans les liens du mariage, & en moins de quatorze ans il ſe vit pere d'une nombreuſe famille compoſée de quatorze enfans dont quatre ſeulement lui ont ſurvêcu. La trop grande fécondité de ſa premiere femme n'avoit pas à beaucoup près racommodé ſes affaires, peu de tems après l'avoir perdüe, il épouſa une riche veuve déja avancée en âge, mais les biens qu'elle devoit lui apporter l'engagerent dans de longs procès, qui furent à la vérité jugés en ſa faveur; & ſa ſituation n'en devint pas cependant meilleure à cauſe des emprunts ruineux que la pourſuite de ces mêmes procès lui avoit rendu néceſſaire. Ainſi ne pouvant plus compter que ſur la féconde facilité de ſa plume il continua l'infructueux métier d'auteur; mais ce fut avec ſi peu de profit que celui qu'il en tiroit le dédommageoit à peine du tems qu'il ſacrifioit à la compoſition de ſes ouvrages, quoique l'on ne puiſſe pas aſſurément l'accuſer d'avoir outré ce ſacrifice. Cependant la précipitation forcée avec laquelle il compoſoit n'a pas empêché que la plûpart de ſes productions n'ayent été favorablement reçües du public. Peut-être ſuffiroit-il d'apporter pour preuves du mérite de ces ouvrages les éditions multipliées qui en ont été faites, & ce qui en démontre l'utilité, c'eſt que ceux-là-même qui ſe ſont le plus attachés à les critiquer n'ont pas laiſſé que de les faire ſervir à leur propre inſtruction; tout ce qu'il y auroit eu à déſirer c'eſt que l'auteur eut apporté un peu plus de circonſpection à décider quelques-unes des queſtions dont il donne la ſolution, qu'il eut mis plus de ſoin à vérifier les citations qu'il indique, & que ſes déciſions fuſſent appuyées d'un plus grand nombre

bre de preuves. On remarque au reste dans les ouvrages de cet écrivain beaucoup d'érudition tant par rapport au droit romain qu'au droit coûtumier, des plans bien imaginés, beaucoup d'ordre & de méthode dans l'arrangement des matieres, & une grande pureté de style. On trouve dans les vies des jurisconsultes par M. Taisand un catalogue exact des ouvrages de M. de Ferierre. Les plus considérables sont un nouveau commentaire sur la coûtume de la prevôté & vicomté de Paris; une compilation de tous les commentaires anciens & modernes sur la même coûtume, une nouvelle institution coûtumiere contenant les régles du droit coûtumier, fondées sur les dispositions de toutes les coûtumes de France, & sur l'usage établi par les arrêts; une nouvelle introduction à la pratique, la science parfaite des notaires, les instituts du droit françois contenant l'application du droit françois aux instituts du droit romain, le nouveau praticien françois, & divers traités sur les fiefs, sur les droits de patronage, de présentation aux bénéfices de préséance & droits honorifiques.

M. de Ferierre livré à la composition de tant de grands ouvrages ne s'occupa gueres des moyens d'avancer sa fortune. Dès l'année 1684 il lui auroit été facile d'obtenir une place de docteur aggregé dans la faculté de Paris, & il négligea d'en postuler une, ce ne fut qu'en 1690 qu'il parvint à une de ces places; mais comme elle l'assujetissoit à un travail ennuyeux & fatiguant il n'en remplit les fonctions que jusqu'en 1694 qu'il la fit avoir à son fils aîné, qui a été depuis doyen de la faculté en droit. La même année une chaire de professeur en droit dans la faculté de Bourges étant venüe à vaquer, M. de Ferierre prit le parti de l'aller disputer; mais le concours fut à peine ouvert qu'il fut appellé à Reims pour y remplir une place de professeur en droit-civil & en droit-canon; & presque dans le même tems il fut nommé par M. le chancelier Boucherat à une chaire de professeur en droit-françois dans la même université.

Réconcilié avec la fortune, il commença enfin à jouir d'une tranquillité qui jusqu'à la fin de sa vie ne fut troublée par aucun accident fâcheux, il jouit de même d'une santé ferme & robuste, & parvint jusqu'à l'âge de soixante-seize ans sans avoir ressenti aucune des incommodités qui accompagnent ordinairement la vieillesse. Une malheureuse saignée de précaution dans laquelle on lui coupa l'artere l'enleva de ce monde le 11 Mai 1715.

Il ne lui manquoit aucune des qualités propres à le faire réussir dans les sciences. Un esprit vif, un jugement solide, un goût exquis, une mémoire heureuse étoient accompagnés dans lui d'une si grande ardeur pour le travail, que pendant plusieurs années il n'a pas laissé passer un jour sans donner dix ou douze heures à l'étude; mais l'éclat de tant de belles qualités étoit en quelque façon effacé par une hauteur & une présomption insupportable, par une prévention outrée pour ses propres sentimens, & par une critique aigre & mordante de ceux des autres.





PHILIBERT COLLET.

PHILIBERT COLLET, jurisconsulte, philosophe & historien, avocat au parlement de Bourgogne, & substitut du procureur-général au parlement de Dombes, juge & maire de Châtillon-lès-Dombes, naquit dans cette ville le 11 Février 1643, de Pierre Collet, procureur d'office, & de Susanne Girard de Montrevel.

Il apporta à l'étude toutes les dispositions nécessaires pour y faire de grands progrès; aussi se distingua-t-il dans toutes ses classes. Deux de ses professeurs, le pere Menestrier & le pere de la Chaise, seconderent avec empressement le désir qu'il avoit d'entrer dans leur société. Il y fut reçu en 1659, & fut envoyé à Avignon pour y commencer son noviciat.

Ses épreuves finies, il vint à Dole enseigner la grammaire, & alla de-là à Roüane continuer les mêmes fonctions; mais ce ne fut pas pour longtems. Agé de vingt-deux ans, il sortit de la compagnie, & rentra dans le monde où il étoit rappellé par des affaires de famille indispensables. Bientôt après, quelques disgraces qui lui survinrent, mais dont il se tira avec honneur, lui firent prendre le parti de quitter sa patrie. Son amour pour les sciences le suivit dans tous ses voyages, & le fruit qu'il en tira, fut d'avoir profité des lumieres d'un grand nombre d'illustres sçavans des pays étrangers. A Londres, il fit connoissance avec le célebre Boyle, le fameux Thomas Willis, & avec quantité d'autres hommes illustres par leur érudition, & par la supériorité de leurs talens. Chéri & estimé de

tous, il ne s'en ſépara, que lorſqu'il ne put plus tenir contre l'amour qui le rappelloit dans ſa patrie, il y revint enfin en 1679, & la même année il épouſa Jeanne Guichenon, fille d'un médecin du pays. Peu de tems après, il fut pourvu de la charge de ſubſtitut du procureur-général au parlement de Dombes, emploi qui lui fournit ſouvent d'éclatantes occaſions de faire briller l'étendüe de ſes lumieres, & ſurtout celles qui avoient la jurisprudence pour objet.

Le public ne fut pas longtems ſans recueillir le fruit des veilles de ce ſçavant homme. Son premier ouvrage fut un traité des excommunications qu'il publia en 1689, dans le tems qu'il ſe trouvoit être lui-même dans les cenſures, pour avoir empêché avec quelque violence, que l'on n'inhumât une perſonne dans une chapelle dont il étoit patron. L'auteur intéreſſé perſonnellement à approfondir cette importante matiere, remonte juſqu'à la ſource, & ſuit fidélement la tradition de chaque ſiécle au ſujet des excommunications; c'eſt ce que le pere Mabillon obſerve dans ſon traité des études monaſtiques, où il parle de cet ouvrage avec éloge.

Le zéle de quelques miſſionnaires à prêcher contre un uſage reçu en Breſſe, & autoriſé par un arrêt du conſeil, qui eſt de pouvoir ſtipuler dans une obligation des intérêts d'une ſomme exigible, fournit à M. Collet le ſujet de ſon traité de l'uſure qu'il publia en 1690, & dans lequel il fait voir que le conſentement du ſouverain, juge du bien public, eſt un uſage immémorial ſuffiſant pour autoriſer ces ſortes de pratiques.

Une matiere non moins intéreſſante, fut le ſujet du troiſiéme ouvrage que ce ſçavant juriſconſulte fit paroître en 1693. Quelques converſations qu'il avoit eües avec le celebre M. Talon avocat-général, dans un voyage qu'il fit à Paris, lui avoient donné occaſion de diſcuter la queſtion des dixmes. De retour en ſa province, il travailla ſur cette matiere, & bientôt après il fit paroître ſon ouvrage, intitulé: *Entretiens ſur les*

dixmes, aumônes & autres libéralités faites à l'église. Son but est de prouver, que les dixmes qui se payent aujourd'hui au clergé, ne sont ni de droit divin, ni de droit ecclésiastique, mais de droit domanial ; & que nos rois de la premiere race les avoient données aux ecclésiastiques pour récompense des services qu'ils en avoient reçus, comme les empereurs Romains donnoient à leurs soldats les terres décumanes pour récompense après une victoire.

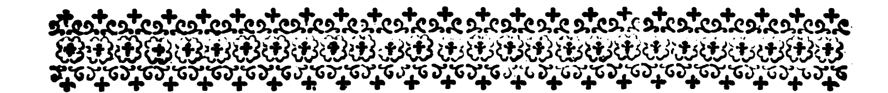
Aux entretiens sur les dixmes, succéderent des entretiens sur la clôture religieuse que l'auteur combat fortement. L'année suivante, sçavoir en 1698, M. Collet donna son excellent commentaire sur les statuts de Bresse, ouvrage qui fut le fruit du travail de plusieurs années.

Mais les matieres de droit n'occupoient pas seules le loisir de ce sçavant homme ; philosophe, historien, critique, naturaliste, il nous a laissé divers ouvrages qui prouvent les progrès qu'il avoit faits dans ces différentes sciences. Nous avons de lui une histoire de la raison, qui devoit être suivie d'une histoire des mœurs, & d'un autre de la nature ; deux lettres sur l'histoire des plantes de M. de Tournefort, un catalogue des plantes les plus considérables qu'on trouve à l'entour de la ville de Dijon, quelques lettres concernant l'histoire de Dombes. Les manuscrits de ce célebre écrivain, sont une critique de l'histoire de Bresse par Guichenon, une histoire de Dombes, & une histoire naturelle de Bresse, des entretiens de table, & une critique de quelques mémoires de Trévoux.

M. Collet mourut le 31 Mars 1718 dans sa soixante-seiziéme année. Si ses ennemis ont eû à lui reprocher de n'avoir pas toujours eu pour la religion tout le respect convenable, les sentimens de piété qu'il a fait paroître longtems avant sa mort, lui avoient rendu toute l'estime que des discours un peu trop libres, mais auxquels le cœur n'eut jamais de part, lui avoient fait perdre. Avant que de recevoir les derniers sacremens, il de-

manda pardon à Dieu & à tous ceux dont il avoit intéressé la réputation par des chansons ou des billets satyriques ; & sur ce que M. son frere lui demanda, s'il ne se repentoit pas d'avoir proposé dans ses ouvrages, des opinions singulieres qui avoient eu des partisans : Non, dit-il, je ne m'en repens pas, car je les ai soumises à l'église, & je les soumets encore à ses décisions.

» Au reste, ajoute M. Papillon qui nous fournit cet » extrait, la nature paroissoit avoir ménagé ses efforts » en faisant la taille de ce sçavant, elle étoit au-des-» sous de la médiocre ; il avoit le corps comme le vi-» sage, sans aucun air qui pût prévenir en sa faveur, » les jambes ne répondoient pas à la grosseur du corps, » la tête y répondoit davantage ; tout annonçoit dans » cet homme, un personnage qui ne respiroit que la » liberté gauloise, ou bien un philosophe à systême, qui » à force de vouloir s'éloigner des opinions populaires, » donnoit souvent dans ce qu'une belle imagination lui » présentoit de nouveau, & sentoit un peu l'original. » Selon d'autres, il paroissoit être fait pour l'ancienne » académie, ou plutôt pour l'école d'Epicure ; mais je » ne sçais si ce maître auroit avoué un tel disciple. Quoi-» que M. Collet se donnât quelquefois cette qualité, » malgré la variété de ce caractere, on découvroit chez » lui une mémoire bien remplie, beaucoup d'esprit & » de pénétration ; & ce qui vaut encore mieux, c'est » qu'en mille occasions, il a montré qu'il étoit docile, » ami sincere, & toujours prêt à rendre service.



NICOLAS-JOSEPH FOUCAULT.

NICOLAS-JOSEPH FOUCAULT, fils de M. Foucault sécretaire du conseil d'état, & de Marie Metezeau fille du célebre Metezeau intendant des bâtimens du roi qui imagina & fit exécuter la fameuse digue de la Rochelle, naquit à Paris le 8 Janvier 1643.

Né avec un esprit vif & brillant que l'on cultiva avec soin il fit sa philosophie & son droit avec éclat, & quand il parut au barreau, ce fut avec tant de distinction, que par son éloquence il mérita d'être mis en paralelle avec les plus célebres avocats de ce tems-là.

Un mérite si éclatant l'éleva successivement aux charges de procureur général aux requêtes de l'hôtel, d'avocat général au grand conseil, de maître des requêtes, & enfin de chef du conseil de son altesse royale Madame.

Pendant qu'il n'étoit encore que procureur général aux requêtes de l'hôtel, le roi lui donna la commission extraordinaire de procureur-général de la commission établie pour la recherche de la noblesse.

Etant maître des requêtes il eut successivement trois intendances, celle de Montauban, celle de Pau, & celle de Caen, & dans toutes les trois il laissa d'éclatantes marques de son zele, de sa prudence & de sa fermeté.

Il étoit intendant de Pau lors de la révocation de l'édit de Nantes. Par sa modération, par sa sagesse & sa dextérité il sçut si bien contenir, désarmer, changer même les Religionnaires sans y employer d'autres armes que celles de la persuasion & de la douceur, que les états de Bearn en ont éternisé la mémoire par une médaille

frappée en ſon honneur, au revers de laquelle ſont repreſentés des députés qui viennent en foule ſigner à la face des autels, dans des regiſtres publics l'abjuration de leurs erreurs. La légende & l'éxergue de cette médaille portent ces mots : *Religio reſtituta in Bearniâ publicis civitatum deliberationibus.*

La religion Catholique rétablie dans le Bearn par des délibérations publiques de toutes les villes.

Ce fut auſſi par les mêmes voies de douceur & d'inſinuation qu'il vint à bout de faire enregiſtrer au parlement l'ordonnance de 1667 & de 1670, quoique ce parlement l'eut refuſé juſqu'alors, & qu'il eut ſouffert pour ce refus les lettres de juſſion, les menaces, l'interdiction même.

Le Poitou fut de toutes les provinces de France celle où les Religionnaires pouſſerent plus loin la rébellion, & ce fut pour cette raiſon que M. Foucault fut mis à la tête de cette province dont l'adminiſtration demandoit un mélange ſingulier & preſque unique de douceur & de ſévérité, de hardieſſe & de circonſpection. L'eſpérance de la cour ne fut pas trompée ; le nouvel intendant rétablit le calme dans la province qui venoit de lui être confiée, & ne s'y rendit pas moins utile à l'état qu'à la religion.

Du Poitou M. Foucault fut envoyé dans la baſſe Normandie où il avoit tout ſujet de craindre que les nouveaux Catholiques, dont la converſion n'étoit pas encore bien affermie ne profitaſſent de la révolution arrivée en Angleterre pour ſecouer le joug de la ſoumiſſion, en favoriſant les entrepriſes des flottes ennemies ; mais par ſa vigilance & par ſes ſoins, M. Foucault ſçut rendre inutiles toutes les tentatives des flottes alliées.

Mais ſon attention ne ſe bornoit pas à maintenir la ſureté des provinces dont l'adminiſtration lui étoit confiée & à y rétablir l'ordre & la tranquilité. Il n'épargnoit rien pour s'inſtruire à fond du véritable état de ces provinces

vinces ; il faisoit lever la carte de chaque élection, il en vérifioit le nobiliaire, il prenoit le dessein des édifices considérables, anciens & modernes, & y joignoit ensuite ses remarques particulieres sur la force & les avantages naturels des lieux, sur leur commerce & leurs productions.

Son zéle pour les intérêts du roi son maître, ne lui faisoit pas oublier ceux du peuple, il en représentoit les besoins ; & ses remontrances étoient toujours suivies d'un heureux succès. Divers établissemens d'hôpitaux, de séminaires & d'autres maisons de retraite ou d'instruction, une infinité de ponts, de ports, de havres, de canaux, de réparations & de constructions même de grands chemins, seront d'éternels monumens de son amour pour le bien public.

Les villes de Montauban, de Cahors, de Pau, de Poitiers & de Caën, lui doivent des places publiques, ornées la plûpart de statues ou de fontaines, des portes élevées en arcs de triomphes, des cours artistement plantés, des lieux mêmes uniquement destinés aux jeux de la populace. On lui doit mille réglemens utiles pour les universités ou les facultés particulieres, des chaires de droit françois & de droit public, instituées dans la ville de Cahors, des lieux d'exercices pour la jeune noblesse établis à Montauban, des chaires d'hydrographie & de mathématiques, fondées à Poitiers & à Caën, & des distributions de prix dans les principaux colleges de toutes ces villes. Il y répandoit par lui-même le goût d'une érudition solide, ou d'une loüable curiosité ; il y assembloit les gens de lettres, il y établissoit des académies en forme, sa bibliotheque & ses cabinets de médailles & de figures antiques, étoient ouverts à ceux qui pouvoient en faire usage, ou seulement en connoître le prix.

Ce fut lui qui en 1704, fit la découverte de l'ancienne ville des Viducassiens à deux lieües de Caën, & qui en envoya à l'académie une relation exacte & sça-

vante avec quantité d'inſcriptions, & le deſſein d'un gymnaſe complet. Ce fut lui encore qui découvrit dans l'abbaye de Moiſſac en Quercy, le fameux ouvrage *de mortibus perſecutorum*, attribué à Lactance, & que l'on ne connoiſſoit que par une citation de ſaint Jerôme ; enfin on lui eſt redevable de la conſervation *des origines de la langue françoiſe*, imprimées ſur ſon manuſcrit à la fin du dictionnaire étymologique de Menage.

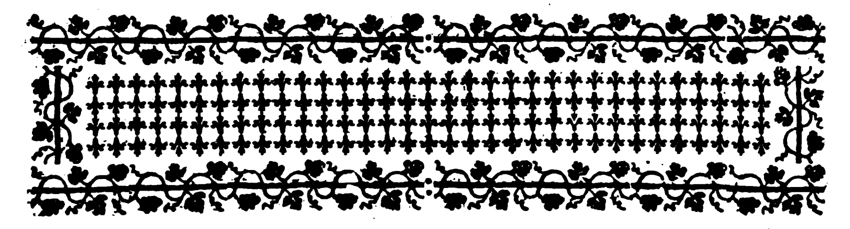
Tant de traits glorieux ſuppoſoient dans M. Foucault, une paſſion de tendreſſe pour les lettres ; auſſi n'avoit-il rien plus à cœur que leur avancement : les longs & importans ſervices qu'il avoit rendus dans ſes différentes intendances, ayant été récompenſés par une place de conſeiller d'état qui le rappelloit à Paris, il ſe fit un plaiſir de ſon aſſiduité à l'académie, où il avoit été reçu honoraire dès 1701, lors du renouvellement de cette compagnie. » Dans les fonctions de préſident qu'il » a ſouvent partagées avec un confrere digne de les rem- » plir toujours, on l'auroit moins pris, dit M. de Boze, » pour le chef d'une compagnie aſſemblée par les or- » dres du roi, & toute compoſée de différens ſujets, » que pour le pere d'une famille aimable, quoique nom- » breuſe, & dont il ſçavoit exciter, réunir & faire va- » loir les talens.

Cet homme célebre mourut le 7 Février 1721, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il étoit depuis huit ou neuf ans chef du conſeil de ſon alteſſe royale Madame, qui fut ſi affligée de ſa mort, qu'elle ne put s'empêcher de lui donner des larmes, tribut précieux de ſon eſtime pour un ſerviteur zélé, en qui elle connoiſſoit une auſtere vertu, jointe aux mœurs les plus douces, & un profond ſçavoir orné de toutes les graces.





Hia. Rigaut pinxit
P. Dupin Sculp
MARC-RENE DE VOYER, DE PAULMIS MARQUIS D'ARGENSON, Né à Venis le 4. Novembre 1652. Garde des Sçeaux de France, Mort le 8. Mai 1721 âgé de 69. ans.
a Paris chez Odieuvre Md destampes quay d'Ecole vis avis la Samaritaine a la belle Image



ELOGE
DE
M. D'ARGENSON.

MARC-RENÉ DE VOYER DE PAULMY, chevalier marquis d'Argenson, vicomte de Mouzé, baron de Weil, seigneur de la Baillotiere de Draché, ministre d'état, président du conseil des finances, garde des sceaux de France, grand croix, chancelier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, l'un des quarante de l'académie françoise, & honoraire de celle des sciences, fut un de ces hommes extraordinaires que la France pourroit hardiment opposer aux plus grands personnages de l'ancienne Grece ou de l'ancienne Rome. Il naquit à Venise le 4 Novembre 1652, de René de Voyer de Paulmy, chevalier comte d'Argenson, conseiller d'état, & ambassadeur de France près de cette république, & de dame Margueritte Houlier de la Poyade, dame de Rouffiac, une des plus riches héritieres de l'Angoumois.

La famille de Voyer, l'une des plus illustres & des plus anciennes maisons de la Touraine doit son premier lustre au fameux Basile de Voyer, chevalier, qui vers l'an 866, sous le régne de l'empereur Charles le Chauve eut la gloire de sauver la Touraine de l'invasion des Normands. Ce grand capitaine eut pour récompense d'un service si important la terre de Paulmy que l'em-

pereur lui accorda, & qu'il transmit à ses descendans, dont la gloire la plus solide est celle de s'être toujours distingués par le zele le plus ardent pour la défense de la religion, (a) & par leur inviolable attachement pour leur prince légitime dans les tems mêmes où l'hérésie & la rebellion corrompoient les sujets les plus fidéles.

Conrad fils de Basile eut pour successeur dans la terre de Paulmy Othon de Voyer son fils qui vivoit vers l'an 935, sous le régne de Louis III. Aimard de Voyer l'un des successeurs d'Othon signa l'an 1083 avec les principaux seigneurs de sa province dans un titre d'Isambert evêque de Poitiers pour l'abbaye de Montierneuf; son héritier Geoffroi de Voyer eut pour fils Hué de Voyer, pere du célebre Etienne de Voyer, l'un des plus grands capitaines qui acompagnerent le roi S. Louis dans ses deux voyages d'Outremer.

Depuis cet Etienne, qui immortalisa la gloire de son nom, on voit la famille de Voyer élevée aux premieres charges militaires, honorée depuis plusieurs siecles par

(a) Témoins les grands hommes que cette illustre famille a donnés à à l'ordre de Malte.

Bertrand de Voyer, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jerusalem, fut présenté par le grand prieur de Cluys son grand oncle, & reçu au grand prieuré de France en 1474. Il se trouva à Rhodes en 1480, lors du siege de cette capitale par l'armée du Sultan Mahomet II, & il y donna d'éclatantes preuves d'une bravoure extraordinaire.

Hardouin de Voyer de Paulmy fut reçu chevalier de minorité en 1620, se rendit à Malte en 1640 & y servit utilement la religion pendant plusieurs années. La commanderie de Chenailles de la Guerche fut la récompense de ses longs services.

Marc Antoine de Voyer de Paulmy, non moins distingué par son intrépidité & son courage, fut grand fauconnier du grand maître de Malte, gouverneur de l'isle de Gose, & nommé à la commanderie de Nantes. Il avoit fait ses preuves en *1666*; il mourut à Paris le 24 Septembre 1700, & fut inhumé le lendemain en l'église du grand prieuré du Temple.

Jacques de Voyer de Paulmy, reçu chevalier de minorité en 1658, fut capitaine d'une galere de sa religion, envoyé au secours de Messine en 1684, & se signala dans cette expédition par les plus glorieux exploits. A son retour à Malte il obtint la bulle des honneurs & prérogatives de son ordre en 1686, fut depuis commandeur de Frette & de S. Lo d'Angers, & receveur du trésor commun de l'ordre au grand prieuré d'Aquitaine.

des gouvernemens de villes & de provinces, (*b*) & illustrée par quantité d'alliances (*c*) avec les premieres maisons du royaume.

René de Voyer, fils de Pierre de Voyer grand baillif de Touraine, & d'Elisabeth Hurault de Chiverni, niece du chancelier de ce nom, fut le premier de sa famille qui vers le commencement du régne de Louis XIII prit le parti de la robe. Son mérite l'éleva aux premieres dignités de la magistrature, & ses descendans y ont depuis soutenu la gloire que leurs ancêtres avoient acquise par les armes (*d*).

(*b*) Pierre de Voyer qui a formé la branche des marquis & comtes d'Argenson, reçu chevalier de l'ordre du roi le 17 Mars 1569, enseigne de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, fut gouverneur de Saintes & des villes & château de Poitiers, & commandant de Niort.

René de Voyer, gouverneur de Henri de Bourbon, prince de Dombes, commanda en 1568 une bande de deux cens arquebusiers à cheval qu'il avoit assemblés par ordre du roi sous le titre de Mousquetaires à cheval. Il étoit grand Bailly du pays & duché de Touraine & gouverneur des ville & château de Loches.

Jacques de Voyer, chevalier vicomte de la Roche de Gennes & de Paulmy, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, obtint en 1638 le gouvernement des ville & château de Châtelleraut, & reçut ordre en 1652 de lever cent hommes de pied pour la garde de Châtelleraut.

Jean Armand de Voyer son fils lui succéda dans les mêmes gouvernemens.

(*c*) Etienne de Voyer, chevalier seigneur de Paulmy, épousa Agathe de Beauveau de l'illustre famille de ce nom, que l'on croit descendre des anciens comtes d'Anjou. En 1244 il scella de son sceau chargé de deux lions passans l'un sur l'autre l'acte d'une donnation qu'elle avoit faite à l'abbaye de Notre-Dame de Beaugerais de l'ordre de Citeaux en Tourraine où elle avoit choisi sa sépulture.

Jacques de Voyer, I du nom, fut marié en 1638 à Françoise de Beauvau fille de Jacques de Beauveau lieutenant général en Poitou, & d'Isabelle de Clermont-Tonnerre.

Guillaume de Voyer eut pour femme Philippe de Laval, fille de Gui de Laval de Montmorancy, & de Jeanne de Brienne.

Radegonde de Mauroy mariée en premieres nôces à Jean Armand de Voyer contracta une seconde alliance avec François de Crussol comte d'Uzès.

René de Voyer, chevalier comte de Paulmy & de Monzé, mort à Paris en 1709 avoit épousé Anne Marie de Wirtemberg.

(*d*) Jean de Voyer, III du nom, seigneur de Paulmy, d'Argenson, de Rippon, de Balesme, & de la Roche de Gennes donna d'éclatantes preuves de sa valeur à la journée de Pavie en 1524 & à la bataille de Cerisoles en 1544. Le roi Charles IX le nomma chevalier de son ordre en 1568. Peu content de servir de sa personne il eut encore la générosité de servir de ses biens, en s'obligeant pour emprunt d'une somme de cinquante mille livres sur la ville de

En 1620 il fut reçu conseiller au parlement, & fut pourvû peu de tems après d'une charge de maître des requêtes. Plusieurs fois il fut choisi pour rapporter devant le roi ; & ce furent-là autant d'occasions qu'il eut de faire briller dans le conseil l'étendüe de ses lumieres, la sagesse de ses conseils, la pénétration de son esprit, & plus que tout cela encore une éloquence d'autant plus persuasive, que l'art y avoit moins de part.

Tant de rares talens ne pouvoient être trop employés pour le bien de l'état ; aussi presque point d'année de la vie de ce grand homme qui n'ait été marquée par quelque nouvelle commission importante dont il étoit chargé, & qui demandoit qu'il fût tout ce qu'il étoit. Il falloit rétablir la tranquillité dans les provinces non moins agitées par les mouvemens des grands que par ceux des Religionnaires, & ce fut pour cette raison que l'on fit passer successivement M. d'Argenson à l'intendance de la plûpart des provinces du royaume,

Tours sous la reconnoissance du duc d'Anjou frere du roi, pour être employés au payement de l'armée commandée par ce prince. Charles IX lui en écrivit une lettre de remerciment le 25 Janvier 1569. Pour reconnoître ses services il érigea la terre de la Roche de Gennes & les fiefs & seigneuries du Plessis-Ciran en vicomté.

René de Voyer, I du nom, grand baillif de Touraine se rendit également illustre par sa valeur dans les combats & par son habileté dans les négociations. Il obtint pour récompense de ses signalés services la réunion des fiefs & seigneuries de Paulmy, de la Voyerie, de la Grange, du Mouton, de Cluys, du Puy, d'Attilly, du Riveau, de la Barge, de la Racincliere, de la Thibaudiere & du Bois du Plessis relevant de sa Baronnie de la Haye pour ne former à l'avenir qu'une seule & même châtellenie.

François de Voyer, chevalier seigneur & baron de Boizé, lieutenant d'artillerie, mourut en 1640 à Pignerol des blessures qu'il avoit reçües au siege de Turin.

Jean-Armand de Voyer, I du nom, brigadier des camps & armées du roi se distingua par une bravoure extraordinaire à la bataille de Senef où il fut mortellement blessé & mourut peu de jours après à Charleville.

Dans la même bataille fut tué Louis-Joseph de Voyer de Paulmy, chevalier comte de Doré.

Pierre de Voyer vicomte d'Argenson, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, grand baillif de Touraine, gouverneur pour le roi dans l'étendüe du fleuve de S. Laurent dans la nouvelle France, donna de grandes marques de sa valeur aux sieges de Portolongone, de la Bassée & d'Ypres, à la bataille de Lens & au siege de Bourdeaux où il reçut plusieurs blessures.

parce que l'on étoit persuadé que par sa dextérité & sa sagesse, il sçauroit suppléer à ce qu'il eut été dangéreux de commettre à la force ouverte.

En 1630, il fut nommé à l'intendance du Dauphiné, & passa en 1633 à celle des provinces de Berri, Touraine, Angoumois, Limosin, haute & basse Marche, haute & basse Auvergne, Saintonge & Poitou; & dans toutes ces provinces, il laissa d'éclatantes preuves de son zéle, de sa prudence & de sa fermeté. Forcé dans les commencemens à faire des exemples de sévérité, il en fit d'assez marqués, pour n'être pas obligé à en faire un trop grand nombre. Aussi heureux qu'habile à réüssir dans tout ce qui étoit du service du prince, il sçut en rendre partout l'autorité respectable; mais s'il étoit l'homme du roi, sa bonté naturelle ne lui permettoit pas d'oublier qu'il devoit être aussi l'homme du peuple; il en représentoit les besoins, s'empressoit à lui procurer des graces, qui accordées à propos, levoient quelquefois toute l'amertume des charges publiques.

M. d'Argenson après s'être ainsi distingué dans l'intendance de tant de différentes provinces, se fit encore plus admirer dans celles des armées. En 1635, il fut employé dans celle que le roi devoit commander en personne, eut l'année suivante l'intendance de celle que commandoit le maréchal de la Force, & fut fait en ~~1737~~, intendant de celle d'Italie, où il servit +1637 jusqu'en 1640, qu'il fut fait prisonnier & conduit à Milan. Pendant le tems de sa prison qui dura six mois, il se choisit un genre d'occupation qui prouvoit, que même au milieu du bruit des armes où il avoit servi, autant de sa personne & plus de son esprit qu'un homme de guerre ordinaire, il avoit sçu conserver cette haute piété qui relevoit l'éclat de ses autres vertus, il traduisit le livre de l'Imitation de J. C. & composa un traité de la sagesse chrétienne.

L'intérêt de l'Etat revendiquoit ce grand homme. La Catalogne venoit de se donner à la France, & l'admi-

nistration de cette nouvelle province demandoit un homme, dont la fermeté égalât la sagesse. M. d'Argenson, dont le roi venoit de payer la rançon, y fut envoyé avec la qualité d'intendant du pays, aussi bien que des armées de terre & de mer.

Une commission non moins délicate & plus importante, dont la cour chargea M. d'Argenson, fut celle de traiter au nom du roi avec le pape, le grand duc de Toscane, le duc de Modene, & quelques autres princes d'Italie, au sujet de la ligue offensive & défensive que la France avoit conclue avec ces différentes puissances. L'habile négociateur fut peu de tems après nommé pour assister à l'assemblée des états du Languedoc.

Après tant d'emplois & tant de travaux, M. d'Argenson ne demanda pour toute récompense de ses importans services, que la liberté de pouvoir consacrer le reste de ses jours à la retraite. Devenu veuf depuis l'an 1638, il n'avoit différé l'exécution du dessein qu'il avoit formé d'embrasser l'état ecclésiastique, que parce que son zéle pour le bien de l'Etat, ne lui avoit pas permis de se refuser aux emplois qui lui avoient été confiés. Se croyant enfin quitte envers sa patrie, il prit les ordres sacrés. Sa sagesse, sa grande capacité dans le maniement des affaires les plus difficiles étoient trop reconnues, pour qu'on les laissât oisives long-tems. La France s'étant cru intéressée à ménager la paix du Turc avec Venise, M. d'Argenson fut nommé pour aller en qualité d'ambassadeur auprès de cette république; mais il obtint qu'il ne demeureroit qu'un an dans cette ambassade, & qu'au bout de ce terme, son fils aîné, qui fut fait alors conseiller d'Etat, viendroit le remplacer; il y vint bien plutôt. A peine le nouvel ambassadeur fut-il arrivé à Venise, qu'il fut saisi en disant la messe, d'une fiévre violente, dont il mourut au bout de quinze jours le 14 Juillet 1651. La république lui fit faire de superbes funérailles, & le fit inhumer dans l'église de saint Job du grand couvent des Dominicains, où René de

destinoit, il ne put se refuser aux désirs de sa famille, qui vouloit qu'il se consacrât à la magistrature. Il y entra donc en 1679, & fut pourvû la même année de la charge de lieutenant-général au présidial d'Angoulême, qui lui venoit de son ayeul maternel, Helie Houllier de la Poyade. On ne fut pas long-tems à s'appercevoir que son génie & ses talens se trouvoient trop à l'étroit sur un si petit théâtre; & ce fut le jugement qu'en porterent les magistrats envoyés par la cour pour tenir les grands jours dans quelques provinces. Ils n'eurent pas besoin de faire usage de tout leur discernement, pour sentir combien M. d'Argenson se trouvoit déplacé; l'intérêt de l'Etat demandoit que des talens tels que les siens, fussent employés plus utilement qu'ils ne l'étoient; aussi ne les laissa-t-on pas long-tems dans l'inaction.

M. d'Argenson étant venu à Paris pour quelques affaires dont il devoit donner connoissance à M. de Pontchartrain, alors controlleur-général, eut avec lui plusieurs conférences, & c'en fut plus qu'il n'en falloit pour lui gagner l'estime du ministre, qui dès-lors commença à se décharger sur M. d'Argenson, d'une partie des soins qu'exigeoit l'administration des finances. En 1692 il fut établi par un arrêt du conseil d'état, procureur-général de la commission, destinée à juger des prises faites par les vaisseaux portans pavillon de France. Peu de tems après, M. d'Argenson devenu maître des requêtes, fut encore mis à la tête de la commission que la cour établit en 1696, pour la recherche des francs-fiefs & des usurpateurs du titre de noblesse.

Juste estimateur du mérite, Louis XIV connoissoit trop bien celui de M. d'Argenson, pour craindre de lui confier les emplois les plus difficiles. Ce fut aussi pour le faire briller dans un poste où il pût paroître tout ce qu'il étoit, qu'en 1697, Sa Majesté le nomma lieutenant-général de police de la ville de Paris.

Les talens que demandoit un emploi si difficile par

ses fonctions. M. d'Argenson les possédoit tous. Un parfait désintéressement, un dévouement entier à l'utilité publique, une grande exactitude, une fermeté à toute épreuve, une droiture inflexible dans l'administration de la justice, une bonté naturelle, une pitié compatissante, qui en le rendant sensible aux besoins du peuple le rendoit en même tems ingénieux à le soulager. Tel étoit l'homme public dans M. d'Argenson.

Environné dans ses audiences d'une foule de peuple, il ne marqua jamais ni inattention ni dédain. Il écoutoit avec bonté, répondoit à tous avec affabilité, ne dédaignoit pas d'entrer dans les plus petits détails. Il avoit l'heureux secret de faire entendre raison à ceux qui la connoissoient le moins; & dans les différends qu'il terminoit, s'il employoit la voie de l'autorité, ce n'étoit que lorsque celle de la conciliation n'avoit pû lui réussir. Pour punir utilement il ne punissoit que rarement, & peut-être par-là rendit-il plus respectable l'autorité que son emploi lui donnoit sur le peuple.

C'est ce qui parut dans une occasion qui fait trop d'honneur au courage & à l'intrépidité de ce grand homme pour ne pas en parler ici. Les malheureuses années de 1709 & de 1710 furent l'époque d'une calamité publique dont le triste souvenir se conservera longtems. L'affreuse disette qui désola tout le royaume se fit sentir plus vivement encore dans la capitale. Quelques grands & quelques multipliés que fussent les soins que la vigilance & la sensibilité de M. d'Argenson lui avoient fait prendre pour soulager la misere du peuple, il ne put cependant échapper à l'injustice de ses murmures. Les choses furent encore poussées plus loin à son égard; du murmure l'on passa à la sédition, une troupe nombreuse osa venir l'assieger dans une maison où elle menaçoit de mettre le feu. M. d'Argenson sûr de la confiance que cette populace, quoique furieuse, avoit en lui, & ne doutant pas que sa présence seule ne suffit pour la faire rentrer dans le devoir, & la

contenir dans le respect, ordonne qu'on ouvre les portes, se présente, parle & appaise tout. Cette hardiesse qui auroit été témérité dans tout autre magistrat moins chéri & moins respecté, ne surprit point ceux qui sçavoient jusqu'à quel point M. d'Argenson étoit l'un & l'autre.

Son intrépidité ne se bornoit point à braver les périls où l'exposoit quelquefois nécessairement l'exercice de ses fonctions. Il y en avoit de volontaires qu'il ne craignoit pas d'affronter ; & combien de fois ne l'a-t'on pas vû accourir des premiers aux incendies, ne se contentant pas d'y donner les ordres pour le secours, mais, servant lui-même de sa personne dans les endroits où le besoin étoit le plus pressant, & souvent le péril plus grand. Nous n'en apporterons qu'un exemple.

On se souvient encore de l'affreux incendie qui réduisit en cendre une grande partie des chantiers de la porte de S. Bernard. Il n'y avoit qu'un moyen pour empêcher que l'embrasement ne devînt général ; c'étoit de se frayer un chemin parmi les flâmes. Les plus courageux d'entre les soldats aux gardes commandés dans cette occasion, effrayés par la grandeur du péril ; hésitent, reculent ; M. d'Argenson leur parle, les anime, se met à la tête des plus braves, s'en fait suivre, traverse le premier cet espace de chemin qui étoit occupé par les flâmes, & ne songe à prendre du repos que lorsque l'incendie est arrêté. Un si grand homme étoit fait, dit un ingénieux académicien, pour être Romain, & pour passer du sénat à la tête d'une armée.

Depuis douze ans que M. d'Argenson exerçoit avec une approbation générale les pénibles fonctions de lieutenant-général de police ; par sa vigilance & par ses soins, la propreté, la sureté & la tranquilité de la ville avoient été portées à un si haut dégré que l'étranger comme le citoyen en paroissoient également surpris. La voix publique l'avoit nommé depuis longtems

les plus délicates de l'état, crut devoir récompenser ses services par une des premieres dignités du royaume; & ainsi elle le fit garde des sceaux en 1718, & le nomma la même année président du conseil des finances.

Les sceaux demandoient un homme dont la fermeté égalât la prudence. La premiere de ses qualités étoit nécessaire pour soutenir avec vigueur l'autorité d'un roi mineur. La seconde pour faire un juste discernement des graces dépendantes du sceau qu'il convenoit d'accorder, & de celles qui devoient être refusées, & c'étoient-là les deux qualités caractéristiques du nouveau garde des sceaux.

+ ces

A la tête des finances, dès la premiere année de son administration, il y mit un ordre qui sembloit ne pouvoir être le fruit que du plus long travail. Seize millions d'arrérages des rentes de la ville furent acquittés, & cependant la dépense de l'année courante n'excéda pas la recette de la même année. Les régies qu'il établit firent entrer dans le trésor royal des revenus que le prince avoit jusqu'alors partagés avec des especes d'associés. De si heureux commencemens auroient eu des suites encore plus heureuses, si on avoit laissé à M. d'Argenson la liberté & le tems d'exécuter les projets qu'il avoit formés pour acquitter par des remboursemens effectifs généralement toutes les dettes de l'état; mais traversé dans ses vües il se démit des finances au commencement de 1720, n'ayant pas cru que le zele qui l'animoit pour l'intérêt public lui permît de s'accommoder du nouveau systême qui fut alors proposé par un étranger#, & qui fut malheureusement saisi avec une avidité dont on ne tarda pas à se repentir.

M. Law

M. d'Argenson déchargé de l'administration des finances fut élevé à la dignité de ministre d'état, & honoré d'une pension de vingt mille livres par Sa Majesté, qui dans le même tems répandit encore ses bienfaits sur toute l'illustre famille de ce grand homme.

Divers changemens arrivés dans les affaires, & qui

payement des pensions des officiers de l'armée une somme de cent mille écus qui lui revenoit d'un renouvellement de bail.

Il a toujours rempli avec un zele égal tous les devoirs de la vie civile. Bon pere, bon mari *, ami généreux & fidele, cœur tendre & compatissant, toujours occupé à rendre de bons offices, ne croyant y avoir jamais si bien réussi que quand il en avoit dérobé la connoissance à ceux à qui il les avoit rendus.

* En 1693 M. d'Argenson épousa mademoiselle Margueritte le Fevre de Caumartin, seconde fille de messire Louis-François le Fevre de Caumartin, conseiller du roi en tous ses conseils, & au conseil d'état & direction des finances, & de Catherine-Magdeleine de Verthamon sa seconde femme. De ce mariage sont sortis Catherine-Magdeleine-Margueritte de Voyer mariée en 1715 à messire Thomas le Gendre de Collande, commandeur de l'ordre militaire de S. Louis, & mort lieutenant-général des armées du roi, René Louis de Voyer de Paulmy marquis d'Argenson, conseiller d'état & ancien ministre des affaires étrangeres, & Pierre-Marc de Voyer de Paulmy comte d'Argenson, sécretaire d'état & ministre de la guerre.



NICOLAS



NICOLAS DE LA MARE.

NICOLAS DE LA MARE, avocat au parlement & ancien commiſſaire au châtelet de Paris, naquit dans cette ville en 1641. Recommandable par ſon érudition, il le fut encore plus par ſon intégrité & par un zele ardent pour la gloire & l'intérêt de l'état, zele univerſellement reconnu, & qui ſouvent lui mérita d'être chargé par le miniſtre des commiſſions les plus importantes & les plus délicates. Sa ſageſſe, ſa vigilance, la merveilleuſe facilité qu'il avoit à imaginer les expédiens les plus propres à aſſurer le ſuccès des entrepriſes les plus difficiles lui gagnerent la confiance & l'eſtime de M. Colbert qui l'employa utilement à la perquiſition & au recouvrement des meubles de la couronne, & qui voulut qu'il travaillât à redreſſer divers abus qui s'étoient gliſſés dans la marine & dans les finances.

M. de la Mare fut auſſi aſſocié aux travaux du lieutenant général de police, & on le vit dans les années de diſette ſignaler ſon zele par les ſoins extrêmes qu'il ſe donna pour dérober la capitale à une affreuſe famine. Dans les années 1693, 1699, 1700 & 1709, il fut ſucceſſivement chargé de parcourir les provinces de Brie, du Hurepoix, de Bourgogne & de Champagne ; ſi ſes courſes ne ramenerent point l'abondance, la diminution de la cherté des grains en fut du moins l'heureux effet.

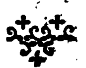
Ces importans ſervices rendus à l'état avoient été précédés de pluſieurs autres pour leſquels M. de la Mare

avoit été gratifié par le feu roi d'une pension de mille livres dès l'an 1684, & l'année suivante cette pension avoit été augmentée du double; une autre marque de distinction & de confiance dont M. de la Mare fut honoré par Sa Majesté fut que ce prince le nomma intendant de la maison de M. le comte de Vermandois.

Ce fut au milieu des occupations multipliées attachées aux divers emplois que M. de la Mare eut successivement à remplir qu'il composa son excellent traité de la police qui comprend trois volumes *in-folio*, dont le premier fut imprimé en 1705, le second en 1710, & le troisiéme en 1719.

L'auteur après avoir exposé quelle étoit la police des Hébreux, des Grecs & des Romains traite à fond de celle des Gaulois, & pour cet effet il remonte à ce qui s'est passé parmi ces peuples dans les siecles les plus reculés, fait voir quelles ont été les différentes formes de leur gouvernement, & pousse ses recherches jusqu'au gouvernement présent. Chaque page de ce grand ouvrage offre quelque trait d'une érudition profonde; on y admire surtout la connoissance exacte que l'auteur avoit acquise du droit romain, de l'origine & des principes du droit françois, des capitulaires, des édits & ordonnances de nos rois & de tous les écrivains du moyen siecle.

Il s'en faut cependant de beaucoup que cet ouvrage ait toute l'étendüe qu'exigeroit l'importance de la matiere qui y est traitée; aussi M. de la Mare se préparoit à donner la suite de cet excellent traité, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut le 15 Avril 1723 dans la quatre-vingt-deuxiéme année de son âge.



le barreau & se fit un grand nom dans sa profession. En 1636 il se fit recevoir avocat au parlement de Normandie & commença dès-lors à plaider avec beaucoup de succès. En peu de tems sa réputation s'accrut au point qu'il se vit presque seul chargé de toutes les causes les plus célebres. Député de la province de Normandie pour l'affaire du tiers & danger, il vint à Paris pour défendre cette cause, & ce fut lui qui dressa les mémoires de la province; quelques conférences qu'il eut avec M. le chancelier le Tellier lui concilierent l'estime de ce premier magistrat; & il est certain qu'il le destina à travailler à la révision générale du droit coûtumier de France, mais ce projet ne fut point exécuté.

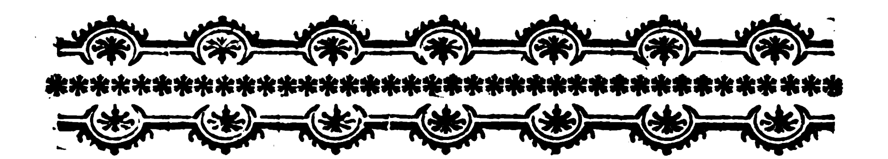
En 1677 M. Basnage fut nommé commissaire pour les affaires de religion, emploi dont il s'acquitta avec beaucoup de dignité.

Ce fut l'année suivante qu'il donna son excellent commentaire sur la coûtume de Normandie, qu'il dédia dans la suite à M. de Montholon premier président du parlement de Rouen qui eut toujours pour lui une estime singuliere. Nous avons encore du même auteur un traité des hypotheques, qui de même que son commentaire a été imprimé plusieurs fois. Agé de soixante & dix-neuf ans il revit la derniere édition qui se fit de ces deux ouvrages en 1694, & mourut le 20 Octobre de l'année suivante ayant conservé jusqu'au dernier moment de sa vie toute la force de son jugement.

» Si ce grand homme, dit M. Bayle, n'eut pas la joie » de voir ses enfans les dernieres années de sa vie, ce » fut du moins une grande consolation pour lui que d'apprendre la gloire qu'ils acquéroient dans les pays étrangers par leurs beaux ouvrages. Il eut aussi la consolation d'apprendre que M. Baudri son gendre professeur » en histoire sacrée à Utrecht, où il mourut au mois de » Février 1716, s'étoit fait fort estimer par ses leçons, » & par un bon commentaire sur le traité de Lactance, » *de mortibus persecutorum*.

naquit à Rouen le 7 Août 1656; il marcha pendant quelque tems sur les traces de son pere, & s'étoit déja fait un grand nom dans le barreau, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le détermina à se réfugier en Hollande. L'année précédente, sçavoir en 1684, il avoit publié son livre intitulé, tolérance des religions, ouvrage écrit avec autant de vivacité que de délicatesse. Trois années après il publia son premier volume de l'histoire des ouvrages des sçavans qu'il a continuée jusqu'en 1709; les démêlés qu'il eut avec M. Jurieu le détournerent souvent de cet ouvrage, & produisirent de part & d'autre divers écrits fort vifs & fort piquants. Le même auteur nous a encore donné une nouvelle édition du dictionnaire universel de Furetiere considérablement augmenté, & il travailloit à y faire de nouvelles additions, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut le 29 Mars 1710 âgé de cinquante-quatre ans.





MICHEL LE PELLETIER DE SOUZY.

MICHEL LE PELLETIER DE SOUZY, conseiller au conseil royal, & doyen du conseil d'état, membre honoraire de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, naquit à Paris le 12 Juillet 1640, de Louis le Pelletier, (qui par sa probité & la supériorité de ses talens, s'étoit acquis la confiance & l'estime de M. le chancellier le Tellier son parent) & de Marie Leschassier, petite fille & unique héritiere du fameux Pierre Pithou.

L'on prit un si grand soin de son éducation, que n'étant encore âgé que de douze à treize ans, il étoit déja reçu avec distinction dans les compagnies qui s'assembloient chez le fameux Jerôme Bignon, à qui il rendoit compte de ses études, & avec qui il prenoit insensiblement, de même que ses deux freres aînés Claude & Jerôme, les principes des grands sentimens, & le goût de la plus sublime jurisprudence.

Les trois freres embrasserent le parti de la robe, & tous trois s'y distinguerent. Le cadet moins touché des honneurs de la magistrature, que du désir de s'y rendre utile, se consacra aux simples fonctions d'avocat; & il n'auroit point eu d'autres occupations pendant toute sa vie, si les instances réïtérées de sa famille, jointes à l'autorité de M. le Tellier, ne l'avoient comme forcé d'acquérir la charge d'avocat du roi au châtelet; il l'exerça pendant cinq ans avec un applaudissement universel; il s'y seroit encore fixé, si de nouvelles instances & de nouveaux ordres ne l'avoient obligé

de se pourvoir d'une charge de conseiller au parlement.

L'année suivante, sçavoir en 1666, le feu roi le nomma avec M. son frere Jerôme le Pelletier, pour l'exécution des arrêts des grands jours tenus à Clermont en Auvergne. Le zéle, la sagesse, la capacité avec laquelle il s'acquitta de cette commission, lui valurent d'être choisi en 1668, pour aller établir l'intendance de Franche-Comté dont Sa Majesté venoit de faire la conquête; mais qui fut rendue à l'Espagne par le traité conclu à Aix-la-Chapelle, le 2 de Mai suivant.

De retour de cette premiere intendance, il fut nommé à celle de Lille, & de toutes les conquêtes que le roi avoit faites en Flandres, aussi bien que des armées que Sa Majesté y entretenoit, & comme si tant d'occupations n'avoient pû suffire à son activité, on le mit encore à la tête de la commission établie pour le réglement des limites, en exécution des traités d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue. Une place de conseiller d'état à laquelle M. le Pelletier fut nommé en 1683, fut la récompense de ses services & de son zéle.

M. Colbert étant mort la même année, M. le Pelletier l'aîné fut nommé pour remplacer ce grand homme dans la charge de controlleur-général, emploi qu'il n'accepta qu'à condition qu'on lui laisseroit la liberté d'associer à ses travaux, M. le Pelletier de Souzy son frere, en qualité d'intendant des finances. Il en remplit dignement les fonctions jusqu'en 1701, qu'il eut l'agrément de les remettre entre les mains de M. le Pelletier-des-Forts son fils.

M. le Pelletier fut nommé la même année à une place de conseiller au conseil royal, & fut fait directeur général des fortifications de toutes les places de terre & de mer, avec cette distinction glorieuse, que le roi voulut qu'il lui en rendît compte à lui-même, & à lui seul une fois la semaine.

Ce ne fut qu'après la mort de Louis XIV, que M. de Souzy fut déchargé du soin des fortifications; on vou-

lut lui continuer les appointemens d'une place où il avoit rendu de si longs & de si importans services ; mais toutes les instances qu'on put lui faire pour l'engager à les accepter, ne purent vaincre son désintéressement. Content de l'honneur qu'on lui avoit fait de l'appeller au conseil de régence, il ne demanda à son altesse royale que la consolation de l'instruire de l'immensité du travail, de l'étendue & des difficultés du département, & de lui en remettre à elle-même tous les plans & tous les mémoires.

Homme de lettres, au milieu de tant d'occupations qui paroissoient le demander tout entier, il connoissoit tous les auteurs des bons siécles ; il les avoit lus avec tant de fruit & d'application, que dès qu'on lui en indiquoit quelque endroit remarquable, il le rapportoit communément dans les termes de l'original. Ciceron, Horace & Tacite étoient les compagnons inséparables de ses voyages, & il sçavoit presque tout le dernier par cœur.

Il parloit aisément & avec grace l'Italien & l'Espagnol, & possédoit parfaitement les meilleurs auteurs qui ont écrit dans ces deux langues ; ainsi, comme l'a remarqué un célebre académicien, (M. de Tourreil) on pourroit justement appliquer à M. de Souzy ce que Velleïus Paterculus disoit de Scipion l'Affricain, que personne n'avoit jamais mieux sçu entremêler aux affaires un loisir délicat & plein de charmes.

Lors du renouvellement de l'académie des inscriptions & belles-lettres en 1701, M. le Pelletier fut demandé par cette compagnie pour y remplir une place d'honoraire, & il a montré plus d'une fois combien son érudition le rendoit digne d'un tel choix. Témoins les sçavantes recherches qu'il fit à l'occasion des Curiosolites, anciens peuples de l'Armorique dont il est parlé dans les commentaires de César. » Comme ce n'est » que par conjecture, dit M. de Bose, qu'une partie » des commentateurs a dit que c'étoit Cornoüaille, une

» autre, Quimper, & que quelques académiciens qui » connoissoient le pays, se persuadoient que ce pourroit bien être le village de *Courseuilt* près de Dinant, » où l'on remarque encore les indices d'une grande » ville, & dont le nom moderne, très-analogique à » l'ancien, a retenu jusqu'à présent toutes les lettres » qui forment celui de Curiosolite ; M. le Pelletier de » Souzy y envoya exprès un ingénieur de S. Malo, qui » chargé d'examiner pas à pas les vestiges indiqués, en fit » ensuite un rapport exact, & tel qu'il a été inséré dans » les mémoires de l'académie.

M. le Pelletier âgé de quatre-vingts ans, dont il en avoit passé plus de soixante dans l'administration des affaires publiques, ne songea plus qu'à s'occuper des grandes vûes de l'éternité. Animé par les grands exemples d'un saint esprit de retraite qu'il trouvoit dans sa famille (*a*), il renonça à tout emploi, & ce fut sur les conseils de ce saint pénitent, que M. le Pelletier régla dès-lors sa conduite. En 1698 il demanda au prieur des Chartreux de Paris la cellule de S. Bruno qui est audessus du réfectoire, & il y a passé douze Carêmes de suite, assistant tous les jours à l'office divin. Le cardinal d'Estrée, M. le duc de Beauvilliers & le maréchal de Catinat, y alloient souvent dîner avec lui. Il pas-

(*a*) Claude le Pelletier, controlleur-général des finances & ministre d'état, quitta la cour en 1697, pour ne plus s'occuper que du soin de son salut. Il étoit alors âgé de soixante-six ans, il vint établir sa demeure à Villeneuve, où François d'Aligre abbé de Provins, si connu par la sainteté de sa vie & de sa mort, vint le trouver ; & après l'avoir félicité du courage que Dieu lui avoit donné de s'arracher aux grandeurs du siécle, il l'excita à profiter de sa retraite, pour ne plus travailler que pour l'éternité, quitta la cour, & vint demeurer à l'abbaye de S. Victor, où il vécut près de six ans dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Il mourut d'une goute remontée le 10 Décembre 1725 dans la quatre-vingt-sixième année de son âge.

Une année après la mort de ce grand homme, M. le Pelletier son fils premier président du parlement de Paris, étant presque à la fleur de son âge, prit aussi le parti de consacrer le reste de ses jours à la retraite.

Une sœur de M. le Pelletier, abbesse de l'abbaye de Notre Dame de Troyes, la quitta plusieurs années avant sa mort, pour reprendre le simple état de religieuse dans le couvent de la Ville-l'Evêque.

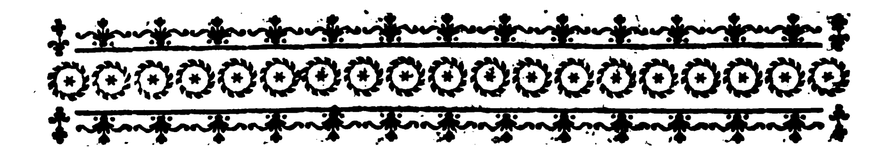
foit le reste de l'année à sa terre de Villeneuve, dont il a fait la description en latin, adressée au célebre M. Rollin.

La retraite de ce grand homme a encore produit deux autres ouvrages fort estimés, & écrits avec beaucoup d'élégance, l'un intitulé *Comes senectutis*, le manuel d'un vieillard, & l'autre *Comes juridicus*, le manuel d'un juriste. Cinq ans avant sa retraite, il en avoit publié un autre sous le titre de *Comes rusticus*, le manuel d'un homme qui est à la campagne. M. le Pelletier a aussi fait les Mémoires de la vie du fameux Jerôme Bignon, ceux du célebre Matthieu Molé, premier président & garde des sceaux, & la vie de quelques autres personnes illustres. Il s'amusa aussi à faire des inscriptions, genre de littérature pour lequel il avoit beaucoup de goût. Ce fut au milieu de ces occupations, & des exercices particuliers d'une vie vraiment chrétienne, qu'il mourut le 10 d'Août 1711, âgé d'un peu plus de quatre-vingt ans, & il fut enterré dans l'église de S. Gervais. On lit sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Hic jacet
Claudius le Pelletier,
Regni administer,
Vir clarus gestis, honoribus;
Clarior spretis ac relictis.
In quartâ inquisitionum classe,
Senator primùm, deinde præses,
Complures annos jus sanctè dixit.
Præfectus urbi,
Præclaris operibus Lutetiam auxit
Et ornavit,
Factus inde consistorianus comes
Ad restituenda jurisprudentiæ studia;
Operam & autoritatem feliciter contulit;
Mox ad ærarii, regnique administrationem

Vocatus,
Et titulo præsidis infulati auctus
Inter summas dignitates,
Veterem modestiam,
Inter lucri contagia,
Nobilem pecuniæ abstinentiam;
Retinuit.
Adhuc integer animo, florensque gratiâ;
Sed meliora meditans,
Ærarii curam lubentiùs abjecit,
Quam susceperat.
Tandem aulâ sponte, & cupidè cessit,
Ut Deo ac sibi liberiùs vacaret;
Otium dulce, nec inglorium,
Inter selectos amicos,
In sacrarum litterarum meditatione,
Ac pietatis officiis
Consumpsit.
Patriæ tamen & principis semper
Memor;
Utrique ad exitum percarus,
Viribus paulatim deficientibus,
Octogenario major obiit ann. 1711,
Mense August. X.
Lud. le Pelletier, S. P. R.
Cæterique superstites liberi,
Optimo parenti,
Mœrentes ac memores
Posuere.





GUILLAUME BLANCHARD.

GUILLAUME BLANCHARD, orateur aussi éloquent qu'habile jurisconsulte, eut pour pere François Blanchard, écuyer, l'auteur des éloges des présidens à mortier du parlement de Paris, depuis l'an 1331 jusqu'en 1642. Nous avons encore du même écrivain les éloges des premiers présidens du même parlement, depuis qu'il fut rendu sédentaire, jusqu'en 1645. M. Blanchard fut aidé dans ce second ouvrage par M. l'Hermite-Souliers, chevalier de l'ordre du roi, & gentilhomme ordinaire de sa chambre. Ce fut dans le fils même goût que dans le pere pour le même genre de littérature. L'étude particuliere qu'il s'étoit faite de l'histoire généalogique, non seulement des principales maisons de France, mais encore de celles du reste de l'Europe, le mit en état de continuer les derniers éloges dont nous venons de parler; il a aussi travaillé à une histoire, où il traite des chanceliers, des gardes des sceaux, des avocats & des procureurs-généraux du parment jusqu'en 1724, & une histoire des maîtres des requêtes; mais ces deux ouvrages manuscrits sont demeurés entre les mains de M. son fils avocat au parlement.

Ce travail qui ne pouvoit être le fruit que des plus longues recherches, ne fut cependant pour M. Blanchard, qu'une espece de délassement d'une étude plus sérieuse, & des pénibles occupations attachées à la profession à laquelle il s'étoit destiné.

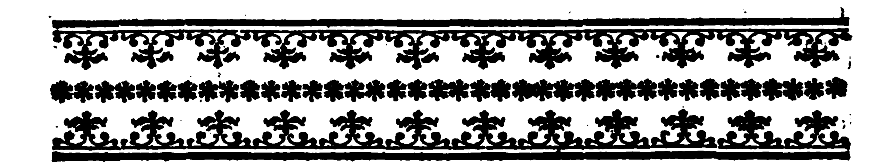
Reçu avocat en 1674, il ne fut pas long-tems sans

se faire dans le barreau un grand nom par sa capacité & son éloquence. Quelques causes célebres qu'il plaida, augmenterent sa réputation, & lui attirerent des affaires sans nombre; cependant son amour extrême du travail, lui fit trouver assez de tems pour se livrer à des recherches également curieuses & utiles. Bientôt il se vit en état de donner au public un excellent abrégé des ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes des rois de France, qui concernent la justice, la police & les finances, avec la date de leurs enregistremens dans les greffes des compagnies souveraines, depuis 1115 jusqu'en 1688, tems auquel fut imprimée cette table chronologique des ordonnances, mais ce n'étoit là qu'un essai. La promptitude avec laquelle fut enlevée cette premiere édition engagea l'auteur à augmenter considérablement son ouvrage & à le perfectionner. Après un travail de plusieurs années, il en donna enfin en 1715 une seconde édition, sous le titre de compilation chronologique, contenant un recueil des ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes des rois de France, qui concernent la justice, la police & la finance, avec la date de leur enregistrement.

» On ne sçauroit, dit l'auteur du journal des sçavans, parcourir cette compilation, sans être étonné du grand nombre de livres de registres, tant des parlemens que des autres cours supérieures, & des mémoires que l'auteur a été obligé de lire pour cette seconde édition; cependant M. Blanchard a fait de nouvelles recherches depuis 1715, & il a trouvé de quoi y faire un grand nombre d'additions très-importantes. Son dessein étoit d'y ranger les titres des lettres-patentes par ordre des matieres, & d'y faire entrer les édits & les déclarations, depuis 1715, jusqu'au tems où il feroit publier cette nouvelle édition. Pour se livrer à cette espece de travail très utile, mais qui paroît peu agréable, même à la plûpart des ju-

» risconsultes, il faut être né avec un goût particulier » pour ces sortes de recherches, & joindre à beaucoup » de constance un grand zele pour le progrès de la » jurisprudence.

M. Blanchard se disposoit à donner cet ouvrage au public avec les augmentations dont nous venons de parler, lorsqu'épuisé par de longs travaux continués sans relâche, il tomba dans une maladie de langueur qui l'enleva de ce monde le 24 Septembre de l'année 1724.



CLAUDE POCQUET DE LIVONNIERE.

CLAUDE POCQUET DE LIVONNIERE, sécretaire perpétuel de l'académie royale d'Angers, & ancien professeur en droit dans cette ville, y prit naissance en 1652. Il eut pour pere Guillaume Pocquet issu d'une honnête & ancienne famille de la Province, & pour mere Marie Quentin, qui mourut en le mettant au monde.

Une merveilleuse facilité de génie jointe à une grande application, le distinguerent dans toutes ses classes. Il fit en particulier de si grands progrès dans la poësie, qu'un de ses régens le célebre pere Hubert de l'Oratoire, ayant exigé qu'il fît un poëme sur le corail, le jeune de Livonniere qui n'étoit alors qu'en seconde, se livra au travail avec tant d'ardeur, qu'il le commença & l'acheva dans un seul jour.

Devenu orphelin à l'âge de quatorze ans, ses parens sûrs de sa sagesse, convinrent de le faire émanciper, ne craignant pas de se reposer sur lui seul du soin de sa propre conduite; & elle fut telle en effet, qu'elle auroit

auroit pû être proposée pour modéle aux jeunes gens de son âge. Ce fut comme auparavant même modestie, même retenüe, même application à remplir tous ses devoirs. Des theses publiques qu'il soutint à la fin de son cours de philosophie, lui mériterent les plus glorieux applaudissemens, & il ne se distingua pas moins dans l'étude du droit; cependant quelqu'heureuses dispositions qu'il eut pour y exceller, il l'abandonna pour embrasser le parti des armes, nouvelle carriere où il se signala par son courage; mais rappellé au barreau par l'amour extrême qu'il conserva toujours pour les sciences, il reprit ses premieres vües, & ne songea plus qu'à se perfectionner dans la science du droit; il s'y livra avec tant d'ardeur, que souvent il lui arrivoit de prolonger bien avant dans la nuit le tems de son travail. Les progrès les plus surprenans furent le fruit d'une application si constante, jointe à une facilité extraordinaire. La premiere fois que notre jeune avocat parut dans le barreau, ce fut dans une action d'éclat, où il osa mesurer ses forces contre le célebre le Brun, un des plus sçavans jurisconsultes de son siécle.

M. de Livoniere se fit bientôt après connoître par un ouvrage, dont la lecture de Quintilien, qui étoit son auteur favori, lui avoit fait imaginer le plan; c'étoient les portraits des plus fameux avocats du parlement de Paris; s'il en relevoit les bonnes qualités, il n'en cachoit pas aussi les défauts, & malheureusement cette trop grande sincérité ne plut pas également à tous les interessés, ce qui engagea l'auteur à supprimer cet ouvrage, qui fut d'ailleurs généralement applaudi pour la beauté & l'élégance du style dont il étoit écrit, & pour les traits vifs & brillans qui y étoient répandus.

Cependant la réputation de l'homme célebre dont je fais l'éloge, croissoit chaque jour, & sembloit devoir le conduire à la fortune la plus éclatante, lorsque l'amour de la patrie le rappella à Angers. Il y revint

en 1680, & fut pourvû la même année d'une charge de conseiller au présidial de cette ville. La supériorité de son génie, l'étendüe de ses lumieres, lui gagnerent bientôt l'estime de sa compagnie, & elle fut empressée à lui fournir de fréquentes occasions de faire briller l'éminence de ses talens. Choisi en 1684 avec trois des plus anciens conseillers, pour assister à une conférence qui devoit se tenir chez M. de Harlai procureur-général du parlement, & où l'on devoit régler de longs différends, qui depuis plus de dix ans entretenoient ~~la discussion~~ + la division entre le présidial d'Angers & la prevôté cette ville; différends au reste, d'autant plus difficiles à terminer, qu'ils formoient plus de soixante chefs de contestations; cependant M. de Livoniere chargé de porter la parole, exposa les prétentions de sa compagnie avec tant de netteté & de précision, & les mit dans un si grand jour, qu'un arrêt décisif donné conformément à son opinion, mit fin à ces contestations qui sembloient devoir durer toujours.

Le fruit qu'il recueillit de ce premier succès, fut qu'il fut depuis chargé de la conduite de toutes les affaires les plus importantes.

Etant venu à Paris l'année suivante pour y solliciter la translation de l'hôpital-général d'Angers, à l'Eviere prieuré de l'ordre de S. Benoît, quelques conférences qu'il eut avec M. le chancelier Boucherat, lui gagnerent si bien l'estime de ce premier magistrat, qu'une chaire de professeur en droit françois dans l'université d'Angers étant venue à vaquer, il ne balança pas à nommer M. de Livoniere pour la remplir.

Ce fut cette même année que furent accordées les lettres-patentes pour l'établissement d'une académie royale à Angers; M. de Livoniere qui avoit été chargé de les aller solliciter, eut encore l'honneur d'être choisi pour dresser les statuts de la nouvelle académie, & on se reposa aussi sur lui du soin de la remplir de sujets distingués par leur érudition & par leurs talens. Il

avoit eu trop de part à l'établissement de cette sçavante compagnie, pour que l'on ne fût pas empressé à l'y voir remplir les premieres places. Il y occupa aussi successivement celles de directeur & de chancelier, & enfin celle de sécretaire perpétuel. Peu content de remplir dans toute leur étendüe, les fonctions de ces divers emplois, il consacroit une partie de son tems à faire des recherches propres à enrichir les mémoires de sa compagnie.

Mais l'académie d'Angers ne fut pas le seul théâtre où brilla son éloquence. En 1688 il composa un discours où il proposoit de montrer, que les académies des belles-lettres sont non seulement établies pour apprendre à bien parler, mais encore pour apprendre à bien vivre. Ce discours couronné par l'académie de Villefranche, mérita à l'auteur un brevet d'académicien, dont étoit accompagnée la médaille qui lui fut envoyée.

Cependant son zéle à animer par son exemple les exercices académiques, ne lui fit pas oublier qu'il avoit un autre avantage à remplir qui sembloit le demander tout entier; & ce fut à cet emploi qu'il sacrifia ses forces & sa santé. Obligé de redoubler ses travaux pour s'acquitter des fonctions de sa charge de professeur, d'une maniere qui répondît à sa grande réputation, il se livra à l'étude avec tant d'ardeur, que sa santé en fut considérablement altérée. Un peu de repos cependant lui rendit une partie de ses forces; mais ce fut envain que sa famille le pressa d'attendre qu'elles fussent parfaitement rétablies, pour reprendre le fruit de ses occupations: un épuisement total causé par une continuité de travail l'ayant mis hors d'état de remplir ses fonctions de professeur, il fut obligé en 1711 de rappeller de Paris son fils aîné, & de l'établir son substitut jusqu'à ce qu'il l'eut fait pourvoir de cet office, ce qu'il exécuta en 1720.

La modestie de cet excellent homme égaloit son

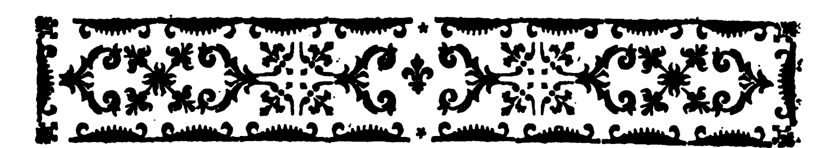
érudition. Un grand nombre d'éloquens discours qu'il avoit prononcés, ou à l'académie, ou dans l'université, lui avoient mérité les plus glorieux applaudissemens, & jamais on ne put le résoudre à les donner au public. Plus de vingt ans se passerent, avant qu'on eut pu le déterminer à publier les observations qu'il avoit faites sur l'admirable commentaire du célebre Gabriel du Pineau. M. de Livoniere a enrichi ce commentaire, qui contient le droit municipal de l'Anjou & du Maine, de judicieuses & sçavantes remarques qui indiquent les changemens arrivés dans la jurisprudence depuis la mort de l'auteur. Ses décisions au reste, ne sont pas toujours conformes à celles du commentateur; mais il reconnoît avec beaucoup de modestie, qu'*il n'a pris la liberté de contredire cet illustre jurisconsulte, que quand il a été soutenu par des autorités capables de le contrebalancer.*

Ce commentaire de M. du Pineau augmenté par M. de Livoniere, fut donné au public en 1725, en deux volumes *in-folio*, & ce ne fut qu'après la mort de ce dernier, sçavoir en 1729, que parut son excellent traité des fiefs, & l'année suivante l'on donna au public ses regles du droit françois, ouvrage à la composition duquel son fils aîné avoit eu la meilleure part.

M. de Livonniere étant venu à Paris pour y solliciter le jugement d'un procès qu'il n'avoit pû éviter, & qu'il gagna, mourut dans cette ville le 13 Mai 1726, âgé de soixante-quatorze ans, & fut enterré dans l'église de S. Severin.

Généralement toutes les vertus qui forment l'honnête-homme & le parfait chrétien entroient dans son caractere. Ami fidéle & généreux, il alloit au devant de tout ce qui pouvoit faire plaisir à ceux qui le touchoient par les liens de la confraternité, du sang & de l'amitié. Attaché scrupuleusement au moindre de ses devoirs, il ne négligeoit rien, & son exactitude s'étendoit à tout. Plein de tendresse pour les pauvres, il les soulageoit dans leurs miseres, les aidoit de ses con-

ſeils, accommodoit leurs différends, & ce fut preſque là ſa ſeule occupation dans les dernieres années de ſa vie.



JERÔME BIGNON.

JERÔME BIGNON, membre honoraire de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, conſeiller d'état & prevôt des marchands, naquit à Paris le 20 Août 1658 de Jerôme Bignon, conſeiller d'état, & de Suzanne Phelyppeaux de Pontchartrain.

Il fut d'abord mis en penſion au college de Harcourt pour y commencer ſes études; mais dès que ſa ſanté eut commencé à ſe fortifier, M. ſon pere qui vouloit entrer dans le détail de ſon éducation & y préſider le rappella à la maiſon, & lui fit cependant continuer ſes études dans le même college.

Son cours de philoſophie achevé, il étudia en droit; & après s'être fait recevoir avocat, il en fit pendant quelque tems les fonctions avant que de paſſer à la place d'avocat du roi au Châtelet. Quatre ans après, il fut pourvu d'une charge de conſeiller au parlement, & fut enfin maître des requêtes; cette place lui valut pluſieurs fois l'honneur de rapporter devant le roi & de recevoir de ſa bouche des éloges qui juſtifioient ceux qu'on lui avoit prodigués dans tous les tribunaux.

En 1693 M. Bignon fut encore plus heureuſement placé pour faire briller tous ſes talens. Il fut nommé à l'intendance de Rouen, & malgré l'affreux embarras où la ſtérilité de cette année-là jettoit toute la France, il eut le bonheur de ménager les intérêts du roi, l'eſtime des cours ſouveraines & l'affection du peuple.

Une autre intendance non moins difficile, à laquelle il passa l'année suivante fut celle de la Picardie & de l'Artois, deux provinces qui se trouvoient extrêmement foulées par le passage continuel des troupes. Le nouvel intendant, après s'être exactement informé de leur état présent, osa présenter des mémoires à la cour pour en obtenir une diminution d'impôts sur ces provinces; mais son zele qu'animoit sa pitié compatissante pour le peuple ne s'en tint pas là; vivant lui-même sur le fond de son patrimoine, il sacrifia généreusement au soulagement des plus malheureux ses appointemens & son propre revenu.

Continué dans l'administration des mêmes provinces, il donna de plus grandes marques encore de son zele durant le cours de la longue & cruelle guerre qu'alluma la succession à la couronne d'Espagne. » L'argent déja » rare depuis plusieurs années avoit totalement disparu » à la vûe des billets de monnoie; un expédient na» quit des entrailles du malheur même : au lieu de l'ar» gent que l'on sçavoit bien qu'il étoit impossible d'a» voir, il sembla qu'on se fût donné le mot dans la pro» vince pour demander les propres billets de M. l'in» tendant; & comme personne ne s'avisa de penser » qu'en pareil cas ses billets ne devoient pas mieux va» loir que d'autres, il ne consulta pas non plus dans des » engagemens qui excédoient de beaucoup sa fortune. » Les recrües, les approvisionemens, toutes les fourni» tures se firent, & le roi touché d'un zele dont » l'exemple pouvoit avoir en bien ou en mal des sui» tes d'une extrême conséquence, fit rembourser les » billets de M. Bignon, comme la dette de l'état la plus » privilégiée.

Depuis plus de quinze ans M. Bignon étoit chargé de l'intendance de la province d'Artois, lorsqu'en 1708 il fut nommé prevôt des marchands de la ville de Paris; les états de cette province qu'il avoit gouverné avec tant de sagesse, d'intelligence, & si on ose le

dire, d'amitié, étant alors assemblés lui envoyerent des députés pour lui témoigner que la seule idée de son prochain départ étoit le sujet d'un deuil public. M. l'evêque d'Arras qui portoit la parole au nom des états ajouta, *que semblable députation ne s'étoit encore jamais faite à aucun intendant, & qu'ils avoient unanimement arrêté de marquer dans leurs registres qu'elle ne pourroit tirer à conséquence.*

Le commencement de sa prevôté fut marqué par l'affreuse disette qui en 1709 désola toute la France. Elle se fit vivement sentir à Paris malgré les soins extrêmes qu'apporta le nouveau prevôt des marchands pour soulager la misere du peuple; mais s'il ne put avoir la consolation de voir son activité & sa vigilance suivies des heureux effets qu'il s'en promettoit, il eut du moins celle d'échapper aux murmures du peuple tout injuste qu'il est lorsqu'il souffre.

M. Bignon se trouva encore en 1713 dans une conjoncture extrêmement difficile par rapport à la rareté du bois, & il eut à soutenir une partie de la sollicitude & des fatigues que lui avoit causées la disette des grains; mais dans l'une & dans l'autre de ces calamités il ne borna pas ses vües à remédier au mal présent, il fit d'amples mémoires sur les mesures qu'on pouvoit prendre pour s'en garantir à l'avenir.

Ce fut son zele pour la gloire & le bonheur de ses concitoyens qui lui inspira le dessein de faire travailler à une nouvelle histoire de Paris, dont il imagina lui-même le plan.

Mais les occasions où ce zele ardent paroissoit avec le plus d'éclat, c'étoit lorsque cet illustre magistrat à la tête du corps de ville en portoit au pied du trône les hommages & les voeux. Son éloquence naturellement tendre & affectueuse s'exprimoit par les sentimens les plus touchans, aussi lorsqu'en 1712 il eut l'honneur de haranguer le roi sur la mort des princes, Sa Majesté dit, en se tournant vers sa cour; *cet homme ne*

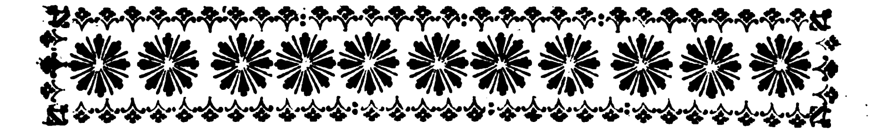
ne parle jamais qu'il ne m'attendrisse, & que je ne sois touché de ce qu'il me dit.

M. Bignon avoit été reçu membre honoraire de l'académie des sciences en 1709, & c'étoit-là une espece de violence qui avoit été faite à la modestie de ce grand homme. S'il se prêta aux empressemens de l'académie, ce ne fut, dit l'ingénieux auteur de son éloge (M. de Boze) » que par la crainte d'être le pre- » mier de son nom qui eut réfusé quelque chose aux » lettres. Il joignoit à la plus exacte probité un abord » facile, des mœurs douces quoiqu'austeres, une poli- » tesse quelquefois excessive, mais jamais fausse, une » fidélité inviolable dans le commerce, & un tel amour » du bien public & particulier, que c'étoit encore un » homme que notre siecle pouvoit sérieusement oppo- » ser au récit suspect des plus heureux tems.

Il mourut après une troisieme attaque d'apoplexie le 5 Décembre 1726, étant âgé de soixante-sept ans.



BARTHE-



BARTHELEMY-JOSEPH BRETONNIER.

BARTHELEMY-JOSEPH BRETONNIER, naquit le 24 Février 1656 à Montrotier à quatre lieues de Lyon, de Jean Bretonnier médecin fort estimé dans sa profession. Envoyé à Lyon pour y faire ses études, il s'y distingua par une grande facilité de génie soutenüe d'une constante application.

Agé de vingt-deux ans, il vint à Paris pour y étudier en droit, & à la fin de son cours il se fit recevoir avocat au parlement. Persuadé qu'il devoit commencer par acquérir une parfaite connoissance du droit écrit qu'il préféra toujours au droit coûtumier, il remonta à l'origine des loix, parcourut les plus anciens historiens, & fit une étude sérieuse des plus habiles commentateurs.

A ce travail il en joignit un autre qui ne lui parut pas moins utile. Pour mieux approfondir généralement tout ce qui a quelque rapport au droit écrit, qui doit être considéré comme un assemblage de principes tirés de la jurisprudence Romaine, & accommodés aux principes fondamentaux du droit françois, tel qu'on l'observe dans les pays qui ne sont point soumis aux coûtumes; M. Bretonnier s'appliqua particulierement à connoître les loix civiles & canoniques introduites dans le royaume par nos rois de la premiere & de la seconde race, de même que les anciennes ordonnances des rois de la troisieme. Il lut aussi attentivement les meilleurs auteurs qui ont travaillé sur le droit écrit relativement aux différentes provinces qui y sont soumises.

Ce sçavant homme plein d'amour pour sa patrie & animé du désir de lui consacrer les premiers fruits de

ſon travail paſſa de cette étude générale à une étude plus particuliere, qui eut pour principal objet la connoiſſance des différens privileges de toutes les communautés tant eccléſiaſtiques que ſéculieres répandües dans les diverſes provinces qui compoſent le gouvernement du Lyonnois. Les grands progrès qu'il fit dans cette derniere étude le rendirent l'oracle de ces provinces, & bientôt il ſe vit chargé des affaires les plus importantes. Les excellens mémoires qu'il compoſa furent admirés comme autant de ſçavantes diſſertations non moins inſtructives pour le public qu'avantageuſes aux parties qui lui avoient confié le ſoin de leurs intérêts; il eſt vrai qu'il eût été à déſirer que cet écrivain ſe fut un peu plus attaché à polir ſon ſtyle, mais c'étoient-là des ornemens qui lui paroiſſoient ſuperflus; s'il faiſoit triompher la vérité ce n'étoit pas par les charmes d'une éloquence ſouvent trompeuſe, mais par la juſteſſe, par la force & la ſolidité des raiſonnemens & des preuves qu'il employoit, & qui preſque toujours lui aſſuroient le gain des cauſes dont il avoit entrepris la défenſe.

Cependant malgré les occupations multipliées que lui attiroit de toute part la réputation qu'il s'étoit faite d'un des plus habiles juriſconſultes de ſon tems; perſuadé de l'utilité que le public tireroit d'une nouvelle édition des œuvres du célebre M. Henrys, il ſe dévoua à ce nouveau travail, auquel il ne conſacra cependant que ſes heures de récréation, c'eſt à-dire tous les momens qu'il pouvoit dérober aux fonctions ordinaires de ſon emploi.

Dans cette nouvelle édition qui parut en 1708, enrichie d'un grand nombre de ſçavantes & judicieuſes obſervations, M. Bretonnier s'attache à faire remarquer les divers changemens qui ſont arrivés dans la juriſprudence depuis la mort de l'auteur; il a auſſi approfondi quantité de queſtions intéreſſantes que M. Henrys n'avoit point traitées ou qu'il s'étoit contenté d'effleurer. Mais les obſervations de ce ſçavant homme ont un objet

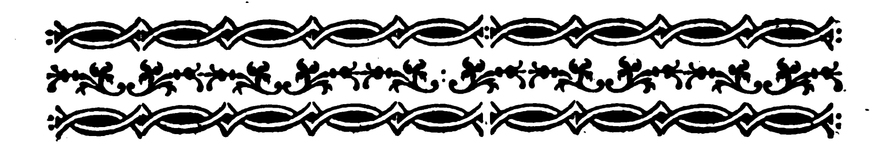
encore plus étendu ; son but principal est de concilier la jurisprudence des provinces du ressort du parlement de Paris, soumises au droit écrit, avec celle des autres parlemens du royaume qui suivent le même droit ; travail d'une difficulté extrême, soit à cause de la diversité de jurisprudence qui régne entre les différens parlemens, soit par la contrariété qui se rencontre souvent entre les arrêts & les auteurs d'un même parlement. L'éditeur tâche de concilier les uns & les autres, en faisant remarquer la diversité des tems auxquels les arrêts ont été rendus, & les tems où les auteurs ont écrit ; & quand il ne peut les concilier, il suit les sentimens des auteurs les plus célebres & les plus récens.

Ce grand ouvrage est précédé d'une sçavante préface qui contient l'éloge du droit romain, & une dissertation pour montrer que ce même droit est le droit commun de la France.

M. Bretonnier encouragé par le favorable accueil que le public fit à cette nouvelle édition travailla à l'augmenter considérablement. Ses nouvelles observations ont été inserées dans la derniere édition des œuvres de M. Henrys, publiée en 1738 par les soins de M. Terrasson.

Nous devons encore au travail de ce sçavant homme un autre ouvrage non moins utile, quoique moins étendu. C'est son recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit qui se jugent diversement selon les différens tribunaux du royaume. On trouve dans cet ouvrage, que M. Bretonnier entreprit à la sollicitation de M. Daguesseau, & qu'il publia en 1718, tous les principes du droit écrit avec un abrégé des plus célebres arretistes.

M. Boucher d'Argis a donné en 1742 une seconde édition de cet ouvrage avec les additions posthumes de l'auteur qui mourut le 21 Avril 1727 âgé de soixante & onze ans.



EUSEBE-JACOB DE LAURIERE.

EUSEBE-JACOB DE LAURIERE, né à Paris le 31 de Juillet 1659, de Jacob de Lauriere, chirurgien établi dans cette ville, mais originaire de Loudun, ne s'est pas seulement distingué par la grande connoissance qu'il avoit acquise de la jurisprudence, mais encore par une profonde érudition dans divers genres de littérature. A peine fut-il sorti du college, qu'il se dévoua tout entier à l'étude du droit; ce n'est pas cependant qu'il eut dessein de suivre le barreau; il lui préfera une occupation plus tranquille, & dont il se promettoit de tirer de plus grands avantages, & pour sa propre instruction, & pour l'utilité du public, auquel il vouloit consacrer ses talens.

Ce fut le 6 Mars de l'année 1676, qu'il se fit recevoir avocat, n'étant alors âgé que de dix-sept ans; on le vit dès ce moment n'avoir plus de commerce qu'avec ses livres. » Dès ce moment, dit l'ingénieux » auteur de son éloge, (M. Secousse) on vit ce jeune » homme se livrer sans réserve aux recherches les plus » épineuses. Il approfondit toutes les parties de la ju- » risprudence; remonta jusqu'à l'origine des loix, les » suivit dans leurs progrès & dans leurs divers chan- » gemens, se rendit familiers les usages tant anciens que » modernes de presque tous les royaumes de l'Europe.

» Pour mieux réussir, il avoit appris les langues sça- » vantes, & celles d'entre les modernes qui sont les » plus nécessaires. Il s'étoit appliqué à la critique, & » même à la connoissance des livres, qui fait en » quelque sorte une science à part, & sur ce dernier

» point, il poussoit son attention jusqu'à recueillir quan» tité de faits anecdotes & fugitifs, qui ne lui étoient » pas d'un petit secours dans l'occasion. Il avoit fait » encore de grands progrès dans l'écriture-sainte, sur» tout par rapport à la critique.

» Mais le droit françois fut toujours l'objet principal » de ses études. Le désir qu'il avoit de ne rien igno» rer de ce qui pouvoit contribuer à l'éclaircir, le fit » remonter jusqu'aux siécles les plus reculés de la mo» narchie; il dépouilla tous les livres qui traitent de » la jurisprudence françoise; il fouilla dans les cabinets » des particuliers, & dans les dépôts publics; il tira » de la poussiere des piéces curieuses & instructives; » il rechercha avec un soin extrême dans tous les mo» numens, les vestiges & les traces les plus légeres de » notre droit. Il débrouilla le cahos de l'ancienne pro» cédure, démêla avec une sagacité merveilleuse l'o» rigine obscure de nos coûtumes, qui n'ont été rédi» gées par écrit, qu'après avoir été observées long» tems sur la foi d'un usage incertain, & d'une » tradition souvent peu constante; il lut avec atten» tion les historiens; en un mot, prenant le droit fran» çois dans sa source, il en suivit le cours pas à pas » pour en examiner scrupuleusement les variations & » les progrès.

» Tant de recherches guidées par un discernement » juste & une critique sûre, ne pouvoient manquer de » rendre celui qui les faisoit très-utile à sa patrie, & » ne lui parle-t-il pas encore dans les sçavans ouvrages » dont il l'a enrichie? On le regardoit avec raison, com» me un homme qui avoit amassé un trésor immense » de connoissances rares & singulieres. On avoit re» cours à lui comme à une ressource assurée, & quel» fois unique dans les matieres & dans les questions » qui ne sont pas renfermées dans le cercle des affai» res courantes & ordinaires. Les plus sçavans magis-

» trats & les premiers en dignité comme en lumieres,
» l'honoroient d'une estime singuliere; le consultoient
» souvent dans les matieres, & ils ont mis quelque-
» fois en œuvre des morceaux qu'ils lui avoient de-
» mandés.

» M. de Lauriere avoit été associé aux études de
» feu M. Daguesseau chancelier de France. Il avoit
» assisté aux conférences qui se tenoient chez ce jeune
» magistrat, & il a recueilli avec soin, & fait passer
» dans plusieurs de ses ouvrages, les nouvelles décou-
» vertes que M. Daguesseau faisoit souvent dans ces con-
» férences. Il s'étoit lié avec tous les sçavans de son
» tems, & avec tous ceux qui se distinguoient par
» leurs talens dans quelque genre que ce fût, entre
» autres avec Mrs Baluze & de la Monnoye, & avec M.
» Berroyer célebre avocat au parlement de Paris, avec
» qui il a partagé le travail & l'honneur de plusieurs
» ouvrages qui ont été favorablement reçus du public.

Les ouvrages de M. de Lauriere, sont un traité de l'origine du droit d'amortissement, où l'auteur traite aussi du droit des francs-fiefs, le texte des coûtumes de la vicomté & prevôté de Paris, & les anciennes constitutions du châtelet de la même ville; une dissertation sur le tenement des cinq ans, les traités de M. du Plessis avec des notes & des dissertations de Mrs Berroyer & de Lauriere, une bibliotheque des coûtumes avec une dissertation sur l'origine du droit françois; un glossaire du droit françois par M. Raqueau, mis en meilleur ordre par M. de Lauriere; les instituts coûtumiers de M. de Loisel avec des notes & corrections; un traité des institutions & substitutions contractuelles; une table chronologique des ordonnances faites par les rois de France de la troisiéme race par Mrs Berroyer, de Loger & de Lauriere. Ce dernier a donné seul le premier volume de ces ordonnances, & le second qui étoit achevé à sa mort, a été publié par les

soins de M. Secousse. Nous avons encore du même auteur des notes sur Villon, qui ont été imprimées dans l'édition de ce poëte, donnée à Paris en 1723.

Ce sçavant homme mourut le 9 Janvier 1728, âgé de soixante-huit ans cinq mois & dix jours.



MATTHIEU TERRASSON.

MATTHIEU TERRASSON, écuyer, issu d'une famille célebre dans la république des lettres (a), naquit à Lyon le 13 Août 1669 de parens nobles. Un génie facile, vif & plein de feu lui fit faire ses premieres études avec les plus glorieux succès ; les Jésuites, qui de bonne heure avoient cultivé ses heureuses dispositions parurent empressés à le recevoir dans leur société,

(a) Jean Terrasson son pere, avocat célebre, & juge du comté de Lyon, ne s'est pas moins distingué par son érudition que par sa droiture & sa probité. Deux de ses cousins André Terrasson & Gaspar Terrasson, prêtres de l'Oratoire, se sont tous les deux rendus recommandables par leur heureux talent pour la chaire. Un troisiéme cousin, Jean Terrasson, l'un des quarante de l'académie françoise, que la mort vient d'enlever, s'est fait par les excellens ouvrages qu'il nous a laissés un nom qui éternisera sa mémoire parmi les sçavans.

Le premier que l'on connoisse de cette famille est un Pierre Terrasson, qui vivoit sous le régne de François second en l'année 1560, & dont il est parlé dans l'histoire de France du pere Daniel, *tome* 8, *page* 305.

Les sermons d'André Terrasson ont été imprimés en 4 volumes *in*-12 en l'année 1726, & réimprimés en l'année 1736 : ceux de Gaspard Terrasson ont été imprimés en 4 volumes *in*-12. en l'année 1749.

Jean Terrasson de l'académie françoise, étoit aussi de celle des sciences, dont il a même été sous-secretaire pendant plus de 20 années. Ses ouvrages sont 1° *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homere*, où à l'occasion de ce poëme on cherche les régles d'une poétique fondée sur la raison, deux volumes *in* 12 : *Sethos*, histoire ou vie tirée des monumens de l'ancienne Egypte, trois volumes *in*-12 : 3° *Diodore de Sicile*, traduit du grec en françois avec des notes, sept volumes *in*-12.

& on sçait quel est leur discernement dans le choix des sujets qu'ils admettent parmi eux ; mais M. Terrasson le pere qui avoit d'autres vües sur M. son fils ne crut pas devoir se prêter à leurs désirs.

Le jeune Terrasson après avoir achevé son cours de philosophie fut envoyé à Valence pour y étudier en droit, & il alla de-là à Paris, où il fut reçu avocat au parlement le 27 Mars 1691. Le seul désir de sa propre instruction le rendit assidu au barreau, & il ne le suivit pas longtems sans avoir de fréquentes occasions de se faire admirer par son éloquence. Quelques causes d'éclat qu'il plaida lui concilierent l'estime des premiers magistrats ; son dessein cependant n'étoit pas de se fixer à Paris, mais M. Portail, alors avocat général, & mort depuis premier président, le conserva à la capitale comme étant le seul théâtre qui convint à la supériorité des talens de ce jeune homme ; & pour lui faire perdre le désir de retourner dans sa patrie, il lui fit épouser une des filles de M. Tuffier l'un des plus habiles avocats de ce tems-là.

M. Terrasson livré tout entier à l'exercice de sa profession s'y fit un si grand nom, que bientôt il ne put suffire à la prodigieuse quantité d'affaires que son mérite lui attiroit des diverses provinces du royaume, & en particulier de celle du Lyonnois ; son ardeur pour le travail augmenta avec ses occupations. Obligé de faire une étude suivie du droit écrit, il s'y rendit si habile que tout ce qu'il y avoit de chapitres distingués dans sa province le choisirent pour leur conseil, & ne balancerent point à lui confier le soin de leurs intérêts. Chargé tout à la fois & de ceux des officiers municipaux de la ville de Lyon & de ceux des comtes de la même ville, il sçut par sa sagesse les concilier parfaitement pendant un tems ; quoique ces divers intérêts fussent entre eux extrêmemement opposés ; mais une nouvelle contestation qui paroissoit ne pouvoir souffrir d'accommodement ayant brouillé les deux parties, M. Terrasson dont les vües

eurent

eurent toujours l'équité ſeule pour objet, crut devoir ſe déclarer pour MM. les comtes, dont les prétentions lui ſembloient mieux fondées; & ceux-ci pour reconnoître ſon zele ne bornerent point leur générosité à un ſimple honoraire; une penſion qu'ils aſſurerent à M. Terraſſon lui prouva combien ils étoient ſenſibles aux ſervices qu'ils en avoient reçus.

Peut-être aura-t-on de la peine à comprendre que cet homme illuſtre ait pu ſuffire aux occupations multipliées qu'entraîne ordinairement une profeſſion exercée avec éclat; mais ce qui paroîtra plus difficile à concevoir, c'eſt qu'au milieu de tant d'occupations, il ait pu trouver aſſez de tems pour cultiver le goût ſingulier qu'il avoit pour la belle littérature, & en particulier pour l'éloquence; témoins les excellens diſcours qu'il nous a laiſſés ſur divers ſujets, ſçavoir ſur la profeſſion d'avocat, ſur l'eſprit & la ſcience, ſur l'amour du bien public, ſur la gloire, ſur la religion & ſur le gouvernement. De ce nombre eſt encore la ſuperbe harangue que prononça ce célebre orateur, lorſqu'il eut l'honneur de préſenter à la cour des aydes les lettres-patentes de M. Dagueſſeau, que Sa Majeſté venoit d'élever à la premiere dignité du royaume. Dans le même volume qui renferme ces éloquens diſcours, on trouve encore les conſultations & les ſçavans plaidoyers du même auteur, autant de morceaux où l'on admire une juſteſſe, & une ſolidité de raiſonnemens, une élégance & une nobleſſe de ſtyle, une force d'expreſſions, un naturel, un pathéthique qui entraînent la perſuaſion.

Un autre ouvrage auſſi conſidérable de ce ſçavant homme conſiſte en un certain nombre d'additions aux obſervations ſur les œuvres de M. Henrys. Pour répondre aux épithetes de confrere, de compatriote & d'ami, que M. Bretonnier lui donne en pluſieurs endroits de ſes obſervations, il voulut bien ſe charger du ſoin de les revoir & d'y mettre la derniere main. Mais malheureuſement il l'entreprit dans un tems où les occupations

que ſon merite lui avoient toujours procurées n'étoient pas diminuées. Quoique ſa ſanté délicate par elle-même ſe fût encore affoiblie par de longs travaux, & par une vie trop ſédentaire, il parcourut d'abord le manuſcrit de feu M. Bretonnier, & étant enſuite paſſé à l'examen de ſes obſervations, il en plaça quelques-unes qui lui parurent achevées, & à l'égard des autres qui n'étoient que des projets, ou qui étoient défectueuſes par les lacunes, il remplit les citations, en ajouta quelques nouvelles qu'il accompagna de divers arrêts, & retoucha quelques obſervations, qui n'étoient qu'ébauchées, conſervant ce qui étoit de M. Bretonnier, dont il s'étoit principalement propoſé d'achever le travail plutôt que d'en faire un nouveau. Après ce premier travail, il enrichit le même ouvrage de nouvelles obſervations tirées des affaires auxquelles il avoit eu quelque part ou qu'il avoit vu juger, fit divers extraits de plaidoyers & de mémoires auxquels il joignit les extraits des arrêts intervenus, & ſouvent les arrêts tout entiers.

M. Terraſſon livré tout entier à ce grand travail que la vûe ſeule de l'utilité publique lui avoit fait entreprendre n'eut pas la conſolation de l'achever : il ſe préparoit à donner de nouvelles obſervations, lorſqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut le 30 Septembre 1734 étant dans ſa ſoixante ſixieme année.

Diſtingué par une érudition peu commune, il avoit été aſſocié pendant cinq ans au travail du Journal des Sçavans, & il avoit de même exercé pendant quelques années les fonctions de cenſeur royal des livres de juriſprudence & de littérature.

Aux plus rares talens de l'eſprit cet excellent homme joignit les qualités du cœur les plus eſtimables, une modération, une affabilité, une douceur qui lui concilioit l'amitié de tous ceux qui le connoiſſoient ; une droiture, une probité qui fut la régle de toutes les actions de ſa vie, un déſintéreſſement ſi parfait, que toujours il parut content de ce que ſes cliens lui offroient, quoique ſou-

vent au-dessous du juste honoraire qu'il auroit pû prétendre de son travail. Honoré de l'estime & de la confiance des grands, jamais il ne songea à faire servir la faveur où il étoit à l'avancement de sa fortune. Ennemi de tout faste, éloigné de toute vüe d'ambition, pendant toute sa vie il n'aspira qu'à la seule gloire de briller dans sa profession, & de rendre chaque jour ses travaux plus utiles au public.

De son mariage avec Catherine Tuffier il n'a laissé qu'un fils, Antoine Terrasson aussi écuyer, avocat au parlement, censeur royal des livres, & auteur d'une *histoire de la Jurisprudence Romaine*, qu'il vient de faire imprimer en un volume *in-folio*, à la fin du quel on trouve un recueil des contrats, testaments & autres actes judiciaires des anciens Romains.

Nous nous sommes étendus sur l'article qui concerne Matthieu Terrasson, parce que nous y trouvons l'occasion de remarquer que lui & ses parens nous fournissent le premier exemple qu'il y ait eu jusqu'à présent, de sept gens de lettres dans une même famille. Matthieu, Antoine, André, Jean & Gaspard Terrasson sont cinq auteurs du même nom, & tous pere, fils, freres & cousins les uns des autres. Ils ont eu aussi pour cousins M. l'abbé Duguet connu par un grand nombre d'ouvrages de piété; & le sieur Gayot de Pitaval auteur de l'ouvrage qui a pour titre les causes célebres.





PIERRE-JACQUES BRILLON.

PIERRE-JACQUES BRILLON, ecuyer, avocat au parlement de Paris, intendant de son altesse sérénissime monseigneur le duc du Maine, son conseiller au conseil souverain de Dombes, auditeur général des Bandes Suisses, & ancien échevin de la ville de Paris, naquit dans cette ville le 15 Janvier 1671. Ses parens, riches négocians, donnerent tous leurs soins à son éducation, & ils eurent la consolation de l'y voir répondre par une sérieuse application à remplir tous ses devoirs. Les belles-lettres eurent pour lui un attrait particulier, & il en fit pendant plusieurs années son étude chérie.

Placé chez un notaire au sortir du college, il n'y prit aucun goût pour la profession à laquelle ses parens le destinoient; la belle littérature continua de dérober tous ses momens. Jeune encore il fit paroître divers ouvrages en ce genre qui furent favorablement reçus du public; tels sont ses portraits sérieux, galans & critiques, un supplément aux caracteres de la Bruyere, l'apologie de cet auteur, & le Théophraste moderne.

M. Brillon, jusqu'alors indécis sur le parti qu'il prendroit ne soupçonnoit pas qu'une étude plus sérieuse que celle des belles-lettres dût bientôt l'occuper tout entier. La mort de son frere aîné qui suivoit le barreau, fit changer la destination du cadet; ses parens qui lui avoient d'abord destiné une charge de notaire voulurent qu'il embrassât la profession d'avocat. Agé de vingt quatre à vingt-cinq ans il commença donc à étudier en droit,

& par son application soutenüe d'un esprit facile, vif & pénétrant il y fit en peu de tems de grands progrès.

Ce fut en 1696 qu'il se fit recevoir avocat au parlement. S'étant d'abord attaché au grand-conseil, il y débuta par des plaidoyers qui furent généralement applaudis, & qui commencerent à établir sa réputation; son éloquence & sa capacité se firent admirer dans plusieurs causes d'éclat dont il fut successivement chargé, & qui lui donnerent occasion d'entrer en lice avec les plus célebres orateurs de son tems.

Après avoir brillé pendant quelques années dans le barreau, il fut pourvu de la charge de substitut de M. le procureur-général au grand-conseil, emploi qu'il remplit avec beaucoup de distinction; & il ne se distingua pas moins pendant les huit années consécutives qu'il exerça les fonctions d'avocat-général.

Le grand nom qu'il s'étoit fait dans ces différentes places engagea son altesse sérénissime, monseigneur le duc du Maine, à le mettre à la tête de sa maison, & à le faire un de ses conseillers au conseil souverain de Dombes; & pour se l'attacher encore plus étroitement, il lui conféra l'importante charge d'auditeur général des Bandes Suisses.

Les occupations multipliées attachées à ces divers emplois n'empêcherent pas que M. Brillon ne formât le projet d'un ouvrage immense. Il se proposa de donner au public un dictionnaire qui traitât par ordre alphabétique généralement de toutes les matieres qui ont quelque rapport à la jurisprudence. L'auteur a-t-il exécuté ce vaste projet dans toute son étendüe? le lecteur peut en juger par l'analyse suivante.

» Cet ouvrage, dit M. de Ferierre dans ses additions
» aux vies des jurisconsultes données par M. Taisand,
» contient par ordre alphabétique les matieres bénéfi-
» ciales, civiles & criminelles, les maximes du droit
» ecclésiastique, du droit romain, du droit coûtumier,
» & même du droit public.

» M. Brillon commence par indiquer ſous chaque » terme tous les textes du droit civil & canonique qui » y ont rapport ; il cite enſuite les ordonnances, les » édits, les déclarations & les auteurs qui ont traité de » cette matiere. Il explique les principes généraux, dé» veloppe les conſéquences que l'on en peut tirer, rap» porte les exceptions de ces mêmes principes, & il ap» puie tout ce qu'il avance des raiſons les plus propres » à autoriſer ſes déciſions. Il finit chaque article par la » citation des loix & des auteurs dont cet article eſt tiré. » En un mot il n'y a point de titre intéreſſant qui n'ait » l'utilité & la forme d'un traité méthodique.

» L'auteur s'eſt ſurtout attaché à approfondir les ma» tieres les plus importantes, & celles qui ſont d'un plus » grand uſage. Il n'omet rien en particulier de tout ce » qui concerne le droit public ; il développe non-ſeule» ment les loix du royaume, mais encore celles des au» tres états & ſouverainetés. Ainſi ce n'eſt point en » hiſtorien ou en géographe qu'il parle des royaumes » voiſins & étrangers, c'eſt en juriſconſulte. Il déſigne » ce qui eſt particulier à chaque parlement & à chaque » cour ſouveraine, tels que le grand-conſeil, les cham» bres des comptes, les cours des aydes, &c.

» Pour rendre ſon ouvrage utile généralement à tou» tes les conditions, il détaille ce qui eſt de juſtice, de » police & de finance, parle de toutes les villes pour » en faire connoître les privileges & les juriſdictions ; & » pour ne rien laiſſer à déſirer au lecteur, il traite auſſi » de tous les corps laïcs, ſéculiers & réguliers, de tous » les ordres, de tous les états, & de toutes les commu» nautés du royaume.

» Quand il rapporte quelque arrêt, il fait connoître » les motifs, auſſi bien que les circonſtances eſſentielles » qui ont déterminé les juges à le rendre. Enfin il indi» que non-ſeulement ſur chaque matiere principale les » édits & déclarations qui peuvent y ſervir de régle» mens, mais il marque auſſi leurs révocations ou leurs

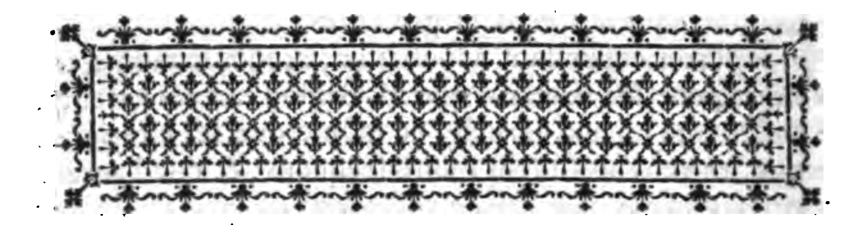
» rétablissemens pour que l'auteur ne soit pas exposé à » tomber dans des erreurs grossieres.

» Il seroit cependant à souhaiter, ajoute le même cri- » tique, que les extraits que M. Brillon fait des auteurs, » eussent été mieux vérifiés, de même que les citations; » que les renvois fussent moins fréquens, & que l'auteur » eût supprimé quantité de réflexions qui paroissent fort » déplacées.

Cet ouvrage parut d'abord en trois volumes *in-folio*, & fut ensuite augmenté de trois autres volumes.

M. Brillon mourut le 29 Juillet 1736, âgé de soixante-cinq ans, & fut inhumé dans l'église de S. Gervais. Une grande pureté de moeurs, une piété solide, un généreux désintéressement, une charité tendre & compatissante envers les pauvres furent pendant toute sa vie ses vertus caractéristiques. Eloigné de tout détour, de toute dissimulation, de tout artifice, il se fit admirer par une candeur, & par une franchise qu'il porta peut-être un peu trop loin.





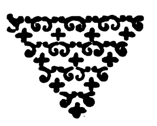
COURTES NOTICES

SUR UN GRAND NOMBRE

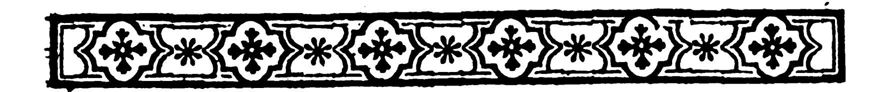
DE CÉLEBRES JURISCONSULTES.

LEs recherches que nous avons faites, quelques exactes & quelques longues qu'elles ayent été, n'ayant pu nous procurer tous les éclaircissemens que nous aurions pû désirer, nous nous voyons obligés de nous en tenir aux courtes notices qui nous ont été communiquées par un des premiers avocats du parlement de Paris *, l'une des plus grandes lumieres du barreau, & honoré de l'estime & de la confiance des premiers magistrats. Nous aurions voulu que ces notices eussent pû s'étendre à tous les grands hommes qui auroient mérité de trouver place dans ces éloges; mais combien dont on ne connoît plus que les noms, ou qui sont tout au plus connus par leurs ouvrages sans qu'on sçache aucune particularité de leur vie!

* M. Prevôt.



SENTIMENS



SENTIMENS DE M. POCQUET, Professeur de Droit à Angers, sur quelques célebres Avocats qui se sont distingués dans le barreau sur la fin du dernier siecle.

RENÉ PAGEAU.

MOnsieur PAGEAU a une éloquence naturelle qui plaît d'autant plus qu'il y paroît moins d'art; une facilité d'esprit merveilleuse pour tourner bien un fait, & une heureuse abondance de paroles & de raisons dont la douceur & la force charme & enleve l'auditeur. Son discours est net, fluide & insinuant, il emprunte peu d'ornemens des auteurs anciens, tout paroît de son fond; & s'il se sert quelquefois des pensées des autres, il sçait si bien se les approprier qu'on ne les reconnoît plus. Il évite avec soin toute façon de parler fastueuse & ampoulée, & tout ornement recherché; il est égal dans son style, modeste dans les figures & juste dans les pensées.

On peut faire de cet orateur & de M. de Fourcroy la même comparaison que l'on faisoit de Démosthene & de Ciceron; M. de Fourcroy par la force de son raisonnement, & par la véhémence de son discours emporte & enleve l'esprit de ses auditeurs, semblable à un torrent qui entraîne tout ce qu'il rencontre & que rien ne peut arrêter; M. Pageau au contraire est comme un fleuve tranquille, qui renfermé dans son lit & roulant doucement, porte la fécondité dans les campagnes voi-

ſines, & réjouit les habitans qui ſont ſur ſes bords. Il s'inſinüe dans les eſprits par la douceur de ſon ſtyle, & les charme par la netteté de ſon raiſonnement, & divertit les juges en les enſeignant. Il ſe renferme dans les bornes de la droite raiſon, il s'éleve ſans emportement, & s'abbaiſſe ſans perdre ſa dignité. Cette grande uniformité de ſtyle n'empêche pas qu'il ne ſoit pathétique, il ſçait émouvoir les paſſions à propos, & il ſe rend maître des affections d'autant plus facilement que ſon artifice eſt caché, & qu'on eſt moins préparé à s'en défendre. On peut ajouter à cela une prononciation agréable, un geſte libre, naturel & engageant qui prévient les auditeurs en ſa faveur, avant qu'il ait ouvert la bouche pour parler.

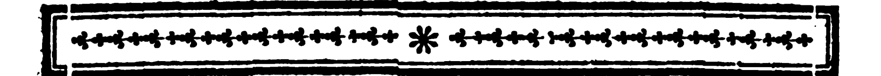
S'il a les qualités propres pour le barreau, il a encore celles qui ſont néceſſaires dans la ſociété civile. Il eſt obligeant, facile, enjoué au milieu des plus grandes affaires, galand avec les femmes, agréable avec ſes amis, il aime le plaiſir & la joïe, leur donnant tout le tems qu'il peut dérober à ſes affaires, & y contribuant plus qu'aucun autre. Il eſt tel enfin qu'on peut l'imiter, & dans ſa vie privée, & dans ſes actions publiques; plus heureux & plus grand peut-être par ſes vertus domeſtiques que par la gloire qu'il s'eſt acquiſe dans le barreau.

Cet orateur eſt mort le 7 Juillet 1683 dans un âge peu avancé.



AUGUSTIN DES HAGUAIS.

AUGUSTIN DES HAGUAIS, d'une honnête famille de Caen, célebre avocat au parlement de Paris, plaida sa premiere cause à l'âge de dix-huit ans. Il a joint à la science du palais une grande connoissance des belles-lettres, & en particulier de la poësie; il s'en aide fort à propos & avec beaucoup de justesse. Son style est pur, net & fleury, il y a beaucoup d'imagination dans toutes ses pieces, son expression est élégante, & il tourne une raillerie fort ingénieusement; il a d'ailleurs de la force & de la solidité, & toujours beaucoup d'élévation; son éloquence & sa grande habileté dans les affaires lui obtinrent un brevet de conseiller d'état. Il mourut à Paris en 1666, âgé de soixante-trois ans.



POUCET DE MONTAUBAN.

PEu de personnes ont reçu de la nature les qualités qui sont propres à former un orateur dans l'excellence qu'il les a eües; un esprit vif & pénétrant, une imagination féconde & ingénieuse, une mémoire heureuse; il a cultivé ces talens par l'étude des belles-lettres & des sciences humaines. Dans son avénement au Palais il parut avec beaucoup d'élat, & fit plusieurs pieces qui lui attiroient l'estime & l'admiration de tout le monde. Il faut avouer qu'il réussit parfaitement dans les sujets susceptibles de déclamation. Depuis on a vu qu'il avoit plus de brillant que de solidité; qu'il cherchoit plus

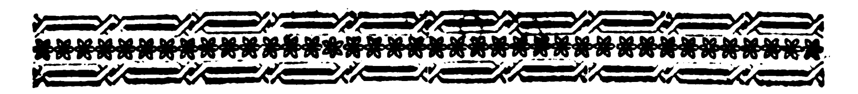
dans ses causes à faire paroître son esprit qu'à persuader les juges ; & pour dire ce que j'en pense, je me souviens d'en avoir été charmé quand je l'ai entendu parler dans des sujets où il pouvoit donner l'essor à son imagination, & y mêler de la littérature, mais je le trouve vuide & foible dans les questions de droit & de procédure. Il a quelquefois des saillies admirables, & par un enchaînement de belles pensées, il tient l'esprit de l'auditeur dans une espece d'extase. D'ailleurs il est agréable avec ses amis, sa conversation est spirituelle & sçavante, quand on le met sur des matieres d'érudition ; il a aussi un génie particulier pour la poësie.

VAUTIER.

Monsieur Vautier a l'esprit vif & pénétrant, la conception heureuse, la mémoire si admirable que je l'ai vu souvent plaider deux heures entieres sans extrait ni mémoire ; ses narrations sont pompeuses, ses peroraisons véhémentes, & tout son discours est parsemé de fleurs, & particulierement d'hyperboles & de métaphores qui sont ses figures favorites. Son expression est riche & son style est élevé ; mais avec tout cela il faut avouer que souvent l'on y remarque une inégalité prodigieuse. Ses divisions sont ingénieuses & éclaircissent les affaires les plus embarrassées, mais elles sont trop fréquentes ; la bonne opinion qu'il a de lui-même se fait trop sentir dans toutes ses pieces ; ses exordes sont souvent trop recherchées, & toujours trop remplies de confiance & de présomption. On peut dire de lui ce qu'on disoit autrefois de *Cassius Severus*, qu'il parle mieux sur le champ qu'après une longue préparation.

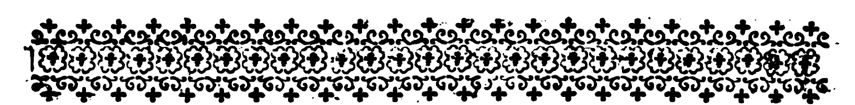
Il quitta le barreau pour prendre la charge d'inten-

dant de M. le prince de Monaco, & après dix ans d'absence il reparut avec autant d'éclat que s'il eut toujours continué à remplir les fonctions de sa premiere profession.



NIVELLE.

NIVELLE a du génie & du bon sens; il y a beaucoup de clarté & de netteté dans ses discours & une grande force dans ses raisons; il sçait bien débrouiller une procédure embarrassée & un fait intrigué. Il a l'action belle, la voix forte, le geste libre; il déclame avec chaleur, fait bien le choix des raisons; il les débite avec beaucoup d'ordre & de vigueur: ce qu'on peut dire contre lui, c'est que dans les endroits préparés son style est trop empoulé.



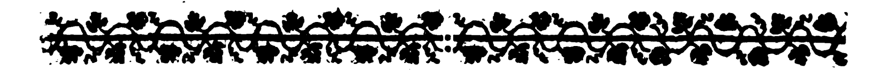
LE VERIER.

IL est sçavant & ingénieux; il sçait donner un tour avantageux à ses causes, il fait bien valoir ce qui est en sa faveur; pallie & détourne adroitement ce qui lui est contraire; il y a beaucoup de chaleur dans son action, il invente heureusement; & lorsqu'il se défie de la force de ses preuves; il les entasse l'une sur l'autre avec tant de rapidité, que s'il n'emporte pas les esprits par la solidité de ses argumens, il les accable par le grand nombre.



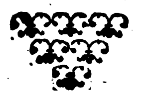
NOUET.

NOUET sçait se renfermer dans sa matiere, & cherche plutôt à instruire qu'à plaire. Il est sçavant dans le droit romain & coûtumier, & il entend encore mieux les matieres ecclésiastiques & béneficiales. Il plaide nettement & solidement, mais avec peu d'agrément ; l'accent de sa province qu'il a retenu tout entier rend sa prononciation désagréable.



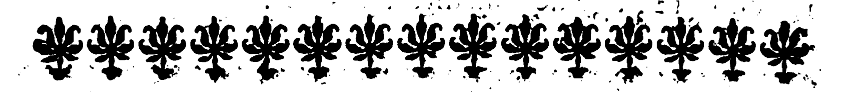
SACHOT.

IL est universel, très-versé dans le droit-civil & canonique, habile dans la coûtume & dans les matieres béneficiales ; il sçait parfaitement le grec & le latin, & a une grande connoissance des auteurs de l'une & de l'autre langue. Son érudition est soutenüe par de grandes ouvertures d'esprit ; il ne plaide cependant pas bien : son style est dur, ses discours sont sans construction & sans ordre, parce qu'il apporte peu de préparations dans la plûpart des causes dont il est chargé.



DE GAUMONT.

Monsieur de Gaumont, distingué par son éloquence & son érudition, a un esprit solide, vif & pénétrant. Il a été fort employé dans le barreau, mais il fut obligé de le quitter à cause de la foiblesse que lui avoit laissée une grande maladie. Il reprit pourtant ses fonctions d'avocat sous M. le premier président de Lamoignon qui l'honoroit de son amitié; enfin il a de la peine à suffire à ses emplois dans le palais & ailleurs. Il est en grande considération auprès des personnes du plus haut rang.



EXTRAITS COMMUNIQUÉS*.

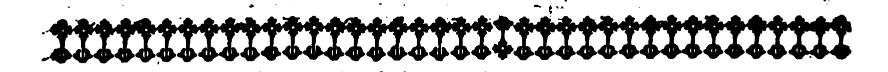
GASPARD THAUMAS DE LA THAUMASIERE.

Gaspard Thaumas de la Thaumasiere, ecuyer, seigneur de Serisay, d'Arcayde, Puy-Ferrand, vicomte de l'Estens, né à Bourges en 1649, mérite de tenir un rang distingué parmi les plus célebres jurisconsultes pour les excellentes notes qu'il a laissées sur la coûtume de Berry. Les sçavans auteurs de la bibliotheque des coûtumes s'expriment ainsi en parlant de

* Par M. Prevôt.

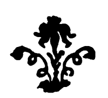
celle de Berry. » La compilation que M. de la Thau» masiere a donnée des chartes & coûtumes de Berry » avec d'excellens commentaires ne laissent plus rien à » désirer pour l'histoire & l'intelligence des mêmes coû» tumes. Il seroit à souhaiter (disent aussi ces auteurs) » que dans chaque pays il se trouvât quelqu'un qui fût » animé du même zele qu'eut M. de la Thaumasiere » pour sa patrie. La prompte recherche que l'on feroit » comme lui de toutes les pieces, mettroit en état de don» ner bientôt le nouveau coûtumier général, & de voir » cette grande compilation portée à un tel point de » perfection, qu'il ne fût presque pas possible de crain» dre qu'on y eût rien omis.

On a encore du même écrivain une histoire de Berry, en douze livres, où il éclaircit avec beaucoup d'exactitude & de méthode l'histoire tant ecclésiastique que politique de cette province; M. de la Thaumasiere mourut en 1712, âgé de soixante-trois ans.



JULIEN BRODEAU.

JULIEN BRODEAU, fils de François Brodeau, doyen des avocats du parlement de Paris, a donné de sçavans & amples commentaires sur les arrêts de M. Louet, conseiller au même parlement. On a aussi de lui une vie du célebre Charles du Moulin; il mourut en 1653.



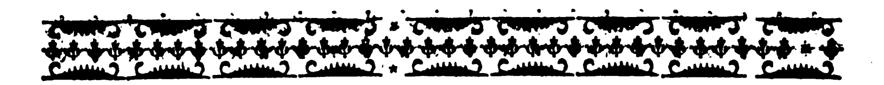
ETIENNE BARDET.

ETIENNE BARDET, reçu avocat le 17 Avril 1617, né le 15 Décembre 1591, & mort le 20 Septembre 1685 à Moulins en Bourbonnois sa patrie, où il s'étoit retiré, est l'auteur d'un recueil d'arrêts rendus à l'audiance du parlement de Paris depuis le 26 Mai 1617 jusqu'au 11 Août 1642. Ils ont été donnés au public en 1690 par Claude Beroyer célebre avocat.

MARTIN HUSSON.

MARTIN HUSSON, reçu avocat le 33 Novembre 1643, mort le 6 du même mois 1695, a publié un célebre Factum touchant les affaires domaniales qu'on regarde comme un trésor de science sur ces matieres, il y a aussi de lui un excellent ouvrage touchant les avocats, intitulé *de Advocato*. Peu de personnes de sa profession qui ayent été plus employées que lui dans les consultations.



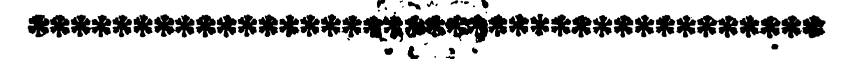


CLAUDE JOLY.

CLAUDE JOLY, chantre & official de l'église de Paris, mort doyen des avocats le 12 Janvier 1700, étoit fils de Guillaume Joly avocat, & de Marie Loysel, fille d'Antoine Loysel avocat au Parlement, & de Marie Goullas. Il a donné au public les opuscules d'Antoine Loysel son ayeul maternel avec le dialogue des avocats, riche source où l'on peut trouver bien des indications sur ceux qui ont composé le barreau du parlement de Paris.

JEAN-FRANÇOIS DES HAGUAIS.

JEAN-FRANÇOIS DES HAGUAIS, fils d'Augustin des Haguais dont nous avons parlé, eut d'admirables talens pour la composition, & fut fort employé dans les affaires publiques par feu M. Phelypeaux de Pontchartrain, lorsqu'il étoit contrôleur-général avant d'être chancelier de France. Il étoit né le 28 Décembre 1638, & fut reçu avocat le 11 Août 1656.



CHARLES BARRIN DE LA GALLISSONIERE.

CHARLES BARRIN DE LA GALLISSONIERE, issu d'une noble & ancienne famille de Bretagne fort distinguée dans la robe, fut reçu avocat le 6 Juillet

1666, & substitut du procureur-général le 5 Janvier 1667. On doit aux immenses recherches qu'il avoit faites dans les registres du parlement, la connoissance d'une grande quantité d'arrêts & de réglemens.



OMER TALON.

OMER TALON II du nom, fils d'Omer Talon avocat au parlement de Paris, & conseiller d'Etat, obtint en 1632 la charge d'avocat général, par la démission de Jacques Talon son frere aîné. Autant distingué par l'éminence de ses vertus, que par la supériorité de ses talens, il fut considéré comme un des plus grands magistrats de son siécle; il fit briller tant de zele pour le bien public, tant de désintéressement & tant de probité, que ceux mêmes dont sa droiture traversoit les desseins ambitieux, ne purent lui refuser leur estime; & dans les affaires des particuliers, la sagesse & l'équité de ses décisions, le firent regarder avec justice comme l'oracle du barreau. Il mourut en 1652.

DENIS TALON.

DENIS TALON son fils, l'héritier de ses vertus & de ses talens, & son successeur dans la charge d'avocat-général, s'est signalé par un long exercice de cette charge, notamment par un très-ample & très-docte réquisitoire contre une these de Gabriel Drouet de Villeneuve, & une autre insérée dans un arrêt du 29 Juillet 1665, contre des surprises pratiquées à Rome

au préjudice de la doctrine soutenuë par l'église Gallicane, conformément aux traditions de l'église universelle. Il y a aussi des réquisitoires faits par lui en 1688, au sujet des excommunications lancées à l'occasion des franchises des hôtels des ambassadeurs de France à Rome. Y ayant eu un édit de Novembre 1690, portant création de plusieurs charges au parlement de Paris, entr'autres de deux de présidens à mortier, il se démit de sa charge d'avocat-général pour prendre une des charges de président où il fut reçu le 10 Janvier 1691. Sa mort arriva en 1698; Omer Talon son fils, marquis du Boulay, fut colonel du régiment d'Orleanois, & mourut en 1709.

Fin du troisiéme Livre.



DISCOURS

SUR

LES PROGRÈS DE L'HISTOIRE

SOUS LE REGNE

DE LOUIS XIV.

L'*HISTOIRE n'est pas seulement la science des tems, elle est encore celle de tous les hommes. N'est-ce pas elle en effet qui nous fait connoître ce qui s'est fait dans notre propre patrie & dans toutes les autres parties de l'univers ? Cependant quoique nécessaire pour l'instruction, il s'en faut bien qu'elle ait toujours été traitée sur les mêmes principes. Sans remonter aux anciens tems qui nous présentent d'excellens modeles, sans rechercher ce qui s'est fait par les différens peuples, fixons-nous à ce que nous connoissons de notre propre histoire & de nos auteurs.*

Une sage curiosité nous a de tout tems porté à nous instruire de ce qui étoit arrivé à nos ancêtres ; & cette curiosité a

Mémoires communiqués par M. l'abbé Lenglet du Fresnoi.

sa source ou dans notre amour propre, ou dans une louable émulation. L'histoire bien faite nous donne des exemples des plus belles actions en tout genre, & nous avertit même de tendre, s'il est possible, à une plus grande perfection, ou du moins à ne pas dégénerer de la vertu de nos peres. Si c'est là le but de l'histoire, comme nous ne pouvons en douter, il faut convenir que les écrivains n'ont pas toujours réussi à faire naitre en nous ces justes & sages idées.

Notre premier historien Gregoire de Tours ne peut gueres servir aujourd'hui que pour des discussions historiques, & peu pour l'instruction. Les écrivains qui sont venus après lui, ne nous ont laissé que de stériles chroniques. Contens de nous montrer l'écorce des grandes actions qu'ils décrivent, ils ne nous en font connoitre ni le fond, ni les ressorts; aussi ne les connoissoient-ils pas eux-mêmes: ajoutons qu'ils mêloient souvent la fable avec la vérité, & que quelquefois le faux l'emportoit dans leur esprit sur le vrai; ainsi ce n'est que par des examens critiques & réitérés, que les sçavans peuvent s'assurer des faits historiques répandus dans les écrits de ces anciens auteurs; ce qui ne peut être contesté, c'est que l'on y trouve beaucoup de matieres pour exercer & souvent pour embarrasser l'esprit, & fort peu pour satisfaire l'imagination & pour former le cœur. C'est de cette maniere qu'ont été faites les Chroniques de saint Denis, la mer des histoires, & les Annales de Nicolas Gilles. Belleforets & Chapuy n'ont pas rémédié par leur examen & leurs continuations aux défauts essentiels de ce dernier écrivain.

L'Histoire des neuf Charles par Belleforets, qui devroit être traitée d'une maniere plus exacte, n'est pas exempte des défauts de son siécle; il ne s'est pas toujours assez attaché au vrai, & n'a point fait assez connoitre l'homme dans les princes dont il écrivoit l'histoire.

Robert Guaguin, Paul Emile & Papire Masson *présentent plutôt des squelettes que des corps d'histoire, où l'on n'appuie point assez sur les grands événemens. Ils y sont*

décharnés & privés de leur véritable substance, & ne déclarent pas les vrais motifs des mouvemens d'Etat. Du Tillet *ne laissa pas de publier dans ce siècle ses Mémoires où l'on trouve les véritables secours qui peuvent servir à faire connoître tant l'exactitude des dates qui étoient fort négligées, que les principes du droit public de la nation. Il avoit tiré du trésor des chartes de nos rois des vérités dont on tarda trop à faire usage. On doit être étonné que du* Haillant & *de* Serres *qui ont écrit après cet habile homme, ayent négligé de profiter de ses travaux.*

Ce que nous venons de marquer regarde nos histoires générales; mais s'il faut remonter aux histoires particulieres; que de différens caracteres, que d'inégalités ne remarquons-nous pas dans nos historiens! Ceux qui instruisent ne le font que bien foiblement; & cependant bornés à un sujet unique, n'auroient-ils pas dû le mieux pénétrer, & ne leur eût-il pas été facile de le mieux approfondir?

Eginhard *qui a donné la vie de l'empereur Charlemagne auquel il étoit attaché, ne l'a point montré de tous les côtés. Il écrit en domestique & non en ministre. Il a peint l'extérieur de la conduite, sans trop s'embarrasser de l'intérieur d'un prince qu'il pouvoit mieux représenter que personne; & c'est précisément cet intérieur, ce sont ces vûes secrettes, ce portrait de l'ame, qui intéressent particuliérement la curiosité du lecteur; aussi est-on obligé d'associer à cet écrivain plusieurs autres chroniques pour mieux connoître la vie d'un héros que l'on a toujours proposé à ses successeurs, comme un des plus parfaits modéles.*

Le sire de Joinville *dans l'histoire du roi S. Louis donne un journal fait avec cette belle & noble ingénuité, qui caractérise la simplicité de son siècle, & qui fait honneur au prince dont il dévelope les actions.*

Froissart *a eu moins d'égard à la vérité, qu'aux pensions qu'il recevoit des Anglois qui sont ses héros; & qui ne sçait qu'un héros qui paye, & qui paye aussi-bien que l'a fait*

dans tous les tems la Nation Britannique, est toujours celui qui l'emporte dans l'esprit de bien des écrivains?

L'Histoire de Charles VI composée par les ordres des Abbés de Saint-Denis Gui de Monceaux *&* Philippe de Villette *nous présente un tems rempli de troubles. On y trouve des faits touchans, exposés dans un détail très-curieux; mais il est fâcheux qu'un regne aussi intéressant n'ait pas été écrit par un homme de la Cour, & qu'il ait fallu en aller chercher l'historien dans l'obscurité d'un cloître.*

Monstrelet *continuateur de Froissart, donne quelque chose de plus qu'une chronique, & quelque chose de moins qu'une histoire. Il a soin de rapporter quelques piéces utiles, sans même oublier des sermons & des discussions théologiques; mais ce n'est point encore une histoire.*

Philippe de Commines *fait en habile écrivain l'histoire d'un roi*[+] *qui n'a pas eu moins de vices que de vertus. Il laisse sagement entrevoir ces défauts, & paroît touché de ne pas trouver dans son héros plus d'actions louables. Il dévoile néanmoins avec prudence l'intérieur d'un prince, qui avoit quelques-unes des parties qui font les grands rois, & plusieurs de ces vices, qui décrient les particuliers; mais ce ne sont que de simples mémoires de ce qu'il avoit vû. Il seroit cependant à souhaiter que nous eussions un corps d'histoire générale écrite avec autant de sens & de raison, mais avec moins de digressions morales.*

[+] Loüis XI.

La Popeliniere *qui étoit de la nouvelle communion, n'a pû s'empêcher de témoigner l'excès de son penchant vers un parti qui prenoit trop souvent les armes, moins pour se défendre, que pour attaquer; & par-là il manque à l'équité dont l'historien ne doit jamais se départir.*

D'Aubigné *dont l'histoire s'étend depuis 1550 jusqu'en 1601, s'est distingué de nos autres historiens par un esprit de satyre qu'il a répandu sur tout ce qui est sorti de sa plume. S'il s'en étoit tenu aux détails de la guerre, il auroit acquis l'estime de la nation: en faveur des choses on lui auroit*

passé un style peu naturel ; mais il n'a pu se contenir dans les bornes de l'historien, & s'est jetté dans des indécences qui engagerent le parlement à faire brûler publiquement son histoire.

Davila, *tout étranger qu'il nous étoit, s'est renfermé dans des bornes plus sages ; & dans tout ce qu'il a donné sur nos guerres civiles du XVI siècle, il a peint les hommes par leurs actions, & c'est un moyen sûr de les faire connoître ; mais comme il ignoroit souvent le secret & l'intérieur des chefs de chaque parti, il leur a prêté sa politique ; & les a fait penser, comme il auroit pensé lui-même, dans les conjonctures où il les trouve, & dans la situation où il les met.*

Pierre Matthieu *qui s'étend depuis le regne de François I jusqu'au siége de Montauban sous Louis XIII, a sçu répandre un grand intérêt dans son histoire. Il y a des endroits extrémement curieux, & quelques-uns sur lesquels le roi Henri IV lui-même n'avoit pas dédaigné d'instruire cet écrivain. Il ne pousse point la politique à bout ; il se contente de la laisser entrevoir dans les marges de son histoire, & laisse au lecteur le plaisir d'approfondir ce qui ne lui est qu'indiqué. Le style de cet historien est simple & uni ; mais on ne peut nier qu'il ne soit trop diffus.*

On ne commence donc à trouver le vrai dégagé de tout intérêt, que dans la belle histoire de M. de Thou. *Il sçait placer dans leur jour les princes & les princesses ; il les montre tels qu'ils sont, & par-là il fait connoître ce qu'ils devoient être : il distingue les vûes secrettes de chaque parti. Depuis la mort de cet habile homme nous avons recouvré bien des monumens qui lui étoient inconnus, & qui donneroient un nouveau lustre à son histoire.*

Que de peine n'avons-nous pas eu depuis à retrouver un écrivain qui nous empêchât de regretter cet excellent homme ! On voit dans les Mémoires de Charles IX, dans ceux de la Ligue, de Villeroy, de Duplessis-Mornay, & dans les

Mercures des matériaux informes qu'il faut sçavoir mettre en œuvre ; ce sont des marbres précieux, mais qu'on doit tailler aves de justes proportions.

Brantome *n'a que des morceaux détachés. Il peint un peu trop naïvement l'intérieur de l'humanité : il représente d'une maniere séduisante des vices pour lesquels l'homme n'a que trop de penchant.*

Grammond *dans la continuation de M. de* Thou, *&* Bernard *dans l'histoire de Louis XIII, ont fait peu d'honneur à leur nom. Ils n'avoient d'estimable que leur zéle : ils ont compté sur leur bonne volonté, & ont négligé de faire attention à la portée de leurs lumieres & de leur esprit.*

Dès qu'on avance vers le regne de Louis XIV, on voit les talens se déveloper : on remarque leur progrès sensible, & on les voit enfin se perfectionner. Sous ce grand prince paroissent les Godefroy, Theodore, Denis & Jean, pere, fils & petit-fils, si habiles & si versés dans la recherche & la publication des précieux monumens de notre histoire. Vignier, Labbe & le Laboureur se sont distingués par une sage critique sans laquelle l'habile historien ne peut espérer d'atteindre à des vérités certaines. Le Cointe, les Valois, & les Sainte-Marthe sont allés plus loin, & ont enchéri sur ce que les premiers n'avoient qu'ébauché.

Enfin du Fourny, les PP. Ange & Simplicien Augustins, MM. de Tillemont, de Vertot, Baillet, de Longuerue, & D. Jean Mabillon ont porté l'art de la critique en histoire aussi loin qu'elle pouvoit aller, sans néanmoins donner dans un excès dangereux, qui sentiroit plutôt l'homme inquiet & chagrin, que le véritable historien. Tels ont été les trois degrés qu'on peut remarquer dans la maniere dont on a traité les matieres historiques sous le regne de Louis le Grand.

Scipion Dupleix, Mezerai, & le P. Anselme se sont formés sur le premier état de cette critique ; aussi l'on reconnoît aisément que leurs ouvrages sont susceptibles d'une plus grande exactitude. Godeau, Cordemoi, Maimbourg &

Varillas ont plus de perfection : les deux premiers pour le fond des choses, & les deux autres pour la maniere d'écrire dans le genre historique. Ils ont travaillé conformément au second âge de notre critique, qui cependant n'étoit pas encore arrivée à son période ; aussi trouve-t-on qu'il manque quelque chose à l'excellence de leur travail. Mais c'est au troisiéme âge si exact, si lumineux, qu'il faut rapporter cette précision qu'on admire dans Godefroi Hermant, Tillemont, l'abbé le Grand, Baillet, Pagi, D. Mabillon pour l'examen & la discussion des vérités historiques ; au lieu que les abbés de Vertot, Fleury, & de Choisi ont brillé par leur maniere d'écrire convenable au genre qu'ils s'étoient proposé d'entreprendre. Mais on doit distinguer les PP. d'Orléans & Daniel qui l'ont emporté sur tous les autres par l'élégance de la narration, & par le soin qu'ils ont eu de ne rien dire qu'à propos. L'histoire de ce dernier, quoiqu'exacte, quoique frappée au véritable coin, ne laisse pas de repasser aujourd'hui sous les yeux d'un homme habile, (le P. Griffet Jésuite) *qui lui donne le degré de perfection qu'on avoit lieu d'attendre du premier auteur.*

Cette critique épurée, ce goût exquis ne s'est pas borné à notre seule histoire : il s'est encore étendu sur celle de nos voisins. C'est ce qui nous a produit l'histoire de Henri VII, & celle du cardinal Ximenès par Marsolier (a), *celle du Portugal par le Quien de la Neuville, des Révolutions de Suéde par de Vertot, de la Ligue de Cambrai par*

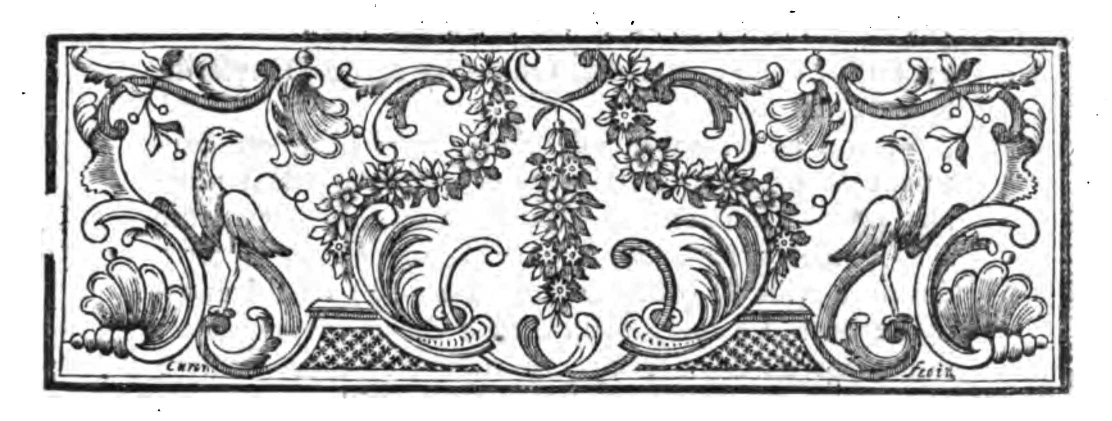
(*a*) Jacques Marsolier Chanoine Régulier de Sainte Genevieve, puis Prevôt, & ensuite Archidiacre d'Uzès, né à Paris en 1647 d'une bonne famille de Robe, mourut à Uzès le 30 Août 1724 dans sa soixante-dix-huitiéme année. Il nous a donné une Histoire de l'Inquisition & de son origine, la Vie de S. François de Sales, celle de D. Armand-Jean le Bouthilier de Rancé,+ un Traité du mépris du monde, une Apologie d'Erasme, la Vie de Madame de Chantal Fondatrice de l'Ordre de la Visitation, l'Histoire de Henri de la Tour d'Auvergne Duc de Bouillon, & des Entretiens sur les devoirs de la vie civile, & sur plusieurs points de morale.

+Abbé de la Trappe

l'abbé du Bos (a), *& beaucoup d'autres qui ne sont pas moins instructives.*

(a) Jean-Baptiste du Bos Sécretaire, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise, naquit à Beauvais en 1670 de Claude du Bos, Marchand, Bourgeois & Echevin de cette Ville. Distingué par le talent particulier qu'il avoit pour réussir dans les négociations les plus importantes où il fut employé pendant une longue suite d'années, il ne le fut pas moins par l'étendüe & la variété de son érudition. Il mourut à Paris le 23 Mars 1742. Ses principaux ouvrages sont l'Histoire des quatre Gordiens, prouvée par les médailles, une critique de l'Histoire des grands chemins de Bergier, les Intérêts de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente, des Réflexions critiques sur la poësie & la peinture, l'Histoire de la Ligue de Cambrai, & une Histoire critique de l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules.





HISTOIRE LITTERAIRE DU REGNE DE LOUIS XIV.

ÉLOGES HISTORIQUES
Des plus célebres Historiens.

LIVRE QUATRIEME.
THEODORE GODEFROY ET DENIS GODEFROY.

THEODORE GODEFROY.

NOUS donnerons de suite la vie de ces deux grands hommes, qui tous les deux ont fourni avec le même éclat la même carriere.

THEODORE GODEFROY issu d'une noble & ancienne famille, alliée à celles de Harlai, de Thou & de Fauchet, naquit à Geneve le

17 Juillet 1580, de Denis Godefroy & de Denyse de Saint-Yon.

M. son pere, pour se dérober aux troubles qui agitoient la France, se retira en Allemagne, où il remplit avec distinction une chaire de professeur en droit à Heydelberg & à Strasbourg. Il mourut dans cette derniere ville le 7 Septembre 1622, âgé de soixante-treize ans. Le plus considérable de ses ouvrages est son corps de droit avec des notes, estimées comme un chef-d'œuvre à cause de la précision, de la clarté & de la profonde érudition qui s'y fait par-tout remarquer.

Son fils le célebre Theodore Godefroy, se fit un plus grand nom encore dans la république des lettres. Après avoir commencé ses études à Geneve, il vint les achever à Strasbourg, où son pere avoit été appellé en 1591 pour y remplir une chaire de professeur en droit.

Agé de vingt-deux ans il vint à Paris, & s'y fit bientôt connoître par la beauté de son génie & par son érudition. Un des motifs qui l'avoit amené en France, étoit le désir qu'il avoit d'éclaircir les doutes qui l'inquiétoient au sujet de la religion qu'il professoit, & dans laquelle il avoit été élevé par ses parens. Quelques conférences qu'il eut avec des théologiens habiles, suffirent pour le détromper de ses erreurs, & le déterminerent à rentrer dans le sein de l'église.

Cette premiere démarche faite, il commença à ne plus s'occuper que de l'étude, qui pendant toute sa vie fit ses plus cheres délices. Habile dans la science du droit, il se fit recevoir avocat au parlement, sans cependant qu'il eût dessein de suivre le barreau. Son application à l'histoire, & principalement à celle de France, avoit pour lui trop d'attrait, pour qu'il ne lui consacrât pas tous ses momens.

Le premier fruit de son travail fut la généalogie des rois de Portugal, issus en ligne directe masculine

de la maison de France, que M. Godefroy fit paroître en 1610; & trois ans après, il publia ses mémoires touchant la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne, ouvrage qui valut à l'auteur une pension de six cens livres; & qui lui mérita d'être choisi peu de tems après pour travailler avec le célebre Pierre Dupuy à l'inventaire du trésor des chartes.

Ce nouveau travail ne l'empêcha pas de donner successivement divers ouvrages, qui tous furent reçus avec une approbation générale. Tels sont son histoire de Charles VI, celle de Louis XII, de Charles VIII, d'Artus III, duc de Bretagne, du maréchal de Boucicaut, du chevalier Bayard, le cérémonial de France, la généalogie des ducs de Lorraine, & celle des comtes & ducs de Bar, un traité de la véritable origine de la maison d'Autriche, contre l'opinion de ceux qui la font descendre en ligne masculine des rois de France de la race Mérovingienne. Le titre d'historiographe du roi, avec une pension de trois mille six cens livres dont M. Godefroy fut honoré par des lettres-patentes données en 1632, fut la récompense de tant d'excellentes productions.

De nouveaux bienfaits accompagnés de nouvelles marques de distinction, furent pour ce grand homme un motif de redoublement de zele pour la gloire & les intérêts de l'Etat. Choisi en 1634 pour remplir une charge de conseiller au conseil souverain de Nanci, il fut commis la même année pour travailler à l'inventaire des titres de Lorraine; & deux années après, il fut destiné à aller à Cologne, où les ministres des puissances belligérantes étoient assemblés pour y traiter de la paix. Le congrès ayant été transféré à Munster, M. Godefroy y fut envoyé en 1643, & fut élevé la même année à la dignité de conseiller d'état.

Versé autant qu'il l'étoit dans la connoissance des droits de la France, il eut la gloire de la servir si utilement, qu'après la paix conclüe en 1648, l'on crut

devoir le laisser à Munster pour y veiller aux intérêts du roi ; mais ce fut là un emploi glorieux qu'il ne remplit pas long-tems. Il mourut dans cette même ville le 5 Octobre 1649, étant âgé de soizante-neuf ans.

Jacques Godefroi, le frere cadet de l'homme illustre dont nous venons de parler, se fixa à Geneve où il étoit né le 13 Septembre 1587, & y remplit pendant plusieurs années avec distinction une charge de professeur en droit ; son mérite l'éleva à la dignité de conseiller de cette ville, & lui procura l'honneur d'être employé par la république en différentes négociations. Peu de sçavans dont l'érudition ait été plus étendüe & plus variée, & surtout qui ayent poussé plus loin que lui la science de la jurisprudence. Il mourut à Geneve le 24 Juin 1652, âgé de soixante-cinq ans. On lit sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Jacobi Gothofredi J. C. v. Cos. exuviæ hìc jacent, unàque jacent quæ patriæ, ecclesiæ, orbi litterato proximè destinabat complura, à vulgi erroribus, ab officiis nonnullorum, à præposterâ demum quorumdam ambitione vindicata, dolenda jactura, sed non ideo dolendus ipse, qui cœlesti patriæ redditus, cœlitum albo conscriptus, Dei, opt. max. aspectu, propriâ nunc felicitate fruitur, quam tot inter animi mœrores, corporis languores, studiorum labores, negotiorum molem, spei plenus, fidei certus, christi charitate circumamictus, animo semper præcepit vivus, vivus & ipse sibi H. T. P.



DENIS


Anno ætatis 50.
1605.
HB
DENYS GODEFROI.
Jurisconsulte Celebre.
Né a Paris le 17. 8bre 1549. Mort au mois de 7bre 1622.
A Paris chez Odieuvre, Md d'Estampes rüe Danjou Dauphine la deuxieme porte Cochere.



DENIS GODEFROI.

DENIS GODEFROI, historiographe du roi, non moins célebre par son érudition que l'illustre Théodore Godefroi son pere, naquit à Paris le 24 Août 1615. Une grande facilité de génie, une mémoire merveilleuse, une extrême avidité de sçavoir le distinguerent dans tout le cours de ses études; il les eut à peine achevées, qu'il ne s'occupa plus que de l'histoire, & en particulier de celle de sa patrie, dont il acquit une si parfaite connoissance que n'étant encore âgé que de vingt-cinq ans il fut honoré du titre d'historiographe de Sa Majesté. Aux gages attachés à cette charge, le roi ajouta une pension de deux mille livres dont M. Godefroi fut gratifié en 1650.

L'année précédente il avoit donné une nouvelle édition du cérémonial de France, & il avoit mis la derniere main à un ouvrage commencé par M. son pere. Ce sont les mémoires de Philippe de Comines contenant l'histoire des rois Louis XI & Charles VIII depuis l'an 1464 jusqu'en 1498, revus & corrigés sur divers manuscrits.

A ces deux premiers ouvrages succéda l'histoire de Charles VI, augmentée par l'auteur de plusieurs mémoires & traités qui n'avoient point encore été imprimés, & d'un grand nombre d'observations historiques & politiques.

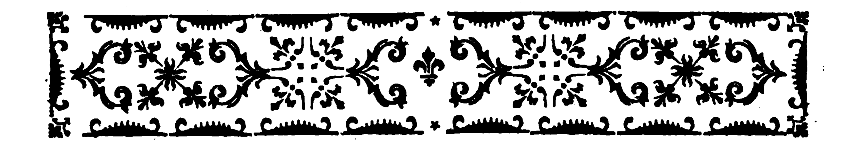
Cinq années après, sçavoir en 1658, M. Godefroi toujours occupé à faire des recherches qui pussent servir à illustrer l'histoire de sa patrie fit paroître celle des

connétables, des chanceliers & gardes des ſceaux, des maréchaux, des amiraux, ſur-intendans de la navigation, & généraux des galeres de France, des grands maîtres de la maiſon du roi & des prevôts de Paris.

Nous avons encore de ce célebre écrivain une hiſtoire de Charles VII avec des inſtructions & mémoires pour ſervir dans les négociations & affaires concernant les droits du roi que M. Godefroi compoſa par ordre de M. le chancelier Seguier.

Il travailloit à donner une nouvelle édition de l'hiſtoire de Charles VIII, enrichie de quantité de mémoires, de titres & de pieces hiſtoriques qui n'avoient point encore été imprimées, lorſqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut le 9 Juin 1681 dans ſa ſoixante-ſixieme année. En 1668 il avoit été commis à la recherche des archives de la chambre des comptes de Lille, & en 1678 il avoit eu une pareille commiſſion pour l'inventaire des titres du château de Gand.





SCIPION DUPLEIX.

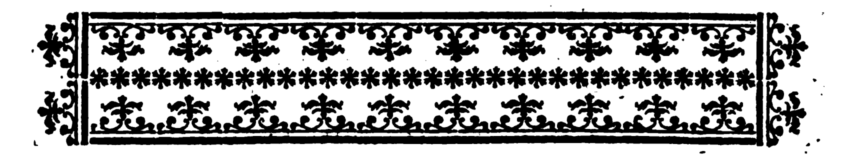
SCipion Dupleix, conſeiller & avocat du roi en la ſénéchauſſée de Gaſcogne & ſiege préſidial de Condom, maître des requêtes ordinaires de la reine Margueritte, & hiſtoriographe de France, naquit à Condom en 1569. Son pere originaire de Languedoc, & qui étoit venu s'établir dans cette ville, avoit ſervi avec diſtinction ſous le maréchal de Montluc; & s'étoit ſurtout ſignalé pendant le ſiege de Caſtel-Jaloux qu'il eut la gloire de ſecourir. Attaqué d'une maladie populaire il fut empoiſonné auſſi bien que ſon épouſe par un garçon apoticaire de la nouvelle religion en haine des cruautés que les troupes commandées par le maréchal de Montluc avoient exercées contre les Religionnaires.

La perte que le jeune Dupleix fit de ſes parens dans un âge encore fort tendre n'empêcha pas qu'il ne continuât ſes études avec ſuccès; & le goût qu'il eut de bonne heure pour les ſciences augmentoit chaque jour à proportion des progrès qu'il y faiſoit; la beauté de ſon eſprit & ſon érudition lui firent bientôt un nom dans le monde, & lui gagnerent en particulier l'eſtime de la reine Margueritte. M. Dupleix rempliſſoit depuis quelques années avec éclat la charge d'avocat du roi dans le ſiege préſidial de Condom, lorſque cette princeſſe lui fit l'honneur de l'amener avec elle à Paris, & bientôt après elle ſe l'attacha en qualité de maître des requêtes de ſon hôtel. La vérité veut que nous

sa patrie, où il fut même vû d'assez mauvais œil, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir conseillé le démembrement du présidial de Condom en faveur de celui de Nerac. Le fait est qu'il obtint de la cour la permission de vendre à son profit les trois premieres charges du nouveau présidial.

Retiré dans sa province il y travailla pendant quinze ans sur les libertés de l'église Gallicane, mais ce fut inutilement qu'il sollicita le privilege pour l'impression de cet ouvrage. Il eut même, dit M. Ancillon, le chagrin d'apprendre que M. le chancelier Seguier avoit ordonné que ce manuscrit fut brulé en sa présence; & c'est à la douleur que lui causa une si cruelle nouvelle, accablante pour un pere tendre, que le même auteur attribüe la cause de sa mort arrivée au mois de Mars 1661 dans la quatre-vingt-douzieme année de son âge.





JERÔME VIGNIER.

JERÔME VIGNIER, célebre pour avoir excellé dans un genre particulier de littérature, qui est la connoissance de l'origine des maisons souveraines de l'Europe, naquit à Blois en 1606, de Nicolas Vignier, seigneur de la Motthe, & d'Olympe Belon. Son pere, zélé Protestant & ministre de l'église de Blois, s'étoit fait un grand nom dans le parti, par deux ouvrages remplis de calomnies grossieres contre l'église romaine; l'une intitulé *Théâtre de l'Ante-Christ*, & l'autre qui a pour titre, dissertation sur l'*excommunication des Vénitiens*, écrite contre le cardinal Baronius. Son épouse aussi attachée que lui aux erreurs dans lesquelles ils avoient été l'un & l'autre élevés, eut grand soin d'inspirer les mêmes sentimens à ses enfans. Mais si elle réussit d'abord également par rapport à tous, le cadet Jerôme Vignier qu'elle aimoit tendrement ne répondit pas toujours à son attente.

La facilité de son génie lui fit faire de si rapides progrès dans ses études, qu'à l'âge de seize ans il avoit déja pris ses licences en droit, & il avoit même acquis quelque connoissance de l'écriture sainte & des peres: ce fut à cette étude, continuée avec ardeur, qu'il dût les lumieres qui l'arracherent à l'erreur. Il tint cependant sa conversion secrette pendant quelque tems, & ne la déclara que lorsqu'il eût été pourvû de la charge de baillif de Baugency qu'il n'exerca que peu de tems, mais avec une intégrité, une droiture, &

un déſintéreſſement qui lui concilia une eſtime générale.

Cependant animé du déſir de ſa perfection, il ne s'en tint pas à la premiere démarche qu'il avoit faite en rentrant dans le ſein de l'égliſe. Réſolu de faire un divorce éternel avec le monde, il refuſa d'épouſer une demoiſelle de la religion prétendüe-réformée à qui ſon pere vouloit le marier, & vint à Paris où il entra chez les Chartreux. Ses forces ne répondirent point à ſa ferveur; la délicateſſe de ſon tempérament ne pouvant s'accommoder des auſtérités de ce nouvel état, il fut obligé de le quitter, mais ce fut ſans vouloir rentrer dans le monde. Après quelques réflexions ſur l'état de vie qu'il embraſſeroit, il ſe décida pour la congrégation de l'Oratoire où il fut reçu avec bien de l'empreſſement par le cardinal de Berule qui l'honora bientôt d'une eſtime particuliere.

L'univerſalité de ſon génie le fit briller dans tous les emplois qui lui furent confiés, & il ſe diſtingua ſurtout par un rare talent pour le gouvernement; auſſi fut-il chargé ſucceſſivement de l'adminiſtration des maiſons de Tours, de la Rochelle, de Lyon & de ſaint Magloire.

Plein de l'eſprit de ſa vocation il travailla avec zéle au ſalut des ames; mais la converſion qui intéreſſoit le plus la bonté de ſon cœur, c'étoit celle de ſa famille, pour laquelle il ne ceſſoit d'adreſſer au Ciel les vœux les plus ardens; & c'eſt à la ferveur de ſes prieres, autant qu'à ſes touchantes exhortations, que l'on doit attribuer l'abjuration que ſon pere fit de ſes erreurs.

Si l'homme célebre dont nous parlons ſe diſtingua par ſa piété & ſes vertus, il ne brilla pas moins par la variété & par l'étendüe de ſes connoiſſances. Le grec, l'hébreux, le chaldéen, le ſyriaque, & généralement toutes les langues ſçavantes lui étoient familieres. Antiquaire curieux, il fit dans ce genre des recherches utiles,

utiles, qui ont ſervi à répandre du jour ſur un grand nombre de reſpectables monumens de l'antiquité. La découverte de quantité de médailles précieuſes qui enrichirent le cabinet de S. A. R. M. le duc d'Orléans, dont les raretés ont paſſé dans celui du roi, fut le fruit de ſon habileté. Ce ſçavant homme avoit encore un goût particulier pour la poëſie dont il connoiſſoit parfaitement toutes les beautés, comme on peut en juger par les excellentes paraphraſes latines qu'il nous a laiſſées ſur quelques pſeaumes, & que le cardinal de Richelieu, juge compétent dans cette matiere, préféroit à toutes celles qui parurent dans ce tems-la. Mais, comme nous l'avons dit, la ſcience dans laquelle il excella fut la connoiſſance de l'origine de toutes les maiſons ſouveraines de l'Europe. Le déſir de faire de nouvelles découvertes l'engagea à parcourir la France, la Lorraine & l'Alſace ; voyage qui le mit en état d'entreprendre l'admirable ouvrage qu'il a composé ſur l'origine de la maiſon de Lorraine & ſur celle ~~de la maiſon~~ + d'Autriche, de Luxembourg, de Bade, d'Alſace & de pluſieurs autres. +des Maisons

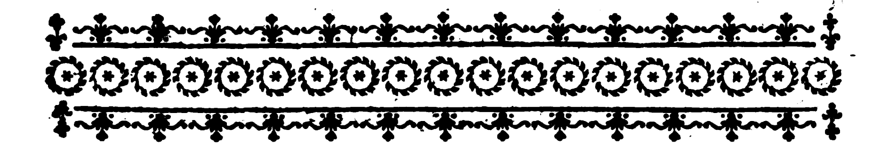
Il eſt dit dans le dictionnaire hiſtorique que le pere Vignier trouva à Metz un ancien manuſcrit de choſes arrivées dans cette ville, dans lequel il étoit parlé bien au long de la fameuſe Jeanne d'Arcq, dite la Pucelle d'Orléans. Ce manuſcrit porte, qu'elle fut mariée après l'expédition dont on prétend ordinairement que la fin lui coûta la vie, avec le ſire d'Hermoiſe chevalier ; & le pere Vignier trouva dans le même tems le contrat de ce mariage dans le tréſor de M. des Armoiſes, d'une illuſtre maiſon, & de l'ancienne chevalerie. Si ces deux pieces ſont vraies, Jeanne d'Arcq n'a donc pas toujours été fille, & ce qui eſt encore plus important, elle n'a donc pas été brulée par les Anglois en 1429.

Mais une découverte plus ſûre, & qui ne peut être conteſtée, fut celle que le pere Vignier fit à Clairvaux

de deux volumes des ouvrages de S. Augustin qui n'avoient point encore été imprimés, & qu'il a publiés avec une concordance des évangélistes. On lui attribüe aussi la découverte d'un traité de S. Fulgence contre Fauste.

Il étoit depuis quelques années tourmenté par de cruelles douleurs de la pierre, lorsqu'il vint à Paris pour se faire faire l'opération, qui se fit heureusement. Ses forces ne furent pas plûtôt rétablies, qu'il retourna à Châlons pour y reprendre le fil ordinaire de ses études; y ayant composé deux volumes de l'histoire de l'église Gallicane, il fit un second voyage à Paris pour les y faire imprimer; mais à peine fut-il arrivé dans cette capitale, qu'il fut attaqué d'une hydropisie accompagnée d'une fievre qui l'enleva de ce monde le 11 Novembre 1661 dans la cinquante-cinquiéme année de son âge.





PIERRE DE BOISSAT.

PIERRE DE BOISSAT, chevalier & comte Palatin, l'un des premiers membres de l'académie Françoise, naquit à Vienne en Dauphiné en 1603. Le talent extraordinaire qu'il eut pour la poësie, se manifesta dès sa plus tendre enfance. Chorier, l'auteur de sa vie, rapporte que lorsqu'on dictoit un thême françois au jeune Boissat, il le tournoit en vers latins à mesure qu'on le lui dictoit. Les progrès surprenans qu'il fit dans les humanités, dans la phisophie & dans les autres sciences auxquelles il s'appliqua, lui mériterent le surnom de *Boissat l'Esprit*; & il ne fut plus connu que sous ce nom-là dans toute sa province. L'espérance de le voir succeder à André de Valladier son parent, abbé de S. Arnoul de Metz, porta sa famille à lui faire prendre d'abord l'état ecclésiastique; mais Pierre de Boissat son pere, lieutenant-général, & vice-baillif de Vienne, étant mort en 1616, le jeune Boissat fit choix d'un autre état de vie. Il s'appliquoit avec succès à l'étude du droit, lorsqu'il apprit que le connétable de Lesdiguieres marchoit avec des troupes contre les Huguenots du Vivarais. Poussé du désir d'acquérir de la gloire, il voulut prendre part à cette expédition, où il servit en qualité de volontaire. Les marques éclatantes qu'il y donna de son intrépidité & de sa bravoure, lui mériterent des louanges qui le flatterent au point, qu'il n'eut dès-lors plus de goût que pour le parti des armes.

Peu de mois après cete expédition qui se fit en 1622,

le jeune Boissat fut emmené à Malthe par le commandeur du *Passage*, & il y fut reçu avec mille marques de distinction, autant à cause de son mérite personnel, qu'à cause de la considération que l'on conservoit pour la mémoire de son pere, qui avoit écrit l'histoire de cet ordre illustre.

A son retour, il fut jetté par une tempête qui dura sept jours, sur les côtes de Languedoc. Henri de Montmorency qui étoit gouverneur de cette province le reçut avec bonté, & n'oublia rien pour le fixer auprès de lui; mais le connétable de Lesdiguieres ayant invité la noblesse du Dauphiné à secourir le duc de Savoye contre les Genois, l'amour martial de M. de Boissat ne lui permit pas de laisser échapper une si belle occasion qui se présentoit de donner de nouvelles marques de son courage. Ce ne fut pas seulement par sa bravoure qu'il se distingua, il se signala encore par sa plume. Les Genois s'étant avisés de répandre divers libelles, où ils faisoient un affreux portrait de la conduite des soldats François, il publia une apologie en latin qui imposa silence aux Genois; mais on ne sçait si cette piéce qu'il adressa au pape Urbain VIII a été imprimée.

Une maladie dangereuse dont M. de Boissat fut attaqué, l'ayant obligé de quitter l'armée, il revint à Vienne pour y rétablir sa santé. Dès qu'il l'eut recouvrée, il vint à Paris où il s'attacha à la personne du duc d'Orleans. En 1627 il accompagna le prince à la défense de l'isle de Rhée, & l'année suivante il se trouva au fameux siége de la Rochelle: son amour pour les armes ne l'empêchoit pas de cultiver le goût qu'il avoit pour les sciences. Lors même qu'il étoit à l'armée, il ne laissoit passer aucun jour sans apprendre quelque chose par cœur, & c'étoit sa coûtume de réciter à haute voix tout ce qu'il apprenoit. Le fruit qu'il recueillit de cette habitude, fut d'acquérir une grande facilité à s'énoncer, & de remplir sa mémoire d'une

infinité de traits remarquables qu'il ſçavoit rapporter à propos, & qui le faiſoient briller infiniment dans les aſſemblées de ſçavans qui ſe tenoient chez le duc d'Orleans.

Ce prince s'étant retiré de France, M. de Boiſſat l'accompagna en Flandre, en Allemagne & en Lorraine; & lorſqu'après la bataille de Nortlingue, il ſe fut réconcilié avec le roi, il revint avec lui à Paris, où il continua de le ſervir en qualité de gentilhomme de ſa chambre.

Ce fut peu de tems après ſon retour en France, que M. de Boiſſat fut reçu à l'académie qui ne faiſoit que de naître. Pour répondre à l'obligation où étoient les académiciens de faire chacun à leur tour un diſcours d'éloquence ſur telle matiere qu'il leur plairoit, il en prononça un de l'*amour des corps*, où par des raiſons phyſiques priſes des ſympathies & des antipathies, & de la conduite du monde, il entreprit de faire voir que l'amour des corps n'étoit pas moins divin que celui des eſprits. M. l'abbé d'Olivet dit, que M. de Boiſſat fit ce diſcours original pour l'oppoſer à celui qu'un de ſes confreres avoit fait quinze jours auparavant de l'*amour des eſprits*.

Rien n'auroit manqué au bonheur de cet illuſtre académicien, s'il eut pû réſiſter à l'envie qu'il eut de retourner dans ſa patrie; ce qui l'expoſa malheureuſement à la plus cruelle de toutes les avantures. Après avoir demeuré quelques jours dans le ſein de ſa famille, il vint à Grenoble, où il ſe trouva à un bal que donnoit le comte de Sault lieutenant de roi en Dauphiné. Déguiſé en femme, il crut qu'il pouvoit ſans conſéquence profiter de la liberté que le maſque ſembloit lui donner, pour tenir des diſcours un peu trop galans à madame la comteſſe de Sault; ce qui irrita ſi fort cette dame, qu'elle pouſſa la vengeance juſqu'à faire donner le lendemain des coups de bâton à celui par qui elle s'imaginoit avoir été offenſée, & elle employa

pour cet effet ses propres domestiques & les gardes du comte son époux.

Une pareille injure faite à un gentilhomme, souleva toute la noblesse du Dauphiné, & elle en demanda hautement la réparation. Après de longs débats qui durerent plus de seize mois, cette affaire fut enfin accommodée, & M. de Boissat obtint toute la satisfaction qu'il pouvoit désirer; mais il ne voulut plus depuis reparoître à la cour, & résolut de se livrer tout entier à l'étude. Quelque tems après, il épousa Clémence de Gessans, niéce d'un grand-maître de Malthe, & de ce mariage il eut deux enfans, un fils qui fut tué à sa premiere campagne, & une fille mariée en Savoye au comte de S. Maurice.

M. de Boissat opposa encore à ses adversités, le secours d'une dévotion solide dont il ne se relâcha point jusqu'aux derniers momens de sa vie; & peut-être pourroit-on dire qu'il la poussa un peu trop loin; du moins est-il vrai que la pénitence à laquelle il se livra, ne paroissoit gueres s'accorder avec ce que les bienséances semblent exiger d'un homme engagé par son état dans le monde. » Il négligeoit ses cheveux, se laissoit » croître la barbe, affectoit de porter des habits gros- » siers, attroupoit & cathéchisoit les pauvres dans les » carrefours, faisoit de fréquens pélerinages à pied; » en un mot, dit l'abbé d'Olivet, il ne vouloit nulle » différence entre les vertus d'un cavalier, & celles d'un » moine.

Chorier raconte que la reine de Suede passant par Vienne, les magistrats de cette ville qui sçavoient que M. de Boissat étoit connu par les poësies qu'il avoit composées à sa louange, le prierent de se joindre à eux pour l'aller complimenter; que s'étant mis à leur tête, il ne craignit pas de se présenter devant cette princesse avec cet extérieur que nous venons de décrire; & qu'au lieu de compliment, il lui fit un discours pathétique sur les jugemens de Dieu & sur le mépris

du monde. *Ce n'est point là*, dit-elle, lorsqu'il se fut retiré, *ce Boissat que je connois*, c'est un prêcheur qui emprunte son nom; aussi tout le fruit que M. de Boissat recueillit de son zele, peut être loüable en soi, mais fort déplacé, fut que la reine de Suede ne voulut plus le revoir pendant tout le tems qu'elle demeura encore à Vienne.

M. de Boissat mourut le 28 Mars 1662 âgé de cinquante-huit ans. Il avoit été reçu à l'académie d'Avignon en 1657, & avoit été fait comte Palatin par Gaspard Lascaris vice-légat de cette ville.

On a de cet auteur une relation des miracles de Notre-Dame de l'Ozier, avec des vers à la louange de la sainte Vierge en grec, en latin, en espagnol, en italien & en françois, une morale chrétienne, une histoire négrépontine, contenant la vie & les amours d'Alexandre de Castriot, arriere-neveu de Scanderberg, les fables d'Esope illustrées de discours moraux, philosophiques & politiques. On ne connoît qu'un seul exemplaire de ses compositions latines, qui est dans la bibliotheque des RR. PP. Jésuites de Lyon. On y trouve en prose les relations des expéditions où M. de Boissat avoit eu part, comme le siége ~~du Poussin~~+, son voyage de Malthe, l'expédition de Genes, la descente des Anglois dans l'isle de Rhée, le siége & la prise de la Rochelle, l'attaque de Bois-le-duc & la prise de la Lorraine. Pour les vers, sa piéce la plus considérable, est un poëme épique sur la défaite des Sarrasins par Charles-Martel, que M. Baillet a confondu avec le Charles-Martel en vers françois de M. de Sainte-Garde aumônier du roi; ses autres piéces en vers, sont une paraphrase des instituts de Justinien, des sylves, des élégies, des héroïdes, des métamorphoses sacrées, des épigrammes, &c. + du Pouzin



JEAN SILHON.

JEAN SILHON, conseiller d'état ordinaire, l'un des premiers membres de l'académie françoise, né à Sog en Gascogne, s'appliqua beaucoup à l'étude de la religion & de la politique. Etant directeur de l'académie françoise en 1638, il proposa le plan d'un dictionnaire pour la langue françoise dont M. Chapelain avoit déja donné un projet que l'académie approuva, mais qui ne fut suivi qu'en partie. Bayle dit que M. Silhon étoit sans contredit l'un des plus solides & des plus judicieux auteurs de son siecle. Gui-Patin lui rend la même justice : *Il est mort ici depuis peu*, dit-il dans une de ses lettres, *un sçavant homme qui parloit bien ; c'est le bon M. de Silhon.* Le placet qu'il présenta au roi, & que nous allons rapporter, suppléera aux mémoires qui nous manquent sur la vie de ce célebre écrivain ; ce placet écrit en 1661 est conçu en ces termes :

AU ROI,

» SIRE, j'ai servi dix-huit ans & plus dans les affaires » les plus importantes de l'état sous les ordres de feu » M. le Cardinal. Le feu roi votre pere de glorieuse mé» moire me mit auprès de lui pour cela ; j'avois l'hon» neur d'être connu de ce prince & d'avoir quelque part » en son estime, par la favorable impression qu'on lui » avoit donnée d'un ouvrage que j'avois fait pour la » gloire de son régne. Cet ouvrage avoit paru en deux » volumes sous le nom de Ministre d'Etat, & fait voir » que j'avois une passable connoissance de nos affaires,

&

» & que je n'étois pas tout-à-fait novice en l'art d'écrire ;
» sans cela il m'eût été impossible de fournir au long
» travail qu'il me fallut essuyer pendant un assez long
» tems, durant lequel je fus obligé d'écrire par l'ordre
» de son éminence, au-dehors à tous nos alliés, à tous
» les ambassadeurs, résidens & agens de Votre Majesté,
» & au-dedans à tous nos généraux & officiers d'armées,
» à tous les ordres de l'état, & à une infinité de parti-
» culiers. Le souvenir de cet excessif & violent travail
» me fait encore peur, & il m'en a coûté une maladie
» qui me mit à la derniere extrêmité comme toute la
» cour sçait.

» Je ne parlerai point, Sire, de ce que j'ai souffert
» durant les troubles de l'état, des pertes que j'ai faites,
» & des dangers que j'ai encourus pour la bonne cause,
» je dirai seulement que dans la plus grande émotion
» de Paris j'osai publier un livre dans lequel je recueillis
» comme une histoire abrégée ce qui s'étoit fait de plus
» beau & de plus mémorable pendant la régence, soit
» à la guerre, soit dans les négociations. Ce petit livre
» qui vit encore, & qui apparemment aura quelque
» durée fit un effet considérable sur l'esprit même des
» plus mal-intentionnés qui virent que la peinture que
» j'exposois, & que j'avois tirée sur la vérité des choses,
» étoit bien différente de celle qu'on répandoit partout
» contre la régence de la Reine votre mere, & l'admi-
» nistration de M. le Cardinal.

» Enfin, Sire, j'ai donné la derniere année de mon
» emploi, qui est l'année 1660, outre l'occupation cou-
» rante que M. le Cardinal me laissoit en son absence ;
» j'ai donné, dis-je, un livre où je traite particulierement
» deux sujets de la derniere importance ; l'un est de la
» vérité de la religion Chrétienne contre les impies, dont
» le nombre n'est pas petit en ces tems-cy ; l'autre est de
» l'obéissance que les peuples doivent à leurs souverains,
» où entre autres choses je détruis avec tant d'évidence,
» & si démonstrativement la fausseté de la puissance in-

» directe que quelques-uns attribuent au pape sur le » temporel des princes Chrétiens, que je suis certain » que les partisans de cette opinion si contraire à l'in- » dépendance des princes, & qui a de si dangereuses » conséquences pour eux n'y sçauroient rien répondre » qui vaille. Ce service si nécessaire, que personne n'a » rendu avant moi au point que j'ai fait, est digne de » quelque considération.

» Je représente ceci, Sire, à Votre Majesté pour justi- » fier la priere que M. le Cardinal lui fit quelques jours » avant sa mort, d'avoir la bonté de me continuer ma » vie durant les appointemens que j'avois coûtume de » recevoir, & de commander que je les reçusse sans » peine. Il avoit jugé que m'ayant promis plusieurs fois » un établissement en considération de mes longs & » utiles services, il ne pouvoit m'en procurer de plus » commode ni de plus souhaitable à mon âge, & au des- » sein que j'avois, & qui ne lui étoit pas inconnu d'em- » ployer ce qui me resteroit de vie & de santé à servir » la religion & l'état de ma plume & de ma petite in- » dustrie.

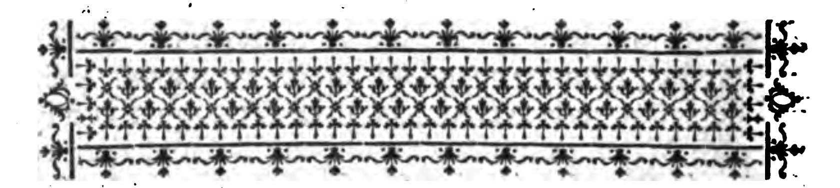
» Votre Majesté témoigna l'année passée à Fontai- » nebleau à M. le sur-intendant, qu'elle désiroit que je » fusse payé à l'accoûtumée, & lui en donna le com- » mandement exprès. Mais parce que les affaires des » finances ont depuis changé de face, & que la dispen- » sation s'en fait d'une autre maniere, je supplie très- » humblement Votre Majesté d'ordonner ce que sa bonté » lui inspirera en ma faveur pour l'année 1661 & les » suivantes; si c'étoit sur les menus plaisirs, la grace » seroit parfaite.

» Je ne dis rien des arrérages de près de cinq années » de mes appointemens qui me sont dûs, c'est-à-dire des » cinq années de troubles intestins de l'Etat. Je ne dis » rien encore du pillage de ma maison qui fut fait en » ce tems-là, comme toute la cour sçait; ce seroit un » contre-tems que je n'ai garde de commettre.

» Je demande pardon, Sire, à Votre Majesté, si parlant de moi je n'ai pas observé toutes les loix de la modestie ; quoique je puisse assurer de n'avoir point violé celles de la vérité. Je prie Dieu qu'il comble Votre Majesté de tout ce que peut lui souhaiter celui qui est passionément & avec un extrême respect.

Ce placet eut l'effet que M. Silhon en espéroit ; non-seulement il obtint la continuation des pensions qui lui avoient été accordées sous le ministere du cardinal de Richelieu ; mais Louis XIV lui en donna encore une autre dont il jouit jusqu'à sa mort, qui arriva au commencement de l'année 1667. Aux ouvrages dont il est parlé dans le placet que nous venons de rapporter il faut ajouter les deux vérités, l'une de Dieu & de sa providence, l'autre de l'immortalité de l'ame ; l'éclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin ; un discours de la certitude des connoissances humaines ; le traité de Monçon, celui de l'acquisition de Pignerol, & une relation de la guerre que la république de Venise a faite aux archiducs de Gratz, avec divers mémoires concernant les dernieres guerres d'Italie.





PHILIPPE LABBE.

PHILIPPE LABBE, célebre par l'étendüe & la variété de son érudition, & par le grand nombre d'ouvrages instructifs qui en ont été le fruit, naquit à Bourges le 10 Juillet 1607, de parens qui tenoient dans cette ville un rang honorable; l'étude fut dès son enfance sa passion favorite, & il en fit ses plus cheres délices. Envain ses parens qui craignoient que sa trop grande application ne nuisît à sa santé, essayerent plusieurs fois de l'arracher à ses livres. Ingénieux à tromper leur vigilance, il lui arrivoit souvent de prendre sur son sommeil une partie du tems qu'il consacroit sécrettement à l'étude. C'est par cette extrême avidité d'apprendre, accompagnée dans le jeune Labbe, d'une mémoire prodigieuse & d'un génie également facile & pénétrant, que l'on doit juger des rapides progrès qu'il fit dans les sciences. L'attrait qu'elles avoient pour lui, fut le principal motif qui le détermina à demander d'être reçu dans une société, où il étoit assuré de pouvoir les cultiver avec succès. Son cours de philosophie achevé, il entra dans la compagnie de Jesus le 26 Septembre 1623, n'étant âgé que de seize ans.

On le vit au sortir de son noviciat briller dans tous les emplois qu'il eut successivement à remplir. Après avoir enseigné pendant quelques années avec beaucoup de distinction les humanités & la rhétorique dans sa patrie, il fut envoyé à Paris pour y commencer son cours de théologie. Ne jugeant du prix des sciences que par leur utilité, il n'eut garde de s'amuser à vouloir approfondir les vaines subtilités de l'école. Des connois-

ſances moins frivoles furent l'objet de ſon application ; il remonta aux anciennes & véritables ſources, je veux dire, à l'écriture-ſainte, aux conciles & aux peres ; & ce fut-là qu'il puiſa ce grand fond de doctrine, qui le mit en état de donner dans la ſuite tant d'excellens ouvrages ; mais il ne ſe borna pas à cette ſeule étude. Il y a entre l'hiſtoire ſacrée & l'hiſtoire profane une telle liaiſon, qu'elles ſe prêtent ſouvent des lumieres néceſſaires pour leur mutuel éclairciſſement ; le pere Labbe s'appliqua à acquérir une parfaite connoiſſance de l'une & de l'autre. Langues ſçavantes, grammaire, poëſie, éloquence, géographie, chronologie, critique, il embraſſa tout ; auſſi ne peut-on diſconvenir qu'il n'ait été un des écrivains de ſon ſiécle, dont l'érudition a été la plus variée & la plus étendüe.

Son cours de théologie fini, il fut renvoyé à Bourges pour y profeſſer la philoſophie, & il y enſeigna enſuite la théologie morale pendant deux ou trois ans. L'éclat avec lequel il remplit cet emploi, engagea ſes ſupérieurs à l'appeller à Paris pour y continuer les mêmes fonctions.

L'hiſtoire de la vie de ce ſçavant homme ne nous offre aucun trait ſingulier ; des ouvrages ſur toutes ſortes de matieres, qui n'avoient pour but que l'inſtruction, & qui ſe ſuccéderent de près les uns aux autres, de vaſtes projets pour l'avancement des lettres ; ſon hiſtoire ne nous apprend rien de plus.

Un ouvrage immenſe dont il donna le plan dès l'année 1638 en 12 *vol. in-12*, eſt ſon alliance chronologique de l'hiſtoire ſacrée avec la profane, dont il publia depuis divers abrégés.

En 1643 il forma le projet d'un autre ouvrage non moins conſidérable, qu'il fit paroître en 1657 ſous le titre ſuivant. *Nova bibliotheca manuſcriptorum librorum, hiſtorias, chronica ſanctorum, ſanctarumque vitas, ſtemmata, genealogica, ac ſimilia antiquitatis præſertim Francicæ*

monumenta, nunc primùm ex mss. variarum bibliothecarum codicibus eruta repræsentans.

Mais de tous les ouvrages qui sont sortis de la plume de ce fécond écrivain, le plus vaste & le plus intéressant, est sa nouvelle édition de tous les conciles qui ont été tenus dans l'église, sur celle que le pere Sirmond avoit publiée en 1629, & à laquelle le pere Labbe devoit joindre les conciles depuis l'an 987, où en étoit resté son illustre confrere. Le pere Labbe composa les huit premiers volumes de ce grand ouvrage, qui en renferme dix-sept *in-folio*, avec les commencemens du neuf & du dix; & après sa mort, le pere Cossart mit la derniere main à tout l'ouvrage.

Cette immense collection de conciles fait le sujet des quatre vers suivans, que le célebre pere Commire Jesuite consacra à la mémoire de son confrere.

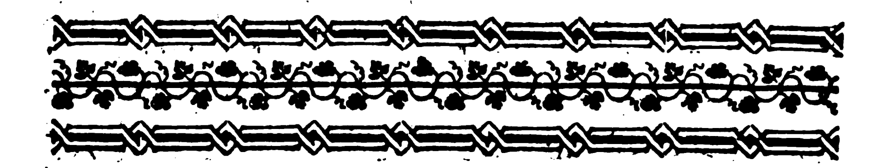
Labbeus hìc situs est, vitam mortemque requiris;
Vita libros illi scribère, morsque fuit.
O felix nimium! qui patrum antiqua retractans
Concilia, accessit conciliis superùm.

On sera sans doute surpris que la vie d'un seul homme ait pû suffire à la composition des ouvrages dont nous venons de parler; & ce n'est cependant qu'une partie de ceux qu'il nous a laissés, peu de matieres sur lesquelles il ne se soit exercé; & l'on peut dire qu'il y en a plusieurs qu'il a épuisées. On a de lui divers traités sur les grammaires grecque & latine, un catalogue des écrivains de l'histoire Byzantine par ordre chronologique, une nouvelle traduction du Martyrologe Romain, une notice de l'ancienne Gaule, une geographie royale avec le tableau des villes & des provinces de France, un recueil d'élégies saintes de différens poëtes, une histoire du Berry, un abregé de

la ſphere, une généalogie de la maiſon royale de France, avec les tableaux généalogiques des ſix pairies laïques, différentes méthodes pour apprendre la géographie, la chronologie & l'hiſtoire; une notice de toutes les dignités & civiles & militaires qui ont été en uſage dans l'Empire, tant en Orient qu'en Occident; des éloges hiſtoriques de tous les rois de France depuis Pharamond juſqu'à Louis XII; une bibliotheque chronologique de tous les écrivains eccléſiaſtiques; mais nous croyons devoir renvoyer le lecteur au catalogue qui a été publié des ouvrages de cet illuſtre écrivain, & qui forme ſeul un volume *in*-4°.

Il mourut le 23 Mars 1667 dans ſa ſoixantiéme année.





ANTOINE GODEAU.

ANTOINE GODEAU, issu d'une des meilleures familles de Dreux, naquit dans cette ville en l'année 1605. Dès les premieres années de sa vie il consacra à la gloire de la religion le talent qu'il avoit pour la poësie. Parent de M. Godeau chez qui il logeoit, losqu'il venoit de Dreux à Paris, il le consultoit sur ses ouvrages qu'il lisoit ordinairement dans les assemblées qui se tenoient chez cet illustre sçavant. Ce furent, comme l'on sçait, ces assemblées qui donnerent naissance à l'académie françoise dont M. Godeau fut un des premiers membres. M. Chapelain le produisit à l'hôtel de Rambouillet qui étoit une autre espece d'académie où l'on ne recevoit que les personnes les plus distinguées par leur esprit & par leur mérite. Celui de M. Godeau fut goûté, & il plut surtout beaucoup à mademoiselle de Rambouillet la célebre Julie d'Angennes, qui en parlant de lui dans une de ses lettres à Voiture, dit : *Il y a ici un homme plus petit que vous d'une coudée, & je vous jure mille fois plus galant.* Ce fut à ce sujet que Voiture adressa à M. Godeau un rondeau qui commence par ces vers :

Comme un galant & brave chevalier,
Vous m'appellez en combat singulier
D'amour, de vers, & de prose jolie ;
Mais à si peu mon cœur ne s'humilie,
Je ne vous tiens que comme un écolier ;

Et

Et fussiez-vous brave, docte, guerrier,
En cas d'amour n'aspirez au laurier,
Rien ne déplaît à la belle Julie
Comme un galant.

Il paroît par ces vers que M. Godeau exerça quelquefois sa muse sur des sujets badins; mais dès qu'il eut embrassé l'état ecclésiastique, il se dévoua tout entier à la piété, & commença dès-lors à consacrer à Dieu le talent qu'il avoit pour la poësie. En 1636 il donna une paraphrase du cantique, *Benedicite omnia opera domini domino.* Cette piece qu'il présenta au cardinal de Richelieu plut si fort à cette éminence qu'après l'avoir lüe plusieurs fois avec plaisir, elle dit à M. Godeau : M. l'abbé, *vous me donnez le bénédicité, & moi je vous donne Grasse.* Il lui obtint en effet l'évêché de Grasse qui étoit alors vacant.

M. Godeau fut sacré à S. Magloire au mois de Décembre de la même année, par Eleonore d'Etampes, evêque de Chartres, & depuis archevêque de Reims, d'Etienne Puget evêque de Dardanie, & depuis de Marseille, & de Bernard des Puretz evêque de S. Papoul. Aussitôt après son sacre il se retira dans son diocese, & s'y fit admirer autant par la pureté de ses mœurs que par les charmes de son éloquence. Uniquement occupé des fonctions de son ministere, il annonça avec zele la parole de Dieu, tint plusieurs synodes, composa différentes lettres pastorales, & fit quantité de sages réglemens qui tous ne tendoient qu'au rétablissement de la discipline ecclésiastique. En vertu du droit de patronage, il réünit à l'evêché de Grasse l'église d'Antibes, qui depuis que le siege épiscopal de Vence avoit été transféré à Grasse n'avoit été d'aucun diocese. Guillaume le Blanc son prédécesseur avoit obtenu du pape Clément VIII, que l'évêché de Vence seroit uni à celui de Grasse, parce que les revenus de ces deux évêchés montoient à peine à dix mille francs, & qu'ensemble ils

ne renfermoient gueres que trente paroiſſes ; M. Godeau obtint du pape Clément X de pareilles bulles d'union pour ces deux évêchés ; mais le peuple & le clergé de Vence ayant paru s'oppoſer à cette union, il eut la généroſité de ſacrifier ſon intérêt au bien de la paix & à la tendreſſe qu'il avoit pour ſes diocéſains qu'il aima toujours en pere.

Il ſignala ſon zele dans les aſſemblées générales du clergé tenües à Paris en 1644 & en 1655 par la vigueur avec laquelle il ſoutint la dignité de l'épiſcopat & la pureté de la morale contre ceux qui les attaquoient.

Il eſt ſurprenant que ce grand homme, occupé autant qu'il l'étoit des fonctions de l'épiſcopat, ait pû ſuffire à la compoſition de ce grand nombre d'ouvrages qu'il a donnés au public tant en proſe qu'en vers ; mais outre qu'il écrivoit avec une facilité, qui n'étoit peut-être que trop grande, dès ſa plus tendre jeuneſſe juſqu'à la fin de ſes jours, il ſe fit du plaiſir d'écrire ſes plus cheres délices. Il diſoit » que le paradis d'un au-» teur, c'étoit de compoſer ; que ſon purgatoire c'étoit » de relire & de retoucher ſes compoſitions, mais que » ſon enfer, c'étoit de corriger les épreuves de l'im-» primeur.

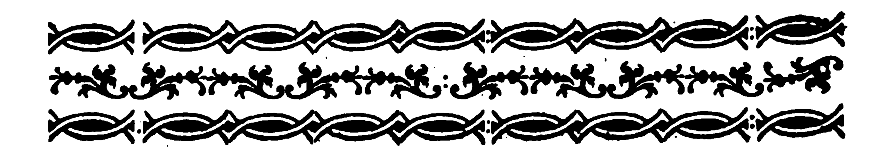
Nous ſerions trop longs ſi nous voulions donner un catalogue exact de tous les ouvrages qui ſont ſortis de la plume de cet infatigable écrivain. Les plus conſidérables de ces ouvrages ſont, l'hiſtoire eccléſiaſtique en cinq volumes *in-folio*, les paraphraſes des épîtres de ſaint Paul & des épîtres canoniques, ſa verſion expliquée du nouveau Teſtament, la paraphraſe de tous les pſeaumes en vers françois, un poëme de S. Paul en cinq chants, l'inſtitution du prince chrétien pour le roi Louis XIV, ſes ordonnances & inſtructions ſynodales, les faſtes de l'égliſe pour les douze mois de l'année en vers, des homélies ſur les dimanches & fêtes de l'année, la morale chrétienne, ſes poëſies chrétiennes & morales. Les

éloges historiques des empereurs, des rois, des princes, des impératrices, des reines & des princesses qui dans tous les siecles ont excellé en piété.

Balzac & Menage ont dit de M. Godeau qu'il a été aussi bon poëte que bon évêque; mais si ce grand homme eut ses panégyristes, il eut aussi ses censeurs. » Je suis persuadé aussi-bien que vous, dit Despreaux, » dans une lettre à M. de Maucroix, que M. Godeau » est un poëte fort estimable. Il me semble pourtant » que l'on peut dire de lui ce que Longin dit d'*Hype-* » *ride*, qu'il est toujours à jeûn, & qu'il n'a rien qui » remüe & qui échauffe; en un mot, qu'il n'a point » cette force de style & cette vivacité d'expressions qu'on » cherche dans les ouvrages, & qui les font durer, je » ne sçais point s'il passera à la postérité; mais il faudra » pour cela qu'il ressuscite, puisqu'on peut dire qu'il est » déja mort, n'étant presque plus maintenant lû de per» sonne.

M. de Maucroix lui-même ne pensoit pas autrement que Boileau. » Je tombe d'accord, lui écrit-il, que » M. Godeau écrivoit avec beaucoup de facilité, disons » avec trop de facilité, il faisoit deux ou trois cens vers, » comme dit Horace, *stans pede in uno*, ce n'est pas ainsi » que se font les bons vers: néanmoins parmi les vers » négligés de M. Godeau, il y en a de beaux qui lui » échappent. Dès notre jeunesse nous nous sommes ap» perçus qu'il ne varie pas assez; la plûpart de ses ou» vrages sont comme des logogriphes, car il commence » toujours par exprimer les circonstances d'une chose, » & puis il y joint le mot, on ne voit point d'autre » figure dans son *benedicite*, dans son *laudate*, & dans » ses cantiques.

M. Godeau tomba en apoplexie le jour de Pâques le 17 Avril 1672, & mourut à Vence le 21 du même mois âgé de soixante-sept ans.



JEAN LE LABOUREUR.

JEAN LE LABOUREUR, prieur de Juvigné, aumônier & bibliothéquaire du roi, commandeur de l'ordre de S. Michel, tiroit son origine d'une famille, où l'amour des lettres semble avoir été héréditaire. Son oncle Claude le Laboureur, ancien prevôt de l'abbaye de l'Isle-Barbe près de Lyon, a laissé divers ouvrages au public, un recueil historique de cette abbaye, un traité de l'origine des armoiries, avec une histoire généalogique de la maison de Sainte-Colombe. Son neveu Louis le Laboureur, & frere de celui dont nous allons parler, se distingua par quelque talent pour la poësie : nous avons de lui un poëme héroïque, intitulé Charlemagne, réimprimé plusieurs fois, la promenade de S. Germain, & les victoires du duc d'Anguien en trois poëmes, avec un traité des avantages de la langue françoise sur la latine ; mais celui qui a le plus illustré cette famille, c'est l'homme célebre dont je vais ébaucher l'éloge.

Jean le Laboureur né à Montmorenci en 1623, eut pour pere le baillif de cette ville, le troisiéme de sa famille qui remplissoit cette premiere charge qu'il laissa en mourant à son fils aîné Louis le Laboureur. Le cadet ne s'occupa gueres que de l'étude, & de bonne heure il y fit de grands progrès. A peine étoit-il sorti du college, qu'il se fit connoître dans le monde par les éloges historiques des personnes illustres, dont les sépultures sont dans l'église des Célestins de Paris. Quoique cet ouvrage n'ait pas à beaucoup près toute la perfection dont il étoit susceptible, il fut cependant reçu si

favorablement du public, que l'auteur qui auroit voulu lui-même pouvoir le supprimer, ne put empêcher qu'il n'en parût l'année suivante une seconde édition, qui de même que la premiere fut enlevée assez promtement ; & ce fut sans doute ce premier essai qui procura à M. le Laboureur les marques de distinction dont il fut peu de tems après honoré.

Il étoit à la cour en qualité de gentilhomme servant, lorsqu'en 1644 il fut destiné à faire le voyage de Pologne avec la maréchale de Guébriant, chargée de la conduite de la princesse Marie de Gonzague duchesse de Nevers, mariée à Ladislas IV roi de Pologne. Nous avons la relation de ce voyage publiée en 1697, & c'est un de ces ouvrages où l'utile se trouve par-tout joint à l'agréable. Outre une description exacte de plusieurs villes & états considérables, & quantité d'anecdotes curieuses & intéressantes, l'auteur donne dans cette relation un traité particulier du royaume de Pologne, avec plusieurs tables généalogiques des souverains qui en ont occupé le trône.

Ce fut au retour de ce voyage que M. le Laboureur prit le parti de se consacrer à l'église, & peut-être lui eut-il été difficile de faire un meilleur choix pour l'avancement de sa fortune ; il parut même que la cour sembloit n'attendre que ce moment pour répandre sur lui ses bienfaits, puisqu'à peine eut il reçu les ordres sacrés, qu'il fut fait aumônier du roi, & qu'il obtint presque dans le même-tems le prieuré de Juvigné.

Il dut en partie ces récompenses aux glorieux témoignages que la maréchale de Guébriant avoit rendus de sa sage conduite ; sa reconnoissance l'engagea à composer l'histoire du fameux maréchal de ce nom mort en 1643 de la blessure qu'il avoit reçue en assiégeant Rotweil. A ces mémoires publiés en 1656, l'auteur ajouta l'histoire généalogique de l'illustre maison des Budes, la tige de celle de Guébriant.

Ces mémoires furent suivis de ceux de Michel de

Castelnau, seigneur de Mauvisiere, contenant les choses remarquables qu'il a vûes & négociées en France, en Angleterre, en Ecosse, sous les rois François II & Charles IX, depuis l'an 1559, jusqu'au huitiéme Août 1570. Ces mémoires, dit M. l'abbé Lenglet, sont un des excellens morceaux que nous ayons pour l'histoire, sur-tout depuis que M. le Laboureur (a) les a enrichis de sçavans commentaires, dans lesquels il a inséré beaucoup de lettres, d'instructions, d'actes & de mémoires que nous n'avions pas.

Un autre ouvrage non moins estimé, & qui a été le dernier que M. le Laboureur ait publié, est son histoire de Charles VI, qu'il composa à la sollicitation du célebre M. Dupuy, garde de la bibliotheque du roi. Cette excellente histoire traduite sur un manuscrit latin, tiré de la bibliotheque de M. le président de Thou, renferme, ainsi qu'il est marqué dans le titre du livre, tous les secrets de l'Etat & du schisme de l'église, avec

(a) Voici comment M. le Laboureur s'exprime dans la préface de son édition. » Je dirai en faveur de ces mémoires, qu'il n'y en a point de plus véritables, » & que personne ne s'est mieux acquitté d'un dessein tel que le sien, de donner » une connoissance parfaite de l'histoire de la France, depuis l'an 1559 jusqu'en » 1570. Son discours est pur & succinct, ses sentimens sont beaux & justes; on y » voit la vérité sans aucun artifice, un sçavoir sans affectation, & une expérience » sans faste & sans vanité; aussi M. de Castelnau est-il le seul des historiens mo» dernes qu'on estime avoir le moins de passions, & les Religionnaires contre » lesquels il a combattu & négocié, n'ont point eu de reproches à lui faire » contre ses commentaires. Il a fait part au public de toutes ses connoissances, » & il n'a rien ignoré des secrets du gouvernement dont il a été dépositaire avec » Jean de Morvillers évêque d'Orleans.

» Leur beauté y a fait trouver un défaut, c'est qu'il les ait un peu trop abregé, » & qu'il ne les ait pas poursuivi plus avant; mais comme son dessein n'étoit » que de former le jugement de son fils, il s'est contenté de toucher les choses » pour lui en donner une connoissance certaine, malgré les différentes histoires » qui les racontent diversement; & d'ailleurs il a eu tant d'horreur du massacre » de la S. Barthelemy, que ne pouvant parler de cette barbarie sans en découvrir » les véritables motifs, & sans comprendre dans la complicité d'une si cruelle » conjuration, des personnes vivantes de la premiere dignité, il aima mieux en » demeurer au terme de sa décade qui finit à la paix le 8 Août 1570.

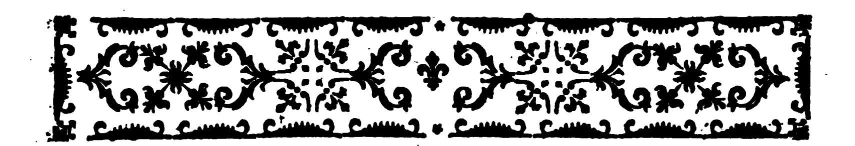
» J'ai choisi cet abregé, continue M. le Laboureur, afin de donner sous le » nom de commentaires & d'additions, la vérité en original de trois regnes fort » embrouillés, & encore plus confusément écrits selon la passion des auteurs. Ce fut le marquis de Castelnau, maréchal de France, petit-fils de l'auteur de ces mémoires, qui engagea M. le Laboureur à en donner une édition.

les intérêts & le caractere des princes de la chrétienté, des papes, des cardinaux, & des principaux seigneurs de la cour de France. Le commencement du premier volume de cet ouvrage est enrichi de l'histoire particuliere du duc d'Anjou, depuis roi de Sicile, de Jean duc de Berry, de Philippe duc de Bourgogne, & de Philippe duc de Bourbon, qui gouvernerent l'Etat pendant la minorité de Charles VI.

Peu d'ouvrages qui ayent mérité à leurs auteurs une récompense aussi brillante, que celle dont fut honoré l'homme illustre dont je fais l'éloge. Quoiqu'engagé dans l'état ecclésiastique, Sa Majesté l'éleva en 1664 à la dignité de commandeur de l'ordre de S. Michel, récompense, qui accordée par un grand roi dont les bienfaits furent toujours la preuve la moins équivoque du vrai mérite, suffiroit pour faire le plus sublime éloge de l'historien célebre dont nous venons de parler. Sa mort arriva au mois de Juin de l'an 1675 dans la cinquante-troisiéme année de son âge.

On publia en 1682 ses tableaux généalogiques, ou les seize quartiers des rois de France depuis S. Louis, & en 1684 parut son traité de l'origine des armoiries. Il avoit encore laissé un traité de la pairie de France, que l'on conserve dans la bibliotheque du roi.





HENRI DE VALOIS.

HENRI DE VALOIS, ecuyer, ſeigneur d'Orcé, conſeiller & hiſtoriographe du roi, iſſu d'une noble & ancienne famille de baſſe-Normandie, naquit à Paris le 10 Septembre 1603, de Charles de Valois, & de Claudine de la Morliere. A l'âge de dix ans il fut envoyé à Verdun pour y commencer ſes études ſous les Jéſuites, & cinq ans après il vint les continuer à Paris, ſous les mêmes maîtres dont le college, qui avoit été fermé par arrêt du parlement, fut de nouveau ouvert en 1618. Le jeune Valois doué d'un eſprit excellent, ſoutenu d'une mémoire heureuſe, brilla dans toutes ſes claſſes, & ne ſe fit pas moins admirer par la beauté de ſon génie que par ſon ardeur extrême pour l'étude. Son profeſſeur de rhétorique, le célebre Denis Petau, & le ſçavant pere Sirmond, conçurent pour lui une eſtime particuliere, & ils préſagerent dès-lors que ce jeune homme tiendroit un jour un rang diſtingué parmi les plus illuſtres ſçavans de ſon ſiecle.

Son cours de philoſophie achevé, ſes parens l'envoyerent à Bourges, où pendant deux ans il prit des leçons de droit, & il revint enſuite à Paris ſe faire recevoir avocat au parlement. Quelque peu d'attrait qu'eut pour lui une pareille profeſſion, qu'il embraſſa, moins par goût que par complaiſance pour ſa famille, & dont il ne fit auſſi aucune fonction, il ne laiſſa pas que de ſuivre aſſidüement le barreau pendant plus de ſept années conſécutives; mais les belles-lettres le revendiquerent enfin, & il s'y livra tout entier. Il ne fut plus dès-lors

lors occupé que de la lecture des anciens auteurs Grecs & Latins dont il faisoit des extraits ; mais sa trop grande application affoiblit si fort sa vüe qu'il perdit l'œil droit, & l'autre lui devint presque inutile. Le secours d'un lecteur qui fit en même tems les fonctions de copiste lui étoit nécessaire ; & heureusement les bienfaits du président de Mesmes le mirent en état de s'en procurer un ; & il jouit jusqu'à la mort de ce sçavant magistrat arrivée en 1650, d'une pension de deux mille livres qu'il lui avoit accordée.

Avant ce tems-là M. de Valois avoit fait paroître différens ouvrages qui avoient déja rendu son nom célebre parmi les sçavans. En 1634 il donna la traduction des fameux extraits sur les vertus & les vices que l'empereur Constantin Porphyrogenete avoit fait faire de Polybe, de Diodore de Sicile, de Nicolas de Damas, d'Appien d'Alexandrie, de Dion Cassius & de Jean d'Antioche. En 1636 parut un autre ouvrage qui fit encore plus d'honneur à l'érudition de ce sçavant homme, ce fut une édition des œuvres d'Ammien Marcellin, dont le texte avoit été extrêmement défiguré & corrompu dans une infinité d'endroits ; M. de Valois le rétablit dans son entier, & l'enrichit de notes remplies d'une érudition profonde. Cet ouvrage fut reçu avec d'autant plus d'approbation du public, que les antiquités romaines de ce tems-là, les loix & les coûtumes, les offices de la maison de l'empereur, les charges civiles & militaires n'avoient jamais été aussi clairement expliquées. » On ne peut trop admirer, dit M. Adrien de » Valois dans la vie de son frere, la pénétration, la force » & la subtilité de son esprit ; le bonheur extraordinaire » avec lequel il a corrigé les endroits de cet auteur les » plus désespérés, le grand fond d'érudition dans ses ex- » plications, la sublimité de son génie, la solidité de son » jugement, la variété & l'étendüe de sa lecture.

S'il est peu d'années de la vie de ce grand homme qui n'ayent été marquées par quelque nouvelle production

de sa façon, de nouvelles marques de distinction ou de nouveaux bienfaits en furent presque toujours la récompense.

En 1650 le clergé de France lui accorda une pension de six cens livres qui fut depuis augmentée, & en 1658 il en obtint une de quinze cens du cardinal Mazarin; deux années après il fut honoré du titre d'historiographe de Sa Majesté avec une pension de douze cens livres, & en 1663 le roi lui en accorda une autre semblable.

L'année suivante M. de Valois, alors âgé de soixante-un ans, & qui jusqu'à ce tems-là paroissoit n'avoir été occupé que de ses livres, fit connoître que l'étude n'avoit pas encore fermé son cœur à l'amour. Une jeune demoiselle appellée Marguerite Chesneau lui étoit devenüe chere depuis quelques années, & il se détermina enfin à l'épouser. Ce mariage ne fut pas stérile, car dans l'espace d'onze ans sept enfans en furent le fruit.

La mort de cet illustre sçavant arriva le 7 Mars 1676. Il étoit âgé de soixante & douze ans; il fut enterré à Saint Nicolas des Champs où est la sépulture de ses ancêtres.

Ses ouvrages les plus considérables sont une traduction de l'histoire ecclésiastique d'Eusebe, evêque de Cesarée, de Socrate, de Sozomene, de Théodoret, d'Evagre & celle de Philostorge, il a aussi donné d'excellentes notes sur Sulpice Severe, Ruffin, Cassiodore, & quelques autres anciens auteurs latins. On a encore des observations de sa façon sur le dictionnaire d'Harpocration, & sur l'édition de M. de Mausac. Tous ces ouvrages sont également estimés en particulier pour la critique fine & judicieuse qui y régne partout. Aussi connoissoit il cet art si parfaitement qu'il en avoit composé un traité considérable, pour faire voir quelle est son origine, quelles sont ses fonctions, ses ressorts & son utilité, & qui sont ceux parmi les anciens qui s'y sont le plus distingués.

Le célebre Gronovius dit que le grand talent de M. de Valois étoit de répandre du jour sur les endroits les plus obscurs des auteurs qu'il traduisoit, & d'expliquer tout

ce qu'il y avoit de plus beau dans l'antiquité, ou pour l'histoire, ou pour la fable ; qu'il doit aussi être consideré comme le sçavant de son siecle, qui a le premier tracé le chemin à la véritable & à la belle érudition, bien différente de celle qu'on puise dans les écoles.

M. de Vallois nous a encore laissé cinq harangues, une sur le couronnement de la reine Christine en 1650, trois sur la mort des peres Sirmond & Petau, & sur celle de M. Dupuy, & la derniere à la louange du cardinal Mazarin sur la paix des Pyrennées concluë en 1659.

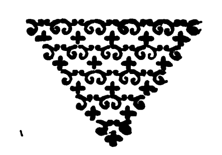
Au reste l'on remarque dans la plûpart des écrits de ce sçavant homme bien des traits d'un orgueil que son érudition, quoiqu'immense, ne rend gueres excusable. Voici sur ce sujet quelques particularités que nous lisons dans l'histoire de sa vie écrite par M. son frere.

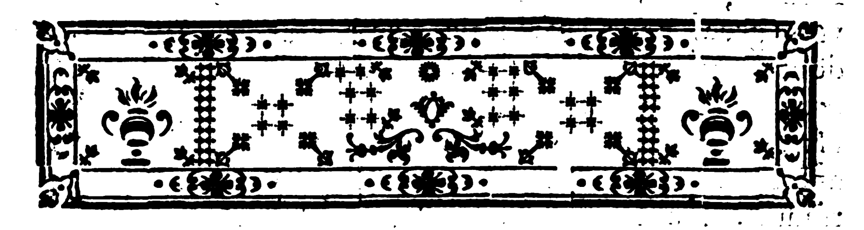
» Quand il avoit dit à quelqu'un la moindre chose » concernant les belles-lettres ou quelqu'autre science, » il vouloit non-seulement qu'on lui en sçût gré, mais » même qu'on lui en témoignât une reconnoissance pu- » blique dans les livres qu'on imprimoit, & qu'on le fît » toujours avec de grands éloges, quoique souvent il » n'eût dit qu'un mot en passant. Il s'attribuoit arrogam- » ment tout ce qu'il avoit vu, ou qui lui étoit jamais » venu dans l'esprit ; & il vouloit s'en rendre tellement » le maître & le propriétaire, que quand il voyoit dans » les écrits des autres quelques-unes de ces pensées ou » de ces mots qu'il s'imaginoit sottement venir de lui, il » se mettoit tout de bon en colere de ce qu'on ne lui » en rendoit point l'hommage, & qu'on ne chantoit » point ses louanges comme il le demandoit.

» Il étoit d'ailleurs fort avare d'éloges, & par une » basse jalousie il rendoit rarement aux autres sçavans » toute la justice qui leur étoit dûe. Il ne trouvoit pres- » que rien à son goût, tant il étoit délicat & difficile ; » & quand il étoit obligé de reconnoître qu'il y avoit » quelque chose de bon dans un livre, jamais il ne l'ap- » prouvoit universellement. Il louoit fort peu & blâmoit

» beaucoup, il aimoit fort à censurer les écrits d'autrui, » mais il ne pouvoit souffrir qu'on trouvât la moindre » chose à redire aux siens, & qu'on se donnât la liberté » d'y rien reprendre, prétendant que la plûpart de ceux » qui se mêlent de censurer les ouvrages des autres, ou » n'y entendent rien, ou suivent leur passion particuliere, » & se promettant sans doute que personne ne seroit » assez hardi pour le mettre de ce nombre.

» Quand il se portoit bien, il traitoit de paresseux » ceux de ses parens que la maladie ou les infirmités » obligeoient de garder le lit. Mais quand il étoit lui-» même malade, il falloit des précautions infinies pour » ne point l'incommoder; il ne vouloit voir personne, » il ne pouvoit même souffrir la lumiere, il pleuroit, » crioit, se lamentoit comme un enfant. La maladie » passée il disoit que son mal avoit été peu de chose, & » il falloit pour lui complaire ne lui en parler en aucune » maniere, mais le féliciter au contraire sur sa bonne » santé. A l'âge de soixante & dix ans il vouloit passer » pour jeune; le sçavant Jacques Gronovius son ami lui » ayant en ce tems-là écrit une lettre où il lui souhai-» toit une longue & heureuse vieillesse, il en fut choqué » & rejetta la lettre avec indignation, en disant que » c'étoit un jeune étourdi. Il avoua depuis qu'avant cela » il n'avoit jamais pensé qu'il fût vieux.





FRANÇOIS BOSQUET.

FRANÇOIS BOSQUET évêque de Montpellier, non moins célebre par l'éminence de ses vertus, que par l'étendüe & la variété de son érudition, naquit à Narbonne le 28 Mai 1605. Un goût marqué pour l'étude, joint à une grande facilité de génie, le distingua dès sa plus tendre enfance. Envoyé à Toulouse pour y commencer sa carriere litéraire dans le fameux college de Foix, d'où sont sortis tant d'hommes illustres, & dans la robe, & dans l'église, il surpassa bientôt tous ses condisciples, & il mérita par son application que ses maîtres prissent un soin particulier de son instruction. Le sçavant *Spigelius Rosembackius* professeur Allemand, témoin des merveilleuses dispositions que le jeune Bosquet avoit pour les langues, l'engagea à apprendre l'hébreu, & en peu de tems il se rendit cette langue aussi familiere que la grecque & la latine, dont il connoissoit parfaitement toutes les beautés.

Le cours ordinaire de ses études achevé avec une distinction singuliere, il commença un cours de droit, & ce fut-là une science dans laquelle il fit des progrès d'autant plus grands, qu'il la jugea digne de toute son application. Il s'appliqua surtout à acquérir une parfaite connoissance du droit canonique & des antiquités ecclésiastiques.

Le public ne fut pas long-tems sans profiter du fruit des études de ce sçavant homme. Dès l'année 1632, il donna une traduction latine de l'ouvrage que Michel

Psellus, qui vivoit vers l'an 1071, avoit composé en vers grecs pour l'usage de l'empereur *Michel Ducas* dont il étoit précepteur. On sçait que cet ouvrage, qui jusqu'alors étoit demeuré enseveli dans les ténebres, est un abregé de toute la jurisprudence Romaine, tant ancienne que moderne. Les excellentes notes dont le traducteur a enrichi l'original, les lumieres qu'il répand sur les endroits les plus difficiles, prouvent les grands progrès qu'il avoit déja fait alors dans l'étude du droit.

La même année parut son histoire de la vie des souverains pontifes qui ont tenu leur siége à Avignon, & en 1633 l'auteur donna la premiere partie de son histoire de l'église Gallicane, où il rapporte tout ce qui s'est passé de plus mémorable en France, depuis que le christianisme s'y est répandu, jusqu'au tems de la paix rendüe à l'église par Constantin le Grand. Dans la seconde partie qui fut donnée au public en 1636, on trouve un ample recueil d'actes de saints martyrs François, dont les principaux sont ceux de S. Denis évêque de Paris, & de S. Victor évêque de Marseille.

M. Bosquet avoit donné l'année précédente quatre livres des épîtres du pape Innocent III, avec des observations qui ne font pas moins d'honneur à la judicieuse sagacité de l'auteur, qu'à sa profonde érudition.

Il avoit été revêtu de la charge de juge royal à Narbonne, & depuis plusieurs années il l'exerçoit avec autant de capacité que d'intégrité, lorsqu'un procès qu'il eut à soutenir contre le Viguier de cette ville, l'obligea de venir à Paris. Il soutint dans cette capitale la réputation qu'il s'étoit faite d'un des plus sçavans magistrats de son siécle. M. le président de Mesmes connut bientôt toute la supériorité de son mérite; & sur le témoignage qu'il en rendit à M. le chancelier Seguier, ce sage ministre n'eut garde de laisser dans l'inaction les talens d'un si excellent homme : il commença par l'emmener avec lui en Normandie pour y travailler à

appaiser une sédition populaire qui s'étoit élevée dans cette province. M. Bosquet s'y employa si utilement, qu'il obtint pour récompense de ses services la charge de procureur-général du parlement de Rouen, qui venoit d'être interdit.

La sédition des partisans lui fournit quelque tems après une nouvelle occasion de rendre de plus grands services encore à l'Etat; la haute idée que l'on avoit de sa capacité, engagea la cour à le nommer à l'intendance de Guyenne, puis à celle de Languedoc; & dans ces deux provinces il laissa d'éclatantes marques de sa fermeté & de son zele, accompagné d'une pénétration & d'une sagacité à qui il dut les expédiens heureux qu'il employa si souvent avec succès dans le maniment des affaires les plus difficiles.

Une charge de conseiller d'état fut la récompense des grands soins qu'il avoit pris pour rétablir l'ordre & la tranquillité dans les provinces, dont l'administration lui avoit été confiée. Son mérite l'éleva peu de tems après à une autre dignité. M. Plantavit de la Pause évêque de Lodeve son ami particulier, & qui connoissoit mieux que personne la supériorité des talens de ce grand homme, l'engagea d'entrer dans l'état ecclésiastique, & se démit en sa faveur de son évêché.

Ce fut le 5 Janvier 1650, que le nouveau prélat fit son entrée à Lodeve. Avec lui monterent sur le siége épiscopal toutes les vertus qui ont illustré les pasteurs des premiers siécles de l'église, un grand amour de la paix, un zele ardent pour la défense de la religion & pour le salut des ames, une piété exemplaire, une continuelle mortification des sens, une charité compatissante, qui fit que les pauvres trouverent toujours dans lui un pere tendre, empressé à les soulager dans tous leurs besoins. Uniquement occupé de la conduite de son diocèse, il eut la consolation de voir les soins qu'il prit pour le renouveller suivis des plus heureux succès, & ces succès il les dut autant à la sainteté de

ses exemples, qu'à la force & à l'onction de ses discours.

Député du clergé de France en 1665 pour aller à Rome, où l'affaire des cinq fameuses propositions avoit été portée ; & chargé en même-tems par sa Majesté du soin de veiller aux affaires de France, il fut reçu dans cette cour avec les plus glorieuses marques de distinction ; le pape même dans bien des occasions, parut empressé à lui donner des témoignages d'une estime singuliere. Ce fut pendant son séjour à Rome, qu'il fut transféré à l'évêché de Montpellier, que lui ceda le cardinal d'Est, qui après avoir été nommé à ce siége, avoit opté celui de *Regio*.

Ce digne prélat de retour en France, donna tous ses soins à l'instruction du nouveau troupeau qui venoit de lui être confié, & fut à Montpellier comme il avoit été à Lodeve, un modéle des plus excellentes vertus. L'assemblée générale du clergé tenüe à Paris en 1670, fournit à cet homme illustre une éclatante occasion de signaler la vaste étendüe de ses connoissances. Consulté comme un oracle, il se fit admirer plus encore par sa modestie & son humilité, que par sa profonde capacité. Ayant demandé au roi de lui donner pour coadjuteur M. l'abbé de Pradel son neveu, sa Majesté le lui accorda de la maniere la plus obligeante.

Les dernieres années de la vie de ce grand homme furent marquées par un redoublement de ferveur pour la piété, & il termina enfin par une mort sainte, une vie passée dans le continuel exercice des plus sublimes vertus. Une attaque d'apoplexie l'enleva de ce monde le 24 Juillet 1676, étant âgé de soixante-onze ans. Il fut enterré dans sa cathédrale, où on consacra à sa mémoire l'épitaphe suivante :

D. O. M.

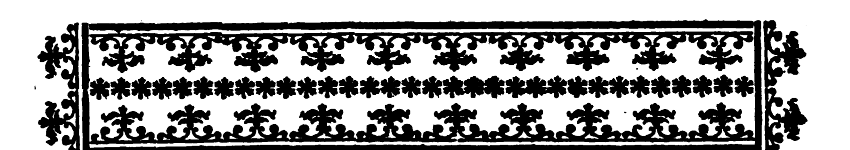
Franciscus Bosquet
Vir summâ eruditione ac pietate inclytus,

Qui

Qui è patria Narbonensi ad aulam vocatus,
Comes consistorianus ante annos XXXVI,
Aquitaniæ, dein Occitaniæ præfectus
Annos VI,
Singulari religione ac diligentiâ
Populorum pacem, regis obsequium promovit.
Mox ad omnia factus, ut omnibus proficeret,
Ad Innocentium X à rege missus,
Regni, religionis, cleri Gallicani
Solus Romæ negotia sustinuit,
Tandem episcopus Lodovensis ac brevi post Monspelliensis,
Dispersas oves revocavit,
Profana templa diruit,
Sacra restauravit,
Gregem verbo & exemplo sedulò docuit,
Largus erga pauperes, sibi parcissimus,
Omnibus benignus,
Plenus operibus,
Obiit anno reparatæ salutis M. D C. LXXVI,
Ætatis suæ LXXI. Pontif. XXI.

Aux ouvrages de sa composition dont nous avons parlé, il faut ajouter la vie de S. Fulcran, évêque de Lodeve, un discours sur la régale, un éloge historique du cardinal Mazarin, une édition du *Pugio fidei*, de Raymond Martin, & le plan d'un ouvrage sur les libertés de l'Eglise Gallicane, trouvé dans les papiers de cet illustre prélat.





CHARLES LE COINTE.

CHARLES LE COINTE, issu d'une honnête & ancienne famille de Champagne, naquit à Troyes le 4 Novembre 1611. Il apporta en naissant toutes les dispositions nécessaires pour exceller dans les sciences auxquelles il devoit un jour s'appliquer; une grande vivacité de génie, soutenüe d'une mémoire heureuse & d'un jugement solide. A ces talens de l'esprit il joignit les qualités du cœur les plus charmantes, une grande douceur, une humeur toujours égale, un généreux penchant à obliger, une politesse enfin d'autant plus aimable que l'art n'y avoit aucune part.

Après avoir fait une partie de ses études sous les yeux de ses parens, il fut envoyé à Reims pour les y continuer. Henri de Lorraine, duc de Guise, qui étudioit dans le même college l'honora d'une amitié particuliere, & voulut même se l'attacher; mais le jeune le Cointe dont toutes les vües étoient tournées du côté de la retraite sacrifia l'espérance d'une fortune brillante au désir d'assurer son salut. Agé de dix-huit ans il entra dans l'Oratoire, où il fut reçu par le cardinal de Berule, instituteur & premier supérieur général de cette congrégation.

Les épreuves de son institution finies, il vint commencer sa premiere carriere de littérature à Vendôme, où il enseigna la grammaire & les humanités, & il passa de-là à Nantes, à Angers & à Condom, où il professa successivement pendant sept ans la rhétorique; emploi qu'il remplit avec d'autant plus de distinction qu'il avoit au-

tant de talent que de passion pour les belles-lettres. Il s'appliqua surtout à acquérir une parfaite connoissance de la géographie, de la chronologie & de l'histoire. Une autre étude qui eut pour lui un attrait particulier, & dans laquelle il excella, fut celle de la politique & des intérêts des princes. Bientôt il eut occasion de donner d'éclatantes preuves des progrès qu'il avoit fait dans cette science.

Il y avoit six mois qu'il avoit été envoyé à Vendôme pour y faire des leçons d'histoire aux pensionnaires, lorsqu'il fut choisi pour être confesseur & chapelain de madame Servien, dont le mari venoit d'être nommé plénipotentiaire à Munster. Ce seigneur étoit bien éloigné de soupçonner qu'il emmenât avec lui dans la personne du pere le Cointe l'homme de France qui pouvoit le servir le plus utilement dans l'importante négociation dont il étoit chargé; mais c'est ce qu'il connut bientôt.

Des affaires de politique & surtout celles qui devoient se traiter à Munster furent le sujet ordinaire des conversations qui se tinrent durant toute la route entre M. Servien & un gentilhomme qui l'accompagnoit. Le pere le Cointe proposoit quelquefois ses vües, mais comme l'on étoit bien éloigné de penser que ce fussent-là des matieres qui fussent de son ressort; il s'en falloit bien qu'il fut écouté avec l'attention que méritoit sa capacité. Un jour cependant ayant pris la liberté de demander à M. le plénipotentiaire s'il avoit certaines pieces qui étoient absolument nécessaires pour la décision d'une affaire importante sur laquelle rouloit la conversation, M. Servien convint que c'étoient-là des pieces essentielles qui lui manquoient, & qu'il falloit les aller prendre à Paris; *& c'est-là une peine que je puis heureusement, Monsieur, vous épargner*, répliqua le pere le Cointe, *par le soin que j'ai eu d'apporter ces pieces avec moi, aussi-bien qu'un grand nombre d'autres qui peut-être ne vous seront pas moins utiles.*

Ce trait suffit pour donner à M. Servien une haute

idée de l'habileté du jeune Oratorien. Il commença à être enchanté des charmes de sa conversation, s'apperçut qu'il avoit une parfaite connoissance de l'histoire, & qu'il n'étoit pas moins versé dans la science de la politique ; aussi eut-il souvent recours à ses lumieres, & il en profita dans les affaires les plus importantes & les plus difficiles.

Mais ce fut à Munster où le mérite du pere le Cointe brilla avec le plus d'éclat. Son habileté lui concilia l'estime des autres plénipotentiaires qui ne dédaignerent pas d'avoir avec lui de fréquentes conférences, & qui lui firent souvent l'honneur de s'en rapporter à ses décisions. Il fut même choisi pour travailler aux préliminaires de la paix, & pour dresser les mémoires qui devoient servir à ce fameux traité, considéré encore aujourd'hui comme un modele en ce genre.

Après un séjour de trois ans à Munster, le pere le Cointe revint reprendre à Vendôme son emploi de professeur en histoire. Un de ses disciples, le fils de M. de Pomereu, premier président du grand-conseil fit sous lui de si grands progrès que M. son pere obtint du supérieur genéral de l'Oratoire que le pere le Cointe seroit envoyé à Paris dans le séminaire de S. Magloire pour y continuer ses leçons d'histoire. Ce fut-là où ce sçavant homme acheva de mettre en ordre les matériaux qui devoient lui servir à la composition de l'excellent ouvrage dont il avoit formé le plan depuis long-tems. Je parle de ses annales ecclésiastiques de la France imprimées au Louvre par ordre du roi, & divisées en huit volumes *in-folio*.

Cet ouvrage commence au régne de Pharamond fixé par l'auteur à l'an 417, & finit à l'an 845 ; ouvrage d'un travail immense, d'une critique judicieuse & d'une sagacité que l'on ne peut trop admirer. C'est une multitude infinie d'actes rapportés en entier ou en partie, des conciles, des synodes, des fondations d'églises, de monasteres, des vies des rois, d'évêques, d'abbés, & des lettres, des chartes avec de sçavantes dissertations répandües dans tout le corps de l'ouvrage.

Le ſentiment du pere le Cointe ſur l'époque de l'union des moines de S. Colomban avec ceux de S. Benoît qu'il fixe au commencement du huitieme ſiecle, l'engagea dans quelques diſputes littéraires qu'il eut à ſoutenir contre trois ſçavans bénédictins, dom Mabillon, dom Luc d'Acheri, & dom Philippe Baſtide.

Son opinion ſur le régne de Dagobert qu'il croit avoir été de ſeize ans, à commencer ſeulement depuis la mort de ſon pere Clotaire II, fut auſſi vivement attaquée par le pere Chiflet Jeſuite, qui penſoit que ces ſeize années du régne de Dagobert devoient être comptées depuis que le royaume lui avoit été cédé par Clotaire II. La concluſion de cette diſpute fut que M. de Harlai archevêque de Paris, qui voulut en être le juge, ſe déclara pour le ſentiment du pere le Cointe, après avoir entendu ſes raiſons & celles de ſon adverſaire.

Cette diſpute où tout ſe paſſa de part & d'autre avec beaucoup de politeſſe, & où les deux combattans ſe firent admirer par la fidélité de leur mémoire, & par la ſolidité de leurs preuves ne ſervit qu'à accroître l'eſtime dont M. de Harlay honoroit depuis long-tems le ſçavant Oratorien; mais c'étoit-là un tribut que cet excellent homme ſembloit être en droit d'exiger de tous ceux qui le connoiſſoient. Les ducs de la Trémouille & de Mercœur, le chancelier Seguier, le cardinal Mazarin, le généreux Mecène de tous les ſçavans M. Colbert, & M. de Louvois, le cardinal Chigi nonce à Munſter ont été ſes admirateurs & ſes panégyriſtes. Le feu roi lui-même a parlé ſouvent avec éloge du mérite de ce grand homme, & lui a fait quelquefois l'honneur de lui dire qu'il le regardoit comme un homme entiérement à lui.

Les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'état pendant ſon ſéjour à Munſter ne demeurerent pas ſans récompenſe, il obtint du cardinal Mazarin une penſion de quinze cent livres; & dans la ſuite M. Colbert qui l'employa utilement dans des affaires importantes lui en ac-

corda une de six cens jointe à une autre pension de cent pistoles qu'il lui avoit obtenüe de Sa Majesté.

Cet excellent homme mourut le 18 Janvier 1681 âgé de soixante-dix ans.

» On n'a gueres vu, dit le pere Gerard Dubois, l'au» teur de son éloge, son confrere & son ami intime, de » sçavant plus poli & plus affable. On étoit toujours sûr, » quand on alloit le voir, d'obtenir sur le champ ce qu'on » lui demandoit; il communiquoit ses lumieres avec une » politesse & une bonté qui charmoient. Son unique » plaisir étoit de s'entretenir familierement avec ses » amis; rien n'étoit, & plus poli, & plus agréable que sa » conversation. Tout le tems qu'il ne consacroit pas à » la priere étoit employé à l'étude.

» Il ne sortoit presque jamais; si cela lui arrivoit quel» quefois, c'étoit ou pour rendre service à quelqu'un, » ou pour visiter quelque sçavant, ou pour consulter » quelque manuscrit, jamais pour se délasser. Il suivit » exactement cette maniere de vivre, & jouit toujours » d'une parfaite santé aux deux dernieres années près. » Alors sentant son corps défaillir tous les jours, & ayant » besoin de respirer un bon air, il sortoit très-souvent; » voyant que sa derniere heure approchoit, il s'y pré» para sérieusement par la réception des sacremens. Son » supérieur qui les lui administra l'ayant exhorté à de» mander pardon à ceux qu'il pouvoit avoir offensés, il » lui répondit : *Si j'ai offensé quelqu'un, ce que je ne crois* » *pas avoir jamais fait de propos délibéré, je lui demande* » *très-humblement pardon; j'ai toujours regardé ceux qui com*» *posent l'Oratoire comme mes freres, & respecté la congréga*» *tion comme ma mere.*




FRANC. EUDES MEZERAY
Historiog. de France, de l'Acad.e Françoise
Né à Ry, près Falaise en 1610, mort à Paris le 10 Juil. 1683.
A Paris chez Odieuvre M.d d'Estampes quai de l'Ecole vis-à-vis la Samarit.e à la belle Image. C.P.R.



FRANÇOIS EUDES DE MEZERAI.

FRANÇOIS EUDES DE MEZERAI, historiographe de France, & sécretaire de l'academie françoise, eut pour pere Isaac Eudes chirurgien établi à Ry, village de basse Normandie, situé entre Argentan & Falaise, où François Eudes prit naissance en 1610. Son pere qui étoit assez accommodé des biens de la fortune n'oublia rien pour son éducation. A peine fut-il en âge d'être appliqué à l'étude qu'il fut envoyé à l'université de Caen pour commencer ses humanités. Flatté des progrès qu'il y fit, & plus encore de la grande facilité qu'il avoit à faire des vers, il s'imagina qu'il ne lui manquoit qu'un théâtre pour faire briller un si heureux talent. Dans cette pensée il vint à Paris, & s'adressa en y arrivant à son compatriote le célebre M. des Yvetaux qui avoit été précepteur de Louis XIII. Ce sage vieillard le reçut avec bonté & se fit un plaisir de l'aider de ses conseils & de contribuer à son avancement. La premiere fois que le jeune de Mezerai parut chez lui, il y entendit le récit d'une avanture qui lui parut assez singuliere pour qu'il lui prît envie d'en faire le sujet d'une comédie. Plein de cette idée il se retira à son auberge où il passa la nuit à arranger son plan & à versifier, ce qu'il fit avec tant de facilité que le lendemain matin il eut achevé de mettre en vers le premier acte de sa piece. Surpris lui-même d'une si grande diligence, il ne douta pas qu'elle ne lui méritât beaucoup de louanges de la part de M. des Yvetaux, à qui il fut charmé de faire part de son travail. Mais le juge à qui il s'adres-

soit lui vouloit trop de bien, & étoit en même tems trop éclairé pour ne pas lui faire comprendre qu'une trop grande facilité à faire en peu de tems beaucoup de vers n'étoit ordinairement autre chose qu'une incapacité naturelle à en faire jamais de bons, & que c'étoit-là un défaut dont on se corrigeoit rarement; l'ayant ensuite exhorté à s'appliquer plutôt à la politique & à l'histoire, comme étant des connoissances qui pouvoient lui être plus utiles, il le congédia après lui avoir promis de s'intéresser en sa faveur. Il lui procura en effet peu de tems après un emploi d'officier pointeur dans l'armée de Flandres; mais M. de Mezerai ne fit que deux campagnes. Rappellé à Paris par son ardeur pour l'étude il vint s'enfermer dans le college de Sainte-Barbe où il employa plusieurs années à arranger les matériaux qui devoient servir à la composition de l'histoire de France qu'il avoit dessein de donner en notre langue, & d'une maniere utile à la nation & intéressante pour les lecteurs; mais il ne commença à écrire cette grande histoire, que lorsqu'il eut formé son style par différentes traductions. Sa trop grande application au travail lui causa une maladie dangereuse dont il ne réchappa qu'avec peine. » Ce fut alors, dit l'abbé M. d'Olivet, que le » cardinal de Richelieu, appliqué à découvrir tout ce » qu'il y avoit de mérites cachés dans les galetas de Pa» ris, ayant appris en même tems le nom, les projets, » la maladie du jeune historiographe, lui envoya sur » le champ cinq cens écus d'or dans une bourse ornée » de ses armes.

Cette libéralité fut pour M. de Mezerai un motif de redoublement d'ardeur pour le travail. En 1643 il publia le premier volume de son histoire, n'étant alors âgé que de trente-deux ans; dans l'intervalle du second au premier il donna une continuation de l'histoire des Turcs depuis 1612 jusqu'à 1649. Son second tome de l'histoire de France parut en 1646, & le troisiéme en 1651.

Mais un autre ouvrage qui fit encore plus d'honneur

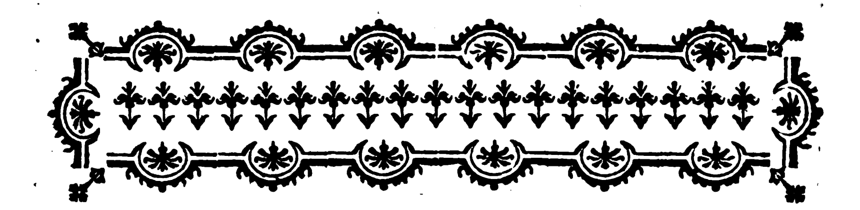
à

ces entrefaites, M. de Mezerai fut nommé pour le remplacer dans la charge de ſécretaire perpétuel de l'académie ; » non qu'elle l'ait jamais regardé comme un » écrivain correct, dit M. l'abbé d'Olivet, mais en ce » tems-là ſur-tout, cette place ne pouvoit être donnée » qu'à un homme laborieux & de bonne volonté, par- » ce qu'il falloit que le ſécretaire fit en ſon particulier le » canevas du dictionnaire pour préparer d'une aſſemblée » à l'autre le travail de la compagnie.

On a fauſſement attribué à M. de Mezerai pluſieurs ſatyres qui parurent en 1652 ſous le nom de Sandricourt. Mais ce qui eſt encore plus injurieux à la mémoire de ce grand homme, c'eſt qu'on ait oſé le repréſenter comme un homme bizarre juſqu'à l'extravagance, & comme un débauché qui n'eut de religion que la veille de ſa mort ; c'eſt ce qui ſe trouve dans ſa vie imprimée en Hollande en 1628 ; mépriſable libelle contre lequel M. l'abbé d'Olivet s'éleve avec raiſon, & qui n'a été que trop exactement copié par le pere Niceron dans ſes Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres.

Notre hiſtorien avoit pris le nom de Mezerai, d'un hameau qui étoit de la paroiſſe de Ry ; il mourut le 10 Juillet 1683, étant âgé de ſoixante-treize ans.





GERAUD DE CORDEMOY.

GERAUD DE CORDEMOY, lecteur de M. le Dauphin, & reçu à l'Académie Françoise le 12 Décembre 1675, ne s'est gueres moins distingué dans l'éloquence, que dans la philosophie & dans l'histoire. Issu d'une noble & ancienne famille originaire d'Auvergne, mais établie à Paris, il fit ses études dans cette capitale, & s'y fit admirer par la beauté de son génie. Il fut d'abord destiné au barreau ; & quoique jeune, il y brilla avec éclat ; mais ce fut sans s'attacher à une profession qu'il n'avoit embrassée que pour se conformer à l'intention de ses parens. Entraîné par l'amour qu'il avoit pour la philosophie, il s'y livra tout entier, & en fit son unique étude. Celle de Descartes eut pour lui les charmes de la nouveauté, & il la préfera à celle qui pendant une longue suite de siécles, avoit régné avec empire dans les écoles. Son attachement à la nouvelle philosophie, le rendit cher au célebre M. Bossuet, l'un des plus zélés partisans de Descartes, qui plaça M. de Cordemoy auprès de M. le Dauphin en qualité de lecteur. Il avoit déja donné au public le discernement du corps & de l'ame en six discours, un discours physique de la parole, & une lettre au pere Cossart, pour montrer que le systême de M. Descartes, & son opinion touchant les bêtes, n'ont rien de dangereux, & que tout ce qu'il en a écrit, semble être tiré de la Genese.

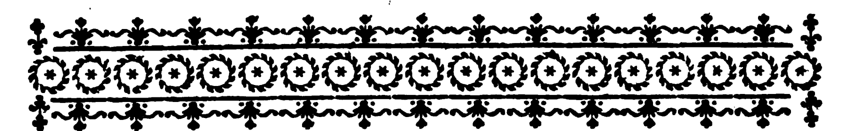
Ces ouvrages philosophiques avoient déja acquis à leur auteur la réputation d'un homme de mérite, &

cette réputation il la soutint dignement dans le glorieux poste que le sçavant M. Bossuet venoit de lui procurer. M. Fléchier, aussi lecteur de M. le Dauphin, avoit entrepris l'histoire de Théodose. C'en fut assez pour engager M. de Cordemoy à travailler à celle de Charlemagne. La différence qu'il y eut entre les ouvrages de ces deux célebres écrivains, tous deux animés d'un égal désir de contribuer à l'instruction du jeune prince, c'est que M. Fléchier plus orateur que critique, eut bientôt achevé sa tâche, au lieu que M. de Cordemoy qui ne vouloit rien avancer que sur de bonnes preuves, s'engagea dans des discussions longues & épineuses; ce qui l'obligeant de remonter insensiblement jusqu'à l'origine de notre monarchie, il arriva que les matériaux qu'il avoit ramassés, lui suffirent pour nous donner, non la simple histoire de Charlemagne, mais celle des deux premieres races de nos rois, ouvrage qui est tout ce que nous avons de plus sçavant & de mieux débrouillé sur ces matieres.

Cet illustre écrivain mort au mois d'Octobre 1684, a encore enrichi la république des lettres de divers traités de métaphysique, d'histoire & de politique.




LOUIS MAIMBOURG,
Jesuite.
Né à Nanci en 1610. Mort à Paris le 13 aout 1686.
A Paris chez Odieuvre M.d d'Est. rue d'Anjou la derniere P. Cochere à gauche entrant par la rue Dauph.
Babel invenit et Sculpsit.



LOUIS MAIMBOURG.

LOUIS MAIMBOURG, issu d'une noble & opulente famille de Lorraine, naquit à Nanci en 1610. Les précieux dons qu'il reçut de la nature le rendirent l'objet de la prédilection de ses parens, & furent pour eux un motif de prendre un soin extrême de son éducation. Ils l'avoient d'abord destiné pour le monde; mais pleins de piété, ils le laisserent suivre en liberté l'attrait de la grace qui l'appelloit à l'état religieux. Agé de seize ans, li entra dans la compagnie de Jesus où il fut reçu en 1626. +il

Son noviciat achevé, il fut selon l'usage de la société, destiné à enseigner les belles-lettres, emploi qu'il remplit pendant six ans; & ce ne fut pas-là selon lui, le tems de sa vie le plus utilement employé: il dit dans la préface de son histoire du pontificat de S. Grégoire le Grand, qu'il fut dans la nécessité de consacrer une partie de son tems *à remplir son esprit de fables, de folies, de chimeres, de mille idées profanes des fausses divinités, lors*, dit-il, *que j'eusse pû l'enrichir de belles & utiles connoissances qui menent au vrai Dieu; mais quoi*, ajoute-t-il, *j'y étois obligé, & c'est-là mon excuse!* Mais l'étude des belles lettres seroit-elle donc inutile, & n'est-ce pas en les enseignant qu'on en acquiert une plus grande connoissance? Je doute fort que le pere Maimbourg eut pû acquérir cette pureté & cette élégance de style qui se fait admirer dans tous ses écrits, si les meilleurs auteurs profanes ne lui avoient servi de modéle, & ces auteurs profanes n'étoient pas tous de simples mythologistes dont la lecture ne remplît l'esprit que de fables & de folies; mais revenons.

Le pere Maimbourg après avoir employé un certain nombre d'années à l'instruction de la jeunesse, ou à ses propres études, se dévoua tout entier au ministere de la parole, & pendant vingt ans il fournit avec distinction cette glorieuse carriere. A l'étude de l'éloquence de la chaire il joignit celle de l'histoire ecclésiastique; & c'est dans cette derniere étude qu'il fit le plus de progrès, témoins le grand nombre d'excellens ouvrages qu'il nous a laissés en ce genre.

Deux petits traités de controverse, l'un de la vraie église & de la vraie parole de Dieu, & l'autre intitulé, Méthode pacifique pour ramener les Protestans sur le point de l'Eucharistie, avoient précédé son histoire de l'Arianisme qu'il publia en 1673, & qui fut son premier ouvrage historique. L'année suivante il donna l'histoire des Iconoclastes; & en 1675, celle des Croisades, ouvrage rempli de faits également curieux & intéressans, & écrit avec tout le feu de l'imagination la plus vive & la plus brillante; point de sujet aussi qui parut mieux convenir au génie & au style de ce célebre écrivain. Des guerres, des batailles, des siéges, des catastrophes extraordinaires, des prodiges de valeur sans nombre, ouvroient un vaste champ au rare talent qu'il avoit de tracer des portraits, & de faire des descriptions qui émeuvent l'ame. L'on ne peut nier qu'il n'eût été à souhaiter que la trop grande vivacité de son imagination eût été accompagnée d'un peu plus de sagacité dans la discussion des faits qu'il rapporte, ce qu'il ne fait pas toujours avec toute l'exactitude & toute la fidélité qu'exige l'histoire; mais c'est assurément pousser la critique trop loin, que de prétendre que ses ouvrages doivent être plutôt regardés comme des romans historiques, que comme de véritables histoires. Les Luthériens & les Calvinistes dont il a écrit l'histoire, ont saisi cette idée, & lui ont donné cours; mais le célebre M. Baluze, juge compétent dans cette

matiere, a pensé bien différemment des ouvrages de cet illustre écrivain. Il assure qu'*il ne seroit pas embarrassé à justifier tous les évènemens dont cet historien fait mention dans ses ouvrages.*

Ils étoient reçus trop favorablement du public, pour que l'auteur ne fût pas encouragé à lui faire de tems en tems de nouveaux présens; & c'étoit-là une espece de tribut annuel qu'il sembloit s'être imposé. Il laissoit passer peu d'années qui ne fussent marquées par l'édition de quelque nouvelle histoire de sa composition. En 1677 il donna l'histoire du schisme des Grecs, en 1678 celle du schisme d'Occident, en 1679 il publia la décadence de l'Empire depuis la mort de Charlemagne; & en 1680 il commença à faire paroître son histoire du Luthéranisme, qui fut suivie de celle du Calvinisme, imprimée en 1682.

Ce fut cette même année-là qu'ayant écrit contre la cour de Rome en faveur des propositions de l'assemblée tenüe cette même année, il fut obligé de sortir de la société par ordre du pape Innocent XI. L'autorité du roi auroit pû le protéger puissamment; mais l'intérêt de la compagnie qu'il considéra toujours comme sa mere, & pour qui il eut pendant toute sa vie autant de tendresse que de respect, l'obligea de supplier lui-même Sa Majesté de lui permettre d'en sortir, *pour éviter*, dit il, *certains fâcheux embarras où les Jésuites se seroient trouvés à son occasion.*

Une pension dont Sa Majesté le gratifia, lorsqu'il fut sorti de la société, fut la récompense de son zéle à soutenir la gloire & les intérêts de sa patrie. Retiré à Saint Victor il y continua ses travaux littéraires avec une nouvelle ardeur En 1683 il donna son histoire de la ligue; ouvrage curieux, dit l'abbé Lenglet; on y trouve la piece fondamentale de la ligue, qui est l'acte d'association de la noblesse Françoise.

A cet ouvrage succéda l'histoire du pontificat de saint Grégoire le Grand, & celle du pape S. Leon; mais

cette derniere ne fut publiée que quelque tems après la mort de l'auteur. Son traité historique sur les prérogatives de l'église de Rome parut en 1685. Dans cet ouvrage il se propose de prouver, » 1° que le pape est le » véritable chef de l'église; 2° qu'il n'a point reçu de » Jesus-Christ une puissance sans bornes. Après avoir » démontré qu'il est nécessaire que l'église universelle ait » un chef visible, qui soit l'origine & le centre de l'unité » de toutes les églises particulieres, & que Jesus-Christ » a conféré à S. Pierre & aux evêques de Rome ses » successeurs, cette glorieuse qualité de chef visible de » l'église, il expose quelles sont les prérogatives attachées » à cette primauté. Il dit, 1° qu'elle donne au pape la » sur-intendance sur tout ce qui regarde le gouverne» ment & le bien de toute l'église en général; 2° que » c'est au pape qu'on doit s'adresser pour avoir ses ré» ponses sur des difficultés qui peuvent naître en des » points qui regardent la foi, le réglement des mœurs, » ou les coutumes générales; 3° que c'est lui qui a droit » de convoquer les conciles pour le spirituel, & d'y » présider par lui-même ou par ses légats; 4° que puis» que par sa dignité de chef, il est élevé au-dessus » de tous les évêques & de tous les synodes, on » peut appeller à son tribunal de tous les évêques & » de tous les synodes particuliers; 5° que c'est à lui » de juger des causes majeures; 6° qu'il a le droit de » juger des causes des évêques, des métropolitains, des » primats & des patriarches. Quant à l'infaillibilité du » pape, l'auteur la combat par l'exemple des papes qui » ont erré, par les rétractations de quelques-uns, & » par l'aveu que d'autres ont fait qu'ils étoient sujets » à l'erreur. A l'égard de la supériorité du pape sur le » concile géneral, il dit que cette question n'a été müe » que depuis le concile de Pise de l'an 1409; qu'avant » cela on ne doutoit point que le concile ne fût au» dessus du pape. Il le prouve, 1° par ce principe, que » c'est le Saint-Esprit, qui dans les définitions de foi,

prononce

» prononce par l'organe du concile, 2° par divers faits qui » montrent que les conciles ont examiné les jugemens » des papes, 3° par la confession des anciens papes » qui ont toujours reconnu qu'ils étoient soumis aux » conciles, & qu'ils étoient obligés de se servir de leur » puissance selon les canons, 4° par les décrets des con- » ciles de Constance & de Bâle. L'auteur montre en- » suite que le pape n'a aucun droit de déposer les rois, » & de transférer leurs états à d'autres, quand il le juge » nécessaire pour le bien de la religion; que cette pré- » tention est contraire à la parole de Dieu & au sen- » timent des anciens papes; que Gregoire VII a été le » premier qui ait entrepris la déposition des rois; en- » fin il fait voir, ajoute M. Dupin qui nous fournit cet » extrait, que la puissance de lier & de délier que Je- » sus-Christ a donnée à l'église, ne regarde que les ames » & le spirituel.

Ce fut par cet ouvrage que M. Maimbourg termina sa carriere littéraire. Il travailloit à une histoire du schisme d'Angleterre, quand il fut surpris d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva de ce monde le 13 Août de l'année 1686, étant âgé de soixante-dix-sept ans.





CESAR VICHARD DE S. REAL.

CESAR VICHARD DE S. REAL, plus connu par ses ouvrages généralement estimés, que par l'histoire de sa vie, eut pour ayeul un juge-mage de Tarantaise, & pour pere un conseiller au sénat de Chamberi. Il naquit certainement dans cette derniere ville, où sa famille connuë sous le nom de Vichard, tient encore aujourd'hui un rang distingué ; mais on ne sçait ni le jour, ni même l'année de sa naissance, on ignore de même les particularités les plus intéressantes de sa vie. Tout ce que l'on en sçait, dit l'éditeur de ses ouvrages, » c'est qu'il vint fort jeune en France, & qu'a-» près y avoir été quelque tems disciple du fameux Va-» rillas, avec lequel il se brouilla pour certains pa-» piers que celui-ci prétendoit qu'il lui avoit enlevés, » il ne tarda point à se faire connoître à Paris. Quel-» ques ouvrages qu'il y publia, lui acquirent bientôt » de la réputation, & le firent regarder comme un ha-» bile écrivain. En 1675 il retourna à Chamberi, & » passa de-là en Angleterre avec la duchesse Mazarin ; » mais il n'y resta que fort peu de tems, & revint bien-» tôt à Paris. Il y vécut fort long-tems en simple clerc, » sans titre ni dégrés, & uniquement occupé du soin » de ses études.

» Il y publia divers nouveaux ouvrages, dont quel-» ques uns lui attirerent des disputes littéraires avec » plusieurs sçavans, une entr'autres, avec le célebre M. » Arnauld, dont les disciples l'accuserent de Socinianis-» me, & deux autres avec M. Amelot de la Houssaye, » & avec l'auteur des réflexions sur l'usage présent de

» la langue françoise. Il se retira en Savoye en 1692, » & mourut la même année à Chamberi, apparem» ment assez peu avancé en âge, mais certainement » aussi peu accommodé des biens de la fortune, que » le sont pour l'ordinaire les gens de lettres.

» C'étoit un homme de beaucoup d'esprit & de pé» nétration, grand ennemi de ces éloges intéressés, dont » la plûpart des auteurs font entr'eux un commerce si » honteux & si méprisable, mais d'ailleurs un peu trop » sensible aux traits de la critique : il aimoit beaucoup » les sciences, & sur-tout l'histoire à laquelle il s'étoit » particuliérement attaché, & qu'il vouloit qu'on étu» diât d'une maniere toute différente de celle dont on » l'étudie d'ordinaire. Il s'étoit extrêmement appliqué à » la Romaine, laquelle au jugement d'un excellent cri» tique, il étoit très-capable de bien traiter, & dont » en effet il nous a éclairci divers morceaux d'une ma» niere si satisfaisante, qu'un des plus polis écrivains » de nos jours n'a point fait difficulté de se servir de » la plûpart de ses recherches.

» Quelques critiques, à la vérité, lui ont reproché d'a» voir employé des anecdotes, non seulement fort sus» pectes, mais même absolument fausses ; d'autres se » sont plaint que quelques-unes de ses réflexions étoient » trop rafinées & trop recherchées, & d'autres enfin » ont trouvé quelque chose à redire dans son style, & » particuliérement dans celui de ses œuvres posthumes, » qu'il n'a sans doute point eu le tems de revoir & de » retoucher ; mais en général ses écrits ont toujours » été très-bien reçus du public, & les personnes mêmes » qui y ont trouvé les défauts dont on vient de parler, » n'ont pû leur refuser les applaudissemens qu'ils mé» ritoient si légitimement d'ailleurs, ni disconvenir » qu'ils ne fussent remplis de remarques solides & sen» sées, & de réflexions utiles & ingénieuses.

Quant au reproche que l'on fait à cet auteur, d'avoir employé des anecdotes très-suspectes, cela doit

s'entendre particuliérement de son histoire de Dom Carlos, & de la conjuration des Espagnols contre Venise. » Les lecteurs, disent les Journalistes de Trévoux, ne » sont pas peu surpris de voir développer dans ces his» toires les vües les plus secrettes, & les sentimens les » plus intimes des acteurs qu'on met sur la scene, sans » que l'auteur cite aucun garant de ce qu'il avance. » Par-là la vérité se trouve tellement confondüe avec » les conjectures de l'auteur, ou avec d'autres faits sus» pects, qu'il n'est pas aisé de discerner le vrai du faux: » on dira peut-être qu'il n'a prétendu donner l'histoire » de Dom Carlos, que comme un roman, & que c'est » pour cette raison qu'il lui a donné le titre de Nou» velle historique; mais si cela est, on aura de la peine » à comprendre pour quoi il affecte de citer à la tête » de cet ouvrage, un long catalogue d'historiens, dont » il assure qu'il a tiré tout ce qu'il raconte, comme si » en effet il ne racontoit rien que de vrai & d'avéré.

Les Œuvres de M. l'abbé de S. Real imprimées à Paris en 1724, renferment quatre volumes *in*-12.

Le premier contient sept discours sur l'usage de l'histoire, une histoire de la conjuration des Gracques, une relation des affaires de Marius & de Scylla, des considérations sur Luculle, & des entretiens sur divers sujets de l'Histoire Romaine, qui portent le titre de *Cesarion*.

» M. l'abbé Lenglet, dit que l'on trouve dans le pre» mier de ces ouvrages, intitulé *de l'usage de l'histoire*, » un esprit de réflexion, lequel ayant lieu de n'être pas » content de la sécheresse avec laquelle on étudie l'his» toire, vouloit qu'on ne la regardât pas moins com» me un tableau de la sagesse & de la folie des hom» mes, que comme le récit de leurs actions & de leurs » vertus; ainsi ce traité tend à nous faire faire les ré» flexions nécessaires sur cela; il seroit à souhaiter que » les remarques judicieuses dont il est plein, fussent d'un » style plus serré & plus correct.

Le second volume renferme des considérations sur

divers sujets, sçavoir sur le meurtre de César, sur Lepide, sur Marc-Antoine, sur Auguste, sur Livie, sur Julie, sur l'infidélité des Dames Romaines, sur les spectacles des Romains, & une vie de Jesus-Christ qui n'est pas à beaucoup près le meilleur des ouvrages de cet auteur.

Le troisiéme comprend un éclaircissement sur le discours de Zachée à Jesus-Christ, l'histoire de Dom Carlos, celle de la conjuration des Espagnols contre Venise, avec divers extraits que quelques écrivains ont faits de quelques-uns des ouvrages de l'auteur.

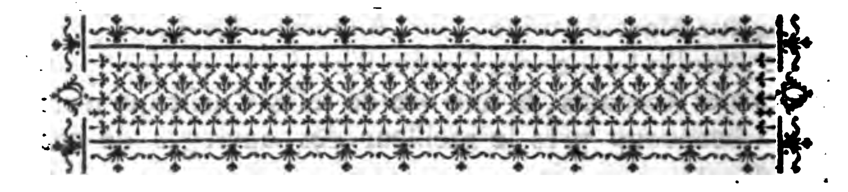
Enfin on trouve dans le quatriéme volume divers traités de philosophie, de morale & de politique, avec une longue dissertation sur la critique.

Le même auteur nous a encore donné les mémoires de madame la duchesse de Mazarin, un traité excellent de la valeur, les deux premiers livres des lettres de Ciceron à Atticus, traduites en françois avec des remarques, la relation de l'apostasie de Geneve, l'apologie de Pomponius Atticus, & le panégyrique de la régence de Madame Royale, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye.

Quant aux œuvres posthumes données en trois volumes *in*-12, sous le nom de M. l'abbé de S. Real, plusieurs prétendent que ce sçavant n'y a aucune part; & ils les attribuent presque toutes à M. le marquis de la B+... gentilhomme d'Avignon. + la Bastie

On a donné à Paris en 1745 une nouvelle édition des ouvrages de ce célebre écrivain en trois volumes *in*-4° & en six volumes *in*-12, plus correcte & plus ample que les précédentes.





ADRIEN DE VALOIS.

ADRIEN DE VALOIS, non moins illustre dans la république des lettres, que Henri de Valois son frere, dont nous avons déja parlé, naquit à Paris le 14 Janvier 1607. Animé par l'exemple de son frere, il fit comme lui de rapides progrès dans ses études qu'il commença, & qu'il acheva à Paris dans le college des Jesuites. Les pere Sirmond & Petau, Mrs Bignon, Rigault, Florent du Bosquet, Dupuy, & plusieurs autres illustres sçavans dont il s'étoit concilié l'estime, se firent un plaisir de l'aider du secours de leurs lumieres. Son ardeur à en profiter, jointe aux plus heureuses dispositions, le rendit habile en peu de tems. Il se distingua sur-tout par la parfaite connoissance qu'il acquit de notre histoire.

Ce ne fut qu'après avoir consacré plusieurs années à la recherche des monumens les plus authentiques de cette histoire, qu'il entreprit le grand ouvrage, dont le premier volume parut en 1646. Là, il expose dans un grand jour l'origine des anciens François, & raconte leurs exploits les plus mémorables, depuis l'empire de Valerien, jusqu'au regne du vieux Clotaire, c'est-à-dire, depuis l'an 254, jusqu'à l'an 752. A la tête de ce premier volume, est une table chronologique des actions les plus remarquables des François, avec une notice des provinces & des villes les plus considérables qui composoient leur empire.

Continuellement livré à la composition de cet excellent ouvrage, il en fit paroître le second & le troi-

siéme volume en 1658. Dans le second, se trouve une histoire détaillée de tout ce qui s'est passé de plus intéressant depuis la mort du vieux Clotaire, jusqu'au regne de Clotaire le jeune. Même diligence, même exactitude, même érudition dans ce second volume que dans le premier. On remarque que l'auteur ne s'est point toujours rendu à l'autorité de Grégoire de Tours, presque le seul historien de ce tems-là ; souvent il l'abandonne, ou il le redresse, en faisant voir évidemment bien des fautes qui venoient moins de l'ignorance des copistes, que de la négligence de cet historien. M. de Valois s'étoit mis en état de faire ces corrections, par le soin qu'il avoit eu de confronter les œuvres de Fredegaire, les annales de Metz, & quantité d'autres manuscrits, avec les livres imprimés.

Le troisiéme volume composé avec le même soin que les précédens, contient une exposition exacte de tous les événemens les plus mémorables arrivés depuis le regne du jeune Clotaire, jusqu'à la déposition de Childeric.

» Il faut avoüer, dit le pere le Cointe, que cette » histoire est écrite avec tant de soin & d'élégance, » qu'elle peut servir d'un excellent commentaire, sur » ce que Grégoire de Tours, Frédegaire, & d'autres » anciens auteurs, avoient écrit de notre histoire, d'un » style rude & tout-à-fait barbare. M. le Gendre ajoute, » que c'est moins une histoire, qu'un ouvrage de cri- » tique, rempli de la plus profonde érudition.

Les matériaux que M. de Valois avoit amassés pour la composition de ce grand ouvrage, lui servirent à celle de sa notice des Gaules qu'il publia en 1675. C'est dans cet ouvrage, où l'auteur fait remarquer une foule de fautes qui se trouvent dans la description que Ptolomée nous a laissée des Gaules. M. de Valois, en lisant attentivement les géographes & les historiens grecs & latins ; qui traitent de quelque partie de l'histoire de France, avoit eu soin de faire de judicieuses remarques sur tout ce qu'ils disoient des pays, des mon-

tagnes, des forêts, des fleuves, des isles, des ports, des villes, des monasteres, des évêchés; & ce sont ces recueils qu'il a fait entrer dans cette notice, où il n'avance rien qui ne soit appuyé sur les monumens les plus certains de l'antiquité.

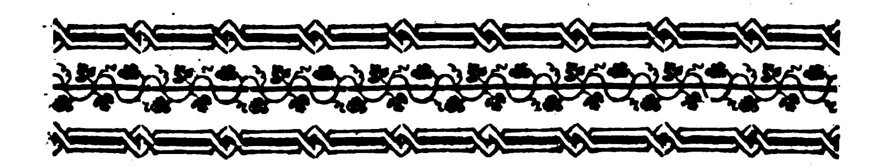
Cet ouvrage avoit été précédé d'une dissertation sur l'église de Saint Vincent, que M. de Valois prétend contre M. de Launoy, avoir été un monastere dès son commencement, de même que celle de Saint Denis, & d'un traité historique sur les anciennes églises de Paris. Il avoit aussi procuré l'édition de deux poëmes, dont l'un est un panégyrique de l'empereur Berenger, & le second est une espece de satyre composée par Adalberon, évêque de Laon, contre les vices des religieux & des courtisans. Une gratification dont le roi l'honora en 1664, quatre années après qu'il l'eut nommé son historiographe, lui donna occasion de composer un éloquent discours, où il loüa Sa Majesté d'avoir non seulement rendu par sa clémence la paix à l'Europe, mais encore d'y avoir rétabli par sa libéralité les sciences & les beaux arts.

Deux années après, sçavoir en 1666, M. de Valois publia un petit traité, où il démontre la fausseté d'un prétendu fragment de Petrone, trouvé à Trau en Dalmatie; il fait voir que cet auteur étoit Gaulois, & qu'il vivoit sous le regne d'Antonin, & non sous celui de Neron, comme on le croit communément.

Les autres ouvrages de ce célebre historien, sont l'histoire de la vie de M. son frere, une seconde édition des œuvres d'Ammien Marcellin, enrichie de nouvelles notes; & deux dissertations, l'une où il prétend faire voir contre le pere Chiflet Jesuite, que les seize années du regne de Dagobert, doivent être comptées, non du jour de la mort de Clotaire; mais de la trente-neuviéme année de son regne; & dans la seconde, il défend divers endroits de sa notice des Gaules, qu'un savant Bénédictin avoit attaqués.

M.

M. de Valois, à l'exemple de M. son frere, se maria dans un âge fort avancé, & eut deux enfans de son mariage, un fils dont il cultiva l'éducation avec autant de soin que de succès, & une fille morte en bas âge. Cet illustre sçavant mourut le 20 Juillet 1692, dans sa quatre-vingt-cinquiéme année. Après sa mort, M. son fils fit imprimer un recueil sous le titre de *Valesiana*, qui contient les pensées critiques, historiques & morales, & les poësies latines, avec quelques bons mots de M. de Valois.



MELCHISEDECH THEVENOT.

MELCHISEDECH THEVENOT, garde de la bibliotheque du roi, l'un des plus célebres voyageurs du dernier siécle, naquit à Paris vers l'an 1619. Après avoir fait ses études avec beaucoup de succès, il s'arracha du sein de sa famille pour parcourir les principales parties de l'Europe. Ce fut envain que sa mere, dont il étoit tendrement chéri, voulut le retenir : entraîné par la passion extrême qu'il avoit de voir les pays étrangers, il en sollicita la permission avec de si vives instances, que sa mere ne put la lui refuser.

Nous ne le suivrons pas dans tous ses voyages, dont il a donné une ample relation, généralement estimée. Quoiqu'il se fût d'abord proposé de voir l'Europe entiere, il n'en parcourut cependant qu'une partie; mais s'il mit des bornes si étroites à ses voyages, il n'en mit point au désir de profiter des voyages des autres, en cherchant les occasions d'entretenir ceux qui avoient été aux extrêmités de l'ancien & du nouveau monde,

s'informant de ce qu'ils y avoient observé de plus rare, & n'oubliant rien de ce qui concerne l'histoire naturelle de chaque pays, la température de l'air, la fertilité du terroir, les mines & les métaux, la source & le cours des rivieres, les diverses espéces de plantes & d'animaux, les inclinations & les mœurs des habitans, leur gouvernement, leur commerce & leur religion. Ce fut des instructions qu'il reçut de leur bouche, & des Mémoires qu'ils lui communiquerent, qu'il composa la relation des voyages qu'il donna au public.

Dix ans après, il fit imprimer une suite de la quatriéme partie, où entr'autres choses, on voit la description d'un niveau qu'il a inventé, qui est beaucoup plus juste, & plus sûr que tous ceux dont on s'étoit servi jusqu'alors, & qui d'ailleurs facilite l'observation des longitudes, & celle de la déclinaison de l'aimant.

La grande connoissance qu'il avoit de la physique, lui mérita une place dans l'académie des sciences, où il fut reçu en qualité de Physicien en 1685.

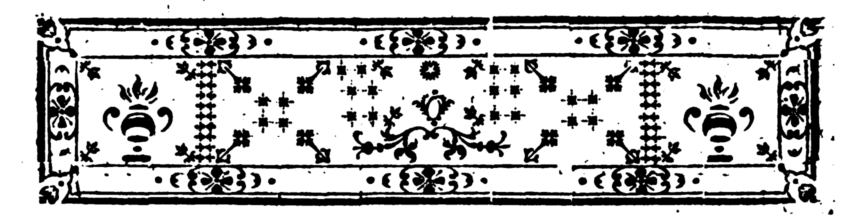
Mais le mérite de ce grand homme ne se bornoit pas à cette seule science; il en est peu qu'il n'ait embrassées, & dont il n'ait fait une étude particuliere. Pendant toute sa vie il ramassa des livres de toutes sortes de sciences, & principalement de philosophie, de mathematiques, de politique & d'histoire. Plus ils étoient rares, plus il étoit animé du désir de se les procurer & de les lire. Lorsqu'il fut chargé de la garde de la bibliotheque du roi, il vérifia, que quoiqu'elle fût une des plus riches de l'Europe; il y manquoit plus de deux mille volumes qui se trouvoient dans la sienne. Outre les livres imprimés, il acheta quantité de manuscrits en françois, en anglois, en espagnol, en italien, en latin, en grec, en hébreu[illegible], en syriaque, en arabe, en turc & en persan. Il lisoit les manuscrits de ces cinq dernieres langues, [illegible] en connoissoit les beautés, et se faisoit un plaisir de les communiquer à ceux qui les entendoient; il engagea un de ses amis à en traduire quel-

ques-uns des plus curieux, & ne craignit pas de faire à ce sujet des dépenses considérables. Les marbres dont M. de Nointel lui fit présent au retour de son ambassade de Constantinople, & sur lesquels il se voit des bas-reliefs & des inscriptions de près de deux mille ans, peuvent être joints aux autres piéces curieuses de sa bibliotheque.

Eloigné de toute vûe d'ambition, presque toute sa vie se passa sur les livres, sans qu'il songeât à se procurer aucun emploi. Il en eut pourtant deux qu'il dut uniquement à la supériorité de son mérite & de ses talens; l'un fut d'assister au Conclave tenu après la mort d'Innocent X, & l'autre de négocier avec la république de Genes en qualité d'envoyé du roi.

Son tempérament naturellement robuste, lui procura l'avantage de jouir sans interruption d'une parfaite santé jusqu'au mois d'Octobre de l'année 1691, qu'il fut attaqué d'une fiévre double-tierce, dont il espéroit de guérir par la seule diette; mais sa trop grande abstinence ayant diminué ses forces, à mesure que le mal augmentoit, il succomba sous sa violence, le mercredi 29 du même mois, dans la soixante & onziéme année de son âge.





PAUL PELLISSON FONTANIER.

PAUL PELLISSON FONTANIER, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, abbé de Gimont, & prieur de Saint Orens d'Ausch, naquit à Beziers en 1624. La famille des Pellissons est descendüe par les femmes, de celle de du Bourg, célebre par le grand Anne du Bourg, conseiller au parlement de Paris, & par Antoine du Bourg, chancellier de France sous François I. Cette famille s'est toujours fort distinguée dans la robe; Raimond Pellisson, le bisayeul de l'illustre sçavant dont nous faisons l'éloge, fut maître des requêtes, ambassadeur en Portugal, puis commandant en Savoye, lorsque François I se fut rendu maître de cette province, & enfin premier président du sénat de Chamberi. Le grand pere de M. Pellisson fut conseiller au parlement de Toulouse, & son pere étoit conseiller à la Chambre de l'Edit de Languedoc.

Né d'une mere zélée Calviniste, & qui étoit demeurée veuve fort jeune, il fut élevé dans la Religion prétendüe-réformée; il fit ses humanités à Castres, dans un college mi-parti de régens des deux religions, & qui étoit sous la direction d'un sçavant Ecossois nommé Morus, dont le fils a été le fameux Morus, Ministre de Charenton. M. Pellisson fut ensuite envoyé à Montauban pour y faire son cours de philosophie, & de-là il passa à Toulouse où il étudia en droit. Il n'a-

voit pas encore dix-neuf ans, qu'il donna une sçavante paraphrase des Instituts de Justinien. Peu de tems après, il vint à Paris, où le célebre Conrart, à qui il avoit été adressé, se fit un honneur de le présenter aux personnes les plus distinguées par la beauté de leur génie, ou par leur érudition.

M. Pellisson ayant été rappellé à Castres par des affaires domestiques, y suivit le barreau pendant quelque tems, & s'y fit admirer par son éloquence; mais une petite vérole qui lui survint, & qui le défigura au point de le rendre méconnoissable à ceux-mêmes avec qui il étoit le plus étroitement lié, l'obligea de se retirer à la campagne avec un de ses amis nommé de Ville-Bressieux. Ce fut pour complaire à cet ami, que M. Pellisson traduisit une partie de l'Odyssée d'Homere, où le bon M. de Ville-Bressieux s'imaginoit de pouvoir trouver le secret de la pierre philosophale.

M. Pellisson étant revenu à Paris, y acheta en 1652 une charge de sécretaire du roi, & fut reçu la même année à l'académie comme surnuméraire, distinction glorieuse que lui mérita la belle histoire qu'il avoit composée de cette illustre compagnie, qui fut si satisfaite de la lecture qu'il fit de cet ouvrage en pleine assemblée, qu'elle lui destina la premiere place qui viendroit à vaquer, & elle voulut qu'en attendant, il eût droit d'assister aux assemblées, & d'y opiner comme académicien. Le zele extrême que ce grand homme avoit pour la gloire du roi, l'engagea de se joindre à deux académiciens, pour donner de deux ans en deux ans, un prix de la valeur de trois cens livres à celui, qui au jugement de l'académie, auroit le mieux réussi à célebrer dans une piéce d'environ cent vers, quelques-unes des actions les plus éclatantes de Louis le Grand; c'est-là une dépense que M. Pellisson a faite tant qu'il a vécu, & qui a été continuée par l'académie, jusqu'à ce que M. de Tonnere, évêque de Noyon,

eût assigné une rente perpétuelle pour y satisfaire.

M. Fouquet sur-intendant des finances, qui connoissoit tout le mérite de M. Pellisson, fut charmé de se l'attacher, & de l'employer dans les affaires en qualité de son principal commis; mais la disgrace de ce ministre étant arrivée peu de tems après, M. Pellisson qui avoit eu beaucoup de part à sa confiance, n'en eut que trop à son infortune; il fut arrêté & conduit à la Bastille au mois de Septembre de l'année 1661, & n'en sortit que plus de quatre ans après. Cette longue captivité ménagée par la providence, fut pour M. Pellisson la source du plus grand de tous les biens; la lecture assidue qu'il fit de l'écriture-sainte, des saints peres, & des meilleurs controversistes, lui ouvrit les yeux sur ses erreurs, & il résolut dès-lors d'abjurer la religion dans laquelle il avoit été élevé. Pour se délasser d'une étude si sérieuse, il s'amusa à faire un poëme de plus de treize cens vers sous le titre d'Alcimedon; & comme on ne lui laissoit ni encre ni papier, il trouva le secret d'écrire ce poëme tout entier sur des marges de livres avec de petits morceaux de plomb que lui fournissoient les vîtres de sa chambre. Ce fut dans le tems même qu'il fut détenu à la Bastille, que le fameux le Fevre de Saumur lui dédia son Lucrece, & son traité de la superstition traduit de Plutarque.

Quelque tems après qu'il eut recouvré la liberté, il fit abjuration dans l'église soûterraine de la cathédrale de Chartres, entre les mains de M. Gilbert du Plessis-Praslin, alors évêque de Comminge; & pour se préparer à recevoir avec plus de fruit les sacremens de Confirmation & d'Eucharistie qui lui furent administrés par le même prélat, il alla faire une retraite de dix jours à l'abbaye de la Trappe; depuis ce tems-là, il célebra chaque année comme un jour de fête, le jour de son entrée dans le sein de l'Eglise Romaine, & il célebroit de même le jour de sa sortie de la Bastille,

en délivrant chaque année quelques prisonniers.

En 1671, M. Pellisson, directeur alors de l'Académie Françoise, répondit au nom de cet illustre corps au discours que Messire François de Harlai, nommé à l'archevêché de Paris, prononça le jour de sa réception à l'académie. Ce fut dans cette occasion que M. Pellisson fit ce beau panégyrique du roi, qui a mérité d'être traduit en latin, en espagnol, en italien, en anglois & même en arabe par un patriarche du Mont-Liban.

Il avoit été reçu maître des comptes à Montpellier en 1655, après avoir travaillé avec succès au rétablissement de cette compagnie qui avoit été interdite: il fut fait maître des requêtes en 1674, & fut nommé œconome de Cluni & de Saint Germain-des-Prez en 1675, fut proposé à l'administration du tiers des œconomats l'année suivante; & enfin il fut fait œconome de Saint Denis en 1679. Comme il avoit pris l'ordre de soûdiacre quelque tems après son abjuration, le roi lui donna l'abbaye de Gimont, & l'évêque du Belley vicaire-général de Cluni, le nomma au prieuré de Saint Orens d'Auch.

Louis XIV qui connoissoit toute la beauté du génie de ce grand homme, l'attacha à sa personne, & le choisit pour écrire l'histoire de son regne; mais M. Pellisson, convaincu qu'il n'étoit gueres possible qu'un écrivain seul fournît une si vaste carriere, crut devoir se renfermer entre la paix des Pyrennées, & celle de Nimegue.

Nous ne devons pas oublier une marque singuliere de bonté dont Sa Majesté l'honora en 1673. Ce prince ayant appris que l'on avoit volé à M. Pellisson, qui suivoit ordinairement Sa Majesté dans toutes ses campagnes, cent pistoles pendant la nuit, lui envoya le lendemain une pareille somme.

En 1676, M. Pellisson à la tête de l'académie, eut

l'honneur de haranguer ce grand roi sur la rapidité de ses conquêtes.

Outre un grand nombre de poësies chrétiennes, & autres que nous avons de cet illustre sçavant, & ses ouvrages en prose dont nous avons déja parlé, nous avons encore de lui la préface des Œuvres de Sarazin, le prologue de la Comédie des Fâcheux de Moliere, des réflexions sur les différences de la religion en quatre volumes, & une espece de Manuel de courtes prieres pour dire pendant la Messe. Il travailloit à un traité sur l'Eucharistie, lorsqu'il fut attaqué de la maladie qui termina sa vie, le 7 Février 1693, dans la soixante-neuviéme année de son âge. S'il ne reçut pas les derniers sacremens de l'église, c'est que l'extrêmité & & la briéveté de sa maladie ne lui en laisserent pas le tems. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avoit communié peu de tems avant sa mort, & que depuis son abjuration il s'étoit toujours signalé par un zéle extrême pour la défense de la religion.

Chacun sçait l'étroite amitié qui étoit entre ce grand homme, & l'illustre Mademoiselle de Scuderi, surnommée la Sapho de son siécle. Le célebre M. Menage, qui étoit l'ami particulier de l'un & de l'autre, long-tems avant la mort de M. Pellisson, avoit fait pour lui cette épitaphe sous le nom d'Achante.

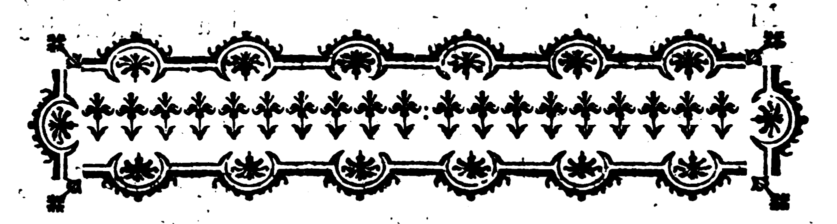
Icy gît le fameux Achante,
L'honneur des rivages françois;
Il tiroit après lui les rochers & les bois
Par les sons amoureux
De sa lyre charmante;
Passant, ne pleure point son sort,
De l'illustre Sapho que respecte l'envie,
Il fut aimé pendant sa vie,
Il en fut plaint après sa mort.

Mademoiselle

Mademoiselle l'Héritier consacra aussi à la mémoire de cet illustre sçavant, l'épitaphe suivante.

Toi, qui de Pellisson vois ici le tombeau,
Apprens qu'il fut pieux, qu'il fut bon, qu'il fut sage,
Qu'il fut par son sçavoir, l'ornement de notre âge,
Et qu'il eut le cœur noble, autant que l'esprit beau.
En marchant sur les pas de ses ayeux illustres,
Il remplit dignement le cours de treize lustres,
Toujours dans la vertu, toujours dans l'équité;
Aussi pour prix de sa droiture,
Le trépas dont souvent la loi paroît si dure,
Pour lui n'est qu'un passage à l'immortalité.





ROGER DE RABUTIN COMTE DE BUSSI.

ROGER DE RABUTIN COMTE DE BUSSI, lieutenant-général des armées du roi, & son lieutenant en Nivernois, naquit à Epiry le 18 Avril 1618. Le parti des armes qu'il embrassa dès sa plus tendre jeunesse, & où il se distingua par sa valeur, ne l'empêcha pas de cultiver le goût qu'il avoit pour les lettres. La beauté de son génie lui obtint en 1665 une place à l'académie, où il eut pour successeur M. l'abbé Bignon, qui dans le discours qu'il prononça le jour de sa réception, fit de son prédécesseur l'éloge suivant.

» Vous le sçaviez, Messieurs, dit-il, lorsque sans craindre l'ancienne antipathie des lettres avec les armes, » avec la cour, vous allâtes y choisir l'illustre académicien à qui j'ai l'honneur de succéder; jamais sçavant nourri dans le doux repos du parnasse, eut-il » plus de goût & plus d'érudition! On a mille fois entendu vanter à la renommée la politesse de son esprit, » la délicatesse de ses pensées, un noble enjoüement, » une naïveté fine, un tour toujours naturel & toujours nouveau, une certaine langue qui fait paroître » toute autre langue barbare. Pour achever son éloge, » dois-je ajouter qu'il a gémi de la gloire qu'il s'étoit » acquise; & les louanges que d'autres donneroient à » ses ouvrages, dois-je les donner à l'héroïque repentir qu'il en a marqué; ou plutôt, ne puis-je pas espérer qu'un jour nous admirerons ces travaux qu'un » âge plus mûr lui conseilla, & que cette histoire, digne, » s'il se peut, de l'auguste sujet à qui il consacra ses


le Febvre Pinx.
R. Gaillard Sculp.
MES.RE ROGER DE RABUTIN
Comte de Bussy, Mestre de Camp gñal de la
Cavalerie Françoise et Etrangere, Lieutenant geñal
des Armées du Roy, Peint à 55 ans. Mort en Avril 1693.
Paris chez Odieuvre, rue d'Anjou la derniere P. Cochere à gauche entrant par la rue Dauphine C.P.R.
Babel invenit et Sculpsit.

» veilles, lui conservera dans les siécles à venir une
» réputation aussi pure, que ses talens étoient singuliers?

L'ouvrage que M. l'abbé Bignon veut particuliérement désigner, & qui fut pour M. le comte de Bussy le sujet d'un long repentir, c'est son Histoire amoureuse des Gaules, écrite avec beaucoup d'esprit & d'élégance, & dans laquelle on remarque toute la délicatesse & toutes les finesses du goût de Petrone. Ce n'étoit point l'intention de ce seigneur de rendre cette histoire publique; mais en ayant imprudemment confié le manuscrit à une dame qu'il aimoit, & avec qui il se brouilla peu de tems après, cette dame pour se venger, eut la malice de rendre cet écrit public; mais ce ne fut qu'après avoir furieusement chargé les portraits des personnes de considération dont il étoit parlé dans cette histoire, & qu'elle vouloit animer contre le comte; elle y réussit en effet. Sur les plaintes qui furent portées au roi par les personnes qui étoient offensées dans cet écrit, M. de Bussy fut mis à la Bastille, & y demeura huit mois & demi. Y étant tombé malade, on lui permit d'en sortir; mais on l'obligea de donner la démission de sa charge de mestre de camp général de cavalerie, & il fut exilé dans ses terres où il resta dix-sept ans.

Dans une lettre qu'il écrivit au duc de Saint Agnan qui s'intéressoit vivement en sa faveur, il lui dit: » Que
» ne sçachant à quoi se divertir à la campagne, il se
» mit à écrire une histoire, ou plutôt un roman sa-
» tyrique, dans le dessein seul d'en divertir ses amis, &
» s'attirer de leur part quelque louange de bien écrire;
» que comme les véritables événemens ne sont jamais
» assez extraordinaires pour divertir beaucoup, il eut
» recours à l'invention, & que sans avoir le moindre
» scrupule du tort qu'il faisoit aux intéressés, parce qu'il
» ne faisoit quasi cela que pour lui, il écrivit mille
» choses qu'il n'avoit jamais oüi dire; il fit des gens heu-
» reux qui n'étoient pas seulement écoutés, & d'autres

» même qui n'avoient jamais ſongé de l'être ; & que » parce qu'il auroit été ridicule de choiſir deux femmes » ſans naiſſance & ſans mérite pour les principales hé- » roïnes de ſon roman, il en prit deux auxquelles nul- » les bonnes qualités ne manquoient, & qui même en » avoient tant, que l'envie pouvoit aider à rendre croya- » ble tout le mal qu'il en pouvoit inventer : je ſçai bien, » ajoute-t-il, qu'il y a dans mon procédé plus d'impru- » dence que de malice ; mais l'innocence de mes in- » tentions ne conſole pas les gens que j'aſſaſſine, puiſ- » qu'ils ſont auſſi bien aſſaſſinés que ſi j'en avois eu le deſ- » ſein ; ce qu'on peut dire en deux mots de tout ceci, » c'eſt que le public en me condamnant, doit me plain- » dre ; mais que les offenſés peuvent me haïr avec » raiſon.

Les preſſantes ſollicitations de M. le duc de Saint Aignan auprès de Sa Majeſté, procurerent à M. de Buſſy la permiſſion de venir de tems en tems à Paris ; & en 1681, le ſéjour lui en fut permis pour toujours ; il fut même rappellé à la cour l'année ſuivante, & le roi le reçut avec bonté ; mais ce fut ſans agréer ſes ſervices. M. de Buſſy fit encore différentes autres apparitions à la cour, & il écrivit bien des lettres au roi, pour lui témoigner le déſir extrême qu'il avoit de répandre ſon ſang en ſervant Sa Majeſté les armes à la main ; mais les offres réïtérées de ſes ſervices, ne purent lui obtenir l'unique choſe qu'il déſiroit le plus ardemment ; enfin il mourut à Autun le 9 Avril 1693, âgé de ſoixante & quinze ans. Il fut enterré dans l'égliſe de Notre-Dame, où on lit l'épitaphe ſuivante conſacrée à ſa mémoire.

» Ici repoſe haut & puiſſant ſeigneur, Meſſire Roger » de Rabutin, chevalier, comte de Buſſy, plus conſi- » dérable par ſes rares qualités, que par ſa grande naiſ- » ſance, plus illuſtre par ſes grandes actions qui lui at- » tirerent de grands emplois, que par ces emplois » mêmes.

» Il entra aussi-tôt dans le chemin de la gloire, que » dans le commerce du monde; & dès sa quinziéme » année, il préfera l'honneur de servir son prince aux » plaisirs d'une jeunesse molle & oisive.

» Capitaine en même tems que soldat; il fut d'abord » à la tête de la premiere compagnie du régiment de » Leonor de Rabutin, comte de Bussy son pere, & » bientot après colonel du régiment, qu'il n'achéta que » par des périls & par d'heureux succès; il ne dut aussi » qu'à sa conduite & à son courage, la lieutenance de » roi de Nivernois, & la charge de conseiller d'état.

« La fortune d'intelligence cette fois avec le mérite, » lui fit avoir la charge de mestre de camp de la ca- » valerie légère, le roi le fit ensuite lieutenant géné- » ral de ses armées à l'âge de trente-cinq ans; une si » prompte élévation fut l'ouvrage de la justice du sou- » verain, & non de la faveur d'aucun patron.

» Il joignit toutes les graces du discours à toutes cel- » les de sa personne, & fut l'auteur d'un genre d'é- » crire inconnu jusqu'à lui. L'Académie Françoise crut » s'honorer en lui offrant une place d'académicien.

» Enfin, presqu'au comble de la gloire, Dieu arrêta » ses prospérités; & par des disgraces éclatantes, il le » détrompa du monde dont il avoit été jusqu'alors oc- » cupé.

» Son courage fut toujours au-dessus de ses malheurs, » il les soutint en sujet soumis, & en chrétien résigné. » Il employa le tems de son exil à se bien instruire » de sa religion, à former sa famille, & à louer son » prince.

» Après avoir été longtems éloigné de la cour, il » y fut rappellé avec agrément, & honoré des bien- » faits de son maître.

» La mort le trouva dans de saintes dispositions; on » le perdit le neuviéme Avril 1693, en la soixante & » quinziéme année de son âge. Qui que vous soyez, » priez pour lui.

Louise de Rabutin, comtesse d'Alets, sa chere fille, & sa fille désolée, a voulu par cette épitaphe instruire la postérité de son respect, de sa tendresse & de sa douleur.

Les ouvrages de M. le comte de Bussy, sont deux volumes de Mémoires, sept volumes de lettres, l'histoire en abrégé de Louis le Grand, la vie de Madame de Chantal, & un discours à ses enfans sur le bon usage des adversités, & sur les divers événemens de sa vie.



ANSELME DE LA VIERGE MARIE.

HONNORE CAILLE DU FOURNY.

ANGE DE SAINTE-ROSALIE.

ANSELME DE LA VIERGE MARIE.

NOUS joindrons ici les éloges de trois sçavans illustres, qui, distingués dans le même genre de littérature, ont partagé le travail d'un ouvrage immense, l'un des plus utiles & des plus nécessaires dont la république des lettres ait été enrichie jusqu'à ce jour. C'est la grande histoire généalogique de la Maison Royale de France, & des grands officiers de la couronne, commencée par le pere Anselme, Augustin Déchaussé, puis continuée par M. du Fourny, & ensuite par le pere Ange aussi Augustin.

PIERRE GUIBOURS, connu sous le nom de pere ANSELME, qui étoit son nom de religion, naquit à Paris en 1625. Une ardeur égale pour l'étude & pour

la piété, lui fit tourner de bonne heure ses vûes vers la retraite. Agé de dix-huit ans, il se consacra à Dieu dans la congrégation des Augustins Déchaussés de France, & entra dans leur couvent de Paris le 3 Mars 1674. S'il se distingua par ses talens, il se fit encore plus admirer par sa ferveur & sa piété; avant que de songer à orner son esprit, il travailla à former son cœur par la pratique de toutes les vertus propres de son état. Il en remplissoit tous les devoirs avec une exactitude qu'il porta souvent jusqu'au scrupule. Simple, humble, modeste, indifférent pour tout ce qui s'appelle marque de distinction, il sembloit craindre de se produire au dehors; enseveli dans la retraite, il y consacra tous ses momens à la priere & à l'étude.

Son goût s'étoit tourné vers l'histoire, & il avoit, pour y réussir, les plus heureuses dispositions; un jugement solide, un esprit méthodique, une critique sûre, une mémoire facile accompagnée d'un amour extrême pour le travail, qui le livroit aux plus longues & aux plus pénibles recherches, sans que l'ennui qui y étoit attaché, fût capable de le rebuter.

Le premier fruit de tant d'heureux talens, fut son ouvrage intitulé, le *Palais de l'honneur*, qu'il publia en 1663. On trouve dans cet ouvrage, les généalogies des maisons de Lorraine & de Savoye, & de quelques autres des plus considérables de France, l'origine & l'explication des armes, devises & tournois, l'institution des ordres militaires, les cérémonies observées au baptême des enfans de France, au sacre de nos rois, & au couronnement de nos reines, quelques entrées solemnelles & pompes funebres, avec un traité du blason.

Le pere Anselme donna l'année suivante un autre ouvrage, sous le titre du *Palais de la gloire*, qui renferme les généalogies historiques des plus illustres maisons de France, & de plusieurs familles de l'Europe.

Ces premiers essais commencerent à répandre dans le monde sçavant, la réputation de leur auteur, & lui

gagnerent l'amitié & l'estime de plusieurs personnes zélées pour la gloire & l'avancement des lettres. De ce nombre furent le célebre M. Justel, Mrs Vijon d'Herouval & du Fourny auditeurs des comptes, qui se firent un plaisir de communiquer au pere Anselme, un grand nombre de piéces curieuses & intéressantes, & qui ne se montrerent pas moins empressés à l'aider du secours de leurs lumieres. Ce fut en particulier par les conseils de M. du Fourny, qui devint depuis l'ami particulier du pere Anselme, que ce laborieux écrivain entreprit son histoire généalogique de la Maison Royale de France & des grands officiers de la couronne, projet dont l'étendue ne pouvoit effrayer un homme pour qui le travail fut toujours un des plus doux délassemens.

+ Vijon d'herouval

En 1674 parut enfin cet excellent ouvrage. L'accueil favorable que lui fit le public, la promptitude avec laquelle fut enlevée cette premiere édition, encouragea l'auteur à en préparer une seconde qui fut considérablement augmentée. Son dessein étoit d'y joindre l'histoire généalogique des anciens ducs, comtes & barons du royaume, matiere qu'il avoit déja ébauchée; mais épuisé par une application trop assidüe au travail, & par les austérités d'une vie humble & pénitente, il mourut avant que d'avoir pû exécuter le vaste projet qu'il avoit formé. Il décéda le 17 Janvier 1694, âgé de soixante-neuf ans, dont il en avoit passé près de cinquante dans la religion, où pendant tout ce tems-là, il fut pour ses freres un modéle de la piété la plus édifiante, de l'humilité la plus profonde, & de la plus exacte régularité. Peu de tems avant sa mort, il avoit fait lui-même son épitaphe conçue en ces termes : *Cy gît un pauvre religieux d'une sincérité parfaite, qui vécut dans le monde sans intérêt, & dans le cloître sans ambition.* Dans les derniers jours de sa maladie, il remit entre les mains de son ami M. du Fourny, les amples mémoires qu'il avoit préparés pour une seconde édition, le pria de les revoir, d'y faire les changemens qu'il jugeroit convenables,

nables, ou même de les supprimer, s'il ne croyoit pas qu'ils dussent être donnés au public.

HONORÉ CAILLE DU FOURNY.

HONORÉ CAILLE seigneur du Fourny, naquit à Paris au mois de Septembre 1630. Il eut pour pere Jean Caille, seigneur du Fourny, sécretaire du roi. Sa mere fut Bonne de Mauroy, fille d'Honoré de Mauroy, seigneur de Batilly, de Verieres, de Saint Martin-sur-Seine, sécretaire du roi, & de Bonne le Lievre. Son ayeul, fut Jean Caille, auditeur de la chambre des comptes à Paris. M. du Fourny fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du 10 Décembre 1668. La grande connoissance qu'il avoit acquise de l'histoire de France, & de tous les monumens anciens qui y ont quelque rapport, lui mérita d'être choisi par le feu roi pour travailler à l'inventaire des titres de Lorraine, auquel il joignit des tables fort utiles. Il en remit une expédition au trésor des chartes, & les minutes furent portées à la bibliotheque du roi.

Après avoir passé deux années à Metz, il revint à Paris, où il donna tout son tems à la continuation du grand ouvrage dont le public attendoit avec empressement une seconde édition. Il ne se contenta pas de revoir & de corriger avec soin les manuscrits que son ami le pere Anselme lui avoit confiés, il y fit un grand nombre d'additions considérables; mais ce fut-là un travail dont sa trop grande modestie ne lui permit pas de se faire honneur dans le public. L'histoire généalogique de la Maison Royale de France, & des grands officiers de la couronne, réimprimée en 1712, parut en deux volumes *in-folio*, sans que M. du Fourny

eût voulu consentir qu'on y mît son nom. Cet ouvrage dédié au feu roi, fut présenté à Sa Majesté le 31 Mars 1712, par le pere vicaire-général des Augustins Déchaussés de la province de France.

Le célebre M. du Fourny mourut le 20 Février de l'année suivante, âgé d'environ quatre-vingt-deux ans, & fut inhumé dans l'église de S. Paul sa paroisse. Il avoit épousé Anne Parent, fille de Jean Parent payeur des rentes, & de Jeanne de Launay. Il eut trois filles de ce mariage, Anne-Bonne Caille, mariée à Eugene de Baugy, seigneur de Fay, capitaine de Dragons dans le régiment de la mestre de camp générale, Marie-Thérese Caille, femme de Gilbert-René des Vaux-de-Levaré, chevalier, seigneur de Boisberant au Maine, & une troisiéme qui fut religieuse à Chelles.

ANGE DE SAINTE ROSALIE.

LE pere ANGE DE SAINTE ROSALIE, religieux de la congrégation des Augustins Déchaussés de la province de France, issu d'une honorable famille de Blois, naquit dans cette ville au mois de Janvier 1665. Son nom dans le monde, étoit François Raffard. Un esprit vif & plein de feu, joint à une application sérieuse à l'étude, le distingua dans toutes ses classes. Fidele à la grace qui l'appelloit à l'état religieux, il fit de bonne heure à Dieu un généreux sacrifice de tout ce qui auroit pû l'attacher au monde. Agé de dix-sept ans, il quitta la maison paternelle, & vint à Paris, où il prit l'habit chez les Augustins Déchaussés au mois de Février 1671, & y fit profession le 22 Février de l'année suivante.

Appliqué par ses supérieurs à l'étude de la philosophie, puis à celle de la théologie, il fournit cette double

carriere avec les plus glorieux succès ; mait s'il se fit admirer par la beauté de son génie, il ne se distingua pas moins par sa ferveur à remplir dans toute leur étendüe tous les devoirs de son état.

Son zele soutenu d'un talent singulier pour l'éloquence de la chaire, le livra pendant quelques années au ministere de la parole, & par-tout il fut goûté & applaudi. Plusieurs fois leurs Altesses Royales M. le duc & Madame la duchesse d'Orléans, M. le duc de Chartres & Mademoiselle, lui firent l'honneur de l'entendre à Paris & à Versailles, & lui donnerent d'éclatantes marques de leur estime. Madame sur-tout eut toujours pour lui une considération particuliere, & elle lui fit l'honneur de la lui témoigner dans bien des occasions.

Cependant le pere Ange emporté par la forte passion qu'il eut toujours pour cette partie de l'histoire, qui a pour objet les généalogies des grandes maisons, renonça à toute autre occupation pour s'appliquer uniquement à cette étude. Le premier ouvrage qu'il composa en ce genre, fut un nombre considérable de nouveaux articles, qui furent insérés dans le grand Dictionnaire historique de l'édition de 1704, & de celle de 1707.

Jugé seul capable de pouvoir satisfaire aux désirs du public, qui paroissoit souhaiter ardemment la suite de la grande histoire généalogique de la Maison de France, commencée par le pere Anselme, & continuée par M. du Fourny, ouvrage dont la seconde édition avoit été enlevée en bien peu de tems, le pere Ange fut rappellé de la province du Roussillon, & dès qu'il fut arrivé à Paris, on lui remit généralement tous les Mémoires que ses prédecesseurs avoient laissés, & dont ils n'avoient point encore fait usage, ou qui ayant été employés, le pouvoient être plus utilement, lorsqu'ils auroient été revus avec soin ; & ce fut-là une des premieres attentions du nouvel éditeur, mais il ne borna pas son travail à de simples corrections. Les recherches

qu'il fit, & qui étoient toutes appuyées sur des titres authentiques, augmenterent de quatre volumes *in-folio* l'ouvrage dont il s'étoit chargé de donner la continuation.

Le premier volume renferme l'histoire généalogique & chronologique de la Maison Royale de France, corrigée & augmentée avec celle de la Maison de Portugal, composée sur les meilleurs auteurs de la nation.

Le second contient l'histoire des douze anciennes pairies. L'auteur commence par les six pairies ecclésiastiques, depuis environ l'an 1179, & il donne l'abrégé de la vie de chaque prélat, sur-tout par rapport à ses fonctions de pair. Si sa maison a été illustrée par quelque pairie laïque, ou par quelque charge de celles qui doivent être rapportées dans la suite de cette histoire, il marque simplement le nom de ses pere & mere; & il indique le chapitre où sa généalogie sera donnée en entier; si sa maison n'a pas eu de ces charges, il en donne la généalogie à la fin de son article. C'est ainsi qu'il a sçu faire entrer dans cet ouvrage plusieurs maisons illustres, dont il n'avoit point été fait mention dans les éditions précédentes du même ouvrage.

Le troisiéme & le quatriéme volumes offrent l'histoire de toutes les autres pairies qui ont subsisté, ou qui subsistent à présent; elles sont mises en leur rang, suivant la date de leur création; après avoir rapporté la généalogie de ceux qui ont possédé ces pairies, l'auteur rapporte celle des anciens seigneurs qui ont possédé ces terres avant qu'elles fussent érigées en pairies.

Dans le cinquiéme & le sixiéme volumes sont les sénéchaux, les connêtables, les chanceliers & les gardes des sceaux, les maréchaux de France & autres officiers de la couronne, & grands officiers de la maison du roi; viennent ensuite les anciens barons qui n'avoient pû avoir de place naturelle dans les autres tomes.

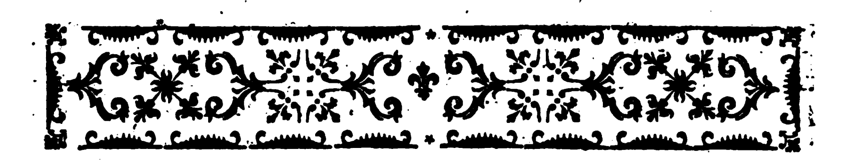
Le dernier volume est terminé par les statuts & le catalogue des chevaliers-commandeurs & officiers de


SEBASTIEN LE NAIN
de Tillemont, Né à Paris, le 30 May 1637.
Mort le 10 Janv. 1698. Agé de 60 ans.

l'ordre du Saint-Esprit, suivant leur rang de réception, depuis le 31 Décembre 1578, jour de la premiere promotion, jusqu'à celui de l'impression de l'ouvrage, dont les deux premiers volumes étoient sous presse, lorsque l'auteur mourut presque subitement le 4 Janvier 1726, âgé de soixante & onze ans. Le même ouvrage a été donné en neuf volumes *in-folio*, par le pere Simplicien, digne successeur des grands hommes dont nous venons de faire l'éloge, & que le pere Ange avoit associé à ses travaux littéraires.

Le pere Ange a encore donné en 1722 une nouvelle édition de l'état de la France qu'il augmenta de deux volumes, & qu'il eut l'honneur de présenter à Sa Majesté, qui avoit agréé la dédicace de cet ouvrage.

La supériorité de son mérite l'avoit élevé aux premieres charges de sa congrégation, & il avoit rempli avec distinction celles de prieur de la maison de Paris, de provincial & d'assistant général.



LOUIS-SEBASTIEN LE NAIN DE TILLEMONT.

LOUIS-SÉBASTIEN LE NAIN DE TILLEMONT, né à Paris le 30 Novembre 1637, eut pour pere Jean le Nain, maître des requêtes, & pour mere, Marie le Ragois, tous les deux distingués par une piété exemplaire; leur fils hérita de leur penchant à la vertu, & il la pratiqua dès sa plus tendre enfance. Agé de neuf à dix ans, il fut mis à Port-Royal, pour y être élevé par les vertueux & sçavans solitaires qui s'étoient retirés dans cette maison. Sous de si excellens maîtres,

il se perfectionna également dans les sciences & dans la piété. Après avoir glorieusement achevé le cours de ses études, il se livra tout entier à la lecture de l'écriture sainte & des peres ; & ce fut dans ces sources sacrées, qu'il puisa les lumieres de cette foi vive & agissante, qui fut constamment la regle de sa conduite.

Trop humble pour penser que son travail pût servir à l'instruction des autres, il recüeillit, dans la seule vüe de s'instruire & de s'édifier lui-même, tout ce qu'il put trouver de faits historiques sur la vie des Apôtres, & sur celle de leurs successeurs, & il forma le plan de son ouvrage sur celui qu'Usserius a suivi dans ses annales sacrées. Ceux qui le dirigeoient dans ses études, jugerent par le premier essai de son travail, que c'étoit-là le genre auquel il devoit consacrer ses talens ; mais comme la matiere étoit trop ample, ils lui conseillerent de se renfermer dans les six premiers siécles de l'église, portion la plus riche, quoique la plus épineuse d'un si vaste champ. La liaison essentielle qui se trouve entre les événemens de l'histoire de l'empire, & ceux de l'histoire de l'église, lui avoit appris qu'il falloit commencer par débrouiller les premiers, avant que d'entreprendre d'approfondir les autres ; & c'est ce qui l'engagea à travailler à son histoire des empereurs, & des autres princes qui ont regné durant les six premiers siécles de l'église, & qui fut suivie de ses Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, ouvrages tirés du sein des auteurs originaux, & bien souvent tissus de leurs propres termes.

» Ces Mémoires, dit M. Dupin, sont d'une recher-
» che presque infinie, & composés avec toute l'exacti-
» tude possible. L'histoire n'est qu'un tissu des passages
» des anciens auteurs, & quelquefois des modernes,
» dont M. de Tillemont fait une narration continüe, en
» y ajoutant de courtes réflexions. Les notes qui sont
» à la fin de chaque volume, sont excellentes & d'une
» critique très-exacte. Il est modeste dans ses expressions,

» juste dans ses citations, retenu dans ses décisions, » pieux & judicieux dans ses réflexions; il auroit été » seulement à souhaiter qu'il eût suivi une autre mé» thode dans son histoire, & qu'au lieu de composer » des vies détachées des saints, des hommes illustres » & des empereurs, & de traiter l'histoire de l'é» glise sous des titres différens, il eût fait des » annales à l'imitation de Baronius, ce qui n'empêche » cependant pas qu'on ne puisse tirer de grandes lumie» res de cet ouvrage, & qu'il ne soit également pro» pre à instruire & à édifier. Les sçavans y trouveront » quantité d'observations chronologiques & critiques, » pour exercer leur érudition, & les simples, un nom» bre infini de faits édifians, & de tems en tems de » courtes réflexions pour nourrir leur piété.

Ajoutons que c'est dans ces riches sources, qu'ont puisé du vivant même de M. de Tillemont, M. du Fossé auteur de l'histoire de Tertullien & d'Origene, & M. Hermant chanoine de Beauvais, auteur des vies de Saint Basile, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Chrysostome & de S. Ambroise. C'est encore à ces Mémoires qu'ont eu recours les sçavans hommes qui nous ont donné les nouvelles éditions de S. Cyprien, de S. Hilaire, de S. Ambroise, de S. Augustin, de S. Paulin, de S. Fulgence, & de plusieurs autres, tant pour l'histoire de la vie de ces Saints, que pour le discernement & la chronologie de leurs ouvrages. Si ces particularités sont demeurées secrettes pendant la vie de ce grand homme, c'est que toujours disposé à faire part de ses lumieres à ceux qui y avoient recours, il ne le faisoit qu'à une condition, qui étoit que ceux qu'il enrichissoit de ses connoissances, supprimeroient tout témoignage de leur reconnoissance; telle étoit l'humilité profonde de cet illustre écrivain; il semble même, que comme elle étoit la regle de toutes ses actions, elle étoit aussi l'ame de tous ses ouvrages, où on le voit avec étonnement ne proposer qu'en doutant, les opinions les plus infaillibles,

& confessant souvent que ses lumieres trop bornées, ne lui permettoient pas de hasarder des décisions qu'il croiroit peu sûres.

Pénétré d'un saint mépris pour soi-même, il refusa long-tems de s'engager dans le sacerdoce, & il n'y entra que parce qu'il ne put résister aux pressantes sollicitations de M. le Maître de Sacy son directeur, & à celles de M. Chouart de Buzenval évêque de Beauvais, dans le séminaire duquel il demeura quelques années. Il passa aussi cinq ou six ans chez le célebre M. Hermant, chanoine de l'église cathédrale de cette ville.

Un de ses amis avec qui il avoit été élevé, M. Thomas du Fossé, l'ayant rappellé à Paris, il habita deux ans avec lui. Quoiqu'il menât une vie fort retirée, tous ses momens étant partagés entre la priere & l'étude; cependant l'attrait qu'il sentoit pour une plus grande solitude, l'engagea à se retirer à la campagne dans la paroisse de S. Lambert, entre Chevreuse & Port-Royal.

Ayant été depuis ordonné prêtre en 1676, il se fit bâtir un petit corps de logis dans la cour de cette abbaye; mais il n'y demeura que jusqu'en 1679, que les solitaires qui habitoient cette maison, reçurent ordre de se retirer. M. le Nain prit donc alors le parti de venir demeurer à Tillemont près de Vincennes.

Environ trois ans après, le curé de S. Lambert étant tombé dangereusement malade, lui résigna son bénéfice, que l'humble M. de Tillemont n'accepta que dans la vüe de se dévoüer tout entier au salut des ames; mais M. son pere s'opposa à cette destination, qui d'ailleurs n'auroit pû avoir lieu, parce que la santé du curé de S. Lambert se rétablit parfaitement; ainsi M. de Tillemont revint dans sa solitude, où il continua de mêler la mortification d'une vie pénitente aux travaux d'une étude continuelle. Ses excessives austérités, & sa trop grande application, minerent enfin ses forces, & il tomba dans une maladie de langueur, qui l'enleva de

de ce monde le 10 Janvier 1698, dans la soixante-uniéme année de son âge.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on a encore de ce sçavant homme, une lettre au pere Lamy de l'Oratoire, sur la derniere pâque de Jesus-Christ, & sur la double prison de S. Jean-Baptiste; une autre lettre à M. l'abbé de Rancé, écrite au sujet du refus que l'on avoit fait à la Trappe, de laisser parler M. Wallon de Beaupuis à dom le Nain; des réflexions sur divers sujets de morale, des mémoires pour la vie de S. Louis, entreprise par M. de Saci, & achevée par M. de la Chaise. Ses ouvrages manuscrits les plus considérables, sont la vie de la bienheureuse Isabelle sœur de S. Louis; & l'histoire des rois de Sicile de la maison d'Anjou.



PIERRE-JOSEPH D'ORLEANS.

PIERRE-JOSEPH D'ORLEANS, né à Bourges le 6 Novembre 1641, a mérité par la politesse & l'élégance de son style, par la justesse de ses réflexions, & par sa judicieuse critique, de tenir un rang distingué parmi les plus célebres écrivains de son siécle. Ses études finies avec une distinction singuliere, il entra dans la compagnie de Jesus le 13 Juillet 1659. Il apporta dans la religion toutes les dispositions nécessaires pour en remplir parfaitement les devoirs, un penchant naturel pour la pieté, une ardeur extrême pour le travail, accompagnée d'une facilité de génie qui le rendoit propre à réussir dans toutes les sciences ausquelles on voudroit l'appliquer; il en est peu aussi dans lesquelles il ne se soit distingué.

Destiné après son noviciat à enseigner les belles-lettres, il les professa successivement en différens colleges, & ce fut par-tout avec le même éclat. Il s'appliqua particuliérement à l'histoire, & de bonne heure il forma son style sur celui des meilleurs auteurs de l'antiquité.

Ce jeune Jésuite ne brilla pas moins dans ses études de philosophie & de théologie. Après les avoir glorieusement achevées, il fut employé pendant plusieurs années à professer la rhétorique, nouvelle carriere où il se fit admirer par le rare talent qu'il avoit pour l'éloquence. Ce talent précieux, il le consacra depuis à la chaire, & ce fut avec les plus heureux succès. Les sermons qu'il nous a laissés, remplis de ces traits frappans qui caractérisent les grands orateurs, se feront lire autant de tems, que le goût de la véritable éloquence chrétienne se conservera dans toute sa pureté.

Mais le grand nom que cet homme illustre s'est fait dans la république des lettres, il faut convenir qu'il le doit principalement aux ouvrages historiques qui sont sortis de sa plume non moins brillante que solide. Le premier qu'il ait donné, est son histoire des deux conquérans Tartares, Chunchy & Camhy qui ont subjugué la Chine, imprimée en 1688. Cette conquête de la Chine par un prince Tartare, & dès-lors étranger à ce vaste empire, est une des plus considérables qu'il y ait eu dans cette nation; & nous pouvons ajouter que l'histoire de l'univers entier n'offre gueres de révolution plus extraordinaire que celle-là, ni qui soit remplie d'événemens plus merveilleux & plus rares; aussi peu d'histoires qui se fassent lire avec plus de plaisir que celle dont nous parlons.

La même année le pere d'Orleans publia la vie du pere Coton son confrere; mais selon M. l'abbé Lenglet, l'auteur y a omis plusieurs faits intéressans qui se trouvent dans la vie du même Jésuite, écrite en latin

par le pere Rouvier, & qui avoit été imprimée à Lyon en 1660.

A ces deux histoires succeda en 1690, celle de M. Constance premier ministre du roi de Siam, & de la derniere révolution de cet Etat. Si l'on en croit le même critique, le fond de cette histoire écrite en partie sur les relations & sur les mémoires du pere Tachard Jésuite, est fort équivoque; du moins est-il certain que bien des faits qui y sont rapportés, ne paroissent gueres s'accorder avec les Mémoires du comte de Forbin chef d'escadre, qui avoit connu particuliérement M. Constance, & qui n'avance presque rien dont il n'ait été ou témoin oculaire, ou dont il n'ait été exactement informé.

Nous avons encore du même auteur, la vie de Marie de Savoye reine de Portugal, & de l'Infante Isabelle sa fille, la vie du pere Ricci Jésuite, fameux missionnaire de la Chine, & celles de S. Louis de Gonzague, & de S. Stanislas; mais l'ouvrage qui a éternisé sa gloire, & qui a réüni en sa faveur les suffrages de tous les sçavans, aussi bien des Catholiques que des Protestans, c'est son admirable histoire des révolutions d'Angleterre, depuis le commencement de la monarchie, jusqu'en 1691, réimprimée plusieurs fois.

Le public a porté le même jugement de l'histoire des révolutions d'Espagne. On y remarque, comme il est » dit dans la préface de cet excellent ouvrage, les mê» mes graces & la même naïveté dans le fil des nar» rations, le même pinceau & la même fidélité dans » les portraits, même exactitude dans l'ordre des faits, » même discernement dans la critique, même élégance » & même énergie dans la diction. Si les révolutions » d'Espagne ne sont ni si fréquentes, ni si rapides que » celles d'Angleterre, elles sont en récompense plus di» versifiées. On peut dire même que l'histoire des révolu» tions d'Espagne a cet avantage sur la premiere, qu'elle » est en même-tems une histoire suivie du gouvernement

» de la nation. Chaque année y fait éclorre de nouvel-
» les dynasties, qui s'établissent sur les ruines de la do-
» mination Sarasine. L'auteur a sçu trouver l'art de rap-
» porter sous un même point de vûe, l'histoire de dif-
» férens petits Etats qui se formerent des débris de l'em-
» pire Mahométan, & de rappeller sans cesse son lec-
» teur par l'importance & par la variété des événe-
» mens, par la nouveauté & par la rapidité des objets qu'il
» fait succeder les uns aux autres; enfin par l'ingénieuse
» fécondité des événemens qu'il prépare. On y retrouve
» avec plaisir l'héroïsme des vertus guerrieres, soutenu
» des plus grands exemples de la magnanimité chré-
» tienne, & les ressorts de la plus artificieuse politique,
» quelquefois palliée sous les apparences de la religion,
» & déguisée sous le masque de l'équité.

L'auteur n'a pas eu la consolation de pouvoir met-tre la derniere main à ce grand ouvrage, qui a été depuis continué par deux de ses confreres, les peres Arthuis & Brumoy. Le pere d'Orleans n'a composé que le premier volume & le deuxiéme jusqu'à la page 449. Son dessein étoit de pousser cette histoire jusqu'à la mort de Ferdinand le Catholique inclusivement; mais une mort trop prompte l'enleva de ce monde le 31 Mars 1698 dans sa cinquante-septiéme année.



URBAIN CHEVREAU.

URBAIN CHEVREAU, plus illustre encore par son profond sçavoir, que par les glorieux titres dont il fut revêtu, naquit à Loudun le 20 Avril 1613. Dès ses premieres années, il eût une application extrême à l'étude, & de bonne heure il y fit de très-

grands progrès. Jaloux de sa liberté, qu'il regarda toujours comme le plus précieux de tous les biens, il passa la plus grande partie de sa vie à voyager, & par-tout il fut reçu avec distinction. Peut-être suffiroit-il d'apporter pour preuve de la supériorité de son mérite, l'honneur qu'il eut d'être fait sécretaire des commandemens de la reine Christine de Suede. De la cour de Stokolm, il passa successivement à celles de Cassel, de Copenhague, de Zell, d'Hanovre & de Brunswick; & dans toutes ces cours, ce fut même empressement à l'y retenir.

» Au sortir de Brunswick où j'avois demeuré assez » long-tems, dit-il lui-même dans le *Chevraana*, je » fus engagé de passer par Heidelberg, où M. l'Elec» teur Palatin me fit l'honneur de me venir voir avec » toute la maison électorale, & les principaux de son » conseil. J'y fus retenu avec le titre de conseiller, » quand je croyois retourner en France; Madame la » princesse Palatine douairiere, sœur de la reine de Po» logne, ménageoit alors le mariage de Madame la » princesse Electorale avec Monsieur. Comme elle ne » pouvoit être Madame en France, sans être de la re» ligion Romaine, & que M. l'Electeur n'eut jamais » souffert qu'un religieux de quelqu'ordre qu'il eût été, » ou un prêtre fût introduit dans sa cour, & que les » étrangers ne voyent point les princesses dans leurs » appartemens, j'eus un moyen sûr de voir celle-là; » & de plus la joie de la convertir, après avoir pris tou» tes les précautions & les mesures que je pouvois pren» dre. J'y employai dix-huit ou vingt jours, quatre heu» res par jour, sans qu'aucun en eût pû former le moin» dre soupçon; & quand Madame la princesse Electo» rale n'eut plus de scrupule, ni de doute à m'opposer, » j'écrivis en France à Madame la princesse Palatine, » & lui envoyai une copie de l'abjuration, dont j'avois » laissé l'original à un grand prince, de peur qu'il n'ar» rivât quelque changement. M. l'Electeur ayant eu des

» lettres de Madame la princesse Palatine, qui l'aver-
» tissoit qu'elle étoit sur son départ, lui donna rendez-
» vous à Strasbourg, d'où elle devoit conduire Madame
» la princesse Electorale. Elle avoit emmené avec elle
» le pere Jourdan Jésuite, pour voir si rien ne man-
» quoit à la nouvelle conversion; mais les choses étoient
» en si bon état, qu'il ne trouva plus rien à faire pour
» lui de ce côté-là. J'eus ordre de l'Electeur d'être de
» la suite jusqu'à Metz, où M. le maréchal duc du Ples-
» sis-Praslin épousa Madame au nom de Monsieur, &
» je retournai à Heidelberg, pour y rendre compte
» de ce qui s'étoit passé dans le voyage.

Après la mort de M. l'Electeur Palatin, M. Chevreau se détermina enfin à revenir en France. A peine y fut-il arrivé, que la supériorité de ses talens lui procura l'honneur d'être choisi pour être précepteur de Mgr le duc du Maine, emploi qu'il remplit si dignement, qu'il mérita depuis d'être revêtu du titre de sécretaire des commandemens de ce prince.

La vie tumultueuse de la cour ne fut point capable de rallentir son ardeur pour l'étude qui fut toujours sa passion favorite. Il avoit déja donné divers ouvrages, qui tous avoient été reçus favorablement du public: Ses considérations fortuites, traduites de l'anglois de Joseph Hall, son Ecole du sage, un volume de lettres, un roman très-ingénieux, intitulé Hermiogene, le tableau de la fortune, & des remarques sur les poësies de Malherbe. De retour en France, il consacra tous ses momens de loisir à la composition de l'admirable histoire qu'il donna en 1686, sous le titre d'Histoire du Monde. » Il y a, dit M. l'abbé Lenglet, beau-
» coup de sçavoir dans cet ouvrage, & l'on en peut
» tirer quelque utilité. Ce qui s'y trouve le mieux dis-
» cuté, sont l'Histoire Grecque, la Romaine, la Ma-
» hométane, & celle de la Chine. Celle d'Egypte &
» d'Assyrie, n'y ont pas reçu tout le jour que l'auteur,
» qui étoit habile, pouvoit donner.

Mais les éditions multipliées qui ont été faites de cette excellente histoire, en relevent assez le prix. Un autre ouvrage non moins estimé, sont les Œuvres mêlées de ce sçavant homme. » Il est rare, dit le Journaliste » des sçavans, de voir en un seul homme les deux qua- » lités qui regnent également en M. Chevreau. Il a tout » lu; mais il a trouvé le secret de ne pas accabler le » lecteur par un trop grand amas de littérature. Il choisit » bien les matieres & les difficultés qui méritent notre at- » tention, & il est si poli, qu'il fait trouver des dou- » ceurs dans l'examen d'un sujet de critique, tout sec » & tout rebutant qu'il est de sa nature. Un trop grand » amas d'autorités est souvent une richesse affectée & » incommode. Il n'est pas tombé à cet égard dans les » excès des Giracs, des Costarts & des Ménages. Ces » Messieurs craignent si fort qu'on n'ignore ce qu'ils » sçavent, qu'ils ne veulent jamais se produire sans tout » l'appareil de leur sçavoir. M. Chevreau n'est point » tombé dans le défaut ordinaire des critiques, qui sont » peu endurans, & qui méprisent hautement les senti- » mens & les personnes qu'ils combattent. On ne trouve » rien de personnel, ni de fâcheux dans ses disputes, » il ne prend point un ton de maître. Les éclaircisse- » mens qu'il donne sur les larcins qu'ont fait nos poë- » tes François, m'ont paru fort curieux. On leur par- » donneroit les vols faits dans le grec ou dans le pays » latin; mais il n'y a gueres de sagesse à voler nos voi- » sins, les Italiens & les Espagnols. Si M. Chevreau » imite quelquefois les pensées des autres, il ne se fait » point honneur de la premiere invention. Sa versifi- » cation est aisée, sa rime est heureuse, ses pensées sont » fines & bien tournées; ses lettres à M. le duc du » Maine, sont d'un caractere inimitable. Il y débite les » sentimens d'un véritable honnête-homme, il y mé- » nage avec art les intérêts de la vérité, & le respect » qu'il doit à son jeune prince; il y mêle agréablement » l'enjoué avec le sérieux; on n'y voit point de bassesse,

» ni cette flaterie outrée, qui est l'encens dont on par-
» fume ordinairement les maîtres de la fortune.

M. le Fevre, M. Dacier, & d'autres habiles critiques, n'ont pas parlé avec moins d'éloge des ouvrages de cet illustre sçavant, dont la piété égaloit l'érudition. Philosophe chrétien, il consacra les vingt dernieres années de sa vie à la retraite. Une belle maison qu'il avoit fait bâtir à Loudun, fut le lieu qu'il choisit pour y couler le reste de ses jours dans un honorable repos. Là, il ne s'occupoit que de la priere & de l'étude; l'unique amusement qu'il se permettoit, étoit de cultiver quelques fleurs rares, plus précieuses pour lui, que les plus grands trésors. *Je tiens toujours à la bagatelle*, dit-il dans ses Œuvres mêlées, *& je fais plus d'état de six anemones & de six tulipes bien pannachées, que de toutes les fleurs de la rhétorique.*

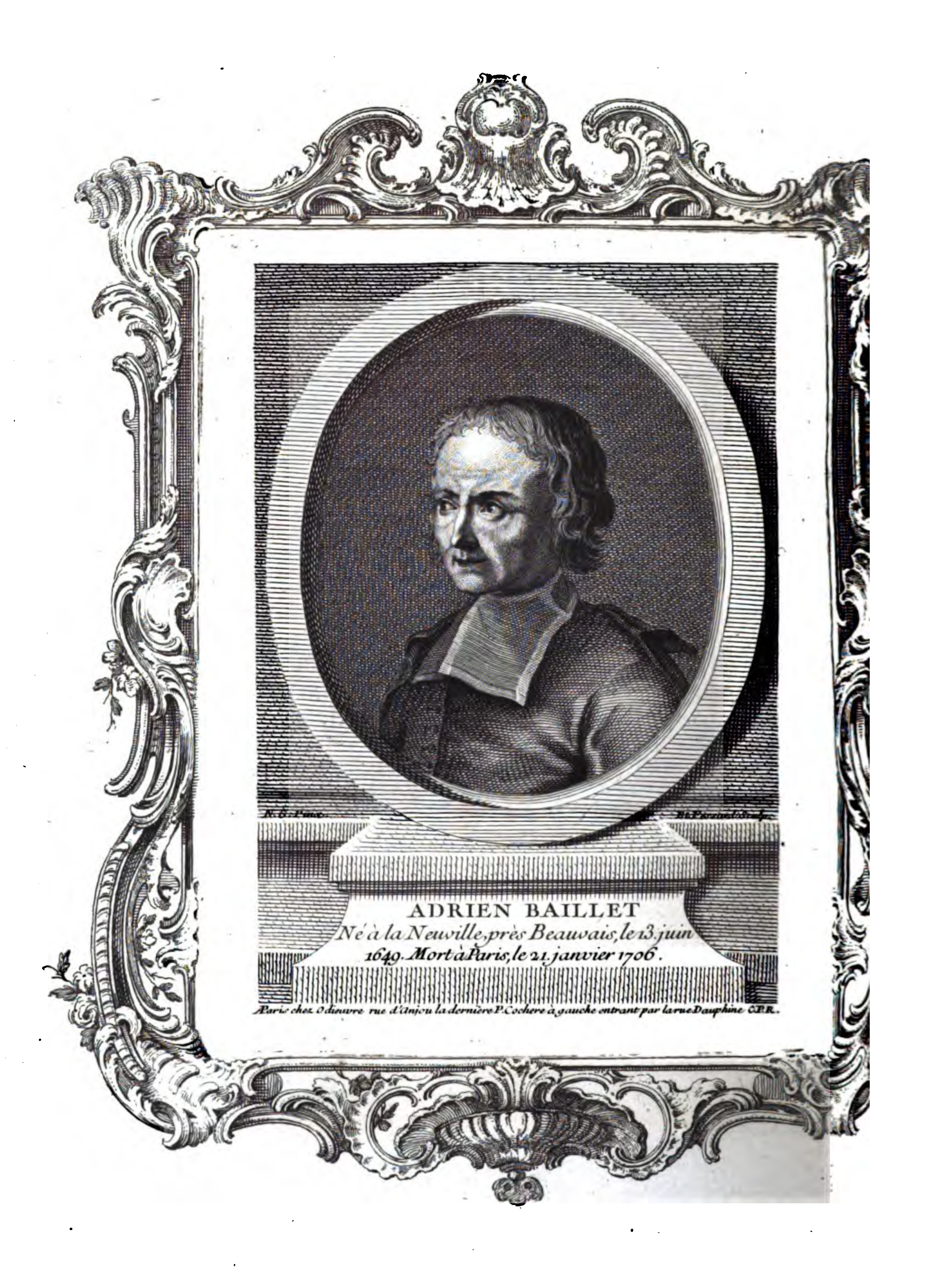
Préparé à la mort par un long exercice de toutes les vertus chrétiennes, il en vit approcher le moment sans effroi. Plein de confiance dans les miséricordes de son Dieu, il mourut dans de tendres sentimens de dévotion le 15 Février 1701, étant âgé de quatre-vingt-sept ans & quelques mois. La maison où il avoit consacré les dernieres années de sa vie à la piété, il la consacra à Dieu en mourant, par le don qu'il en fit aux filles de l'Union Chrétienne, à condition qu'elles recevroient trois religieuses; & il laissa à ses héritiers une belle bibliotheque extrêmement précieuse pour le choix des livres dont elle étoit composée.

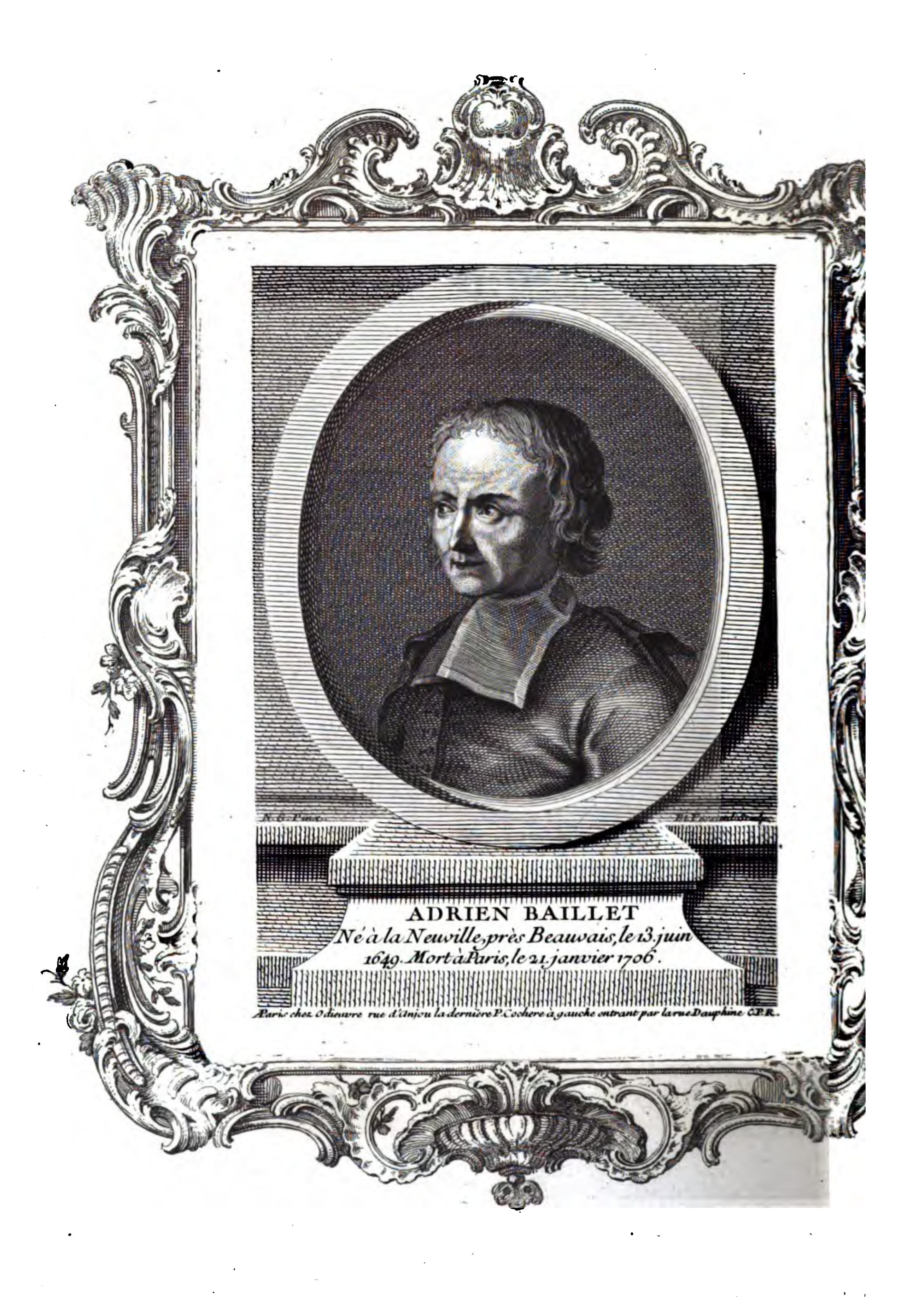
On lit au bas du portrait de cet homme illustre les quatre vers suivans.

Ære expressa vides summi polyhistoris ora,
Ingenium hoc libro (a) *pinxerat ore suum.*
Graias & Latias veneres ubi miscet in unum,
Et si quas Gallis musa benigna dedit.

(a) Par ce livre, on doit entendre les œuvres mêlées de M. Chevreau. On a encore de lui son *Chevræana*, l'un des meilleurs ouvrages qui ait été composé en ce genre.

ADRIEN


ADRIEN BAILLET
Né à la Neuville, près Beauvais, le 13. juin
1649. Mort à Paris, le 21. janvier 1706.
A Paris chez Odieuvre rue d'Anjou la dernière P. Cochere à gauche entrant par la rue Dauphine C.P.R.


ADRIEN BAILLET
Né à la Neuville, près Beauvais, le 13. juin
1649. Mort à Paris, le 21. janvier 1706.
A Paris chez Odieuvre rue d'Anjou la dernière P. Cochere à gauche entrant par la rue Dauphine C.P.R.

****

ADRIEN BAILLET.

ADRIEN BAILLET, célebre par le grand nombre d'ouvrages qui sont sortis de sa plume, & qui ont été le fruit d'une ardeur infatigable pour le travail, accompagnée d'une extrême facilité à écrire, naquit le 13 Juin 1649, à la Neuville, village situé à quatre lieües de Beauvais, de parens qui ne devoient leur subsistance, qu'au soin qu'ils prenoient de cultiver eux-mêmes un très-petit bien qui leur avoit été transmis par leurs ancêtres.

Né de parens si peu accommodés des biens de la fortune, le jeune Baillet ne laissa pas que de faire ses études, & il dut cet avantage à l'affection dont s'éprit pour lui le sacristain d'un couvent de Cordeliers, peu éloigné de la Neuville, où ce jeune enfant alloit exactement tous les matins servir les prêtres à l'autel, & souvent il lui arrivoit de passer toute la journée dans le couvent, s'occupant à rendre aux autres religieux tous les petits soins officieux dont ils le jugeoient capable. Son application à profiter des leçons de son premier maître, les marques qu'il donna d'une grande vivacité de génie propre à réussir dans les sciences, firent juger au supérieur de la maison, qu'un si excellent sujet seroit une acquisition pour l'ordre de S. François; & dans cette persuasion il demanda le jeune Baillet à ses parens; mais ceux-ci ayant consulté leur Curé, qui après avoir examiné de près ce jeune enfant, fut charmé de son esprit; il fut décidé qu'on remercieroit le pere Cordelier de ses bonnes intentions, que le petit Baillet demeureroit chez M. le Curé, qui voulut bien se charger du soin de son instruction. Après lui

avoir appris les premiers élémens de la langue latine ; il l'envoya au college de Beauvais pour y continuer ses études.

M. Baillet en fit de particulieres, dans lesquelles il n'eut pour guide que son génie seul. L'histoire & les langues sçavantes déroberent la plus grande partie de son tems ; & il y fit de si grands progrès, qu'avant qu'il eut achevé sa rhétorique, il avoit acquis une parfaite connoissance de l'hébreu, & s'étoit mis en état de dresser d'excellentes tables de chronologie.

Son goût pour les mêmes sciences le suivit en philosophie ; cependant quoiqu'il s'appliquât peu à cette derniere étude, la facilité de son génie lui tint lieu d'application, & on le vit soutenir avec applaudissement, des thèses publiques à la fin de son cours.

La théologie scholastique eut pour lui peu d'attraits ; mais il n'en fut pas de même de la positive, & il lui fut d'autant plus facile de se perfectionner dans cette partie de la théologie, qu'il avoit déja fait une étude sérieuse de l'histoire ecclésiastique, à laquelle il joignit depuis celles de l'écriture-sainte, des conciles & des peres.

M Baillet n'avoit été jusqu'alors occupé que de sa propre instruction ; ses études finies, il fut destiné à instruire les autres. Il obtint en 1672 une chaire de professeur dans le college de Beauvais, où il enseigna les humanités pendant quatre années consécutives.

Ce fut après avoir fourni avec succès cette nouvelle carriere, qu'il reçut les ordres sacrés ; & presque immédiatement après son ordination, il fut employé par son évêque à la desserte d'une petite paroisse. Quelque ardeur qu'il eut pour l'étude, il ne lui accorda aucun des momens qu'exigeoient les fonctions de son ministere, & il mit toute son application à former en Jesus-Christ le petit troupeau qui lui avoit été confié.

Cependant au bout de deux ou trois ans, il obtint d'être attaché à une autre paroisse, où déchargé de la

conduite des ames, il pouvoit recommencer à faire de l'étude sa principale occupation. Un changement heureux qui se fit l'année suivante dans sa fortune, mit le comble à tous ses voeux. Ses amis empressés à lui procurer un poste conforme à ses inclinations & à ses talens, réussirent à le placer en qualité de bibliothécaire chez M. le président de Lamoignon, & c'est dans cette honorable & laborieuse fonction qu'il a fini ses jours.

Je finirai cet éloge par le jugement que les auteurs du Journal des sçavans ont porté de ce célebre écrivain.

» Il avoit un esprit très-vif & très-étendu, une fa» cilité merveilleuse à démêler la vérité, d'avec ce qui » n'en avoit que l'apparence, un jugement solide, & un » goût sûr pour tous les ouvrages d'esprit. Ces qua» lités étoient accompagnées d'une ardeur insatia» ble pour les sciences.

» Les réflexions qu'il faisoit sur la route qu'il avoit » tenüe dans sa maniere d'étudier, lui ayant fait dé» couvrir qu'on iroit beaucoup plus loin dans les arts » & les sciences, si on avoit une connoissance certaine » des livres qu'il faut lire, & de ceux qu'il faudroit lais» ser; il consulta les critiques sur le choix qu'on en de» voit faire. La lecture des auteurs de ce genre lui fa» cilita le chemin des sciences; mais en même-tems elle » le rendit lui-même un des plus célebres critiques. Au » reste ses connoissances n'étoient point bornées à cette » seule science, ses écrits nous le prouvent assez. Nous » avons de lui des histoires, des traités ascétiques, & » des traductions dont le style est aussi naturel qu'elles » sont exactes. Il avoit des idées très-claires & très-dis» tinctes des questions les plus difficiles de la nou» velle philosophie, comme on peut en juger par la » vie qu'il nous a donnée de M. Descartes.

» La rapidité avec laquelle il marchoit vers le but » qu'il s'étoit proposé de tout sçavoir, ne lui permet» toit pas de donner son tems à polir son style; il s'ar» rêtoit plus aux choses, qu'à la maniere de les dire,

» la premiere expression qui se présentoit à son esprit, » étoit ordinairement celle dont il se servoit.

» Quoique M. Baillet ait toujours fort aimé la retraite, » il avoit cependant un grand nombre d'amis, il les » servoit avec beaucoup de zele & de fidélité dans les » occasions, il avoit un attachement sincere & désin» téressé pour son illustre protecteur, & une exacti» tude à remplir ses devoirs, qui alloit jusqu'au scru» pule. Rien ne prouve mieux cette derniere qualité, » que l'ordre qu'il a mis dans la bibliotheque de M. » de Lamoignon.

» Aussi-tôt que ce sçavant magistrat lui en eut con» fié le soin, il mit ensemble tous les livres qui regar» dent chaque art & chaque science en particulier, » & il les arrangea dans leur ordre chronologique; » il fit ensuite un catalogue, qui est proprement une » table des matieres. Par le moyen de cette table, on » trouve sans peine tout ce que les auteurs qui sont » dans cette bibliotheque ont dit sur une matiere dont » on veut traiter. Cette table n'indique pas seulement les » auteurs qui ont traité de cette matiere *ex professo*; » mais elle marque tous les endroits où les autres en » ont traité en passant, & tout ce qui en a été dit » dans des piéces volantes, ce catalogue contient trente» deux volumes *in-folio*, écrits de la main de M. Baillet.

» Persuadé de l'inutilité de la plûpart des livres, » il avoit conclu de-là, que le principal devoir d'un » bibliothécaire, étoit de connoître ceux dont la lecture » est nécessaire, c'est ce qui lui fit entreprendre de re» cüeillir les Jugemens des sçavans sur tous les ouvra» ges que nous avons.

» Il commença par les grammairiens & les traduc» teurs qu'il donna au public en quatre volumes *in-12* » en 1685. Quoique cet ouvrage ne soit qu'une com» pilation des pensées des autres, il ne laissa pas que » d'attirer des ennemis à M. Baillet. On fit courir quel» ques piéces satyriques contre lui, dans lesquelles on

» lui reprocha la négligence de son style ; il y répondit par une préface qu'on trouve à la tête de son recueil des poëtes, lequel parut en 1686 en cinq volumes *in*-12. Les adversaires de M. Baillet, moins contens de ce dernier ouvrage, qu'ils ne l'avoient été du premier, mirent au jour deux volumes, auxquels ils donnerent le nom d'Anti-Baillet. A la vûe de ce livre, M. Baillet conçut deux idées ; la premiere fut de ramasser tous les ouvrages qui portent le nom d'*Anti*, c'est ce que nous avons en deux volumes *in*-12, imprimés sous le titre de Satyres personnelles. Il avoit donné au public l'année précédente, un traité *in*-12 des enfans célebres par leurs études ou par leurs écrits.

» La seconde idée que M. Baillet conçut, fut de démasquer tous les auteurs qui se sont cachés sous des noms étrangers, empruntés, supposés, feints à plaisir, chiffrés ; mais il ne donna que la préface de ces ouvrages, parce que ses amis lui firent entendre, qu'un tel livre feroit un grand nombre de mécontens.

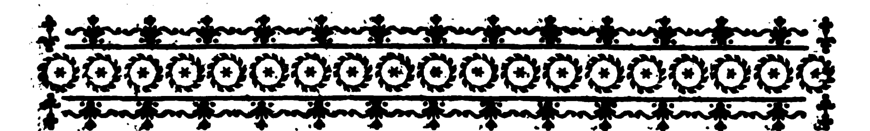
» Il tourna donc ses études d'un autre côté, & donna en 1691 la vie de Descartes, & l'année suivante, il en publia l'abrégé ; en 1693 il fit imprimer sous le nom de M. de la Neuville son histoire de Hollande, & un petit traité *in*-12 de la dévotion à la Vierge.

» Comme ce fut en ce tems-là qu'il commença à travailler à ses vies des saints, on fut quelques années sans rien voir de lui, à la réserve d'un petit *in*-12 intitulé, de la conduite des ames.

» En 1701 il donna les vies des saints en trois volumes *in-folio*, deux ans après il y ajouta un autre *in-folio*, qui contient l'histoire des fêtes mobiles, les vies des saints de l'ancien Testament, la chronologie & la topographie des saints ; enfin son dernier ouvrage qu'il fit paroître en 1705, sont les maximes de S. Etienne de Grammont qu'il avoit traduites.

» De grandes infirmités qui sont presque toujours la

» suite d'un travail aussi dur, que celui que M. Baillet » avoit soutenu pendant toute sa vie, le réduisirent à » l'extrémité, & il mourut âgé de cinquante-sept ans » moins quelques mois le 21 Janvier 1706.



LOUIS COUSIN.

LOUIS COUSIN, président en la cour des Monnoyes, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, né à Paris le 12 Août 1627, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, & après avoir fait ses humanités, il étudia en Sorbonne, où il fut reçu bachelier; ayant depuis changé de sentiment pour le choix d'un état, il étudia en droit, se fit recevoir avocat en 1646, & fréquenta le barreau jusqu'en 1657, qu'il acheta une charge de président en la cour des Monnoyes.

Le grand loisir que lui laissoit cette charge, ne fut pas pour lui un tems perdu. Entraîné par une forte passion pour l'étude, il lut avec avidité les meilleurs auteurs grecs & latins, & il s'attacha ensuite à les traduire; ce qui lui fut d'autant plus facile, qu'outre qu'il possédoit parfaitement ces deux langues, il joignoit à la pureté & à l'élégance d'un style coulant, la connoissance de tout ce qu'il y de plus curieux dans les arts & dans les sciences.

Cet illustre sçavant a traduit en notre langue plusieurs historiens ecclésiastiques, sçavoir, Eusebe, Socrate, Sozomene, Theodoret, Evagre, Philostorge, & Theodore le lecteur, (a) la plûpart des écrivains de

(a) Le discours de Clément Alexandrin, pour exhorter les Payens à embrasser la Religion Chrétienne.

l'empire de Constantinople, Procope, Agathias, Menandre le protecteur, Théophylacte, Simocate, Nicephore patriarche de Constantinople, Leon le grammairien, Nicephore de Brienne, Alexis Comnene, Nicetas Choniate, George Pachemyre, Jean Cantacuzene, Ducas, & quelques auteurs grecs de l'histoire Romaine, comme Xiphilin, Zonare & Zosime, divers écrivains latins de l'histoire de l'empire d'Occident depuis Charlemagne, comme Eginhard, Tegan, Nitard, Luitprand, Witikind, l'exhortation de Clément Alexandrin aux Gentils, le traité d'Eusebe sur la fausseté des miracles d'Appollonius de Thiane, & le traité du cardinal Bona sur les principes & les regles de la vie chrétienne.

Dans toutes ces traductions, c'est par-tout même pureté, même élégance de style, même justesse de critique, même perspicacité pour distinguer le vrai d'avec le faux, même fidélité à rendre le sens des auteurs qu'il traduit. Il dit lui même dans la préface de son premier volume de l'histoire de l'empire de Constantinople, qu'il n'a voulu traduire que les écrivains, qui ont joint les beautés de l'éloquence à la vérité de l'histoire; mais il est vrai qu'il s'est élevé lui-même au-dessus d'eux, & qu'il a surpassé ses originaux dans toutes les qualités qui peuvent donner de la grace & de la force au discours. On peut dire qu'il leur a été plus fidéle & plus exact, qu'ils n'ont été eux-mêmes à leurs matieres, & que pour cela il falloit être, comme il l'étoit, très-versé non seulement dans les deux langues, mais encore dans tous les sujets traités par les auteurs qu'il a traduits.

Il ne s'est pas contenté d'une simple version, mais il a encore examiné avec beaucoup de solidité & de pénétration, les sentimens sur lesquels il a travaillé, & il a remarqué & corrigé leurs fautes historiques, surtout celles des écrivains ecclésiastiques, avec autant d'intégrité & de désintéressement, que s'ils eussent été traduits par un autre, jugeant qu'il est du devoir d'un

traducteur également fidéle & habile, non seulement de représenter son auteur tel qu'il est, mais de découvrir encore en particulier ce qu'il y a de loüable & de blâmable en lui, & de pouvoir s'en rendre tantôt le défenseur, & tantôt le censeur, autant que la justice & l'utilité publique semblent le demander.

Outre ses traductions, M. le président Cousin a encore donné au public, l'histoire de plusieurs saints de la maison de Tonnere & de Clermont.

L'érudition de cet homme célebre, la justesse & l'exactitude de sa critique, son attachement à la doctrine de l'église Gallicane, & des maximes du royaume, le firent choisir pour censeur royal, & M. de la Roque ayant discontinué de travailler au Journal à la fin de l'année 1686, M. Cousin se chargea de cet ouvrage, & donna la suite depuis 1687 jusqu'en 1702. Il mérita par tant de beaux ouvrages une place à l'académie, où il fut reçu le 15 Juin 1697.

Une probité sans égale, une grande piété, beaucoup de modestie, & un zele extrême pour l'intérêt du bien public, furent les vertus caractéristiques de ce grand homme. Par son testament il fit une fondation au college de Beauvais, pour l'entretien de six Boursiers qui se destineroient à l'état ecclésiastique, & il laissa sa bibliotheque à l'abbaye de S. Victor, avec un fonds de vingt mille livres, dont le revenu annuel doit être employé à l'augmentation de cette bibliotheque.

Ce sçavant magistrat âgé de soixante & dix ans voulut apprendre l'hébreu, pour ne s'occuper dans les dernieres années de sa vie, que de la lecture de l'écriture-sainte. Il mourut le 26 Février 1707, dans sa quatre-vingt-huitiéme année. Il avoit été marié; mais il ne laissa point d'enfans; ce fut principalement à l'occasion de la stérilité de sa femme, qu'il fut vivement attaqué par M. Menage, & par l'abbé Fraguier, qui irrité de ce qu'il avoit mal parlé dans le Journal des sçavans, d'un des derniers ouvrages du pere Bouhours, lâcha


F.H. Pinxit.
Baillard. Sculp.
DOM JEAN MABILLON,
R. Benedictin de la Congregaōn de S.t Maur
Né à S.t Pierre-mont, Diocèse de Reims, le 23. Novembre 1632.
Mort à Paris à l'Abb.e S. Germain, le 27. Décemb. 1707. Agé de 76. Ans.
Paris chez Odieuvre rüe d'Anjou la derniere P. Cochere à gauche entrant par la rüe Dauphine. C.P.R.

contre M. le président Cousin plusieurs piéces extrêmement satyriques.



JEAN MABILLON.

JEAN MABILLON, religieux Bénédictin de la congrégation de S. Maur, l'un des plus sçavans hommes du dix-septiéme siécle, naquit à S. Pierremont dans le diocèse de Rheims le 23 Novembre 1632. Après avoir appris les premiers élémens de la langue latine chez un de ses oncles qui étoit curé dans le voisinage, il fut envoyé à Rheims pour y faire ses études. Son application, sa piété, sa modestie, lui obtinrent au bout de quelque tems une place dans le séminaire de l'église métropolitaine, où étoient élevés les jeunes gens que l'on destinoit au service du diocèse. Pendant trois ans que le jeune Mabillon demeura dans cette école, il s'y fit autant admirer par la douceur de ses mœurs, que par la vivacité & la justesse de son esprit. Appellé à l'état religieux, il entra dans l'abbaye des Bénédictins de S. Remi de Rheims le 5 Septembre 1653, & y fit profession le 6 Septembre de l'année suivante.

Il se livra d'abord avec une ardeur extrême à l'étude; mais il se vit bientôt tourmenté par de si violens maux de tête, qu'étant devenu incapable de tout travail, ses supérieurs furent obligés de l'envoyer à un monastere de la campagne appellé Nogent-sous Coucy, où toute fonction qui demandât la moindre contention d'esprit lui fut interdite; de ce monastere il passa à celui de Corbie, où il fut chargé des emplois de dépositaire & de cellerier, parce que l'on étoit persuadé qu'un peu de dissipation & d'exercice pourroit contri-

buer au rétablissement de sa santé ; mais ces emplois qui pouvoient convenir à ses infirmités, ne s'accordoient point avec son inclination naturelle pour l'étude, ni avec son amour pour le recüeillement ; il pria donc instamment ses supérieurs de le rendre à une vie plus réguliere, il n'obtint qu'une partie de ce qu'il désiroit. On l'envoya à S. Denis, mais pour lui imposer la nécessité de se dissiper un peu, on l'occupa toute l'année 1663 à montrer le trésor & les tombeaux de nos rois.

L'on rapporte qu'il y cassa un miroir qu'on prétendoit avoir appartenu à Virgile, & que ce fut ce qui disposa ses supérieurs à lui accorder la grace qu'il demandoit d'être déchargé d'un emploi qui l'engageoit souvent à dire bien des choses dont il n'étoit pas tout-à-fait bien persuadé.

Au milieu de ses infirmités, il ne laissoit pas de profiter des bons momens qu'elles lui laissoient, pour les consacrer à la lecture ; & il avoit déja lû une bonne partie des ouvrages des saints peres & des meilleurs auteurs.

Dom Luc d'Achery, un des plus sçavans religieux de son ordre, étoit alors occupé de son *Spicilege*, ou recüeil de piéces choisies ; & comme cet ouvrage demandoit bien des recherches que cet illustre sçavant ne pouvoit faire seul, on lui donna dom Mabillon pour l'aider dans cet important travail.

Il fut bientôt après destiné à un autre genre d'étude, plus vaste encore & plus intéressant. Il s'agissoit d'une nouvelle édition des ouvrages des peres, revûs sur les manuscrits, dont les bibliotheques de l'ordre de S. Benoît, comme les plus anciennes, sont aussi les mieux fournies. Dom Mabillon qui commençoit à joüir d'une meilleure santé, entreprit de donner une édition complette des Œuvres de S. Bernard, qui étoit son auteur favori. Cette édition parut en 1667 en deux volumes *in-folio*, & en neuf volumes *in-octavo*. Le discernement,

l'exactitude & l'érudition qui regnent dans cet ouvrage, réunirent en sa faveur les suffrages des plus illustres sçavans. Ce que l'on y admire sur-tout, ce sont les éclaircissemens qui s'y trouvent répandus dans les préfaces de chaque tome, sur les points les plus obscurs & les plus curieux de la vie de S. Bernard, de ses écrits ou de l'histoire de l'église. En 1690 dom Mabillon donna une seconde édition de cet ouvrage, augmentée de près de cinquante lettres, de nouvelles dissertations préliminaires, & de nouvelles remarques.

En 1668 parut le premier volume *in-folio* des actes de la vie des saints de l'ordre de S. Benoît, & il fut successivement suivi de neuf autres volumes.

Cet ouvrage qui eut l'approbation du public, ne fut pas si bien reçu par quelques-uns des confreres du pere Mabillon. Dom Bastide présenta une requête au chapitre général, où il demandoit que dom Mabillon fit une rétractation publique de ce qu'il avoit avancé dans le premier volume, où il n'assure incontestable à l'ordre de S. Benoît, que vingt-cinq saints de quatre-vingt qui composent son recueil. Dom Mabillon obligé de se justifier, le fit d'une maniere si persuasive, que ses supérieurs désapprouverent le zele mal réglé du dénonciateur, & donnerent à son amour pour la vérité les louanges qu'il méritoit.

Dans un des volumes de cette collection, dom Mabillon avoit inséré une dissertation sur l'usage du pain azime dans l'Eucharistie. Il y soutient contre le sentiment du cardinal Bona, que le pain azime est le seul dont on se soit servi dans l'église Latine pour célébrer les saints mysteres. Le même cardinal l'ayant prié d'examiner encore cette matiere, & lui ayant même marqué l'ordre dans lequel il souhaitoit qu'elle fût traitée, dom Mabillon lui adressa sur ce sujet une dissertation, où il établit par de nouvelles preuves, l'usage du pain azime dans l'église Latine, avant le schisme de Photius. Le sçavant pere Sirmond Jésuite avoit soutenu le

sentiment contraire ; & ce fut en partie pour le réfuter, que le pere Mabillon inséra dans la préface du troisiéme siécle de ses actes des saints, la dissertation qu'il composa sur l'usage des pains azimes.

Ce sçavant religieux publia en 1675, son premier volume de piéces singulieres & rares, qui étoient le fruit des recherches qu'il avoit faites dans une grande quantité de bibliotheques différentes. Ce sont des dissertations sur les mysteres ou les pratiques de la religion, de rares monumens de l'antiquité, des fragmens de conciles & de chroniques, de fondations d'églises & de monasteres, de lettres d'empereurs, de rois, de papes, d'évêques. Dans le quatriéme & dernier volume de ses analectes, se trouve la fameuse & ample chronique de l'abbé Tritheme.

Mais l'ouvrage qui a fait le plus d'honneur à la capacité de cet illustre sçavant, c'est sa Diplomatique. L'examen d'un nombre presque infini de chartes & d'anciens titres qui lui avoient passé par les mains, lui ~~firent~~ + former le dessein de soumettre à des regles, & de réduire à des principes, un art dont on n'avoit eu jusqu'alors que des idées très-confuses. C'est dans cet ouvrage que l'on donne les moyens de distinguer les véritables titres, d'avec ceux qu'une industrieuse avidité a pû supposer. Le papier d'Egypte, l'ecorce & les autres matieres sur lesquelles ont écrivoit, y sont examinées, la confrontation des caracteres y est discutée; le style & le goût des différens siécles, la maniere de datter, l'usage des souscriptions & des sceaux ; rien n'échappe aux remarques de l'auteur.

+ fit

Cet ouvrage joüit pendant vingt deux ans d'une approbation universelle ; mais enfin le pere Germon Jésuite l'attaqua dans une dissertation qu'il fit paroître en 1703 sous ce titre : *De veteribus regum Francorum diplomatibus, & arte secernendi antiqua diplomata, vera à falsis, disceptatio ad R. P. Joannem Mabillonium.* Il prétend démontrer que les anciens manuscrits, les chartes & les titres sur

lesquels le pere Mabillon veut fonder son nouvel art, n'étant pas hors d'atteinte & de soupçon de fausseté, il s'ensuit que ses regles n'ont pas un fondement plus légitime.

Le pere Mabillon donna un supplément à sa diplomatique, & ce fut-là toute la réponse qu'il fit à son adversaire, qui de son côté ne demeura pas sans réplique. Le sçavant dom Ruynart, M. Fontanini alors professeur d'éloquence à Rome, M. Lazarini, M. Catte célebre Jurisconsulte, & plusieurs autres sçavans entrerent en lice, & fondirent de toute part sur le pere Germon, qui plein de courage osa faire face à tant d'adversaires; mais c'est-là une guerre littéraire dont le détail nous meneroit trop loin.

M. Colbert qui avoit plusieurs fois essayé, mais inutilement de faire accepter quelque gratification au pere Mabillon qu'il estimoit singuliérement, voulut le faire mettre sur l'état pour une pension considérable; mais l'humble religieux répondit que sa congrégation ne le laissoit manquer d'aucun des secours qui lui étoient nécessaires, & qu'il ne méritoit pas l'honneur qu'on vouloit lui faire.

Peu de tems après, il eut ordre du roi d'aller visiter les bibliotheques des anciennes abbayes d'Allemagne, pour y chercher ce qui pourroit servir à enrichir l'histoire de l'église en général, & celle de France en particulier. Ce fut au retour de ce voyage qui ne dura que cinq mois, qu'il donna son quatriéme volume d'Analectes.

Deux ans après, sçavoir en 1685, il publia son traité de la liturgie Gallicane, qu'il adressa à M. l'archevêque de Reims+, qui depuis la mort de M. Colbert, arrivée en 1683, étoit chargé de tout ce qui concerne la littérature du royaume.

+ [redacted]Louvois

Dom Mabillon fit la même année par ordre du roi un voyage à Rome, où il fut reçu avec une distinction particuliere. On l'honora même d'une place dans

la congrégation de l'*Index*, & l'on s'en tint à ce qu'il décida sur le livre des Septante, où Vossius traite de l'universalité du déluge. Après avoir visité les plus riches bibliotheques de l'Italie, & y avoir copié quantité de nouvelles piéces qui n'avoient point encore paru[redacted], il revint en France, & enrichit la bibliotheque du roi de plus de trois mille volumes, tant imprimés que manuscrits. A son retour, il donna une relation de son voyage avec plusieurs des piéces curieuses qu'il avoit copiées, en deux volumes *in-quarto*, sous le titre de *Musæum Italicum*.

Le livre des devoirs de la vie monastique, publié par le célebre abbé de la Trappe, donna occasion à dom Mabillon de composer son traité des études monastiques. Comme dans le livre de M. l'abbé de la Trappe, on interdisoit aux moines toutes les sciences, & presque toute autre lecture que celle de l'écriture-sainte, & de quelque traité de morale; dom Mabillon fit voir que les sciences ne sont point étrangeres à la vie monastique, & il marque la qualité des études qui peuvent convenir aux solitaires, & les livres dont ils peuvent se servir, ayant soin d'indiquer les vües qu'ils doivent avoir en étudiant; cette dispute produisit divers écrits; mais enfin ces deux grands hommes se réünirent, ce qui leur coûta d'autant moins, que l'un n'en vouloit qu'à l'abus des vaines connoissances, & que l'autre n'écrivoit qu'en faveur des bonnes études.

Le différend qui se réveilla en 1687, entre les Bénédictins de la province de Bourgogne, & les chanoines réguliers de la même province, sur la séance aux Etats, engagea dom Mabillon à défendre les droits & les prérogatives de son ordre; il fit donc pour ce sujet un *factum*, dans lequel il traite à fond la question de l'antiquité des chanoines réguliers & des moines.

Il entra quelque tems après dans une autre contestation sur la signification des mots de *messe* & de *communion*, dans le sens de la regle de S. Benoît; il sou-

tient qu'ils doivent s'entendre comme nous les entendons à présent, contre l'avis de ceux qui croyent que S. Benoît a pris le mot de communion, pour le pain & le vin que le lecteur prenoit en signe de communion avec ses freres, & le mot de messe pour la conclusion de l'office.

On a encore de ce sçavant religieux, une lettre adressée à M. de Bertier évêque de Blois, où il prétend justifier la vérité de la sainte larme de Vendôme, une autre lettre touchant l'institution de l'illustre abbaye de Remiremont, qu'il prétend avec raison avoir été dans son origine une abbaye de moines, une dissertation sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jesus-Christ. On avoit d'abord cru que ce livre étoit de S. Bernard; mais comme il y est parlé de S. François qui vivoit quatre-vingts ans après lui, ce sentiment n'a pû subsister. Ceux qui l'attribuoient au célebre Gerson chancelier de Paris, n'avoient pas pris garde que l'auteur du livre de l'Imitation, se donne plus d'une fois la qualité de moine, & que Gerson ne le fut jamais. Thomas à Kempis chanoine régulier de S. Augustin, & Jean Gerson abbé de l'ordre de S. Benoît, étoient les seuls qui eussent conservé leurs droits sur cet ouvrage. Dom Delfau de la congrégation de S. Maur, avoit publié un ouvrage en faveur de Jean Gerson; & ce ne fut qu'après la mort de ce religieux, qu'il parut un écrit, où l'on prétendoit démontrer que Thomas à Kempis étoit le seul & véritable auteur du livre depuis si long-tems contesté; dom Mabillon fortifia le sentiment du pere Delfau son confrere, par l'autorité de douze manuscrits, dont il donna une notice exacte.

Un autre écrit qui fit bien plus de bruit, fut la lettre que dom Mabillon publia en 1698, sous le nom d'*Eusebe Romain, à Theophile François, touchant le culte des saints inconnus*. Dans un voyage qu'il avoit fait à Rome, il avoit eu grand soin de s'instruire des précautions qu'on y prenoit, & des regles qu'on y suivoit,

au sujet des corps saints qu'on tiroit des catacombes, pour les exposer à la vénération publique. En 1692 il composa le traité dont nous parlons; mais comme sa matiere étoit délicate, il garda cet ouvrage cinq ans entiers sans le communiquer à personne; & ce ne fut qu'au bout de ce tems-là, qu'il l'envoya sous le sceau du secret au cardinal Colloredo, qui ne fut pas d'avis qu'on l'imprimât dans l'état où il étoit. Cette décision en suspendit l'édition pendant plus de dix-huit mois; mais enfin ce livre parut au commencement de 1698. Il fut fort mal reçu à Rome, & fut attaqué par divers écrits auxquels dom Mabillon fut obligé de répondre; on lui apprit enfin que son ouvrage avoit été déferé à la congrégation de l'index, qui ne manqueroit pas de le censurer; dom Mabillon pour parer ce coup, se rendit à ce qu'on lui proposoit depuis long-tems, qui étoit de faire une nouvelle édition de sa lettre, où en adoucissant quelques endroits de la premiere, & en rejettant sur les officiers subalternes, ce qui pouvoit se commettre d'abus par rapport aux corps saints qu'on tiroit des catacombes, il n'eut pas de peine à contenter des juges, qui estimant son érudition & sa vertu, sembloient ne pouvoir se résoudre à le condamner.

Cet illustre sçavant couronna ses travaux littéraires par les annalles de son ordre, dont il a donné quatre volumes qui contiennent l'histoire de cette congrégation, depuis son commencement jusqu'à l'an 1666. Il en publia le premier volume en 1703, & les trois autres en 1704, 1706 & 1707, le cinquiéme fut imprimé en 1713 par les soins de dom Thiery Ruynart.

Nous n'avons rapporté qu'une partie des ouvrages qui sont sortis de la plume de ce célebre écrivain. On trouvera un catalogue exact des autres dans l'éloge de ce grand homme par M. de Boze.

Parmi ses papiers manuscrits qui ont été trouvés après sa mort, sont un itinéraire de Bourgogne, une dissertation

sertation sur la canonisation des saints, une relation de quelques événemens de la vie du pere Mansolle, général de la congrégation de S. Maur; des observations sur le célebre verset de la premiere épître de S. Jean, *Tres sunt qui*; ces différentes piéces sont en latin. Les suivantes sont en françois, discours sur les anciennes sépultures de nos rois, des remarques sur les antiquités de S. Denis, sur les dotes des religieuses, sur les prisons des monasteres, sur l'ordre de S. Lazare, & des avis pour ceux qui travaillent à l'histoire des monasteres de la congrégation de S. Maur.

Son mérite l'avoit fait choisir en 1701 pour remplir une place d'académicien honoraire dans l'académie des belles-lettres. Dans la premiere assemblée publique qui se tint après sa réception, il fit la lecture de la sçavante dissertation qu'il avoit composée sur l'ancienne sépulture de nos rois, ouvrage qui lui concilia l'admiration de toute l'assemblée.

Il mourut d'une rétention d'urine dont il fut attaqué sur le chemin de Chelles, où il alloit par complaisance pour un de ses amis. Comme l'on ne connut point assez la nature de son mal, loin de le guérir, on le rendit incurable par la maniere dont on s'y prit pour le traiter, de façon qu'on fut obligé au bout de quelque tems de rapporter le malade à Paris, où il décéda après trois semaines de souffrances le 27 Décembre 1708 dans la soixante & quinziéme année de son âge.



traité pour lui de la charge d'avocat-général de la cour des Monnoyes, & il étoit sur le point d'en être pourvû, lorsqu'une banqueroute considérable faite à son pere, l'obligea de tourner ses vües ailleurs. Les lettres furent pour lui une heureuse ressource; indécis cependant sur le genre d'étude qu'il embrasseroit, il ne se détermina pour l'histoire, qu'après y avoir été vivement exhorté par le célebre M. Pellisson, qui faisoit un cas particulier de son style.

Nous n'avions point encore alors d'histoire de Portugal en notre langue, M. de la Neufville entreprit d'en donner une; & pour pouvoir puiser dans les sources, il commença par travailler à se perfectionner dans les langues Espagnole & Portugaise, qu'il n'avoit encore étudié que superficiellement. L'article essentiel des correspondances ne fut pas oublié, il en établit dans tous les endroits d'où il pouvoit esperer de tirer des mémoires sûrs. Ce ne fut qu'après s'être ainsi procuré tous les matériaux nécessaires à son dessein, qu'il commença à écrire. Les préparatifs avoient été longs; mais M. de la Neufville vouloit donner un ouvrage qui établît sa réputation, & il y réüssit.

Cet ouvrage parut enfin en 1700 sous le titre d'histoire générale de Portugal, titre qui assurément ne disoit rien de trop.

M. de la Neufville avoit promis de continuer cette histoire jusqu'à nos jours, & il avoit en effet travaillé à un troisiéme volume, mais qui n'a point été imprimé.

Son histoire dès qu'elle parut, fut reçüe avec une approbation générale, & elle lui mérita une place à l'académie des belles-lettres, où il fut reçu en qualité d'associé l'an 1706. Pour répondre à l'honneur de ce titre, il choisit pour objet de ses recherches, une matiere qui n'avoit point encore été traitée, ce fut l'histoire de l'établissement des postes chez les anciens, & il la conduisit jusqu'à l'année 1708, qu'il fit paroître

cet ouvrage dont il avoit lû divers morceaux à l'académie. Pour le rendre plus intéressant, il y inséra tous ses réglemens faits au sujet des postes, depuis le regne de Louis XI qui en avoit été le restaurateur en France. M. de la Neufville qui avoit dédié cette histoire à M. le marquis de Torcy ministre d'Etat, obtint peu de tems après la direction d'une partie des postes de la Flandre Françoise, ce qui l'engagea à demander des lettres d'académicien vétéran. Les ayant obtenues, il vint s'établir au Quesnoi, & y demeura jusqu'en 1715, qu'il fut destiné à accompagner M. l'abbé de Mornay, qui venoit d'être nommé ambassadeur en Portugal.

La réputation de M. de la Neufville l'avoit devancée dans ce pays, aussi y fut-il reçu avec les marques de distinction les plus glorieuses. Le roi de Portugal lui accorda une pension de quinze cens livres, & le nomma chevalier de l'ordre de Christ, le plus considérable des trois ordres de ce royaume, & celui que le prince porte lui-même. Sa Majesté lui fit encore l'honneur de le consulter sur l'établissement d'une académie d'histoire que ce prince avoit dessein de fonder à Lisbonne.

M. de la Neufville plein de reconnoissance pour les bontés dont il étoit honoré, travailloit à la continuation de son histoire de Portugal, avec une ardeur que l'on ne pouvoit gueres se promettre d'un homme de son âge; aussi sa trop grande application avança la fin de ses jours. Il mourut à Lisbonne le 20 Mai 1728 dans sa quatre-vingt-deuxiéme année.

A l'âge de trente-quatre ans, il étoit resté veuf avec neuf enfans, il n'y en eut que deux qui lui survécurent, l'un major du régiment Dauphin étranger, cavalerie, & l'autre directeur-général des postes à Bordeaux.

divers écrits autant ingénieux que solides. Le plus estimé, est son Voyage du Monde de Descartes, qui est une réfutation du systême de ce philosophe, enveloppée sous une fiction qui amuse agréablement le lecteur en l'instruisant.

On a fait de ce premier ouvrage du pere Daniel, différentes éditions, & il a été traduit en latin, en anglois & en italien.

Après trois cours de philosophie enseignés avec distinction, ce sçavant Jésuite fut envoyé à Rouen pour y professer la théologie. M. Colbert archevêque de cette ville, le chargea de travailler à un abrégé à l'usage du clergé de son diocèse; mais pour des raisons que nous ignorons, il discontinua cet ouvrage par les ordres du même prélat. Ce fut alors que le pere Daniel commença à se tourner du côté de l'histoire, sans cependant abandonner les matieres théologiques, qui firent toujours son étude chérie; peu d'hommes aussi qui ayent mieux sçu que lui les développer & les approfondir. L'ordre, la méthode, la précision, se font également admirer dans tous les ouvrages qu'il a composés en ce genre; & ce qui les rendoit plus estimables encore, c'est le rare talent qu'il avoit de sçavoir répandre du jour sur les questions les plus difficiles & les plus abstraites. Telles sont ses dissertations sur la distinction du probable en pratique, & du probable en spéculation, sur la direction d'intention, sur les équivoques & sur les restrictions mentales insérées dans ses réponses aux Lettres Provinciales, sa défense de S. Augustin, son apologie pour la doctrine des Jésuites, son traité sur l'efficacité de la grace, pour répondre au livre du pere Serry, ses lettres au pere Alexandre, sur le paralelle de la doctrine des Thomistes avec celle des Jésuites, ses remontrances à M. l'archevêque de Rheims, ses dissertations sur cet axiome de S. Augustin, *Quod ampliùs nos delectat, secundùm id operemur necesse est*, & sur la nécessité morale & l'impuissance morale, par

rapport aux bonnes œuvres ; autant d'ouvrages caractérisés par une clarté, une précision d'idées, une netteté d'expressions qui met les matieres qui y sont traitées, à la portée des esprits les moins pénétrans.

L'histoire ouvrit au pere Daniel une autre carriere, où il acquit une gloire immortelle. Avant que de publier sa grande histoire de la monarchie Françoise, il voulut pressentir le goût du public par quelques dissertations qu'il fit paroître sur divers points de cette même histoire. Dans un volume qu'il fit imprimer en 1696, & qui ne contient presque que l'histoire des regnes de Clovis & de ses enfans, l'auteur examine quel prince a eu le premier établissement dans les Gaules, & quel est le véritable fondateur de la monarchie Françoise. Il traite ensuite de la déposition du roi Childeric pere de Clovis, & de l'élection du comte Gilles, général de l'armée Romaine, pour être mis en sa place sur le trône des François, de l'antiquité & de l'institution de la loi salique, des médailles ou monnoyes de Theodebert, premier roi de la France Austrasienne, petit-fils de Clovis ; & des lettres *C O N O B*, qui sont empreintes sur plusieurs piéces de monnoyes, des médailles de Childebert, & de celles de Clotaire, du nom de Bretagne, & des rois de la petite Bretagne ; enfin dans la derniere dissertation, ce célebre historien examine si Childebert a bâti l'église de Notre-Dame de Paris.

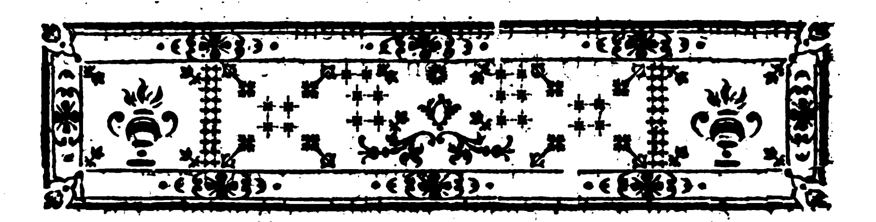
Il y eut entre ces dissertations & le grand ouvrage dont elles devoient être suivies, un intervale de plus de dix-sept ans, qui paroîtra bien court, si l'on fait attention à l'immense étendue du projet que l'auteur avoit formé, & qu'il n'exécuta qu'après avoir fait une lecture attentive de plus de douze cens volumes de piéces originales & manuscrites, qui se trouvoient dans la bibliotheque du roi. En 1713 le pere Daniel donna enfin en trois volumes *in-folio* son histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie Françoise dans les Gaules. Le premier volume a deux préfaces, l'une critique

critique sur la maniere d'écrire l'histoire, & l'autre historique, où il est traité du premier fondateur de la monarchie, de la déposition de Childeric, & du droit de succéder à la couronne.

En 1724 le pere Daniel donna un excellent abregé de cette histoire, qui fut réimprimé en 1727 & en 1731, & qui a été depuis traduit en Anglois. Un autre ouvrage du même auteur, rempli de recherches non moins curieuses, & non moins intéressantes que celui dont nous venons de parler, est son histoire de la Milice Françoise, & des changemens qui s'y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules, jusqu'à la fin du regne de Louis le Grand.

Nous avons encore de ce sçavant Jésuite, un recüeil de divers ouvrages philosophiques, théologiques, historiques & de critique. Ceux dont nous n'avons pas parlé, sont l'examen d'un livre intitulé, du témoignage de la vérité, des mémoires sur différentes médailles, un traité métaphysique de la nature du mouvement, l'histoire du concile de Palestine ou de Diospolis, un traité théologique des péchés d'ignorance, une dissertation sur les monnoyes des rois de France de la premiere race.

Tant de sçavantes productions, furent le fruit d'une application continuelle au travail; l'excellent homme dont je viens de faire l'éloge s'y livra dès ses plus tendres années, & son ardeur pour l'étude ne fit qu'augmenter jusqu'au dernier moment de sa vie. Après avoir demeuré plusieurs années à Rouen, il avoit été appellé à Paris pour être bibliothécaire de la maison professe; & pendant trois ans il avoit été chargé de l'administration de cette maison, lorsqu'en 1725 il eut une attaque d'apoplexie qui dégenera en paralysie, il en eut bientôt après une seconde, & enfin une troisiéme qui l'enleva de ce monde, le 23 Juin 1728, dans sa soixante-dix neuviéme année.



LOUIS LE GENDRE.

LOUIS LE GENDRE, chanoine & ſous-chantre de l'égliſe métropolitaine de Paris, l'un des plus judicieux écrivains de ſon tems, naquit à Rouen en 1655 de parens pauvres, & dont la condition humble & obſcure répondoit à leur pauvreté.

Moins ils furent en état de ſeconder les heureuſes diſpoſitions que le jeune le Gendre avoit pour les ſciences, plus il s'appliqua lui-même à les faire valoir; & l'on peut dire que ce fut à ſon génie ſeul, ſoutenu d'une extrême ardeur pour le travail, qu'il dut les premiers progrès qu'il fit dans les lettres. Sa piété, ſa modeſtie, mille qualités charmantes du cœur & de l'eſprit, interreſſerent en ſa faveur un protecteur généreux, feu M. de Harlai, alors archevêque de Rouen, & mort archevêque de Paris en 1695. M. le Gendre dut aux bienfaits de cet illuſtre prélat, la meilleure partie de ſon éducation, & il fut depuis conſtamment honnoré de ſon amitié & de ſa confiance. Plein de reconnoiſſance pour les bontés de ſon bienfaiteur, qui en 1690 l'avoit nommé à un canonicat de ſa métropole, il publia deux éloges de ce prélat, l'un en 1695, l'autre en 1696, & deux ans après il donna l'hiſtoire détaillée de ſa vie, écrite d'un ſtyle également noble & coulant.

Pendant que M. le Gendre travailloit à cet ouvrage, un deſſein plus grand, & qui bien exécuté eut été auſſi plus utile, occupoit ſa plume, c'étoit une nouvelle

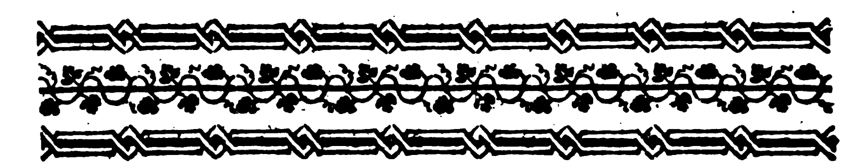

LOUIS LE GENDRE
Prêtre, Chanoine et Souschantre
de l'Eglise de Paris, Historiog.phe de Fr.
Né à Rouen, Mort à Paris, le 1er Fev.r 1733 age de 78 ans.
A Paris chez Odieuvre Md d'Estampes quai de l'Ecole vis avis la Samarit. à la belle Image. C.P.R.

tude avec laquelle il eſt écrit, parut pour la premiere fois en 1723, & fut réimprimé l'année ſuivante à Paris & à Rouen. L'auteur y a joint un parallele des cardinaux célebres qui ont gouverné l'Etat.

M. le Gendre fut nommé la même année à l'abbaye de Notre-Dame de Claire-Fontaine, ordre de S. Auguſtin, diocèſe de Chartres, ayant été élevé l'année précédente à la dignité de ſous-chantre de l'égliſe métropolitaine de Paris.

Agé de près de ſoixante & dix ans, il ne voulut plus s'occuper que de la priere, & des ſalutaires penſées de l'éternité. Il mourut enfin le premier de Février 1733 dans ſa ſoixante & dix-huitiéme année.

L'académie de Rouen & l'univerſité de Paris, ſe ſont reſſenties du zele que ce ſçavant homme eut toujours pour l'avancement des lettres.



RENÉ AUBER DE VERTOT.

RENÉ AUBER DE VERTOT D'AUBŒUF, penſionnaire de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, ſécretaire des langues de M. le duc d'Orleans, hiſtoriographe de l'ordre de Malte, & commandeur de Santeny, d'une noble & ancienne famille de la haute Normandie, naquit au château de Bennetot dans le pays de Caux le 25 Novembre 1655, de François Auber, chevalier, ſeigneur de Bennetot, & de dame Louiſe de Lanyrel de Mennevillette.

Quoique cadet de ſa famille, ſes parens n'épargnerent rien pour lui donner une éducation diſtinguée, parce qu'ils le voyoient doüé de toutes les qualités


R. D'AUBERT DE VERTOT
De l'Acad. des belles Lettres,
Né au Château de Bennetot, au Pays de Caux, le
25 Novemb. 1655. Mort à Paris, le 15 Juin 1735.
Paris chez Odieuvre Md. d'Estampes quai de l'Ecole vis-à-vis la Samarit. à la belle Image. C.P.R.
Babel invenit et Sculpsit.

que l'on peut désirer dans un jeune homme destiné à briller dans le monde. Après lui avoir fait faire sous leurs yeux ses premieres études, ils l'envoyerent à Rouen avec un précepteur pour y faire ses humanités & sa philosophie au college des Jésuites. Une extrême avidité de sçavoir, accompagnée d'une merveilleuse facilité à apprendre, ne pouvoit manquer de le rendre habile en peu de tems. Il n'avoit pas encore seize ans, qu'il soutint avec éclat des theses générales de philosophie. Ce fut alors qu'il déclara sa vocation à l'état ecclésiastique ; il demanda à ses parens qu'on lui permît de prendre la tonsure ; & pour s'y disposer, il voulut faire une retraite au séminaire. Touché de l'esprit de Dieu, il crut que pour assurer son salut, il ne pouvoit trop s'éloigner du monde ; & dans cette pensée, il vint se jetter dans un couvent de Capucins à Argentan ; & pour que sa famille ne s'opposât pas à son dessein, il prit si bien ses mesures, que ce ne fut qu'après six mois de recherches, que M. son pere fut enfin informé du lieu de sa retraite, il accourut pour l'en faire sortir ; mais le frere Zacharie, c'est le nom que le jeune novice avoit pris, parut si content de son état, & si résolu d'y persister, que M. son pere ne crut pas devoir s'opposer à une vocation si marquée, & il consentit enfin que son fils fît profession.

Le jeune de Vertot emporté par sa ferveur, n'avoit pas assez consulté ses forces. Pendant qu'il étudioit à Rouen, il lui étoit survenu à la jambe un abcès si considérable, qu'il avoit été obligé de garder le lit près d'un an entier ; cet abcès se renouvella, & parut d'abord si dangereux, que l'on fut obligé de transporter le malade à Fécamp dans le voisinage de sa famille ; mais son mal n'ayant fait qu'augmenter, Madame la maréchale de la Mothe sa parente sollicita, & obtint un bref du pape, qui permettoit au jeune de Vertot de quitter l'ordre des Capucins, & d'entrer dans celui des chanoines réguliers de Prémontré. En conséquence de

ce bref, il prit l'habit dans l'abbaye de Valsery diocèse de Soissons, & y fit profession le 7 de Juin 1677. L'année suivante, l'abbé Colbert, chef & général de l'ordre de Prémontré, touché du mérite du nouveau profès, le fit venir à Prémontré pour y enseigner la philosophie, & voulant se l'attacher, il le fit son sécretaire ; mais il ne s'en tint pas-là ; comme des vœux faits dans un premier ordre rendent incapable de posséder des bénéfices ou des dignités dans l'ordre où l'on est transféré, M. l'abbé Colbert obtint un second bref qui réhabilitoit M. de Vertot dans tous ses droits ; & en vertu de ce bref, il le nomma au prieuré de Joyenval près de S. Germain en laye le 25 Octobre 1683 ; mais l'ordre s'opposa à cette nomination, les brefs obtenus en faveur de M. de Vertot furent attaqués juridiquement ; & peut-être auroient-ils été déclarés nuls, si le roi n'eut interposé son autorité, en ordonnant par des lettres-patentes que ces brefs fussent exécutés & enregistrés au parlement.

Le nouveau prieur ne demeura pas tranquile longtems dans son bénéfice, il en fut destitué en 1686 ; & toute la grace qu'on lui fit, fut de le pourvoir la même année de la cure de Croissy-la-garenne, dépendante de l'ordre de Prémontré. Ce fut-là que l'abbé de Vertot trouva enfin le repos après lequel il soupiroit. Deux de ses amis, M. l'abbé de S. Pierre & M. de Fontenelle, qui faisoient un cas particulier de la pureté & de l'élégance de son style, lui avoient depuis longtems conseillé de consacrer ce précieux talent à écrire l'histoire ; M. de Vertot suivit leur conseil, & publia en 1689 son histoire de la conjuration de Portugal, dont il se fit plusieurs éditions, & qui parut ensuite considérablement augmentée sous le titre de *révolutions*.

En 1693, il fut transféré de la cure de Croissy-la-garenne, à celle de Fréville dans le pays de Caux, qui comme la premiere dépendoit de l'ordre de Prémontré, & peu après il passa encore de cette seconde cure, à celle de S. Pair qui étoit d'un gros revenu, & qui se trouvoit aux portes de Rouen.

En 1701, lors du renouvellement de l'académie des inscriptions & belles-lettres, M. l'abbé de Vertot fut nommé par le roi à une place d'associé; mais il ne put venir s'établir à Paris qu'en 1703, parce qu'il lui manquoit deux années de résidence & de service, pour pouvoir résigner sous pension sa cure qui lui valoit trois mille livres de rente, & c'étoit-là tout son bien.

Arrivé à Paris, il y fut employé par la maison de Noailles, dans des contestations entre cette famille, & celle de Boüillon; il fit pour la premiere quelques mémoires, & elle reconnut ses services par une pension. Il fut honoré dans la suite de deux titres nouveaux, de celui de sécretaire des commandemens de Madame la duchesse d'Orleans, Bade-Baden, & de sécretaire interpréte de M. le duc d'Orleans.

En 1715, le Grand-Maître de Malthe, frere Rémond de Perellos de Rocaful, le déclara par une patente du 17 de Mai, historiographe de l'ordre, l'associa à tous ses privileges, lui donna la permission de porter la croix, & il fut ensuite pourvu de la commanderie de Santeny.

Telles furent les glorieuses marques de distinction, tels furent les avantages que valut à l'abbé de Vertot, le talent singulier qu'il avoit de bien écrire l'histoire. Il a donné la conjuration de Portugal, les révolutions de Suede, & celles de Rome.+ +(On ne parle point de son histoire de M

Un autre ouvrage considérable de M. l'abbé de Vertot, est son traité historique de la mouvance de Bretagne, dans lequel on justifie que cette province a toujours relevé de la couronne de France. Ce traité fut suivi de l'histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules. Dans cet ouvrage est démontrée clairement la vassalité originaire des premiers Bretons qui occuperent une partie de l'Armorique.

Les autres ouvrages de ce célebre écrivain, sont un grand nombre de sçavantes dissertations, qui se trouvent presque toutes répandües dans l'histoire ou dans les Mémoires de l'académie.

Un autre ouvrage plus étendu, & qui a été imprimé séparément à la Haye en 1737, est un traité complet sur l'origine de la grandeur de la cour de Rome, & sur la nomination aux évêchés, & aux abbayes de France.

Cet infatigable écrivain mourut le 15 Juin 1735, âgé de près de quatre-vingts ans.




A. P.
Ravenet Sculp
JACQUES JOSEPH DU GUET
Né à Montbrison, le 9 Septembre 1649. Mort
à Paris, le 25 Octobre 1733.
A Paris chez Odieuvre Md. d'estampes rue d'anjou la derniere P. Cochere à gauche entrant par celle Dauphine C.P.R.

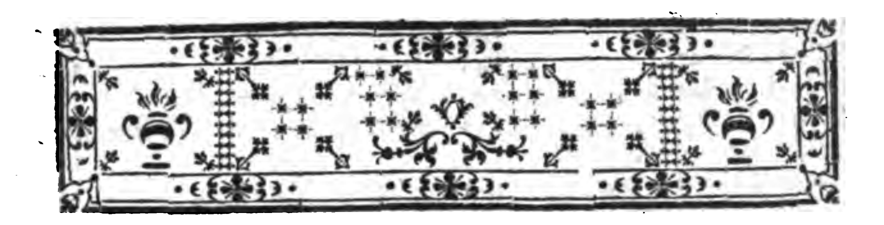


TABLE
DES
HOMMES ILLUSTRES,
Dont les Eloges Historiques sont contenus dans ce Volume.

LIVRE PREMIER.

Théologiens, Scholastiques, Moraux, Mystiques, Polémyques & Canonistes.

LIVRE SECOND.

Orateurs Sacrés.

LIVRE TROISIEME.

Orateurs Profanes & Jurisconsultes.

LIVRE QUATRIEME.

Historiens célébres.

DISCOURS,

Fin de la Table.

DE L'IMPRIMERIE DE VINCENT,

